COLLEGE ESPACES
DOCTORAL SOCIETES
BRETAGNE CIVILISATIONS

EHESP | Université de Rennes

THESE DE DOCTORAT DE SOCIOLOGIE

L'ECOLE DES HAUTES ETUDES
EN SANTE PUBLIQUE

ECOLE DOCTORALE N° 645
Espaces, Sociétés, Civilisations

Par

Charli Verne

La fabrique territoriale des politiques de jeunesse en milieu rural

« Médiatiser les rapports entre jeunes et élu·e·s : une recherche-action depuis une association d'éducation populaire »

Thèse présentée et soutenue à Saint-Étienne le 06 juillet 2026
Unité de recherche : UMR 5061 Arènes
Thèse N° : 2026HESP0002

Rapporteurs avant soutenance :

Anne-Cécile Douillet	Professeure des Universités – Université de Lille
Marina Honta	Professeure des Universités – Université de Bordeaux

Composition du Jury :

Examinateurs :	Laurent Besse	Maître de conférences – Université de Tours
	María Eugenia Longo	Professeure-chercheure – Institut National de la Recherche Scientifique, Centre Urbanisation Culture Société
	Anne-Cécile Douillet	Professeure des Universités – Université de Lille
	Marina Honta	Professeure des Universités – Université de Bordeaux
	Manon Pesle	Maîtresse de conférences – Université Jean Monnet-Saint-Étienne
Président :	Alain Faure	Directeur de recherche au CNRS – Laboratoire PACTE, Grenoble
Dir. de thèse :	Patricia Loncle	Sociologue, Professeure des Universités, EHESP

Remerciements

Cette thèse est l'aboutissement d'un travail qui n'aurait pas été possible sans la contribution de nombreuses personnes à qui je tiens à exprimer ici toute ma gratitude.

Merci à ma directrice de thèse Patricia Loncle-Moriceau et à ma co-encadrante Manon Pesle. Merci pour votre formidable soutien et votre direction scientifique à deux voix hautement complémentaires. Vos encouragements dans les moments de doutes, votre disponibilité, vos nombreuses relectures fouillées et attentives ainsi que vos conseils m'ont porté jusqu'à ce point. Je vous en suis très reconnaissant.

Merci à l'équipe bénévole et salariée de l'association départementale des MJC de la Loire. Trois ans de terrain à vos côtés m'ont appris énormément de la richesse des liens sociaux, politiques et culturels du monde associatif. Je tiens à remercier tout particulièrement la co-directrice de la structure en charge de mon accueil. Son implication dans la recherche-action a sans nul doute permis de changer les systèmes locaux d'action publique où nous avons, finalement, enquêté ensemble.

Je tiens également à souligner l'implication des jeunes, des élu·e·s, des agents, des parents et de toutes les personnes sans qui cette thèse n'aurait pu voir le jour. Merci pour votre confiance et votre amitié dans ce qui représente une grande étape de ma vie professionnelle.

Aux membres de mon comité de suivi de thèse Pascal Nicolas-le-Strat, Yaëlle Amsellem-Mainguy et Francis Lebon pour leur bienveillance et leur attention. À Anne-Cécile Douillet, Alain Faure, Marina Honta, Maria Eugénia Longo et Laurent Besse d'avoir accepté d'être membres de ce jury et de discuter mon travail.

Aux doctorant·e·s des laboratoires Arènes et ECP, avec qui j'ai fait mes premiers pas dans le monde universitaire, notamment au sein des « semdoc », et avec qui j'ai beaucoup appris de ce que « faire de la recherche » veut dire. Merci à Célia, Maxime, Ninon, Aurore, Nathan, Blanche, Léonie et Léontine pour les échanges, les interstices joyeux entre deux sessions de travail et les relectures. Merci aussi à l'équipe enseignante du département des sciences de l'éducation de l'Université Jean Monnet ainsi qu'à celle du département SHS de l'EHESP, pour vos conseils et votre confiance, qui m'ont permis de découvrir les joies de l'enseignement.

À ma famille, qui m’a soutenu dans mes choix de vie, d’études et de travail, j’adresse ma sincère reconnaissance. J’ai trouvé auprès de vous les appuis indispensables, aussi bien moraux que financiers, à l’aboutissement de ce manuscrit. À ma mère, mon frère et mon père : merci pour votre écoute, votre amour, nos échanges et nos partages.

À mes colocataires à Rennes, pour nos partages et votre soutien au quotidien dans cet exercice particulier du point de vue de la vie sociale qu’est l’écriture d’une thèse.

À Igor, Max et Adé, pour votre amitié, votre écoute et les partages musicaux si précieux.

Merci enfin aux ami·e·s d’enfance, avec qui j’ai vécu et grandi dans le petit village de Rochetaillée. À bien des égards, cette thèse met en mots ce que nous avons vécu ensemble. Alors que nous entrons tous et toutes dans l’âge adulte, c’est toujours un plaisir de partager ces liens d’amitié.

Note aux lecteur·ice·s

J'utilise dans la thèse l'écriture inclusive et romps avec l'écriture au « masculin neutre » en vue de mettre à distance les stéréotypes de sexe. En l'absence de règles établies quant à l'usage de l'écriture inclusive, je détaille ici mes choix.

J'accorde d'abord les noms de métiers (chercheur/chercheuse), les titres (présidente/président) et les fonctions (rapporteur/rapporteuse) au sexe des personnes qui les occupent. J'utilise ensuite autant que possible les noms épicènes tels que « jeune » ou « élève ». Lorsque la féminisation est nécessaire, la marque est portée par l'article associé : un·e jeune. Dans les cas, nombreux, où il faut rendre compte d'un rôle ou d'une fonction en général, incarné par des personnes dont le sexe ou le genre n'est pas déterminé, je décline les formes féminines et masculines des mots par l'usage du point médian : « l'acteur·ice », « l'animateur·ice ». L'accord du pluriel intervient à la fin du mot : « les acteur·ice·s ». L'usage du doublet a permis, à certains endroits, d'alléger la lecture : « ils et elles », « les animateurs et les animatrices ». Les pronoms comme « elles » et « eux » ou « celles » et « ceux » ont, par souci de concision, été amalgamés en « elleux » et « celleux ».

Pour terminer, je n'ai pas utilisé l'écriture inclusive dans les citations, à moins qu'elles n'en fassent déjà mention.

Table des matières

Introduction générale **1**

I. Les jeunes, le maire, les parents et l'accompagnateur de projets 1

II. Les jeunes ruraux·ales : entre assignation territoriale et quête d'autonomie 7

III. Les systèmes locaux d'action publique ruraux : les enjeux de gouvernance pour la construction et la mise en œuvre des politiques de jeunesse 22

IV. Les politiques de jeunesse et d'éducation populaire : de l'animation jeunesse en milieu rural comme modalité de médiation ? 33

V. Enquêter en immersion : de la commande de recherche-action à l'approche cognitive des politiques publiques 44

Partie n°1 : Une recherche-action en thèse CIFRE pour étudier les systèmes locaux d'action publique **55**

Chapitre n°1 : Les appuis pour tenir le cap épistémologique en thèse CIFRE. 57

Chapitre n°2 : La recherche-action comme « intrant » extérieur aux systèmes locaux d'action publique ruraux 91

Conclusion de la partie n°1 *134*

Partie n°2 : La fabrique des politiques locales de jeunesse en milieux ruraux **137**

Chapitre n°3 : De la cogestion à la « co-construction » territorialisée, sociohistoire des relations entre les MJC et l'État 139

Chapitre n°4 : Portrait des systèmes locaux d'action publique enquêtés 190

Chapitre n°5 : Expérimenter pour changer l'action publique locale : description et analyse d'un processus de mise à l'agenda dans des systèmes locaux d'action publique ruraux. 230

Conclusion de la partie n°2 *298*

Partie n°3 : La participation des jeunes dans les villages ruraux : une voie étroite **301**

Chapitre n°6 : Être jeune en milieu rural : la demande sociale de participation forgée par l'attachement au territoire vécu et par la morphologie des sociabilités juvéniles en ruralité 304

Chapitre n°7 : L'épreuve du projet : le travail réel de l'animation mobile dans la médiation entre le référentiel des élu·e·s et la demande sociale de participation des jeunes ruraux·ales 345

Conclusion de la troisième partie **418**

Conclusion générale ***421***

Bibliographie ***431***

Articles de journaux ***447***

Table des figures ***449***

Table des annexes ***451***

Glossaire

AAV : aire d'attraction des villes

ACM : accueil collectif de mineur

AD/ADMJC42 : association Départementale des maisons des jeunes et de la culture de la Loire

AL : accompagnateur·ice local·e

ALSH : accueil de loisir sans hébergement

ANACEJ : association nationale citoyenne enfance jeunesse

ANRT : association nationale de la recherche et de la technologie

ASAJ : association sport activités jeunesse

ATEC : association temporaire d'enfants citoyens

ATL : aide au temps libre

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

BAFA : brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur

BPE : base permanente d'équipement

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

CAF/CNAF : caisse d'allocations familiales/ caisse nationale d'allocations familiales

CCFE : communauté de commune Forez-Est

CD42 : conseil départemental de la Loire

CEJ : contrat enfance jeunesse

CMJCF : confédération des maisons des jeunes et de la culture de France

CNAJEP : comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

COPLER : communauté du pays entre Loire et Rhône

CORE : comité de recherche

COSUI : comité de suivi

CPE : conseiller·ère principal·e d'éducation

CPO : convention pluriannuelle d'objectifs

CTG : convention territoriale globale

DGS : directeur·ice général·e des services

EMAP : équipe mobile d'accompagnement de projets

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FFMJC : fédération française des maisons des jeunes et de la culture

FONJEP : fonds de coopération jeunesse et éducation populaire

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

JA : junior association

JEP : jeunesse éducation populaire

LFA : Loire-Forez-Agglomération

MJC : maison des jeunes et de la culture

MSA : mutualité sociale agricole

PEDT : projet éducatif de territoire

PEL : projet éducatif local

PS Jeunes : prestation de service jeunes

QPV : quartier politique de la ville

RA : recherche-action

RD : relais départemental

RNJA : réseau national des juniors associations

RSA : revenu de solidarité active

SDJES : service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport

SLAP : système local d'action public

UNIREG : union des fédération régionales des maisons des jeunes et de la culture

VP : vice-président

Introduction générale

I. Les jeunes, le maire, les parents et l'accompagnateur de projets

Nous sommes à Cordelle, un village qui compte un peu moins de mille habitant·e·s. D'après la nouvelle définition du rural (Couleaud et al., 2021), Cordelle est une commune peu dense sous influence d'un pôle d'emplois et de services (Brutel & Lévy, 2012), Roanne, 35 364 habitant·e·s. Bien que Cordelle ne puisse être classée au titre des communes périurbaines à cause de la non-continuité du bâti, elle accueille 70,3 % d'actif·ve·s qui utilisent à 91,2 %[1] leur voiture, leur camion ou leur fourgonnette pour se rendre au travail, aux alentours et surtout, à Roanne, à 15 kilomètres. Pour autant, Cordelle ne correspond pas seulement à une commune résidentielle : elle se situe à proximité d'une partie accessible d'un site naturel protégé (les gorges de la Loire). Elle est labellisée par le Département comme « village sport nature » et compte un camping, une base de loisirs aquatiques ainsi qu'une « offre de restauration, d'hébergement, de commerces et de services de santé à proximité immédiate »[2] comme on peut l'apprendre sur le site. On trouve en effet une auberge-petite épicerie, un salon de coiffure, un boulanger, un bar-tabac et un marché hebdomadaire les samedis et les jeudis matin avec des producteur·ice·s locaux·ales. Elle accueille de nombreux événements sportifs (des courses à pied, des randonnées, du cyclisme, etc.) tout au long de l'année. Le tissu associatif local (qui compte 10 associations) organise également la fête du village une fois par an entre autres réjouissances. Pour résumer, Cordelle est un village que ses habitant·e·s, *a minima* celles et ceux que je rencontre parmi les parents et les élu·e·s inséré·e·s dans les sociabilités locales, décrivent comme dynamique, où ils et elles se plaisent. Je suis alors embauché par l'Association Départementale des MJC de la Loire (ADMJC42 ou AD) avec, entre autres missions, d'accompagner les jeunes qui vivent et grandissent dans des villages tels que Cordelle à porter leurs projets.

Depuis le 7 janvier 2023, je rencontre régulièrement un groupe de jeunes (12-14 ans) de la commune, souvent les samedis matin, avant les activités extrascolaires, notamment le foot à

[1] Donnée publiées par l'INSEE dans les dossiers de la section statistique et études relatifs aux communes.
[2] Commune de Cordelle (s.d). *Village sport nature – commune de Cordelle.* Réseau des communes. Consulté le 12/12/2025. URL : https://www.cordelle.fr/fr/rb/389261/village-sport-nature.

l'Association sportive (AS) Cordelle, qui concerne plutôt les garçons. Le groupe de jeunes a été conduit par certain·e·s de leurs parents, les élu·e·s locaux·ales et moi-même à reprendre une junior association (JA) qui a cessé de fonctionner il y a environ dix ans, après le départ d'autres jeunes pour leurs études. Le groupe, dont les membres se connaissent depuis l'école primaire, accepte volontiers : ils et elles veulent organiser des séjours en relative autonomie.

Il y a dans la commune une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) professionnalisée qui gère une crèche et un accueil de loisirs sans hébergements (ALSH). À l'échelle du réseau associatif des MJC de la Loire, la MJC de Cordelle est une des rares associations adhérentes, implantée dans une commune de moins de mille habitant·e·s, qui compte plus d'un·e salarié·e. Ses bâtiments sont adossés à ceux de l'école primaire et de la bibliothèque. Lorsque je rencontre la salariée en charge de la coordination et de la direction de la structure, j'apprends que les jeunes « du coin » ne sont plus accueilli·e·s après douze ans au titre de l'accueil de loisirs. Elle souhaite qu'une initiative puisse être mise en œuvre dans la commune pour ces dernier·ère·s, mais ne peut se lancer dans quoi que ce soit de nouveau : elle a déjà beaucoup à faire entre la crèche, la coordination des activités (notamment la danse que certaines filles du groupe fréquentent) et la direction de l'ALSH. Cette MJC est en grande partie financée par l'intercommunalité, la COPLER[3], notamment pour sa partie petite enfance. Le village, plus précisément les élu·e·s locaux·ales qui s'occupent des questions de jeunesse en même temps que celles liées à l'enfance, sont intéressé·e·s par l'idée qu'un·e animateur·ice tel·le que moi puisse venir régulièrement rencontrer les jeunes de plus de douze ans et les soutenir dans leurs « projets ».

Pour financer leur futur séjour au camping, les jeunes sont conduit·e·s par les parents et moi-même à organiser diverses ventes. Le 5 mars 2023, ils et elles tiennent un stand devant la salle des fêtes pour y vendre des crêpes et des gâteaux. Leur tablée se tient juste à côté de celle du Sou des écoles[4], organisateur de l'événement (une journée de randonnée), qui sert du salé, du thé, du café, de la bière et du vin. Les jeunes, dont la Junior association est encore en cours de (re)construction administrative, obtiennent 300 € de leur vente. Entre le 11 et le 12 mai, ils et elles organisent une vente de plantes, puis le samedi 27 mai, une vente de brioches en porte-à-porte. Il faut préciser que deux parents (deux mères) sont particulièrement investies : Sarah

[3] Communauté du Pays entre Loire et Rhône.
[4] Les sous des écoles sont des associations de parents d'élèves. Entre autres activités, les bénévoles organisent des événements, des ventes ou des kermesses pour récolter des sous en vue de financer des activités, du matériel scolaire ou tout autre chose qui puisse intéresser les élèves et les enseignant·e·s.

et Noémie[5]. Noémie est également conseillère municipale et présidente du Sou des écoles de Cordelle. C'est principalement grâce à son concours et à son implication depuis plus de dix ans dans le tissu associatif local que le groupe peut réaliser ces différentes actions « d'auto-financement ».

En amont de la vente, les jeunes, Sarah et Noémie rencontrent le boulanger du village qui leur propose un prix unitaire de la brioche à 3,5 €, puis celui du village voisin qui leur propose un devis à 2,5 € ainsi que l'avance des frais. Le groupe commande donc ses brioches à ce dernier. L'opération leur rapporte au total un peu plus de 1000 € de recettes pour 500 € de bénéfices. Le samedi matin, douze jeunes et trois adultes sont réparti·e·s en neuf petits groupes, chacun chargé d'une tournée couvrant le centre et tous les lieux-dits des alentours. Avant de prendre ma voiture vers 10h pour conduire un des groupes vers les bords de Loire, je prends un café au bar-tabac, tenu par l'oncle d'un membre du groupe. Il discute avec deux habitués. Je capte quelques mots de leur discussion : ils jugent le fait de proposer des brioches qui n'ont pas été achetées chez le boulanger du village comme un « total manque de respect ». J'apprends à la fin de la vente que le boulanger a pris à partie les jeunes qu'il croise en train de proposer leurs brioches aux quelques personnes attablées à la terrasse du bar, en face de son établissement. Les jeunes concerné·e·s (un garçon et une fille de 13 ans) sont choqué·e·s. Sarah et Noémie sont en colère. Elles reçoivent un SMS de la part du Maire qui explique que la Mairie s'est engagée à tout faire pour que les commerces du village survivent. Cette promesse engage, semble-t-il, aussi les associations. Le message se conclut par : « c'est inadmissible ». Noémie répond sur le champ en arguant que « nous sommes allé·e·s au plus offrant ». Elle ajoute verbalement qu'un chef d'entreprise (en parlant du Maire) devrait comprendre cela. Elle projette enfin d'avoir « une discussion » avec lui puis se rend chez le boulanger.

Je rapporte cette situation à la co-directrice de l'ADMJC42, en charge de suivre mon travail auprès des jeunes. Elle me présente cela comme une « opportunité éducative » de faire dialoguer le groupe de jeunes (et seulement le groupe) avec le Maire. Il s'agirait de contribuer à la mise en lien directe de la junior association avec le pouvoir politique local tout en maîtrisant l'espace de la rencontre pour endiguer les rapports de domination entre l'élu et les jeunes. Sans parler de lutte ou de conflictualité, la mise en dialogue des jeunes et du maire doit participer à « l'émancipation » des jeunes. Avec l'assentiment de Noémie et du groupe, je sollicite un rendez-vous avec ce dernier sur les créneaux réservés aux habitant·e·s, afin de lui faire ma

[5] Dans un souci de respect de l'anonymat, tous les prénoms des personnes évoquées ont été changés.

proposition. J'obtiens un rendez-vous au début du mois de juin. Je rencontre alors l'élu pour la première fois dans une petite salle à droite de l'accueil. J'y explique « l'incompréhension » ressentie par le groupe et le besoin d'en parler avec lui. Il accepte. De plus, il a deux propositions à faire à l'association des jeunes. Plusieurs dates sont envisagées pour lesquelles je m'engage à lui faire un retour rapidement. Il accepte que je conduise la future réunion.

Après la réalisation d'un camp de quelques jours sur une base de loisirs, qui représente pour les jeunes, pour les parents et pour moi, l'aboutissement d'un premier « projet », je retrouve le groupe pour une « réunion de rentrée » le 8 septembre 2023. Il est notamment question de préparer la rencontre avec le Maire qui doit se tenir le samedi 14 octobre de 9h00 à 11h00. Que voulons-nous aborder et dans quel objectif ? Le comportement du boulanger et la prochaine vente de brioches. Comment l'aborder ? Il est convenu que nous nous présentions à l'heure et que j'anime la réunion afin que les jeunes puissent dire ce qu'ils et elles ont à dire. Qui y va ? Six sont plus ou moins volontaires ou désigné·e·s : celles et ceux qui s'expriment le mieux, qui se sentent suffisamment en confiance, c'est-à-dire les plus âgé·e·s ayant pris des responsabilités au sein du bureau de l'association.

Le 14 octobre au matin, j'introduis la réunion par un jeu « brise-glace » auquel nous jouons ensemble, les jeunes, le Maire et moi. Le but est d'amorcer la discussion sous une forme ludique, suivie immédiatement d'un temps où deux des jeunes les plus à l'aise à l'oral disent ce qu'il et elles ont préparé. Le Maire se montre à l'écoute et explique, à son tour, l'impératif économique de sauvegarde des « petits commerces » qui font « vivre le village ». Il ajoute qu'il comprend la réaction des jeunes face à la véhémence du boulanger et leur propose de venir avec elles·eux négocier le prix des brioches pour la prochaine vente. La réunion s'oriente enfin sur les propositions du Maire à participer à la fête patronale[6] : le comité organisateur des « caisses à savon »[7] cherche des bénévoles. Les jeunes abordent la possibilité d'obtenir de la part de la Mairie le prêt d'un local pour l'organisation de leurs activités. Au cours de ce dernier échange, j'apprends que, selon la Mairie, la précédente association de jeunes qui disposait d'un local s'est vue retiré ce droit d'accès : certain·e·s de ses membres fumaient dans l'espace et l'auraient dégradé. Bien que les jeunes aient l'air « sérieux·ses » selon le Maire et qu'ils et elles l'ont déjà

[6] La quasi-totalité des communes du territoire organise une fois par an une « fête du village » ou « fête patronale » qui réunit les habitant·e·s et les associations. Il y a souvent une fête foraine, des concerts (bals), des jeux, etc. Ces fêtes sont prises en charge par des associations ou par la mairie suivant les lieux et contribuent fortement à la dynamique du lieu.

[7] Il s'agit d'une course de modules non motorisés, fabriqués par les particuliers.

« prouvé » par leur participation à divers événements, il n'y aurait, par ailleurs, pas de local disponible.

*
* *

Cet extrait d'une situation vécue dans mon terrain en tant « qu'animateur-chercheur », terme utilisé par mon employeur pour désigner mon poste au sein de l'ADMJC42, contient les éléments qui permettent de construire la production de l'action publique de jeunesse dans un cadre territorial, un « périmètre politico-administratif et électoral » (Faure & Douillet, 2005, p.16), en objet de recherche, à savoir ici une commune ou une intercommunalité.

L'extrait met notamment en scène des acteur·ice·s principaux·ales – l'animateur, les jeunes, les parents, les conseiller·ère·s municipaux·ales et le maire – et secondaires comme le boulanger, des habitant·e·s électeur·ice·s ou la co-directrice de l'ADMJC42. Cette situation évoque également plus ou moins directement quatre institutions. On trouve au niveau communal la mairie, le Sou des écoles et la MJC puis au niveau intercommunal, l'EPCI. L'association départementale pour laquelle je travaille est presque invisible aux yeux des acteur·ice·s de la commune qui ne l'identifient que très vaguement. Elle a pourtant un impact significatif sur la manière dont l'action est conduite dans la commune. Enfin, bien que cela n'apparaisse pas dans la situation évoquée, elle se situe également au niveau intercommunal en agissant plus directement dans un processus de mise à l'agenda de « l'accompagnement des projets des jeunes » à la COPLER.

Cet ensemble d'individus et d'institutions forme un réseau dont les acteur·ice·s occupent des rôles et pèsent des poids différents. Il est possible de relever quelques indices relatifs au fonctionnement de ce réseau : une forte interconnaissance des acteur·ice·s à l'échelle du village (animateur mis à part, qui doit construire des liens avec les adultes aussi bien qu'avec les jeunes), une congruence des visions politiques sous-jacentes à l'action entre l'animateur et les parents (pas avec le Maire), un petit nombre d'acteur·ice·s concerné·e·s et des habitudes de travail encore à construire. À ce dernier propos, il faut souligner toute l'expérience de Noémie et son ancrage dans le tissu associatif local qui permettent d'ouvrir les portes des différents événements au groupe de jeunes et de leur proposer un *modus operandi* qui aboutit à leur mobilisation. On comprend également que le fait de proposer aux jeunes de (re)construire une junior association – un dispositif particulier qui compte parmi les offres de participation spécifiques aux jeunes mineur·e·s – s'inscrit dans la continuité d'un modèle local d'intervention

et que le poids des éléments historiques liés à ce modèle pèse plutôt négativement sur la possibilité pour les jeunes d'accéder à un local.

Enfin, bien que cela ne soit pas formellement rapporté, la formulation de l'obligation à agir s'articule à plusieurs niveaux. Entre les jeunes, l'animateur et les parents, il s'agit de conduire les jeunes à s'organiser et à financer un séjour pendant l'été. Entre le Maire et les Conseiller·ère·s municipaux·ales, l'enjeu est d'intégrer l'association de jeunes au tissu associatif local afin que le groupe, au même titre que les autres associations, participe au maintien des commerces et, dans un second temps, aux événements du village. Pour l'ADMJC42, il est question « d'accompagner » les jeunes dans leurs « projets », ce qui doit permettre leur « émancipation ». Autant de termes qu'il faut élucider, particulièrement dans le contexte d'intervention qui le mien. La représentation que je propose à travers la mise en récit de cette situation de terrain est celle d'un système local d'action publique (SLAP) au sens construit par Particia Loncle-Moriceau (2011). Cet outil analytique articule quatre composantes interdépendantes qui font système dans la manière dont sont formulés les problèmes publics et dont sont conduites les politiques territoriales de jeunesse : le thème de l'obligation à agir, le poids des éléments historiques, le fonctionnement du réseau d'acteur·ice·s et le poids, au sein de ce réseau, des différent.es protagonistes.

L'extrait de terrain proposé permet enfin de mettre en exergue quelques caractéristiques des scènes de décision publiques en milieu rural (à l'échelle des communes). Le premier est le petit nombre d'acteur·ice·s concerné·e·s et l'absence de professionnel·elle·s (en dehors de l'animateur, qui représente ici un acteur extérieur) œuvrant déjà pour les jeunes d'une manière ou d'une autre. Le second est l'interconnaissance forte des acteur·ice·s en présence, qui forment un réseau de sociabilité qui se construit autour d'une certaine idée du « territoire » : un espace socialement construit et disputé. La figure du Maire avance la sauvegarde des commerces du village comme l'intérêt général local, priorité politique associée à son mandat. Les jeunes manifestent une expérience sensible de l'espace public où se tiennent des interactions qui leur permettent de compenser un manque d'offre en matière de loisirs, de sport et de culture.

Quelle place les jeunes peuvent-ils et elles prendre dans cette scène des décisions politiques et quel rôle l'animateur, en tant qu'acteur extérieur, peut-il et vient-il jouer ? Quel rôle peuvent jouer le tissu associatif local, les parents et les élu·e·s à l'échelle des communes ? *Quid* des acteur·ice·s qui évoluent à l'échelle de l'intercommunalité ou de l'association départementale des MJC ? Quels référentiels d'action publique sont mobilisés par ces différent·e·s acteur·ice·s ? En résumé, comment caractériser les politiques publiques de jeunesse dans les

cadres communaux et intercommunaux ruraux et, plus particulièrement, les conditions de leur production ?

II. Les jeunes ruraux·ales : entre assignation territoriale et quête d'autonomie

Dans cette deuxième section, je dégage les principales questions de recherche qui émergent au croisement de mon terrain d'enquête et du regard sociologique contemporain sur la jeunesse. La réflexion porte sur ce qui peut singulariser l'expérience de la jeunesse en tant que période de l'existence lorsqu'on vit et grandit en milieu rural.

2.1. La fragmentation de l'expérience sociale de la jeunesse et le poids des familles

La jeunesse, comme concept anthropologique, désigne une période singulière de la vie d'un individu, d'abord définie comme un état passager dans lequel se trouvent les personnes qui franchissent un certain nombre de seuils. Ces derniers s'articulent autour de deux axes : scolaire/professionnel et familial/matrimonial (Galland, 2022). Jusque dans les années 1980, ces seuils étaient identifiés et balisés par des passages rituels comme les diplômes de fin d'étude, le service militaire, la mise en couple ou l'arrivée d'un premier enfant, par exemple. Ils s'accompagnaient chez les adultes d'une représentation encadrée de la jeunesse, avec ses obligations, ses contraintes et ses formes de déviance tolérées (Dubet, 2010).

Les recherches sur la jeunesse après les années 2000 montrent que ces seuils caractérisant l'entrée dans l'âge adulte ne forment plus un ensemble fiable de points de repère pour caractériser le concept. Il y a en effet consensus quant à la fragmentation de l'expérience sociale que les individus (les jeunes adultes en particulier) font de cette période (Walther & al., 2007 ; Van de Velde, 2008 ; Amsellem-Mainguy & Vuattoux, 2012). Les seuils, quel que soit l'axe, deviennent réversibles : une mise en couple rime bien moins systématiquement avec l'arrivée d'un premier enfant, le service militaire a disparu. Le baccalauréat a perdu une part de sa valeur symbolique en devenant la clé d'accès à l'enseignement supérieur. La décohabitation du domicile familial est de plus en plus marquée par des allers-retours entre appartement indépendant, résidences de formation (internat, résidences étudiantes, foyer de jeunes travailleurs, etc.) et domicile parental. L'accès à un emploi stable, garant de l'autonomisation financière (et son corollaire, l'autonomie résidentielle), s'est considérablement allongé : 28 ans

en moyenne en France pour un premier contrat à durée indéterminée. De la même façon, l'âge médian de la fin des études en France n'a cessé de reculer pour se stabiliser aujourd'hui à 21 ans (*Ibid.* ; Van de Velde, 2008).

La fragmentation relevée par Walther et al. (2007) traduit aussi une diversification des expériences de la jeunesse en fonction du milieu social d'origine et des ressources familiales. Ces composantes jouent un rôle fondamental dans la capacité des jeunes à faire face aux différentes difficultés inhérentes à cette période transitoire qui s'allonge. L'expérience sociale de la jeunesse se fait plurielle et plus incertaine quant à sa fin. Comment associer sous un même concept qui ait sociologiquement un sens l'expérience de la « jeunesse dorée » à celle des « jeunes sans avenir » (Mauger, 2001, p.138) ? Cette idée a inspiré la formule maintenant célèbre de Pierre Bourdieu : « "les jeunes", ce n'est qu'un mot et "la jeunesse" *a fortiori* » (Métailié, 1978 ; Bourdieu, 1984). C'est pourquoi il apparaît pertinent de préciser dès maintenant que l'utilisation de la formule « la jeunesse » dans cette thèse renvoie au sens construit par les sociologues de la jeunesse évoqué·e·s plus haut : une période de la vie d'un individu dont la traversée est marquée par une grande hétérogénéité des expériences et des conditions. Quant à l'utilisation de la formule « les jeunes », il s'agit ici de désigner les individus assignés à la catégorie sociale éponyme dans les espaces sociaux où ils sont rencontrés et enquêtés.

François Dubet (2010) propose de considérer cette période non pas comme des passages et des franchissements de seuils, mais plutôt comme des « épreuves » : des épreuves d'investissement et des épreuves identitaires. Les premières sont le fruit de la transformation du système scolaire en une « grande machine à distribuer les individus dans la structure sociale » (*Ibid.,* p.14). Cette transformation a changé les modes de légitimation des inégalités sociales de position et leur reproduction : « Plus on avance dans la jeunesse, plus c'est l'histoire scolaire de l'individu qui pèse. De ce point de vue, les mécanismes de reproduction sociale ne sont plus des processus d'engendrement génétique [la profession du parent sera celle de l'enfant], ce sont des mécanismes compétitifs commandés par des inégalités initiales. » (*Ibid*, p.14). Les épreuves d'investissement correspondent à une série d'épreuves scolaires dont la réussite ou l'échec vont déterminer, au moins en partie, la future place sociale. La notion cardinale qui vient justifier cette nouvelle répartition des individus dans des positions sociales inégales est celle du mérite. Dans cette configuration, les jeunes anticipent les places qu'ils et elles pensent pouvoir occuper et agissent en fonction. À ces épreuves d'investissement s'ajoutent celles de la quête de l'identité, du soi, de la conquête de nouveaux espaces d'autonomie. Les épreuves identitaires

sont tout à la fois celles qui permettent d'entrer dans les sociabilités juvéniles, de partager les codes d'un ou plusieurs groupes de pair·e·s et celles qui conduisent à s'affirmer comme individu singulier parmi les autres. Face à ces épreuves qui placent la responsabilité de l'échec ou de la réussite sur les individus, ce en dépit des phénomènes connus de reproduction, les jeunes ne sont pas tous et toutes en capacité de mobiliser les mêmes ressources (Becquet, 2012). Plus encore, ils et elles doivent construire leur propre expérience de cette période. Autrement dit, il leur faut formaliser le sens de leurs pratiques, de leurs conduites individuelles et collectives ; combiner plusieurs logiques d'action (Dubet, 2007).

Cet exercice semble d'autant plus délicat que la définition même de ce que veut dire « être adulte » est beaucoup moins stable que dans les années 1980 : « Au fur et à mesure que l'emploi évolue vers des formes plus flexibles, et que le lien conjugal se fait plus contractuel, nos cheminements adultes tendent à s'éloigner des trajectoires linéaires auxquelles nous nous croyions destinés » (Van de Velde, 2008, p.1). Robert Castel (2009) et Ulrich Beck (2008) montrent que les évolutions récentes du monde du travail, du système de protection sociale et du statut de l'individu marqué par un phénomène de désaffiliation, viennent transformer le rapport des jeunes à la projection dans la vie adulte et dans le travail. Lorsque Robert Castel (2009) expose le modèle biographique de Beck (2008), il résume bien les choses :

> « Les itinéraires professionnels prennent fréquemment une allure chaotique et l'individu est plus souvent abandonné à lui-même, parce que son existence professionnelle n'est plus structurée par des régulations objectives et permanentes. Il doit faire face à des situations imprévues, changer de trajectoire, bifurquer, souvent tenter des recompositions plus ou moins aventureuses, rechercher de nouveaux équilibres plus ou moins aléatoires. À partir de dérégulations qui affectent d'abord l'ordre du travail, l'individu est ainsi poussé sur le devant de la scène et conduit à se prendre lui-même en charge. Il est d'abord désaffilié et il doit tenter des réaffiliations dont le mode d'emploi n'est pas toujours donné d'avance, et pour lesquelles il ne dispose pas toujours des ressources suffisantes pour retomber sur ses pieds ».
>
> Castel, R. (2009), p. 145.

La distanciation vis-à-vis du travail qu'il est effectivement possible de constater chez les jeunes (Van de Velde, 2008), de manière différenciée suivant les milieux socioéconomiques, ne doit pas être interprétée comme une perte de la « valeur travail » ou comme la disparition du travail comme élément central de la vie d'un individu. Il s'agit plutôt, c'est l'hypothèse de R. Castel (2009), de considérer que les jeunes, en tant que nouveaux·elles arrivant·e·s, sont les premier·ère·s touché·e·s par les évolutions du monde du travail qui rendent ce dernier inconsistant, incertain, aléatoire. Le rapport contemporain des jeunes à ce dernier serait une

réaction, une adaptation mais aussi une négociation entre le sens que l'on souhaite donner à sa vie à travers le travail et la place que l'on est en mesure d'obtenir.

Face à ce phénomène de fragmentation de l'expérience sociale de la jeunesse ou pour le dire avec les mots de Dubet (2010), de multiplication des états entre dépendance et indépendance vis-à-vis du foyer parental, le poids des familles dans les ressources que les jeunes peuvent mobiliser dans leur quête de l'autonomie est considérable. De fortes inégalités intragénérationnelles sont aujourd'hui bien documentées (Chevalier & Loncle-Moriceau, 2021). Ces inégalités peuvent se lire dans la confrontation à toutes les normes sociales associées à la conquête de l'autonomie. L'accès à un diplôme, à un logement et à un emploi stable est socialement déterminé par le genre, la race, le milieu social d'origine et le territoire (Amsellem-Mainguy, Vuattoux, 2012 ; Becquet, 2012 ; Maunaye, 2016 ; Chevalier & Loncle-Moriceau, 2021).

Le système social français tend à accroître ce phénomène par son organisation et son traitement des questions plus ou moins spécifiques à la période de la jeunesse. Les politiques publiques de jeunesse d'une part sont éclatées en une multitude de dispositifs. Ces derniers, par leur nombre et leur territorialisation dans différents secteurs et échelles d'action publique, sont peu lisibles pour les premier·ère·s intéressé·e·s (Labadie, 2020 ; Loncle-Moriceau, 2013) et donc difficiles d'accès sans aide. D'autre part, Tom Chevalier (2018) montre que l'ensemble de ce système social de prise en charge des jeunes repose en France sur les familles. Les politiques de soutien aux jeunes scolarisé·e·s et notamment aux jeunes étudiant·e·s, sont caractérisées par un élitisme républicain et une familialisation des aides, au détriment des classes populaires (Chevalier, 2018) et plus particulièrement des jeunes qui ne bénéficient pas du soutien familial (Muniglia, 2016). Les actions en direction des jeunes en insertion forment un « mille-feuille de dispositifs » qui reposent sur trois logiques : diminuer le coût du travail des jeunes par la multiplication de contrats spécifiques ; augmenter la productivité initiale des jeunes par le rapprochement des filières de formation avec le monde du travail ; créer un « guichet unique des 16-25 ans » dédié à l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion : les missions locales (Chevalier, 2018.). Ces structures associatives chargées d'une mission de service publique, fortement soutenues par l'État, peuvent être considérée comme un effort public pour réduire les inégalités sociales dans l'accès à l'emploi. Elles peuvent aussi être perçu comme une forme d'activation des jeunes, notamment des « vaincus » de la compétition scolaire (Becquet, 2012). En effet, la protection sociale en France repose fortement sur la capacité des familles à soutenir financièrement leurs enfants puisque les minima sociaux (le revenu de solidarité active – RSA

– notamment) ne sont accessibles qu'à partir de 25 ans ou soumis à la condition de pouvoir témoigner d'un certain nombre d'heures travaillées : 3214 heures sur les 3 dernières années pour le RSA. La raison d'État qui préside à ce choix politique est l'idée du « *work-first* » : il ne faut pas désinciter les jeunes au travail (Chevalier, 2018). La couverture sociale avant le 25e anniversaire repose, par conséquent, sur les familles à qui sont versées la plupart des prestations sociales au titre qu'elles ont à leur charge un·e ou plusieurs adolescent·e·s.

Être jeune au XXIe siècle, c'est donc s'adapter aux transformations profondes du monde du travail, se confronter à l'incertitude des conditions de l'adultéité, à la réversibilité des seuils qui jalonnaient il y a moins de 50 ans encore le placement de soi dans la structure sociale. L'individuation et la désaffiliation des parcours d'entrée dans la vie adulte, conjuguées à la configuration des politiques publiques de jeunesse, laissent une place centrale à la famille dans la prise en charge et le soutien des jeunes dans leur conquête de l'autonomie. Cela conduit à renforcer, particulièrement en France, les phénomènes de reproduction sociale et de maintien, voire de renforcement, des inégalités intragénérationnelles (Chevalier & Loncle-Moriceau, 2021 ; Peugny & Van de Velde, 2013). *Quid* des jeunes qui vivent et grandissent en milieux ruraux ?

2.2. Des conditions du devenir adulte dans les milieux ruraux

L'entrée territoriale apparaît pertinente car elle permet de mettre au jour les impacts induits par le lieu de vie sur l'expérience sociale que les individus font de la jeunesse. Que ce soit pour les jeunes qui habitent des quartiers populaires urbains (Marlière, 2005 ; Bacqué et al. 2021) ou des territoires ruraux « en déclin » (Renahy, 2005 ; Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2021), « l'attachement au sol » (Becquet, 2012) comme l'assignation à un territoire marquent puissamment la période du devenir adulte, notamment ses conditions. Je dois préciser dès maintenant que mon terrain d'enquête porte sur des villages ruraux peu denses et très peu denses, implantés dans des espaces socio-économiques qu'il n'est pas possible de qualifier de territoires « en déclin ». Plus encore, les études citées ne spécifient pas toujours aussi précisément l'ancrage territorial de leur enquête. Les caractéristiques des jeunes peuvent donc varier autant que les villages ruraux sont différents en termes d'activités économique et sociale (Amsellem-Mainguy, 2021). Il est donc nécessaire de se doter de quelques outils pour

pouvoir ensuite qualifier les territoires ruraux dans lesquels j'ai enquêté (voir encadré ci-dessous).

Définir les territoires ruraux

La définition de la ruralité sur laquelle je m'appuie pour ce travail dépasse le cadre géographique. Je préfère l'aborder dans sa multidimensionnalité en croisant données statistiques, caractéristiques géographiques et réalités sociologiques.

1. La définition actuelle donnée par l'INSEE croise deux indicateurs : la densité de population et l'influence d'un pôle d'emploi (Couleaud et al., 2021). Ce modèle définit les Aires d'attraction des villes (AAV), permettant de distinguer le rural autonome (peu ou très peu dense) du rural sous faible ou forte influence d'un pôle.

2. L'approche fonctionnelle proposée par Chantal Brutel et David Levy (2012) introduit le concept de bassin de vie. Il représente la plus petite unité territoriale dans laquelle les habitant·e·s accèdent aux équipements et aux services du quotidien (commerces, écoles, santé, etc.). En milieu rural, cette accessibilité est marquée par une « proximité distanciée » (Aragau et al., 2018, p. 1282), où le temps de trajet médian vers les équipements est nettement plus élevé qu'en zone urbaine.

3. L'approche constructiviste s'appuie entre autres sur les travaux de Y. Amsellem-Mainguy (2021), de Mélanie Gambino et d'Olivier Desmesure (2014). Pour comprendre l'expérience que les jeunes font de leur lieu de vie, l'analyse mobilise le concept d'espace vécu et postule que ce dernier pèse sur la trajectoire des individus. Au-delà du zonage administratif, il s'agit d'appréhender les modes d'habiter, c'est-à-dire la manière dont les individus pratiquent, perçoivent et investissent leur espace de vie. Cette dimension qualitative est essentielle pour saisir ce que signifie « être du coin » (Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2021) : comment se construit le sentiment d'appartenance à un territoire rural.

Les jeunes qui vivent et grandissent en milieux ruraux représentaient en 2015, 27% des 17-29 ans (Brutel, 2019). Les 15-17 ans de milieu rural, qui pour la plupart résident chez leurs parents, représentent un tiers des jeunes de cette tranche d'âge. La proportion des jeunes dans la population rurale évolue en fonction de l'âge et du sexe : entre 18 et 22 ans, environ un jeune sur dix quitte le milieu rural pour le temps des études supérieures, massivement plus les femmes que les hommes (*Ibid*.). À partir de 23 ans, le nombre de jeunes dans les campagnes repart à la

hausse, ce qui indique qu'un certain nombre d'entre elles·eux (re)viennent s'installer dans des communes rurales (*Ibid*). Ce nombre est délicat à estimer, ne serait-ce que par l'hétérogénéité des territoires ruraux. Yvette Grelet et Céline Vivent (2011) avançaient pour la région Basse-Normandie la proportion de 60 % des jeunes qui, trois ans après la fin des études, résidaient toujours dans l'espace rural dont ils et elles sont issu·e·s. Quoiqu'il en soit, la population d'adolescent·e·s et de jeunes adultes qui habitent des territoires ruraux n'est pas anecdotique et mobilise le monde de la recherche depuis plus d'une vingtaine d'années.

Dans les bassins de vie ruraux (Brutel & Lévy, 2012), les premières contraintes impactant la quête de soi et de sa place dans le corps social se trouvent dans l'éloignement géographique des biens et des services, des équipements dédiés à la scolarité, aux loisirs, à la consommation, à la santé et à la culture (Brutel & Lévy, 2012 ; Even & Coly, 2017). Ces contraintes d'éloignement rendent *de facto* l'accès aux ressources éducatives, aux services culturels et sportifs plus délicat. Elles rendent les jeunes largement dépendant.e·s de leur famille et de ses ressources (Vachée & al., 2020) : transporter les jeunes, leur financer un permis de conduire, un véhicule personnel. C'est ainsi que, souvent, lorsqu'il est question de jeunes ruraux·ales, une des premières problématiques soulevées est celle de la mobilité (Even & Coly, 2017).

Au-delà de cette première contrainte, il s'avère que l'offre de formations disponibles à moins d'une heure de trajet impose un choix en partie contraint par la distance et donc par le capital économique de la famille, permettant la location d'un appartement ou d'une place en résidence scolaire (internat, résidence étudiante). Grelet et Vivent (2011) posent ainsi plusieurs constats qui méritent d'être rappelés. Les inégalités d'accès aux ressources éducatives (collège, lycée, enseignement supérieur), fruit entre autres de l'implantation territoriale, n'est d'abord pas un phénomène nouveau. Les aspirations scolaires (en milieu rural) sont ensuite genrées et socialement déterminées autant par l'implantation géographique que par l'origine sociale, globalement plus modeste des jeunes ruraux·ales, vers des études courtes et professionnalisantes (Bozonnet, 2012) : les garçons se dirigent plutôt vers les métiers du BTP[8] ou de la mécanique et les filles, vers le secteur sanitaire et social, les métiers du *care*. Les filles sont également nettement plus nombreuses à opter pour des études longues et les filières générales (Grelet & Vivent, 2011 ; Amsellem-Mainguy, 2021). Cela étant, globalement, « les jeunes ruraux ne se voient pas entreprendre des études de longue durée : l'âge considéré comme souhaitable pour arrêter les études augmente avec la taille de la commune » (Grelet & Vivent,

[8] Bâtiment et travaux publics

2011, p. 2). Même concernant les bachelier·ère·s ruraux·ales, le parcours d'études au niveau supérieur se réalise plutôt dans les filières d'études technologiques courtes (*Ibid.*).

Cette tendance générale en termes de choix d'orientation des jeunes ruraux·ales est enfin déterminée en partie par leur environnement socioprofessionnel : « L'élaboration d'un projet professionnel s'appuie sur la connaissance concrète des métiers "possibles". Cette connaissance est intimement liée à l'environnement dans lequel évolue le jeune. » (Grelet & Vivant, 2011, p.4). Leur environnement social proche compte davantage d'artisan·ne·s, d'ouvrier·e·s, d'agriculteur·ice·s, d'employé·e·s et de professions liées à l'aide à la personne que de cadres de la fonction publique ou d'enseignant·e·s-chercheur·euse·s par exemple (*Ibid.*). Plus encore, au-delà de l'orientation scolaire et du choix d'une voie professionnelle, le marché du travail auquel sont confronté·e·s les jeunes ruraux·ales est lui aussi structuré par des normes sociales de genre. À l'instar des domaines de formation disponibles, ce sont les métiers du *care* où les filles trouvent le plus souvent un emploi, dans un marché du travail où sont majoritairement proposés des postes avec une forte dimension symbolique associée aux hommes (le BTP, l'artisanat, etc.) (Amsellem-Mainguy, 2021).

Parmi les conditions de la quête de l'autonomie, on peut également compter comme dimension centrale la morphologie des sociabilités qui forment l'environnement social immédiat des individus. Là encore, il faut rappeler que les milieux ruraux sont hétérogènes socialement. Il semble possible néanmoins de dégager quelques tendances. L'intégration sociale des jeunes ruraux·ales des territoires « en déclin »[9] passe par la participation à des activités collectives, souvent portées par les « bandes de potes », organisées autour des sociabilités masculines (Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2021). C'est par la mise en gage de temps, d'énergie, voire d'argent, l'engagement (Jouve, 2017) dans les activités de ces bandes de potes ainsi que par l'appartenance à une famille installée depuis longtemps et/ou qui s'engage elle aussi dans les activités locales, que les jeunes peuvent alimenter un capital d'autochtonie (Retière, 2003). Cette forme de capital conditionne les modalités « d'accès aux champs politique et sociable » (*Ibid.*, p. 124). Elle correspond à une extension du concept de capital social et symbolique lorsqu'il s'agit des catégories populaires enserrées dans des espaces sociaux et géographiques particuliers. Les communes rurales font partie de ces espaces :

[9] Un territoire rural « en déclin » correspond dans les travaux de B. Coquard (2019) à des zones caractérisées par un vieillissement de la population, une activité économique atone, un marché du travail fortement concurrentiel. Je ne retiens pas cette définition pour mon travail de thèse, car les territoires où s'est déployée l'enquête ne correspondent par à cette définition.

> « Où la famille et le quartier sont au centre du réseau social et où les formes de sociabilité locales tiennent une place décisive dans la vie quotidienne, [où] les espérances d'échapper aux conditions communes par l'accès à d'autres statuts sont faibles [et pour lesquels] le monde extérieur […] apparaît hors de portée et est perçu comme opaque, impénétrable ou hostile »
>
> (Schwartz, O, 1998 dans Retière, 2003, p. 137).

Concernant les jeunes de milieux ruraux et notamment les jeunes femmes, la vie quotidienne est marquée par des enjeux de réputation et de respectabilité qui peuvent expliquer en partie leurs comportements et leurs usages de l'espace public (ou justement, le moindre usage pour les filles). Les jeunes adultes qui portent certains stigmates (la précarité de l'emploi, l'absence de participation, le célibat après 25 ans ou l'immoralité sexuelle par exemple) sont potentiellement exclu·e·s des sociabilités locales et donc des systèmes d'entraides facilitant l'accès aux emplois locaux, aux logements et aux espaces de participation (Renahy, 2005 ; Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2021 ; Reversé, 2025).

Cela étant, ce qui est démontré avec force par Benoît Coquard (2019) en matière de morphologie des sociabilités locales pour les territoires ruraux dits « en déclin » (Coquard, 2019) l'est peut-être moins lorsqu'il s'agit d'un bassin de vie rural sous l'influence d'un pôle d'emplois et de services. En effet, certains bassins de vie ruraux correspondent moins à la définition de Schwartz (1998) et de Retière (2003), d'un monde social plus ou moins clos sur lui-même, qu'à des espaces résidentiels (Charmes, 2019), qui entrent progressivement dans le champ d'attraction d'une ville petite ou moyenne et dont ils deviennent les satellites. Eric Charmes (2019) parle ainsi d'une acculturation des ruraux·ales aux modes de vie urbains et d'une transformation du rapport à la localité :

> « Au fil de leur urbanisation, beaucoup [de villages] sont devenus des espaces résidentiels, où les habitants ne passent plus qu'une partie de leur vie éveillée. Leur rapport à leur lieu de vie est devenu plus utilitaire et économique que politique. Ils se préoccupent avant tout de la gestion et de l'entretien du cadre de vie offert par leur commune. »[10]
>
> (Charmes, 2019, p.28).

C'est ainsi qu'E. Charmes évoque la recherche d'un « droit au village » en s'intéressant aux populations qui (re)viennent s'installer dans les bassins de vie ruraux « dynamiques » (sous l'influence d'un pôle). Il s'agit du droit des citoyen·enne·s à disposer des ressources d'une métropole (le droit à la ville) tout en ayant une voix dans les décisions liées à l'aménagement de leur lieu de vie :

[10] Je reviens dans quelques paragraphes sur cette distinction entre ce qui serait politique et ce qui relèverait de la gestion et de l'entretien du cadre de vie avec laquelle je suis en désaccord.

> « Un droit à s'organiser à l'échelle locale, dans une relative autonomie à l'égard des échelons supérieurs de gouvernement […]. Ce serait un droit à l'expérience concrète de l'agir en commun […]. À l'échelle d'un village, en agissant en commun, il est possible d'organiser la garde des enfants après l'école, de développer le covoiturage ou de mettre en place des circuits courts alimentaires. Tous les problèmes de la vie quotidienne ne peuvent certes pas être résolus localement de manière autonome. Pour ce qui relève des échelons supérieurs, un village peut être une base de mobilisation pour revendiquer, pour faire valoir des droits à des services ou à des équipements. Les mobilisations pour défendre les écoles et les bureaux de poste en sont une illustration ».
>
> (Charmes, 2019, p.65-66).

Cette notion de « droit au village » ou de « droit à la campagne » émerge au tournant des années 1970 avec l'essor d'une « nouvelle classe moyenne » qui investit la fonction publique dans les domaines de l'aide sociale, de la culture, de l'enseignement et de la santé alors en développement. Cette classe moyenne diplômée incarne la « nouvelle gauche », réformiste, rassemblée autour de la personnalité politique de Michel Rocard. Elle contribue à la gentrification des centres-villes où elle se trouve, mais aussi à la périurbanisation du territoire national, en s'installant dans les villages ou les bourgs, jugés plus propices à la concrétisation de son projet de vie, qui est aussi un projet politique : accéder à la propriété individuelle et, par là même (re)trouver une vie sociale marquée par le seau de l'authenticité et gagner la maîtrise du lieu de vie (Charmes, 2019). Ces ménages se fondent dans les sociabilités préexistantes, créent des associations (protection de l'environnement, mise en valeur du patrimoine, animation socioculturelle entre autres types d'objets), briguent parfois les sièges des conseils municipaux et scolarisent leurs enfants dans les écoles. Ce mouvement concourt à l'hybridation des modes de vie, des mœurs et des sociabilités entre urbain·e·s et ruraux·ales. Ce rapport au village, ce désir marqué d'un droit à organiser collectivement le lieu de vie se retrouve-t-il chez les jeunes ruraux.les ?

La difficulté qui se présente concerne l'hétérogénéité sociale des populations des villages en fonction du type de ruralité vers lequel on se tourne : les populations jeunes des bassins de vie ruraux dynamiques sont de plus en plus nombreuses quand celles des campagnes « en déclin » quittent les bourgs pour rejoindre les villes lorsqu'elles le peuvent ; les premières sont plus diplômées, plus mobiles que les secondes ; la centralité des sociabilités liées à la famille et au village ainsi que les enjeux de réputation n'est, sans doute, pas la même entre une commune autonome de faible densité et une commune sous influence d'un pôle de services et d'emplois doté, par exemple, d'une offre de formation d'enseignement supérieur. Le rapport politique au village est très probablement différent chez les jeunes qui fréquentent le lycée général de la ville et chez celleux qui ont choisi la voie professionnalisante dans les métiers du bâtiment, de

l'agriculture ou de la pêche. Ce rapport est aussi différent, on l'a vu, en fonction du genre. Mais là encore, le milieu social d'origine et le type de ruralité habitée impactent l'expérience sociale genrée du village. L'accès par les ressources familiales à la centralité urbaine dont la commune habitée est le satellite comprend par exemple la possibilité de poursuivre une activité sportive en équipe féminine là où il s'en trouve.

Cette hétérogénéité des territoires et des populations oblige, pour comprendre les pratiques sociales des jeunes en matière de citoyenneté, de se rapprocher des constructions subjectives de la ruralité : sur quoi repose la représentation que les jeunes se font d'elleux-mêmes lorsqu'ils et elles se décrivent comme des jeunes ruraux·ales ? L'accès à ces pratiques sociales demande également d'interroger la définition de la citoyenneté à partir de laquelle cette question est abordée, sans quoi il existe un risque d'occulter des formes (conscientes ou non) d'engagement et de politisation (Walther et al., 2020).

2.3. Ce que « s'engager » peut signifier dans un village rural

On a pu voir plus haut que, pour ce qui relève des territoires en déclin au moins, l'intégration sociale des jeunes trouve un premier support par la participation aux activités des « bandes de potes ». Dans une enquête de 2014, à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine, Olivier David propose une vision plus large en prenant comme territoire d'enquête des communes sous influence et des communes autonomes très peu denses, comprenant des différences notables entre les populations. À l'instar d'Eric Charmes (2019), il évoque une « homogénéisation des modes de vie, des valeurs et des loisirs des jeunes autour des standards urbains » (Charmes, 2019, p. 85). Il ajoute que le lieu de résidence n'a pas d'impact sur l'intérêt général porté aux activités de loisirs, culturelles et sportives, à l'élan pour la conquête de nouveaux espaces d'autonomie entre pair·e·s qui « constituent en quelque sorte le ciment des cultures adolescentes et juvéniles » (*Ibid.*). Là où l'implantation territoriale impacte les usages sociaux des temps libres par les jeunes, c'est par la différence en matière d'offre de services et d'activités de loisirs. À l'instar de l'offre de formation et d'emplois disponibles en milieux ruraux, l'offre de loisirs, d'activités sportives et culturelles est plus réduite dans les bassins de vie ruraux. Une fois encore, les ressources (culturelles, économique et symboliques) que les jeunes peuvent mobiliser, notamment par l'intermédiaire de leur famille, déterminent fortement les types d'activités investies pendant leurs temps libres.

Cela étant, certaines tendances apparaissent dans l'étude des pratiques déclaratives de loisirs des jeunes d'Ille-et-Vilaine : la proportion de jeunes pratiquant (au moins une activité) est moins

importante en milieu rural et la diversité du type d'activité déclarées est moindre en raison d'une offre nettement plus faible ; les accueils de loisirs sont moins fréquentés alors que le recours au « Clubs des jeunes »[11] lui, est plus important qu'en milieu urbain ; enfin, les jeunes ruraux.ales semblent se consacrer plus longuement aux activités dites « informelles », non encadrées comme le fait d'écouter de la musique par exemple : « lorsque l'offre d'activité fait défaut, les solutions ludiques et informelles prennent le relais dans le quotidien des jeunes » (David, 2014, p. 85). Faute d'une offre de loisirs, de pratiques culturelles et sportives à la hauteur des aspirations, il semblerait que les jeunes témoignent davantage de pratiques auto-organisées.

Concernant l'offre de participation et des politiques de soutien à l'engagement et à la citoyenneté (Parisse, 2020), le constat est sensiblement le même.

> « Les jeunes ruraux sont éloignés des instances de participation, les espaces de représentation comme les conseils municipaux de jeunes n'existent pas ou peu en milieu rural, les créations de junior associations ne sont pas légion non plus. Le même constat vaut pour les équipements socioculturels susceptibles d'héberger des formes de participation citoyenne (accueils jeunes, MJC ou centres sociaux). Même les possibilités d'exercer les fonctions de délégués de classe dans les collèges et lycées peuvent être compromises, car des difficultés de mobilité peuvent freiner l'engagement (impossibilité à participer aux réunions en dehors des horaires de couverture des transports scolaires). »
>
> (Vachée & al., 2020, p.100)

À ce manque d'espaces formels de participation s'ajoute un phénomène qui n'est pas spécifique aux espaces ruraux. Les sociologues Lise Vachée, Sophie Ruel et Christophe Dansac (2020), s'attachent par exemple à décrire les pratiques de citoyenneté déclarées chez des collégien·enne·s inscrit·e·s dans des établissements ruraux. Elles montrent que ces jeunes tendent à être invisibilisé·e·s dans l'espace public local. Ce phénomène d'invisibilisation peut être relevé dans de nombreuses études qui se sont intéressées à la question de la participation des jeunes dans l'espace public (Guilloux et al., 2016 ; Walther et al., 2020 ; Becquet & Stuppia, 2021). Les adultes tendent à anticiper le départ des jeunes pour leurs études et/ou pour leur embauche : les jeunes seraient donc moins susceptibles de participer à la vie présente et future du territoire. De plus, les jeunes manifestent le sentiment de ne pas être pris·e·s en compte au niveau local, notamment par les élu·e·s (Vachée et al., 2020). Il y a là une représentation réciproque constituant un des facteurs à l'origine du difficile accès des jeunes ruraux.ales au

[11] Les « clubs des jeunes » sont des associations de jeunesse que l'on trouve dans certains territoires ruraux. Suivant les endroits, ces associations sont administrées par des parents ou uniquement par des jeunes du village. Ces associations se consacrent à l'animation de la vie locale et/ou à l'organisation d'activités pour les jeunes (souvent par les jeunes elleux-mêmes). Une parenté est possible avec la politique des « mille clubs », mise en œuvre par le ministère de la jeunesse et des sports, à la fin des années 1960.

« droit de cité » : le droit par la participation dans l'espace public et politique de s'affirmer comme acteur à part entière d'une collectivité politique agissante (Balibar, 1998). Le rapport du CESE (2017) sur la place des jeunes dans les territoires ruraux va dans le même sens. D'un côté, les élu·e·s auraient tendance à concevoir cette population comme : « Une classe d'âge consumériste, peu encline aux activités encadrées traditionnelles, peinant à s'engager dans des projets de long terme, voire en ayant des comportements problématiques dans l'espace public » (CESE, 2017, p. 158). De l'autre, il est possible d'affirmer que les jeunes (au moins une part significative d'entre elleux) se sentent de manière générale peu reconnu·e·s et pris·e·s en compte par les élu·e·s locaux·ales. (David, 2014 ; CESE, 2017 ; Vachée & al., 2020). Le rapport « JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir » produit par le Conseil économique, Social et Environnemental en Région (CESER) des Pays de la Loire, et publié en septembre 2022, va dans le même sens. Il ajoute que cette faible reconnaissance rendrait difficile leur participation « à la définition des orientations stratégiques des politiques les concernant » (CESER, 2022, p.19).

Pourtant, les jeunes ruraux·ales « participent ». En effet, la contribution aux événements du village est relevée comme étant un support de l'intégration à la vie sociale et au sentiment d'appartenance dont témoignent les jeunes (Amsellem-Mainguy, 2021). Participer au montage de barnums pour la fête de la commune ou du club de foot est perçu très positivement par une part significative des jeunes qui vivent et grandissent en milieux ruraux. Ce type d'activité est présenté comme un moyen d'intégrer les sociabilités locales et plus particulièrement, les sociabilités juvéniles lorsqu'il s'agit d'événements organisés par les « bandes de potes » (Coquard, 2019). La participation à la vie locale ne se limite alors pas aux frontières de la commune, mais plutôt aux morphologies contemporaines des liens sociaux, qui s'articulent entre autres à ces « bandes de potes ». Vachée et al. (2020) soulignent à cet endroit que les jeunes ruraux·ales sont significativement plus nombreux·euses à participer à l'organisation des événements locaux (fêtes, repas, brocantes, etc.) que leurs homologues urbain·e·s. Les sociologues notent aussi une forte reproduction sociale dans le rapport des jeunes enquêté·e·s à la « participation » (*ibid.*). Cette participation à la vie locale vient renforcer l'appartenance à des réseaux de sociabilité locaux procurant des ressources diverses : le capital d'autochtonie (Retière, 2003 ; Renahy, 2005 ; Coquard, 2019).

Plus encore, l'expérience sociale des jeunes habitant des territoires ruraux renseignée par les enquêtes sociologiques de N. Renahy (2005), B. Coquard (2019) et Y. Amsellem-Mainguy (2021) témoigne de la construction d'un « nous » à part entière éminemment politique. B.

Coquard (2019) prend notamment l'exemple du diplôme de l'enseignement supérieur. S'il est un gage de valorisation sociale et de reconnaissance symbolique, s'il protège même dans une certaine mesure son·sa détenteur·ice du chômage et de la précarité en milieu urbain, ce n'est pas le cas dans les territoires où il a enquêté. Les figures locales valorisées sont les artisans à leur compte et les petits patrons, le·la pompier volontaire, le leader de l'équipe de foot locale (Coquard, 2019) bien plus que le conseiller ou la conseillère régional·e. Le « nous » en milieu rural est construit à partir de contre-modèles façonnés justement en opposition au monde extérieur, considéré comme socialement hostile et méprisant (Schwartz, 1998).

Il faut sans doute expliciter une distinction, sous-jacente dans ce qui précède, entre une participation relevant des attitudes politiques inscrites dans le champ spécialisé du politique comme le fait d'aller voter ou de prendre part à des débats publics (Boughaba, 2018) et la participation à la vie sociale de la localité qu'on habite, quant à elle construite sur l'expérience ordinaire de l'environnement : une citoyenneté ordinaire (Carrel & Neveu, 2014). Le travail d'Alexandre Dafflon (2014) sur les sociétés de jeunesse campagnardes (SJC) suisses montre bien comment des groupes de 15-30 ans se réclament elleux-mêmes d'une telle distinction : ils et elles se disent « apolitiques », mais participent objectivement à la vie de la localité en organisant des activités récréatives. Plus encore, ces SJC fonctionnent comme des matrices de socialisation politique (valorisation d'une conception pratique du monde, transmission et incorporation de valeurs, d'opinions et de représentations communes) ; les individus qui les composent se représentent « la politique » comme une véritable menace culturelle pour le groupe et son unité (*Ibid.*). Il est aussi possible de penser aux travaux de Nina Eliasoph (1998 ; 2001) qui montrent, pour le cas nord-américain, une tendance de groupe (pas spécifiquement de jeunes), réunis en association, à éviter la discussion politique pour préserver l'unité du groupe. La politisation se joue à travers le rapport à l'environnement immédiat :

> « Les bénévoles considéraient que toute prise de parole lors des réunions devait se donner pour but de se persuader mutuellement et de persuader les habitants de leur quartier de l'idée que des gens ordinaires pouvaient réellement, quand il s'agissait de problèmes qui les touchaient de près, faire bouger les choses ».
>
> (Eliasoph, 2001, p. 117).

Pour résumer, les jeunes ruraux·ales sont effectivement éloigné·e·s – voire se mettent elles·eux-mêmes à distance – des instances de participation et des espaces de représentation conventionnels de la démocratie (Vitiello, 2019 ; Cohen & Fung, 2011). Il est probable qu'il existe un décalage entre les instances de participation instituées ouvertes aux jeunes dans le

cadre des politiques de jeunesse et les fondements de ce qui représente, à leurs yeux, des formes légitimes de participation (Guilloux et al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021). Si ces phénomènes d'éloignement, d'invisibilisation et de décalage représentent une tendance lourde concernant l'ensemble de la population qui traverse la jeunesse, le cas des jeunes qui vivent et grandissent en territoire ruraux se singularise par la faiblesse de l'offre en matière de participation. Pour le cas des territoires en déclin *a minima,* ce sont aujourd'hui les « bandes de potes » (Coquard, 2019) qui jouent le rôle de matrices de socialisation et dans lesquels les jeunes tendent à s'engager, motivés par le besoin de s'intégrer aux sociabilités juvéniles locales.

Il semble aussi possible de s'étonner du décalage de représentations réciproques (entre élu·e·s et jeunes) pointé par le CESE (Even & Coly, 2017) dans des espaces sociaux pourtant marqués par une forte interconnaissance. Le rapport en question (*Ibid.*), comme celui du CESER Pays de la Loire (2022), évoquent tous les deux le besoin d'une médiation entre les publics jeunes et les pouvoirs publics, aussi bien pour résoudre la problématique posée par les représentations réciproques que celle relative à la faiblesse des offres. Cet appel, parmi bien d'autres comme nous allons le voir, s'adresse en particulier aux animateur·ice·s salarié·e·s par des associations ou en régie directe par des collectivités locales qui travaillent, à partir de leur « secteurs jeunes », avec les jeunes ruraux·ales.

III. Les systèmes locaux d'action publique ruraux : les enjeux de gouvernance pour la construction et la mise en œuvre des politiques de jeunesse

La situation issue de mon terrain présenté en première section mobilise des acteur·ice·s qui dépassent le périmètre de la commune (comme l'intercommunalité ou l'ADMJC42). Ces acteur·ice·s s'inscrivent dans un ensemble plus large : un système local d'action publique rural – un SLAP (Loncle-Moriceau, 2011). Les quatre composantes qui font système à l'échelle d'un département, d'une intercommunalité ou d'une ville doivent être regardées dans le contexte national de la fabrique contemporaine des politiques territoriales. Cette fabrique se caractérise par une affirmation des pouvoirs publics locaux comme des acteurs et des espaces politiques où se jouent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (Faure & Douillet, 2005 ; Douillet & Lefèbvre, 2017). L'État gouverne à distance (Epstein, 2006).

3.1. Déclinaisons rurales du pilotage à distance et des politiques de jeunesse

Il faut rappeler les inégalités socio-économiques qui fondent l'idée qu'il existe non pas une ruralité, mais plusieurs, qui vont schématiquement du territoire rural « en déclin » (Coquard, 2019) au territoire rural « dynamique » (Charmes, 2019), en passant par des territoires économiquement portés par des activités touristiques ou marqués par des reliefs et une culture à part entière comme les territoires de montagne étudiés par Pierre Champollion (2018).

Le secteur des politiques de jeunesse et de l'éducation populaire est massivement composé d'associations et de fédérations d'associations historiques comme celles des MJC ou des centres sociaux. D'après le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de la jeunesse et de l'éducation (CNAJEP), ce secteur regroupait en 2017 près de la moitié des associations à l'échelle nationale (Porte, 2019 ; Lebon, 2021) :

> « Une partie importante de ces associations relèvent de l'agrément "éducation populaire" et appartiennent au champ professionnel de l'animation socioculturelle […] à travers des mouvements comme la ligue de l'enseignement, les Francas, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA), Léo-Lagrange ou encore Familles rurales. L'éducation populaire joue également un rôle essentiel dans nombre de quartiers populaires des villes et en milieu rural, par la gestion d'équipements de proximité comme les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les centres sociaux ou les foyers ruraux ».
>
> (Porte, 2019, p. 1)

Le secteur « Jeunesse et éducation populaire » correspond aujourd'hui à la traduction concrète de la reconnaissance de l'animation et de l'éducation populaire par l'État comme le moyen d'encadrer une « séquence » de la vie (Lebon, 2021, p. 41) et de contribuer à la mise en œuvre d'une « politique globale de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire » à travers le CNAJEP (*Ibid.,* p.51). Cette reconnaissance s'inscrit dans une division du travail gouvernemental avec l'École. Le mot d'ordre aujourd'hui est la « continuité éducative » ou le soutien à « l'action éducative locale », à travers des instruments d'action publique comme la « Réussite éducative » ou le « Projet éducatif de territoire » (PEdT), dont le but est d'abord d'organiser la collaboration des services (déconcentrés et décentralisés) avec les CAF et les associations. Par ces instruments, les pouvoirs publics sollicitent de plus en plus le secteur professionnel de l'animation pour contribuer au traitement de questions relatives à la jeunesse : réussite éducative, insertion socio-professionnelle, prévention en matière de santé ou de délinquance, etc. (Camus, 2025). La question qui se pose alors est la traduction de ce contexte global dans celui des territoires ruraux.

L'instrument que constitue le « projet éducatif de territoire » (PEdT) est une, sinon la traduction concrète de l'évolution contemporaine de l'action publique qui mobilise les acteur·ice·s du secteur en question. Il véhicule cette idée d'une « éducation globale » qui dépasse l'enseignement scolaire, une éducation pour laquelle il faut mobiliser en territoire les élu·e·s et les technicien·enne·s locaux·ales, les CAF et le tissu associatif, notamment les associations titulaires de l'agrément « Jeunesse Éducation Populaire » (JEP). Étudiés en milieux ruraux dans un rapport pour l'observatoire des politiques locales d'éducation (Frandji et al., 2017), les PEdT informent remarquablement de l'impact majeur des enjeux des pouvoirs publics locaux sur l'orientation d'un tel instrument.

D'abord, il est souligné dès les premières pages du rapport qu'en matière de politiques éducatives locales (*a minima*), il existe une corrélation entre le nombre d'habitant·e·s et la mise en œuvre d'un PEdT : la quasi-totalité des communes de 2000 habitant·e·s ou moins n'intégre pas le programme précédent (à savoir les « Projets éducatifs Locaux ») ; plus le nombre

d'habitant·e·s augmente, plus les PEdT s'inscrivent dans des réseaux d'acteur·ice·s déjà structurés, avec leurs habitudes de travail et une congruence, même relative, des visions politiques. On peut souligner ensuite le fait que les contenus choisis par les acteur·ice·s pour le PEdT changent en fonction du territoire. Ils et elles se trouvent notamment pris·e·s dans des phénomènes de dépendance au sentier (Palier, 2019) :

> « Si parmi les communes se déclarant "métropole urbaine" ou "villes moyennes" plus de la moitié couvrent ces différents temps, 34 % des communes dites "rurales" recouvrent le périscolaire préréforme, 24 % l'extrascolaire et 15 % le temps scolaire. Les communes ayant eu des PEL ont également une tendance à prendre en compte de manière plus importante ces différents temps dans les PEDT. »
>
> (Frandji et al., 2017, p. 29).

Les auteur·ice·s du rapport évoquent l'absence récurrente dans les communes rurales d'un·e professionnel·elle chargé·e·s d'assurer la coordination du PEdT. Cela allait en 2015 du simple au double : 43 % des communes rurales embauchent, 80 % pour les secteurs urbains. Dans les mêmes proportions, les communes rurales organisent moins de concertations préalables des acteur·ice·s qui assurent les activités péri et extrascolaires. Plus encore, les liens effectifs avec les acteurs institutionnels du PEdT comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale[12], l'Éducation nationale et la CAF sont plus distendus et ténus en milieux ruraux qu'en ville.

En s'intéressant ensuite aux discours des élu·e·s locaux·ales et des technicien·enne·s enquêté·e·s, Daniel Frandji et al. (2017) relèvent une coloration du contenu des PEdT par les enjeux politiques définis localement. En milieu rural, cela prend les formes suivantes :

> « La coopération des acteurs éducatifs est revendiquée au titre du maintien et du développement du lien social, nécessaire au dynamisme local, à l'attractivité du territoire et au déploiement d'un véritable lien d'attachement au territoire […] Les enjeux scolaires s'intègrent d'autant plus dans des enjeux éducatifs globaux qu'il s'agit, pour certaines petites communes, de renforcer, par la coopération entre acteurs éducatifs, les liens sociaux […]. L'action éducative, dans ces discours, fait référence à l'importance de la sociabilité villageoise dans son potentiel de dynamisation territoriale ».
>
> (Frandji et al., 2017, p.97)

L'étude interroge alors la problématisation locale des enjeux éducatifs ou, pour le dire autrement, les conséquences de la territorialisation de la définition du bien commun. Les auteur·ice·s soulignent ainsi que les problématiques du lien social et du développement local

[12] Nous sommes en 2015 quand le rapport est publié. Les services jeunesse et sports sont encore rattachés, F. Lebon précise « invisibilisés » (Lebon, 2021, p.97), aux directions départementales de la cohésion sociale.

prennent le pas sur celles définies nationalement autour des inégalités territoriales et de la construction des subjectivités. Ils et elles précisent alors que cela laisse planer un double risque. Celui d'un « localisme » (*Ibid.*, p.98) d'abord, où l'attention serait davantage portée sur la construction et l'organisation du collectif de partenaires, au détriment des problématiques des destinataires, à savoir les enfants et les jeunes scolarisé·e·s. Celui d'une dépolitisation de l'action éducative locale ensuite, en réduisant l'enjeu du développement de la « citoyenneté », comprise dans les orientations nationales du PEdT, à un enjeu d'intégration sociale : l'idée d'un enfant ou d'un jeune « acteur·ice », respectueux·se du bien commun, qu'il faudrait aider à (ré)intégrer aux sociabilités locales (une « citoyenneté sociale ») et à participer au développement local. L'enjeu, focalisé sur la gestion de la place des jeunes dans l'espace villageois, ne serait alors plus les inégalités et les rapports de dominations qui conduisent à l'exclusion des jeunes ruraux·ales des espaces de décision. Cela se traduirait par un refus d'accès à une citoyenneté dite « démocratique » (Frandji et al., 2017, p.100) : la capacité à formuler un jugement sur le vivre ensemble et le bien commun pour mieux interroger et transformer si nécessaire les conditions de vie (Carrel & Neveu, 2014).

Ce dernier risque n'est pas tant lié aux caractéristiques territoriales qui façonnent les représentations et les priorités politiques qu'au format de l'outil (le PEdT), comme les auteur·ice·s le soulignent. Les termes non définis de « citoyenneté », d'enfant ou de jeune « acteur » ou encore de « parcours » autour desquels s'articulent les documents nationaux d'orientation, contribuent plus largement à la dépolitisation des questions qui touchent l'encadrement de la jeunesse. F. Lebon (2020), observant également cela, parle d'un langage politique, c'est-à-dire relatif à l'organisation, à la répartition et à l'exercice du pouvoir, apolitique :

> « Dans ce contexte de recomposition de l'État, qui tend par ailleurs à renforcer, sous couvert d'autonomisation, l'autorité de décideurs locaux, c'est un langage politique apolitique qui s'impose, fait de "projet", de "citoyenneté", ou encore de "participation". L'adoption de ces logiques et de ce langage contribue, tout à la fois, à "décollectiviser" les rapports de force, à les personnaliser, à les individualiser, mais aussi à les techniciser, et donc à favoriser ceux qui ont acquis la propension à jouer dans les règles imposées par l'État ».
>
> (Lebon, 2021, p.47)

Cela étant, vider le langage de sa substance politique ne signifie pas pour autant une démarche a-politique ou a-partisane. Frandji et al. (2017) soulignent que la mise en œuvre d'un instrument d'action publique comme le PEdT répond aussi à des priorités politiques définies localement. Le caractère vague des termes comme « projet » ou « participation » fonctionne comme des

fétiches rassembleurs qui « préservent par leur ambiguïté une pluralité d'options dans lesquels les bricolages, les routines, mais également les confrontations d'intérêts vont prendre place » (Desage & Godard, 2005, p. 658).

Pour résumer, en plus de colorer les fondements cognitifs de l'action, les caractéristiques territoriales influent sur les contenus et la mise en œuvre des instruments d'action publique. L'éloignement des acteurs institutionnels, l'absence préalable des précédents instruments sensés construire le réseau d'acteur·ice·s ainsi que des ressources sans doute moins conséquentes, entraînent une coordination locale plus faible et un resserrement sur les compétences obligatoires, particulièrement celles liées à l'enfance. Ces constats sont posés au-delà de l'enquête de l'observatoire PoLoc sur les PEdT, par le CESE (2017) et le CESER Pays-de-la-Loire (2022) pour les politiques de jeunesse.

3.2. L'intercommunalité comme échelon de la coordination locale des politiques de jeunesse ?

Historiquement, les communes comme les grandes villes ont été les principales actrices locales des politiques de jeunesse, aux côtés des associations (Chevalier & Loncle-Moriceau, 2025). Outre la responsabilité de l'entretien des écoles primaires, elles ont la compétence en matière de politique d'équipements culturels et sportifs et un rôle important dans le financement des activités liées à l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement ou tout autre service de proximité. Les communes sont également aujourd'hui des actrices centrales de la politique éducative locale à travers, entre autres instruments d'action publique, le PEdT.

Cela étant, particulièrement dans les territoires ruraux, les communes délèguent de plus en plus les compétences enfance et jeunesse aux intercommunalités qui connaissent une montée en puissance de leur rôle sans précédent. D'un point de vue juridique, le transfert de la compétence « enfance/jeunesse » des communes vers les communautés de communes s'intègre généralement dans le volet de l'action sociale ou des missions facultatives. Cette compétence se concentre souvent sur la gestion technique des infrastructures d'accueil et permet également de subventionner les acteur·ice·s associatif·ve·s locaux·ales (Halter, 2016 ; Audren, 2023). Au-delà de ces attributions purement techniques, les EPCI à fiscalité propre peuvent élaborer et conduire des projets de développement local. Ce mouvement, observé à l'échelle du secteur enfance/jeunesse, est constaté plus largement par exemple dans les domaines de la santé et de l'action social pour lesquels l'État privilégie désormais l'intercommunalité pour assurer la territorialisation de l'action publique (Honta & Basson, 2017).

Globalement, un consensus semble se dégager autour du fait que : « l'intercommunalité prend localement des formes variées tant dans l'organisation de ses territoires, des compétences qu'elle gère, de ses modes de financement ou dans les politiques » (Le Saout & Ségas, 2011, p.145). Cela tend à renforcer des constats liés aux politiques de jeunesse, avec en premier lieu celui des inégalités territoriales. La variabilité des formes prises par l'intercommunalité et le caractère facultatif de la compétence jeunesse laisse une place considérable au volontarisme politique d'élu·e·s qui se sentent intéressé·e·s et concerné·e·s.

L'avis rendu par le CESE (Even & Coly, 2017) sur la place des jeunes dans les territoires ruraux insiste dans ses recommandations pour faire de l'intercommunalité le lieu de la gouvernance de l'action publique en direction des jeunes. Il faudrait attribuer aux EPCI une compétence obligatoire spécifique à la jeunesse (16-29ans). Il s'agit de faire face au paradoxe relevé par J.-P. Halter (2016) selon lequel la jeunesse est présente dans les discours politiques à cette échelle comme un enjeu central, mais que les moyens et les actions déployés sont, pour l'essentiel, tournés vers l'enfance et la petite enfance. Cette observation et cette proposition reposent sur l'idée que :

> « C'est à l'échelle des bassins de vie que les solutions les plus efficaces et les plus pragmatiques doivent être trouvées. Selon les territoires, les besoins ne sont pas les mêmes en termes de logement, de mobilité, de santé, d'insertion professionnelle ou de participation des jeunes à la vie locale. Les réponses à apporter doivent prendre pleinement en compte ces diversités »
>
> (CESE, 2017, p. 52-53).

On trouve ici le langage de la « proximité » (Lebart & Lefèbvre, 2005) : la formulation locale des questions de politique publique serait par nature plus pertinente parce qu'au plus proche des problématiques des publics concernés. En plus d'être discutable sur le plan logique – la proximité repose sur une équivalence naturalisée entre proximité, efficacité et légitimité –, cette approche comporte des risques de rabattement sur le particulier (particularisme) et sur le « cas par cas » (dépolitisation[13]) (*Ibid.*). On peut aussi noter une confusion et un hiatus entre le périmètre politico-administratif (Faure & Douillet, 2005) de l'intercommunalité et le concept de bassin de vie qui s'extrait des découpages administratifs (Aragau et al., 2018). On peut enfin être étonné par un tel argument dès lors que l'intercommunalité apparaît comme un espace qui incarne localement un mouvement plus large à l'échelle nationale de : « séparation croissante

[13] Une analyse individualisante des problèmes sociaux rencontrés par les personnes, invisibilisant les causes structurelles et limitant la requalification des situations vécues comme discutables et mêmes transformables.

entre les lieux de représentation et de délibération et ceux où s'élabore l'action publique locale, à huis clos et entre professionnels de la politique et fonctionnaires » (Desage, 2020, p. 295).

En effet, la sociologie critique du pouvoir local s'est employée à mettre au jour les modes de régulation interne aux EPCI (Desage & Guéranger, 2011). Elle décrit une confiscation du politique dans l'arène intercommunale par la fabrique du consensus au niveau du bureau exécutif, impliquant certain·e·s élu·e·s communautaires et fonctionnaires (directeur·ice·s principalement). Sous couvert de technicité des dossiers et de priorité accordée aux intérêts communaux, la décision est soustraite au moins en partie au débat démocratique (citoyen·enne·s, militant·e·s, etc.) et au suffrage :

> « Sur la base d'une technicisation du travail intercommunal, la légitimité élective cède progressivement le pas à une légitimité technique ; la compétence devenant une qualité incontournable. La *notabilité* locale […] ne (se) suffit plus pour exister politiquement, y compris dans les structures les plus excentrées des grandes agglomérations. Les élus placés sur le devant de la scène intercommunale doivent désormais être en mesure de projeter et de réguler l'action publique locale sur le moyen et long terme, tout en contrôlant l'avancée effective des dossiers qu'ils élaborent à court terme en commission, et que met en œuvre le personnel administratif ».
>
> (Vignon, 2011, p. 144).

Cette confiscation du politique suscite la mise en place de stratégies par les acteur·ice·s non gouvernementaux·ales des politiques de jeunesse. Dans le cas d'une recherche-action en lien avec une intercommunalité, Camille Robert-Bœuf et Vivienne de Lafond (2002) décrivent comment les salarié·e·s d'une mission locale ont visé des élu·e·s « clés » (principalement des maires) et ont créé une « complicité [avec] des professionnels qui peut aller jusqu'à inclure les élus politiques locaux » (Robert-Bœuf & De Lafond, 2002, p. 162), pour développer l'activité de leur structure dans le territoire intercommunal.

De concert, J.P. Halter et les auteur·ice·s de l'avis du CESE évoquent un probable oubli de la Jeunesse (en tant que champ de responsabilité) suivant les territoires, en fonction des priorités politiques des élu·e·s, de la composition et du fonctionnement du réseau d'acteur·ice·s ainsi que des conflits qui peuvent exister entre communes et intercommunalité. Il est possible d'ajouter à ces premiers déterminants des « intrants » externes à la situation. Les monographies mettent en lumière que l'adoption, de la compétence Jeunesse par les EPCI est le fruit du lancement d'un programme national et d'une forte incitation d'organismes qui contribuent significativement au financement des actions Enfance et Jeunesse, au premier rang desquels les CAF et les services déconcentrés Jeunesse et Sport.

Cette prise de compétence a été initiée par un Projet Éducatif Local (PEL), une démarche sur la base du volontariat, qui s'accompagne de soutiens financiers, que les collectivités locales proposent en vue de « coordonner » les acteur·ice·s éducatif·ve·s du territoire. Le PEL a largement inspiré, en 2013, le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) dont il est question un peu plus haut. Si ce PEL devait rassembler les acteur·ice·s et les élu·e·s à l'échelle de l'intercommunalité pour installer une meilleure « cohérence » des actions, il semble qu'un consensus sur les rôles et les priorités n'ait pas été trouvé (faute, entre autres, d'une volonté politique claire de la part des élu·e·s). Dans un second temps, la compétence Jeunesse aurait – J.P. Halter rapporte cet élément tiré d'entretien avec des technicien·enne·s au conditionnel – été prise sous l'incitation directe des organismes financeurs :

> « Elle [la prise de la compétence Jeunesse] aurait eu lieu sous l'effet de la pression d'organismes financeurs des actions Enfance-Jeunesse comme la CAF ou la DDCS qui souhaitaient sortir d'une logique communale de co-financement des équipements et pallier l'insuffisante coordination des acteurs locaux. Le refus des élus locaux de passer à une gestion intercommunale aurait entraîné une baisse des dotations et des participations financières de la CAF départementale au financement des services et actions »
>
> (Halter, 2016, p.36)

Si cet élément peut difficilement être considéré autrement que comme de la spéculation de la part des acteur·ice·s enquêté·e·s, il appuie néanmoins l'idée que les organismes comme JEP et les CAF peuvent avoir un poids certain sur la mise à l'agenda de la Jeunesse, particulièrement en milieu rural où le nombre d'acteur·ice·s concerné·e·s en présence semble moins important que dans les espaces urbains. C'était aussi le propos conclusif de Fabien Desage et de David Guéranger (2011) dans une perspective plus générale. Les enjeux, dispositifs et acteur·ice·s extérieurs pourrait faire obstacle au fonctionnement corporatif et discrétionnaire des instances intercommunales (Desage, 2019).

Ce que mon terrain a induit en termes de questionnements, ce sont les conditions de cette démocratisation de l'exercice du pouvoir local, pour l'ouvrir à des acteur·ice·s associatif·ve·s qui souhaitent participer à la construction des politiques territoriales de jeunesse.

3.3. Les politiques de jeunesse en milieu rural à l'heure des conventions territoriales globales

Dans l'avis du CESE (2017), l'accès aux loisirs, aux activités culturelles et sportives des jeunes qui vivent et grandissent en milieu rural est « rendu possible par la vitalité des associations » (CESE, 2017, p. 141). Le tissu associatif est aussi perçu comme un moyen de

socialiser les jeunes au fait associatif et aux sociabilités locales. Le rapport souligne ainsi que « la vitalité associative est grande dans les territoires ruraux et les jeunes en sont des acteurs·trices à part entière » (*Ibid*. p.240). Le CESE s'appuie notamment sur l'exemple du dispositif des Juniors associations. Pour terminer, il insiste fortement sur le fait que l'action publique s'appuie principalement sur les tissus associatifs locaux et le bénévolat en milieu rural, pour pallier la faiblesse et la dispersion des équipements et des services. Cela, à mon sens, pousse à considérer que, dans une certaine mesure au moins, le travail salarié associatif et le bénévolat fonctionnent très probablement comme une variable d'ajustement des politiques publiques locales de jeunesse (Hély, 2009).

Comme cela est rapidement évoqué plus haut, un des principaux financeurs de l'action jeunesse en territoire est la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et les CAF. Pour contribuer au financement de l'action des équipements qui mettent en œuvre localement les politiques de jeunesse et d'éducation populaire, les CAF utilisent principalement deux dispositifs : la Convention Territoriale Globale (anciennement le Contrat Enfance Jeunesse) et la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes).

La CNAF s'inscrit dans la même logique que l'État depuis la fin des années 1990 pour financer l'action publique territoriale : elle contractualise avec les acteur·ice·s décentralisé·e·s et associatif·ve·s. Concernant la jeunesse, trois contrats se sont succédé, alignés sur le référentiel de la CAF (Laforets, 2016 ; Mengin & Taboury, 2023). Le Contrat Temps Libre (CTL) d'abord, en 1998, vient compléter le Contrat Enfance créé dix ans plus tôt.

> « Ces deux contrats, visant à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur des loisirs des enfants et adolescents, ont reposé sur l'établissement de diagnostics et de projets de développement, le coût du développement ou de l'amélioration qualitative de l'offre étant subventionné par les CAF pour une proportion allant de 50 à 70%. »
>
> (Laforets, 2016, p.68).

Ces deux contrats sont fusionnés en 2006. Ils donnent naissance au Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat est signé entre la CAF et les collectivités locales (communes, intercommunalités, villes et métropoles). La CAF verse une « Prestation de Service Enfance-Jeunesse » à la collectivité qui la distribue ensuite aux équipements (cf. Figure 1 ci-dessous). Véronique Laforets souligne dans sa thèse sur les usages politiques du temps libre des jeunes que ces contrats ont constitué de puissants leviers au développement des Projets Éducatifs Locaux, particulièrement en milieux ruraux (Laforets, 2016, p.69). Avec les CEJ, les CAF participent à

l'emploi par les collectivités territoriales de coordinateur·ice·s enfance/jeunesse chargées de nourrir le lien entre les équipements, les pouvoirs publics et les CAF.

Figure 1 : Principales modifications des modalités de financement entre le CEJ et la CTG (Moncorgé, 2025)

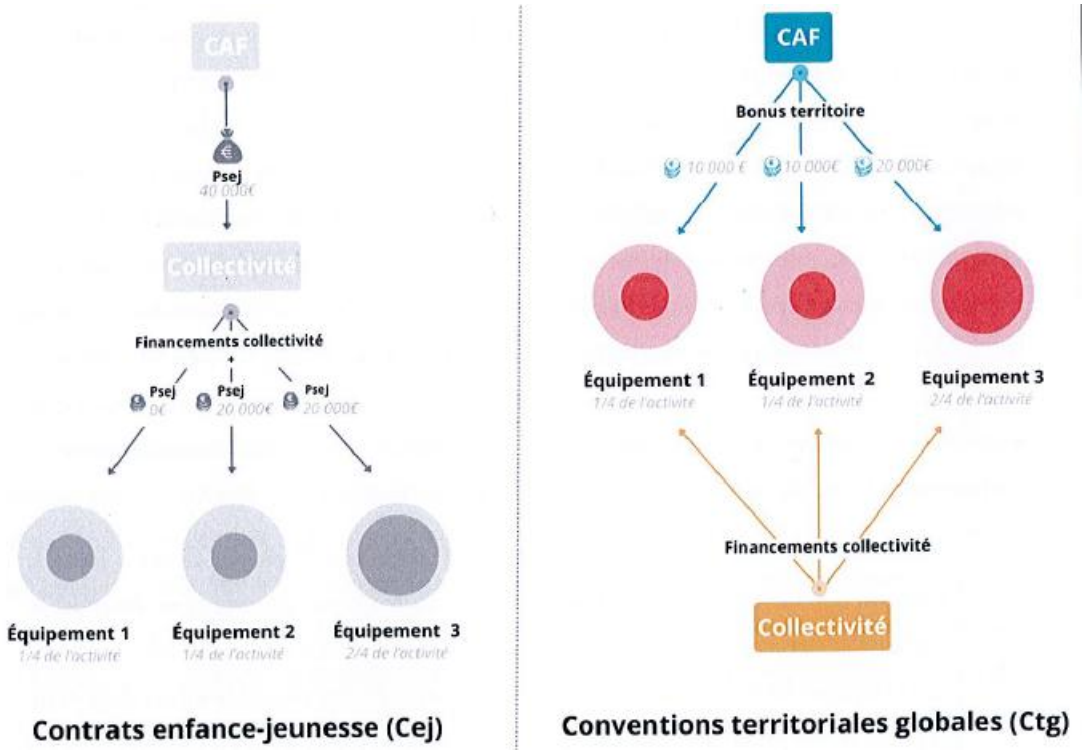

Entre 2009 et 2022, la CNAF expérimente puis généralise la transformation du CEJ en Convention Territoriale Globale et en Bonus Territoire. Le Bonus Territoire est directement versé aux gestionnaires des équipements (qu'ils soient associatifs, municipaux ou intercommunaux), en plus des prestations de service spécifiques aux publics[14] et aux dispositifs. Ce Bonus est versé à condition que la ville ou l'intercommunalité s'engage dans le processus CTG. Cette démarche oblige les EPCI à ouvrir et à animer un espace de concertation avec les acteur·ice·s du territoire. Cet instrument d'action publique laisse une liberté à la collectivité pour construire l'architecture de la gouvernance. Il sert de support à l'élaboration d'un projet éducatif dit « global » comme le PEL ou le PEdT avant lui. De la même manière, il s'appuie sur un « diagnostic partagé » (Mengin & Taboury, 2023, p. 87), devenu obligatoire. Les coordinateur·ice·s enfance/jeunesse deviennent des chargé·e·s de coopération CTG. Ces professionnel·elle·s assurent l'animation de la démarche auprès des élu·e·s, des agents de la CAF et des partenaires. Ce dernier terme recouvre un maquis d'acteurs publics ou privés

[14] Prestation de service unique pour la Petite Enfance et les prestations de service classiques pour les accueils de loisirs sans hébergements, les lieux d'accueil parents/enfant, etc.

(associations agréées jeunesse éducation populaire ou non, établissements scolaires, etc.) que la collectivité est capable de mobiliser. En deçà de l'objectif premier (développer l'action en direction des familles, des enfants et des adolescents), la CNAF nourrit une ambition de transformation de la gouvernance (Le Galès, 2019) au sein des SLAP :

> « Elle implique aussi des changements tant dans le périmètre d'intervention des territoires et la répartition de leurs compétences que dans les pratiques des collectivités et des opérateurs, qui doivent être décloisonnées et transversales. Ces derniers points peuvent poser des difficultés. En effet, intégrer de nouvelles configurations territoriales et de nouvelles pratiques demande du temps. »
>
> (Mangin & Taboury, 2019, p.89)

Il est alors possible de se demander si la CTG, à l'instar des PEL pour les cas renseignés par J.P Halter (2016), peut constituer un « intrant » extérieur en mesure de bousculer le fonctionnement communautaire, sur les politiques de jeunesse *a minima*, en milieu rural. À partir de mon positionnement de salarié de l'ADMJC42, la question se pose de la possibilité pour un tel réseau associatif désireux de « co-construire » l'action publique de peser dans une CTG et, plus largement, sur les choix d'une intercommunalité en matière de jeunesse.

La stratégie de l'AD, comme le suggère la situation de terrain présentée en première section, est de partir de l'échelle communale. Elle met en place l'animation mobile, l'Équipe Mobile d'Accompagnement de Projet (EMAP), avec pour objectif d'expérimenter une manière d'accompagner les projets des jeunes ruraux·ales, directement à partir de leur lieu de vie. Cette idée ne se résume pas au motif de « l'aller vers », courant dans le domaine du travail social (Janvier, 2023), voisin de celui de l'animation. À travers l'EMAP, l'ADMJC42 s'engage dans une réflexion sur deux axes : mieux connaître les réalités sociales des jeunes qui vivent et grandissent dans les villages afin de pouvoir s'appuyer sur leurs expériences pour construire des projets ; imaginer une manière d'accompagner les jeunes tout en étant en lien avec les élu·e·s locaux·ales et les autres adultes qui environnent les jeunes.

IV. Les politiques de jeunesse et d'éducation populaire : de l'animation jeunesse en milieu rural comme modalité de médiation ?

Les professionnel·elle·s du secteur des politiques de jeunesse et d'éducation populaire – animateur·ice·s socioculturel·elle·s, directeur·ice·s d'accueils de loisirs, de centres de séjours, salarié·e·s des fédérations historiques d'éducation populaire telles que les MJC, les centres sociaux ou les Francs et Franches Camarades (FRANCAS) par exemple – forment un ensemble dominé dans l'univers des politiques éducatives. Des professions plus structurées, au processus de professionnalisation achevé, comme les éducateur·ice·s spécialisé·e·s ou les enseignant·e·s, sont davantage installées, identifiées et reconnues.

Au sein des professionnel·elle·s du secteur jeunesse, les animateur·ice·s jeunes forment un segment des animateur·ice·s socioculturel·elle·s (Lebon, 2009 ; Camus, Besse & Herpin, 2025), spécialisé dans l'intervention auprès des publics considérés comme jeunes (12-17 ans). Le mandat des animateur·ice·s repose d'abord sur le fait d'assurer une offre de garde et d'activités associées aux loisirs, aux frontières du monde scolaire et de celui de l'insertion professionnelle. Cela étant, comme le rappelle Jérôme Camus (2025), les professionnel·elle·s de l'animation jeunesse sont de plus en plus considéré·e·s par les pouvoirs publics comme des acteur·ice·s locaux·les des politiques de jeunesse, qu'il s'agit de coordonner avec d'autres. C'est ainsi qu'ils et elles sont appelé·e·s à contribuer aux programmes de réussite éducative, de prévention de la délinquance, de promotion de la santé ou encore à l'insertion socioprofessionnelle, en obtenant par exemple le label Information Jeunesse. L'accompagnement de projets fait partie des prescrits attachés aux conditions de financement des postes d'animateur·ice·s jeunes (Camus, 2025). L'animation statutaire est mise en difficulté et en tension par ces appels des pouvoirs publics.

4.1. Travailler les questions de jeunesse dans un même lieu depuis des positions socio-économiques diverses : les animateur·ice·s statutaires

Les animateur·ice·s jeunes appartiennent à un monde de l'animation féminisé à 73 %, qui n'a cessé de grandir depuis le début de la professionnalisation du secteur dans les années 1970 et 1980. De 46 643 en 1982, ils et elles sont plus de 200 000 aujourd'hui. L'animation est un monde professionnel marqué par une segmentation sexuée du travail : « les femmes sont très présentes auprès des enfants (animation périscolaire) alors que les hommes dominent l'animation jeunesse et l'encadrement » (Lebon, 2021, p.85), une animation jeunesse plus

valorisée socialement (Virgos, 2020). Il faut également souligner que les animateur·ice·s issu·e·s de l'immigration travaillent majoritairement dans les structures implantées en quartiers politiques de la ville (QPV). On observe ainsi une segmentation racisée du travail (*Ibid.*). L'animation est aussi marquée par une grande instabilité : des temps de travail flexibles, des contrats précaires touchant principalement les femmes, avec des salaires médians faibles.

Les diplômes spécialisés comme le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), bien qu'ils représentent les sésames d'entrée, ne protègent que partiellement ces travailleur·euse·s des situations de précarité. Deux populations se dessinent, sans qu'il soit possible de saisir avec précision leurs proportions respectives : les animateur·ice·s temporaires (plutôt titulaires de BAFA) – qui considèrent l'animation comme un « petit boulot » à côté de leur statut principal – et les animateur·ice·s statutaires (plutôt titulaires de BPJEPS), qui décident de « faire carrière » dans l'animation (Camus, 2008).

Celles et ceux qui décident de faire de l'animation leur métier à plein temps, à partir d'une formation initiale, sont majoritairement issu·e·s de milieux populaires et y entrent « par défaut » (Virgos, 2020, p.372). Ils et elles sont peu ou pas diplômé·e·s et regardent l'animation comme une voie de professionnalisation offrant quelques perspectives d'évolution, notamment vers des postes de responsables d'accueil de loisirs, voire de direction de structures. Globalement, les animateur·ice·s statutaires de plus de trente ans tendent à vouloir sortir du face à face avec les publics, pour des raisons « associé[es] à la perte de patience et d'énergie, compétences relationnelles centrales aux yeux des animateurs en poste » (Virgos, 2020, p.55). Ces animateur·ice·s sont souvent « parvenus à capitaliser une certaine "expérience" [tirée de quelques premières années dans l'animation temporaire] dans un secteur au sein duquel circule l'idée selon laquelle la valeur d'une "personne" ne saurait se résumer à l'intitulé du diplôme » (Camus, 2008, p. 37). On trouve aussi des profils aux origines sociales plus aisées, titulaires de diplômes souvent plus élevés, pour qui l'animation est une reconversion dans laquelle à la fois le titre scolaire et les ressources précédemment acquises, peuvent être également valorisées en « expériences » (*Ibid*). Quelques cas ont enfin été documentés par Julien Virgos où l'animation temporaire en tant que « petit boulot » en parallèle des études supérieures devient, en fin de compte, une voie possible de professionnalisation après l'abandon du projet initial.

L'animation est un métier où l'apprentissage par le faire tient la première place. La transmission du métier se fait principalement « sur le tas », par l'acculturation aux manières de faire et à la reconnaissance de ce processus par les pair·e·s, notamment par celleux qui ont accédé aux

fonctions de direction. Il n'est pas rare qu'un·e animateur·ice se trouve une figure tutélaire (lorsqu'elle n'est pas officiellement déterminée par un contrat d'apprentissage), à laquelle se référer tout au long de son processus de socialisation professionnelle et de construction identitaire. Ces « autruis significatifs » (Virgos, 2020) jouent un rôle prépondérant dans la transmission des « bonnes manières de faire ». Ils et elles sont souvent d'ancien·enne·s animateur·ice·s parvenu·e·s aux fonctions-cadres, qui ont construit un discours sur leurs propres pratiques :

> « [Ce discours] prend souvent la forme d'une montée en généralité par l'affirmation du sens de l'action : il renvoie aux objectifs du projet pédagogique, à la dimension " pédagogique et éducative" d'une activité […], voire à sa portée politique ou humaniste (apprentissage de la citoyenneté, des "valeurs" de "respect", de "tolérance") ».
>
> (Camus, 2008, p.40).

Les cursus de formation professionnelle comme le BPJEPS puis les diplômes d'État – le DEJEPS et le DESJEPS[15] – demeurent toutefois centraux pour évoluer vers les postes de coordination et de direction. Ces parcours de formation, en parallèle de l'apprentissage « sur le tas » (ils se font en alternance), doivent être pris en compte dans la socialisation et la professionnalisation des animateur·ice·s. Cyrille Bock (2021) montre comment ils ont participé à la structuration du métier d'animateur·ice pour combler un besoin exponentiel de professionnel·elle·s dans les équipements socioculturels construits après-guerre. Au-delà de leur caractère indispensable à l'avancement dans la carrière, ces diplômes sont une source de légitimation important, notamment pour les animateur·ice·s quittant l'animation temporaire pour l'animation statutaire sans diplôme préalables. Ces diplômes renforcent le sentiment de légitimité professionnelle. Les rapports sur l'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS, produits chaque année par l'INJEP, nuancent ce que a été dit plus haut en montrant que la détention d'un tel diplôme facilite tendanciellement l'accès à l'emploi, *a fortiori* en contrat à durée indéterminée.

La formation diplômante est aussi souvent perçue par les animateur·ice·s comme une source complémentaire de connaissances et de compétences techniques – le montage et la conduite de projet notamment –, d'ouverture des champs possibles de spécialisation (compte tenu des nombreuses options disponibles) et de prise de recul sur ses pratiques (Virgos, 2020). De plus, l'inscription dans ce type de formations génère des effets induits par la rencontre avec les

[15] Diplôme d'État et Diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, respectivement de niveau V et IV.

pair·e·s, issu·e·s d'autres structures comme la comparaison des conditions de travail ou le développement d'un réseau professionnel. Ainsi, la formation initiale et continue en alternance qualifiante comme le BPJEPS peut être considérée comme un ressort important de l'acculturation des nouveaux·elles arrivant·e·s et de construction de l'identité professionnelle.

Les animateur·ice·s jeunes sont principalement employé·e·s par des collectivités locales (des mairies ou des intercommunalités) et des associations, notamment dans les « équipements socioculturels où ils sont en terrain conquis » (Lebon, 2021, p. 94) : les centres sociaux, les MJC, les Maisons de quartier, etc. À l'instar de leurs homologues dédié·e·s au public enfant, ces professionnel·elle·s sont embauché·e·s dans des accueils collectifs de mineur·e·s (ACM), avec une particularité néanmoins : les « espaces » ou les « secteurs jeunes » sont, suivant les organisations internes, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les jeunes jusqu'à treize ans (comme à Cordelle) et/ou des accueils jeunes, une catégorie d'ACM avec un règlement plus souple, pour les jeunes de 14 ans à 17 ans, dans une limite de 40 mineur·e·s contre 300 pour l'accueil de loisir.

« L'espace », le « secteur » ou encore le « pôle » jeune est animé par un·e responsable et des animateur·ice·s spécifiques, dont l'équipe de professionnel·elle·s à temps plein en CDI peut beaucoup varier en fonction de la fréquentation et de la taille de la structure. Le secteur jeune est une des incarnations possibles de l'espace/temps de l'éducation non-formelle (Bier, 2011) où la logique pédagogique s'appuie sur l'idée d'apprendre par le « faire ensemble » en passant par, notamment, la conception et la réalisation de projets collectifs. Cet espace est souvent conçu comme un support pédagogique en ce qu'il permet d'animer des discussions avec les groupes de jeunes à propos de son aménagement. L'aspect général d'un accueil jeune témoigne au moins en partie du degré d'appropriation par les cohortes de jeunes qui l'ont fréquenté : l'état de netteté du mobilier (marques de gravure ou de tags), le foisonnement d'affiches sur les murs, le caractère ordonné ou non des étagères.

L'activité de face-à-face avec le public, le travail contraint posté (Lebon & Lima, 2011), se déroule pour l'essentiel dans cet espace, sans compter les séjours. Les jeunes, à partir de 14 ans selon la législation en vigueur, y sont accueilli·e·s sans condition d'horaire ou d'activité (sinon celle d'être inscrit·e·s). Par ailleurs, l'accueil n'est généralement pas ouvert en dehors des temps de travail de l'animateur·ice. Les mercredis après-midi et parfois les samedis matin sont les temps plutôt dédiés aux activités d'animation, aux préparations de projets ou à toute autre activité encadrée par l'équipe de professionnel·elle·s. L'accueil jeune, particulièrement lorsque la MJC est implantée à proximité d'un établissement scolaire secondaire, propose des accueils

après les cours et des soirées à thèmes. La fréquentation de son accueil jeune sur l'ensemble de ces temps est un, sinon le premier enjeu pour les animateur·ice·s qui en sont responsables (Camus, 2025).

4.2. Le sens du métier : le rôle de l'animation dans l'entretien du lien social

D'un point de vue général, le secteur « Jeunesse et Éducation populaire » est touché au même titre que les autres secteurs par les évolutions contemporaines de l'État et de l'action publique, c'est-à-dire la décentralisation, la territorialisation et la modernisation de l'action publique (MAP) :

> « Témoignant de l'influence croissante exercée en France par le *New Public Management*, l'adoption en 2001 de la "Loi organique relative aux lois de finances" (LOLF) puis le lancement en 2007 de la "Révision générale des politiques publiques" (RGPP) ont contribué à remettre en cause les cadres axiologiques et pratiques sur lesquels reposait l'action publique : tandis que la LOLF introduit des mécanismes de performance mis en place dans plusieurs pays de l'OCDE, la RGPP a entendu procéder à un réexamen d'ensemble des missions et structures de l'État, en vue d'une meilleure efficacité ».
>
> (Chevalier, 2016, p.586).

Le monde de l'animation professionnelle supporte difficilement la prise d'importance des fonctions de gestion et, plus largement, le mouvement de bureaucratisation des missions du quotidien, liée à la mise en œuvre d'un gouvernement par la performance (Musselin & Bezès, 2015), particulièrement pour celles et ceux embauché·e·s au sein du monde associatif. L'évolution des modalités de financement s'accompagne de la généralisation des outils de *reporting* et des candidatures aux appels à projets. La fonction de gestion dévolue directement aux animateur·ice·s prend de l'importance dans leur quotidien, ce qui ne manque pas d'engendrer un conflit vis-à-vis de ce que les professionnel·elle·s considèrent encore comme étant leur « cœur de métier » (Virgos, Dansac & Vachée, 2017).

Julien Virgos (2020) souligne ainsi un conflit à l'endroit du sens donné par les professionnel·elle·s à leur métier, à partir de l'ouvrage d'Olivier Douard (2003). La multiplication des attentes des pouvoirs publics à l'endroit des animateur·ice·s pour assurer, à moindres frais, des missions de prévention, de promotion de la santé ou encore de soutien scolaire par exemple, conduit à un glissement du rôle social qui leur est attribué :

> « Un glissement vers une fonction de “réparation spécialisée” du lien social ; […] qui impliquerait un passage de l’animateur au médiateur, avec pour objectif “la recherche du consensus”, laissant parfois au passage les professionnels de l’animation dans un malaise identitaire ».
>
> (Douard, 2003, p. 148).

Pour saisir cela, il faut revenir sur les éléments convergents dans les discours des animateur·ice·s qui forment, au-delà des spécificités contextuelles, un semblant de « cœur de métier ». Pour ce faire, les tenants désignés comme « optimistes » (Lebon, 2009) de la professionnalisation (de l’animation) considèrent que la profession d’animateur se construit autour de trois fonctions historiques que sont l'élucidation (l’intervention sociale au service de l’émancipation à visée de changement social), la production (d’approche et d’outils spécifiques) et la facilitation (travailler le lien social interindividuel et entre les individus et les institutions). Les éléments par lesquels les animateur·ice·s semblent de manière récurrente définir ce qui fait leur singularité par rapport aux professions auxquelles ils et elles sont apparenté·e·s (le travail social et l’enseignement) convergent autour de ce dernier pôle :

> « La médiation, telle qu’elle est envisagée ici par les animateurs, se veut être une pratique qui pourrait […] permettre aux professionnels de légitimer une place de “*tiers facilitateurs*” dans un rapport problématique entre publics et institutions, en s’appuyant sur une façon de faire bien à eux. […] Les animateurs, dans la mesure où ils n’ont pas compétence à octroyer des aides, placer ou radier les publics, sont plus facilement sollicités par leurs publics »
>
> (Virgos, Dansac & Vachée, 2017, p. 127).

Cette façon de faire du lien serait, précisent les chercheur·euse·s, informelle, à distance des cadres fortement institutionnalisés du travail social et de l’enseignement, à travers des interactions inscrites dans la vie quotidienne et dans un temps plutôt long. Cette forme d’interaction permettrait de créer un climat relationnel où l’individu ou le groupe ne craindraient pas d’être jugés, disqualifiés ou inquiétés de quelque manière que ce soit. Le glissement vers la fonction « réparatrice » du lien social invite à décentrer l’action de l’animateur·ice des positionnements axiologiques hérités des mouvements d’éducation populaire : c’est-à-dire une vocation universaliste, une perspective collectiviste, de politisation par la culture, soit tout ce que le mouvement de « domestication » de l’éducation populaire a contribué à effacer des référentiels des professionnel·elle·s et des bénévoles (Morvan, 2011). Les préoccupations sont de plus en plus axées sur la réparation d’un lien social dégradé entre des publics vulnérables et les institutions qui ont vocation à les prendre en charge. Progressivement, le travail des animateur·ice·s se tourne vers des activités (sociales), des modalités d’intervention (individuelles) et des référentiels qui le rapproche de celui des

travailleur·euse·s sociaux·ales : la médiation curative et préventive, l'accompagnement de projets au service de l'insertion socioprofessionnelle (Virgos, 2020 ; p.22).

Pour résumer, les mouvements de bureaucratisation et de gestionnarisation des associations ainsi que le rôle donné à l'animation par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques publiques, suscitent de concert une tension sur l'identité professionnelle vécue des animateur·ice·s. Une identité qu'il faut toujours considérer comme le fruit de plusieurs facteurs que F. Lebon (2020) formule ainsi :

> « Il faudrait poursuivre l'enquête en faisant l'hypothèse que les identités pour soi et pour autrui sont déterminées par la formation des individus, l'intitulé de leurs postes, leurs trajectoires et leurs secteurs de travail […]. Les animateurs peuvent être considérés dans une certaine mesure comme des « travailleurs sociaux », mais ils sont sans doute, plus que d'autres, pris par les enjeux scolaires, culturels et politiques »
>
> (Lebon, 2021, p. 107).

Dans mon terrain, l'identité en question et l'intitulé de mon poste à l'ADMJC42 sont désignés par la formule « animateur-chercheur ». Ce n'est pas doctorant, ni accompagnateur de projets de jeunes. Pour autant, l'accompagnement des jeunes ruraux·ales dans leurs projets fait partie de mes missions principales. Mes collègues animateur·ice·s statutaires, salarié·e·s par des MJC et des associations de jeunesse adhérentes du réseau qui m'emploie, s'appellent et se décrivent bien comme des animateur·ice·s ou, plus rarement, des « responsables de secteur jeunes » ou des « coordinateur·ice·s ». Ils et elles font, pour la plupart, de l'accompagnement de projets, notamment celles et ceux dont le poste est en partie financé par la CAF au titre de la « Prestation de Service Jeunes ». Pour autant, il demeure une interrogation quant à la place que prend effectivement l'accompagnement de projets dans leur quotidien, dans le sens qu'ils et elles donnent à cette pratique comme à leur métier.

4.2. L'accompagnement de projet dans l'animation socioculturelle : une autre manière de faire du lien ?

L'accompagnement de projets est identifié comme une pratique des animateur·ice·s. Une pratique sur laquelle le champ académique qui a pour objet cette population avance que nous manquons de données (Lebon, 2021). En 2025, tout récemment par rapport au moment où j'écris cette thèse, J. Camus (2025) s'est intéressé à la place de cet objet dans les discours de animateur·ice·s jeunes. En dehors de ce travail de recherche, étudier l'accompagnement de projets dans le champ de l'animation socioculturelle, c'est se confronter à un objet de recherche encore très peu investi scientifiquement.

L'accompagnement de projets est d'abord un prescrit institutionnel et une catégorie de l'action publique en direction des jeunes. Il apparaît dans les discours des animateur·ice·s par l'articulation de trois dimensions : la valorisation à l'échelle nationale de l'engagement et de l'apprentissage de la citoyenneté (à travers notamment des dispositifs territorialisés), les attentes locales des pouvoirs publics en matière de jeunesse et la manière, socialement et institutionnellement située, « d'appréhender le travail réel » (Camus, 2025, p.4).

J. Camus identifie la première dimension à travers les outils de *reporting* mis en œuvre dans le cadre des financements des activités d'animation par les autorités financeuses :

> « Elle apparaît dans les bilans que les responsables de lieu d'accueil établissent pour rendre compte de leurs actions auprès de leur employeur, des élu·es locaux, voire directement auprès de la CAF : nombre et type de « projets » accompagnés sur la période, nombre de jeunes concernés. Elle est également centrale lorsque les animateurs·ices tentent d'obtenir des financements. Il existe ainsi différents dispositifs de subventions de "projets" qui nécessitent la constitution d'un dossier et parfois de présentation devant un jury par les jeunes concernés. Le travail consiste alors à préparer les jeunes à s'ajuster aux attentes des politiques d'accompagnement de projet »
>
> (Camus, 2025, p.5)

On peut déjà ici apercevoir l'attente de médiation entre un public et un dispositif d'action publique qui lui est destiné. La deuxième dimension renvoie à la territorialisation des politiques publiques et à la définition locale de l'intérêt général. Les vagues de décentralisations successives ont conduit à la prise d'importance des communes et des intercommunalités dans la définition des priorités locales, entre autres choses relatives à la jeunesse et au financement des structures. Compte tenu de l'organisation sectorielle de ces entités, la « jeunesse » intègre concrètement le giron des services à la population des collectivités et se rapprochent des préoccupations liées à l'enfance, dans la mise en œuvre des politiques locales. C'est ainsi que l'action jeunesse associée à l'animation socioculturelle est souvent perçue comme une prolongation des activités dédiées à l'enfance dans les accueils collectifs de mineur·e·s (Camus, 2025). Pour autant, la différence des intérêts entre les enfants et les adolescent·e·s pour les activités proposées pousse les pouvoirs publics à s'interroger quant aux formats d'activités qui attireraient le plus les jeunes : la prise en charge de l'organisation de leurs propres loisirs devient une traduction possible du « projet ». Des dispositifs comme les JA où l'accompagnement se fait plus « global », intégrant parfois des candidatures aux appels à projets, permet de proposer aux jeunes de prendre en charge, de la conception au bilan, l'organisation de leurs propres loisirs dans le cadre de l'accueil jeune. Cela repose sur une observation empirique – les jeunes au-delà de 14 ans tendent à déserter les modalités d'accueil organisées – et une représentation presque

tangible chez les animateur·ice·s : les jeunes voudraient davantage être aux commandes de leurs activités. Là encore, les animateur·ice·s se font médiateur·ice·s du désir des jeunes et des intérêts des pouvoirs publics au développement d'une action publique locale en direction des jeunes.

Le désir en question, tel qu'il est justement rapporté par les enquêté·e·s de J. Camus, s'entrevoit dans la description des raisons pour lesquels les animateur·ice·s ont allégé au maximum les règles d'accueil (horaires, contrôle des présences). Les jeunes de plus de 14 ans qui fréquentent l'espace jeune ne viendraient pas pour faire des activités, mais plutôt « pour "être là", profiter du lieu, de ce qui s'y trouve et des individus qu'il ou elle y rencontre » (Camus, 2025, p.6). C'est la troisième dimension : donner du sens au travail réel à partir de ce que les jeunes apportent lorsqu'ils et elles sont présent·e·s. Les réalités sociales que vivent les jeunes qui fréquentent encore les accueils collectifs de mineur·e·s s'inscrivent régulièrement en décalage avec les représentations des publics dans les outils qui servent à justifier les financements. Ici par exemple : comment justifier de la présence des jeunes qui joueraient à des jeux vidéo ou de société ?

Compte tenu de ce qui précède, il semble possible de supposer que l'effort d'articulation de ces trois dimensions soit déterminé dans ses résultats, à la fois par des éléments structurels (type d'employeurs, type de public et implantation géographique) et individuels (trajectoire socioprofessionnelle, cursus de formation). Le premier enjeu très concret auquel doivent faire face les animateur·ice·s de secteur jeune, pour lequel le projet représente un levier d'action parmi d'autres, est celui de la fréquentation. Un projet s'inscrivant dans un temps plutôt long est vécu comme l'aboutissement d'une démarche de mobilisation qui a réussi :

> « Parvenir à faire admettre la nécessité de tenir des réunions pour préparer un séjour qui aura lieu dans plusieurs mois, ou convaincre qu'il faudra se lever tôt tel dimanche pour aller vendre au marché les objets que l'on aura fabriqués plusieurs après-midis durant, n'apparaît possible que dans la mesure où l'animateur·ice est parvenu·e à "donner envie", "faire comprendre", "motiver" [les jeunes] ».
>
> (Camus, 2025, p. 8)

Le deuxième enjeu qui apparaît a été esquissé plus haut, dans l'articulation entre le sens donné à l'accompagnement de projets par l'institution financeuse (qui se révèle dans les outils d'évaluation et les cahiers des charges des appels à projets), par l'institution employeuse et par le·la professionnel·elle, dans ses interactions avec le public. Cette articulation est principalement à la charge de l'animateur·ice.

Enfin, le processus par lequel les animateur·ice·s se saisissent ou non de l'injonction à mobiliser des jeunes dans des projets est socialement situé. Les moins diplômé·e·s, plus éloigné·e·s des institutions financeuses et décideuses par la place occupée dans la hiérarchie des équipes, tendent à se mettre à distance, valorisent plutôt l'intérêt des activités « pour l'activité », sans « projet » (Camus, 2025, p. 9-10). Les animateur·ice·s statutaires, plus expérimenté·e·s, qui assurent parfois des fonctions d'encadrement, vont plus facilement détourner le prescrit pour servir leur propre conception du métier : un « métier de l'humain » (*Ibid.*) et de la relation où l'enjeu premier est celui de construire une relation dite « de confiance » avec les jeunes.

> « C'est grâce à cette "confiance" que les jeunes se confient, qu'ils "viennent te parler de trucs perso'", que l'animateur·ice pourrait aborder des sujets intimes. C'est elle qui rendrait également possible une gestion faiblement conflictuelle de l'autorité, parce qu'elle permettrait de désamorcer l'opposition du groupe face à l'adulte. C'est elle enfin qui scelle une relation qui dépasse le cadre institutionnel et se noue entre les individus ».
>
> (Camus, 2025, p. 11).

Ce goût pour la relation doit être mis en lien avec ce qu'a pu documenter Julien Virgos (2020) dans sa thèse, relativement à l'évolution du métier d'animateur·ice jeune, tel qu'il est vécu par les individus. Celles et ceux qui auraient obtenu des gages de légitimité et de reconnaissance au sein de leur équipe, solidement installé·e·s dans leur métier, instrumentalisent plus qu'ils et elles ne mettent en œuvre l'accompagnement de projets. Ce dernier est alors vu comme un « moyen utile, parmi d'autres » (*Ibid.*) d'incarner une fonction de médiation, de facilitation de la relation, le « cœur de métier » (Virgos, 2020).

Enfin, un dernier rapport avec le prescrit a été observé chez les plus diplômé·e·s et les plus expérimenté·e·s des animateur·ice·s enquêté·e·s. Ils et elles articulent cette pratique à des finalités éducatives associées aux principes et valeurs qui structurent le sens que ces professionnel·elle·s donnent à leur métier : favoriser l'autonomie, l'esprit critique, le droit à l'erreur sont par exemple cités. Ces animateur·ce·s ont pour caractéristique commune d'être socialisé·e·s aux réseaux d'acteur·ice·s locaux d'action publique « où ils peuvent croiser élu·es et technicien·nes des collectivités ou de la CAF » (Camus, 2025, p. 12). Ils et elles sont les plus proches du registre institutionnel qui décrit le rôle de l'animation socioculturelle dans l'action publique en faveur des jeunes.

La place de l'accompagnement de projets dans les discours des animateur·ice·s statutaires est donc fortement influencée par leur employeur, leur propre positionnement au sein de la structure et leur niveau de diplôme. La posture afférente se caractérise soit par un évitement, une

instrumentalisation ou un accord avec les valeurs des animateur·ice·s qui peuvent exercer une influence sur le cadre de leur emploi. Faisant l'objet d'une appropriation par les professionnel·elle·s les plus légitimé·e·s par les institutions, J. Camus note que l'accompagnement de projets jouit, quoi qu'il en soit, d'une forte valeur symbolique, à la fois parce qu'il est prescrit par les institutions de tutelle et parce qu'il semble être l'apanage des animateur·ice·s les plus expérimenté·e·s, dans un champ professionnel où la hiérarchie se construit justement sur la base de l'expérience.

Ce premier travail de recherche fonde la pertinence de l'accompagnement de projets comme objet de recherche et met en mot beaucoup des questionnements qui ont jalonné mon parcours d'animateur au sein des MJC : Dans quelle mesure cette pratique s'inscrit dans les identités professionnelles des animateur·ice·s ? Que vient-elle changer dans leur quotidien professionnel ? Comment cette pratique se transmet-elle ? Comment peut-elle se mettre en œuvre en dehors des accueils jeunes ? Quelles sont ses limites ?

Pour ce premier travail, J. Camus (2025) s'appuie sur des entretiens menés auprès de professionnel·elle·s salarié·e·s par des intercommunalités, des communes ou des métropoles en régie directe, ainsi que par des associations en situation de délégation de service public. Compte tenu de l'ancrage institutionnel de ma thèse dans une fédération associative (et non dans une association locale) qui se réclame de l'éducation populaire et d'une légitimité à « co-construire » les politiques de jeunesse territoriales, l'étude de cet objet prend une autre dimension. L'accompagnement de projets structure ma fiche de poste. Dans de telles conditions, comment s'articulent le prescrit des pouvoirs publics, le prescrit de mon employeur et le travail réel, en face à-face avec les jeunes dans les villages ?

Dans les termes d'une approche cognitive et normative des politiques publiques, cette dernière question de recherche peut être reformulée pour donner corps à la problématique générale de ma thèse. Mon propos articule des questionnements ancrés en sociologie de la jeunesse et en sociologie de l'action publique pour mieux comprendre comment les politiques publiques de jeunesse en milieu rural sont construites par les pouvoirs publics locaux et le rôle d'éléments extérieurs comme les pratiques de médiation de professionnel·elle·s de l'animation socioculturelle (l'accompagnement de projets de jeunes), les contrats d'action publique (les CTG), les intérêts des associations de jeunesse et d'éducation populaire (l'ADMJC42) ou encore, sujet que je n'ai pas abordé, une recherche-action.

V. Enquêter en immersion : de la commande de recherche-action à l'approche cognitive des politiques publiques

L'ADMJC42 est une association loi 1901 qui fédère une quarantaine de Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et d'associations de jeunesse du département ligérien. En 2019, elle publie une offre d'emploi destinée à un·e futur·e doctorant·e en thèse sous Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Cette offre interroge la manière pertinente « d'accompagner des jeunes ruraux dans leurs projets ». L'intention première de recherche articule ce questionnement autour de trois axes. Le premier s'intéresse à la sociologie des jeunes ruraux·ales : qui sont-ils et elles ? Quels sont les éléments qui structurent leurs rapports à leur lieu de vie et à la communauté villageoise ? Quels peuvent être leurs « projets » ? Le second focalise l'attention sur le ou la professionnel·elle qui pourrait être chargé·e de rencontrer et « d'accompagner » ces jeunes : quelles pratiques d'accompagnement mettre en œuvre ? Dans quelles conditions de travail et dans quel cadre intégrateur ? Le troisième, enfin, interroge les modalités possibles de gouvernance d'une telle action, notamment le partage de rôles à définir entre les jeunes, le·la professionnel·elle issu·e du monde associatif et les collectivités locales (communes et intercommunalités). Pour mener l'enquête, elle propose de mobiliser des animateur·ice·s professionnel·elle·s qui travaillent spécifiquement auprès des jeunes (ici, les 12-17 ans) dans les MJC adhérentes du réseau ainsi que des agent·e·s et des élu·e·s de collectivités, dans le cadre d'une « recherche-action ». Une « recherche-action » conduite donc par un·e doctorant·e CIFRE, avec une double mission : animer des professionnel·elle·s dans un « comité de recherche » et endosser le rôle d'animateur·ice auprès de groupes de jeunes qui vivent et grandissent dans des villages ruraux de son département d'implantation.

Ce projet de recherche-action et ce poste en contrat à durée déterminée de trois ans s'inscrivent dans une fonction de prospective et de soutien pour les associations adhérentes qui s'interrogent aussi sur l'intervention auprès des jeunes directement dans leur village. Le projet de recherche, comme le poste, arrivent à l'issue d'une décennie de développement important pour l'AD, durant laquelle elle se dote de plusieurs fonctions supports comme un secrétariat et des fonctions d'animation de réseaux, d'organisme de formation, de vente de services, de relais départemental de dispositifs, comme les Juniors associations ou le Service civique. Elle compte, en 2019, six salarié·e·s à temps plein : un co-directeur, une co-directrice, une animatrice de réseau, un responsable de formation, une secrétaire de direction et une assistante. Une salariée

d'une MJC adhérente est chargée, quelques matins par semaine, du volet administratif de la gestion des volontaires en service civique dans les associations du réseau. Le Conseil d'Administration (CA) est fort d'une quinzaine de bénévoles, tous·tes administrateur·ice·s d'une MJC. Le CA et la co-direction ont opté pour une administration « collégiale » : organisée en pôles de responsabilités dans lesquels se positionnent les différents élu·e·s.

5.1. L'Association départementale des MJC de la Loire : entre gestion et co-production

Le projet de « recherche-action » est ainsi produit par une association professionnalisée, qui assume des fonctions de gestion importante aussi bien en interne (gestion de budget, de ressources humaines, de fonctionnement d'équipe) qu'en externe, pour le compte des associations adhérentes. Les professionnel·elle·s utilisent régulièrement des outils visant à rationaliser et à organiser le travail, comme un agenda partagé, hébergé sur Google Agenda®, un *Cloud* sur Dropbox®, un logiciel de paye proposé par le syndicat employeur Hexopée, ainsi que des outils de suivi, dédiés à divers objets de travail (le suivi et l'annuaire des MJC par exemple) sous la forme de tableurs *Excel*. L'AD a connu et connaît encore aujourd'hui un processus de bureaucratisation comme un grand nombre d'associations subventionnées (Cottin-Marx, & al., 2017 ; Pesle, 2025). Ce processus coexiste avec un discours politiquement construit sur ses fonctions démocratiques et institutionnelles. Un discours aussi bien porté par les cadres de l'association que par les administrateur·ice·s, particulièrement celleux élu·e·s depuis plusieurs années. Dans la représentation que l'AD produit d'elle-même, sa professionnalisation et sa bureaucratisation sont au service de ses fonctions politiques et de son réseau d'associations.

Avant la fusion des deux têtes de réseau nationales en 2021, l'AD est adhérente à la Confédération des MJC de France (CMJCF). Elle est force de propositions et d'actions dans la construction d'une plateforme régionale avec les autres associations départementales en région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), la fédération de niveau régional ayant disparu depuis 2016. Sa volonté de faire réseau s'affirme aussi dans la manière dont les bénévoles et la co-direction de l'AD participent, autant que faire se peut, aux réunions des CA des MJC ligériennes. Cette inscription dans les différents échelons du monde associatif des MJC rend compte d'une première partie de l'identité, de la fonction sociale que l'AD se donne : constituer le lien entre les préoccupations des associations locales et les espaces de plaidoyers nationaux.

Elle s'attribue cette même mission de plaidoyer et d'intermédiaire auprès des pouvoirs publics et des organismes financeurs à sa portée : les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État, tel que le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ses salarié·e·s, et en particulier sa co-direction, ont une connaissance fine de l'univers institutionnel et législatif qui les entourent et qui encadrent les activités déployées par les MJC, particulièrement dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse. Ils et elles connaissent, au moins de nom et d'orientation politique, les élu·e·s locaux·ales occupant des postes clés, comme les président·e·s de la Métropole (Saint-Étienne) ou des intercommunalités, les Vice-Président·e à l'enfance, à la Jeunesse, à la Vie Associative ou à la Culture. Ils et elles témoignent d'une compréhension des évolutions de personnes et de priorités politiques, observées depuis au moins une vingtaine d'années. Ils et elles ont les ressources pour déployer un travail de lien avec les agents des institutions responsables des lignes budgétaires et des orientations politiques qui les concernent.

À l'instar d'autres associations, notamment des autres fédérations d'éducation populaire historiques (Lebon & Simonet, 2017), l'ADMJC refuse de se cantonner à un rôle de prestataire de service et de relais des dispositifs nationaux. Ses salarié·e·s et ses bénévoles se montrent critiques des situations d'associations locales qui se trouveraient en situation de « gestion de fait » d'un accueil collectif de mineurs (ACM) pour le compte de la mairie par exemple. Elles entretiendraient, pour reprendre les mots de Jean-David Dreyfus (2009), des liaisons dangereuses avec les collectivités territoriales. La délégation de mission de service public est parfois perçue comme étant nécessaire à la survie, mais surtout comme une perte d'autonomie vis-à-vis de la commune et un alourdissement des fonctions de gestion à assumer.

Dans la nébuleuse des dispositifs et labels nationaux qui s'adressent aux jeunes, l'ADMJC42 ne contribue qu'au Service Civique et aux Juniors Associations (JA). Elle ne fait pas la promotion du premier comme elle peut mettre en avant les JA ou les malles pédagogiques produites par des acteur·ice·s (professionnel·elle·s et bénévoles) du réseau national. La co-direction de l'AD, soutenue par le CA, se décrit plutôt comme étant dans une logique de « co-construction » des politiques publiques et tente pour cela, avec succès, d'intégrer divers espaces de discussion, de représentations voire de décision.

Parmi les coopérations importantes, les liens avec le Conseil départemental de la Loire sont historiques et particulièrement forts. Ce dernier contribue financièrement, par l'allocation de subventions de fonctionnement, à la vie de l'ADMJC42 et de nombreuses MJC

professionnalisées (sous la forme d'aide aux postes d'animateur·ice). L'Association départementale s'inscrit dans la politique de jeunesse de cette collectivité en participant à des groupes de travail dédiés, qui rassemblent les autres fédérations de jeunesse et d'éducation populaire. Elle s'implique également en mobilisant le réseau des MJC qui gèrent un Accueil collectif de mineurs (ACM) dans le cadre d'un programme départemental de séjours d'échange entre structures urbaines et rurales. Elle participe enfin au « groupe de travail jeunesse » organisé par le Département, en lien avec le SDJES (service départemental déconcentré de Jeunesse et Sport, rattaché au ministère de l'Éducation nationale depuis 2021). Il s'agit d'un espace consultatif, une traduction de la volonté politique de mieux coordonner l'action publique départementale à l'endroit des jeunes (Moalic & Parisse, 2022), avec certain·e·s acteur·ice·s concerné·e·s du département : les directeur·ice·s issu·e·s des fédérations d'éducation populaire (les MJC, la fédération des Centres Sociaux, la ligue de l'enseignement, les Francas, Familles Rurales, l'UFCV[16]). Il s'agit, pour les acteur·ice·s de l'AD, d'y représenter les MJC et d'y faire vivre leur manière de concevoir l'action jeunesse. À l'appui de ce lien avec le Conseil départemental, mais aussi avec les autres institutions de cet échelon qui financent (et contrôlent) des actions en direction des enfants et des jeunes (le SDJES, la CAF et la MSA), l'AD s'affirme comme un acteur multipositionné (Faure & Douillet, 2005) avec lequel se définit, se construit et se met en œuvre l'action publique en question. Ses salarié·e·s et bénévoles produisent un discours politique sur leur démarche, leurs pratiques (à l'endroit des MJC comme des jeunes) et leur engagement associatif, à partir d'un référentiel particulier qu'il reste à découvrir.

Le projet de « recherche-action » de l'AD synthétise néanmoins cette manière de concevoir l'action en direction des jeunes : des animateur·ice·s socioculturel·elle·s permanent·e·s (Camus, 2008) avec comme référentiel la référence à l'éducation populaire (Besse et al., 2016) et comme méthode « l'accompagnement de projets » (sous-entendu des projets des jeunes). En tant qu'outil d'animation au service d'une recherche en CIFRE, cette méthode pose un problème pour plusieurs raisons. D'abord, « l'accompagnement de projets » est progressivement devenu un prescrit institutionnel des organismes financeurs (en particulier les CAF) des postes d'animateur·ice·s, qui recouvrent des pratiques d'animation particulièrement peu étudiées (Lebon, 2021 ; Camus, 2025). « L'accompagnement de projets » est aussi la forme contemporaine d'une catégorie d'action publique qui ne s'est jamais stabilisée autour d'une

[16] Francas : Franches Camarades ; UFCV : Union française des Colonies de Vacances : il s'agit des antennes des fédérations d'éducation populaire et des organisations de jeunesse qui ont historiquement contribué à l'élaboration (entre autres) des politiques nationales de jeunesse tout au long du XX^{e} siècle, particulièrement après la 2de guerre mondiale.

définition claire : le soutien aux initiatives des jeunes (Gratacap, 2014). Cette catégorie s'est déclinée depuis les années 1960 en un grand nombre de dispositifs territorialisés comme « Envie d'agir » et « Défi jeunes » ou, dans leur forme actuelle, les « appels à projets jeunes », inégalitaires en matière d'offre et d'accès (Guilloux & al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021). Pourtant, ici, « l'accompagnement de projets » semble représenter, pour les professionnel·elle·s de l'AD (qui l'ont elleux-mêmes pratiqué), une pratique fortement et historiquement instituée et maîtrisée par les animateur·ice·s salarié·e·s par les MJC du réseau. Si bien que dans son projet de « recherche-action », l'AD s'en tient avec détermination à cette démarche et refuse, par exemple, de parler « d'aller-vers », malgré les propositions d'élu·e·s locaux·ales à la co-direction de l'association lorsqu'elle évoque la démarche de recherche engagée.

Pour financer le projet de recherche en CIFRE, l'AD fait non seulement appel au Conseil départemental, mais aussi à deux intercommunalités rurales et à deux réseaux associatifs nationaux (le Réseau National des Juniors associations et la CMJCF). Ce projet illustre donc aussi le positionnement aux différentes échelles d'action publique, notamment aux échelons infradépartementaux que sont les Établissements publics de coopération intercommunaux (EPCI), avec lesquels l'AD tisse de plus en plus de liens.

En posant l'accompagnement local des projets de jeunes ruraux·ales en question centrale de sa « recherche-action », l'AD s'attache à étudier les liens possibles à l'échelle des communes, entre les élu·e·s, les jeunes et l'accompagnateur·ice·s de projets. Le troisième axe de son projet – la définition et la partition des rôles entre les jeunes, le·la professionnel·elle issu·e du monde associatif et les collectivités locales (communes et intercommunalités) –, interroge à la fois la définition des rôles, mais aussi la modalité même de cette définition : comment construire un accompagnement adapté aux projets des jeunes ruraux·ales ? Ce questionnement est amené à partir de deux autres intérêts de recherche : les déterminants de l'engagement des jeunes qui vivent et grandissent en milieu rural et l'adaptation du travail des animateur·ice·s jeunes de MJC à une intervention directement dans les villages : une animation mobile.

Implicitement, l'AD souhaite étudier les déterminants du changement dans l'action publique à l'échelle de systèmes locaux d'action publique : l'obligation à agir, le poids des éléments historiques, les réseaux d'acteur·ice·s et la répartition des rôles entre ces dernier·ère·s (Loncle-Moriceau, 2011). C'est de cette manière que je choisis d'interpréter la commande de recherche de l'AD, après mon recrutement en 2021 en tant « qu'animateur-chercheur » sous une CIFRE. Tel que je construis l'objet de ma thèse à partir des problématiques soulevées par mon employeur, l'AD propose d'examiner plusieurs problématiques relatives à la production locale

des politiques publiques : la connaissance du public, les modalités (participatives ou non) de la prise en compte de ses besoins, les modes et moyens de mise en œuvre de l'action, de son gouvernement – qui prend les décisions, organise et tranche les conflits, quel type d'autorité s'affirme et quels rapports de pouvoir se manifestent – et de son financement. En effet, comment se décide (et se finance) localement le type d'action à mener à l'endroit des jeunes ? Comment se définissent les rôles des différents protagonistes aux intérêts parfois convergents, parfois antagonistes ? Quels déterminants internes et éléments externes vont conduire à une mise à l'agenda, à un changement dans le fondement cognitif, comme dans la mise en œuvre d'une action, dans le réseau d'acteur·ice·s ?

En fait, l'ADMJC42 propose déjà une réponse à ces questions, sous la forme d'une hypothèse empirique : une « recherche-action » (RA) dans laquelle un·e doctorant·e va « accompagner des projets » de jeunes ruraux·ales, directement dans leur village, et ce, en lien avec des acteur·ice·s choisi·e·s de quelques systèmes locaux d'action publique, pourrait conduire (à) un changement dans l'action publique locale de jeunesse. L'hypothèse s'appuie sur l'idée qu'une « recherche-action » doit permettre de transformer le rapport des acteur·ice·s locaux·ales des politiques de jeunesse à l'objet : un « praticien acteur de la recherche » et un chercheur qui refuse « une posture surplombante de la sociologie savante »[17] doivent pouvoir travailler ensemble à l'expérimentation d'une nouvelle manière d'intervenir. Là encore, tel que j'interprète la commande de l'AD, la « recherche-action » est comprise comme le moyen d'engager « un processus d'agrégation, de coordination et de direction d'acteurs, de groupes sociaux et d'organisations, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Le Galès, 2019, p. 298) : une gouvernance du changement de l'action publique locale en direction des jeunes ruraux·ales.

5.2. Saisir l'action publique jeunesse en milieu rural par l'approche cognitive

D'un territoire à l'autre, l'action publique jeunesse est marquée par de profondes inégalités. Ces inégalités peuvent être vues comme le fruit de l'affrontement dans les espaces de décisions locaux d'enjeux supranationaux, nationaux et d'enjeux infranationaux, relevant de différentes catégories d'acteur·ice·s (élu·e·s locaux et communautaires, agents de collectivité, professionnel·elle·s de la jeunesse et de l'éducation populaire, etc.). Ces inégalités sont donc également le résultat de la composition et de la structuration du réseau d'acteur·ice·s ainsi que du poids de chacun d'elleux dans les forums communal ou intercommunal (Loncle-Moriceau,

[17] Projet de recherche de l'ADMJC42, écrit en 2019, p. n°5.

2011). Cette conception part de la proposition selon laquelle une politique publique n'est pas seulement un programme d'action, ni même un moyen de traitement des problèmes publics :

> « Dans la réalité, les problèmes publics, ou en tout cas les enjeux portés à l'attention des autorités publiques (les *issues*) sont pris en charge (sinon résolus) par un ensemble de décisions, actions, pratiques renvoyant à des univers de sens et des comportements extrêmement diversifiés dont l'articulation est toujours spécifique parce qu'ils mettent en jeu des acteurs obéissant à des logiques différentes. Autour de chaque enjeu de politique publique se constituent ainsi des systèmes d'action spécifiques au sein desquels des coalitions de cause (*advocacy coalitions*) vont "porter" et transformer cet enjeu. Dans ces conditions [les politiques publiques] constituent des espaces (des forums) au sein desquels les différents acteurs concernés vont construire et exprimer un "rapport au monde" qui renvoie à la manière dont ils perçoivent le réel, leur place dans le monde et ce que le monde devrait être ».
>
> (Muller, 2000, p. 195).

Une politique publique est ainsi le fruit d'une « mise en sens du monde » (*Ibid.,* p. 195) par les acteur·ice·s concerné·e·s à partir d'interprétations causales (les jeunes ruraux·ales souffrent d'un manque d'offres parce que leur lieu de vie se singularise par son déficit en équipements et son éloignement des centres urbains) et d'interprétations normatives (pour que les jeunes s'intègrent à la société, il faut renforcer les leviers de leur mobilité et attribuer une compétence jeunesse obligatoire aux EPCI). Ainsi, une politique publique pourrait être définie comme une expression de la manière dont une société se projette dans son propre avenir, à partir de matrices cognitives, de cadres d'interprétation du monde, de référentiels (Faure et al.1995 ; Muller, 2018).

L'approche cognitive et normative des politiques publiques propose d'analyser ces référentiels qui définissent ce qui est perçu comme un problème ou une solution acceptable, dans le cas présent, pour les jeunes ruraux·ales. Comme cela a été évoqué dans la section consacrée à la sociologie de la jeunesse, les *jeunes* et la *jeunesse* sont avant tout le fruit de représentations sociales, parfois lourdement stéréotypées, plus encore si un adjectif vient préciser de quels types de *jeunes* il est question : les *jeunes de quartier*, les *jeunes ayant moins d'opportunité, vulnérables, délinquants,* etc. La formule des *jeunes ruraux* ne fait pas exception. Ici, l'AD se dote d'un outil singulier qu'est la « recherche-action » en CIFRE. Le recours à la recherche, nouveau pour cette organisation, témoigne d'une volonté de s'éloigner du régime de la croyance et de construire une connaissance scientifique des réalités sociologiques derrière ce syntagme. Cette démarche doit permettre l'évolution du référentiel sur les jeunes ruraux·ales et d'inscrire cette évolution dans l'action publique déployée par les systèmes locaux d'acteur·ice·s. Je dois préciser qu'il s'agit-là de mon interprétation de la commande de l'AD au terme des 36 mois d'immersion. Je tente de rendre compte dans ma thèse de la manière dont les différentes parties

prenantes de la « recherche-action » construisent une vision spécifique des « jeunes ruraux·ales ».

Pour P. Muller (2000), un changement de référentiel qui prévaut au sein d'une politique publique, intervient quand il y a dissonance entre le référentiel sectoriel et le référentiel global : le rapport « global-sectoriel » :

> « L'hypothèse que l'on veut défendre est que le référentiel d'une politique publique "doit" se transformer lorsqu'apparaît une dissonance (cognitive) dans le "rapport global-sectoriel" (RGS), un décalage avec le cadre d'interprétation globale d'une société (le référentiel global). Pourquoi ce décalage est perçu comme "insupportable" ? Parce que la matrice cognitive et normative qui structure le sens de la politique et l'action des acteurs concernés n'exprime plus, ou mal, la place, le rôle et le statut des groupes concernés par le domaine en changement : le référentiel n'est plus "vrai" parce qu'il ne permet plus aux acteurs de comprendre leur rapport au monde et d'agir sur lui : le réel est privé de sens ».
>
> (Muller, 2000, p. 196).

Muller évoque ainsi la succession de quatre référentiels, des années 1930 à aujourd'hui : le « référentiel du laisser faire », le « référentiel keynésien », le « référentiel de l'efficience publique » et enfin celui de « l'efficacité globale » (Muller, 2018, p. 84). Ce dernier référentiel est marqué par trois mouvements. Les États-nations ne sont plus l'unique espace où se combinent vision globale du monde et référentiels sectoriels. L'émergence et l'affirmation des organisations mondiales (Organisation Mondiale de la Santé, Organisation Mondiale du Commerce, etc.) fait peser une contrainte internationale sur les politiques publiques nationales. La construction d'un « espace européen d'action publique » (Muller, 2018, p.101) conduit à un transfert vers l'Union Européenne de la maîtrise de l'agenda politique. P. Muller prend l'exemple de la Politique Agricole Commune. Nous pouvons également faire ce constat pour les politiques de jeunesse (Chevalier & Loncle, 2025). Bien que les politiques européennes en la matière n'aient pas de dimension contraignante pour les États-membres, on constate le développement et le « ruissellement » (*Ibid.*, p. 37) d'un référentiel européen de la jeunesse à travers des discours et des instruments : les politiques « intégrées » de jeunesse ou le Projet d'Investissement d'Avenir (PIA) par exemple. On peut aussi penser au motif encourageant le décloisonnement et la transversalité des actions en direction des jeunes dans la CTG (Mangin & Taboury, 2019). Enfin, l'évolution du référentiel de l'efficience publique vers celui de l'efficacité globale s'est traduit par un « fractionnement de l'agenda politique » (Muller, 2018, p.106), dû à l'ouverture de nouveaux espaces de gouvernance locale :

> « On voit se constituer, pour chaque entité territoriale, une structure spécifique de problèmes qui font l'objet de débats et déclenchent la mise en place de politiques locales. Les élus définissent ainsi leurs politiques non pas en fonction de la répartition des compétences prévues par les lois de décentralisation (qui est souvent transgressée), mais en fonction de l'agenda politique local ».
>
> (Muller, 2018, p. 106).

On observe alors l'émergence de figures clés, parmi les élu·e·s et agents des services décentralisés et d'un « milieu décisionnel local » (*Ibid.*, p.106). Il émerge alors un nouveau rapport au territoire, cristallisé par les élu·e·s et notamment le·la maire qui « codifie le rôle de l'intervention publique dans le système de représentation des intérêts » (Faure, 1989, p. 75) à partir d'un référentiel gestionnaire de la chose publique (*Ibid.*).

*
* *

J'ai fait le choix de partir de la commande de « recherche-action » de l'AD et d'analyser ce que le processus engagé, au sein de deux systèmes locaux d'action publique ruraux, a changé dans l'action publique locale de jeunesse. Au cours de l'immersion (2021-2024), plutôt longue pour un travail de thèse, j'ai adopté une posture ethnographique avec pour principale méthode de récolte de données la participation observante (Soulé, 2007). La « recherche-action » a moins fonctionné comme une méthode propre à construire des savoirs que comme un « intrant » extérieur, venu bousculer les systèmes locaux. C'est tout le propos de la première partie de la thèse qui se décline en deux chapitres. La première année et demie d'immersion est marquée par un long processus d'acculturation au référentiel de mon employeur (l'ADMJC42) et au « bricolage » d'un rôle singulier de recherche qui distingue ma position dans le terrain (animateur-chercheur) et ma ligne de conduite (posture ethnographique) permettant de tenir le cap épistémologique (chapitre n°1). C'est schématiquement à la moitié de la durée de la CIFRE que la « recherche-action » se construit en un espace original dans les systèmes locaux, permettant d'amorcer un changement dans les représentations des jeunes ruraux·ales et les modalités d'intervention à leur endroit (chapitre n°2).

La partie n°2 s'intéresse aux composantes qui ont permis ou non au référentiel de l'ADMJC42 de s'imposer par l'intermédiaire d'un instrument d'action publique, lui aussi extérieur aux systèmes locaux : les Conventions Territoriales Globales. Je reviens sur l'histoire longue des relations entre l'État et les MJC en matière de politique de jeunesse, dont l'ADMJC42 hérite. Cette perspective sociohistorique permet de mieux comprendre le choix par les salarié·e·s et les bénévoles de l'AD de se positionner aux différents échelons d'action publique (national,

départemental et local) pour peser dans l'élaboration des politiques de jeunesse, en particulier dans les espaces ruraux du département de la Loire (chapitre n°3). L'attention portée par les acteur·ice·s de l'AD aux jeunes ruraux·ales tient en partie à une caractéristique territoriale : une iniquité dans l'offre de participation et de loisirs dans les villages ruraux. Ce premier constat est présent dans les référentiels des professionnel·elle·s et des élu·e·s rencontré·e·s. Il structure les réponses proposées par les différentes parties prenantes de la « recherche-action » (chapitre n°4). Parmi les réponses envisagées initialement, la proposition de l'AD s'impose à l'échelle d'une intercommunalité, grâce à un travail d'agrégation et de coordination d'individus clés et la modalité de mise en œuvre de la CTG choisie par les élu·e·s et les agents de la collectivité. Ce processus est mis en perspective par l'échec dans la seconde intercommunalité de la mise à l'agenda des questions de jeunesse suivant le référentiel de l'AD (chapitre n°5).

Les grand·e·s absent·e·s de la mise à l'agenda communautaire sont les jeunes elleux-mêmes (partie n°3). Cela étant, le travail auprès des jeunes effectivement accompagné·e·s, à partir du référentiel proposé par l'AD, permet de qualifier la demande sociale de participation de cette population (chapitre n°6). Le dialogue permis par ma position hybride (dans les espaces communautaires de décision et dans les villages, en médiation entre jeunes et adultes) met en lumière la voie étroite par laquelle les jeunes peuvent prétendre à la satisfaction de leur demande en matière de participation à la vie locale (chapitre n°7).

Enfin, le travail de recherche conclut sur la production des conditions d'activation des jeunes qui vivent et grandissent dans des villages ruraux, globalement sommé·e·s de compenser le déficit d'offre en matière de loisirs et surtout, de participation. Dans les politiques de jeunesse, il existe généralement un décalage significatif entre les réalités sociales des jeunes et les cadres cognitifs des politiques publiques qui leur sont destinées. Dans mon terrain, ce décalage est nettement réduit par la proximité sociale entre les jeunes et les élu·e·s rencontré·e·s. Toutefois, le travail de médiation entre ces deux populations s'est révélé suffisamment important aux yeux des protagonistes pour que « l'animation mobile » s'impose comme nouveau référentiel d'action publique dans une intercommunalité.

Partie n°1 : Une recherche-action en thèse CIFRE pour étudier les systèmes locaux d'action publique

Une Convention Industrielle de Formation par la Recherche et une « recherche-action » ont un point commun : la volonté de rapprocher le monde de la recherche de la société civile. Les CIFRE sont d'abord créées pour encourager la réalisation de recherches universitaires au sein des entreprises. Le travail des doctorant·e·s doit pouvoir nourrir aussi bien les savoirs scientifiques que les départements Recherche & Développement du secteur privé. Le postulat épistémologique de la recherche-action posé par K. Lewin (Liu, 1997), considéré comme le père de cette méthode, est qu'on « établit la réalité à laquelle se réfère un concept en agissant sur elle plutôt qu'en l'observant » (*Ibid.* p. 26). Depuis leur apparition, la CIFRE comme la recherche-action ont largement évolué. Les CIFRE sortent progressivement du domaine de l'entreprise et des sciences de la matière pour gagner les collectivités territoriales, les associations et les sciences humaines et sociales. La « recherche-action » connaît une pluralité de déclinaisons pratiques et méthodologiques. Elles s'inscrivent dans un maquis de recherches dites « participatives ». Les chercheur·euse·s qui conduisent des « recherches-actions » tentent de singulariser leur approche suivant le type de savoir produits ou les modalités de participations des acteur·ice·s non scientifiques.

Dans la présente thèse, la CIFRE est un moyen d'accueil et de financement d'un poste de doctorant·e. La « recherche-action » renvoie à l'idée d'une recherche académique dont on aurait minimisé les rapports de domination entre chercheur·euse et acteur·ice·s. Implicitement, elle est vue comme un moyen d'influer sur l'action publique de jeunesse locale. L'articulation conceptuelle entre les conditions d'accueil et la méthode de recherche est du ressort de la personne engagée. Cette première partie donne à voir les fruits de ce travail de traduction (Callon, 1986).

Comme cela a été rapidement évoqué plus haut, mon arrivée dans le terrain s'est accompagnée d'une longue période d'acculturation aux codes et aux objectifs politiques de mon employeur. La proximité désirée avec les acteur·ice·s de terrain est à la fois nécessaire pour saisir leurs représentations du monde et leur univers de sens, leurs « perspectives » (Cefaï, 2010, p.35). D'un autre côté, cette proximité ainsi que les conditions d'une thèse en CIFRE font planer un ensemble de risques épistémologiques (Lévêque & Parisse, 2023), le premier étant de perdre le

cap de la production de connaissances scientifique, le « cap épistémologique » (Foli & Dulaurans, 2013). La première partie de la thèse s'ouvre sur le travail de construction de la posture qui me permet de tenir ce cap. Après avoir (re)tracé la genèse du projet de « recherche-action » à l'AD, institution peu familière avec le monde de la recherche, le chapitre présente l'élaboration à la fois concrète et conceptuelle de ma posture de chercheur depuis une position d'acteur. Pour ce faire, je mobilise la littérature sur les thèses CIFRE en sciences humaines et sociales (Gaglio, 2008 ; Foli & Dulaurans, 2013 ; Pesle & Gallenga, 2023 ; Lévêque & Parisse, 2023) et celle sur l'enquête ethnographique et la participation observante (Pfadenhauer, 2005 ; Soulé, 2007 ; Schnapper, 2011).

Ensuite, je m'attache à décrire et à analyser ce qu'a été la « recherche-action » dans mon terrain. Ce terme mérite pour l'instant ses guillemets tant la diversité des signifiés désignés par ce terme est vaste. Ma première approche n'a pas abouti au lancement d'une dynamique de recherche partagée avec d'autres acteur·ice·s. De la même façon, je ne suis pas parvenu à trouver une formule adéquate parmi toutes celles possibles : une « action-recherche », une « recherche-action collaborative », « coopérative », « engagée », etc. Confronté à la multiplicité des termes et des formes données à ce type de « recherche participative », je prends finalement le même parti que les auteur·ice·s qui se sont attaché·e·s à proposer une définition d'un syntagme non moins complexe, celui « d'éducation populaire » (Besse et al., 2016) : qu'en disent les acteur·ice·s qui s'en réclament ? Ce point de départ me conduit vers ce que signifie « faire de la recherche ». Je m'appuis alors sur la typologie proposée par Yves Bonny (2015) et sur les théorisations de Pascal Nicolas-Le-Strat (2024) et de Louis Staritzky (2024). Ces appuis me permettent de défendre la recherche-action non pas comme une méthode d'enquête mais comme une relation au terrain d'enquête, marquée par deux exigences, d'explicitation et de réflexivité. Cette approche me conduit à décrire ce que la recherche-action a représenté pour les personnes intéressées et concernées : un objet extérieur aux SLAP venant bousculer le réseau d'acteur·ice·s en formant une communauté épistémique (Nicolas-Le-Strat, 2024) autour des questions de jeunesse.

Je présente alors ce qui m'a véritablement permis de « faire de la recherche » (Bonny, 2015) au sein des SLAP, à partir de ma position d'acteur engagé dans une « recherche-action » et de ma posture ethnographique. C'est l'occasion d'exposer, en plus de ma méthode et des mes outils d'enquête, le matériau sur lequel s'appuie mon travail de thèse.

Chapitre n°1 : Les appuis pour tenir le cap épistémologique en thèse CIFRE.

Le fondement de cette thèse est d'abord la réponse à une commande, construite par l'ADMJC42. En cela il est important de parler de sa genèse : pourquoi et comment l'AD s'est-elle lancée dans une telle aventure ? La formalisation de cette commande par un réseau départemental d'associations n'a rien d'anodin. Comme nous le verrons dans la première section du chapitre, les salarié·e·s et les administrateur·ice·s de l'AD sont éloigné·e·s du monde de la recherche au moment où l'accueil d'un·e thèsard·e en CIFRE est envisagé. Plus encore, l'objet de l'AD n'était pas, jusqu'alors, d'intervenir en direct auprès des jeunes : sa mission principale est, comme le dira Clément, co-directeur de l'AD, « d'accompagner les gens à faire » (Journal de recherche ; 05/07/2021 ; Repas d'équipe).

Réaliser une recherche doctorale avec pour financement une CIFRE impacte nécessairement le parcours de recherche. Chaque doctorant·e doit s'adapter à une « double contrainte » (Gallenga & Pesle, 2023, p.8) : la contrainte de la formation doctorale et celle de l'employeur. Cette double contrainte singularise les thèses CIFRE en SHS. Pour objectiver ses effets sur la recherche, il faut s'intéresser au contexte et aux modalités de son financement ainsi qu'aux conditions de recherche proposées par l'employeur. C'est tout l'objet de la deuxième section.

L'immersion dans les fonctions « d'animateur-chercheur » employé par le réseau ligérien[18] des MJC dure trois ans : du mois de mai 2021 à mai 2024 (la temporalité du contrat CIFRE). Trois ans d'immersion dans un terrain de recherche est une période plutôt longue pour un doctorat. Cela étant, cette temporalité me permet aussi de construire une posture de recherche originale qui articule plusieurs rôles, depuis la position « d'animateur-chercheur ». Je détaille, dans la section 3, cette construction afin de donner à voir comment j'ai fait recherche de la recherche durant ces trois années par participation observante (Soulé, 2007).

[18] Adjectif qui renvoie au bassin de la Loire.

I. Genèse de la recherche en CIFRE

Le dispositif des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) a vu le jour pour un type de collaboration précis. Comme le rapportent Manon Pesle et Ghislaine Gallenga (2023), le dispositif CIFRE propose de favoriser les coopérations entre le monde de la recherche et le secteur privé. À l'instar de certaines approches de la recherche-action (Allard-Poesi & Perret, 2003), dont le but est « d'apporter une aide concrète aux organisations humaines et notamment aux entreprises industrielles, c'est-à-dire faciliter la résolution de problèmes de fonctionnement, l'établissement de relations constructives, le traitement des tensions » (*Ibid.*, p.94), le dispositif CIFRE est initialement tourné vers le monde de l'entreprise. Le dispositif prétend également renforcer l'employabilité des doctorant·e·s, ce qui signifie une socialisation aux codes des acteurs privés, de manière à élargir les débouchés possibles à une insertion en dehors de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR).

D'un point de vue méthodologique, G. Gallenga et M. Pesle (2023) montrent comment les modalités de recherche en CIFRE viennent singulariser les thèses en sciences humaines et sociales par rapport à d'autres modes de financement au sens où « le chercheur est [...] dans tous les cas engagé par son terrain » (*Ibid,* p.8). Cela crée un rapport de subordination entre le·la doctorant·e et son employeur qui impacte le déroulé et parfois le sens de la recherche. Cela crée également une double attente, car l'étudiant·e est chargé·e d'une ou plusieurs mission(s) professionnelle(s), qu'il ou elle réalise pour le compte de la structure. Cette situation provoque des liens de dépendance et des relations stratégiques sans doute plus forts que dans d'autres contextes de financement. De la même façon, la CIFRE peut représenter un chemin vers une immersion forte, sur un temps long, du·de la chercheur·euse dans son terrain.

1.1. Publiciser le dispositif des juniors associations comme point de départ

L'AD reprend en 2016 la fonction de relais départemental des juniors associations (JA) exercée jusque-là par la Fédération régionale des MJC Auvergne-Rhône-Alpes (FRMJC AURA). C'est le point de départ de la recherche doctorale qui engage l'AD dans un processus d'élaboration d'une commande de recherche qui prend plusieurs années.

La « démarche JA » (Carnets de recherche ; 14/06/2021 ; Formation RD) consiste en un soutien aux initiatives et aux projets de jeunes mineur·e·s (11-18 ans). Cette démarche prévoit la possibilité pour des groupes de se structurer en association de fait, adhérente à une association nationale : le Réseau national des Juniors associations (RNJA). Du fait des partenariats conclus par ce dernier avec une banque privée française et une compagnie d'assurance, les groupes de

mineur·e·s ont accès à un compte en banque gratuit et à un contrat d'assurance pour quelques euros par an. Cette association nationale, née en 1998, est aujourd'hui soutenue par trois fédérations d'éducation populaire nationales (Poisson, 2018) : les MJC de France, la Ligue de l'enseignement et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France. Le RNJA a besoin de relais locaux pour se développer et se structurer dans les territoires. Il s'appuie sur les salarié·e·s de ces trois fédérations pour assurer une fonction de « relais départemental » (RD).

Les salarié·e·s assument la fonction de relais en plus de leurs missions au sein de leur structure respective. Cette fonction comprend un rôle de lien entre l'association nationale et les groupes de jeunes. Les RD assurent un soutien administratif, technique et pédagogique aux groupes de jeunes et aux « accompagnateur·ice·s locaux·ales » (AL). Les AL sont des bénévoles (parents, élu·e·s locaux·ales, professeur·e·s) ou des salarié·e·s de structures jeunesse (animateur·ice·s jeunesse). Ces acteur·ice·s sont les interlocuteur·ice·s privilégi·é·s des JA et sont chargé·e·s de les aider à mettre en œuvre le projet pour lequel les jeunes ont créé l'association. Le·la RD a aussi la charge de promouvoir la démarche localement, auprès de tous·tes celleux qui seraient susceptibles d'être intéressé·e·s : établissements scolaires, structures jeunesse municipales, élu·e·s locaux·ales, associations d'éducation populaire et jeunes.

Les JA correspondent dans la sociologie de la participation et de l'engagement à une « offre » parmi d'autres au sein du grand panel d'outils institutionnels dédiés (Rizet, 2010 ; Poisson, 2018 ; Mazeaud & Nonjon, 2018 ; Becquet & Stuppia, 2021). Ce dispositif s'adresse spécifiquement aux mineur·e·s. Dans sa conceptualisation par le RNJA, les jeunes sont considéré·e·s comme entièrement responsables de leurs initiatives et projets. L'organisation revendique clairement le fait de ne pas « faire à la place des jeunes », même si cela se traduit par l'arrêt du projet (Rizet, 2010). C'est justement le refus de ce deuil qui va constituer l'élément déclencheur de la mise en recherche de l'AD.

1.2. Du besoin d'outils pour promouvoir l'initiative des jeunes

La co-direction (de l'AD) propose d'abord la démarche aux animateur·ice·s du réseau en lien avec des groupes de jeunes (11-18 ans). Ces dernier·ère·s ne s'en saisissent pas, voire pour certain·e·s, formulent une critique :

« Clément : [Les animateur·ice·s] : “en fait, nous, on n'a pas besoin de ça”. Je leur disais “prenez ça comme un outil, dans votre boîte à outils”, mais “on n'a pas besoin puis ça va piquer nos jeunes”. On avait des retours comme ça. Quand on a remis ça en place.

Lise : Ils ne voyaient pas bien l'intérêt pour eux, mais c'était logique, je ne trouve pas que ça réponde en particulier à une dynamique de jeunesse dans une MJC.

Clément : Non, ça répond à un territoire, pas à une MJ. »

(Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Une « dynamique de jeunesse », telle qu'en parle ici Lise, sert à décrire l'action des animateur·ice·s qui travaillent dans les espaces dédiés aux jeunes dans les MJC. Cette formule recouvre, pour résumer ici, deux types d'accueils. Le premier correspond à un accueil de loisir organisé par les animateur·ice·s autour d'activités et de séjours pendant les vacances. Le second renvoie à un accueil plus flexible qui caractérise l'animation jeunesse (Camus, 2008, 2025), souvent articulé autour des « projets » de jeunes. Ces « projets » sont proposés par les animateur·ice·s ou par les jeunes. Ils structurent l'accueil régulier (toute l'année scolaire) autour d'activités liées à la préparation et à la mise en œuvre d'un « projet », sur un temps relativement long (parfois plus d'une année). Pour prendre quelques exemples de terrain, il peut s'agir de l'organisation d'un festival de musique, de la tournée d'une compagnie de théâtre sur la période estivale ou d'enregistrements de podcast radio par exemple.

Face au refus des animateur·ice·s, le directeur et l'animatrice de réseau orientent leur communication sur le dispositif vers d'autres canaux. L'AD est notamment contactée par une intercommunalité rurale : la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER). La COPLER devient, après ces événements, un partenaire important de ce qui nous occupe. Elle leur demande de venir présenter le dispositif des JA lors d'une rencontre organisée dans le cadre de la construction de sa politique de jeunesse, alors en phase de diagnostic. L'antenne départementale des FRANCAS[19] présente également son propre dispositif de soutien aux initiatives et aux projets des jeunes – les Associations Temporaires d'Enfants Citoyens (ATEC) – aux seize maires composant l'assemblée. Les JA sont retenues comme dispositif à promouvoir auprès des adolescent·e·s du territoire.

Lise, qui porte sur son poste la charge de RD, s'engage avec des jeunes de deux villages rattachés à l'intercommunalité dans la création de JA. Lorsqu'elle décrit ce premier mouvement

[19] Fédération associative des Francs et Franches camarades. Organisme historique d'une partie du mouvement d'éducation populaire qui se développe après la seconde guerre mondiale.

auprès des jeunes concerné·e·s, elle met en avant sa socialisation et son expérience professionnelle d'animatrice :

> « Lise : En fait, je voyais bien que quand j'accompagnais la dynamique au démarrage, je voyais bien que ça marchait, je voyais bien ce qui pouvait être possible dès que j'avais fait les trois-quatre premières séances de lancement et qu'on avait signé les papiers, je repartais parce que je ne pouvais pas faire plus parce qu'il y avait les MJC. Je voyais bien qu'après… et après ça retombait. Ce n'est pas parce que c'était moi, c'est juste parce que ça je savais le faire et je voyais bien que s'il y avait une suite, ça allait marcher. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Les charges prévues par la fonction RD – soutien administratif, soutien au projet en lien avec l'accompagnateur·ice local·e (Rizet, 2010) – ne suffisent pas à accompagner les jeunes jusqu'au bout de leurs projets. Les dynamiques cessent quelques mois après l'engouement suscité par la création de la JA et la définition d'un projet en commun. Lise rapporte à son conseil d'administration ce qu'elle interprète comme un processus inabouti. Il faudrait aller plus loin dans l'intervention auprès des groupes de jeunes pour que les « dynamiques », une fois lancées, conduisent à des réalisations. L'AD pose ainsi en creux la question de la nécessité d'un accompagnement local professionnel, *a minima* lorsqu'il s'agit de jeunes ruraux·ales. Elle va jusqu'à interpeller les administrateur·ice·s sur l'objet de l'AD :

> « Lise : Par exemple il y a des CA, je me rappelle avoir dit : "comment est-ce qu'une association départementale d'éducation populaire qui est censée s'adresser à des jeunes peut laisser des dynamiques de jeunes s'éteindre dans des villages après les avoir allumées ?". Les administrateurs ont dit : "c'est vrai".
>
> Clément : Ça a été une vraie question quand même, parce qu'on passait d'un accompagnement des gens à faire, on passait à faire. Et ça a été intellectuellement… ça a été aussi une vraie question : est-ce que c'est notre rôle de faire ? Ce n'était pas si simple. Il y a eu débat et la réponse a été "oui" : il faut qu'on le fasse pour… et à un moment donné, ça va emmener les gens. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

L'idée qui a acté le changement de prérogatives de l'AD n'est alors pas tout à fait claire ni explicitée : il s'agit d'assumer une responsabilité à l'égard des jeunes accompagné·e·s en JA qui dépasse les fonctions prévues par le RNJA. La restitution de ce débat préfigure déjà le fait que, pour l'AD, la démarche JA est saisie comme un dispositif, un outil au service d'objectifs associés aux organisations qui se réclament de l'éducation populaire et de la jeunesse, dont elle est héritière, notamment son équipe salariée. Quelques administrateur·ice·s se mobilisent avec Lise pour réfléchir aux moyens d'accompagner les dynamiques lancées sur un temps plus long. Le groupe aboutit à la création d'un poste « d'animateur·ice mobile » pour expérimenter une

« équipe mobile d'accompagnement de projets », une EMAP. La démarche JA devient alors un outil dans la « bannette » de l'animateur·ice mobile : l'objet central est de parvenir à « accompagner » des jeunes qui habitent des villages ruraux dans des « projets ».

Le poste alors créé, de l'aveu même de ses concepteur·ice·s, n'est guère attractif : 8 heures de travail hebdomadaires avec comme contrainte de s'adapter aux temps libres des jeunes, c'est-à-dire principalement les soirs et les week-ends. Lise assurerait les fonctions de RD et le·la candidat·e aurait à assumer celles d'accompagnateur·ice local·e professionnel·elle : cheminer avec le groupe au quotidien et en direct, suivant le schéma de l'accompagnement de projets de jeunes tel qu'il est conçu par les salarié·e·s de l'association. L'AD sollicite son réseau. Elle diffuse l'offre de poste à des administrateur·ice·s de MJC qui peuvent se sentir concerné·e·s par l'idée d'accompagner des groupes de jeunes de village dans des « projets ». Cela conduit au recrutement de Julien, qui accompagne pendant un temps deux groupes. L'un d'eux ira jusqu'à la réalisation d'un voyage à Marseille. L'autre dynamique s'estompe. Julien quitte le poste après quelques mois et est remplacé par Élodie, qui incarne l'EMAP pendant deux mois seulement.

De cette première vague d'expérimentation sont nées des réflexions fondatrices de la future recherche. Élodie et Julien reviennent sur les difficultés de positionnement vis-à-vis des groupes : systématiquement en tension entre une posture « pro-active » et « pro-passive » dont le but est de « laisser les jeunes venir à soi » (Julien, Entretien du 01/12/2020), de créer un « lien de confiance ». Élodie évoque de son côté un incident : un jeune lui a parlé « comme à son pote » (Élodie, Entretien du 01/12/2020). Selon ses mots, elle le « recadre », ce qui a d'après elle impacté négativement la relation, jusqu'à rompre le lien entre elle et le groupe. Elle interprète *a posteriori* cet incident comme le résultat d'un « décalage culturel ». Ces deux premier·ère·s animateur·ice·s mobiles interrogent aussi l'usage professionnel qu'il serait possible de faire des réseaux sociaux, qu'ils et elles jugent aujourd'hui incontournables. Du côté de l'AD, Lise évoque enfin la mobilisation des élu·e·s locaux·ales dans les dynamiques accompagnées comme un facteur potentiel aidant à l'aboutissement des projets des jeunes. L'AD avait en effet construit un conventionnement formel entre elle, le groupe de jeunes parti·e·s en voyage à Marseille et la mairie.

Après le départ d'Élodie, l'AD tente de recruter une nouvelle candidate, Caroline, suggérée par une collègue directrice d'accueil collectif de mineurs (ACM) en MJC. Caroline est alors

diplômée de l'Institut d'études politiques de Lyon. Elle est titulaire du Master « Alter'villes »[20]. Elle se raconte comme une militante de l'éducation populaire : depuis ses 16 ans, elle travaille pour des fédérations comme les Centres sociaux et les CEMEA en tant que jeune sur des chantiers de jeunes et comme animatrice : « pour être un peu sur le terrain, pour ne pas avoir seulement l'entrée politiques publiques » (Caroline, entretien du 18/10/2024). En 2017, après avoir entre autres choses travaillé sur l'article collectif consacré aux Projets éducatifs de territoire (Frandji et al., 2017) mobilisé dans l'introduction de la thèse, elle cherche une voie de professionnalisation. Elle refuse d'abord le poste proposé par Lise, mais elle y voit une opportunité. En effet, l'AD souhaite développer une dimension réflexive autour de l'EMAP. Elle souhaite notamment comprendre pour quelles raisons l'accompagnement de groupes de jeunes ruraux·ales dans des dynamiques de projet abouti ou non.

Forte de sa socialisation universitaire, Caroline propose à Lise de transformer le poste en recherche-action dans le cadre d'une thèse en CIFRE. Lise y voit le moyen de poursuivre l'expérimentation EMAP et même de réunir les moyens suffisants pour lui donner une envergure nouvelle. Elles écrivent alors le projet de recherche-action ensemble. Caroline s'attache à la problématisation scientifique du sujet, à la recherche d'une direction de thèse et d'un laboratoire. Lise se consacre à la rédaction des problématiques rencontrées par les premier·ère·s animateur·ice·s de l'EMAP et à la recherche de partenaires locaux et nationaux. Caroline souligne durant l'entretien la différence de rapport au monde universitaire qu'elle a observé entre les Centres sociaux où « tout de suite, on parle chercheur » (Entretien du 18/10/2024) et l'AD des MJC de la Loire, dont les salarié·e·s et bénévoles n'ont pas imaginé un tel rapprochement jusqu'ici.

1.3. La naissance de la commande de recherche-action

Le « projet de recherche en thèse CIFRE de l'ADMJC42 sur les modalités d'accompagnement de projets jeunes »[21] voit le jour dans sa version finale en octobre 2019. D'un point de vue académique, il est d'abord ancré en sociologie de la jeunesse avec comme focale l'engagement des jeunes (Loncle-Moriceau & Van de Velde, 2016 ; Pleyers ; 2016 ; Ion, 2012) : des « jeunesses » en recherche de sens et témoignant d'un nouveau rapport à l'engagement, mais, pour certaines catégories, des jeunes qui seraient contraint·e·s par leurs

[20] Un master professionnalisant visant à préparer aux métiers liés aux politiques urbaines.
[21] C'est ainsi que s'intitule le premier projet de recherche.

conditions d'existence (origines sociales et géographiques, accès difficile à des ressources éducatives et culturelles) :

> « La jeunesse serait à la fois une catégorie dans laquelle se trouveraient des potentialités (capacités à réinventer les formes de l'engagement) tout en souffrant, pour une partie d'entre elle, de manques qui la freineraient dans cette réalisation. ».
>
> (Extrait : Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42[22]).

Elle pose alors la question des jeunes ruraux.les ; des freins à leur désir de s'engager dans des « projets de société » sont-ils identifiables ? Ensuite, le sujet s'intéresse aux politiques publiques construites à l'intention de cette catégorie floue de la population (Loncle-Moriceau, 2007). Caroline choisit de mettre en tension l'enjeu de l'appropriation par les jeunes des objets et dispositifs qui leur sont adressés : quelle forme « d'accompagnement » faudrait-il développer et quelle gouvernance du dispositif ?

Lise, de son côté, formalise les questionnements par lesquels l'AD est passée depuis la reprise de la fonction de RD des Juniors associations : quelles modalités d'accompagnement des projets des JA afin que ceux-ci aboutissent ? Quel·elle professionnel·elle ? Quels types de partenariats, notamment avec les collectivités locales en milieu rural ? Elle établit des conventions avec différentes institutions en vue de financer la moitié de la CIFRE. Les MJC de France, alors CMJCF[23], et le RNJA, s'engagent pour trois ans, à raison de 5000 € par année chacun. L'intercommunalité avec laquelle s'est construite l'expérimentation de l'EMAP – la COPLER – se mobilise également pour participer « humainement » et financièrement avec une enveloppe de 15000 € sur trois ans. Une convention est signée avec un deuxième EPCI, la Communauté de communes Forez-Est (CCFE), avec les mêmes dispositions que la COPLER. Lise sollicite enfin le Conseil départemental de la Loire, qui accepte d'apporter son aide financière : il s'agit là encore d'une enveloppe annuelle de 5000 € renouvelée sur trois ans. La participation « humaine » correspond à une implication d'élu·e·s et de technicien·enne·s des intercommunalités au sein d'un comité de recherche. Ce dernier doit principalement réunir les animateur·ice·s de MJC intéressé·e, des technicien·enne·s et des élu·e·s locaux·ales issu·e·s des intercommunalités partenaires, afin de travailler sur les questions de recherche évoquées plus haut. Je reviens plus loin sur les motifs qui ont respectivement conduit chacun de ces partenaires à prendre part à la démarche.

[22] Disponible en annexe (n°2).
[23] Confédération des MJC de France.

Lise, Caroline et les administrateur·ice·s engagé·e·s dans la construction du projet considèrent comme important et original le fait que le·la doctorant·e ait la charge de l'animation de ce comité de recherche et de l'équipe mobile d'accompagnement de projet. Cela leur apparaît comme une spécificité faisant l'intérêt scientifique de la future thèse, car cela lui permettra : « d'être en prise directe avec le terrain d'étude et d'apporter une tout autre réflexion sur ce type de dispositif ou d'expérimentation. » (Extrait : Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42). En d'autres termes, elles s'inscrivent dans une perspective méthodologique bien particulière sans pour autant le formuler ainsi : celle de l'ethnographie. Se trouver « en prise directe » avec le terrain peut se traduire, avec les mots de Daniel Bizeul (2007), comme la démarche de se « mettre en condition d'être affecté » ou dans ceux de Daniel Cefaï (2010), l'idée de « se ménager un accès à des places et aux perspectives qui vont avec » (Cefaï, 2010, p.35). L'objectif est qu'une telle position du·de la chercheur·euse permette d'apporter une lumière nouvelle sur le problème qui se pose. Mais cela ne paraît pas suffire : il faudrait également impliquer des personnes dans la recherche.

En effet, Lise et Caroline font un choix relatif au cadre de la démarche de recherche, celui d'une « recherche-action » centrée sur les pratiques : une approche inductive des pratiques d'accompagnement de projets en vue de les transformer par des allers-retours entre théorisation et mise à l'épreuve du réel. Les postures négociées des personnes (chercheur·e et praticien·enne·s) qui participent, sont posées comme des prérequis : les praticien·ennes doivent participer à la recherche et le·la chercheur·euse « n'est plus dans une posture surplombante de la sociologie savante » (Extrait : Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42). L'enjeu est donc non seulement de se plonger dans la réalité sociale de l'AD et des praticien·enne·s afin de s'aménager un accès à leurs perspectives, mais aussi d'interroger collectivement les pratiques et les représentations afin de mieux les transformer. Le projet de recherche-action prévoit donc pour ce faire l'ouverture de deux espaces, le « comité de recherche » (CORE) évoqué plus haut et le « comité de suivi » (COSUI). Ce COSUI doit réunir une fois par an la co-direction de thèse, les délégué·e·s généraux·ales et les cadres des réseaux associatifs partenaires, les élu·e·s intercommunaux·ales impliqué·e·s, la direction de l'AD et l'animateur·ice-chercheur·euse. Ce faisant, Caroline et Lise posent les conditions d'une « contre-performation » (Gaglio, 2008) où la structure d'accueil de la CIFRE contribue à modeler les conditions d'enquête, ce qui présente en soi un risque épistémologique (Lévêque & Parisse, 2023). En effet, les personnes impliquées peuvent exercer une influence sur l'activité

de recherche ainsi que sur le·la doctorante et par là même, agir sur l'interprétation des phénomènes observés.

Le·la chercheur·euse devra néanmoins produire une « véritable analyse universitaire » (Extrait : Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42) sur les pratiques expérimentées. Le temps est divisé en deux : l'expérimentation dans le cadre de la CIFRE doit durer trois ans, puis une quatrième année doit être dédiée au travail dit « universitaire » et « approfondi » (*Ibid.*). La durée du financement de la CIFRE (sur trois ans) n'est pas mise en discussion avec ce qui est alors posé comme un impératif incompressible (le temps du travail académique).

Trois axes de recherche sont définis et trois hypothèses sont posées. Le premier axe s'intéresse à l'étude sociologique des jeunes auxquel·elle·s le dispositif est adressé ainsi qu'aux modalités d'accompagnement à déployer compte tenu des profils rencontrés. L'hypothèse défendue est la suivante : ces modalités d'accompagnement sont structurées par des invariants comme la présence physique et la proximité sociale de l'animateur·ice avec les jeunes. Le deuxième axe est consacré à l'analyse du·de la professionnel·elle chargé·e de mettre en œuvre cet accompagnement : son profil, ses ressources et ses conditions de travail. Lise et Caroline formulent à cet endroit une seconde hypothèse suivant laquelle « le métier d'accompagnateur·trice de projets jeunes est en train d'émerger et nécessite des savoir-être et des savoir-faire différents de ceux d'animateur·ice socioculturel·elle. » (Extrait : Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42). Enfin, le dernier axe s'attache aux formes de partenariats et de gouvernance compte tenu de la multiplication des acteur·ice·s des politiques publiques. Partant de l'hypothèse que l'effort de conventionnement entre les jeunes, le maire et l'EMAP a bien contribué à la réussite du projet accompagné par Philippe, la recherche-action doit permettre de mettre en évidence les modalités de gouvernance locales de l'EMAP – c'est-à-dire de l'action locale en direction des jeunes ruraux·ales – et l'impact de ces modalités sur l'action déployée auprès des jeunes.

À l'issue du parcours d'élaboration de la CIFRE, qui dure plusieurs mois, Caroline ne prend finalement pas le poste pour des raisons personnelles. L'ADMJC42 se lance dans le processus de recrutement d'un·e doctorant·e. Elle reste en contact avec les sociologues qui ont accepté de suivre la thèse CIFRE en co-direction : Patricia Loncle-Moriceau, professeure des universités rattachée à l'école des hautes études en santé publique de Rennes et Manon Pesle, maîtresse de conférences à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. Une candidate se présente, qui refuse finalement le poste. Les motifs et raisons qui ont conduit à ce refus forment, à l'instar du récit

qui vient d'être fait, un matériau précieux pour l'étude des modalités de recherche en CIFRE et en recherche-action. Cela sera détaillé dans la deuxième section de ce chapitre.

Manon Pesle m'envoie l'offre alors que je suis un étudiant de son département de sciences de l'éducation qui vient de terminer un Master recherche à l'université de Saint-Étienne. Je rencontre Lise et l'administrateur chargé de suivre la recherche pour l'AD, Gabriel, en octobre 2020. Cela fait déjà un an que l'AD a publié son offre de thèse en CIFRE, deux ans que l'EMAP est expérimentée et quatre que l'association a repris la fonction de RD des JA. Nous sommes alors déjà dans le « monde d'après » la pandémie de COVID-19 et les premières dynamiques de jeunes se sont essoufflées. Je signe un premier contrat à partir de novembre 2020. Il s'agit de s'acclimater à l'univers de l'AD, de rencontrer un groupe de jeunes et de retravailler l'écriture du projet de recherche en vue de l'envoyer à l'Association Nationale de Recherche et de Technologie (ANRT).

Cette première section permet de montrer que le projet de thèse en CIFRE à l'AD part d'une problématique empirique, elle-même née d'un souci de valoriser le dispositif des JA : une fois les JA montées avec des jeunes, comment les accompagner pour que leurs « projets » aboutissent ? Cette problématique connaît une traduction en potentielle recherche scientifique par la médiation de Caroline. Par son parcours à la fois universitaire et professionnel, Caroline a connu une double socialisation. Cette familiarisation à deux univers lui fournit les connaissances nécessaires (l'existence du dispositif CIFRE en premier lieu) pour « traduire » (Callon, 1986) les questionnements de l'AD en projet de recherche. Autrement dit, elle fait coïncider les intérêts de transformation de l'action auprès des jeunes ruraux·ales de l'AD et les besoins de connaissance scientifiques sur elleux et l'action publique en milieu rural. Elle parvient si efficacement à lier les intérêts de l'AD à ceux d'une recherche scientifique que, même après le départ de Caroline, l'AD demeure déterminée pendant plus d'un an à recruter un·e doctorant·e.

II. La CIFRE et les conditions déterminantes de la recherche

Une CIFRE garantit, en théorie et en droit, la primauté des impératifs académiques sur ceux de l'employeur. Cela étant, si rapport de force il y a, ce sont les ressources et les repères que le·la doctorant·e a la capacité de mobiliser qui déterminent la traduction pratique de cette garantie (Foli & Dulaurans, 2013 ; Pesle & Gallenga, 2023). En outre, le monde professionnel constitue l'environnement de travail direct et quotidien de la plupart des doctorant·e·s en CIFRE : ils et elles y bénéficient souvent d'un espace de travail, de collègues avec qui des missions sont partagées, d'une boîte mail professionnelle à leur nom, etc. La socialisation à cet environnement social et matériel est donc forte et imposée par la nature de la mission professionnelle.

Les occasions de se socialiser au monde universitaire sont plus ponctuelles, mais aussi, à mon sens, nettement plus floues : participer à des « séminaires doctorants », « séminaire de laboratoire », « séminaire général », mais encore à des séminaires « d'axe », des colloques ou des congrès. Il y a l'établissement universitaire de rattachement, l'école doctorale et le laboratoire, avec des contacts administratifs pour chacun d'eux. Il y a des plateformes internet pour s'inscrire, demander la prise en charge ou le remboursement de frais pour lesquels il faut faire signer un « ordre de mission », dans un délai plus ou moins long suivant le laboratoire. Il y en a d'autres encore pour comptabiliser nos heures de formation, dont les thésard·e·s en CIFRE sont d'ailleurs plus ou moins exempté·e·s suivant leur école doctorale. Ces occasions de se socialiser au monde professionnel de la recherche, hormis les impératifs administratifs liés à l'inscription, ne présentent pas le même caractère impérieux que la réponse aux attentes immédiates d'un employeur. En effet, la participation à des formations, à des séminaires de recherche, à des événements scientifiques est à la seule appréciation du·de la doctorant·e, lorsqu'il ou elle en a connaissance, et de sa direction. Tatiana de Feraudy et ses collègues, dans un rapport d'enquête de 2021 (Feraudy et al., 2021) parlent de la CIFRE comme d'un « format doctoral aux marges de l'ESR[24] » (*ibid.* p.3) qui s'illustre particulièrement en fin de thèse, à travers l'insertion professionnelle après la soutenance d'une CIFRE :

[24] Enseignement Supérieur et de la Recherche.

> « La CIFRE semble inscrire les doctorant·es dans des parcours qui les éloignent ou les entravent dans la réponse aux critères exigés pour ce type de poste [dans l'ESR] : moins d'enseignement, moins de participation à des recherches collectives, moins de publications, et davantage de productions pas nécessairement valorisées sur le marché de l'emploi académique. Mais aussi, plus informellement, moins de présence et de liens dans les espaces de socialisation et d'intégration scientifique. »
>
> (Feraudy et al., 2021, p.4).

Ainsi, « l'art de la double contrainte » (Gallenga & Pesle, 2023) et la marginalisation induite par le format du doctorat en CIFRE, font de la maîtrise et de la conservation d'un cap épistémologique (Foli & Dulaurans, 2013) un défi avec ses particularités en comparaison à d'autres modalités de financement.

Cette deuxième section investit donc la question des conditions de production de ma recherche doctorale en CIFRE. Je détaille d'abord les raisons qui ont conduit l'AD à refuser une première candidate au poste, ce qui permet de mettre en lumière les rôles non négociables et la primauté des intérêts du terrain sur ceux de la recherche, en dépit du cadre donné par la convention. Je décris ensuite les contextes d'interpellation et de financement afin de saisir l'environnement global de la CIFRE. Cet environnement humain et institutionnel explicite les intérêts différenciés des institutions qui financent mon poste.

Cette deuxième section est immédiatement suivie d'une description du rôle que j'ai finalement construit, en distinguant posture et position (Gaglio, 2008), pour tenir un cap épistémologique qui permette de produire un matériau utile à la production de connaissances.

2.1. Une candidature refusée

Après le départ de Caroline, l'ADMJC42 publie l'offre de thèse. Elle reçoit quelques candidatures, dont notamment celle de Léonie. Il en reste une trace sous la forme d'un mail du 8 juillet 2020 avec comme objet la mention : « Contractualisation CIFRE » (Extrait ; archive de terrain ; Mail de candidature de Léonie ; 08/07/2020). À la lecture de ce document, on comprend que Léonie et Lise se sont rencontrées pour un premier entretien qui a mis en exergue un intérêt commun pour le projet, mais aussi quelques décalages. Léonie prend une semaine de réflexion puis rédige ce courriel pour clarifier les conditions suivant lesquelles elle accepterait de prendre le poste.

Elle insiste d'abord sur un hiatus entre les axes de l'AD et ses propres intérêts de recherche. Elle souhaite travailler à partir d'une question différente de celle de Caroline et Lise (que je formule ici en hypothèse) : il y aurait une tendance à l'uniformisation de la catégorie sociale « jeunesse » qui contribuerait à un phénomène d'homogénéisation des parcours et des pratiques. Ce faisant, certains parcours et certaines pratiques seraient invisibilisés. Guidée par ce désir de recherche, Léonie remet en question le fait d'avoir

pour mission principale l'expérimentation de l'EMAP. Elle avance « qu'il n'est pas pertinent – pour les intérêts de la recherche – d'interroger mes propres pratiques, mes propres manières d'entrer en relation avec des jeunes, mes propres méthodes et mes propres constats » (Extrait ; archive de terrain ; Mail de candidature de Léonie ; 08/07/2020). Elle souhaite investir davantage l'animation du comité de recherche en vue « d'accompagner l'interrogation des praticien·enne·s », de questionner les pratiques instituées pour en élucider la construction idéologique. Sa proposition conserve bien le cadre d'une recherche-action, mais remet en cause ce qui avait constitué la motivation première de l'AD à construire le projet de recherche-action : l'expérimentation de l'EMAP (Extrait ; archive de terrain ; Mail de candidature de Léonie ; 08/07/2020).

Dans son mail, Léonie propose également un recadrage des mots-clés de la recherche. Elle positionne notamment l'éducation populaire en objet de recherche. Là où le projet de l'AD considérait l'éducation populaire plutôt comme un cadre (dans la conduite même du comité de recherche par exemple), Léonie le (re)qualifie de manière objective comme un champ (historiquement) dominé de l'éducation (Lebon, 2021). Un « secteur » en pleine transformation que l'évolution des comportements des jeunes, notamment en matière d'engagement, interroge et que les configurations contemporaines des politiques publiques de jeunesse influencent d'une manière qu'il faut élucider.

La candidate rappelle enfin que « la recherche primera, mais résonnera avec les intérêts de l'employeur » comme le prévoit l'ANRT. Elle demande à réduire le temps de travail général du contrat à 28 heures par semaine (au lieu de 35) afin de s'aménager des temps de réflexion et de formation en dehors de son milieu professionnel. Elle propose un agencement mouvant de l'alternance entre temps de travail universitaire et temps consacré aux missions professionnelles : une primauté à ce dernier dans les premiers temps puis une inversion au cours de la thèse.

Elle termine par une proposition qui sortirait le projet de recherche de son seul ancrage géographique rural. Elle souhaite s'inscrire dans une démarche comparative entre les problématiques des jeunes urbain·e·s et des jeunes ruraux·les. En quelques lignes, elle interroge alors ce que je documenterais deux ans plus tard à propos des jeunes qui vivent et grandissent dans des villages ruraux : « les représentations qui les entourent, leur place dans la Cité, les dispositifs des villes et les institutions qu'ils impliquent ou les enjeux d'insertion [dans la vie de la cité] » (Extrait ; archive de terrain ; Mail de candidature de Léonie ; 08/07/2020).

Les propositions de Léonie liées à la position du·de la doctorant·e au sein de la structure ne sont pas retenues par l'AD. Le présupposé selon lequel le·la chercheur·euse doit « être en prise directe avec le terrain d'étude » apparaît alors comme un argument qui souligne l'intérêt premier de l'association pour le développement de son dispositif expérimental (l'EMAP), vis-à-vis de la CIFRE (Extrait ; Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42 ; 10/2019).

En novembre 2020, je signe avec l'AD un contrat à mi-temps qui doit préfigurer le futur poste CIFRE. Je consacre une partie de mon temps de travail à la réécriture du projet de recherche-action en vue de le soumettre à l'ANRT. Le document que je produis fait trace de mon propre positionnement à ce moment-là. J'accepte l'idée d'une répartition du temps paritaire entre travail universitaire et missions professionnelles. La mise en œuvre de l'EMAP revêt la même importance que l'animation du comité de recherche : je me socialiserai aux valeurs et pratiques associées à l'accompagnement de jeunes tel qu'il est pensé dans les MJC et ce, pour mieux l'interroger ensuite dans des espaces de recherche partagés (le comité de recherche et le comité de suivi). Je ne questionne pas le fait d'analyser mes propres pratiques comme un problème méthodologique potentiel. Je reprends les axes posés par Caroline afin d'en faire émerger des questions de recherche. Je vais même plus loin en approfondissant la question de la possible exportation de l'EMAP. J'en fais un quatrième champ de réflexion. En quelques mois, je m'approprie le projet de l'AD de manière à pouvoir le défendre dans le dossier pour l'ANRT, mais aussi à toutes les personnes qui seraient susceptibles de s'impliquer dans la démarche. J'adhère déjà aux vues des acteur·ice·s de l'association. J'embrasse également la position « d'animateur-chercheur » telle qu'elle est pensée, avec l'animation de l'EMAP et du comité de recherche.

2.2. Le contexte d'interpellation et de financement marqué par la diversité des aspirations

En détaillant le processus qui a conduit à la naissance du projet de recherche de l'AD, j'ai commencé à rendre compte des contextes d'interpellation (relatif aux motivations exprimées par les institutions partenaires) et de financement (Gallenga & Pesle, 2023).

Le projet de recherche en CIFRE se construit à partir d'une première expérimentation d'un poste d'animateur·ice mobile, pour lequel le·la professionnel·elle semble devoir ajuster les méthodes d'accompagnement de groupes de jeunes afin qu'elles correspondent aux formes d'engagement des jeunes ruraux·ales. Les intérêts de l'AD sont d'abord formulés par son équipe salariée : il est de sa responsabilité de mieux accompagner les dynamiques qu'elle contribue à créer par l'intermédiaire du développement des JA dans les territoires ruraux du département. Ce faisant, l'AD refuse le deuil des projets de jeunes avortés qu'elle conçoit comme un échec, un manque d'accompagnement professionnalisé adapté.

Les questionnements qui forment l'axe n°3 du projet de recherche-action – comment penser et mettre en œuvre le partenariat entre l'animateur·ice, les jeunes et les élu·e·s locaux·ales – préfigurent déjà les préoccupations liées à la manière dont les MJC et les collectivités locales peuvent coopérer dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique en direction des jeunes. J'associe cela à la dynamique d'affirmation de l'AD en tant qu'acteur collectif et multipositionné dans les différents échelons d'action publique. L'expérimentation de l'EMAP

rime avec une prise de position dans les espaces locaux où les MJC n'interviennent pas (encore) ou ne vont plus.

Il faut aussi rappeler que l'association bénéficie d'une position favorable au sein du Conseil départemental de la Loire. Elle perçoit une subvention de fonctionnement importante (plus de la moitié de son budget). La sécurité économique que cela lui confère lui permet de se projeter dans le temps. De plus, des subventions (du même Conseil départemental) pour financer les emplois d'animateur·ice·s dans les MJC transitent par elle. Parallèlement, une culture du « faire réseau » et les pratiques qui y sont associées par les salarié·e·s et les bénévoles, héritées de l'histoire des MJC[25], contribuent à construire une légitimité forte de l'AD auprès de la plupart des MJC du département en matière « d'expérimentation » et de « prospection ». C'est un pan entier de son projet associatif qui se réalise à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une commande de recherche.

Le contexte d'interpellation du doctorant est donc celui d'une association déjà ancrée dans le paysage territorial des politiques de jeunesse et qui souhaite orienter l'action publique locale en direction des jeunes ruraux·ales. Elle propose d'étudier les conditions d'une professionnalisation de l'accompagnement de projets de jeunes en JA, en milieu rural. Cela étant, ce contexte ne peut pas se résumer à l'AD et à sa position dans le système local d'action publique. Il faut aussi mettre en lumière la part que prennent trois collectivités territoriales et deux réseaux nationaux à travers le financement de la thèse en CIFRE.

Comme évoqué plus haut, les financeurs aux côtés de l'ANRT sont le Conseil départemental de la Loire, deux EPCI ruraux, le RNJA et les MJC de France (ex-CMJCF). Ils se sont engagés à participer financièrement au salaire du doctorant (5000 € par an chacun). Un fait marquant est que la COPLER, à l'heure de la signature de la CIFRE, a finalement renégocié le montant de sa participation à 1500 € par an. Entre l'engagement pris par la collectivité (en 2018) et la signature de la CIFRE en mai 2021, la présidence a changé. Le nouvel élu à la tête de l'EPCI prend une direction radicalement opposée à son prédécesseur en matière de plan local d'urbanisme et de gouvernance. Étant un projet soutenu par le précédent président, aujourd'hui dans l'opposition, il ne semble pas intéressé par la « recherche-action ». Cet événement a conduit à une rencontre entre la co-direction de l'AD, le président et le vice-président du service à la population qui, lui, restait motivé par la continuité du partenariat. Face à l'abaissement

[25] Il s'agit de l'histoire de la scission du réseau national et de la régionalisation de l'administration des MJC. Ce thème, central pour comprendre le rapport des salarié·e·s de l'AD à l'association et à leur travail, est détaillée dans le chapitre n°3 consacré aux liens des MJC et de l'État depuis 1944.

contraint de la participation intercommunale, Lise a insisté pour que la COPLER s'engage davantage « humainement » : c'est-à-dire en participant aux espaces de recherche et en s'impliquant dans le processus d'expérimentation. Cette proposition fut bien reçue par le vice-président qui, déjà en 2018, voyait à travers ce projet de recherche un moyen de développer la politique de jeunesse de l'intercommunalité. Compte tenu de la manière dont le processus de recherche-action a évolué au cours de l'enquête, je reviens plus en détail sur les positionnements successifs des acteur·ice·s de la COPLER impliqué·e·s dans la section suivante, dédiée à l'enquête (III). La baisse substantielle de la contribution financière donnera lieu à la recherche d'autres financements, notamment à une candidature au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

Au moment de la création du projet de recherche par l'AD, la CCFE était présidée par le maire de Feurs, adhérent du parti Les Républicains. Ses relations passées avec la MJC de la ville et l'association départementale, dont le siège est domicilié également à Feurs en raison de sa position centrale dans le département, sont qualifiées de « bonnes » par Lise et Clément. Le vice-président délégué à l'enfance et à la jeunesse, éducateur spécialisé en retraite dont les convictions sont plutôt ancrées à gauche de l'échiquier politique, montre un intérêt pour la proposition de l'AD. Lors du premier rendez-vous pour acter le partenariat au début de la CIFRE, il se montre force de proposition. Son objectif déclaré est de mieux connaître et comprendre la jeunesse de son territoire. Il souhaite notamment soutenir un focus sur les jeunes dits « invisibles », une thématique qui semble lui tenir à cœur en référence à son ancienne profession.

Les partenariats avec les deux collectivités locales sont ratifiés sous la forme de conventions sur lesquelles il est pertinent de s'arrêter pour compléter la description du contexte d'interpellation de la CIFRE. Elles sont d'abord rédigées unilatéralement par l'AD. Elles incluent les mêmes dispositions. L'association s'engage de son côté à embaucher un·e doctorant·e en CIFRE et à conduire le travail de manière qu'il soit « en lien avec les enjeux et les problématiques rencontrées sur le territoire » (Extrait ; archive de terrain ; Convention COPLER & CCFE ; 2021) de la CCFE et de la COPLER. Elle promet également quatre éléments : 1. l'implication de l'élu en charge des questions de jeunesse de l'EPCI et les technicien·enne·s du service en question ; 2. un compte rendu « régulier » de l'état d'avancement de la recherche ; 3. le libre usage des résultats par les collectivités ; 4. la remise d'une copie de la thèse rédigée. En incluant l'implication de technicien·enne·s et d'élu·e·s, les conventions créent une asymétrie entre des collectivités engagées formellement et des MJC

volontaires. Les deux techniciennes de la COPLER et de la CCFE me rappellent lors de la séance consacrée aux intérêts des participant·e·s pour la démarche de recherche qu'elles sont aussi là par obligation. Cette convention acte enfin la légitimité des collectivités à faire valoir leurs intérêts dans l'orientation du processus de recherche, notamment par la participation aux différents espaces dédiés.

L'implication du Conseil départemental a pour particularité de ne pas faire l'objet d'une convention, mais d'une négociation interne pour l'attribution d'une aide à l'emploi habituellement réservée aux MJC. Le montant de l'aide au poste est adapté au niveau de la contribution financière des autres partenaires (5000 €). Le conseil départemental, au moins au début, n'a pas formulé d'intérêt particulier. Cela se vérifie par la suite, notamment par sa présence plutôt silencieuse, voire son absence, dans les espaces où ses représentant·e·s sont invité·e·s. Le soutien au projet de recherche intervient au sein d'une politique plus large d'aide aux fédérations d'éducation populaire ancrées dans le territoire et ne sera finalement que peu remarqué.

Le Réseau national des Juniors associations (RNJA) est investi dans des liens avec le monde universitaire au moins depuis 2010 (Rizet, 2010). Dans sa prérogative de construire des ressources pour les jeunes, les personnes en charge de l'accompagnement local et les relais départementaux, il produit des études. Il est possible de recenser sur son site sept études de différentes natures, auxquelles il est possible d'ajouter deux travaux (un article et une thèse) de Fransez Poisson (2017 ; 2018), comparant le dispositif des juniors associations (JA) avec celui des Coopératives Jeunesse de Services (CJS). Trois études sont des commandes du RNJA auprès de l'INJEP[26] (Poisson & Porte, 2015 ; 2016 ; Poujol & Suhas, 2018). La dernière en date est une actualisation de l'enquête menée par S. Rizet en 2010 et qui appréhende l'impact du dispositif sur les parcours socioprofessionnels des jeunes, en y ajoutant la dimension de la politisation. Entre 2021 et 2025, le RNJA publie trois rapports[27] qui cristallisent ses liens avec le monde de la recherche, particulièrement avec l'INJEP. Ces rapports sont le fruit d'enquêtes menées en interne, par des salarié·e·s du RNJA. Le réseau s'entoure d'un comité de pilotage composé de sociologues (2023), de consultant·e·s en sciences humaines et sociales et de doctorant·e·s (2025) et, pour le rapport sur les JA comme espaces d'expression artistique et de pratiques culturelles pour les jeunes (2021), d'un comité scientifique. Ce qu'il appelle

[26] Institut National de Jeunesse et d'Éducation Populaire

[27] Les JA comme espaces privilégiés d'expression artistique et de pratiques culturelles des jeune (2021) ; Les JA pour favoriser l'engagement des mineur·e·s en QPV (2023) ; Les JA pour traiter de l'engagement associatif et de la participation citoyenne des mineur·e·s en Guyane et en Guadeloupe (2025).

« l'analyse complète » est confiée soit à des membres du RNJA (2025) soit à une coopérative de recherche, Coop'Eskemm (2021 ; 2023), où travaille aujourd'hui Fransez Poisson. Le projet de recherche-action de l'ADMJC42 présentait une opportunité d'explorer la question des liens entre JA et engagements des jeunes ruraux·ales. Un accord de principe avait été négocié en 2018 avec la déléguée générale Sarah Bilot. En mars 2021, soit deux mois avant la signature de la CIFRE, elle passe la main à Marine Boin, salariée de l'association. L'accord est maintenu à condition d'un exercice excédentaire en fin d'année (ce qui fut le cas pendant les trois ans de la CIFRE).

Le lien des MJC de France, alors Confédération des MJC de France (CMJCF), avec le monde de la recherche est à la fois beaucoup plus ténu et plus ancien. Je n'ai pas réussi à trouver d'études scientifiques produites depuis les publications des travaux de Christian Maurel (1992) et Laurent Besse (2008 ; 2015). Ces derniers s'intéressent aux MJC, de leur création jusqu'à la fin des années 1980. La convention de partenariat rédigée par les deux parties permet de situer ce qui, d'un point de vue institutionnel, a conduit à sa signature :

> « Présentée au conseil d'administration de la CMJCF en 2019, l'initiative de l'ADMJC de la Loire a suscité l'adhésion des administrateurs, car il est susceptible d'appuyer le travail de l'ensemble des acteurs du réseau de la CMJCF et concourt à l'atteinte de l'objectif A (« Développer et favoriser l'engagement, les parcours citoyens et l'expression des jeunes dans la vie associative et l'espace public, notamment en favorisant la mixité ») de l'action I (« Promouvoir et développement [sic] l'engagement auprès des jeunes, faciliter et accompagner les initiatives citoyennes ») de la convention d'objectif entre la CMJCF et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Convention de partenariat – recherche-action CIFRE « Accompagnement des jeunes en milieu rural, 19/05/2021).

Il est possible d'identifier ici les deux dimensions de l'intérêt que la CMJCF a porté au projet de recherche-action à ses débuts : ce dernier apparait à la fois comme une possible plus-value pour les actions des MJC sans toutefois préciser en quoi et comme un moyen de renforcer les liens avec le Ministère de tutelle.

De ce contexte de financement, je retiens deux choses. La première est le risque épistémologique ouvert par la décision d'impliquer les partenaires financiers dans le processus de recherche. Le vice-président de la CCFE tente par exemple à plusieurs reprises d'orienter le collectif de recherche sur la thématique de « l'aller-vers ». La seconde est contenue dans une formule de ma co-direction de thèse qui intervient à la fin de la première année : « Charli, tu ne coûtes pas grand-chose à l'AD » (Journal de recherche ; 15/04/2022 ; échange co-direction

thèse). En effet, en dehors du temps d'accompagnement dédié à mes missions professionnelles par la co-directrice de la structure, mon poste de doctorant CIFRE est théoriquement entièrement couvert par les partenariats construits, en comptant la subvention de l'ANRT au titre de la CIFRE. Ce contexte de plurifinancements couvrant l'intégralité de mon poste (frais compris) a sans doute contribué à sécuriser l'AD et à diminuer la pression liée à la complétion de l'exercice doctoral que mon employeur aurait pu faire peser sur moi. Le véritable enjeu pour l'association est que le·la doctorant·e se conforme aux attentes formulées en matière d'expérimentation d'accompagnement de jeunes. Un enjeu auquel j'ai été constamment été ramené et qui a fortement modelé ma position et ma posture dans mon terrain bien qu'une porte de sortie m'ait été ouverte à un tournant du processus de recherche[28].

L'analyse des raisons qui poussent l'AD à refuser la candidature de Léonie, des contextes d'interpellation et de financement de ma recherche, témoigne de la prégnance des intérêts du terrain pour et sur la recherche en CIFRE. Comme je l'ai esquissé plus haut, de telles conditions font courir des risques méthodologiques à l'étudiant·e : la probable intériorisation de l'ordre institutionnel, de ses pratiques et de ses représentations, de ses habitudes de travail routinisées. On peut aussi penser à la possible adhésion à l'action envisagée, au sentiment d'appartenance au service ou à l'équipe. Cela peut conduire, sans appuis méthodologiques, à brouiller les mécanismes sociaux de formation des représentations par exemple (Parisse & Lévêque, 2023). La recherche en CIFRE court alors le risque d'une contre-performativité au sens de Gérald Gaglio : « la parole d'autorité sur la manière d'exercer la sociologie dans [la structure d'accueil] peut la modeler et ainsi devenir un segment de la pratique sociologique » (Gaglio, 2008, § 15)[29]. C'est ainsi qu'un exercice de dissociation s'est progressivement mis en œuvre et mis en mot entre posture et position.

[28] Comme je le décris plus bas, la conjonction de ma difficulté à mobiliser des jeunes à travers l'EMAP, à impliquer des acteur·ice·s dans le comité de recherche et à me conformer à certains attendus professionnels pousse l'AD (à la fin de la première année) à me proposer de me laisser faire « dans mon coin », sans investir davantage d'énergie dans la recherche-action.

[29] Certains articles disponibles sur *OpenEdition Journals* ne peuvent être téléchargés en format pdf. L'article se présente sur une seule et même page où seuls des indications de paragraphes sont disponible. Lorsque c'est le cas, je remplace la mention de la page dans la référence par celle du paragraphe (§) où la phrase se trouve.

III. Le bricolage d'un rôle singulier (posture & position) : la quête de la légitimité d'animateur-chercheur

L'hypothèse que G. Gaglio (2008) développe résonne fortement avec ma propre expérience du dispositif CIFRE. En souhaitant comprendre si les CIFRE forment effectivement au métier de sociologue, il en vient à opérer une distinction entre la position au sein de la structure (plus ou moins choisie par le.la doctorant·e) et la posture qu'il ou elle va se forger :

> « L'expérience vécue durant la CIFRE (entre monde universitaire et monde de l'entreprise) engage à façonner une posture. Une posture est une ligne de conduite, nécessitant d'établir une frontière entre ce que l'on peut/doit faire et ce que l'on considère dans/hors du cadre de son activité professionnelle, en fonction d'un objectif (ici la soutenance d'une thèse correctement évaluée), dans un milieu social où la sociologie est structurellement marginale »
>
> (Gaglio, 2008, §6).

Cette proposition me permet de rendre compte de la manière dont je me suis accommodé de la double contrainte. L'expérience « vécue » de la CIFRE a été l'immersion dans l'ADMJC42 à partir d'une position, celle « d'animateur-chercheur », comprenant deux missions principales : l'animation de groupes de jeunes et l'animation d'un groupe de praticien·enne·s impliqué·e·s dans la « recherche-action ». Cette immersion, que je regarde *a posteriori* comme un processus d'acculturation, a été marquée par une quête de légitimité de plusieurs types : une légitimité d'animateur professionnel, expert de l'animation des publics dits « jeunes », une légitimité de chercheur académique, une légitimité de sociologue praticien au sens de Piriou (2006). Le retour réflexif que je fais sur cette socialisation incarne la posture façonnée chemin faisant, afin d'être en mesure de défendre une thèse suivant les canons de l'exercice académique : la posture ethnographique et la participation observante (Soulé, 2007).

3.1. La quête de légitimité de « l'animateur-chercheur »

Lorsque je suis recruté pour le premier contrat (novembre 2020), l'AD propose que, si la signature de la convention avec l'ANRT a bien lieu, mon salaire soit d'abord fixé en dessous de l'enveloppe prévue : il faut que je me forme à l'accompagnement de projets de jeunes. Une augmentation de salaire est envisagée à mesure que mes compétences en la matière se développeront (ce qui fut effectivement le cas). Le 23 février 2021, je suis invité à présenter le projet de recherche tel que je l'ai remanié aux animateur·ice·s du réseau. Le 04 mars 2021, je le présente aux directeur·ice·s de MJC. De mars à octobre 2021, je me rends dans une formation avec celleux que j'appelle déjà les « collègues animateur·ice·s » ligérien·enne·s. Elle s'intitule

« Aller-vers ». Voici représentées sous la forme d'un diagramme de Gantt les principales étapes de mon premier contact avec l'AD jusqu'à la signature de la CIFRE pour trois ans :

Schéma 1 : Diagramme de Gantt des principales étapes avant la signature de la CIFRE

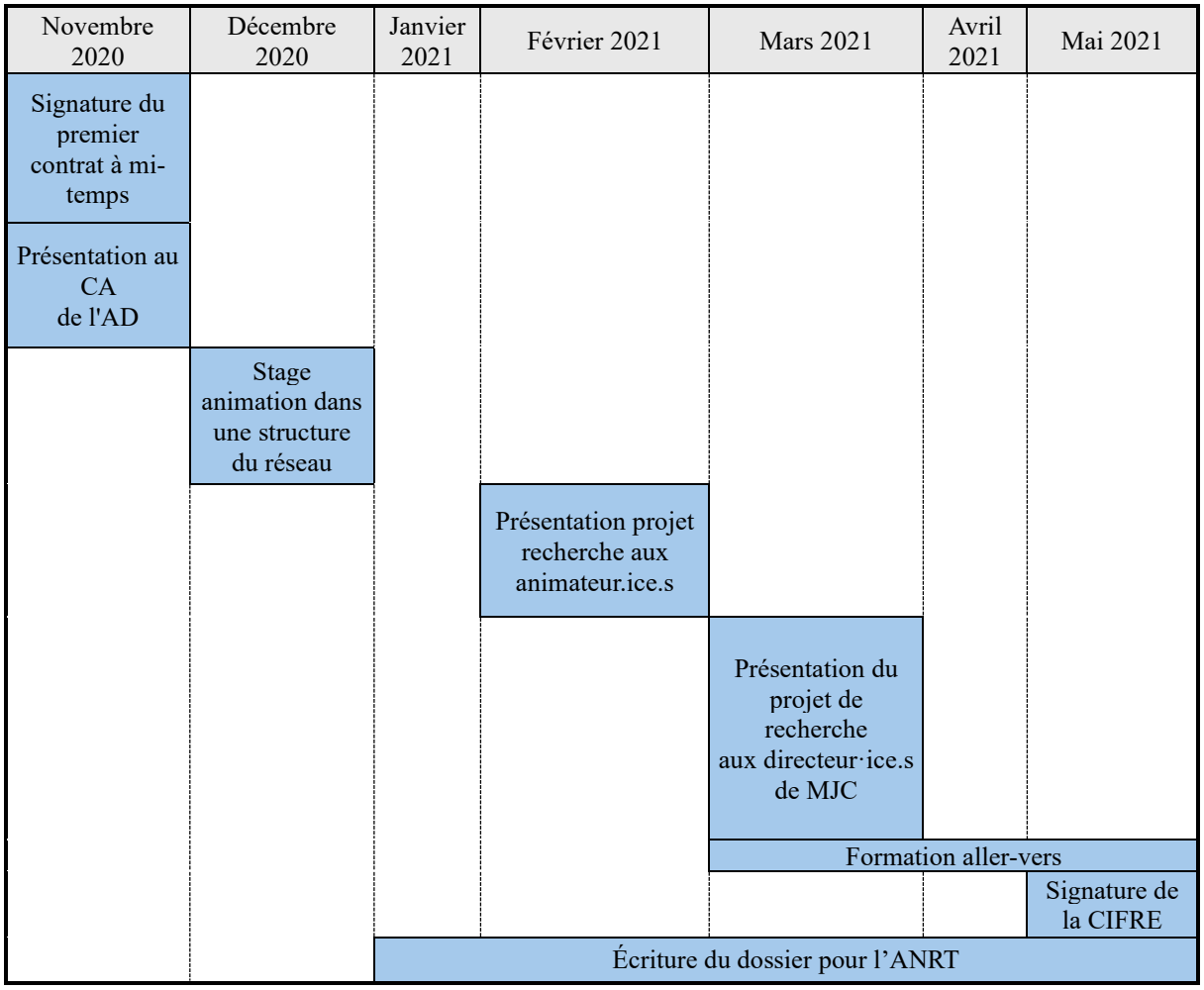

La formation « Aller-vers » est conduite à deux voix par un prestataire et la directrice du réseau des MJC Rhône – Ain – Saône (R2AS). Ses contenus font la part belle aux concepts de sociologie déterministe appliqués aux pratiques professionnelles de l'animation en direction des jeunes accueilli·e·s en MJC. On m'y renvoie à ma socialisation universitaire. Le formateur m'interpelle parmi les professionnel·elle·s en supposant que je maîtrise déjà les notions présentées de rapports de domination, d'inégalités sociales, d'habitus, etc. Sur le ton de la blague, certain·e·s animateur·ice·s me demandent ce que pense « le chercheur » du débat sur les usages numériques des jeunes.

Mon statut professionnel ambivalent et plus encore mon habitus semblant renvoyer un archétype universitaire (je porte des lunettes, j'écris en respectant des codes de langage plutôt soutenus, je m'exprime en mobilisant les termes du formateur), participent de concert à la

construction de la légitimité du chercheur. Cela offre une latitude, une aisance dont tous·tes les doctorant·e·s CIFRE ne jouissent pas au quotidien. Je peux par exemple prendre des notes sur mes carnets de recherche sans que cela crée d'incompréhension ou de suspicion, et ce, dans d'autres contextes que celui de la formation : discussions informelles à l'AD, rencontres de MJC nationales ou régionales, rendez-vous institutionnels avec les partenaires, etc. Cela me vaudra quelques remarques de la part de Lise, et de Lise seulement, qui le relève, car elle est la plus proche de mon activité de recherche au sein du réseau et qu'elle est socialisée à ces pratiques par sa formation universitaire.

En revanche, les autres animateur·ice·s en formation disposent de situations de face à face avec le public à mettre en travail alors que je n'ai rencontré qu'un seul groupe (de jeunes) sur toute la durée de la formation. Je découvre des jeux, des astuces d'animation et surtout des situations de projets accompagnés : une caravane mobile pour animer des soirées, imaginée et aménagée par des jeunes de MJC, des projets de solidarité internationale sur le continent africain, des voyages à Auschwitz, des groupes de jeunes qui montent des spectacles, etc. Comme je m'emploie à le montrer dans le chapitre n°4, ces récits de projets de jeunes constituent un appui considérable pour construire une légitimité professionnelle. L'accompagnement de « dynamiques de jeunes » - syntagme qui désigne aussi les « projets de jeunes », particulièrement utilisé par les cadres du réseau - apparaît comme une forme d'animation dédiée à ce public parmi les plus abouties et les plus valorisantes. Une petite monnaie du capital dans le segment de l'animation jeunesse (Lebon, 2021), dont je suis totalement dépourvu à mon arrivée dans le réseau des MJC de la Loire.

En dehors de la formation, la signature finale de la CIFRE au mois de mai (2021) appesantit le sentiment de pression que je ressens vis-à-vis de la nécessité de parvenir à mobiliser de nouveaux groupes de jeunes. Je comprends rapidement que ma légitimité en tant qu'animateur provient de la multiplication des dynamiques accompagnées. Lors d'un échange informel qui intervient à la fin de la première année de la CIFRE, la co-directrice de l'AD me fait part de sa vision : une dizaine de dynamiques/groupes de jeunes accompagnées de concert. Je saisis également que cette légitimité dépend de mon positionnement professionnel :

> « Au détour d'une discussion informelle avec Lise, je lui dis que "j'ai la flemme d'y aller samedi". Le ton grave, elle me dit que c'est à la limite de l'entendable : "J'avais été très claire, c'était une condition" ».
>
> (Journal de recherche ; Mars 2021-octobre 2021 ; 25.06.2021).

Cet extrait de discussion informelle avec la co-directrice de l'AD, responsable du suivi de mes missions, synthétise ce positionnement professionnel relatif à la partie d'animation dans le poste « d'animateur-chercheur ». Le samedi en question, j'ai un rendez-vous avec le (seul) groupe de jeunes que j'accompagne. La condition dont parle ici Lise et qui jalonne tout mon parcours de socialisation au métier d'animateur·ice, c'est de pouvoir se rendre disponible sur les temps libres des jeunes et, plus encore, de témoigner d'une forme d'engagement aux frontières entre le professionnalisme (une attention à effectuer rigoureusement son travail) et l'engagement personnel (il faut se montrer enthousiaste). Être animateur·ice serait un « état d'esprit : Il faut que l'anim' soit convaincu par ce qu'il veut faire » (Journal de recherche, Lise, novembre 2020, p.15). Je me confronte alors à une dimension déjà bien documentée dans le travail de l'animation (Mignon, 2012 ; Lebon, 2021) et plus largement dans les études sur le salariat dans le monde associatif (Hély, 2009 ; 2023 ; Cottin-Marx, 2021) : la logique du « don de soi », de l'engagement dans le travail au nom des valeurs qui le soutiennent.

Faire de l'animation jeunesse doit en effet être appuyé par des qualités personnelles qui ont trait (entre autres) à la motivation, l'enthousiasme, l'énergie dont il est possible de témoigner au quotidien. Cet élément a également émergé lorsqu'en formation « Aller-vers », un modèle de l'animation de groupes (non spécifique au monde professionnel de l'animation) nous a été présenté :

> « Les rôles en animation de Starhawk :
>
> *Corbeau* : Objectifs, vision, sens = où va-t-on ?
>
> *Grace* : L'énergie, la mobilisation (accélérateur·trice).
>
> *Araignée* : Gérer les liens, l'interconnaissance et l'inclusion. Mise en contact, point de ralliement et ressource d'information entre les temps collectifs.
>
> *Serpent* : Guetteur·rice d'ambiance, attentif·ve aux sentiments des un·e·s comme des autres. Régulations en off puis ramène en collectif.
>
> *Dragon* : Protection, frontière et sécurisation du groupe. Pose le cadre et met parfois le frein. »
>
> (Journal de recherche ; 08/10/2021 ; formation aller-vers).

Cet engagement est lui-même porté par un ensemble de valeurs dont la référence principale dans les discours est celle de l'éducation populaire et d'un passé proche où les animateur·ice·s comme les cadres des MJC, selon la formule employée par les co-directeur·ice·s du réseau : « ne comptaient pas leurs heures » (Journal de recherche ; 08/07/2021 ; Journée Chalmazel Festi'Jeunes). Cette idée alimente un discours observé notamment à l'AD suivant lequel le rapport au travail d'animation des arrivant·e·s dans le réseau aurait changé. Ils et elles voudraient pouvoir garder leurs soirées et leurs week-ends par exemple. Cela entre en contradiction avec l'idée que les cadres de l'AD, qui ont-elles·eux-mêmes été animateur·ice·s, se font du métier : travailler en animation avec des jeunes suppose de se rendre disponible pendant leur temps libre.

Construire et renforcer ma légitimité en tant qu'animateur est donc passé par le bricolage d'une identité professionnelle « sur le tas » dont les premiers principes témoignant de la réussite de mon acculturation à la fonction sont bien concrets : la mobilisation d'un nombre de groupes de jeunes suffisant selon ma direction et un certain nombre d'heures passées en dehors du bureau, en situation d'animation, les week-ends, les vendredis soir et les jours fériés.

3.2. Une distinction nécessaire entre la position dans le réseau et la ligne de conduite pour tenir le cap

En décrivant les ressorts sur lesquels j'ai dû m'appuyer pour construire ma légitimité d'animateur, j'explicite indirectement ma posture (Gaglio, 2008) et ma méthode de récolte de données. Ma thèse CIFRE s'inscrit dans la lignée de beaucoup d'autres où les missions professionnelles sont en lien direct avec l'objet de recherche (Gallenga & Pesle, 2023). Ce lien invite fortement à adopter une posture ethnographique (Gaglio, 2008) qui permette de garder le

cap épistémologique (Foli & Dulaurans, 2013). Pour autant, mon choix d'une telle posture ne s'arrête pas à une fatalité, théorique qui plus est. Il résonne avec les besoins de recherche identifiés dans la littérature : rencontrer des jeunes ruraux·ales pour mieux connaître leur rapport à l'engagement, la place de l'accompagnement de projets dans l'animation socioculturelle et dans l'émergence d'une action publique locale de jeunesse.

La ligne de conduite élaborée en progressant dans ma quête de légitimité et dans les lectures académiques consiste donc en une posture où je me suis situé depuis le point de vue des animateur·ice·s jeunesse de MJC, avec un réel désir d'observer, de participer, de comprendre et de décrire les pratiques et représentations (Cefaï, 2010) d'un animateur professionnel de MJC. Je vais en formation avec les animateur·ice·s du réseau, j'en observe certain·e·s en situation d'animation et je participe à l'organisation d'un camp de vacances. Le cas échéant, je m'inspire de leurs pratiques, j'utilise leurs outils, j'use du même registre discursif qu'elleux pour justifier mes pratiques. Je prends aussi leurs conseils au sérieux et tente d'en intégrer les principes à ma propre pratique, d'abord balbutiante puis de plus en plus assurée. Il ne s'agissait pas là de tenter de faire illusion puisque j'étais moi-même investi d'une mission d'animation qu'il me fallait accomplir. Cette contrainte de la CIFRE m'a sans doute empêché de tomber dans l'écueil d'adopter la posture du « converti » dans la manière de me présenter aux enquêté·e·s (Cefaï, 2007). Cette posture consiste à « singer les mœurs locaux » (*Ibid.*p.52), à faire semblant de partager les codes des personnes rencontrées. C'est pour cela que je préfère désigner le processus comme une acculturation plutôt que comme une conversion. Je n'agis pas comme un·e animateur·ice·s, j'agis de plus en plus en animateur·ice (du réseau), sans pour autant invisibiliser ma socialisation universitaire.

Ma position présente néanmoins cela d'original au sein du réseau de ne pas partager trait pour trait les conditions d'un·e animateur·ice jeune : je suis embauché par une association départementale et non par une association locale, ma mission d'animation s'exerce en dehors des murs d'une MJC. Ce positionnement singulier induit des limites significatives à l'observation. Je ne peux décrire rigoureusement le quotidien d'un·e animateur·ice professionnel de MJC, ni les différences de fonctionnement entre structures ou le caractère déterminé et/ou subordonné des relations et interactions avec son·sa directeur·ice ou les membres du CA de l'association. Je ne suis par exemple pas en charge d'un accueil collectif de mineur.es avec toutes les dimensions administratives que cela comporte (inscriptions, assurances, évaluations, etc.). Je ne suis pas aux prises avec des données financières ni avec des injonctions à la conception d'un programme d'animation. La perspective d'un·e animateur·ice

jeunesse dont je peux aujourd'hui rendre compte est toujours empreinte d'une part d'ombre, d'inconnu et d'une distance qui, inversement, me permet de situer les fonctions qui lui sont assignées dans un champ plus large – celui de l'action publique jeunesse notamment – et d'avoir un accès facilité à une variété importante d'acteur·ice·s et de situations d'observation possibles.

En effet, être embauché par l'association départementale et non par une association locale facilite grandement la prise de contact avec certain·e·s animateur·ice·s pour la réalisation d'entretiens ou de « stages »[30]. Plus encore, cette position m'a permis d'interviewer une responsable de la CAF de la Loire, un animateur d'un autre réseau (Familles Rurales) ou le coordinateur de la formation BPJEPS de l'AD (avec lequel je partageais un bureau). Cela permet d'avoir davantage accès à un point de vue distancié et construit politiquement quant à ce que signifie faire de l'animation ou encore « faire réseau » pour les acteur·ice·s des MJC dans un système local d'action publique donné. J'ai donc dû rester attentif à ne pas confondre les points de vue sur l'animation de mes collègues de l'AD avec les représentations que peuvent en avoir les animateur·ice·s salarié·e·s du réseau ou d'autres acteur·ice·s des MJC.

Lise et Clément, en tant que co-directeur·ice·s de l'association départementale sont intervenu·e·s à plusieurs reprises à la fois comme les « garant.e.s » (Cefaï, 2007) qui se portent caution pour moi auprès de leurs partenaires tels le Conseil départemental et la CAF42, mais aussi, voire surtout, auprès des élu·e·s locaux·ales. Tous deux ont ainsi assumé un rôle de « passeur·euse » (*Ibid.*), contrôlant l'accès légal à des situations d'observation qui m'auraient autrement été inaccessibles (et même inconnues) comme le groupe de travail coordonné par le Département, dédié aux fédérations d'éducation populaire implantées dans la Loire. Je pense aussi par exemple aux groupes de travail CTG[31] ou aux commissions Enfance/Jeunesse des EPCI partenaires. Au-delà des questions d'accès au terrain, le fait d'assurer mes fonctions d'animation en dehors d'une MJC comprend une limitation matérielle – je n'ai pas de minibus à disposition, je n'ai pas de local, je dois constituer ma propre « caisse de jeux » - mais aussi une autonomie vis-à-vis de ma direction : je n'ai pas le risque que ma cheffe entre dans la salle et m'observe en train d'animer un groupe. Cette même direction n'a d'ailleurs, pour se

[30] En arrivant à l'AD, je suis très rapidement amené à partir en observation d'animateur·ice·s en situation d'animation, moins pour la recherche que pour me forger une première représentation de la manière dont il me faudra agir dans mes propres situations d'animation. C'est cela qui est resté dans mes premiers journaux de recherche sous le nom de « stage ».

[31] Comme on pourra y revenir, les conventions territoriales globales signées entre les CAF et les EPCI (ou les communes) prévoient la construction de « fiche-action »,des groupes de travail réunissant élu·e·s, technicien·enne·s et partenaires sur une thématique précise de la politique de la collectivité. Je désigne ici ces « fiche-action » comme des groupes de réflexion.

représenter ce qui se passe dans les groupes accompagnés, que ce que je lui en dis ou ce qu'elle peut entendre par d'autres biais, extérieurs au réseau[32].

L'immersion première, dont je retrouve des traces écrites notamment dans mes prises de notes pendant les échanges avec ma co-direction de thèse, se caractérise par une forme « d'éparpillement » : une grande ouverture des thèmes de recherche possibles et un investissement important des missions d'animation pour l'AD. Dans les faits, cette période va durer de ma première embauche à l'AD en novembre 2020 jusqu'à l'automne 2022. Cette longue phase se caractérise par des tentatives, des essais, des rencontres. Je participe depuis ma position en investissant les missions qui me sont confiées : je me présente, (re)présente le projet de recherche au CA de l'association, aux animateur·ice·s du réseau, aux directeur·ice·s et coordinatreur·ice·s de MJC dans la Loire, j'entre en formation. Puis je sors à petits pas du réseau strictement associatif dès la signature de la CIFRE en (re)présentant[33] le projet dans des instances dédiées de la COPLER et de la CCFE ou en animant les premières séances du comité de recherche par exemple.

Je tâtonne alors pour circonscrire les frontières de la situation d'enquête : saisir les objets et les espaces pertinents pour mieux en abandonner d'autres, repérer les identités institutionnelles et situationnelles – dont la mienne – qui interagissent, puis commencer à distinguer les enjeux de ces interactions. Mais encore quels sont les tabous et inversement les questions licites ou convenues ? Qu'est-ce qui relève de l'irrecevable, de l'impertinent, de l'inacceptable ? Quelles sont les questions les plus simples et spontanées que m'évoque mon terrain ? Cette période de louvoiement semble caractériser le vécu lié à l'enquête ethnographique de nombreux travaux, comme en témoigne par exemple ma co-directrice de thèse dans son manuscrit en s'appuyant sur Daniel Cefaï (2010) :

> « Sans doute qu'il y a un moment dans l'enquête où il faut perdre pied, se laisser déborder, s'abandonner à l'errance, se hasarder en un monde inconnu – et du coup "avoir des expériences", se ménager un accès à des places et aux perspectives qui vont avec ».
>
> (Pesle, 2016, p. 39 cite Cefaï, 2010).

J'erre donc, et je participe. *A posteriori*, je peux dire que la posture qui fût la mienne à ce moment-là se situe, selon les catégorisations canoniques (Cefaï, 2010), quelque part entre le

[32] Un exemple est un propos rapporté par une mère de deux membres d'un groupe qui se trouve être fromagère sur le marché où ma directrice va faire ses courses.
[33] Je présente le projet de recherche aussi bien que je l'incarne, j'en suis le porteur et le représentant au nom et au sein de l'AD. Je deviens donc aussi progressivement un représentant de l'association pour les partenaires.

« pur participant » et le « participant observateur ». La quête de légitimité à partir de la position conférée par la CIFRE revient à trouver sa place en tant que membre du groupe, devenir un *insider* : j'ai en effet « accès à des informations qui, en vertu d'une coupure clairement marquée entre public et privé, entre officiel et secret, entre profane et initié, […] seraient sinon inaccessibles » (Cefaï, 2007, p. 43). Ma position de salarié de l'AD me permet par exemple d'évoluer dans les espaces de discussion confinés où les cadres du réseau expriment sans contrainte leurs points de vue sur ce qui fait « un bon animateur » ou une direction de MJC pertinente, une personnalité problématique au sein d'un CA associatif ou un·e élu·e qui possède « une vraie force de frappe » (Journal de terrain ; 16/04/2021 ; échanges Lise & Clément). Chaque situation discutée en interne est l'occasion de mieux cerner le champ des interactions de l'AD et les enjeux sous-jacents. Pour autant, cette enquête n'est pas le fruit d'une « conversion à la recherche » où le métier et la participation pure rencontrent un besoin d'analyse (Soulé, 2007). Elle se rapproche davantage d'un cas de conversion expérientielle à un rôle singulier (ici, celui d'animateur jeune au sein d'un réseau de MJC), l'objet de ma présence (et de mon embauche) étant de « comprendre de l'intérieur un phénomène *a priori* inconnu [l'accompagnement de projets de jeunes en milieu rural], en passant du statut initial d'*ousider* à celui d'*insider* » (*Ibid*., p. 132). Dans le modèle développé par Michaela Pfadenhauer (2005)[34] rapporté par Bastien Soulé (2007), cet usage de la participation observante vise à la fois la production de données d'observation et de données expérientielles. Dans le cas d'un nécessaire arbitrage, la participation sera prioritaire sur l'observation et le·la chercheur·euse est ainsi concentré·e sur la « perspective existentielle de l'*insider*, identifiée à travers une expérience subjective » (Soulé, 2007, p. 132).

Pour résumer, ma position au sein de l'AD est celle désignée sous l'intitulé « d'animateur-chercheur », embauché par l'association départementale de la Loire. Ma responsable directe est Lise, co-directrice de l'AD. La ligne de conduite construite au cours de la première année de CIFRE peut se traduire par les termes de participation observante selon l'usage dont témoignent les travaux de Michaela Pfadenhauer (2005), décrit par Bastien Soulé (2007). Ce que j'appelle ma quête de légitimité en tant qu'animateur-chercheur se traduit par un processus de plus d'un an de conversion expérientielle à mon terrain et à ce rôle singulier en vue de produire des données expérientielles et des données d'observation. Le but est d'agir en

[34] Pfadenhauer, M. (2005). Ethnography of Scenes. Towards a Sociological Life-world Analysis of (Post-traditional) Community-building. Forum : Qualitative Social Research, 6, [En ligne]. http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/3-05/05-3-43-e.html (Page consultée le 17 avril2006).

« animateur-chercheur » chargé, entre autres, d'animer des groupes de jeunes et non pas comme un animateur jeune.

Il m'est arrivé de déroger de cette ligne pour, à la marge de mon travail de recherche, me positionner davantage en observateur. Ce fut le cas lors de ma présence à deux rassemblements nationaux de MJC. Avant de quitter le terrain, j'ai aussi profité de l'insertion importante dans le réseau entre janvier et mai 2024 pour négocier des entretiens avec une conseillère de la CAF42, une chargée de coopération au sein d'une intercommunalité, mais aussi avec l'équipe dirigeante de l'ADMJC42, le coordinateur BPJEPS de cette même structure et quelques parents de jeunes accompagné·e·s. Cette méthode m'a permis de conforter certaines données et d'en récolter d'autres, notamment sur le fonctionnement du dispositif des CTG et sur l'histoire de l'association départementale. J'ai enfin complété mes données à propos des jeunes rencontré·e·s, ce qui m'a permis d'objectiver les conditions socio-économiques dans lesquels ils et elles vivent par le biais d'un questionnaire.

3.3. La recherche sous contrainte : le sociologue en herbe et la cadre de l'éducation populaire

Je commets une imprécision en laissant sous-entendre que la légitimité de chercheur a été rapidement obtenue au sein du réseau. Si, dans les faits, ma socialisation aux codes universitaires a bien contribué à la construction d'un sentiment de légitimité pour moi en tant que chercheur parmi les animateur·ice·s, ce n'était pas l'image de « chercheur » attendue pour autant. La figure, le positionnement espéré par l'AD peut être identifié et analysé à l'aune de celui décrit par Pascal Nicolas-Le-Strat (2024) lorsqu'il présente sa pratique du « faire recherche » en contexte de recherche-action :

> « Le chercheur élargit […] sa panoplie professionnelle tant il est sollicité sur de nombreux registres. Il coordonne des dispositifs, il anime des rencontres, il compose des situations, il régule des relations, sans parler des multiples activités auxquelles il se familiarise dans l'espoir de faire expérience avec les personnes concernées par son travail ».
>
> (Nicolas-Le-Strat, 2024, p.143).

La socialisation aux pratiques d'animation ne s'est pas arrêtée aux situations d'accompagnement avec les groupes de jeunes. Elle s'est aussi illustrée à travers les discussions avec Lise, sur la conduite du processus de recherche-action par l'animation du comité de recherche et du comité de suivi. Dans la commande initiale, le comité de recherche incarne l'espace où les « praticien·enne·s impliqué·es dans le projet » (Extrait ; Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42 ; Octobre 2019), doivent se réunir régulièrement pour définir ensemble l'objet de recherche, les axes de travail et les « détails de la méthodologie ».

(*Ibid.*). Le ou la chercheur·euse ne doit pas être « dans une posture surplombante de la sociologie savante », mais est appelé·e à animer l'espace en question. C'est à cet endroit que, pour reprendre les termes de Gérald Gaglio (2008), la « parole d'autorité » sur les manières de faire de la recherche s'est manifestée.

Le comité de suivi, quant à lui, réunit les partenaires financiers et la direction de thèse une fois par an. Les avancées du comité de recherche sont discutées et mises en perspective. Le comité de suivi suggère des orientations et des pistes à explorer. Dans les deux espaces, l'enjeu posé par l'AD est de constituer une dynamique de groupe autour de la recherche. Je suis accompagné par Lise qui fait des retours sur mes propositions d'animation et sur ce qu'elle voit de l'évolution du collectif de recherche. Il reste de nombreuses traces de ces interactions dans les comptes rendus que je rédige à l'issue de réunions mensuelles à deux où s'installe une relation de mentorat (Paul, 2004). Les deux extraits qui suivent constituent une illustration de la forme de ces comptes rendus où je comprends – je prends avec moi – ce que Lise pense du problème que je lui soumets. Ici, il s'agit d'une difficulté à mobiliser les participant·e·s dans le comité de recherche :

> « Attention : Un changement de positionnement est requis : "Tu me suis, je te fuis. Je te suis, tu me fuis ". Il faut retrouver cette ferveur au questionnement systématique, venir gratter, voire déranger les participant·e·s dans leurs croyances, convictions, représentations. C'est cela qui viendra lancer les dynamiques individuelles de recherche. *A* contrario, essayer de raccrocher les bouts de ficelle que les un·e·s et les autres laissent traîner dans leur sillage pour tenter de les accrocher aux projets sera contre-productif.
>
> Il faut rappeler Charlieu, l'APIJ et Bussière.
>
> Proposer à l'un·e d'entre eux d'écrire un petit article pour la lettre 42 : focus sur le vécu, l'aventure humaine, les projections, les questionnements. »
>
> (Journal de recherche, 03 septembre 2021, Réunions Lise-Charli).

> « Échange autour du CORE : Il faut que les participants aient une vision claire du chemin parcouru et de ce qui a été (et sera) accompli. Pour certaines occasions (anniversaire de la RA par exemple), il paraît pertinent d'organiser une animation (et pas une démonstration) qui permette de conscientiser cela.
>
> On aura réussi le pari quand des participants se retrouveront en dehors du comité pour poursuivre un travail. »
>
> (Journal de recherche, 04 avril 2022, Réunions Lise-Charli).

Ces deux extraits rendent bien compte de la représentation proposée par P. Nicolas-Le-Strat (2024), d'un·e chercheur·euse animateur·ice dont un des objectifs, si cela n'est pas encore acquis, est de mobiliser, d'impliquer. Il faut ici « composer des situations » et « animer des

rencontres », avec pour objectif que « des participants se retrouv[ent] en dehors du comité pour poursuivre le travail » (Nicolas-Le-Strat, 2024, p.143). Plus encore, ces deux aperçus d'une partie de mon matériau permettent de comprendre l'impact considérable du commanditaire et particulièrement de la co-directrice de l'AD sur le processus de « recherche-action ».

Cela étant, il semble que ce seul positionnement ne suffise pas selon l'AD à remplir les conditions d'une recherche scientifique. Si les axes et questionnements sont collectivement définis, la méthode pour les travailler demeure sous la responsabilité du·de la seul·e chercheur·euse :

> « Pour constituer un travail de thèse à part entière, les angles sous lesquels travailler ces questionnements seront bien définis par le-la chercheur·euse pour apporter une véritable analyse universitaire sur les pratiques en cours »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Projet de recherche de l'ADMJC42 ; octobre 2019).

Comme cela a été évoqué, le projet de recherche prévoit même une quatrième année en dehors du terrain, *a priori* nécessaire à la production d'un travail dit « universitaire », « approfondi ». La figure, peut-être plus conventionnelle du·de la chercheur·euse distancié·e, émerge de nouveau. Un·e chercheur·euse dont le but est, à partir d'une « recherche-action » qui conduit à récolter des données, de produire une sociologie critique des pratiques et des discours étudié·e·s (dont les sien·enne·s). La figure du·de la chercheur·euse véhiculée par l'AD est donc ambivalente. Tout à la fois, il faut un·e chercheur·euse capable de « faire recherche » avec d'autres personnes et à même de produire une analyse distanciée, mais en situation, des « pratiques en cours ».

Tout au long de mon enquête de terrain, je tiens des journaux de recherche sur différents supports (papier, numérique puis une tablette et un enregistreur audio) où je consigne sans distinction ce qui relève de l'observation de situations ou d'interactions et ce qui relève de mes missions professionnelles (comme des indications, des conseils, des idées, etc.). Ma pratique alors balbutiante, apprenante de l'ethnographie, s'est moins matérialisée sous la forme d'une alternance entre participation et récolte de données que dans une posture qui prétend faire cela de front. C'est d'ailleurs pourquoi j'inclue dans mes matériaux l'ensemble des documents professionnels que je crée en tant qu'animateur-chercheur, acteur de la situation d'enquête.

Dans un tel contexte, je deviens partie prenante et objet de l'étude, de la même manière que les altérations que je provoque nécessairement font partie de l'enquête. Cette situation est inhérente à la CIFRE qui, par ses termes contractuels, comprend une participation réelle de ma part au

fonctionnement de l'institution (Soulé, 2007). Cette situation renvoie à la notion de « d'expérience-enquête » que Dominique Schnapper (2011) élabore afin de qualifier sa recherche alors qu'elle est membre du Conseil constitutionnel. Il s'agit de la situation où le·la chercheur·euse doit analyser ses propres pratiques et réactions et devient un objet de la recherche. Dominique Schnapper décrit alors un nécessaire effort continu d'objectivation et définit sa pratique sociologique non pas seulement comme un métier dont il faudrait maîtriser les outils, pratiques et discours, mais comme une « manière de vivre et d'essayer continûment de comprendre le monde, en mettant à distance constamment ses pratiques, à objectiver ses conduites et ses réactions autant que celle des autres » (Schnapper, 2011, p. 301).

La position dans le réseau a ainsi, au moins en partie, dicté la définition d'une ligne de conduite permettant de tenir le cap épistémologique : réaliser une ethnographie au sein d'un réseau de MJC. L'affirmation de ce rôle permettant d'articuler la double contrainte (Pesle & Gallenga, 2023) est progressive. Le début du terrain est marqué par une forte acculturation aux fonctionnements de l'AD et à sa commande, ce qui pose une difficulté supplémentaire de prise de distance, nécessaire à l'analyse. C'est d'abord le travail réel, à la fois auprès des jeunes dans le cadre proposé par l'EMAP et auprès des acteur·ice·s impliqué·e·s dans la « recherche-action », qui vont m'obliger à interroger la notion de « projet » d'un côté et de « recherche-action » de l'autre.

Conclusion du chapitre n°1

Initier une démarche ethnographique depuis une telle position, c'est inévitablement devoir analyser ses propres pratiques, ses doutes, ses croyances, ses réactions. C'est objectiver les conditions de production de la recherche et la prégnance des intérêts de recherche de la structure qui accueille. Dans le cas présent, les intérêts de recherche de l'AD sont formalisés dans une commande qui établit les éléments suivants.

Le besoin de connaissance est réel, mais secondaire. Il porte sur la connaissance des jeunes qui vivent et grandissent dans les villages, le travail d'accompagnement de leurs projets et les formes que prend la gouvernance de cette modalité d'intervention. Ce besoin est une déclinaison du premier intérêt de l'association à se lancer dans une telle aventure, grâce à l'effort de traduction fourni par Caroline : expérimenter et développer l'EMAP, l'équipe mobile d'accompagnement de projets.

Le contexte d'interpellation, de financement et d'accueil de la personne chargée de conduire cette recherche fait planer un risque de contre-performation et une possible perte de vue des objectifs d'une recherche doctorale. D'un autre côté, la commande de l'AD représente une opportunité d'immersion dans un terrain riche. Pour endiguer le risque épistémologique, je choisis de distinguer (sans les séparer) ce qui relève de ma position d'acteur (animateur-chercheur) et de ma posture, ma ligne de conduite : une ethnographie de systèmes locaux d'acteur·ice·s impliqués dans l'action publique de jeunesse. Cette posture part d'une conversion expérientielle au rôle et aux tâches de l'animateur-chercheur : l'animateur jeune mobile et l'animateur d'un comité de recherche réunissant des acteur·ice·s concernées par les questions de jeunesse, au sein de deux systèmes locaux d'action publique. Dans ces conditions de recherche, j'utilise la participation observante comme principal de moyen pour récolter mes données à propos des jeunes, des acteur·ice·s et des systèmes locaux.

Cette distinction est le fruit d'un processus de mise à distance de la commande initiale. Cette commande prévoit la « recherche-action » comme moyen de produire des données. Elle s'insère dans la CIFRE comme un moyen d'établir une forme d'horizontalité entre le·la chercheur·euse et les acteur·ice·s pour chercher ensemble. Je suis d'abord confronté à l'échec de la mobilisation dans le collectif de « recherche-action » (le comité de recherche). Je décris et analyse cette première tentative dans la première section du chapitre suivant pour expliquer ce que la « recherche-action » est finalement devenue : un moyen de des « communautés épistémiques » (Nicolas-Le-Strat, 2024) au sein de deux systèmes locaux d'action publique. Au terme du terrain, étroitement corrélé à la durée de la CIFRE (trois ans), la « recherche-action » apparaît comme l'espace qui m'a permis de « faire de la recherche » (Bonny, 2015) sur les déterminants de la construction de l'action publique en milieux ruraux, en « complicité » (Nicolas-Le-Strat, 2024) avec les acteur·ice·s intéressé·e·s et concerné·e·s. Je présente donc dans la deuxième section du prochain chapitre cette (re)construction conceptuelle de la « recherche-action » à partir de ce qui s'est passé dans le terrain.

Chapitre n°2 : La recherche-action comme « intrant » aux systèmes locaux d'action publique ruraux

Comme évoqué en introduction de cette partie, le piège dans lequel il me semble être tombé tout au long des trois ans de terrain est celui d'avoir tenté de comprendre dans quel type de recherche-action s'est inscrit mon travail : une recherche-action, une action-recherche, une recherche participative, une recherche participante, une recherche intervention, etc. Dans les faits, il existe une variabilité quasi infinie de déclinaisons possibles pour qualifier le degré et les modalités d'implication des acteur·ice·s ou les finalités de la démarche, suivant le contexte, la commande, le problème à résoudre ou la discipline depuis laquelle le·la chercheur·euse parle. Même la conception du réel n'est par exemple pas la même dans l'*Action Research* de K. Lewin ou dans l'*Action Science* de Chris Argirys, assumant un postulat positiviste de la réalité, que dans la recherche-intervention développée par des chercheur·euse·s en sciences de gestion, arguant que la réalité est d'abord un construit social (Allard-Poesi & Perret, 2003). Florence Allard-Poesi et Véronique Perret (2003) recensaient déjà six approches bien distinctes au début des années 2000. Certaines, les plus nombreuses priorisent la production de connaissances scientifiques par la transformation de la réalité sociale étudiée. Les approches dites « militantes » et « coopératives » inscrivent, quant à elles, la recherche-action dans une conceptualisation classiste de la science et de la recherche où ces dernières seraient le privilège d'une élite éduquée : « Les arguments de neutralité du chercheur vis-à-vis de son objet, de quête de vérité absolue, et les expressions essentiellement théoriques et conceptuelles des connaissances produites, deviennent là des moyens de préserver le contrôle du chercheur sur le système social qu'il étudie et les connaissances qu'il produit sur celui-ci, et de satisfaire les intérêts de la classe qu'il sert » (Tandon, 1982 cité par Allard-Poesi et Perret, 2003, p. 94). La production de connaissances scientifiques est alors mise au second plan : il faut avant tout élaborer des connaissances qui servent l'émancipation des populations privées de la possibilité de faire de la recherche, dans un monde où la connaissance est un ressort du pouvoir démocratique.

Dans tous les cas, la recherche-action s'inscrit aujourd'hui dans un mouvement plus large d'encouragement à développer des modalités « d'association entre chercheurs et acteurs de la société civile » (Audoux & Gillet, 2015, p.45) de la part des institutions de recherche françaises. Il n'existe pas de standards normalisés quant au degré d'implication de personnes au sein d'une recherche-action en sciences humaines et sociales. Christine Audoux et Anne Gillet (2015)

observaient il y a dix ans la profusion des termes au milieu desquels celui de recherche-action paraissait se noyer, perdant un peu de son identité, encore peu stabilisée.

Comprenant cette diversité, ce deuxième chapitre donne à voir les cheminements par lesquels je suis passé pour mettre en œuvre la recherche-action de l'AD. À partir de ce point, il ne me semble plus nécessaire de mettre de guillemets dans la mesure où la section n°1 de ce deuxième chapitre précise ce qu'a été cette recherche-action et ses évolutions. Elle passe en effet de méthode de recherche visant à impliquer des co-chercheur·euse·s à une double exigence qui s'applique d'abords au doctorant. À la fin de cette période marquée par plusieurs tâtonnements et tentatives, deux espaces de recherche-action émergent : « l'expérimentation COPLER » et « l'expérimentation CCFE ». La deuxième section, écrite sur le même mode que la précédente, donne à voir chronologiquement les événements qui me permettent de mener l'enquête au sein des systèmes locaux d'action publique. J'ajoute à cette section les éléments d'enquête à propos des jeunes, les matériaux et les supports de l'analyse.

I. La recherche-action : de la réponse à une commande à la double exigence

La recherche-action fait partie intégrante de la commande de l'AD. Elle est envisagée comme un moyen d'impliquer des acteur·ice·s dans la recherche. Comme on l'a vu plus haut, la figure du·de la chercheur·euse y est ambivalente. La représentation de la recherche-action l'est tout autant. Mon entêtement à tenter de situer « notre » recherche-action dans la nébuleuse terminologique associée m'a conduit vers un constat, partagé par certain·e·s auteur·ice·s : la littérature peine à stabiliser une typologie satisfaisante des processus de recherche-action (Allard-Poesi & Perret, 2003 ; Audroux & Gillet, 2015 ; Bonny, 2015 ; Godrie et al., 2022). Quelles positions respectives des protagonistes ? Quel postulat épistémologique ? Quelle répartition des pouvoirs (notamment en matière de contrôle du processus de recherche) ? Quel projet de connaissance ? Quels espaces et quelle temporalité ? L'établissement d'une typologie avec une portée heuristique significative semble se heurter à la variabilité des modalités, des contextes et des raisons, mais aussi à la multiplicité des auteur·ice·s qui ont publié sur la question. Il faut ajouter à ma première confusion le fait que les recherches-action apparaissent comme des modalités de production de connaissance s'inscrivant dans un univers encore plus vaste : celui des recherches qui s'appuient d'une manière ou d'une autre sur la participation d'acteur·ice·s de la société civile, les recherches dites « partenariales » ou « participatives » (Audoux & Gillet, 2015).

Christine Audoux et Anne Gillet (2015) proposent de distinguer les différentes formes de recherches « partenariales » à partir de trois clés : le moment de la collaboration dans le processus de recherche (en amont, en aval ou pendant), la visée de la recherche (le projet de connaissance et/ou de transformations, de changement), puis la forme et la modalité de la collaboration. Les autrices avancent ceci dès leur introduction :

> « Quant à la recherche-action, la genèse de son apparition comme ses multiples formes de conduite ne disent rien *a priori* du moment où le praticien est associé à la recherche. Il est nécessaire, pour les distinguer des autres appellations, d'introduire la seconde clé de discrimination qu'est la visée de la recherche »
>
> (Audoux et Gillet, 2015, p.45).

La même année, Yves Bonny (2015) utilise lui aussi la dénomination de recherches « partenariales », en y ajoutant le qualificatif de « participatives » pour construire sa typologie. Il décrit dans un chapitre d'ouvrage – *Les recherches-actions collaboratives : une révolution de la connaissance* – une conception de la « recherche-action collaborative » qui commence par spécifier que les praticien·enne·s sont dès le début impliqué·e·s au cœur de la recherche et qu'ils

et elles le resteront jusqu'à son aboutissement. Il précise aussi en note de bas de page que « compte tenu du flottement considérable de la terminologie selon les auteurs et les courants, toute tentative de désignation court le risque d'engendrer des ambiguïtés et des malentendus » (Bonny, 2015, p.37). Quant aux visées, Christian Gonzales-Laporte, ancré en sciences politiques, rapporte ceci en 2014 :

> « La recherche-action participative serait [...] identifiée comme une démarche participative destinée à conduire un changement social à partir de l'éducation et de l'appropriation des connaissances coproduites, car elle suppose un affranchissement du monopole de la science sociale orthodoxe gouvernée par les intérêts économiques dominants »
>
> (Gonzalez-Laporte, 2014, p.15).

Le motif de l'émancipation par la pratique de la recherche vis-à-vis de cadres institutionnels dominants provient, si l'on se réfère à Florence Allard-Poesi et Véronique Perret (2003), des approches dites « militantes » et « coopératives » de la recherche-action (RA). Dans ces dernières se déploie une vision critique et politique de la connaissance scientifique « comme le monopole d'une élite éduquée et privilégiée, un instrument de pouvoir au service du maintien du système sociopolitique en place » (Allard-Poesi & Perret, 2003, p. 94). La RA et le·la chercheur·euse·s deviennent un « instrument de *conscientisation* » (*Ibid.*) permettant aux acteur·ice·s de s'approprier les savoirs et les outils nécessaires à l'objectivation de leur position sociale, des rapports de domination qu'ils et elles subissent. Chez Jean-Paul Resweber (1995), dans un livre intitulé *La recherche-action*, ce motif est inscrit sous le type de RA dites « engagées », qui alimentent les mouvements sociaux.

Cette note de bas de page relevée chez Yves Bonny (2015) ainsi que ces deux exemples sont, à mon sens, symptomatiques du problème posé par et à la littérature sur la recherche-action et les recherches « partenariales » : la participation ou le partenariat, à l'instar d'autres concepts comme celui de « projet » ou « d'accompagnement », sont des objets fluides et multiformes, des mots-valises, des fétiches rassembleurs (Desage & Godard, 2005). Ils dépassent les frontières disciplinaires et méthodologiques et se fondent sur des conceptions du réel et de l'individu bien différentes (Allard-Poesi & Perret, 2003). Ils se déclinent aussi bien en sciences de la matière où les participant·e·s sont invité·e·s à récolter des données en élevant des blobs, par exemple, que dans des recherches en sciences de gestion ou de l'éducation où les participant·e·s sont des professionnel·elle·s en quête d'éclairages ou de changements dans leurs pratiques professionnelles.

La question qui s'impose alors est la suivante : comment circonscrire, décrire, comprendre et situer une recherche-action dans un ensemble aussi peu stabilisé ? Je fais ici le choix de partir de ce qui s'est passé avec les acteur·ice·s impliqué·e·s, de ce qui a « fait recherche » en gardant à l'esprit « ce que "chercher" veut dire ». Je m'appuie sur la distinction posée par Yves Bonny (2015) entre « être en recherche », « se mettre en recherche » et « faire de la recherche ». « Être en recherche » désigne une « attitude ordinaire d'acteur » lorsque ce dernier se confronte à des routines de pratiques et d'interactions, à des cadres insatisfaisants et qu'il les interroge. « Se mettre en recherche » décrit la formalisation et la mise en œuvre d'une démarche d'investigation, seul ou en collectif. « Faire de la recherche » enfin, traduit la mise en place de pratiques qui respectent les canons du référentiel scientifique. Je garde également à l'esprit le travail de Florence Allard-Poesi et Véronique Perret (2003) dans *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, qui propose une synthèse étayée des courants historiques connus s'étant réclamés de la « recherche-action »[35]. Ce chapitre d'ouvrage me permet de situer la pratique de recherche-action construite chemin faisant, moins en référence à une typologie particulière que par rapport à un courant idéologique où la recherche est saisie comme un objet politique, porté par des chercheur·euses comme Greenwood et Levin, (1998) puis, plus tard, par Staritzky (2024) et Nicolas-le-Strat (2024).

1.1. L'introuvable implication

Pour rappel, mon poste d'animateur-chercheur comprend l'animation du comité de recherche (CORE) et du comité de suivi (COSUI). Le premier rassemble principalement des professionnel·elle·s (animateur·ice·s, techniciennes de collectivités) autour de la question posée initialement par l'AD : comment accompagner les jeunes de milieu rural à porter leurs projets ? Il doit, selon la commande, constituer l'espace premier de déploiement de la recherche-action. Le COSUI réunit quant à lui des représentant·e·s des institutions partenaires de la recherche et la co-direction académique de la thèse. Il joue les rôles de comité scientifique – il vérifie la qualité de la démarche – et de collectif de soutien, sensé orienter, guider les membres du comité de recherche.

Sur la base des comptes rendus et des documents de préparation que j'ai réalisés dans le cadre de ma fonction professionnelle, il est possible de reconstituer l'évolution de la démarche de recherche-action à travers le CORE et le COSUI. Dans le tableau à la page suivante, je fais

[35] J'adopte ici une stratégie similaire à l'approche nominaliste de Laurent Besse, Florence Ihaddadene et Frédéric Chataîgner (2016) lorsqu'ils et elles tentent de proposer une définition de « l'éducation populaire » satisfaisante au regard des réalités fort hétérogènes que recouvre ce syntagme : « L'éducation populaire se définit […] par ce que les groupes qui s'en réclament prétendent faire » (Besse & al., 2016, p.15)

l'inventaire des personnes ayant participé aux douze séances du CORE, leurs fonctions et leur degré d'implication (ici mesurée à l'aune de leur présence aux différentes séances). Ce tableau permet de se rendre compte que les séances se sont échelonnées de juin 2021 à juin 2023 (soit un an avant la fin de la CIFRE), d'abord de manière régulière puis de plus en plus ponctuelle. En effet, pendant la première année, le CORE se rencontre à intervalles presque mensuels jusqu'au mois d'avril 2022. La participation à ces réunions s'étiole progressivement. Sans compter la présence de l'animateur-chercheur, elle descend à trois personnes au sixième rendez-vous contre sept pour les séances 1 et 2. Les personnes les plus assidues et les plus mobilisées sont les coordinatrices enfance/jeunesse[36] des deux intercommunalités, celle de la COPLER étant remplacée par un technicien du service à la population pendant son congé maternité de septembre 2021 à avril 2022. Ces coordinatrices sont tenues de participer par une décision émanant de leur hiérarchie, ce qui n'est pas le cas des autres professionnel·elle·s. Enfin, ce tableau donne à voir le fait que le CORE n'a pas de lieu stable pour se rencontrer, mais se rend dans les locaux des MJC et des institutions partenaires en fonction des propositions des participant·e·s. En plus de la participation, ma propre approche de la recherche-action a beaucoup évolué au fil des rencontres, en partie parce que l'implication n'était, justement, pas au rendez-vous.

[36] Afin de rendre la lecture plus commode, il m'arrive par la suite de réduire cette appellation « enfance/jeunesse » en « E/J ».

Tableau 1 : Récapitulatif des présences par session du comité de recherche, par individu et par institution

Fonction	Institution	CORE 1	CORE 2	CORE 3	CORE 4	CORE 5	CORE 6	CORE 7	CORE 8	CORE 9	CORE 10	CORE 11	CORE 12	Total des présences par personne	Total des présences par institution
		MJC Feurs	MJC Briennon	APIJ	CCFE	ASAJ	MJC Bussière	MJC Charlieu	MJC Feurs	MJC Feurs	MJC Briennon	ADMJC42	ADMJC42		
		01/06/2021	10/09/2021	22/10/2021	07/12/2021	03/02/2022	03/03/2022	07/04/2022	07/07/2022	18/10/2022	12/01/2023	16/03/2023	22/06/2023		
Coordinatrice E/J	CCFE		■	■	■		■	■			■	■	■	8	8
Maire & élu intercommunal	CCFE		■											1	
Technicien	COPLER		■		■	■	■							4	11
Coordinatrice E/J	COPLER	■						■	■	■	■	■	■	7	
Maire adjoint & élu intercommunal	COPLER	■			■	■						■		4	
Coordinatrice MJC	MJC Briennon	■	■	■		■		■			■			6	6
Animatrice	MJC Briennon	■	■	■										3	
Coordinatrice PAEJ	PAEJ Charlieu		■					■		■	■			4	4
Animateur jeune	APIJ	■	■	■	■									4	4
Animateur jeune	MJC Chazelles	■												1	1
Animatrice jeune	MJC Feurs	■								■	■		■	4	4
Coordinatrice MJC	MJC Bussières				■	■	■	■						4	4
Conseillère sociale et familiale psychologue	PAEJ Charlieu							■						1	1
Animatrice jeune	MJC Charlieu							■						1	
Stagiaire en recherche-action	MJC Charlieu							■						1	
Animatrice culture	MJC Montrond-les-Bains											■		1	1
Animatrice jeune	MJC Montrond-les-Bains											■		1	
Animateur-chercheur	ADMJC42	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	12	12
Total des présence par séance		8	8	5	6	5	4	9	2	4	5	6	4		

De prime abord, j'envisage la RA par son aspect concret, procédural, méthodologique. J'utilise notamment les schémas ci-dessous relatifs aux modèles de Stephen Kemmis et Robin McTaggart (chercheurs australiens) et de G.I Susman (chercheur anglais), mis en exergue par Michèle Catroux (2002), dont le travail me semble alors pertinent. Je mobilise aussi un article de Christian Gonzales-Laporte (2014) consacré à la définition de différents types de recherche-action, l'ouvrage dédié à la RA de Jean-Paul Resweber (1995) et celui, plus conséquent, de Michel Liu (1997) sur la même question. Pour le dire autrement et pour faire preuve d'honnêteté intellectuelle, je découvre à ce moment-là la recherche-action et la littérature abondante et multidisciplinaire à son propos.

Figure 3 : Schéma de la recherche-action selon S. Kemmis & R. McTaggart dans l'article de M. Catroux (2002)

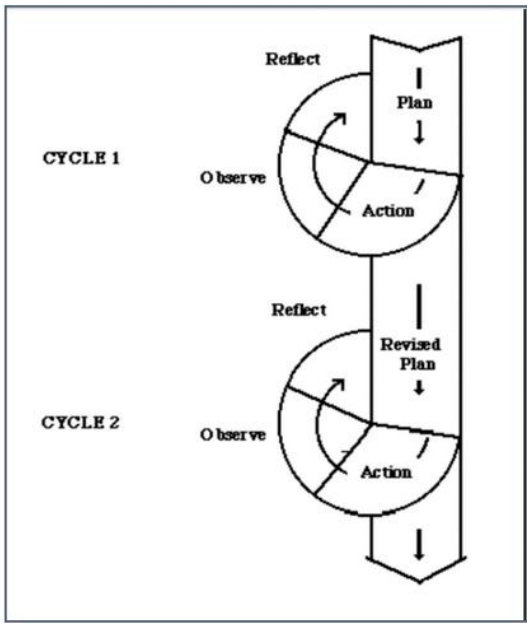

Figure 2 : Schéma de la recherche-action selon G.I. Susman dans l'article de M. Catroux (2002)

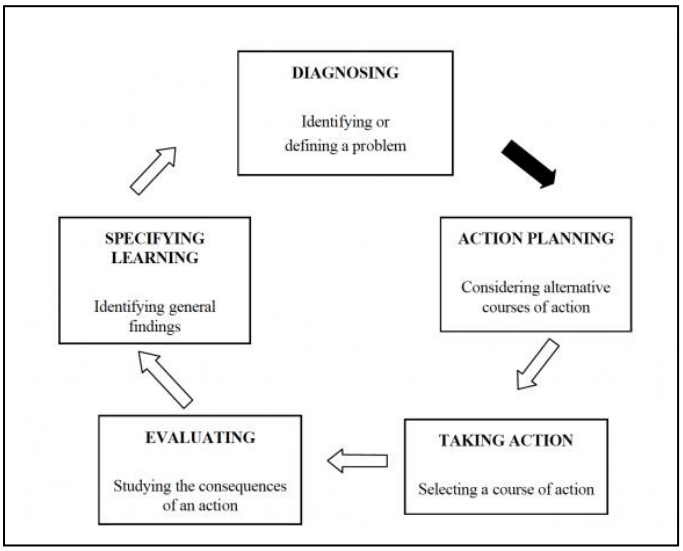

En vue de la première séance, je prépare des notes de lecture d'une à deux pages à partir des articles et livres cités ci-dessus. Chaque participant·e est invité·e à se saisir d'une note, à s'approprier son contenu et à le restituer au groupe. Deux animateurs jeunes présents font un parallèle avec la méthodologie de projet en suggérant que ces auteur·ice·s (et mon approche de la RA) décrivent d'une manière inutilement compliquée des processus que chacun·e autour de la table connaît, voire pratique dans son quotidien (auprès des jeunes). Voici comment je traduis leurs propos dans le compte rendu de la séance :

> « Cette méthode [la RA] nous paraît finalement très proche de la méthodologie de projet, déjà bien maîtrisée. Si cela peut être rassurant en un sens, la sophistication des descriptions de la RA par les chercheur·euse·s apparaît surtout désuète, voire même absurde. Cette similitude laisse même penser que le monde universitaire se serait approprié la méthodologie de projet pour en revendiquer la parenté. À ce propos, V. Pelt et D. Poncelet (2011) […] replacent les prémisses de la RA dans la pédagogie de John Dewey, pédagogue, psychologue et philosophe étasunien exerçant dans la première moitié du XX^{e} siècle, membre du mouvement de l'éducation nouvelle ».
>
> (Compte rendu du CORE n°1, 1er juin 2021).

Je lisse la parole des animateurs. Je rends compte dans cet extrait, alors sans l'analyser, de la suspicion de récupération dont fait ici l'objet le monde universitaire. Je tente de trouver un compromis entre l'origine documentée de la recherche-action (Resweber, 1995 ; Liu, 1997) et le scepticisme de mes collègues avec la proposition de V. Pelt et D. Poncelet (2011) qui associe les prémisses de la RA à la figure de John Dewey, à la fois reconnu comme psychologue, philosophe et pédagogue dans un courant idéologique que je pense à ce moment voisin de l'éducation populaire (l'éducation nouvelle). Cet extrait permet de montrer comment, à ce stade, je suis pressé par l'enjeu d'intéresser et de mobiliser dans la dynamique les huit personnes présentes : cela, tel que je me le figure alors, satisfera mon employeur et surtout, constitue une condition *sine qua non* de la réussite de ma thèse : sans participation, pas de recherche-action et sans recherche-action, pas de terrain d'enquête. Enfin, la réaction des animateurs laisse planer implicitement un rapport de domination produit par le cadre d'une recherche partenariale participative (Bonny, 2015) avec le référentiel scientifique.

Cet enjeu pendant les premières séances est particulièrement prégnant et structurant dans mes propositions d'animation et mes prises de position : je vais chercher l'assentiment et les intérêts des un·e·s et des autres. Or, ces intérêts se révèlent divergents. Les coordinatrices Enfance/jeunesse de la CCFE et de la COPLER sont positionnées dans l'espace du CORE par leur hiérarchie respective. Elles expriment une curiosité « en tant qu'actrices de terrain » - ce qu'elles ne sont pas aux yeux des animateur·ice·s présent·e·s – pour l'objet de l'accompagnement des jeunes. La coordinatrice de la MJC de Briennon est aux prises avec une problématique de baisse de fréquentation de sa structure par les jeunes. Elle se décrit comme étant à la recherche de méthodes « d'animation, de réflexion et d'expérimentation qu'on ne trouverait pas en formation » (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu du CORE, 22 octobre 2021). Les vice-présidents des services à la population des deux intercommunalités viennent eux aussi par « curiosité ». Celui de la CCFE pointe le fait de ne pas avoir été mis à contribution dans l'élaboration du projet de recherche, il défend la pertinence de ses propres intérêts de connaissance et questionnements : l'évolution des comportements des adolescent·e·s en

matière d'engagement depuis 1968 et les jeunes « qu'on ne voit pas » (Extrait ; Archive de terrain ; Comptes rendus du CORE n°2, 10 septembre 2021). Son homologue de la COPLER soutient le dispositif des conseils municipaux d'enfants et de jeunes (CME/J) dans les communes. Il imagine même un CME intercommunal et voit dans la RA un moyen de soutenir ce projet. Parallèlement, le retrait financier partiel de son EPCI l'a fortement encouragé à s'engager « humainement » dans le processus de recherche, sur fond de négociation avec la co-directrice de l'ADMJC42. Il sera présent de manière épisodique pendant la première année. L'animatrice de la MJC de Feurs est contrainte par sa direction de participer à quelques réunions. Le directeur de sa MJC, proche collègue de Lise, s'y est engagé. Elle exprime aussi une curiosité qui ne suffira pas à la maintenir mobilisée. La coordinatrice de la MJC de Bussière enfin, rejoint le groupe à partir de la 4^{e} séance : je la sollicite pour assurer une présentation auprès du comité de sa pratique d'accompagnement de projet auprès de jeunes directement dans leur village. Elle ne manquera aucune rencontre par la suite jusqu'à son départ du poste à la MJC au printemps 2022. L'animateur jeune de l'association pour l'intercommunalité des jeunes (APIJ), association de jeunesse adhérente du réseau, accompagne depuis plusieurs années des groupes. Il est reconnu comme un animateur compétent dans le réseau. Il positionne son intérêt à deux endroits : l'acquisition de connaissances permettant de forger une vision globale des questions de jeunesse et interroger, dévoiler, les représentations réciproques entre les jeunes et les adultes d'un même village, notamment les élu·e·s. Il a convenu avec son CA de dégager du temps de travail qu'il peut désormais consacrer à la recherche-action.

En plus des intérêts bien distincts - du désir de formation professionnelle à celui de faire vivre une question politique dans le collectif de recherche - des représentations institutionnelles des jeunes s'affrontent à quelques reprises, cristallisant un conflit de légitimité. Les coordinatrices enfance/jeunesse et le vice-président de la COPLER sentent le décalage entre leur propre discours quant aux usages par les jeunes des réseaux sociaux, empreint de ce que les animateur·ice·s associent à une panique morale, et celui des salarié·e·s des MJC. Ces dernier·ère·s estiment mieux connaître lesdits usages au regard de la proximité qu'ils et elles entretiennent avec les publics de leur structure. C'est en *off* des réunions que certain·e·s disqualifient la compétence des coordinatrices et des élus quant au fait de proposer des représentations justes sur les jeunes. L'animateur de Chazelles nous quittera dès la première rencontre. Celui de l'APIJ m'explique pendant le séminaire animateur du 13 janvier 2022, événement interne au réseau des MJC, qu'il « n'en peut plus » des prises de position d'une coordinatrice en particulier. Il veut bien « réfléchir » avec moi, mais à partir de sa structure. Il

ne viendra plus au CORE. De l'autre côté, les coordinatrices enfance/jeunesse me rapportent un sentiment de disqualification. Elles ont l'impression, plutôt justifiée, que les animateur·ice·s ne veulent pas travailler avec elles. L'animatrice de Feurs aura quant à elle toujours un empêchement après la première session. Seule la coordinatrice de la MJC de Briennon reste assidue et mobilisée, jusqu'à ce que nous commencions à entrer dans la phase « action » de la RA.

Je retiens de la vague de désertion du CORE que, malgré des ancrages institutionnels, professionnels et idéologiques différents, tous et toutes témoignent à des degrés divers de cette « attitude ordinaire d'acteur » (Bonny, 2015) consistant à interroger des routines et des cadres. Au sein du CORE, par exemple, je relève dans le compte rendu de la séance n°2 que les participant·e·s se sont tous et toutes accordé·e·s sur la centralité du questionnement relatif à la place dédiée aux jeunes dans leurs institutions. En dehors, les deux animateurs ayant explicité leur soupçon quant à la récupération par le monde académique de pratiques issues des mouvements d'éducation populaire, me décrivent une pratique consistant à chercher, à se documenter, à interroger leur approche d'une question lorsqu'une thématique qui leur est inconnue intéresse des jeunes. Le cas d'un projet décrit à la base comme humanitaire conduit par exemple l'animateur de l'APIJ à interroger ce cadre puis à considérer qu'il est plus juste de se référer au concept de solidarité internationale afin de ne pas reproduire des schèmes coloniaux.

Nonobstant, là où l'AD encourage la construction collective de la mise en action, le groupe se heurte à un problème supplémentaire : l'ancrage institutionnel (collectivités, associations, dispositifs d'État) et territorial (quatre territoires ruraux) des différentes parties prenantes rend délicate l'expérimentation conjointe. Bien que la question de départ ait pu susciter une curiosité commune – comment accompagner les jeunes ruraux.les dans leurs projets ? – qui permette de s'entendre sur des sessions de réflexion sur un ensemble de thèmes associés (cf. encadré ci-contre), cela ne suffit pas à construire ensemble des projets d'actions.

Les thèmes et questionnements qui ont émergé au fil des premières rencontres du CORE sont les suivants :

CORE n°1 : Pourquoi accompagner des jeunes dans des projets ?

CORE n°2 : Quelle place faire aux jeunes dans nos institutions ? Qui sont-ils et elles ?

CORE n°2 & 3 : Les représentations des jeunes : entre projections et réalités. Les jeunes et leurs usages des réseaux sociaux.

1.2. La division sociale du travail de recherche : entre injonction à « faire » et résistances au « faire de la recherche »

Après la 3e rencontre du CORE, je fais une proposition de quatre « chantiers » (Extrait ; Archive de terrain ; Comptes rendus du CORE n°4, 07 décembre 2021). Le premier est l'établissement d'un profil sociologique des jeunes « de nos territoires ». Le second est consacré à la recension et à l'analyse des pratiques associées à l'idée d'accompagnement de projets de jeunes déjà mises en œuvre, dont l'EMAP. Le troisième s'intéresse au cadre desdites pratiques et à la mise en réseau des acteur·ice·s concerné·e·s à l'échelle locale. Le dernier, enfin, entend faire participer des jeunes de CME/J suivant la proposition du vice-président de la COPLER. Les participant·e·s accueillent les quatre propositions positivement, considérant que ces « pistes de réflexion » sont pertinentes au regard des discussions qui ont animé les rencontres précédentes (Extrait ; Archive de terrain ; Comptes rendus du CORE n°4, 07 décembre 2021). Cet exercice de traduction élude la proposition de travailler sur la question des « invisibles », jugée unilatéralement trop restreinte par Lise et moi, ainsi que la composition du CORE, principalement incarné par des professionnel·elle·s d'intercommunalités ou de MJC : pas de jeunes ou de bénévoles, ni d'acteur·ice d'autres structures associatives qui ont affaire à des jeunes « du coin » (les clubs sportifs par exemple, pourtant nombreux dans les territoires concernés). Pour le dire autrement, nous gardons le pouvoir sur le processus de recherche. J'envisage un instant de résoudre le problème de mobilisation que pose déjà le CORE par son ouverture à d'autres organisations. Je ne suis alors pas assez ancré dans le réseau, ni dans le système local d'action publique, ni même dans mes fonctions, pour accomplir cette tâche et contrevenir de surcroît à une injonction de l'AD : celle de ne pas ouvrir (au moins dans un premier temps) le CORE aux autres fédérations d'éducation populaire et mouvements de jeunesse (Centres sociaux, MRJC, Familles Rurales et Ligue de l'enseignement) par crainte d'une tentative de récupération de la démarche. À ce stade, on voit déjà émerger deux points dont l'analyse intervient dans la partie n°2 de la thèse : la question de l'adaptation des espaces partenariaux imaginés par les adultes (même dans le cadre d'une RA) pour les ouvrir à des jeunes et le motif de la mise en concurrence et des rivalités des fédérations d'éducation populaire. D'un point de vue méthodologique, on voit ici une manifestation concrète du poids de l'employeur dans mes choix méthodologiques relatifs à la conduite de la RA.

En faisant cette proposition de chantiers presque un an après le début de la CIFRE, je tente de répondre à l'injonction de « faire » de mon employeur qui tend à se renforcer, tout en observant une méthode de RA qui me permettrait d'asseoir épistémologiquement mon travail de thèse. Je

propose aux membres du CORE deux choses ; construire ensemble des outils de recherche et les mettre en œuvre :

> « Il a été proposé à [Magalie] d'observer une session de travail du collectif travaillant sur la nouvelle CTG (CCFE-CAF). […] La proposition d'organiser un événement autour duquel nous pourrions réaliser des entretiens collectifs avec des jeunes afin de travailler les notions d'engagement, d'accompagnement puis sur les représentations des jeunes (à définir), semble aussi pertinente au groupe. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Comptes rendus du CORE, 07 décembre 2021).

Je soumets également au collectif la possibilité de créer un guide d'entretien sur les représentations réciproques entre jeunes et élu·e·s, un guide d'observation pour renseigner les modalités d'accompagnement de groupes de jeunes, ainsi qu'un guide pour élucider les usages des réseaux sociaux par les jeunes accueilli·e·s en séjour tel que l'avait suggéré une coordinatrice enfance/jeunesse. En d'autres mots, je tente de lancer une dynamique agissante. Je suis habité par l'idée que nous allons, ensemble, « faire de la recherche » : s'inscrire collectivement dans une démarche d'enquête qui souscrive aux canons du référentiel scientifique (Bonny, 2015).

Aucun·e ne se saisit de la proposition de co-construire les outils. J'élabore donc à partir de la lecture du *Guide de l'enquête de terrain* de Stéphane Beaud et Florence Weber (2003), les guides d'entretien et deux « fiches d'observation » (d'un événement et d'une interaction), puis je les propose au groupe. La personne concernée par la proposition d'observation se pliera à l'exercice. Elle rapporte qu'elle ne savait pas, malgré le guide, sur quoi poser son attention, quoi retenir formellement de l'événement. Parallèlement, l'animateur de l'APIJ quitte le comité de recherche pour les raisons évoquées plus haut. Je parviens néanmoins à le mobiliser (pour un temps) dans sa structure pour que nous travaillions ensemble sur le projet d'entretien partagé de jeunes et d'élus, une idée que lui-même avait fait émerger.

Les 5^{e}, 6^{e} et 7^{e} séances sont en partie consacrées à l'étude et au travail d'amendement des différents outils par le CORE. D'autres thématiques émergent comme l'impact potentiel de la nature des financements de certains postes (par dispositifs et projets) sur l'action développée auprès des jeunes. Certains outils ou projets sont mis de côté : l'enquête par entretiens sur les usages par les jeunes des réseaux sociaux est balayée par l'animatrice de la MJC de Charlieu au CORE n°7. Présente à cette seule séance, découvrant la RA, elle nous informe que cette thématique a été étudiée par Zoomacom, « un partenaire stéphanois », dont les résultats du

travail sont publiés sur le site des CEMEA[37]. Pendant le trajet de retour, alors que nous ne sommes que tous les deux, la coordinatrice de qui l'idée provenait me confie qu'elle s'est sentie méprisée par cette animatrice. Cela a, je pense, contribué à renforcer sa démobilisation au sein du CORE.

Nous sommes alors au printemps 2022, à la veille du premier anniversaire de la signature de la CIFRE et du COSUI n°3. C'est l'occasion de faire le bilan du lancement de la démarche et de réfléchir aux facteurs de ce que je perçois alors comme un échec : la mobilisation fluctuante des participant·e·s et le fait qu'ils et elles ne se saisissent pas des outils de recherche proposés.

En préparant l'événement, je réalise que nous avons inconsciemment construit une division sociale du travail de recherche, calquée sur la division sociale du travail éducatif : animateur·ice·s et technicien·enne·s interrogent leurs pratiques, leurs représentations et expérimentent, alors que les directeur·ices et les délégués généraux apprécient, suggèrent, voire orientent. C'est le premier élément que je mets en exergue dans ma prise de parole introductive du COSUI n°3 (rédigée pour l'occasion) :

> « Lorsque j'ai sollicité, à notre 6e rencontre, les participants au comité de recherche pour venir ici [au comité de suivi] présenter notre travail […], ces derniers m'ont répondu qu'ils n'avaient rien de concret, rien de produit, rien de vraiment solide à présenter aux membres du comité de suivi. Cela m'a interpellé, surpris, puis a fait cheminer une réflexion personnelle que j'aimerais partager avec vous.
>
> J'ai d'abord porté mon attention sur le cadre qui nous réunit tous et toutes. Comité de recherche et comité de suivi. La composition de ces instances semble déjà importante à mettre en lumière. Dans le premier, on trouve des techniciens et des apprenants, voire des cadres intermédiaires, des postes dans la tranche basse des grilles collectives des institutions pour lesquelles nous travaillons. Dans le second, des cadres, des délégués généraux de réseaux d'envergure nationale, des directeurs, des directrices, des universitaires. La manière dont nous avons collectivement institué la démarche de recherche se lit déjà à travers des asymétries de position et de pouvoir. Peut-être les praticiens du comité de recherche ont-ils été un peu impressionnés par les convives du comité de suivi ? »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu du COSUI n°3, 20 mai 2022).

Cette intervention (et plus largement cet événement) marque le début d'un tournant dans le processus de recherche et la CIFRE à l'AD. Elle n'engage pas un véritable questionnement sur cette division du travail, mais plutôt sur la territorialité du comité de recherche. Une des préoccupations de ce comité concerne le passage de la réflexion théorique et l'apport de

[37] Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

connaissances à « l'expérimentation » (terme indigène), de manière circonscrite à un territoire et à partir d'une institution donnée :

> « Le comité de recherche n'est pas parvenu à dépasser le stade de la réflexion collective suscitée par la lecture d'articles et l'échange entre des membres de collectivités territoriales partenaires et des salariés des MJC. Le groupe s'éclate en expérimentations éparses : lancer des dynamiques de jeunes d'un côté, mener des entretiens auprès de jeunes et d'élus d'un autre, aller à la rencontre de jeunes pour identifier des dynamiques, des demandes préexistantes et les accompagner enfin. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu du COSUI n°3, 20 mai 2022).

Je constate l'échec de ma première approche visant à impliquer les participant·e·s pour qu'ils et elles se considèrent comme des « co-chercheur·euse·s » au sens de Christian Gonzalez-Laporte (2014) : des acteur·ice·s engagé·e·s dans « un processus de création de savoirs pour l'action » (Gonzalez-Laporte, 2014, p. 14) et qui « font de la recherche » (Bonny, 2015) avec des outils construits à partir du référentiel scientifique (l'entretien et l'observation). Dans ma prise de parole introductive du COSUI n°3, je louvoie autour des rapports de domination et des conflits de légitimité qui, à mon sens aujourd'hui, ont lourdement contribué à empêcher le maintien d'une dynamique collective interinstitutionnelle. Je développe sur un ton qui se donne des atours préoccupés, presque indignés – je suis alors « choqué » par la situation – une critique de l'utilitarisme sous-jacent à l'injonction de se mettre en action :

> « La part importante de réflexion et d'échanges qui a donné corps aux sept rencontres successives ne représente pas, pour ces praticiens, un élément qui entre dans le domaine du "produit", du "présentable". Ce qui est choquant, du point de vue d'un étudiant en sciences humaines, c'est que l'articulation de raisonnements, une fois posée sur le papier, a toujours constitué un produit, un résultat, voire même une grande source de satisfaction. Le bilan qui va suivre va d'ailleurs s'efforcer de montrer en quoi ces échanges ont donné des résultats dignes d'être présentés. Dans un contexte professionnel en revanche, il semble que ce processus, s'il n'est pas mis au service immédiat d'une expérimentation, perd sa valeur. Avec raison me direz-vous, il ne fixe rien, cela ne crée ni ne transforme rien. Pourquoi dépenserait-on de l'argent, de l'énergie et du temps à réfléchir pour réfléchir, même ensemble ? »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu du COSUI n°3, 20 mai 2022).

La question rhétorique qui termine cet extrait interroge la définition des intérêts, non pas à « faire de la recherche », mais à s'inscrire dans les deux autres formes décrites par Yves Bonny (2015). Je regrette aujourd'hui le ton cynique avec lequel cette question est posée au comité de suivi. Cette interrogation et le ressentiment manifeste qui l'accompagne témoignent des premiers signes du changement de posture de ma part : la priorité n'est plus d'impliquer des « co-chercheur·euse·s » dans un processus qui consiste à « faire de la recherche ». J'adopte la posture, au sens de « ligne de conduite » (Gaglio, 2008), d'un acteur parmi les autres. Je

m'appuie sur les outils offerts par une inscription dans le monde académique[38], qui consiste à interroger les cadres et les routines auxquels je me socialise alors, à expliciter systématiquement où je me trouve et ce que je fais en tant qu'animateur-chercheur. Je m'inscris alors pleinement dans ce qu'Yves Bonny (2015) appelle « être en recherche » et ce que Pascal Nicolas-le-Strat (2024) désigne comme le « faire recherche en recherche-action » : une ligne de conduite qui se tient à deux exigences, une exigence d'explicitation et une autre, de mise à l'épreuve :

> « Je m'efforce d'expliciter l'ensemble de mon processus de travail, sur toute son étendue : de mon implication personnelle, en passant par les interactions avec les personnes concernées jusqu'aux détails de l'activité, aucun n'étant secondaire ».
>
> (Nicolas-le-Strat, 2024, p. 143).

Cet effort d'explicitation se traduit dans la tâche de rendre lisible et disponible (à la discussion) aux participant·e·s le processus de recherche en train de se faire (Bonny, 2015). C'est peut-être ce point qui permet de distinguer une pratique de recherche telle que la définit ici Pascal Nicolas-le-Strat d'une pratique ethnographique qui, comme on l'a vu, propose un effort semblable, sinon identique, de réflexivité et de mise en mot du quotidien (Schnapper, 2011). Cet effort de rendre accessible le processus de recherche en train de se faire apparaît aussi comme une condition de la délibération, de la réfutation au sein d'une « communauté épistémique, au sens d'une coopération entre personnes intéressées et concernées » (Nicolas-le-Strat, 2024, p. 144) des connaissances qui se dessinent. Ce dernier aspect relève de la seconde exigence : celle de mise à l'épreuve. Dans mon terrain, ces communautés se forment à partir des personnes présentes aux CORE, à l'échelle de leur institution (MJC ou intercommunalité). Je décris cela dans la deuxième sous-partie (1.2) de cette section.

Le but est de « fiabiliser » (Nicolas-le-Strat, 2024) les connaissances produites dans le cadre d'une recherche-action suivant trois modalités : la confrontation à la littérature existante, la revue par les pair·e·s chercheur·euse·s, la confrontation aux savoirs de différentes natures (militants, d'expérience, professionnels) qui circulent dans le monde social où prend place la recherche-action. Le fait que les personnes concernées puissent s'approprier à partir de leur propre position des connaissances formulées scientifiquement, c'est-à-dire les raccrocher à ce qu'elles connaissent du propos étudié, me semble être un indicateur puissant de leur pertinence.

[38] Au-delà de la socialisation universitaire, il y a par exemple un accès presque illimité et surtout gratuit aux articles et revues spécialisés, lié à mon inscription académique. Je peux aussi solliciter des chercheur·euse·s facilement pour éclairer telle ou telle chose.

Ces connaissances peuvent éclairer, élucider ou bien bousculer. L'enjeu est de constater qu'elles résonnent bien, qu'elles trouvent un écho.

Par exemple, le travail « d'accompagnement de projets » auprès des jeunes ruraux·ales me pousse à chercher dans la littérature des références qui permettent de problématiser cette pratique. D'un côté, je constate un profond décalage entre ce que les jeunes rencontré·e·s souhaitent effectivement faire ensemble et les projets accompagnés par mes collègues animateur·ice·s. D'un autre, je découvre le travail sur l'institutionnalisation de l'initiative jeunesse d'Olivier Gratacap (2014), qui analyse les injonctions contemporaines à « accompagner les projets » des jeunes comme le fruit de cette institutionnalisation. Le terme « d'initiative jeunesse » me paraît alors davantage cohérent pour désigner ce que je retiens de mes interactions avec les jeunes. L'accompagnement de projets est aussi déjà problématisé au sens où il est inscrit dans un paysage institutionnel plus large, comprenant notamment les structures qui financent l'action jeunesse en territoire comme la CAF ou les services déconcentrés de l'État (Gratacap, 2014 ; Guilloux & al., 2016 ; Camus, 2025). Je commence donc à utiliser cette formule en lieu et place « d'accompagnement de projet » : je soutiens les initiatives des jeunes ruraux·ales. Cela suscite avec les acteur·ice·s de l'AD et certain·e·s collègues des discussions sur le sens du terme « projet », sur le flou quant à son origine et sur son caractère performatif. La mise en circulation du concept « d'initiative jeunesse » résonne alors fortement, au point qu'au terme de la recherche-action, l'EMAP change de nom. Elle devient l'ADIJ : Accompagnateur·ice d'Initiative Jeunesse.

Cette posture – observer l'exigence d'explicitation et de mise à l'épreuve – me permet finalement de satisfaire aux contraintes de la recherche induites par mon terrain. Comme je le montre dans le « bricolage d'un rôle singulier » d'animateur-chercheur, je choisis de regarder et de défendre ma posture dans le terrain comme celle d'une pratique ethnographique. Sans doute par inexpérience, suscitant chez moi une peur de ne pas satisfaire aux contraintes académiques de l'exercice de la thèse sans employer une méthodologie davantage canonique de la recherche en sciences humaines, je choisis dans le même temps de « faire de la recherche » (Bonny, 2015). L'inscription théorique dans une démarche ethnographique en déployant une méthode de participation observante, me sécurise : je peux m'adonner sans crainte à « l'expérimentation » de l'EMAP, avec les personnes rencontrées dans le comité de recherche et qui, elles, depuis leur ancrage institutionnel, ont un intérêt pragmatique à expérimenter cela avec moi.

1.3. À la recherche de communautés épistémiques

Le CORE change alors radicalement de rythme et d'objets. Je continue à proposer à quelques personnes intéressées de réfléchir sur certaines questions précises : la définition de « l'accompagnement » et les représentations des « jeunes » dans nos missions respectives ; le sens et les enjeux sous-jacents à l'idée d'inciter des jeunes à prendre des positions de pouvoir réel (être élu dans un CA d'association par exemple) ; les impacts de la logique de projet et des modalités de financements associées sur nos pratiques avec les jeunes ». C'est aussi l'occasion pour les personnes impliquées dans ce que j'appelle alors des « expérimentations » de partager les avancements et les questionnements. Je prépare les sessions dans des formats animés en vue d'obtenir les points de vue et de les mettre en discussion.

Après le COSUI n°3 du 20 mai 2022, je m'engage plus encore dans les rencontres avec les acteur·ice·s du CORE directement dans leur environnement professionnel et institutionnel, comme je commence à le faire avec celleux de la COPLER, dès le mois de novembre 2021. J'ai conscientisé et formalisé l'enjeu qui traverse ma mission pour l'AD : je dois trouver/développer des « dynamiques de jeunes » (des groupes de jeunes) à accompagner. Au 20 mai 2022, précisément un an après le début de la CIFRE, je rencontre régulièrement deux groupes de jeunes, dans deux communes différentes. Cela, du point de vue de mon employeur – avec lequel je suis en accord – n'est pas assez pour déterminer si l'EMAP est une modalité d'intervention pertinente. Lorsque je rencontre le vice-président de la COPLER avec l'un des techniciens du service, je comprends qu'une collaboration est possible sur le motif du développement de « dynamiques de jeunes » à l'échelle de l'intercommunalité. Nous nous lançons donc dans des rencontres régulières et des actions dans une perspective pragmatique de l'enquête de terrain (Cefaï, 2006). Ce que nous appelons alors à l'AD « l'expérimentation COPLER » prend forme et devient progressivement mon principal terrain d'enquête.

En juin 2022, je rencontre l'animatrice de la MJC de Feurs et la coordinatrice enfance/jeunesse de la CCFE (qui travaillent dans le même territoire), d'abord individuellement puis rassemblées au début de l'automne 2022. L'intérêt commun que nous formulons est le suivant : toucher le plus grand nombre de jeunes (du territoire) possible, en présentant la démarche associative. Nous nous tournons alors vers une intervention scolaire, en partie pour présenter l'EMAP, en partie pour faire connaître la formation BAFA et le financement accessible lorsqu'on habite une commune de la CCFE. L'idée est également de récolter quelques données sur les connaissances dont des lycéen·enne·s peuvent témoigner vis-à-vis du monde associatif. Le dernier motif, et non des moindres, qui explique l'implication significative de l'animatrice de la MJC dans la

démarche renvoie à la volonté de la structure de se rapprocher du lycée de la ville, dont la direction vient de changer. Ce changement autorise la MJC, qui s'était vue jusqu'ici éconduite par l'ancien chef d'établissement, à espérer pouvoir construire un partenariat. Le 15 septembre 2022, « l'expérimentation CCFE » est lancée en parallèle de « l'expérimentation COPLER ». Cette collaboration avec la MJC de Feurs fait aussi partie, de manière secondaire, de mon terrain d'enquête : elle fournit peu de données relatives à l'accompagnement des jeunes, mais sera décisive pour ma compréhension des relations entre des acteur·ice·s associatif·ve·s et des intercommunalités quant aux politiques de jeunesse.

Le 10 juin 2022, je rencontre l'animateur de l'APIJ, dans sa structure. Intéressé par l'objectivation des représentations réciproques entre jeunes et élu·e·s communaux·ales, je lui propose de « faire de la recherche » ensemble sur la base des guides d'entretien que j'ai construits et soumis à ses amendements. Il ne s'implique pas dans cette démarche qui lui paraît prendre trop de temps et d'énergie. Il me sollicite néanmoins pour intervenir auprès d'un groupe de jeunes qu'il accompagne dans le cadre d'une réponse à un appel à projets jeunes européen sur l'étude des circuits courts alimentaires. Sa commande est de me laisser un espace libre pour présenter à ces jeunes en quoi consiste une démarche scientifique et de les aider à établir les questions de recherche pertinentes au regard d'une revue de la littérature. Cette intervention a lieu le 03 décembre 2022, à l'APIJ. Elle conclut ma collaboration avec cette dernière. Dans cette situation, je suis renvoyé par cet animateur à mon statut de chercheur et à la fonction d'une médiation en vue de transmettre les outils nécessaires à la mise en œuvre d'un protocole de recherche. Cet épisode n'est pas isolé. Lors d'un rassemblement des animateur·ice·s du réseau ligérien des MJC à la même période, il me dit avec d'autres que leur intérêt se porte plutôt sur la future thèse en vue de nourrir leur propre praxéologie professionnelle.

Le 28 juillet 2022, je réponds à une sollicitation de la part de la coordinatrice du Point d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) de la MJC de Charlieu. Elle est pilote d'une fiche-action CTG dédiée aux questions de jeunesse pour une intercommunalité voisine de la COPLER. La coordinatrice formule le souhait que je participe à une rencontre d'élu·e·s locaux·ales le 07 mars 2023 en vue de présenter l'EMAP comme modalité d'intervention auprès des jeunes ruraux.ales et de réfléchir avec elleux aux représentations que nous avons de la jeunesse. Cette rencontre me conforte dans certaines observations liées aux élu·e·s que je rencontre dans les deux SLAP enquêtés. Pour autant, la collaboration avec le PAEJ s'arrête à cette rencontre et au départ concomitant de la coordinatrice pour un poste à la CAF. Cette fois, je suis plutôt associé à la

démarche en tant qu'acteur de terrain, porteur d'une expérimentation qui s'apparente à du développement local bien plus qu'à une démarche de recherche.

J'investis donc mon temps de travail salarié à l'animation et à la conduite partagées des « expérimentations » COPLER et CCFE, avec dans les premiers temps deux coordinatrices enfance/jeunesse, un vice-président et une animatrice de MJC. Ces deux démarches se produisent parallèlement. Les acteur·ice·s des deux territoires dialoguent seulement à l'occasion des points de rencontre ponctuels que constituent les sessions n°9, 10, 11 et 12 du CORE. Le motif nébuleux « d'expérimentation » permet de décrire et de circonscrire les démarches associées à la RA dans mes échanges avec l'ADMJC42.

Au-delà de cet usage spontané, appeler ainsi la mise en recherche d'acteur·ice·s n'est pas anodin. Cette dénomination permet de renvoyer au cadre d'une recherche en train de se faire. Ce même cadre, plus généralement appelé la « recherche-action » par les acteur·ice·s impliqué·e·s en contexte de représentation institutionnelle, fournit presque *de facto* la licence du tâtonnement, le droit à l'erreur et à l'itération. Plus encore, la RA devient le cadre partenarial qui justifie de se montrer incertain·e·s quant aux résultats attendus (dont on peut d'ailleurs ouvertement discuter). Elle devient cet espace « d'une coopération entre personnes intéressées et concernées » (Nicolas-le-Strat, 2024, p.144) au sein des intercommunalités COPLER et CCFE où se manifestent un climat d'austérité budgétaire à travers les discours des agent·e·s et des élu·e·s. Le motif de « l'expérimentation » dans le cadre de la RA installe non seulement le droit au tâtonnement, mais autorise aussi pour un temps donné (celui de la CIFRE) ma présence assidue, impliquée et ouvertement réflexive. Je prends sans cesse des notes, pose des questions, sollicite des entretiens, interroge les élu·e·s sur leurs représentations, leurs motivations et leur passé, dans des espaces habituellement réservés aux acteur·ice·s et décideur·euse·s de l'action publique locale.

La naissance des « expérimentations COPLER et CCFE » marque un tournant dans mon terrain et ma possibilité de faire de la recherche depuis ma position d'animateur-chercheur.

II. La recherche-action entre l'ADMJC42 et les EPCI : faire sa place d'acteur en complicité

Pour Lise, la co-directrice de l'ADMJC42 chargée de suivre la recherche-action et la CIFRE, le tournant s'opère justement au moment où l'effort exigé d'explicitation est rendu incontournable par les « Bilans mi-parcours » entre l'AD et les EPCI partenaires. Il s'agit d'un temps d'échange dont la demande émane de la co-directrice de l'AD. Le but est de valoriser ce qui a été produit en matière d'actions en direction des jeunes auprès des agent·e·s et des élu·e·s intercommunaux·ales partenaires puis d'envisager les futurs travaux en commun dans le cadre de la recherche-action. Pour la COPLER, la rencontre se tient dans une petite salle du Conseil communautaire, le 09 décembre 2022 en présence du président de l'intercommunalité, du vice-président et une coordinatrice enfance/jeunesse du Service à la population. Concernant la CCFE, le rendez-vous a lieu dans les locaux de l'AD, le vendredi 16 décembre 2022. Sont présent·e·s le vice-président du service petite enfance/enfance et jeunesse, une coordinatrice enfance/jeunesse, sa responsable et le directeur général des services. Il faut noter que le vice-président du service à la population change à la suite des élections législatives du printemps 2022. En effet, le président de l'EPCI est élu député (Les Républicains) et confie son poste au maire de Chazelles-sur-Lyon. Ce dernier opère un seul changement : l'élu au siège de vice-président du service à la population. Faute d'éléments solides, je ne peux entrer dans l'analyse de ce qui nous apparaît à l'AD comme une éviction. Nonobstant, l'objet de la rencontre est formulé comme suit dans le compte rendu que je rédige après la réunion :

> « Il est question de visualiser l'ensemble de la progression effectuée sur les 18 premiers mois de collaboration entre l'ADMJC42 et la CCFE autour de la recherche-action puis d'envisager l'orientation pour les 18 mois restants »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu du bilan mi-parcours ADMJC42-CCFE)

L'objet est formulé de la même façon pour la COPLER. Ces deux bilans sanctionnent positivement le changement de posture. Ils tracent une feuille de route et, surtout, ouvrent à l'AD des portes sur un espace politique bien particulier des EPCI : le conseil des maires. Jusqu'ici, j'ai eu accès à des sessions des « commissions enfance/jeunesse » en janvier 2022 (pour la COPLER) et en mars 2022 (pour la CCFE). Ces deux rencontres m'ont permis de présenter l'EMAP et le projet de recherche aux élu·e·s des communes délégué·e·s aux affaires concernant les crèches (petite-enfance), les écoles et les centres de loisirs (enfance) et, d'une manière plus incantatoire que concrète, les jeunes. Cela avait débouché sur une sollicitation de la part de trois mairies rattachées à la CCFE, aucune concernant celles de la COPLER. Pour

autant, mes interventions dans ces commissions n'ont constitué qu'une entrée en matière, là où les bilans à mi-parcours ont fixé des objectifs de développement et donc donné un sens nouveau au « partenariat ».

Empiriquement, il est possible de considérer ces interventions comme un moment particulier de la CIFRE où s'est nouée la définition de ce que sera *in fine* le terrain d'enquête : l'expérimentation COPLER et l'expérimentation CCFE. L'énigme de la thèse, articulant la gouvernance de l'action publique locale de jeunesse en milieux rural et les liens entre une fédération d'éducation populaire et des EPCI, se construit avec l'établissement des deux feuilles de route. On entre progressivement dans une phase singulière de construction de l'EMAP en dispositif. La commande se transforme : il ne s'agit plus d'expérimenter l'EMAP, mais de formaliser les raisons pour lesquelles Lise et moi pensons que cela fonctionne et de les donner à voir aux élu·e·s et aux directeur·ice·s des MJC qui ont quitté la démarche à ses débuts. C'est aussi le moment où Lise m'a systématiquement rejoint dans les temps où se joue le partenariat avec les intercommunalités, et a souvent pris en charge l'animation des séances.

Dans cette deuxième et dernière sous-partie, je décris ces deux « expérimentations » chronologiquement et séparément, de manière qu'il soit possible de se représenter ce sur quoi s'appuie ce que je défends dans ce travail de thèse. Chronologiquement pour rendre compte du caractère processuel et dynamique de cette enquête, induit par l'aspiration transformatrice inhérente à la recherche-action (et à la commande de l'AD). Séparément, car elles se sont construites en parallèle, à partir des intérêts déclarés localement, des interlocuteur·ice·s, des liens préexistants entre les ECPI et l'AD et bien d'autres éléments que je détaille plus loin.

Comme il est possible de le remarquer sur le diagramme de Gantt ci-dessous, c'est après ces « bilans mi-parcours » que je rencontre la plupart des groupes de jeunes ruraux·ales accompagnés durant la CIFRE. Je termine donc cette troisième sous-partie et le chapitre n°2 par une présentation plus approfondie de la manière dont j'ai mené l'enquête auprès des jeunes ruraux·ales.

Schéma 2 : Vue globale et chronologique de la recherche-action par ses principaux évènements (diagramme de Gantt)

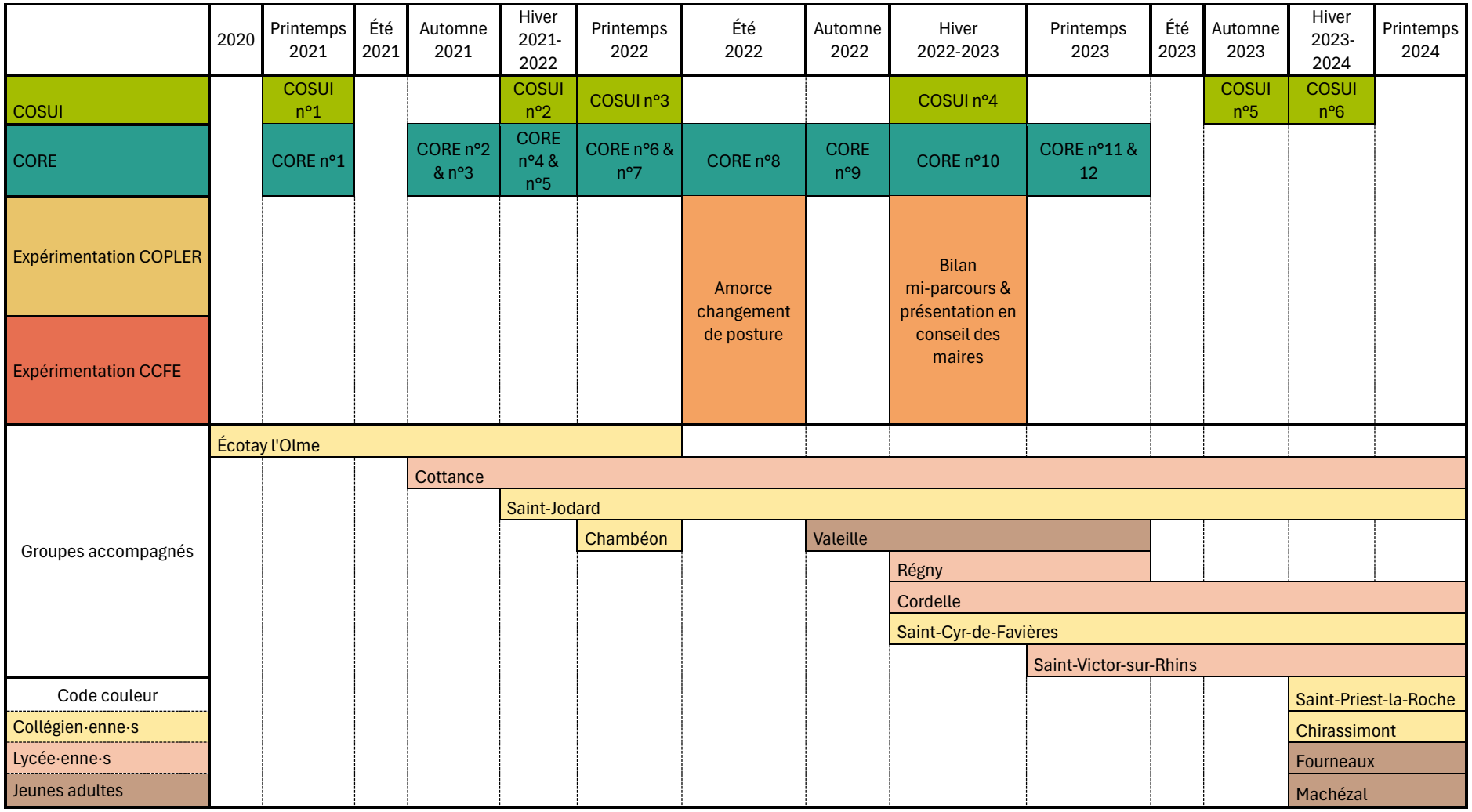

2.1. L'expérimentation COPLER

Le 08 février 2022, soit neuf mois après le début de la CIFRE je rencontre le vice-président du service à la population de la COPLER et un technicien de ce même service. Ce moment marque un premier changement dans ma posture en rencontrant les membres du CORE directement dans leur territoire. Comme cela a été explicité plus haut, l'élu et le technicien expriment une volonté à développer des « dynamiques de jeunes ». De mon côté, je cherche un moyen de rencontrer des groupes de jeunes ruraux·ales pour développer l'EMAP. La volonté politique de l'élu et du technicien, associée à mon désir de parvenir à satisfaire les exigences de mon employeur, nous conduisent à formuler l'objectif d'amorcer une « dynamique jeunesse », c'est-à-dire de « créer un collectif de jeunes et les emmener vers du "faire ensemble" » (Journal de recherche ; 08/02/2022 ; Expérimentation COPLER). La suggestion du technicien de mobiliser les jeunes par une activité sportive, soutenue par une représentation empirique suivant laquelle les jeunes aiment le sport, est retenue. Concrètement, l'élu mobilise une habitude de travail institutionnelle : travailler avec des élu·e·s de mairies de trois ou quatre communes limitrophes, rassemblées en « pôles communaux ».

Le vice-président du service à la population, le technicien et moi formons un segment du collectif de recherche-action qui « expérimente » concrètement. C'est en tout cas comme cela que nous vivons et justifions notre démarche auprès des élu·e·s rencontré·e·s et de nos hiérarchies respectives. Dans les paragraphes qui suivent, le « nous » employé désigne ce petit groupe de personnes dont les intérêts ont convergé. Le technicien sera remplacé par une des coordinatrices enfance/jeunesse du service, initialement chargée de suivre la recherche-action, dès avril 2022.

Le choix d'activités se porte sur une activité Kayak et une série de jeux coopératifs. Les communes choisies le sont par le vice-président (VP) : il s'agit du pôle « Rhins », Saint-Victor-sur-Rhins, Pradine et Régny où passe le Rhins, une rivière. La rencontre avec les élu·e·s locaux·ales de ces trois communes se tient le 06 avril 2022 à Régny, commune où le VP

Carte 1 : Visualisation du pôle Rhins au sein de la COPLER

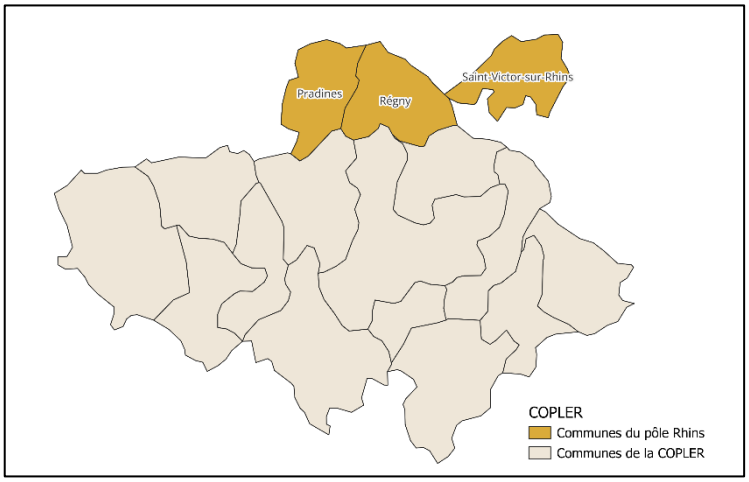

est lui-même adjoint au Maire. Il invite également un correspondant de la presse locale qui publie le 20 avril 2022 dans la rubrique « Culture/Loisirs » du journal *Le Progrès* un article intitulé : « Un projet pour aider les jeunes en milieu rural ». L'article inscrit une imprécision en affirmant que le découpage des seize communes de l'EPCI en « pôles communaux » est pensé à l'occasion du projet de recherche.

Nonobstant, la « journée kayak » a lieu le 30 avril 2022 de 12h00 à 17h00, au milieu des vacances scolaires de printemps, sous un soleil radieux. Elle réunit dix-sept jeunes âgé·e·s de 11 à 17 ans venu·e·s des trois communes, neuf garçons et huit filles. Trois élus locaux (que des hommes), parents de jeunes présent·e·s, animent l'après-midi avec nous[39]. Une animatrice de l'Association Sports Activités Jeunesse (ASAJ), que je confonds alors avec l'intercommunalité, apporte également son concours sur la sollicitation du technicien de l'intercommunalité. Dans la rédaction du bilan de la journée, qui sert de compte rendu institutionnel, de support d'explicitation de l'expérience vécue (Cefaï, 2010) et du processus de recherche en train de se faire (Nicolas-le-Strat, 2024), je relève l'absence d'un Club de jeunes[40], celui de Pradine, dont un des élus communaux présents est pourtant le trésorier. Je tente également de mettre en mot un malaise provenant de notre positionnement collectif :

> « La logique dominante que traduit notre démarche est celle d'attirer les jeunes avec une activité conso/sympa pour parvenir à les toucher, à les atteindre et les attraper puis susciter chez eux l'envie de se mettre en collectif […]. Je ne suis pas à l'aise avec cette posture, proche du registre de la séduction (donner envie aux jeunes de nous suivre dans cette aventure pour en devenir les principaux acteurs. Ce qui signifie mettre en gage temps et énergie). Je suppose également qu'elle est délétère à notre démarche. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Bilan de la journée Kayak ; 30/04/2022).

En dehors de ces deux éléments, le bilan conclut sur une franche réussite. Ce bilan, destiné aux personnes qui forment désormais la communauté épistémique de l'expérimentation COPLER, statut sur le besoin de poursuivre la démarche dans le pôle Rhins et d'initier un processus analogue avec le pôle « Bords de Loire ».

Au retour des vacances estivales, la coordinatrice enfance/jeunesse, temporairement remplacée par le technicien, reprend ses fonctions. Nous réalisons ensemble une réunion de rentrée au mois de septembre 2022. Cette rencontre acte la poursuite de l'expérimentation avec les élu·e·s

[39] Le VP, le technicien et moi.
[40] Association de jeunes.

du « pôle Rhins » et la prise de contact avec les élu·e·s du pôle « Bords de Loire ». Nous discutons des objectifs de la démarche :

> « Réaffirmer les objectifs de monter des clubs des jeunes :
>
> Pédagogique : conduire les jeunes vers l'autonomie, la responsabilité.
>
> Politique : socialiser au fait associatif. [Ajout Lise, cela serait plutôt un moyen pour conduire à « l'émancipation ».]
>
> Les objectifs de l'expérimentation :
>
> Essayer de clarifier, construire un protocole testé sur les différents pôles communaux, potentiellement transférable de lancement et d'accompagnement de dynamiques jeunesse (des JA/Clubs des jeunes = De collectifs de jeunes qui s'autosaisissent de problématiques locales. Le fameux : "Ici c'est mort" ou le manque d'un arrêt de bus) ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu de la réunion de rentrée, 08/09/2022).

L'exigence d'explicitation apparaît ici entre parenthèses, dans la tentative de définition d'une « dynamique jeunesse ». Il est possible de lire en filigrane les attentes des adultes vis-à-vis des jeunes. La mention entre crochets spécifiant l'ajout de la co-directrice de l'AD, esquisse ce qui devient progressivement le positionnement de l'EMAP dans le système local d'action publique : assurer une fonction de médiation à la fois entre les élu·e·s et les jeunes d'un côté, entre la fédération associative qui se réclame de l'éducation populaire et l'institution publique qui agit en garante de l'intérêt général, de l'autre. Le positionnement de cette dernière est explicité par les propos rapportés de la coordinatrice enfance/jeunesse :

> « Vis-à-vis des communes et de l'initiative jeunesse : La comcom ne peut se positionner en animatrice, mais seulement en soutien, support technique. Le positionnement semble plus facilement être l'accompagnement des acteurs locaux (référents communaux : parents, élus, associatifs manifestant l'envie de "faire quelque chose pour les jeunes du village"). Accompagnement = support technique qui s'arrête au bout d'un certain point […]. Il s'agit de faire en sorte que "les communes prennent les choses en main" à plus forte raison que la comcom[41] n'a pas la compétence jeunesse… à la différence des communes »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu de la réunion de rentrée, 08/09/2022)

La mise en action des acteur·ice·s de l'intercommunalité à l'endroit des élu·e·s communaux·ales soulève une problématique centrale des politiques locales de jeunesse : les positionnements des différentes institutions publiques et les jeux d'acteurs qui en découlent. Concernant la jeunesse, dans ce système d'action publique, les rôles sont partiellement définis.

[41] Communauté de communes.

À ce positionnement initial de l'intercommunalité, formulé par le vice-président et la coordinatrice, s'ajoute le poids de certains éléments historiques :

> « L'impression de la [coordinatrice enfance/jeunesse] à propos des clubs des jeunes et des JA = dent de scie. Ça va, ça vient sans vraiment se stabiliser. L'intercommunalité en elle-même fait état de précédents dans lesquels ils constatent une difficulté de suivis après le lancement. Compte tenu de ces antécédents, une crainte est formulée : celle de voir les communes se dire que l'interco ne va pas suivre, va les laisser tomber une fois que l'initiative sera lancée. »
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Compte rendu de la réunion de rentrée, 08/09/2022)

La représentation de la coordinatrice, des jeunes impliqué·e·s de manière intermittente dans les espaces associatifs qui leur sont ouverts dans les villages, est typique chez les adultes vis-à-vis des jeunes (Vachée et al., 2020), plus encore lorsqu'il s'agit de soutien aux initiatives ou aux projets depuis des institutions (Guilloux & al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021). Au sein du système local néanmoins, cette représentation est articulée avec la question des liens entre communes et EPCI et le partage des responsabilités en matière de jeunesse.

Avec le vice-président et la coordinatrice, nous allons tous les trois rencontrer les élu·e·s de Cordelle et de Saint-Cyr-de-Favières dans les locaux de la Mairie de Cordelle, le 23 novembre 2022. Celleux de Saint-Priest-la-Roche et de Vendranges ne se présentent pas. Nous y allons avec l'ambition de trouver ces « référents communaux » et la proposition d'organiser là encore un événement commun aux différentes communes. L'histoire et les configurations locales en lien avec les jeunes nous poussent plutôt à rencontrer les jeunes avec lesquel·elle·s les élues (des femmes) sont en lien. En effet, à Saint-Cyr-de-Favières, un groupe de jeunes ayant repris l'association du Club des jeunes du village s'est vu refuser l'accès au local jusqu'ici réservé à ladite association à la suite d'un incident. À Cordelle, les élues et, parmi elles, la présidente du Sou des écoles[42], une association de parents d'élèves, ont identifié un groupe d'ami·e·s dont les

Carte 2 : Visualisation des pôles Rhins et Bords de Loire au sein de la COPLER

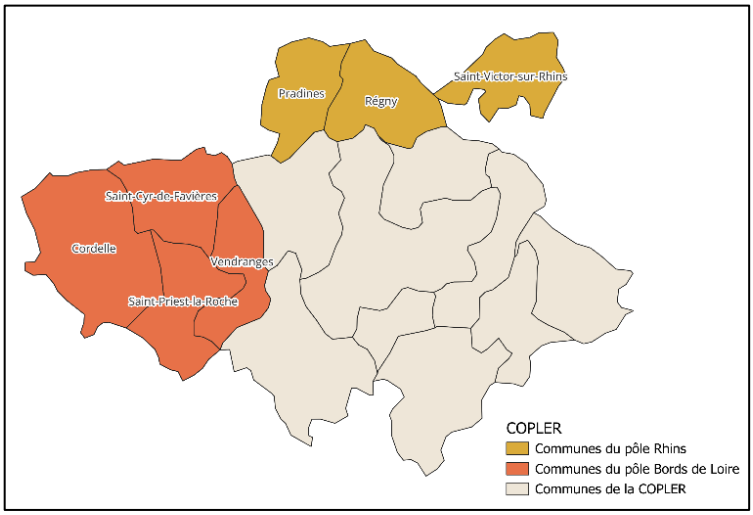

[42] Les associations loi 1901 appelées le Sou des écoles sont des associations locales de parents d'élèves. L'objet premier de ces associations est de collecter de l'argent en vue de proposer aux enfants des écoles communales des

membres entrent alors au collège. La volonté politique de ces représentantes est formulée clairement : il faut rencontrer ces jeunes, identifier ce qu'ils et elles pourraient vouloir faire ensemble et les y aider. L'EMAP commence à apparaître comme un moyen concret et valorisable de répondre à cette volonté.

La rencontre avec ce deuxième pôle communal va nous conforter dans la possible construction d'une démarche protocolisée à l'endroit des élu·e·s rencontré·e·s : « Nous vous proposons de faire un tour de table où nous nous présentons comme nous étions à 16 ans » puis « Quelle est l'actu de la jeunesse dans votre commune » ? Ces questions les invitent à mettre en mot les représentations qu'ils et elles ont des jeunes locaux·ales et les volontés politiques sous-jacentes. Les réponses consignées dans les comptes rendus des séances sont précieuses pour comprendre les ressorts de l'émergence d'une action publique locale de jeunesse, notamment en fonction des composantes d'un système local d'action publique : les référentiels historiques locaux, les réseaux d'acteurs et leurs habitudes de travail (ou l'absence de routines), le thème de « l'obligation à agir ». Ces éléments sont abordés au chapitre n°4.

Dans ce contexte, la recherche-action portée par l'AD apparaît comme un « intrant » extérieur qui pousse l'intercommunalité, à travers le vice-président et la coordinatrice enfance/jeunesse, à amorcer une démarche auprès des communes. Elle ne se positionne alors pas en animatrice, mais comme force de proposition. La mise en action de notre communauté épistémique au sein du système local d'action publique mobilise des habitudes de travail, les réseaux d'acteurs et suscite la crainte d'abandon des communes évoquée plus haut chez la coordinatrice. Ci-après, je propose un schéma qui récapitule la succession des rencontres relatives au lancement de l'expérimentation COPLER.

activités diverses en plus des temps scolaires et des séjours. Il existe des Sous dans de nombreux villages enquêtés. Suivant leur niveau d'activités, ils représentent un espace de sociabilité important pour les parents de jeunes enfants scolarisé·e·s dans l'école de la commune. À Cordelle, le Sou a une place singulièrement importante dans le tissu associatif local. Il participe à l'organisation d'activités indépendantes de l'univers écolier comme un marathon et des courses de vélo.

Schéma 3 : Lancement de l'expérimentation COPLER (diagramme de Gantt)

	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	été 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Expérimentation COPLER	Réunion de lancement	Réunion de préparation					Réunion de rentrée			Bilan mi-parcours
Pôle Rhins			Rencontre du pôle communal Rhins	Réunion bilan journée Kayak				Rencontre pôle Rhins n°2		
			Journée Kayak							
Pôle Bords de Loire									Rencontre du pôle Bords de Loire	

Le bilan à mi-parcours (en décembre 2022) avec le Président de la COPLER intervient alors que la « recherche-action », en tant qu'objet incarnant le partenariat entre l'ADMJC42 et l'EPCI, s'ancre progressivement dans le système local. La direction de l'AD et le Président de l'intercommunalité sanctionnent positivement la démarche initiée et encouragent sa continuation. C'est à partir de ce dispositif que l'énigme de la thèse autour de la co-production d'une action publique locale commence à prendre forme. Mon positionnement d'animateur-chercheur (des groupes de jeunes et de la recherche-action) me permet de récolter des données sur le processus de mise à l'agenda des questions de jeunesse, dans le champ de l'éducation et de la citoyenneté (Neveu, 2022 ; Parisse, 2019). Ce processus permet d'élucider, depuis une position d'acteur, les facteurs qui contribuent à l'émergence et à la structuration, dans un système local d'action publique rural, d'une action publique locale de jeunesse.

2.2. L'expérimentation CCFE

Suivant l'évolution de ma posture au sein du CORE, je rencontre ponctuellement la coordinatrice enfance/jeunesse de la CCFE, Magalie, en parallèle des premières actions de l'expérimentation COPLER : le 07 avril 2022, le 25 juin 2022 et le 09 septembre 2022. Ces rencontres visent à traduire en action les problématiques liées à l'action publique jeunesse de l'EPCI que la coordinatrice relève depuis son poste : la principale étant l'idée que la collectivité traite selon elle cette question en « silos », de manière trop sectorielle.

La coordinatrice et moi tâtonnons quant à la démarche à construire jusqu'au mois de septembre 2022 où nous décidons d'intégrer l'animatrice jeune de la MJC de Feurs (principale ville de la CCFE). Le 15 septembre 2022 où nous nous retrouvons tous les trois dans les locaux de la MJC, je suis là encore mû par l'idée de développer l'EMAP. J'accompagne déjà deux groupes de jeunes, dans deux villages différents et suis intervenu dans deux autres à la suite de ma rencontre avec les élu·e·s de la commission petite-enfance/enfance/jeunesse en mars 2022. Pour autant, je peine à construire un réseau pour rencontrer d'autres jeunes.

Magalie, tenue de participer à la démarche par sa hiérarchie, est aussi appelée par cette dernière à construire un « observatoire de la jeunesse du territoire ». Elle est intéressée par toute démarche visant à mieux connaître les jeunes plutôt que d'intervenir en direct auprès des groupes. Dans une logique de don-contre don, j'accepte d'ailleurs de faire passer un questionnaire que je juge pourtant inadapté, aux jeunes de villages rattachés à la CCFE que j'accompagne. Enfin, l'animatrice de la MJC compte sur la démarche pour présenter la formation BAFA, mais surtout, pour se rapprocher du lycée, comme évoqué précédemment.

Elle défend ce rapprochement depuis un point de vue archétypal des acteur·ice·s de l'animation et de l'éducation populaire : il faudrait faire vivre leurs méthodes éducatives dans l'espace scolaire, par trop des aspects encore enfermé dans des schémas pédagogiques désuets.

Nous construisons un discours sur « l'expérimentation » à destination de nos chef·fe·s respectif·ve·s et de la direction du lycée en suivant les référentiels du « faire de la recherche » (Bonny, 2015). Le but que nous nous fixons est d'appuyer la légitimité de notre démarche, notamment auprès des acteur·ice·s de l'établissement scolaire, que nous nous figurons alors sensibles à cela. Nous posons d'abord un double constat situé. En premier lieu, un grand nombre de jeunes rencontré·e·s sont déjà socialisé·e·s aux pratiques associatives. Ensuite, le fait que des jeunes s'investissent dans de telles pratiques à l'échelle communale semble pour partie lié à l'histoire locale. Les objectifs qui découlent de ce double constat sont teintés par le processus d'adaptation à mes propres fonctions et à ma socialisation aux représentations et aux discours qui ont cours à l'AD :

> « Sensibiliser un grand nombre de jeunes au fait associatif et […] favoriser l'accès aux pratiques collectives et associatives […], faire connaître l'EMAP auprès des jeunes habitant les communes de la CCFE ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Expérimentation CCFE, Note de cadrage, Février 2023).

Nous rencontrons des difficultés à entrer en dialogue avec le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) du lycée, également maire d'une commune du territoire de la CCFE. Ce n'est qu'après le bilan à mi-parcours initié par Lise que nous parvenons à obtenir un rendez-vous, le 03 février 2023. Avec l'animatrice de la MJC, nous lui soumettons le projet ainsi que la note de cadrage qu'il s'engage à transmettre à sa direction.

Le bilan à mi-parcours constitue un premier moment déclencheur. Pour rappel, nous rencontrons dans les locaux de l'ADMJC42 à Feurs le nouveau vice-président délégué à la petite-enfance, à l'enfance et à la jeunesse, la coordinatrice enfance/jeunesse, la responsable du service éponyme et le Directeur général des services de l'intercommunalité. Les termes réaffirmés du partenariat ADMJC42-CCFE sont alors empreints des ambitions de l'association comme on le voit dans le compte rendu que je rédige à la suite dudit bilan :

> « Durant les échanges, des besoins communs à plusieurs élus locaux sont identifiés par les deux partenaires en matière d'accompagnement dans la prise en charge des questions liées aux jeunesses dans leurs territoires.
>
> L'expérimentation sous la forme d'une Équipe Mobile d'Accompagnement de Projets a permis de qualifier ces besoins, soit ponctuels (comme à Valeille ou à Chambéon) soit relatifs à un temps long (comme à Cottance ou à Saint-Jodard). De manière générale, il s'agit d'être soutenu dans la démarche de rencontrer des collectifs de jeunes puis dans l'accompagnement des dynamiques ainsi créées au quotidien. Un besoin de partage d'expériences et de pratiques est aussi qualifié. Ce dernier peut aller jusqu'à rendre pertinente une formation à des savoir-faire et des savoir-être en matière de jeunesses. Enfin, l'EMAP a permis de mettre en lumière la parole et la volonté de collectifs locaux de jeunes et d'élus : Se rencontrer et faire des choses entre jeunes du village, animer la vie locale et organiser des loisirs, participer à la prise d'autonomie des jeunes par la mise en responsabilité et faciliter l'accès de ces derniers à un local. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu du Bilan mi-parcours de la CCFE ; 16/12/2022)

Le projet d'intervention scolaire tient une place importante puisqu'il figure en première position dans la liste des actions à « porter ensemble ». Le directeur général des services nous propose de présenter cette initiative – et plus largement la recherche-action et l'EMAP – au conseil des maires suivant, le mercredi 15 février 2023. Lise, en vue de cette rencontre, me suggère de contacter les maires des villages où je suis déjà intervenu en tant qu'animateur de l'EMAP, pour obtenir de leur part un soutien sous la forme d'une prise de parole supplémentaire lors de ce conseil. Trois d'entre eux (sur quatre) répondent positivement à cette demande. Pendant notre présentation aux 42 maires de l'EPCI, Lise interpelle le CPE du lycée, présent au titre de son mandat, concernant le projet d'intervention scolaire. Le surlendemain, j'ai dans ma boîte mail professionnelle un message confirmant notre intervention auprès de l'ensemble des classes de seconde dans le cadre des séances d'Enseignement moral et civique avec un calendrier proposant des interventions courant du 25 avril au 05 mai 2023. *A posteriori*, nous concluons un lien de causalité avec Lise entre l'interpellation en conseil des maires et le déclenchement rapide de la proposition. Ce lien ne peut toutefois pas être rigoureusement établi.

Avec les trois autres actions formant la feuille de route écrite pendant le bilan à mi-parcours – construire ensemble des ateliers jeunesse ayant pour but la sensibilisation voire la formation des élu·e·s, organiser des rencontres d'élu·e·s entre la COPLER et la CCFE et animer des rencontres entre élu·e·s locaux·ales pour favoriser le partage de pratiques en matière de politiques de jeunesse – « l'expérimentation CCFE » devient à l'instar de « l'expérimentation COPLER » un véritable espace d'enquête.

Pour autant, la recherche-action ne mobilise pas une communauté épistémique comme à la COPLER. Dans les faits, la coordinatrice de l'intercommunalité s'efface progressivement. Elle considère que la réalisation de l'intervention scolaire correspond davantage aux intérêts de la

MJC de Feurs et de l'ADMJC42 que de l'EPCI. Plus encore, elle est repositionnée par sa hiérarchie sur l'animation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec pour thématique la parentalité. Je relève aussi l'absence du nouveau vice-président du service aux travaux qui nous occupent. Sa position est davantage décisionnelle au sein de l'espace partenarial ouvert par la co-directrice de l'AD (le bilan à mi-parcours). L'implantation de la recherche-action dans le système local d'action publique est restreinte à cette action et aux interventions de l'EMAP dans quatre communes (sur 42) rattachées au périmètre de la CCFE (cf. schéma page suivante). Ce n'est qu'après le bilan à mi-parcours, réunissant les cadres de l'intercommunalité, que la recherche-action commence à bénéficier d'une visibilité plus large, par l'intervention au conseil des Maires.

L'intervention scolaire se solde par un succès relativement aux objectifs de l'animatrice de la MJC – ouvrir les portes du lycée à l'association – mais ne conduit pas à développer l'EMAP. Les fruits de l'intervention et du bilan mi-parcours pousse la co-directrice de l'AD à resolliciter les directeurs des MJC de Feurs et de Chazelles-sur-Lyon pour explorer ensemble de possibles créations de postes d'animateur·ice mobile dans leur structure. Cette demande de la part de l'AD intervient à la fin du printemps 2023, mais n'aboutit pas. Les directeurs nous font comprendre qu'ils ne sont pas prêts à accueillir un tel poste, aussi bien d'un point de vue financier que politique. Ils ne voient pas effet l'intérêt pour leur action en direction des jeunes d'un·e animateur·ice mobile. Le directeur de la MJC de Feurs ajoute que des tentatives ont déjà été menées, sans parvenir à mobiliser durablement des jeunes. La communauté épistémique dans ce territoire ne se forme donc pas immédiatement à la suite du tournant de la recherche-action.

Schéma 4 : Lancement de l'expérimentation CCFE (diagramme de Gantt)

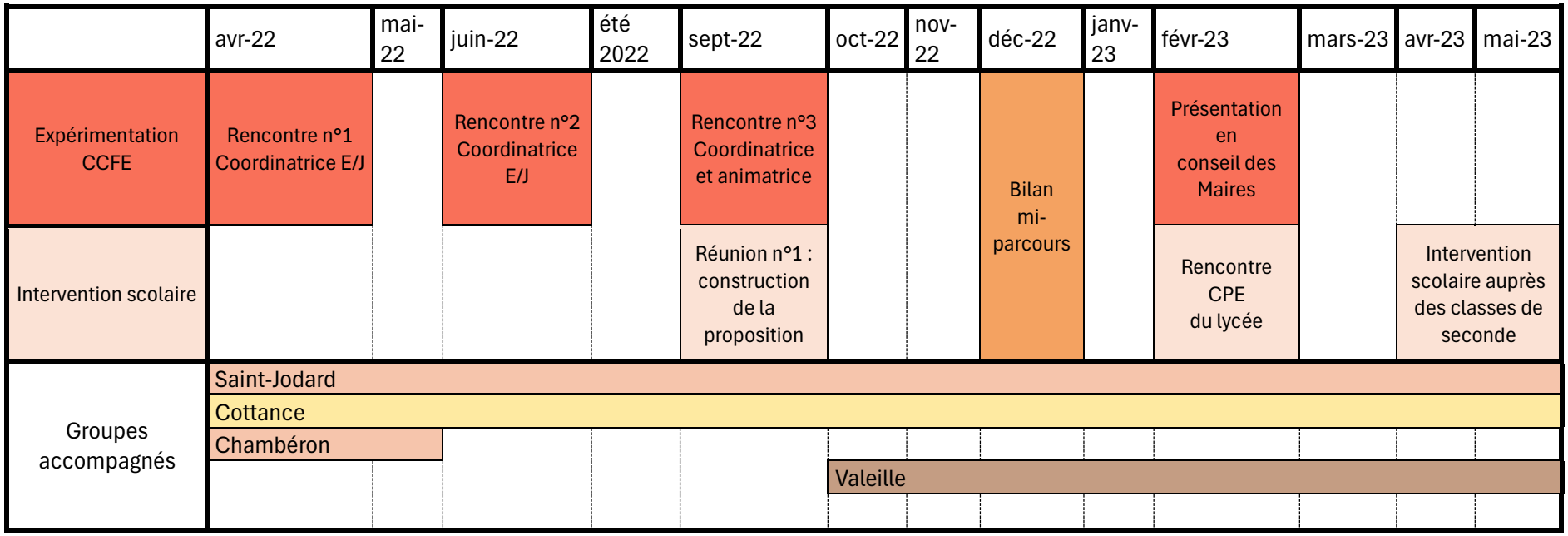

En plus des expérimentations COPLER et CCFE, l'EMAP devient aussi rapidement un espace où il est possible de récolter des données, sur les jeunes elleux-mêmes et sur leurs interactions avec la communauté villageoise des adultes. En observant la même distinction complémentaire entre ma position d'animateur et ma posture ethnographique, je prends en note les interactions suscitées par la configuration de l'accompagnement des jeunes. Ces interactions sont principalement de deux ordres.

2.3. L'enquête auprès des jeunes

La manière dont je fais enquête auprès des jeunes illustre la complémentarité, l'intrication de la méthodologie liée à la CIFRE (la distinction complémentaire entre ma position d'animateur et ma posture ethnographique) et à la recherche-action d'animateur-chercheur complice. La position d'animateur qui travaille auprès des jeunes crée un lien singulier avec son public. Ce lien a été décrit et théorisé (entre autres) dans les travaux de Francez Poisson (2018) et de Julien Virgos (2017 ; 2020). Le premier évoque la figure « d'adulte significatif », le second celle de « tiers facilitateur ». Ces termes désignent la même façon qu'ont les animateur·ice·s de conceptualiser le type de lien qu'ils et elles tentent de créer avec leur public : un « lien de confiance » (Poisson, 2018, p.161). Je suis moi-même ramené par la co-directrice de l'AD à cet enjeu : parvenir à construire une relation avant tout basée sur la confiance et la réciprocité avec les groupes rencontrés. C'est donc en soutien, en complice que je vais me positionner pour les aider à atteindre leurs objectifs. Or ces objectifs suscitent systématiquement des interactions avec la mairie et, plus largement, les acteur·ice·s de l'action publique locale en direction des jeunes. Par exemple, dans la situation de la vente de brioches à Cordelle, relatée en introduction de la thèse, j'insiste sur les interactions qui conduisent du désir exprimé par le groupe (financer un séjour) à la demande d'une reconnaissance de la part du maire. Ce positionnement complice me donne accès à la question des politiques locales de jeunesse depuis le point de vue des jeunes, en prenant au sérieux leurs discours sur leur rapport à leur lieu de vie.

En observant la même distinction complémentaire entre ma position d'animateur et ma posture ethnographique, je prends en note les interactions suscitées par la configuration de l'accompagnement des jeunes. Ces interactions sont principalement de deux ordres : les moments de face-à-face et ceux qui se déroulent dans l'espace public. Avant d'entrer dans le détail, voici ci-dessous une cartographie des communes où l'EMAP a effectivement accompagné des groupes de jeunes, croisées avec leur EPCI de rattachement :

Carte 3 : Les communes accompagnées par l'EMAP et leur implantation géographique suivant le périmètre des EPCI

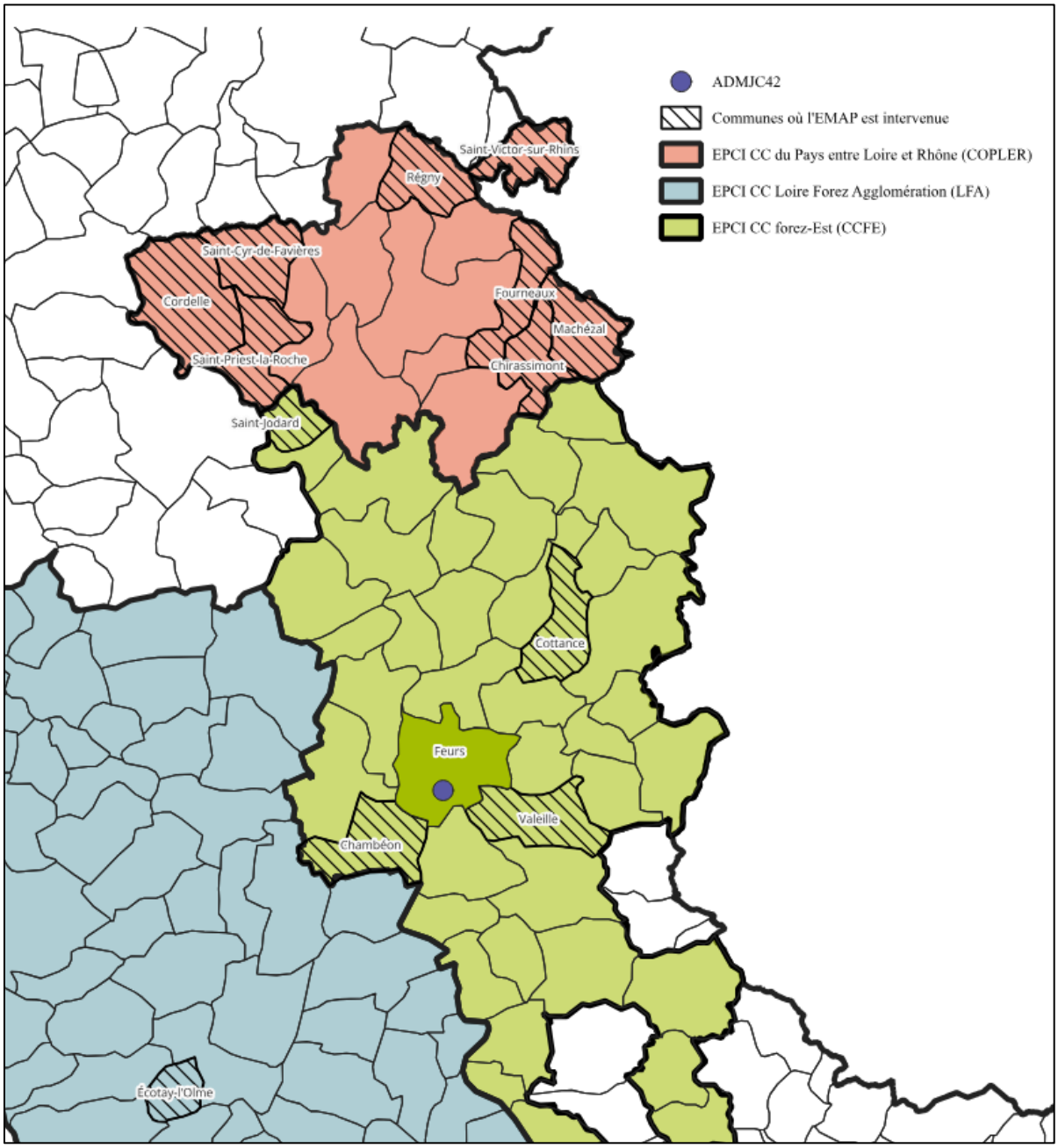

Les rencontres en face à face avec les jeunes seulement

Les rencontres avec les groupes suivent l'objectif fixé par l'AD : comprendre ce que le jeunes souhaitent faire ensemble et/ou susciter une dynamique collective autour d'une idée, d'un « projet ». L'outil d'animation initialement mis en œuvre par Lise, que je reprends à mon compte rapidement, est celui des « quatre affiches ». Cette méthode consiste à demander aux jeunes d'exprimer individuellement puis collectivement leur rapport à leur lieu de vie. J'ai comme supports quatre affiches, présentées une par une, dans l'ordre suivant : « Ce que j'aime

dans la vie » ; « ce que j'aime dans mon village » ; « ce que je n'aime pas dans mon village » ; « Ce qui manque dans mon village ». Pour chaque affiche, les jeunes sont invité·e·s individuellement à écrire leurs réponses sur des *post-it*, à les présenter au reste du groupe puis à les coller sur l'affiche. L'enjeu, pour l'animateur, est ensuite de parvenir à faire des liens entre les propositions, regrouper celles qui sont identiques, collectiviser les expériences individuelles.

Cette approche donne accès aux aspirations des jeunes en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, ainsi que d'implications dans la vie du village. De plus, elle produit aussi des résultats relatifs à la manière dont les jeunes se sentent perçu·e·s par les adultes de leur environnement (élu·e·s, habitant·e·s, commerçant·e·s, parents, voire parfois, professeur·e·s). Dans un souci de clarté de la démonstration, mais aussi dans celui de proposer une représentation cohérente, je choisis (dans le chapitre n°6) de donner à voir ces aspirations à partir d'une catégorisation qui se dessine à mesure que les rencontres dans différentes communes se multiplient : les collégien·enne·s, les lycéen·enne·s et les jeunes adultes.

Sur le schéma à la page suivante, il est possible de voir que certains groupes sont rencontrés et accompagnés ponctuellement, d'autres sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années. La quantité de données par groupes, en plus des aspirations individuelles et collectives en lien avec mon intervention, est nécessairement corrélée à la durée des accompagnements. Le nombre de rencontres par groupe varie également, parfois fortement. Sur une durée similaire, je rencontre le groupe de Cordelle 38 fois, contre 14 pour Saint-Cyr-de-Favières. Cette variabilité est due au rythme des jeunes, à leur degré d'autonomie et aux envies effectivement exprimées. Rencontrer des jeunes en tant qu'animateur en dehors d'un accueil jeune, c'est en effet accepter de les rencontrer sur leurs temps libres, sur la base de leurs envies, dans des tâches certes engageantes (l'organisation de leurs loisirs ou la participation à la vie locale), mais non obligatoires. Les groupes de jeunes adultes expriment plutôt un besoin d'aide pour la création d'une association loi 1901 et, possiblement, d'une médiation ponctuelle avec les élu·e·s. D'autres, les lycéen·enne·s et les collégien·enne·s, acceptent des rencontres plus régulières, sur un temps long, comprenant de l'aide au-delà de la création de l'association (loi 1901) ou de la junior association. Pour certain·e·s, comme à Saint-Jodard et à Cottance, le lien s'installe progressivement dans une forme de routine où les temps d'interactions informelles, sans activités spécifiques, dans le local, se multiplient.

Pour éviter que les données de ces groupes avec lesquels le lien créé est très fort pèsent un poids trop important dans l'analyse, je choisis de mobiliser dans cette thèse uniquement les données sur les aspirations individuelles et collectives ainsi que les représentations réciproques des

jeunes et des adultes. Ces deux objets ont fait l'objet d'un protocole (la méthode d'animation) et d'une attention particulière depuis ma posture ethnographique, compte tenu du thème de la thèse qui s'attache à l'action publique. J'utilise à la marge certains éléments pour brosser un portrait de leur quotidien au-delà de ces deux dimensions, en évoquant quelques jeux ou musiques que les jeunes ont pu faire ou écouter par exemple.

Schéma 5 : Diagramme de Gant des groupes accompagnés par période de l'hiver 2020 au printemps 2024

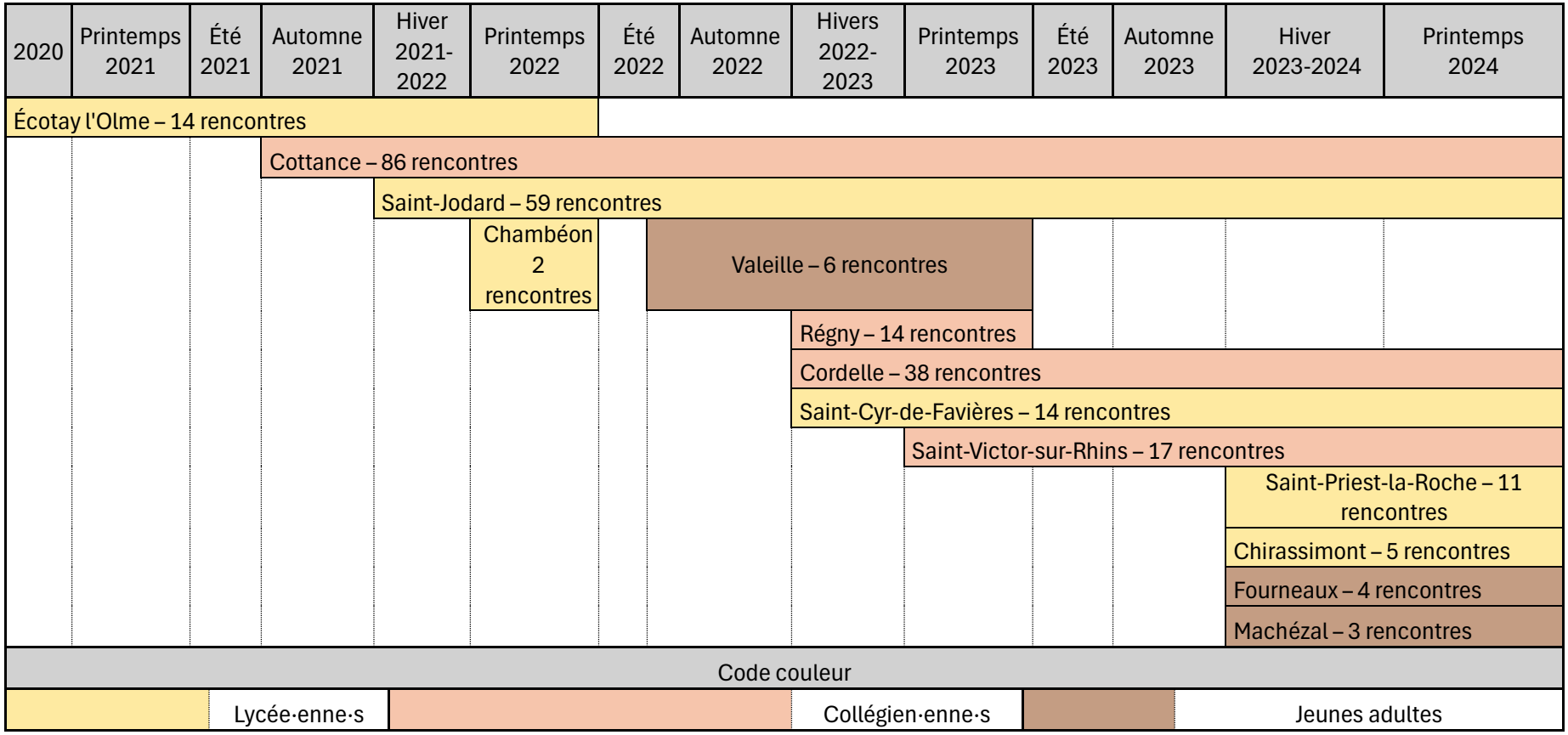

Les temps de visibilité dans l'espace public

Lors des actions d'autofinancement et/ou de participation à un événement de la vie locale, je me déplace presque systématiquement pour soutenir les groupes. Au-delà de ce que j'estime relever du rôle de l'animateur, ces moments dans la vie des groupes sont particulièrement instructifs en ce qu'ils permettent d'observer directement les interactions entre les jeunes et les différents adultes qui les croisent dans l'espace public. C'est ainsi qu'on peut par exemple se rendre compte de la plus ou moins grande proximité sociale entre le·la maire, les élu·e·s municipaux·ales et un groupe de jeunes. Dans les villages où les jeunes et les élu·e·s ne se connaissent pas, la relation est formelle, marquée par le vouvoiement, la distance physique, la ritualisation des rencontres (prévues à l'avance sur un thème précis). Dans d'autres, le tutoiement est de rigueur, les jeunes font la bise aux élu·e·s et, parfois, partagent des liens familiaux avec elleux.

C'est par ces temps de participation observante qu'il est aussi possible de rencontrer les parents des jeunes accompagné·e·s. Les interactions avec ces dernier·ère·s, qu'il s'agisse de mes propres échanges ou des interactions observées entre les jeunes et leurs parents, mettent principalement en lumière le soutien (ou au contraire, l'absence de soutien) des familles, pour ce qui relève des activités des jeunes accompagnées par l'EMAP. Je choisis de limiter dans la thèse l'exploration des liens parents-jeunes à cette seule dimension. Elle permet de fortifier le résultat proposé par F. Poisson (2018) selon lequel ce soutien contribue bien au maintien des jeunes dans ces formes d'engagement.

Il y a enfin un ensemble d'habitant·e·s plus large, que les jeunes connaissent et fréquentent plus ou moins, dont notamment les personnes engagées dans le tissu associatif local (membres du comité des fêtes ou du sou des écoles par exemple) et les commerçant·e·s. Le type d'interaction, conflictuelles comme à Cordelle avec le boulanger ou pacifiée comme à Saint-Victor-sur-Rhins (avec le boulanger également), permet d'en apprendre davantage sur la manière dont les jeunes et leurs activités visibles dans l'espace public sont effectivement perçu·e·s par la communauté villageoise.

Lissage des données socio-économiques

À la fin du contrat CIFRE et donc de ma présence dans le terrain auprès des jeunes au titre de mon emploi d'animateur-chercheur, je compile les données socio-économiques récoltées au gré des rencontres avec les différents groupes. Je réalise alors qu'il manque des

éléments utiles à regarder à l'échelle de l'ensemble des jeunes rencontré·e·s, notamment les professions des parents et leur inscription ou non dans les activités associatives.

Avant de quitter mon terrain d'enquête, je provoque une dernière rencontre avec chacun des groupes encore accompagnés. Je demande aux jeunes de répondre à un questionnaire. Les questions sont construites à partir d'une recension des informations qui me manquent et qui me semblent alors nécessaires à l'objectivation des conditions socio-économiques des jeunes enquêté·e·s. Cette démarche a pour but de croiser et de compléter les données collectées jusqu'ici, à la faveur des nombreux échanges informels au stand de crêpe ou au local. Les données acquises par la voie de la participation observante sont en effet parcellaires (je n'ai souvent les informations que pour deux ou trois individus par groupe) et n'ont pas été formalisées rigoureusement.

Sur les 90 jeunes encore accompagné·e·s régulièrement ou ponctuellement par l'EMAP à la fin du terrain, j'obtiens 60 réponses. Je ne parviens pas à rencontrer les groupes de Chirassimont et Saint-Cyr-de-Favières à temps. Je n'accompagne alors plus Régny. Par ailleurs, le tout premier groupe accompagné à Écotay-l'Olme a mis fin aux rencontres au terme de la première année et demie d'accompagnement. Le questionnaire proposé aux jeunes est disponible en annexe n°1. Cette démarche permet simplement de compléter les données socio-économiques pour qualifier plus précisément la population enquêtée.

2.4. Matériaux et supports de l'analyse

Pour l'analyse et la démonstration, je m'appuie donc principalement sur un corpus de données récoltées par participation-observante, depuis ma position d'animateur-chercheur et ma posture ethnographique. Les données sont consignées sur deux types de supports. Le premier, classiquement dans ce type de méthodologie, est un journal de recherche. Compte tenu de mon approche inductive, ce corpus s'est constitué au gré des évolutions de la recherche-action, des partenaires rencontrés et des différents besoins réflexifs qui émergent durant l'immersion. Si, globalement, ma position d'animateur-chercheur me permet de prendre librement des notes sur mon journal, pendant et en dehors des moments d'échange, les temps de bilan des rencontres avec les groupes de jeunes font exception. La prise de note pendant les interactions avec les jeunes n'est pas possible : je suis en situation d'animation, sans véritables temps morts, en dehors du regard des jeunes. Par ailleurs, les rencontres sont nombreuses. Elles se finissent souvent tard, avec plusieurs dizaines de kilomètres pour regagner le bureau ou la maison. Je prends donc l'habitude de faire des enregistrements audios, immédiatement après

chaque rencontre. Ces enregistrements sont ensuite transcrits succinctement en compte rendu dans « l'outil de suivi EMAP » demandé par ma structure. Les observations venant alimenter la réflexion sur le dispositif ou les jeunes en tant qu'enquêté·e·s, sont également consignées dans le journal de recherche. Lorsque j'utilise ce premier ensemble de données, j'inscris la référence suivante : Journal de recherche ; Date ; Titre de l'entrée ; n° de page.

Au cours de mon terrain, je dresse un grand nombre de comptes rendus (de réunions ou d'activités principalement). Plus largement, je produis un corpus de documents allant de l'article pour la *newsletter* de l'AD aux schémas et aux diaporamas pour expliquer la recherche-action ou l'EMAP. Parallèlement, j'ai accès à de nombreux documents de différentes natures comme des fiches de postes, des programmes divers, des articles de journaux et des affiches variées. Si je mobilise principalement des comptes rendus de réunions, il arrive également que je recoure à ces documents. Cet ensemble forme ce que j'appelle mes « archives de terrain ». Les comptes rendus sont rigoureusement titrés, datés et classés (numériquement). Les autres documents quant à eux, majoritairement au format papier, ne font pas l'objet d'un tri rationalisé, trop couteux en temps au regard de la quantité. Lorsque je fais référence à mes archives de terrain, je l'inscris ainsi : Extrait ; Archives de terrain ; Titre ; Date.

Outre le questionnaire en direction des jeunes accompagné·e·s dans le cadre de l'EMAP, ces données sont complétées par des entretiens semi-directifs. J'en mobilise quatre sur sept à des endroits bien précis. Le premier est un entretien collectif avec l'équipe dirigeante de l'ADMJC42. Il s'agit des salarié·e·s les plus ancien·enne·s, qui ont vécu dans son intégralité (ou presque) le développement de l'association départemental : Clément et Lise (la co-direction) et l'assistante de direction, Fanny. Cet entretien a pour premier objectif de réunir les informations jusqu'ici compilées sommairement sur l'histoire de l'ADMJC42, de sa création à aujourd'hui. Cette histoire, ou plutôt sociohistoire, puisqu'il s'agit du point de vue de trois de ses acteur·ice·s, est fondamentale pour comprendre le positionnement de l'AD aujourd'hui. Cet entretien est mobilisé un peu plus haut, pour parler de la genèse de la recherche CIFRE, ainsi que dans le chapitre n°3, dédié à la contextualisation du terrain, depuis le prisme des MJC et de leurs relations aux pouvoirs publics. Les trois entretiens supplémentaires ont déjà été mobilisés. Il s'agit des rencontres réalisées avec les deux premier·ère·s salarié·e·s à avoir expérimenté l'animation mobile et de la personne qui a construit le projet de recherche de l'AD avec Lise.

Conclusion du chapitre n°2

La première stratégie consistant à saisir la recherche-action comme un processus itératif, basé sur une chronologie figée – diagnostic, planification, mise en œuvre, etc. – n'a pas été retenue par les acteur·ice·s. La proposition suivante visant à « faire de la recherche » (Bonny, 2015) ensemble à partir « d'outils » académiques (le guide d'observation, l'entretien) sur des « chantiers » s'est confrontée à un manque de temps, de sens et de capacité d'appropriation des outils. L'implication introuvable est le résultat d'une mise en dialogue non réalisée entre les intérêts des parties prenantes et les représentations associées aux jeunes.

Par conséquent, je saisis une autre manière de conceptualiser la recherche-action : la construction de communautés épistémiques à partir d'un intérêt commun professionnellement et institutionnellement situé. Cette tentative fonctionne à la COPLER avec l'idée de lancer des dynamiques jeunesse dans les villages avec le vice-président et la coordinatrice du service enfance/jeunesse. Elle s'est heurtée à l'effacement de la coordinatrice et au changement de vice-président du service à la population à la CCFE. « L'expérimentation CCFE » existe néanmoins à partir du bilan à mi-parcours avec les cadres du service et l'élu délégué à la petite-enfance, à l'enfance et à la jeunesse. Ce moment réaffirme la volonté de mobiliser les élu·e·s communaux·ales sur les questions de jeunesse. Parallèlement, nous tentons activement avec la co-directrice de l'AD de rassembler les personnes concernées et intéressées à la création d'un poste d'animateur·ice mobile au sein du réseau, dans le périmètre de la CCFE, d'abord sans succès.

Se présenter comme un acteur parmi les autres, complice, en recherche, impose de se tenir à une double exigence d'explicitation et de mise à l'épreuve. Dans mon terrain, cette posture est fusionnée avec celle d'ethnographe en situation « d'expérience enquête » (Schnapper, 2011) qui introduit une troisième exigence : celle de réflexivité sur ses propres représentations et pratiques. Ce rapprochement induit une tâche supplémentaire à la situation décrite par D. Schnapper, à savoir d'être en recherche avec d'autres acteur·ice·s. Il faut donc rendre explicite la recherche en train de se faire et insister pour faire circuler des termes et des savoirs qui permettent de nommer les évènements, les interactions, les processus : construire une communauté de sens.

Conclusion de la partie n°1

En fin de Master de sciences de l'éducation, j'ai réalisé mon premier travail de recherche, un mémoire, avec comme méthode de récolte de données l'entretien semi-directif. Je n'ai pas vraiment développé de considérations épistémologiques sur les meilleurs moyens à ma disposition pour construire une recherche autour de la traduction scolaire du concept de développement durable. Ce n'est qu'en étant confronté à l'exigence de conduire une recherche avec des animateur·ice·s, porteur·euse·s d'un discours autour de l'éducation populaire, des élu·e·s jeunesse, investi·e·s du sentiment de « devoir faire quelque chose pour les jeunes », et des techniciennes de l'action publique locale affectées à la tâche floue de participer à la RA, que des questions d'ordre épistémologique et éthique ont émergées.

Les conditions de la recherche de la CIFRE et de la recherche-action m'ont impliqué fortement dans mon terrain. Je suis traversé par de nombreux affects qui viennent immédiatement bousculer mes représentations du monde, mes habitudes de travail, mes relations sociales en tant que salarié, animateur et doctorant. Je suis rapidement convaincu par l'ambition de « co-produire des politiques publiques de jeunesse », de « contribuer à l'émancipation des jeunes par l'animation », de concourir à une transformation sociale par la recherche. D'un autre côté, les besoins de connaissance et de recherche identifiés dans la littérature commandent de mieux comprendre le rapport des jeunes ruraux·ales à leurs lieux de vie, l'articulation entre pratiques et discours dans l'élaboration d'une figure d'un·e accompagnateur·ice professionnel·elle de projets de jeunes, ainsi que l'inscription de cette figure dans un système local d'action publique. Là où la posture de chercheur en complicité implique une exigence de mise à l'épreuve et d'explicitation, celle d'ethnographe en situation de participation observante comprend un processus nécessaire de mise à distance.

Cette ligne de conduite permet de respecter le principe de neutralité axiologique (Weber, 2002) nécessaire à l'étude en sciences humaines, sans tomber dans l'écueil qui consiste à se revendiquer axiologiquement neutre (Caillé & Chanial, 2010). L'ethnographie prévoit la possibilité de « se ménager un accès à des places et aux perspectives qui vont avec » (Cefaï, 2010, p.35). Dans le contexte de cette enquête, les perspectives en question sont d'ordre politique : co-construire les politiques publiques, contribuer à l'émancipation des jeunes ruraux·ales, participer à la transformation sociale par un processus d'éducation populaire et par la recherche-action. L'animateur-chercheur (la position) peut, voire doit adhérer à ce

positionnement axiologique, à ce projet politique. L'ethnographe (la posture), élabore des outils et se tient à une attitude réflexive, avec pour premier objet de l'effort de mise à distance ses propres pratiques, conduites et réactions (Schnapper, 2011). Les outils de la recherche-action, telle que cette dernière est envisagée par des chercheur·euse·s comme Pascal-Nicolas-le-Strat, forment à mon sens un pont entre les deux univers. Les exigences d'explicitation et de mise à l'épreuve conduisent à constamment interroger la posture réflexive puisque ses résultats sont donnés à voir aux acteur·ice·s intéressé·e·s et concerné·e·s (la communauté épistémique), qui s'en saisissent ou non. D'un autre côté, elles rendent cette posture indispensable à la démarche de recherche-action.

Les forces de cette assise épistémologique constituent aussi ses principales limites. Elle autorise la récolte d'une masse conséquente de données, à entrer dans une grande finesse d'analyse des rapports sociaux et de l'impact des éléments structurels sur ces derniers. En revanche, elle donne peu accès aux perspectives des autres acteur·ice·s, au-delà de ce qu'ils ou elles expriment, formulent, verbalisent. L'articulation entre la position d'animateur-chercheur et la posture ethnographique produit ainsi un regard panoptique (globalisant) et situé au niveau d'un acteur associatif titulaire de l'agrément Jeunesse Éducation Populaire (JEP), multipositionné.

Le choix de se former à la recherche par le doctorat, et donc de produire cette thèse, s'inscrit dans une perspective de mieux comprendre le monde social qui m'entoure, à partir du référentiel de connaissance qui assoie, à mon sens, de la manière la plus convaincante, ses modalités de (re)production. Je ne considère pas les sciences comme un moyen d'élaborer des vérités, mais des représentations explicatives du réel homogènes, cohérentes et partagées (Davallon, 2004), c'est-à-dire mises à l'épreuve selon au moins les deux registres – explicitation et fiabilisation – relevés par Pascal Nicolas-le-Strat (2024). Ces représentations ont à mes yeux une valeur en elles-mêmes : il ne me semble pas nécessaire de leur trouver une utilité, une application. Ces représentations ne me paraissent pas immuables dans le temps et ni dans l'espace. Elles sont produites dans une ère culturelle à une époque donnée.

C'est tout l'objet des deux parties suivantes : construire des représentations explicatives du réel sur le changement dans les systèmes locaux d'action publique (partie n°2) puis à propos des jeunes ruraux·ales et de leur place dans les espaces démocratiques communaux et intercommunaux (partie n°3).

Partie n°2 : La fabrique des politiques locales de jeunesse en milieux ruraux

Après avoir exposé dans la première partie les conditions de production de la recherche et le cadre épistémologique induit par la commande initiale de l'ADMJC42, je propose de confronter ces éléments à la démarche empirique qui fût non seulement la mienne, mais aussi celles des acteur·ice·s engagé·e·s avec moi au sein des communautés épistémiques. Cette seconde partie marque un changement de focale : il ne s'agit plus de décrire comment la recherche se construit, mais de rendre compte des résultats de l'enquête et de l'analyse approfondie, qui a finalement pris deux années supplémentaires à la durée initiale de la CIFRE.

Je débute cette seconde partie par une contextualisation sociohistorique qui explore les relations entre l'État et les MJC depuis leur création. En passant de la « co-gestion » et la régionalisation de la gestion des postes de directeur·ice de MJC, le chapitre n°3 retrace ce qui amène au contexte contemporain de mon travail de thèse. Je reprends ces éléments de deux travaux de thèse de Laurent Besse (2008) et de Christian Maurel (1992). Ces travaux s'arrêtent à la fin des années 1980. Je tente, dans la troisième et dernière section du chapitre, de construire une représentation des MJC dans la décentralisation et l'ère du gouvernement à distance (Epstein, 2006). N'étant pas historien, je pars plutôt de l'histoire de l'ADMJC42 telle qu'elle est racontée par ses salarié·e·s. Cela permet de tracer à grands traits la situation des MJC depuis les années 1990 mais, surtout, de mieux comprendre le positionnement de l'AD dont les co-directeur·ice·s s'affirment de plus en plus comme de nouveaux cadres territoriaux des systèmes locaux (Faure & Douillet, 2005), qui prétendent contribuer à la transformation des secteurs d'intervention en lien avec la jeunesse et la culture.

Le chapitre suivant (chapitre n°4) situe cet acteur qu'est l'AD au sein des systèmes locaux enquêtés. Je considère le portrait des deux SLAP comme une photographie prise à un moment donné. En effet, il s'appuie sur des éléments qui évoluent nécessairement. En première section, les caractéristiques socio-géographiques des territoires en question donnent à voir un espace plutôt dynamique d'un point de vue économique et populationnel. Dans un second temps, l'exploration de la composition et des modes de régulation des deux réseaux d'acteur·ice·s pointe l'existence de deux SLAP bien différents (en matière d'action jeunesse) : centralisé pour la COPLER, éclaté pour la CCFE. Enfin, je m'intéresse aux référentiels locaux d'action

publique en direction des jeunes. Cette dernière section fait notamment le point sur les représentations des jeunes ruraux·ales de l'ensemble des adultes intéressé·e·s et concerné·e·s par la recherche-action ou l'animation mobile.

Une fois le paysage installé, il est possible d'aborder plus en détail les événements liés à la recherche-action à la COPLER et la CCFE. Le chapitre n°5 analyse le processus de changement dans l'action publique locale de jeunesse de ces deux EPCI. Dans une première section, je décris et analyse le travail de publicisation (Hassenteufel, 2021) de l'EMAP. C'est l'occasion d'étudier la synergie qui s'est installée ou pas entre la recherche-action d'un côté et les processus CTG mis en œuvre par les EPCI de l'autre. Dans un premier cas, celui, de la COPLER, l'analyse axe le propos sur l'hypothèse d'une démocratisation des espaces de décision communautaires par ces deux « intrants » extérieurs. Dans le second cas, l'échec de la mise à l'agenda de l'EMAP au bureau de la CCFE permet de mettre en perspective l'adaptation de l'acteur non gouvernemental qu'est l'AD et de ses salarié·e·s au fonctionnement de l'EPCI.

Cette partie n°2 propose ainsi un éclairage nouveau sur les conditions de production et de transformation de l'action publique locale en matière de jeunesse, en milieu rural. Elle contribue à renforcer l'affirmation de Fabien Desage (2020) suivant laquelle le développement des coopérations intercommunales peut être considéré comme un vecteur des transformations du pouvoir et de l'action publique. Cela étant, le travail empirique sur lequel est appuyée l'analyse pousse à compléter cette affirmation : cette transformation peut aller dans le sens d'une démocratisation si certaines conditions sont réunies. La présence dans le territoire d'un acteur non gouvernemental suffisamment ancré dans le territoire et structuré politiquement représente un premier élément significatif. Ensuite, la place de *leadership* prise par la branche famille de la sécurité sociale (la CAF) depuis ces quinze à vingt dernières années peut encourager une telle démocratisation. La déclinaison de la CTG, nouvel instrument d'action publique en territoire des CAF, connaît des différences de mise en œuvre importante selon les intercommunalités, notamment en matière d'ouverture à l'implication des acteur·ice·s extérieur·e·s aux EPCI. La démonstration qui suit défend l'idée que la possible démocratisation des espaces communautaires reste conditionnée au volontarisme d'élu·e·s « clés », aux habitudes de travail et aux poids des différents acteur·ice·s présent·e·s.

Chapitre n°3 : De la cogestion à la « co-construction » territorialisée, sociohistoire des relations entre les MJC et l'État

Les travaux scientifiques que j'ai pu recenser portant spécifiquement sur les MJC sont au nombre de deux. La thèse de Christian Maurel (1992) en sociologie d'abord puis celle de Laurent Besse (2008) en histoire, forment deux apports incontournables pour comprendre ce qu'ont été les MJC depuis leur création jusqu'aux années 1990. Néanmoins, l'évolution des MJC et de leurs fédérations depuis l'acte II de la décentralisation et dans l'évolution contemporaine de l'État constitue une histoire qu'il faut encore écrire.

Par ailleurs, une thèse en CIFRE se trouve marquée et contrainte par le lien de subordination qui unit le·la doctorant·e à la structure qui l'accueille (Gallenga & Pesle, 2023). Comprendre les choix méthodologiques, le contrôle du processus de recherche, l'évolution de la position du·de la chercheur·euse et la dimension critique de son travail impliquent de bien en définir le contexte.

C'est pour ces deux raisons que je choisis de commencer cette deuxième partie par un chapitre qui a pour but d'éclaircir ledit contexte. Il s'articule en trois sections. Les deux premières s'appuient sur les travaux de C. Maurel (1992) et L. Besse (2008) pour retracer l'histoire des MJC avec une focale placée à l'échelle nationale. La troisième s'intéresse plus particulièrement à la « petite » histoire de la structuration de l'ADMJC42 et à son affirmation en tant qu'entité politique autonome à partir de ses affiliations et héritages idéologiques. Compte tenu de l'ancrage initial de la thèse en sociologie de l'action publique et de la jeunesse, le travail proposé dans ce chapitre ne peut prétendre à la rigueur d'un travail d'historien, notamment en ce qui concerne sa troisième section. L'ambition est de rendre compte du positionnement contemporain de l'AD dans les systèmes d'action publique où cette association est implantée. Ce détour est nécessaire pour comprendre les raisons qui l'ont poussé à construire la commande de recherche.

I. L'essor et l'âge d'or des MJC

La période de l'après-libération marque un tournant pour les MJC, marquée par une volonté nationale de promouvoir les loisirs éducatifs et l'animation des temps libres. La fédération française des MJC (FFMJC) voit le jour en 1948, héritière de la République des jeunes fondée par André Philip en 1944 et de la toute première maison, « La Mouffe », installée rue Mouffetard à Paris. Dès sa création, la FFMJC se positionne déjà dans un lien étroit avec l'État et devient progressivement une, sinon la principale fédération d'éducation populaire en termes de poids politique. Dans un mouvement réciproque, l'État s'appuie sur cette fédération pour répondre aux mouvements de jeunes des « Blousons noirs » (Besse, 2008). Le Haut-commissaire à la Jeunesse, Maurice Herzog, préconise la création de MJC dans chaque commune pour occuper les jeunes. C'est l'option MJC et le point de départ de leur essor dans le contexte national français.

1.1.L'essor et la cogestion

En une dizaine d'années, de 1959 à 1969, les MJC ont connu une croissance très importante. Entre la création de la FFMJC et la tentative avortée de suppression de cette dernière par le Secrétariat d'État en charge de la Jeunesse et du sport en 1968, 988 maisons sont sorties de terre. Les deux lois-programmes d'équipements (1961-1965 et 1965-1970) et les rapports positifs entre la Fédération et l'État ont largement permis ce développement.

Ce sont près de mille maisons au sein desquelles, au cours de la décennie 1960-1970, 573 directeur·ice·s-animateur·ice·s permanent·e·s (majoritairement des hommes) ont travaillé. En 1959, la FFMJC inaugure son premier stage de formation longue durée dans le secteur de l'éducation populaire. Ses directeur·ice·s sont assimilé·e·s aux instituteur·ice·s du cours complémentaire, avec des appointements équivalents et un logement de fonction :

> « Leurs salaires, loin d'être "mirobolant", n'étaient, à leurs yeux, que la reconnaissance de la dignité de leur métier, de la dignité du service public de l'éducation populaire que la FFMJC entendait mettre en place ».
>
> (Besse, 2008, p. 167).

Les 48 salarié·e·s (en 1967) et le Conseil d'administration (CA) de la FFMJC, particulièrement entre 1958 et 1966, se sont inscrit·e·s dans des logiques de cogestion (cf. encadré ci-dessous) avec le Haut-commissariat à la Jeunesse et au Sport, pour un service proposant des activités variées, éducatives, culturelles et sportives ouvertes à tout « usager » qui manifesterait un intérêt pour ces associations et leurs activités.

Cogestion comme modalité de développement d'une politique globale de la jeunesse

La cogestion correspond à « l'heureuse époque de Maurice Herzog » (Besse, 2008). Maurice Herzog est alors le haut-commissaire à la jeunesse et au sport. Il voit dans cette méthode de gouvernement une solution pour lancer une « politique éducative et culturelle […] globale et coordonnée » (Maurel, 1992). Une politique de jeunesse difficile à construire « étant admis que l'État n'en a pas les moyens administratifs et que cette politique est aux mains d'associations divisées, trop faibles pour mener la politique d'envergure voulue par l'État, trop fortes pour que l'État se passe de leur collaboration ou échappe à leurs pressions » (Besse, 2008, cite Amiot, 1972, p. 280-281). La cogestion devrait permettre le développement de cette ambition politique sans empiéter sur les activités des mouvements de jeunesse (Jeunesses ouvrières et agricoles chrétiennes par exemple) qui craignaient leur dissolution progressive par le financement public d'association de jeunesse aux aspirations hégémoniques des MJC et de la Ligue de l'enseignement.

Dans cette période post-Libération, le temps est à la promotion des loisirs éducatifs, de l'animation et du temps libre (Fontaine, 2011). L'ambition est de devenir « l'institution de jeunesse par excellence » (Besse, 2008, p.35) et, selon les mots du Prédisent de la Fédération de 1948 à 1968, André Philip, de : « [jouer] dans la IVème République le rôle essentiel que l'École Laïque a eu dans la IIIe » (*Ibid*., p. 35), c'est-à-dire de constituer un véritable service public d'encadrement de la jeunesse. Il est à ce moment possible de nourrir de telles aspirations tant la Fédération apparait comme une administration parallèle au Ministère, voire comme un « État dans l'État » (Maurel, 1992, p. 401), avec pour singularité institutionnelle d'être autonome puisque le pouvoir exécutif revient, par le fait des statuts associatifs, aux adhérents élu·e·s et aux salarié·e·s. Cela signifit donc que les usager·ère·s. ont un pouvoir direct sur leur institution, créditée de fonds publics. L'État finance les équipements et les salaires des

directeur·ice·s, la Fédération assure le lien avec les MJC locales et les Municipalités sur fond de mise en œuvre d'une politique à l'endroit des jeunes dits « inorganisés »[43].

À ce titre de quasi-service public, la Fédération des MJC, mais plus largement, l'ensemble des fédérations d'éducation populaire en place (la Ligue de l'enseignement et la Fédération des foyers Léo Lagrange notamment) ainsi que le secteur des politiques de jeunesse en structuration, font figure d'exception. En effet, l'État central se caractérise alors par son interventionnisme. Il est aussi bien force de proposition qu'acteur des mises en œuvre. Or, tout l'effort conjoint entre le Haut-commissariat d'État sous la tutelle de Maurice Herzog et la FFMJC est de développer une politique de la jeunesse « cogérée » entre l'État et les organisations de jeunesse (Maurel, 1992 ; Besse, 2008).

Les MJC ont été des pionnières dans la mise en œuvre pratique d'une cogestion, et ce dès leur début. D'abord, cette idée comporte une traduction politique concrète : au CA des Maisons, les autorités locales ont un siège et une voix sur les orientations de la vie associative aux côtés des administrateur·rice·s et, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, du·de la directeur·rice salarié·e. Ensuite, les postes de directeur·ice·s sont financés par l'État puis, à partir de 1964, leur financement est partagé entre l'État et les collectivités locales par le biais du Fonds Jeunesse Éducation populaire (FONJEP). Ce fonds est conjointement administré par le Haut-Commissariat et les organisations de jeunesse, au premier rang desquelles figure la FFMJC qui reçoit une grande partie des sommes allouées. Ce fonds est le dernier instrument né d'une logique de gouvernement expérimentée puis institutionnalisée au niveau national, à l'initiative de l'État, à partir 1959 par la création de quatre organismes :

> « COTRAVAUX (1959), pour le travail volontaire des jeunes ; COGEDEP (1959), pour les déplacements éducatifs : ATTIRA (1963), pour les transports et FONJEP (1964) pour la rétribution des animateurs. »
>
> (Becquet, 1999) [44]

Le FONJEP est alimenté par les subventions de l'État et les Caisses d'allocations familiales pour le traitement des « éducateurs populaires », un terme alors synonyme à celui

[43] De loin les plus nombreux. À la différence des jeunes "organisés" qui fréquentent déjà des organisations de jeunesse (comme les Scouts ou les Éclaireurs) et des jeunes "inorganisables", figures de la jeunesse délinquante, la représentation des jeunes "inorganisé", des "jeunes de l'entre-deux", désigne la masse critique, largement majoritaire en nombre, des jeunes (Besse, 2008).

[44] Note de lecture en ligne parue dans *Les Cahiers du Germe* trimestriel n° 11/12 4° trimestre 1999. URL : https://www.germe-inform.fr/?p=499. Consulté le 08/10/2024.

d'animateur·ice. Le point de vue du FONJEP sur la cogestion n'a, semble-t-il, pas changé en soixante ans. Il est en effet possible de lire sur sa page de présentation la chose suivante :

> « Les associations et les pouvoirs publics sont complémentaires pour répondre aux besoins sociaux, ce qui implique d'instaurer un travail concerté sur les politiques publiques et de nouer des relations de confiance »[45].

Si cette façon de penser les politiques publiques ressemble à une exception dans le contexte de l'État interventionniste, c'est sans doute qu'il était d'abord délicat pour ce dernier après la Libération d'intervenir directement auprès de la jeunesse. Il faut attendre la toute fin des années 1960 avant que le spectre de l'embrigadement de masse des jeunes ne soit suffisamment dissipé pour que le ministre François Missoffe, qui succède à M. Herzog en 1966, puisse se permettre de tenter de renouer un échange direct avec cette population (Maurel, 1992 ; Besse, 2008). D'un autre côté, les fédérations d'éducation populaire, particulièrement celles issues des mouvements laïcs (la Ligue de l'enseignement, la Fédération des foyers Léo Lagrange et la FFMJC) sont des héritières symboliques des mouvements de Résistance. Elles sont devenues trop fortes politiquement pour que l'État, dans son ambition de développer une politique de jeunesse d'envergure, puisse les contourner ou se passer de leur capacité d'intervention (Besse, 2008). L'analyse des quatre organismes de cogestion montre qu'ils sont le fait d'une poignée d'individus gravitant autour de la personne de M. Herzog. Ces organismes sont le fruit d'un engagement, d'un militantisme, voire d'une éthique particulière de la politique analysée par Françoise Tétard (Becquet, 1998) chez M. Herzog et ses collègues. Ce serait pour cette raison que la cogestion ne se serait pas inscrite dans le temps.

Il faut noter que le FONJEP était pensé à l'origine par le délégué général de la FFMJC (Lucien Trichaud) comme une solution provisoire, une étape avant la création d'un corps de fonctionnaires de directeur·ice·s. et d'animateur·ice·s. C'était-là une vision concrète d'une forme de nationalisation, de construction d'un service public de la jeunesse, administré par une fédération d'éducation populaire. Il faut également avoir à l'esprit que ce qui motive la FFMJC à œuvrer en faveur du FONJEP, c'est que les premiers effets du plan d'équipements 1961-1965 commencent à porter leurs fruits. La FFMJC voit le nombre de bâtiments de type MJC croître sans que les crédits pour l'ouverture de nouveaux postes de directeur·ice·s. ne soient assurés. D'un côté, l'ouverture de nouveaux postes et le paiement des directeur·ice·s. « restaient suspendu[s] aux décisions de la commission des subventions » (Besse, 2008, p. 69). De l'autre,

[45] FONJEP (2017). Nous Connaître : La cogestion au FONJEP. FONJEP. URL : https://www.fonjep.org/nous-connaitre/la-cogestion-au-fonjep Consulté le 11/10/2024.

les collectivités locales pouvaient salarier en propre des personnels afin de lancer l'équipement, déjà construit. Afin de garantir le traitement des salarié·e·s sans qu'il faille nécessairement attendre l'accord du Haut-Commissariat, le FONJEP est mis sur pied et les postes sont financés pour moitié sur fonds locaux. Le fonds renforce donc le pouvoir des maires qui deviennent de véritables « arbitres du socioculturel » (Loncle-Moriceau, 1997, p. 272) au sens où l'implantation d'une MJC dans une ville dépend de la volonté du conseil municipal. Ainsi, le choix du FONJEP, en plus du fait de remettre à plus tard une nationalisation des postes de directeurs, est interprété par certain·e·s comme une perte de liberté (Besse, 2008).

Cela étant, les MJC captent une fois encore la majeure partie des sommes allouées. Au milieu des autres fédérations et organisations d'éducation populaire, la FFMJC reçoit la moitié des subventions au titre de « l'éducation populaire », soit un quart des subventions « jeunesse » (Besse, 2008, p. 71). En 1963, Maurice Herzog défend la FFMJC devant la Cour des Comptes qui dénonce sa place excessive :

> « Cet organisme [la FFMJC] assure un véritable service public. Il répond à un impérieux besoin d'encadrement de la jeunesse inorganisée exposée aux dangers de désœuvrement ; c'est un service de prévention contre la délinquance, particulièrement menaçante. Depuis 1959, le Haut-commissariat a pris une option en faveur de la FFMJC en lui accordant une importante subvention dont les 4/5 environ sont consacrés au paiement de directeurs permanents, condition nécessaire au fonctionnement des MJC »
>
> (JORF, Documents administratifs, 1964, p. 299 dans Besse, 2008, p. 71).

Au cours la décennie 1960-1970, le nombre de MJC locales est multiplié par cinq. L'ampleur de l'expansion de ce type d'équipement s'accompagne d'un soutien important de la part de la société civile. Laurent Besse (2008) donne ainsi en exemple le journal la *Vie Nouvelle*, des mouvements d'éducation comme l'*École des Parents*, des architectes, une association d'élu·e·s, qui se positionnent publiquement en faveur des MJC. Leur popularité place même les mouvements de jeunesse devant un choix :

> « De Rouen, de Bordeaux, de Lyon nous arrivent simultanément des demandes de renseignements, de conseil de la part de foyers ou d'alliances de base afin de définir les possibilités d'une collaboration entre les jeunes protestants et les MJC. Comment se pose le problème ? A) Nécessité de rencontrer d'autres jeunes, d'être dans le monde. B) Mais aussi désir de conserver l'autonomie spirituelle qui est la marque de la jeunesse protestante »
>
> (Rapport de Henri Jeinemann, juin 1962, AFF 713 dans Besse, 2008, p. 66).

Cette citation résume bien le fait que les MJC s'inscrivent aussi dans un mouvement plus large. Elles forment à ce moment une référence quand il est question d'actualiser les connaissances sur la jeunesse.

1.2.« De l'usager à l'adhérent »

Cela étant, le modèle des MJC ne fait pas consensus partout. Comme évoqué plus haut, la place prépondérante de la FFMJC dans les organes cogérés des politiques de jeunesse suscite de la part des autres fédérations certaines critiques : les MJC tendraient à l'hégémonie, seraient un « secrétariat d'État-bis » (Besse, 2008). En tant que nouvelles venues au sein des réseaux de structures d'encadrement de la jeunesse d'après-guerre, les MJC transforment significativement les relations de pouvoir avec les mairies. En témoigne l'exemple du CLOJEP (Comité de liaison des Organisations de Jeunesse et d'Éducation Populaire) à Rennes qui refuse d'intégrer l'association locale de MJC car ses membres craignent leur disparition finale par absorption : « les Mouvements de Jeunesse ne pouvaient [...] accepter cette solution d'intégration qui va dans le sens contraire de leur désir d'une aide directe des pouvoirs publics en leur faveur » (Loncle-Moriceau, 1997, p. 265). Pour le dire autrement, les Mouvements de Jeunesse desquels les MJC tiennent à se distinguer en mettant en avant un caractère institutionnel et universel (ouvert à tous), se sont trouvés mis à mal par de l'État en faveur de la FFMJC. Cela les pousse, comme dans cet exemple, à s'organiser en groupements avec pour objectif de former un contre-pouvoir aux ambitions des autorités nationales et locales en matière de politiques de jeunesse, qui mettent alors l'option sur l'équipement MJC.

D'un autre côté, le projet pédagogique des MJC suscite lui aussi quelques critiques, cette fois de la part de partis politiques et de syndicats : les Maisons détourneraient la jeunesse de son potentiel révolutionnaire, seraient au service du pouvoir gaulliste pour mettre en œuvre sa politique jeunesse. Cette critique doit s'entendre depuis le point de vue situé des partis les plus à gauche de l'hémicycle, dont les visées politiques sont la transformation des institutions, voire la révolution prolétarienne, le renversement du modèle économique capitaliste. Le projet politique des Maisons se lit à travers ses vues sur la constitution d'une « culture populaire » qui « ne saurait être qu'une culture commune à tout un peuple : commune aux intellectuels, aux cadres, aux masses. » (Besse, 2008, p. 196), formulation empruntée au manifeste de Peuple et Culture[46]. Il s'agit de concourir à une socialisation politique par l'exercice collectif du fait

[46] Peuple et Culture est un réseau associatif qui se réclame de l'éducation populaire, fondé, entre autres, par le sociologue français Joffre Dumazedier. En 1945, Peuple et Culture publie un manifeste qui développe la définition d'une culture populaire. Il fait date pour les acteur·ice·s des organisations et des mouvements d'éducation populaire.

associatif. De l'usager à l'adhérent, de l'adhérent au militant MJC, puis du militant MJC au « pur produit MJC » (Besse, 2008, p.116) et enfin, de « l'activité collective au fauteuil de Maire » (Maurel, 1992, p.78), il n'y a qu'un pas. L'ambition assumée et revendiquée des MJC est de socialiser les individus aux pratiques et au « pouvoir associatif » *(ibid*.) par le loisir éducatif et la prise progressive de responsabilités au sein de l'association voire, à terme, dans les appareils du pouvoir. Ce positionnement et le succès relatif de cette entreprise suscitent de vives critiques de la part de l'État quelques années plus tard (Maurel, 1992).

Les Maisons gagnent graduellement le statut de lieu de débat et d'expression. Un lieu qui contribue à la constitution et à la diffusion d'une identité culturelle adolescente (mais pas seulement), propre à une jeunesse dont le temps scolaire s'est alors allongé et dont les moyens sont nettement supérieurs à ceux de la génération précédente et à ceux des cohortes qui suivront (Loncle-Moriceau, 1997 ; Peugny, 2020). Certaines Maisons apparaissent même comme des lieux de la contestation, voire du désordre, particulièrement après les événements du printemps 1968, au point que des maires tentent avec plus ou moins de succès d'en interdire l'ouverture à la rentrée scolaire de 1968.

1.3.Scission et recomposition de la fédération

L'importance prise par les MJC pendant cette période joue un rôle déclencheur dans la transformation que l'État leur impose. À la fin des années 1960, elles atteignent le millier d'associations fédérées. La FFMJC est de plus en plus perçue comme un « État dans l'État » avec des moyens humains comparables, voire supérieurs dans certaines régions, à ceux de son ministère de tutelle. L'augmentation importante du nombre de maisons s'est accompagnée de la constitution d'un corps de directeur·ice·s professionnel·elle·s puissant politiquement. En effet, dans les statuts types, les salarié·e·s et leurs représentant·e·s ont une voix délibérative dans les associations locales et nationales.

> « Les MJC et leur fédération sont en passe de devenir dans les années 60, l'institution dominante dans le champ de l'intervention sociale et culturelle en formation et en transformation, dominante par rapport aux autres organisations et par rapport à l'État. Or, cette institution, à la différence de beaucoup d'autres œuvrant dans le même secteur, est fortement structurée autour d'un corps professionnel agissant à la fois au niveau local et au niveau national, corps professionnel lui-même très organisé syndicalement et, qui [...] plus est, autour de la CGT. […] L'influence du parti communiste sur une institution qui œuvre dans les domaines de la jeunesse, de la culture et de l'éducation est perçue par l'État comme un danger réel dans une période mouvementée. »
>
> (Maurel, 1992, p. 330).

Joseph Comiti prend la tête du Secrétariat d'État à la Jeunesse et Sport à la suite de F. Missoffe en juillet 1968. Il n'adhère pas au projet politique de Maurice Herzog de cogestion d'un service public de l'éducation populaire. Il propose donc en 1969 un plan de régionalisation qui va diviser les administrateur·ice·s de la fédération nationale et des MJC dans leur ensemble. Ce plan prévoit le transfert de la gestion des emplois par la FFMJC vers des fédérations régionales et la suppression du pouvoir délibératif des représentant·e·s des salarié·e·s dans les CA. Une partie des administrateur·ice·s reprennent à leur compte les arguments de Joseph Comiti, notamment l'idée que libérer la fédération nationale de la gestion des personnels lui permettrait de (re)devenir « une sorte de superstructure de réflexion, de proposition et de prestation, au service des MJC d'abord, mais aussi de l'ensemble des associations d'éducation populaire » (Maurel, 1992, p. 318). L'autre partie craint la dislocation du corps professionnel des directeur·ice·s et un « démantèlement » de la FFMJC qui perdrait les moyens de mettre en œuvre son projet politique.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) de Sochaux de mars 1969 se prononce en faveur de la création d'entités fédérales régionales affiliées à la FFMJC. En revanche, la modification des statuts fédéraux visant la suppression du pouvoir délibératif des personnels et la gestion locale des emplois n'obtient pas les voix nécessaires. L'AGE acte ainsi le *statut quo* et rejette la proposition de Joseph Comiti. La presse nationale, l'Humanité, le Figaro et Le Monde, annoncent la nouvelle. Ce dernier relate la réaction du secrétaire d'État qu'il qualifie de « rapide et brutale » : retrait de postes du FONJEP, suppression de subventions pour la construction de nouvelles MJC, parmi d'autres mesures. Il menace même l'arrêt de la subvention de fonctionnement allouée à la FFMJC l'année suivante (Maurel, 1992). Cette crise provoque des démissions en chaîne dont la première est celle de Lucien Trichaud, qui quitte le poste de délégué général. Il fonde le 4 avril 1969 ce qui deviendra l'Union des fédérations régionales des MJC (UNIREG) puis en 1994, la Confédération des MJC de France (CMJCF). Des fédérations régionales se créent. Certaines se réclament des statuts votés à l'AGE de Sochaux et restent dans le réseau de la FFMJC. D'autres revendiquent leur autonomie et rejoignent le mouvement lancé par le délégué général démissionnaire. On assiste ainsi à un partage des MJC entre deux réseaux concurrents que tout oppose : « le style de fonctionnement des instances, la place des professionnels, et plus encore leur rapport aux autorités de tutelle. » (Besse, 2008, p. 315). La FFMJC, sous peine de disparition, finit par se plier aux exigences de J. Comiti, notamment à la régionalisation de l'emploi des directeur·ice·s. L'UNIREG opte pour une

régionalisation plus conforme aux réclamations gouvernementales, dans laquelle les personnels n'ont plus de voix dans les instances fédératives.

L'analyse que propose Christian Maurel (1992) de la partition des MJC locales entre les deux réseaux avance la nécessaire prise en compte d'un rapport territorialisé au pouvoir central. Les MJC qui restent affiliées à la FFMJC sont dans leur majorité de grandes structures avec beaucoup de salariés ainsi que des budgets qui dépassent parfois les dix millions de francs. Elles sont davantage implantées dans des territoires urbanisés, dynamiques économiquement, comprenant une population plutôt aisée :

> « Une France du travail industriel, des nouvelles professions ; une France plus jeune, plus disponible, ouverte à des activités extra-professionnelles ; une France de la mobilité, des transformations économiques, sociales et démographiques. »
>
> (Maurel, 1992, p. 40).

L'implantation de la FFMJC dans des territoires ruraux existe aussi là où le secteur secondaire et les professions intermédiaires atteignent leurs plus fortes densités. C. Maurel (*ibid.*) reprend les termes de P. Bourdieu dans *La distinction* ; il propose l'idée selon laquelle la « petite bourgeoisie nouvelle » trouve dans les équipements socioculturels de type MJC « un espace d'identification et de promotion » (Maurel, 1992, p.39). L'UNIREG, quant à elle, est bien davantage présente dans les territoires à dominante rurale. Elle fédère des structures nettement moins importantes en nombre et en poids économique. Les MJC qui se tournent vers ce réseau concurrent sont plutôt situées dans des espaces géographiques où dominent les emplois agricoles et tertiaires. C. Maurel (1992) note qu'elles auraient une propension plus prononcée à travailler entre elles, à faire réseau. Cela explique probablement en partie l'évolution de l'UNIREG vers un système confédéral avec un pouvoir fort laissé aux fédérations régionales.

1.4. La « familialisation » des maisons

En dépit de la scission, la décennie suivante marque l'âge d'or des MJC. Leur nombre augmente jusqu'en 1981 avec un pic à 1375 associations fédérées (aux deux réseaux nationaux confondus). L'aura des MJC grandit, ne se limitant pas à ses seuls 430 000 adhérents dénombrés en 1975, à l'occasion du trentième anniversaire de la FFMJC.

Les grands journaux nationaux publient régulièrement sur la vie de la FFMJC. Tout un chacun semble connaître les MJC qui jouent un rôle significatif dans la diffusion de pratiques comme le ping-pong, le kayak, le théâtre, la photographie, mais aussi dans la socialisation de jeunes au fait associatif, voire au politique. Lorsqu'il a fallu défendre la titularisation de directeur·ice·s-

stagiaires en 1976, les deux journées de manifestation parisiennes ont réuni selon la Fédération 10 000 personnes : « Pour la première fois, une association d'éducation populaire avait réussi une mobilisation de masse » (Besse, 2008, p.320). Une émulation, un « bouillonnement » (Maurel, 1992), caractérisent alors l'ambiance des Maisons, particulièrement sur le plan culturel : elles incarnent cet espace d'expression artistique pour celles et ceux qui ne se retrouveraient pas dans les institutions de la culture dite « légitime » ou qui s'en trouveraient exclus (*Ibid*.).

Durant la décennie 1970-1980 s'opère un double tournant pour les Maisons, celui de la familialisation et de la professionnalisation des animateur·ice·s. Les MJC s'ouvrent à un nouveau public en particulier, celui des enfants, désirant proposer un contre-modèle à celui du monde scolaire, jugé trop individualiste et délétère pour la créativité (Maurel, 1992). Les activités pour favoriser les sociabilités infantiles apparaissaient alors indispensables, quel que soit le milieu social. Les mairies notamment, poussent au développement des loisirs pour les enfants dans les équipements MJC :

> « Les MJC bénéficiant de locaux communaux, et dépendant des financements municipaux, ne pouvaient qu'être sensibles aux sollicitations des municipalités dans ce domaine, afin d'améliorer leur "rentabilité". Ces nouveaux publics [les enfants, les femmes, le troisième âge], présentaient l'avantage d'être, sinon captifs, du moins plus facilement mobilisables et surtout d'apparaître dans les statistiques, à la différence des jeunes, dont la présence dans les murs n'était pas nécessairement synonyme d'adhésion. »
>
> (Besse, 2008, p.251).

Ainsi, les jeunes adultes de 17 à 21 ans, en majorité lycéen·enne·s ou employé·e·s, qui formaient le gros des effectifs des maisons, laissent progressivement leur place à des mères de plus de 25 ans dont les enfants sont usager·ère·s des activités et des « secteurs enfance », les centres de loisirs. La demande en termes d'activités diverses, certaines dépassant les compétences des animateur·ice·s bénévoles, allant croissante, les MJC ont également de plus en plus eu recours à des vacataires pour en assurer la bonne marche. Cette professionnalisation des animateur·ice·s d'activités a durablement transformé les Maisons, car, à la différence des bénévoles, les vacataires doivent multiplier les prestations dans différentes structures pour pouvoir vivre de leur activité. Ils participent alors beaucoup moins fréquemment à la vie de l'association.

Parallèlement, le champ de l'animation professionnalisée se structure à l'échelle nationale. Un statut d'animateur professionnel est créé en 1968 sous l'impulsion conjointe de l'État et des associations de jeunesse, suivi de diplômes dont la liste est précisée dans l'encadré ci— après.

Les diplômes de l'animation et leur évolution

DECEP (1964) : Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire.

DUT Carrières sociales **(1968)**.

CAPASE (1970) : Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives.

DEDPAD (1969) : Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et développement. Devient le **DESJEPS** (Diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Niveau II).

DEFA (1979) : Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur. Devient le **DEJEPS** (Diplôme d'État à la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports. Niveau III).

BEATEP (1986) : Brevet d'État français d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse. Devient le **BPJEPS** (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Niveau IV).

BAPAAT (1993) : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et de sports.

L'intitulé « d'animateur » s'impose progressivement. Il tente d'unifier des fonctions occupées autrefois par des militant·e·s et des bénévoles (Augustin & Gillet, 2000). Un transfert s'opère : une partie de ces militant·e·s et bénévoles, cette « élite intermédiaire » que les cadres de l'éducation populaire ont formée depuis la Libération (Poujol, 2005), va s'inscrire aux formations, obtenir les diplômes et professionnaliser leur engagement associatif : « afin de rendre permanente leur activité » (Bock, 2022, p. 11).

À cet élan de professionnalisation qui s'amorce à la fin des années 1960 et se poursuit tout au long de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle est imputée la perte du sens militant de l'engagement associatif. Les cursus de formation et les diplômes créés sont très largement financés par l'État. Ce dernier impose une orientation théorique des contenus à partir des apports récents des sciences humaines (de la psychologie et de la sociologie notamment) et non de l'histoire et de l'héritage des mouvements et des associations de jeunesse. Cette universitarisation des contenus révolte les acteur·ice·s de ces mêmes mouvements et associations :

> « Le risque apparaît grand que les animateurs, non seulement perdent la mémoire des mouvements fondateurs du secteur privé de jeunesse, mais qu'ils ne se conçoivent plus que comme des techniciens »
>
> (Loncle-Moriceau, 1997, p.236)

Cette crainte nourrit l'idée que les futures générations d'animateur·ice·s perdent de vue les dimensions politiques liées à la fonction historiquement construite autour du modèle pédagogique du loisir éducatif censé conduire une socialisation politique de « l'usager à l'adhérent » (cf. 1.2.).

II. Le tournant de la rigueur

L'entrée dans les années 1980 marque une rupture avec la période précédente, sous l'effet conjugué du choc pétrolier de 1973 et de l'émergence de critiques contre l'État-Providence par les tenants d'une doctrine libérale prônant le désengagement financier. Ce retrait se concrétise en 1984 par des coupes budgétaires massives, impactant entre autres le ministère de tutelle des MJC. Ce mouvement est largement perçu par les élu·e·s et salarié·e·s des MJC comme un désaveu de leur rôle au sein du tissu social français.

Ce « tournant de la rigueur » s'accompagne d'un changement profond du référentiel des politiques de jeunesse. Comme on va le voir, la priorité n'est plus à la promotion des loisirs éducatifs et culturels mais à l'insertion professionnelle de jeunes, désormais perçu·e·s à travers le prisme du chômage de masse et de l'exclusion urbaine. Parallèlement, la première vague de décentralisation transforme radicalement les rapports de force locaux en consolidant le pouvoir des élu·e·s locaux·ales. Les fédérations des MJC tendent à encourager les maisons à entrer dans des logiques de conventionnement avec les municipalités en vue de sécuriser les relations. Privées de leur idéal de cogestion avec l'État, les MJC entrent dans une crise d'identité. Elles se trouvent tiraillées entre les incitations d'État à redéfinir leur projet d'action sociale de proximité et le maintien des valeurs d'éducation populaire au service de la construction d'une culture populaire commune à tous·tes les français·e·s.

2.1.Changement de référentiel des politiques de jeunesse

Le mouvement de professionnalisation, qui dépasse les MJC, culmine dans les années 1980 où s'amorce une série de transformations qui impactent puissamment les mouvements et organisations de jeunesse. Dès le premier choc pétrolier en 1973, la situation économique du pays change. La croissance économique ralentit et, dans le même élan, les premières critiques de l'État-Providence émergent : l'État central serait déconnecté des réalités territoriales, le

rapport entre croissance économique et augmentation des dépenses sociales de l'État ne serait plus viable. La doctrine économique libérale, disparue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, regagne du terrain. Elle supplante l'idée d'État-Providence accusé par ses détracteur·ice·s de mettre en danger la nation, de produire de l'assistanat. Il faudrait donc orienter les nouvelles dépenses de l'État vers des investissements productifs afin que tous et toutes puissent de nouveau bénéficier des fruits d'une croissance ragaillardie (Hassenteufel, 2021).

À ces changements et critiques s'ajoute une transformation de la représentation collective de la jeunesse. L'attention médiatique au début des années 1980 est particulièrement tournée vers la jeunesse urbaine, habitant dans les grands ensembles. Une panique saisit la société française en raison de la conjugaison de l'explosion du chômage des moins de 25 ans et de la réponse de cette même population à des difficultés sociales qui s'accumulent (trouver un logement, un travail, etc.), jugée violente par l'État. Les mouvements et organisations de jeunesse font alors l'objet de doutes et de critiques sur leur capacité à prendre en charge ces jeunes décrit·e·s comme inactif·ve·s, livré·e·s à elleux-mêmes :

> « En matière de jeunesse, l'espoir réside en une capacité plus grande des élus locaux et des services extérieurs de l'État à se tourner vers les organisations spontanées de jeunes et de permettre ainsi une meilleure adéquation entre la volonté des jeunes et les politiques mises en œuvre. »
>
> (Loncle-Moriceau, 1997, p. 304).

Le modèle de politique de jeunesse qui avait émergé depuis la Libération, devant contribuer à l'enracinement de l'État-Providence et à la marche vers le progrès social, ne résiste pas à ces changements. Il est progressivement évidé de sa substance (*ibid.*). La priorité en matière de jeunesse n'est plus spécifiquement la promotion des loisirs éducatifs. Elle s'oriente vers les problématiques liées à l'insertion professionnelle des jeunes, en priorité des jeunes dit·e·s « désœuvré·e·s », présenté·e·s comme les premières victimes de la dégradation de la situation économique du pays. La FFMJC et les MJC suivent le mouvement. Elles mettent en avant leurs avancées en matière de création d'emplois, de mise en place de stages d'insertion sociale et professionnelle et se joignent à des programmes et des dispositifs comme « Jeunes Volontaires » (Maurel, 1992, p.376). Ces programmes augurent d'ailleurs le changement de politique en matière de financement du secteur associatif. La FFMJC parvient à signer en mars 1983 avec le ministère une convention qui reconnaît la vocation d'intérêt général des associations affiliées et des activités qu'elles assurent.

2.2.Le désengagement de l'État

Malgré les efforts de la FFMJC pour se conformer aux nouvelles priorités nationales en matière de jeunesse, l'État se désengage massivement dès l'année suivante : en 1984, le budget du Ministère de la Jeunesse et des sports est diminué de 7 %. Celui du Ministère du Temps libre, pourtant à peine créé, se voit amputé de 11 % de ses ressources. Les subventions de l'État à l'endroit de la FFMJC diminuent de 13 % en 1986 puis de 19 % en 1987 (Maurel, 1992). Ce mouvement est perçu par les MJC comme un désaveu et un désintérêt :

> « Les MJC et leur Fédération sont, aujourd'hui, comme par le passé, en position de mise à l'écart par le pouvoir politique national et régional. Comme si elles ne pouvaient être agentes de développement économique et social, comme si dans leur champ d'activités multiples et vastes, elles ne participaient pas activement à lutte contre la crise, comme si elles ne pouvaient pas être créatrices d'emplois, directement ou indirectement »
>
> (Rapport moral à l'AG de la FFMJC de novembre 1985 dans Maurel, 1992).

Parallèlement à ce désengagement s'amorce la première vague de décentralisation. C'est-là une réponse choisie par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius à la critique d'un État perçu comme technocratique, déconnecté et trop dépensier. Il s'agit de renforcer le pouvoir et donc les responsabilités des élu·e·s locaux·ales. Le législateur est nourri par la croyance que rapprocher les espaces de décision des populations permettrait une plus grande adéquation entre les besoins de ces dernières et les politiques mises en œuvre. Les élu·e·s sont invité·e·s par l'État à prendre en charge la question des politiques de jeunesse et à se tourner en priorité vers les organisations « spontanées » de jeunesse. Les maires étaient déjà en position de force dans leur décision de contribuer ou non au développement d'une association de jeunesse professionnalisée. Le mouvement de décentralisation pousse la FFMJC à insister auprès des Maisons pour qu'elles conventionnent avec les mairies en vue de garantir un rapport de force qui ne leur soit pas trop défavorable. En effet, ce que C. Maurel (1992) appelle la « recentralisation municipale » (Maurel, 1992, p. 380) induit une logique de partenariat entre collectivités et associations où la collectivité a de son côté les moyens financiers et la légitimité du suffrage universel quand la MJC « n'a que le poids des usagers qu'elle rassemble et des compétences qu'elle peut faire valoir » (*Ibid.*).

Les mutations socio-économiques et le retrait de l'État entraînent chez les MJC une profonde remise en question de leur identité. Elles ne peuvent plus se réclamer d'une cogestion et de relations équilibrées avec le ministère de tutelle et les collectivités. La figure d'institution qui souhaite marquer sa différence vis-à-vis des mouvements de jeunesse par son ouverture inconditionnelle à tous et à toutes ne semble plus fonctionner. De plus, le projet de former un

service public de l'éducation populaire reposant sur des professionnel·elle·s de jeunesse fonctionnaires ou assimilé·e·s n'a pas pu se structurer à temps. Les MJC et particulièrement la FFMJC entrent en crise de sens : doivent-elles s'adapter aux transformations de l'État et du modèle de politiques jeunesse qui leur offre une place au pire marginalisée, au mieux aux côté des autres mouvements et organisations de jeunesse mais en concurrence ? Faut-il au contraire entrer en résistance, refuser cette transformation ? Les MJC doivent-elles mettre davantage la question des loisirs éducatifs de côté pour se concentrer sur l'action sociale là où elles sont implantées ? La FFMJC doit-elle renoncer au pouvoir des directeur·ice·s ? Ces questions traversent les MJC, leurs bénévoles, leurs salarié·e·s et dans une moindre mesure sans doute, leurs adhérent·e·s durant toute la période suivante. Comme on le verra dans la troisième section, ces questions sont au fondement de la construction politique de l'ADMJC42.

2.3.La nouvelle donne

À l'aube des années 1990, l'image des MJC comme des outils efficaces et peu coûteux pour la mise en œuvre de politiques publiques liées à l'enfance et à la jeunesse se renforce (Maurel, 1992). Les financements sur dispositifs, projets et opérations spécifiques tendent à normaliser de nouveaux rapports partenariaux. Les Maisons se pensent alors comme ayant deux types de « clients » : les usagers et les collectivités. Elles tendent à se positionner comme des éléments de viabilisation du tissu social et de l'intégration de la jeunesse en difficulté (Maurel, 1992). L'engagement associatif, sur lequel reposait en grande partie le modèle pédagogique des Maisons, connaît une mutation qui sera documentée quelques années plus tard par des sociologues comme Jacques Ion (2012), Bernard Bier (2010 ; 2011) ou l'historien Jean-Claude Richez (Marquié, 2005). Les motifs de défense des intérêts collectifs dans les Maisons reculent (sans disparaître pour autant, notamment chez certaines MJC affiliées à la FFMJC). Ils sont davantage portés dans les années 1990 par d'autres mouvements qui se réclament d'une éducation populaire politique (Morvan, 2011), comme l'altermondialisme. D'autres mouvements, associations ou fédérations associatives s'attirent la faveur des jeunes qui manifestent un désir de participation : Animafac, l'AFEV ou les Petits Débrouillards par exemple (Richez, 2002).

La participation à la vie associative des MJC satisfait de plus en plus un besoin d'appartenance à un groupe au détriment de l'aspiration de socialisation politique devant mener aux couloirs des mairies. La prise en charge par des bénévoles des activités associatives deviendrait plus ponctuelle. Il est question de mettre en gage ses compétences et son temps au service d'un

objectif qui se voudrait plus concret, dont les fruits peuvent être récoltés rapidement. Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet (2000) résument les choses ainsi :

> « Hier, les configurations militantes plaçaient centralement les valeurs de sociabilité au sein des groupements à fortes identités collectives, dont la fédération était l'expression parfaite, à l'articulation de l'individu et de l'État, du territorial et du national, du haut et du bas, dans un rapport de forces et des rapports de pouvoir tantôt conflictuels, tantôt cogestionnaires et parfois les deux en même temps. Aujourd'hui la période de l'engagement dans une association comme modèle de contre-société s'efface partiellement au profit de nouvelles formes de participation sociale, correspondant plus à une figure d'un idéalisme plus proche de la réalité et de l'action de terrain qu'à celle du militantisme héroïque, d'un dévouement total à la cause »
>
> (Augustin & Gillet, 2000, p. 98).

Bien qu'elles soient en pleine remise en question, il semble possible de penser que les MJC soient positivement impactées par ces transformations, J.-P. Augustin et J.-C. Gillet avancent que les associations de jeunesse et d'éducation populaire pèsent en 1997 un poids important. Pour les MJC, ils annoncent les chiffres suivants : 550 000 adhérents, 9300 emplois (dont 3800 permanents), 20 000 bénévoles. Des chiffres auxquels il faut ajouter quelques milliers d'adhérent·e·s dans 300 d'associations affiliées à l'UNIREG (Maurel, 1992). Cela tend à montrer que ces associations ont continué à croître après 1975 (430 000 adhérents et 1375 associations affiliées). Les travaux de Laurent Besse (2008) et de Christian Maurel (1992) arrêtent leur recueil et leur analyse de données respectivement à l'été des Minguettes (1981) pour le premier et au début des années 1990 pour le second. Entre 1997 et 2009, un document produit par le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon[3] invite à penser que le nombre de MJC aurait grandi lentement passant à 630 000 adhérents et 1460 MJC affiliées aux deux réseaux confondus. Cela étant, il faut prendre ces données avec prudence dans la mesure où sur le même document, le chiffre identique de 9300 emplois associatifs est annoncé pour 2009.

En l'absence notable de travaux scientifiques couvrant la vie des MJC et de leurs fédérations sur ces vingt-cinq dernières années, il est légitime de se demander ce qu'il en est de leurs aspirations politiques, de leurs rapports à l'État contemporain et aux collectivités territoriales à mesure que se sont succédé les vagues de décentralisation. Quelle place les MJC tiennent-elles dans le débat public autour des questions de jeunesse ? Sont-elles aussi nombreuses ? Pèsent-elles encore le poids politique, économique et symbolique important qui était le leur aux différents échelons de l'action publique ? Il semble possible de penser que l'aspiration à devenir le service public de la jeunesse et de l'éducation populaire s'est transformée avec l'évolution du positionnement de l'État et du renforcement du pouvoir des élu·e·s locaux·ales. Plus encore,

l'émergence d'espaces de décisions infranationaux incite sans doute les acteur·ice·s de la jeunesse et de l'éducation populaire à investir de nouveaux espaces.

2.4. Faire réseau dans la décentralisation

En 2021, la confédération des MJC de France (ex-UNIREG) et la FFMJC amorcent leur processus de fusion qui aboutit l'année suivante. La Fédération nationale est, depuis 2022, réunifiée sous le nom de « MJC de France ». Là où la scission avait fait la couverture du *Monde*, de L*'Humanité* et une double page dans *Le Figaro,* la « Convergence » - la réunification historique des deux réseaux qui s'est tenue à Port-Leucate puis à Nancy - n'a fait l'objet d'un article que dans quelques titres régionaux[47]. L'un d'eux apprend d'ailleurs à ses lecteur·ice·s que la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement était bien là, projetée à travers une vidéo préenregistrée. Si l'histoire de la scission peut être interprétée comme le résultat, au moins en partie, de la crainte que pouvait inspirer les MJC en termes de poids politique, la réunification quant à elle ne semble pas montrer autre chose qu'un enjeu de survie. La mauvaise santé économique de la FFMJC l'a finalement conduite à cesser ses activités en 2021. De surcroît, peu semblent se souvenir des dissensus politiques qui avaient conduit à la scission, surtout parmi la nouvelle génération de salarié·e·s et de bénévoles. Ce qui opposait l'UNIREG et la FFMJC, à savoir la question de régionalisation des postes de directeurs, semble absent des préoccupations des MJC et des fédérations (Journal de recherche ; 10/2021 ; Convergence). Les thématiques sur lesquelles ont travaillé les seize délégations régionales pendant le rassemblement à Port-Leucate sont :

[47] Jay, Marie-Françoise. « Blanquefort : l'ABC a participé au rassemblement pour la convergence des réseaux MJC de France. » *Sud Ouest.* 01/12/2021.
Sans nom. « Port-Leucate : 1000 MJC de France se sont engagées. ». *L'Echo du Languedoc.* 23/11/2021.
Mouret, Philippe. « Port-Leucate : Les 1000 MJC de France signent pour l'avenir ». *Dis-Leur ! Votre de ose d'info en occitanie.* 18/11/2021.

« 1. Renouveler aujourd'hui les parcours d'engagement et les modalités de gouvernance dans les MJC,

2. Fédérer et faire réseau à tous les niveaux en maintenant un lien de proximité dans l'accompagnement des projets MJC quels que soient les territoires,

3. Articuler aujourd'hui éducation populaire et politiques culturelles,

4. Mieux se connaître pour mieux se reconnaître,

5. Affirmer nos engagements et nos singularités dans le portage et le pilotage de projets sociaux,

6. Impliquer les MJC dans les grandes transitions du XXIème siècle,

7. Repenser l'emploi, les métiers et la formation au service du projet d'éducation populaire des MJC.

8. Penser les solidarités socio-économiques au sein du réseau MJC,

9. Territorialiser les modes d'intervention,

10. Affirmer la co-construction dans le lien aux institutions »

(Extrait ;Archive de recherche ; 11-13 novembre 2021 ; Convergence).

Le principe de cogestion avec l'État s'est mué en celui de co-construction avec les pouvoirs publics. Le réseau national se pose alors la question des rôles à jouer aux différents échelons dans la construction des politiques publiques. Il s'interroge également quant aux marges de manœuvre qu'il est possible d'exploiter. La décentralisation interroge enfin les fédérations nationales et régionales à deux niveaux. Le premier est celui de l'accompagnement déployé à l'endroit des MJC implantées en milieu rural, en quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les métropoles. Comme cela sera abordé plus loin, le renforcement des pouvoirs locaux tend à affaiblir les MJC dans leurs liens avec leurs principaux financeurs (les communes) et à rendre grandement nécessaire l'accompagnement des bénévoles par des fédérations professionnalisées. Le second est celui de l'identité des MJC, de la définition d'un savoir-faire en matière de « projet social » qui permette de les distinguer des autres associations et fédérations d'éducation populaire.

Ce travail de redéfinition de la position dans les politiques publiques et de réaffirmation de l'identité MJC avait déjà été observé au tournant des années 1980-1990 (Maurel, 1992 ; Besse, 2008). Deux documents conduisent aujourd'hui à supposer que ce travail est sur le point d'aboutir.

Le premier (en terme chronologique) est la « marque de fabrique jeunesse des MJC ». Le réseau national lance un vaste travail en 2022 avec pour questionnement la définition de la spécificité de l'action jeunesse des MJC en France. Elle organise dans cette perspective une rencontre nationale des MJC sur trois jours en novembre 2022 à Lathus. Les délégations de cadres et de salarié·e·s (notamment des animateur·ice·s) ont travaillé sur onze thématiques parmi lesquelles figuraient notamment les relations aux établissements scolaires, la transition écologique, les rapports de domination, la participation des jeunes et « la mise en valeur de la dimension culturelle du projet des MJC » (Extrait ; Archive de recherche ; 13 octobre 2022 ; Programme du rassemblement). L'analyse de ce qui s'est déroulé et du document produit par les MJC de montre que les professionnel·elle·s des MJC sont en tension autour d'une ambivalence issue de leur héritage : se positionner et positionner leurs pratiques entre le désir de transformation voire de lutte sociale et celui d'apparaître comme une institution (Verne, 2025). Pour autant, l'affirmation d'une identité propre à l'action jeunesse MJC trouve bien un point d'appui dans ce document.

Plus récemment, les MJC de France se sont rapprochées des autres fédérations qui se réclament de l'éducation populaire et du Ministère de la Culture en signant une « Charte des engagements réciproques Culture – éducation populaire » [48] en mai 2024. Ce deuxième document incarne, au moins au niveau national, ce qui est entendu par le terme de co-construction : contractualiser avec l'État. Ce document prévoit la création d'un label « éducation populaire pour la culture ». Ce dernier acte le fait que les mouvements d'éducation populaire fédérés signataires seront considérés, notamment par les services déconcentrés du ministère de la culture[49], comme des « partenaires privilégiés […] dans le cadre des différents appels à projets auxquels ils pourront prétendre »[50]. En plus du label, l'État s'engage à la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour quatre ans afin de mettre en œuvre les objectifs qui seront fixés par un « conseil national et régional "culture – éducation populaire" ». L'État garde la main sur ce conseil, présidé par le·la ministre de la Culture. Il réunit les représentant·e·s des signataires.

Les prises de paroles publiques et médiatiques de l'équipe salariée de la Fédération nationale permettent de se représenter partiellement l'actualité récente des MJC à l'échelle locale. Sur

[48] Sont signataires de la charte : les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, la Confédération nationale des foyers ruraux, la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France, la Fédération nationale des Francas, la Fédération nationale Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, MJC de France, Peuple et culture, la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement public, l'Union française des centres de vacances, la Fédération sportive et culturelle de France.
[49] Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).
[50] Charte d'engagements réciproques Culture – Education populaire. Mai 2024. p.2.

leur site internet, les MJC de France revendiquent aujourd'hui 400 000 adhérent·e·s, 43 000 bénévoles et 17 500 salarié·e·s : « MJC de France, c'est un réseau de 1000 associations locales, organisées régionalement, dont les actions bénéficient à près de 4 millions de personnes et qui s'appuie sur 43 000 bénévoles et 17 500 salariés pour coconstruire des projets locaux au service de l'intérêt général »[51]. Ce dernier chiffre de 17 500 salarié·e·s laisse entendre que les MJC se sont fortement professionnalisées depuis 2009. Les prises de parole dans la presse de Patrick Chenu, actuel directeur général de la fédération nationale et président du FONJEP, insistent sur deux rôles des MJC dans les territoires. Le premier est lié aux transformations de l'État et à la décentralisation : « une MJC c'est un lieu où on fabrique une politique publique sur un territoire (…) dans les villes de 5000 à 10000 habitants. Faire le tour des MJC c'est faire le tour des sous-préfectures, la diagonale du vide »[52] (Carpentier, 2024). Le second rôle (sans qu'une priorisation puisse être établie sur la base du matériau disponible) est celui d'acteur culturel qui promeut la culture comme « un levier de formation à la citoyenneté par la pratique » (*ibid.*). Il faut enfin souligner le rôle que les MJC de France ne souhaitent plus mettre en avant, celui d'acteur socioculturel qui serait aujourd'hui entaché d'une image désuète et dévalorisante (*ibid.*).

Lorsque les journaux comme *Le Monde* ou *L'Humanité* donnent la parole à des directeur·ice·s de MJC, c'est souvent pour faire le récit de la disparition des équipements ou des difficultés économiques auxquelles ils et elles sont confronté·e·s. Avec des titres comme « Des MJC en faillite » (Duquesne, 2012), « Des dizaines de MJC menacées de disparition », « À Savigny, le maire brade la jeunesse » (Delaporte, 2015a, 2015b), « Qui veut la peau des MJC » ou bien encore « MJC : Silence, on ferme ! » (Guerrin, 2017a, 2017b), c'est le climat d'inquiétude dans lequel seraient plongé·e·s les salarié·e·s qui est mis en avant.

Ces dernier·ère·s dénoncent notamment ce qu'ils et elles appellent la « marchandisation » : le recours aux labels comme l'Information Jeunesse, aux appels à projets et à la prestation de service. Cela rappelle ce que Christian Maurel (1992) analysait déjà au début des années 1990 : dans le contexte de la décentralisation, salarié·e·s et administrateur·ice·s des MJC se vivent de plus en plus dans un rapport marchand aux collectivités et à leurs usager·ère·s. Les acteur·ice·s qui ont pris la parole dans les journaux parlent d'un « désengagement des pouvoirs publics et de l'État [qui] transforme les associations [...] en prestataire de service, lieux de consommation

[51] Les MJC de France. « Qui nous sommes ? ». URL : https://mjc-de-france.fr/qui-sommes-nous/. Consulté le 12/12/2024.
[52] Propos du directeur générale de la fédération française des MJC de France, rapportés en citation ouverte par le journaliste Laurent Carpentier (référence de l'article en bibliographie).

d'activités, boutiques de loisirs » (Lacreuse, Ropars & Charbonné, 2012). Les articles de presse recensés font aussi la part belle aux histoires conflictuelles avec les mairies (Delaporte, 2015 ; Benzayag & Leguem, 2017 ; Guérin, 2017b, 2023), voire à des fermetures en vue d'une réattribution des locaux (Guerrin, 2017a). Sans se montrer misérabiliste, il semble possible d'avancer que la conjonction du renforcement des pouvoirs publics locaux, la baisse des dotations publiques aux collectivités et la disparition du rêve initial de la FFMJC (d'incarner un service public géré par ses usager·ère·s) mettent à mal les Maisons dans leurs rapports de force avec les municipalités. Les changements de mandatures notamment semblent inquiéter les salari·é·e·s : « Avec le risque, à chaque élection, de voir la nouvelle équipe avoir du mal à comprendre qu'elle n'a pas la main sur ce qu'elle finance en grande partie » (Carpentier, 2024). Le terme de co-construction n'est donc pas une évidence lorsque localement, il s'agit de construire avec son principal financeur, la mairie.

Ces discours semblent constituer le signal de l'impact sur les MJC d'un mouvement plus général et déjà documenté de recompositions des relations entre l'État et le monde associatif (Cotin-Marx, Hély, Jeannot, Simonet, 2017). Ces recompositions interrogent jusqu'à l'objet des MJC. En lieu et place d'incarner un service public de l'éducation populaire, elles se trouvent prises dans des logiques d'évaluation, de prestation de service, de contractualisation sur des programmes et des dispositifs d'État. Plus encore, « les associations sont amenées à rationaliser le travail, à ingérer la rhétorique et les méthodes du marché privé ainsi que ses valeurs » (Cottin-Marx, 2019, p. 62). En plus du fait que ces logiques tendent à complexifier les tâches des bénévoles, voire à en professionnaliser certaines, il est possible qu'elles privent les usager·ère·s de leur pouvoir historique de décision.

L'absence physique de la secrétaire d'État lors de la fusion et les articles de presse recensés tendent à appuyer l'idée qu'au niveau national au moins, les MJC ne pèsent plus le même poids politique que dans les années 1970. Le traitement médiatique de la fusion ainsi que la teneur de l'analyse de la recension d'articles de presse montrent le déclin de l'image des MJC comme sujets pertinents d'articles.

Nonobstant, cette histoire et cette actualité, brossées à grands traits, montrent à quel point les MJC sont liées à l'État et à ses évolutions. Pour résumer et conclure, elles connaissent une croissance spectaculaire en étant portées à la fois par un contexte économique exceptionnel, un État-providence et un rêve puissant : la création d'un service public de la jeunesse et de l'éducation populaire pour lequel Maurice Herzog a choisi l'option MJC. Les événements de mai 1968 jouent un rôle charnière. L'État réalise la puissance politique prise par la FFMJC et

notamment, à travers elle, le pouvoir des salarié·e·s dont la majorité des cadres est inscrite à la CGT. C'est le revirement. L'État impose l'option de la régionalisation et du retrait du droit de vote aux représentants des salariés dans les statuts. Les MJC, bien que divisées sur la question, choisissent le bras de fer avec Joseph Comiti, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, qui impose la régionalisation de la FFMJC.

Cet épisode se solde par une scission des MJC en deux réseaux nationaux et une constellation de fédérations régionales, certaines affiliées à la FFMJC, d'autres rejoignant l'UNIREG. Les MJC survivent. Mieux, elles poursuivent leur développement, certes un peu plus lentement, et connaissent une forme d'apogée en termes de poids et de vitalité.

Le tournant de la rigueur sous le mandat socialiste de François Mitterrand entraîne le retrait massif de l'État : baisse des financements nationaux et décentralisation. Le renforcement des autorités locales, auxquelles les MJC ont directement affaire, pousse les Maisons à entrer dans des logiques de conventionnement avec les mairies (afin de garantir leurs subventions notamment). Le discours politique et les représentations médiatiques des jeunes ont changé. La priorité nationale n'est plus le loisir éducatif, mais l'insertion professionnelle. Les jeunes sont sont montré·e·s comme des individus vulnérable fasse au chômage de masse ou comme une menace, lorsqu'il s'agit des bandes de jeunes hommes des quartiers populaires. L'idée que les MJC ont échoué à canaliser la jeunesse circule. La conjonction du retrait de l'État et du changement de la représentation nationale sur les jeunes plonge les MJC dans une profonde crise d'identité. Elles se sentent désavouées par cet État qui leur avait jusqu'ici laissé une place considérable.

Dans le même temps, l'UNIREG s'implante dans les territoires ruraux, agricoles et économiquement moins dotés. Elle adopte une attitude fédéraliste et accepte les exigences posées par l'autorité de tutelle. La FFMJC quant à elle, implantée dans des territoires globalement plus urbanisés et plus riches, revendique un fonctionnement centralisé grâce auquel elle continue d'être force d'opposition. Ce sont deux cultures, deux rapports à l'État, deux héritages bien distincts.

En l'absence de travaux scientifiques sur la période qui court de la fin des années 1990 à aujourd'hui, il est légitime de se demander ce que deviennent les MJC dans le contexte du « gouvernement à distance » (Epstein, 2006) et de la territorialisation des politiques publiques (Douillet & Faure, 2004 ; Douillet & Lefebvre, 2017). Plus encore, les années 1990 – 2000 sont marquées par un tournant à côté duquel les MJC n'ont pas pu passer : la

transformation des ressorts de la légitimité politique. Les acceptions universalistes et égalitaires de l'État – Providence, dans lesquelles la FFMJC s'est projetée, ont cédé la place à une valorisation du local et de l'action en proximité (Le Bart & Lefebvre, 2005). Or les logiques de fonctionnements revendiquées par l'UNIREG après la scission s'inscrivent dans cette prise en compte plus systématique et systémique des ancrages et des problématiques locales. C'est pourquoi il paraît plus logique de poursuivre ce propos en s'intéressant moins aux logiques fédérales nationales qu'à celles à l'œuvre depuis les années 1990 à une échelle plus proche des associations locales.

Comme on va le voir néanmoins, la construction politique de l'AD est liée à l'histoire de la scission de la FFMJC en deux entités et à l'évolution des liens entre les MJC et l'État. En effet, les actuels salarié·e·s de l'AD doivent composer, dans la construction de leur positionnement vis-à-vis des associations locales et des pouvoirs publics locaux, avec le positionnement centralisateur de la FFMJC et la culture fédérale de l'UNIREG.

III.L'ADMJC42 : un acteur collectif et multipositionné

L'histoire de l'ADMJC42 commence officiellement par le dépôt de ses statuts en avril 1979. Cela fait précisément dix ans que Lucien Trichaud a lancé la fédération concurrente à la FFMJC. Le territoire Rhône-Alpin fait partie des régions les plus dotées en nombre de MJC. En 1992, Christian Maurel, en dénombre 217. Il y en a 216 en Lorraine et 130 en Île-de-France. Les MJC du territoire sont partagées entre l'UNIREG et les Fédérations régionales de l'académie de Grenoble et de Lyon (FRAG et FRAL), liées à la FFMJC. La Loire fait partie des départements où les MJC sont (en 1992 toujours) les plus développées - 39 en tout – ce qui représente près de 20 % de l'effectif régional.

N'étant pas un travail méthodologiquement ancré en histoire, cette thèse ne s'est pas concentrée sur la collecte de données permettant de faire la sociohistoire de la genèse de l'AD. L'étude des raisons, des acteurs et des structures qui ont poussé à la création de l'association en est donc absente. La compréhension de ce que représente l'AD aujourd'hui rend néanmoins nécessaire l'exploration de son histoire récente. Les données présentées ci-dessous se basent sur la mémoire collective de l'équipe de direction actuelle de l'AD. Les membres qui la composent, Clément, Lise et Fanny, précisent d'ailleurs, dans l'entretien, qu'il leur est difficile de se remémorer l'histoire longue de l'AD. Cette mémoire fait la part belle à l'histoire de l'affirmation politique de l'AD, passant d'une « coquille vide » à un acteur à part entière sur lequel s'appuie le réseau national des MJC. Cette « petite histoire » est tout à la fois la leur,

celles des personnes bénévoles et professionnelles qui les ont formé·e·s et celle de la structure qu'ils et elles co-dirigent. Or cette « petite histoire » croise à beaucoup d'endroits la « grande », celle des MJC, documentée et rapportée par Christian Maurel (1992) et Laurent Besse (2008). Elle permet aussi la mise en lumière de la lecture qu'en ont les salarié·e·s départementaux·ales, pris·e·s entre deux impératifs : faire vivre un projet fédéral dans les territoires et cheminer avec les associations locales dans les enjeux locaux.

Il faut rapporter quelques éléments importants pour la compréhension de ce qui va suivre. L'AD est créée le 21 juillet 1979 à l'initiative de quelques administrateur·ice·s des MJC de la Loire. La personne qui en prendra la première présidence, Simon G., est engagée dans le tissu associatif de la vallée du Gier, au sud-est du département. Cette vallée, aux portes du Rhône, est à ce moment un bassin industriel. Les MJC implantées dans des villes petites et moyennes comme Saint-Chamond ou Rive-de-Gier, sont des MJC professionnalisées dynamiques. Elles forment une exception parmi les MJC ligériennes qui ne comptent pour la plupart aucun·e salarié·e·s et sont implantées dans des zones rurales. L'engagement de Simon G. depuis la vallée du Gier le conduit à créer des liens avec un élu de Saint-Chamond, François Rocheboine. Outre son mandat de député et d'élu couramiaud[53], François Rocheboine accède en 1989 aux fonctions de Conseiller général puis deviendra vice-président du service Jeunesse et Sport de la collectivité en 1994.

Dans les années 1990, l'AD utilise ce lien pour engager un travail autour des questions de ruralité avec le Conseil général. Ces discussions mèneront au conventionnement d'une subvention de fonctionnement départementale. Cette subvention est entièrement reversée à la Fédération Régionale de l'académie de Lyon (FRAL) qui porte les postes salariés de l'AD jusqu'en 2015. La fédération régionale tente en vain de récupérer le conventionnement avec le Département en son nom. Les militant·e·s de l'AD, administrateur·ice·s comme salarié·e·s, s'y sont fermement opposé·e·s.

[53] Les couramiauds et les couramiaudes sont les habitant.e.s de Saint-Chamond

3.1.La « Coquille vide » aux prises avec l'héritage de la scission

L'AD des débuts est décrite par Lise et Clément comme une entité purement administrative qui permet surtout de faire transiter la subvention de fonctionnement du Département de la Loire vers la FRAL, employeuse des directeur·ice·s en Rhône-Alpes. L'affiliation première de l'AD à la fédération régionale, et donc à la FFMJC, n'est pas anodine compte tenu de l'histoire de la scission des MJC évoquée plus haut. Elle compte comme réseau concurrent l'UNIREG vers lequel se sont significativement tournées les MJC sans salarié·e·s et/ou implantées en milieu rural. Or, dans la Loire justement, ce sont 31 des 39 MJC qui adhèrent à l'UNIREG (Maurel, 1992). L'enjeu premier de l'AD, du point de vue de son organisme de tutelle, n'est toutefois pas la représentativité ou l'accompagnement en proximité des associations. Il s'agit avant tout de capter des subventions départementales.

> « Clément : Quand on est arrivés en tant que salariés fédéraux [en 2005], l'objet c'était [dans la peau de la fédération régionale] " Il y a une entité juridique qui s'appelle AD, c'est pour les transits financiers [...]. On veut pas une entité politique sur le territoire, [...] donc il y a une coquille pour faire ces flux financiers et puis s'il y avait des subventions qui devaient arriver qui étaient très départementalisées, aller les récupérer, mais surtout pas faire vivre un territoire" ».
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Pour des raisons que l'enquête n'a pas permis d'élucider, l'antenne rhône-alpine de l'UNIREG, la FRAL et son homologue de l'académie de Grenoble (la FRAG) fusionnent en 2001. Elles donnent naissance à la fédération régionale des MJC en Rhône-Alpes (ci-après désignée par l'acronyme FRMJC). Il semble que ce regroupement se soit fait au profit des objectifs politiques des deux dernières, compte tenu de la manière dont Clément décrit son arrivée à l'AD des MJC au poste d'animateur de territoire. Aux côtés de Adrien, alors directeur, ils ont pour mission d'incarner le projet fédéral localement : le projet de la FFMJC. Il s'agit « d'accompagner les MJC, avec une vision très centralisatrice, qui était l'objet de l'histoire de l'époque » (Clément ; équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; entretien du 06/12/2024). Ce projet peut s'apparenter à l'objectif national de construire un service public de l'éducation populaire dans une cogestion avec l'État par l'intermédiaire de salarié·e·s fort·e·s politiquement.

> « Clément : Le projet régional était porté beaucoup par les MJC de Lyon et Grenoble qui avaient une entité politique forte, des grosses maisons professionnalisées. Ces grosses maisons professionnalisées, elles étaient très très fortes. Et le discours politique passait par les salariés de la Fédération, les directeurs. C'est idéologique dans l'histoire des MJC : les salariés ont été très très proches de la cogestion, toutes ces histoires-là. On était très très proches du projet, de la portée de projet, et ce n'était pas illogique si tu veux, par rapport à l'histoire de la création des MJC, même dans l'histoire, l'école d'Uriage[54], toutes ces histoires-là. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

À travers le témoignage de Clément, il est possible d'identifier la ligne idéologique de la FFMJC dont la régionalisation à marche forcée désirée par l'État n'a finalement pas conduit à l'effacement total du pouvoir des salarié·e·s sur les orientations politiques des fédérations et des associations locales. Au contraire, leur pouvoir apparaît grand dans la mesure où pendant plusieurs années, les MJC de Lyon et de Grenoble semblent avoir imposé leurs vues à un territoire ligérien, bastion de l'UNIREG en Rhône-Alpes. L'équipe de direction insiste sur le fait que l'AD est vue comme le « petit poucet » au niveau régional ; elle pèse peu dans les débats sur les priorités de la fédération, malgré la détermination de ses militant·e·s. Plus encore, elle rapporte à travers sa mise en récit de la première vie de l'AD un véritable sentiment de mépris de certain·e·s salarié·e·s de la FRMJC à l'endroit des « petites MJC » :

> « Clément : À un moment donné, la fédération elle nous disait : l'énergie il faut la passer dans les grosses maisons. Les petites maisons, à la limite, elles meurent, ce n'est pas grave. Et la question de la ruralité, qui était prégnante dans la Loire, ces petites maisons, en fait c'était invisible par le boulevard des Brotteaux, [siège de la FRMJC à Lyon]. Et moi je me rappelle d'un mec, quand je parlais d'une toute petite maison, il disait : "mais ça on s'en fout. On s'en fout de cette petite maison, il n'y a pas de professionnels, ça ne remplit pas économiquement, ça ne fait pas vivre l'institution" ».
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

C'est ainsi que Lise, arrivée en tant que professionnelle en 2003 dans l'une de ces « petites » MJC, rapporte leur colère et parle d'une adhésion « subie » à la suite de la fusion. Ces petites MJC, initialement adhérentes UNIREG, ont depuis la fusion le sentiment de payer pour la FRMJC sans obtenir en contrepartie une attention satisfaisante. L'entité AD capte une subvention départementale issue d'un travail de négociation avec le Conseil général réalisé par des membres de l'UNIREG, notamment autour des questions de ruralité. Adrien et Clément

[54] L'École Nationale des Cadres de la Jeunesse d'Uriage est une école initialement créée par le régime de Vichy pour former de hauts fonctionnaires. Elle développe un modèle éducatif combinant formation intellectuelle, vie communautaire et apprentissages pratiques. Après une rupture avec le gouvernement et sa fermeture en 1943, plusieurs anciens membres participent à la Résistance puis à la création d'organisations et institutions d'éducation populaire comme Peuple et Culture. « L'école d'Uriage » est ainsi souvent associée à une conception exigeante de la formation des responsables des mouvements et organisations de jeunesse et à un humanisme engagé dans la transformation sociale.

constatent la difficulté et la tension inhérentes à leur mission : faire vivre un projet fédéral émanant d'une entité centrée sur les MJC employeuses auprès des MJC de la Loire dont la majorité se sent négligée et sans aucune prise sur ledit projet.

Ces « petites » MJC dont Lise rapporte la parole de salarié·e·s et de militant·e·s sont en fait deux types de structures bien distincts. Il y a les Maisons avec quelques salarié·e·s permanent·e·s, embauchés localement, et un·e directeur·ice salarié·e de la FRMJC. Elles sont alors implantées dans des petites villes comptant moins de 10 000 habitant·e·s. Elles proposent des interventions socioculturelles, des espaces de pratique d'activités culturelles ou sportives, embauchent des animateur·ice·s pour les publics infantiles et adolescents qui habitent la commune et les villages voisins. D'autres, plus nombreuses, n'ont pas de salarié·e·s. Elles s'apparentent à des groupements d'habitant·e·s avec un esprit communautaire où l'enjeu est d'abord d'animer le village. Elles ont affaire aux élu·e·s locaux·ales de villages et petites villes qui ne partagent pas les mêmes préoccupations que celleux des grandes villes (Vignon, 2016 ; Douillet & Lefèbvre, 2017 ; Charmes, 2019). L'adhésion à l'UNIREG et la propension à travailler entre MJC crée une culture de réseau dont Lise se réclame aujourd'hui.

> « Lise : En fait moi la MJC de Feurs ça a toujours été une MJC… C'est là que j'ai grandi professionnellement. Et ça a toujours été une MJC importante, mais revendicative. Comment dire ? Grosse, stable donc avec une place dans le réseau, mais aussi une culture…Une culture de la revendication et de l'opposition [...]. Ces vieux administrateurs, Thérèse là, qui quand même était déjà là quand je suis arrivée [en 2003], était très très très vieille. Et c'était une femme ! Et pour autant, elle, elle allait dans les réunions à Lyon se battre pour la question de la représentation de la ruralité, etc. [...] Léon, directeur de la MJC de Feurs, certes un emmerdeur de première, mais c'était quelqu'un de constant, de loyal et d'engagé pour le collectif. Mais il avait des revendications. C'était la question du rural et de l'urbain en fait. On était sur ces tensions-là. Moi j'ai grandi par ailleurs dans une MJC rurale, dans laquelle il n'y avait pas de salarié. Donc ça trouvait écho ça pour moi. C'était… ça faisait sens, c'était logique et il n'y avait pas de raison qu'on n'entende pas la voix des ruraux. Ce n'était pas cohérent, parce que le travail que nous faisions était un travail de qualité. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Selon la formule consacrée, l'AD est prise entre le marteau fédéral et l'enclume des réalités vécues par les « petites » associations. Derrière cette tension qui oppose les associations rurales et urbaines se joue aussi sans doute l'opposition politique UNIREG-FFMJC. Des propos de Lise émerge en effet l'idée d'une opposition locale entre les deux réseaux. Bien que ces derniers communiquent entre eux localement à l'occasion de rencontres avec le Conseil général, il faut souligner que les enquêté·e·s rapportent que les acteur.ice.s tendent à s'ignorer plus ou moins cordialement. C'est bien l'AD qui semble avoir constitué, entre le moment de sa création et

2005, l'espace du combat politique, de l'opposition, de la revendication ; l'espace où ont pu se retrouver certain·e·s militant·e·s, que ce soit aux postes de salarié·e·s ou au CA, porteur·euse·s de la culture UNIREG.

3.2.L'affirmation de l'AD comme entité politique autonome : 2005-2013

> « Clément : Si l'AD existait, elle voulait représenter tout le monde, elle ne pouvait pas que s'appuyer sur les MJC avec salariés. Elle ne pouvait pas parce qu'elle ne représentait rien. Deux tiers [de MJC] sans salarié à peu près. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

L'AD incarne avec l'arrivée de Clément en 2005 la synthèse des deux mondes. Adrien est un ancien employé de l'UNIREG. Clément lui, a été salarié de la FRAL jusqu'à la fusion. Il a travaillé à la MJC de Rive-de-Gier, une commune aux portes du département du Rhône de quelque 14 000 habitant·e·s. Le CA de l'AD est composé de peu d'administrateur·ice·s. Entre 2005 et 2013, il change une fois de présidence. Adrien et Clément « vont chercher » Sylvain, un militant d'une MJC professionnalisée stéphanoise. Abad, de la MJC de Feurs, Léon, de la MJC de Montbrison, Suzelle de la MJC de Chazelles-sur-Lyon, représentent des Maisons implantées dans des petites communes (moins de 15 000 habitant·e·s), héritières de la culture UNIREG.

La période qui court de 2005 au recrutement d'Fanny en 2010 peut se caractériser par une série de tâtonnements en vue de créer des liens avec ces « petites » MJC. Un des premiers dossiers par lesquels l'AD parvient à travailler régulièrement avec les CA des MJC ligériennes est celui du service paie. Il s'agit-là d'une première réponse à des besoins propres à certaines MJC. La responsabilité de dresser les fiches de paie pour les salarié·e·s permanent·e·s et les intervenant·e·s apparaît lourde pour les bénévoles des structures. Ce service a vu le jour à la demande de quelques directeur·ice·s au début des années 2000. À sa création, ce service paue incarne davantage un service rendu entre collègues de manière « anecdotique » (Clément ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024, p.17) que d'une offre instituée de service à la disposition des MJC adhérentes.

L'AD prend de la distance vis-à-vis du projet de la FRMJC qu'elle doit pourtant faire vivre dans le territoire. Elle emprunte un chemin qui ressemble davantage aux modalités d'action de l'UNIREG : travailler en réseau à partir des problématiques rencontrées par les bénévoles et les adhérent·e·s :

> « Clément : Concrètement on est allés rencontrer les MJ. On s'est dit […] qu'il faut amener d'autres gens et qu'il faut les amener à réfléchir avec nous, sur le besoin qu'ils ont, comment on va faire. [...] Et on a eu des MJC qui quand même nous ont suivi, ce qui a permis de faire un déclenchement économique, de trouver un petit peu d'argent et de se dire : "bah là, il faut qu'on aille un peu plus loin". Et ce "un peu plus loin est arrivé". À un moment donné on s'est dit à l'AD : "maintenant il faut qu'on ait un vrai professionnel de la paye qui vienne. Qu'on paye avec des subventions du département et des cotisations MJ. [...]. Et ce qui nous a permis en prenant les grosses MJC, c'est de tester ! De se prendre des coups. Je me rappelle des coups avec Saint-Martin-la-plaine. Parce qu'on faisait pas bien les choses donc le discours a été compliqué. Ça n'a pas été tranquille ».
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

La mise à contribution de quelques MJC professionnalisées - entre autres choses – conduit à crédibiliser progressivement l'AD comme interlocutrice fiable pour les autres MJC du département. La structuration du service paie s'achève au terme de plusieurs années par le recrutement au poste d'assistante de direction de la trésorière bénévole de la MJC de Feurs, Fanny. Avec une salariée à plein temps, le service s'est rapidement étoffé en devenant une ressource, au-delà de la réalisation des payes, sur des questions juridiques notamment. Aujourd'hui, l'AD assure environ 300 payes par mois et s'est doté d'un poste supplémentaire, subordonné à celui d'Fanny. Le service paye de l'AD concerne l'ensemble des MJC ligériennes, professionnalisées ou non, à l'exception de la seule association du territoire dont la taille excède la limite légale de onze équivalents temps plein (ETP) permettant à une structure non spécialisée d'assurer cette charge.

> « Fanny : Parce qu'on amenait le service paye, de la fiche de paye et l'accompagnement juridique. Aussi des salariés… enfin de l'emploi. Et on avait nous toutes les petites MJ qui payaient en chèque emploi associatif à l'époque. Et celles-ci on les a récupérées pour les mettre à un niveau [...] conventionnel. Qui tiennent la route. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Cette étape importante, au-delà d'une crédibilisation, sert à ancrer l'AD dans un rapport de proximité avec les MJC ligériennes et à affirmer son autonomie vis-à-vis des orientations politiques de la FRMJC. Cette dernière ne voit toujours pas ces « petites » MJC et leur fédération autrement que comme une source de revenus à la marge :

« Clément : On peut le dire aussi parce que les petites maisons rapportaient des petits sous. Mais c'est pas pareil que… Ce qui faisait vivre la fédération, c'est quand même le franc. 'Fin c'est pas que le franc fédéral justement. C'était l'emploi.

Charli : C'était le nombre de salariés.

Clément : Ah bah le modèle économique était posé là-dessus. »

(Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Adrien quitte ses fonctions dans cet intervalle. Clément prend le poste de directeur. L'AD souhaite poursuivre son effort de développement. Au recrutement d'Fanny succède, en 2013, celui de Lise au poste d'animatrice de réseau. Ce recrutement achève l'affirmation politique de l'association vis-à-vis de la FRMJC au sens où la définition du poste est entièrement tournée vers le développement des liens avec les MJC du département. La candidate Lise a contribué à l'écriture des missions sur laquelle elle tente de se faire recruter. Le jury formé par la FRMJC, qui devait initialement porter le poste – puisque les postes fédéraux relèvent de la responsabilité de l'entité régionale - refuse.

« Lise : J'avais participé à la construction de l'offre d'emploi et à la définition des missions avec l'AD de la Loire. Et j'ai failli ne pas avoir le poste puisque j'étais recrutée par le régional qui attendait des choses dont moi je savais pertinemment que ce n'était pas les bonnes choses pour la Loire. Donc en fait il y avait dissonance entre ce qu'eux disaient du jury dans lequel j'étais entendue et ce que moi j'avais, ce que je savais de la Loire, ce que je voyais, ce qu'on avait pensé aussi qui n'était pas raccord en fait [...]. Par exemple eux me disaient [...] "Comment pensez-vous valoriser le projet politique fédéral [rires] ?" Et je leur disais "mais en fait, le projet politique fédéral, les MJC de la Loire, elles s'en fichent. Elles ne savent même pas qui vous êtes en fait." Et ils ont dit "bah non, ce n'est pas cette candidate qu'on va prendre puisqu'elle ne répond pas à nos attentes" ».

(Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Un rapport de force s'engage entre l'ADMJC42 et la FRMJC. L'AD menace de réorienter une partie de la subvention départementale pour salarier en propre Lise, diminuant ainsi la part reversée à la Fédération. L'association peut alors s'appuyer sur le fait que la convention, dont la conservation est le fruit de luttes, concerne toujours l'AD et la collectivité. Lise est finalement embauchée par la FRMJC au poste d'animatrice de réseau de 2013 à 2015.

L'AD poursuit sa prise de distance avec la Fédération. Le directeur, l'animatrice de réseau et les administrateur·ice·s alors peu nombreux, se partagent l'animation du réseau des MJC implantées dans le département de la Loire. Pour développer ce lien de proximité, même avec les MJC les plus éloignées des centres urbains, les membres de l'AD se rendent dans les réunions des CA des associations pour tisser des liens avec les bénévoles.

> « Lise : C'est le fait que comme on est deux pour pouvoir aller voir les MJC, on voit beaucoup plus les MJC. Quand ils étaient tout seuls, ils ne pouvaient pas. Donc on est allé voir, on est allé au plus près des MJC. Et en fait dans le lien, le repérage de militants et l'accompagnement, les gens ils avaient envie. On a eu Gilles [...], on a eu Louis, on a eu Chantal ! Il y a eu plein de gens qui se sont engagés, de manière plus ou moins longue, avec nous. Mais parce qu'aussi, d'abord ils nous connaissaient. Ils voyaient à quoi servait l'action de l'AD et puis ils se sentaient de plus en plus appartenir à un tout un peu plus grand qui était l'AD. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

L'AD devient donc un espace où se sont senti·e·s invité·e·s les administrateur·ice·s des MJC ligériennes, même les Maisons sans salarié·e·s, géographiquement éloignées. L'AD déménage de ses locaux stéphanois pour la ville de Feurs, tout à fait au centre du département. Avec un CA étoffé et un lieu davantage en proximité, l'AD décide à partir de 2013 de transformer progressivement ses liens avec la FRMJC qui ne représente pour elle plus qu'une « grosse machine » employeuse, à la santé économique alors déclinante. La subvention du Département qui ne faisait que transiter par la FRMJC est définitivement conservée à l'AD. Le CA vote une « contribution volontaire » à l'entité régionale. Lise et Clément feront partie de la première vague de licenciements en 2015, ce qui actera la fin des liens de l'AD avec la Fédération. La subvention départementale permet au CA de l'AD d'embaucher directement son directeur et son animatrice de réseau sans que cela n'affecte sa trésorerie.

L'AD s'affirme plus encore dans de nouveaux espaces. Avec la disparition de la Fédération régionale en 2016, elle prend en son nom des fonctions annexes comme la gestion administrative du service civique ou le rôle de relais départemental des juniors associations (JA), en lien avec le Réseau national des JA. Elle devient également un organisme de formation (OF) qui porte un BPJEPS[55] et un projet de BAFA[56] à partir de 2017. Elle recrute Nicolas en tant que formateur, chargé d'organiser et de mettre en œuvre la formation. Lise est remplacée au poste d'animatrice de réseau par Célia et prend celui de co-directrice de l'AD, aux côtés de Clément.

[55] Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire Sports.
[56] Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

3.3.L'ADMJC42 dans les groupes de travail locaux

L'affirmation politique et l'autonomisation de l'AD vis-à-vis de la FRMJC se font dans un contexte particulier, celui de l'acte II de la décentralisation sous la présidence de Jacques Chirac en 2003. Cette réforme constitutionnelle acte l'autonomie des collectivités, mais aussi, à partir de 2004, des libertés et des responsabilités locales nouvelles par l'intermédiaire du transfert de nombreuses compétences : « la définition et le traitement des problèmes publics se font alors localement » (Douillet & Lefebvre, 2017, p. 50). Elle induit aussi un changement de positionnement de l'État qui, jusqu'ici producteur de politiques publiques sectorisées, préfère promouvoir des politiques « constitutives » (Thoenig & Duran, 1996) c'est-à-dire des cadres et des dispositifs pour des négociations localisées entre les collectivités, les services déconcentrés et/ou les acteur·ice·s locaux·ales non gouvernementaux·ales. Ce processus de territorialisation de l'action publique s'accompagne d'une reconfiguration de l'État (Hassenteufel, 2021 ; Douillet & Lefebvre, 2017). Ce dernier gouverne à distance (Epstein, 2006) à partir d'outils comme les projets, les labels, les contrats (Gaudin, 2005, 2007) et les agences. Ces « technologies […] permettent au pouvoir central de s'exonérer de la contrainte pour guider l'action des acteurs de la périphérie » (Epstein, 2006, p. 11). Les collectivités locales sont libres de définir leurs projets, leurs orientations, leurs priorités (dans une certaine mesure) puis les projets locaux sont mis en concurrence et évalués à l'échelle nationale.

C'est bien cette logique qui permet à des entités fédératives associatives régionales ou départementales de se positionner dans les espaces locaux de définition et de traitement des problèmes publics. Les collectivités ont besoin d'elleux pour des questions de représentativité, d'expertise de terrain et de légitimité.

Le Département

L'AD a, dès 2001, entrepris de consolider ses liens avec le Conseil général de la Loire. Elle s'est investie (et se mobilise encore aujourd'hui) dans un dispositif du Service Jeunesse et Sports de la collectivité : l'Opération Eté Jeunes (OEJ). Chaque été, les accueils collectifs de mineur·e·s (ACM) dont les fédérations prennent part à l'opération (MJC, Union française des Colonies de Vacances, Fédération des Centres sociaux, Fédération départementale Familles rurales) construisent un séjour autour d'une thématique à destination des publics adolescents. Les structures se joignent au dispositif sur la base du volontariat. Schématiquement, l'objectif est de conduire des structures urbaines et rurales à travailler ensemble autour de l'élaboration et de l'animation de séjours. Il est principalement question de favoriser la rencontre entre les jeunes qui vivent et grandissent dans différents territoires. L'organisation des camps est en

grande partie prise en charge par la collectivité. Le reste à payer pour les familles est minime. Il est nul pour les structures.

L'ensemble de cette organisation est partagé entre la collectivité et les Fédérations. Dans la configuration du partenariat autour des OEJ, les fédérations apparaissent à la fois comme des relais permettant la mise en œuvre du dispositif et comme des expertes, légitimes sur les questions de jeunesse. Cette légitimité repose en grande partie sur le fait qu'elles fédèrent des associations locales qui ont un accès direct aux populations concernées par les préoccupations du Service jeunesse départemental. La Loire, avec aujourd'hui 45 MJC, reste de surcroît un des départements les plus dotés avec parfois plus de MJC que des régions entières.

Les directeur·ice·s et animateur·ice·s des MJC ont rarement affaire aux élu·e·s et aux agents du Département. En revanche, ils et elles identifient relativement bien cette collectivité comme organisme financeur de leurs activités. Au-delà des OEJ, le Département finance en direct des « aides postes » importantes dans beaucoup de MJC professionnalisées. Ces aides aux postes sont le fruit de négociations - et plus généralement des relations – entre l'AD et ce qui devient en 2015, le Conseil départemental (Journal de recherche ; 09.02.2023 ; discussions de café).

Entre les différentes subventions allouées aux MJC et à leur Fédération, le Département apparaît comme un de leurs principaux financeurs. Avec les OEJ, il se positionne à l'initiative et à la coordination d'une politique de jeunesse. Le Département, en lien avec le Service départemental Jeunesse et Sport (SDJES), service déconcentré de l'État, anime aussi un espace de discussion interfédéral sur les questions liées à la jeunesse. Cela prend la forme de rencontres thématiques régulières, de consultations ou d'appel à propositions pour faire évoluer la politique jeunesse départementale. En plus des fédérations citées plus haut, ces temps réunissent les FRANCAS et la Ligue de l'enseignement. Le thème de « l'engagement des jeunes » ruraux·ales et urbain·e·s a particulièrement occupé ce groupe de travail pendant la période 2022-2024 (Journal de recherche ; 21.01.2024 ; CD42). La collectivité a même invité sur l'initiative de ce groupe de travail, un chercheur de l'Institut National de Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP) à venir assurer une conférence à l'intention des acteur·ice·s jeunesse du territoire. À cela vient s'ajouter une dynamique lancée par l'arrivée d'un nouveau vice-président départemental à la jeunesse : « Jeunesse 2030 ». Le Département souhaite rassembler plus largement – les intercommunalités notamment – autour d'une « démarche

itérative » animée par un prestataire universitaire, la « Fabrique de l'innovation »[57]. Entre autres objets, il y a celui de reconsidérer les « besoins des jeunes » pour « mieux y répondre » (Journal de recherche ; 20.02.2023 ; CD42). Une série de propositions d'action a émergé à l'issue de deux journées de concertation. Ces propositions ont ensuite été intégrées à la stratégie de mise en œuvre de la « démarche itérative » prévue par le prestataire. En reprenant les verbatims employés par ce dernier, les « axes » sont articulés autour du tutorat et de la mobilité. Les actions imaginées par le collectif sont ensuite « éprouvées » auprès d'adolescent·e·s. Les acteur·ice·s des « territoires pilotes » et des « structures partenaires » (Journal de recherche ; 20.02.2023 ; CD42), dont l'AD, sont sollicité·e·s pour faciliter les rencontres entre les responsables de la démarche et des jeunes.

Pour résumer, la collectivité s'appuie beaucoup sur les fédérations pour construire et mettre en œuvre sa politique de jeunesse suivant des modalités plus ou moins fédéralistes ou descendantes. L'AD des MJC voit dans la participation à ces espaces et groupes de travail un ressort de sa légitimité auprès de l'institution et l'une des conditions de sa survie économique.

> « Clément : Je pense que si on avait dit : "on s'en fout de l'opération été jeune"…
>
> Lise : Ils l'auraient enlevée.
>
> Clément : Ils l'auraient enlevée… la ligne. Donc on participe à la politique… aux financements des politiques publiques parce que si on avait dit merde à l'opération été jeune, je suis sûr qu'ils l'enlevaient.
>
> Lise : Mais moi je suis sûr que si on l'enlevait, derrière, c'est nos financements à nous qui disparaissent. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Cet extrait permet de comprendre aussi le poids de l'AD dans les OEJ, par l'intermédiaire du nombre de MJC qui proposent des séjours chaque été : si elles se retirent, Clément et Lise pensent que cela signerait la fin du dispositif.

La légitimité de l'AD par le lien qu'elle entretient avec les institutions comme le CD est aussi et peut-être surtout, une donnée de sa relation avec les associations adhérentes. L'article n°2 des statuts de l'ADMJC en définit la vocation et l'objet ainsi : l'AD « a pour but de favoriser les échanges, la liaison et la coopération entre les MJC du territoire » dans différents domaines, dont le tout premier mentionné est celui « des relations avec les collectivités locales,

[57] La « Fabrique de l'Innovation » est un dispositif dans le cadre de la Communauté d'Universités et Établissements de l'Université de Lyon : https://fabriqueinnovation.universite-lyon.fr/fabrique-de-l-innovation-200114.kjsp Consulté le 06/03/2026.

départementales, régionales et d'autres partenaires dans le cadre de ses actions. »[58]. La co-direction va plus loin. Elle considère la participation aux instances ouvertes à ce niveau d'action publique comme une manière de « co-construire » les politiques publiques de jeunesse. Il s'agit de « ramener systématiquement les intérêts des jeunes » et « la vision portée par les MJC » dans ces espaces, d'y « faire exister » l'un comme l'autre, de les « rendre visibles ». Il est aussi question d'apparaître aux yeux des MJC ligériennes comme une institution qui « combat de dedans » (Journal de recherche, 28.03.2024, discussions de café), participant à différents espaces où l'AD « joue la chaise », « fait bouger, bouscule les satisfaits, gratte » (*Ibid.*) et incarne *in fine* un positionnement historique des MJC. En effet, dès leurs débuts, elles ont tenté de se distinguer des mouvements (de jeunesse notamment), alors perçus comme trop fermés sur une idéologie (Besse, 2008). Au contraire, comme évoqué précédemment, les MJC ont revendiqué jusqu'à la scission le fait d'être un quasi-service public, avec pour originalité d'être confié non aux services de l'État, mais aux usager·ère·s (Maurel, 1992).

On retrouve d'ailleurs ici une de leurs ambivalences originelles, une tension, sans doute induite par la relation financeur-financé qui lie l'AD au Département. L'association se positionne en « accompagnatrice des politiques publiques », ce qui, pour Clément : « nous permet de dire des choses. Parce qu'on n'est pas révolutionnaires, on est subversifs » (Journal de recherche ; 14/03/2023, discussions de café). Il semble bien que la collectivité adhère à cette prise de position puisque l'AD est invitée pendant des temps de tête-à-tête avec le vice-président du Département et la responsable du Service Jeunesse pour partager leurs vues sur le programme « Jeunesse 2030 » et ses premiers résultats. Lise et Clément peuvent alors émettre des suggestions comme la création d'espaces de participation tels que des forums de la jeunesse. Cela étant, ils et elles tempèrent. Lise par exemple relève qu'elle se retient de dire « le fond de sa pensée, car on pourrait être mis dans la case des emmerdeurs » (Journal de recherche ; 09/02/2023 ; échange à table). S'il est possible de dire des choses, c'est avec stratégie, car cela engage les relations futures et la subvention de fonctionnement.

L'échelle intercommunale et communale

Ce motif nourrit également la manière dont la co-direction de l'AD investit d'autres espaces de concertation et de décision liés à l'action publique locale en direction des jeunes. Elle se mêle notamment aux groupes de travail des intercommunalités, de plus en plus invitées

[58] Statuts adoptés à l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2019. URL : https://www.dropbox.com/scl/fi/ogoqu11crdzvomxlhdu18/statuts-AD42-2022-av-j-jaures.pdf?rlkey=5ds0bumqnb8362cxm6osict3g&e=1&dl=0. Consulté le : 10/01/2025.

à se positionner sur les questions de jeunesse. La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), par les conventions territoriales globales (CTG), impose à ces collectivités d'initier et d'animer des démarches de consultation et de travail dit « partenarial »[59] sur ses thématiques. Ces démarches suivent un canevas déterminé par l'organisme paritaire : un « diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire », qui nourrit « un plan d'action à moyen terme », appuyé sur une « démarche partenariale et adaptée au contexte local [et] un partenariat technique et financier avec la CAF »[60]. Ce partenariat est acté à la suite du diagnostic et de l'établissement du plan d'action sous la forme d'une CTG qui fonctionne à partir de groupes de travail. Il semble que, localement, la définition des modalités de mise en œuvre de cette démarche soit à la discrétion des collectivités puisque ces méthodes changent d'une intercommunalité à une autre (Journal de recherche ; 2022-2024 ; CTG ; Mangin & Taboury, 2023).

À cette échelle, l'enjeu est de faire exister les questions de jeunesse à partir de ce qu'en voient les MJC. Plus encore, les MJC (surtout les MJC professionnalisées), en tant qu'actrices territoriales dont les activités croisent celles des collectivités locales, sont sensément présentes. *A contrario*, les administrateur·ices des MJC sans salari·é·s n'ont, dans mon terrain, que rarement participé aux groupes et réunions consacrées aux CTG, en dehors de celleux directement concerné·e·s par un des groupes de travail et donc explicitement invité·e·s. Les directeur·ice·s des MJC professionnalisées en revanche sont plus souvent présent·e·s. Les relations préexistantes entre les MJC et l'intercommunalité, qui feront l'objet d'un développement dans le chapitre n°5 déterminent la présence des salarié·e·s associatif·ve·s dans les espaces de travail. Il en va de même pour l'AD dont les salarié·e·s accompagnent tantôt leurs collègues directeur·ice·s de maisons, enjoignent certain.e.s bénévoles à investir ces lieux ou prennent part elleux-mêmes à des groupes de travail. Le motif associé à cette présence est encore celui de la participation à l'action publique locale en faisant exister les préoccupations liées à la jeunesse dans les CTG.

Dans le quotidien de l'accompagnement des MJC locales, le lien avec les mairies est aussi au cœur du travail de l'AD. Lise et Clément possèdent une connaissance fine des élu·e·s. et notamment des maires, présent·e·s et passé·e·s, dans les villes et villages où sont implantées des MJC. Lise présente par exemple un maire comme le « dauphin » de Jean-Claude Tissot,

[59] CAF. « La Convention Territoriale Globale ». Disponible sur le site internet de la CAF. URL : https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-l-isere/partenaires-locaux/convention-territoriale-globale. Consulté le 13/01/2025.
[60] CAF. *Op. Cit.*

l'actuel sénateur de la Loire (Journal de recherche ; 21/07/2023 ; Lise ; discussions de café). Il et elle sont sollicité·e·s pour des médiations lors d'un conflit avec l'équipe municipale ou en vue d'une négociation. La MJC de Cordelle s'est retrouvée en grande difficulté économique. Face à une menace de mise sous tutelle, Lise a accompagné les co-présidentes dans les échanges complexes avec trois interlocuteurs : la mairie, l'intercommunalité et la CAF.

L'accompagnement concerne aujourd'hui les MJC professionnalisées comme toutes les autres, jusqu'au Clubs des jeunes de Villemontais, 1042 habitants : « Aujourd'hui, dans les CA, on sait ce que c'est quand on parle de l'AD » (Journal de recherche ; 11/2023 ; Fanny ; discussions de café). Lise, Clément, mais aussi des administreur·ice·s de l'AD se rendent systématiquement dans les CA des associations. Cette pratique est au fondement de sa légitimité institutionnelle auprès des associations locales, mais aussi auprès des collectivités locales, territoriales et nationales. De la même manière que le Département prête aux fédérations d'éducation populaire une expertise sur les questions de jeunesse car elles fédèrent et/ou accompagnent des associations en prise avec ce public, l'AD peut s'appuyer sur sa connaissance *in situ* de la vie associative et des réalités de ce que vivent les bénévoles et adhérent·e·s en lien avec les MJC.

Le service paye de l'AD, porté par Fanny, est aussi devenu une ressource incontournable pour les MJC : l'évolution du droit du travail, des accords conventionnels, du cadre juridique de l'emploi en général est décrit par les acteur·ice·s de l'AD et les bénévoles employeur·euse·s comme étant de plus en plus complexe. La numérisation du processus semble ajouter de la complexité : « Aujourd'hui, avec la DSN [Déclaration sociale Nominative], ce serait compliqué, pas "rentable"[61] et le chèque emploi association n'a pas de prévoyance, mais c'est une obligation conventionnelle » (Journal de recherche ; 11/2023 ; Fanny ; MJC).

« Le COVID a montré à quoi on servait »

La réalisation de payes n'est pas le seul domaine qui s'est complexifié. La professionnalisation et l'institutionnalisation du « travail bénévole » sont aujourd'hui bien documentées (Hély, 2009 ; Simonet, 2010 ; Cottin-Marx, 2019 ; Da Silva & Molinier, 2021). Le développement du service paye à partir de l'expression d'un besoin des MJC ligériennes en constitue sans doute un symptôme. Un autre événement est venu concrétiser cela, auprès des bénévoles du réseau et des salarié·e·s.

[61] Le calcul évoqué ici par Isabelle est le résultat du coût annuel du logiciel mis à jour qui permet de dresser une fiche de paie, croisé avec le nombre de fiche de paie à réaliser par mois.

En mars 2020, le gouvernement annonce le premier confinement comme réponse à la pandémie de COVID-19. Après un moment de stupeur générale et d'attente, les MJC professionnalisées, les petites comme les grandes, ont eu peur.

> « Clément : En fait elles [les MJC] se sont retrouvées comme une fermeture administrative obligatoire. On a subi une fermeture administrative. Il y a un moment, on a subi la fermeture administrative et il y a eu un delta temps entre : "vous fermez et vous pouvez avoir… les leviers pour pouvoir en sortir, ils sont là". Donc pendant un moment il y a eu un peu un trouble, qui n'a pas duré très longtemps, mais assez pour […] faire peur à tout le monde.
>
> Fanny : C'était panique à bord quand même, mars 2020. [...] Le début du Covid en fait, on voyait la fermeture des MJC...
>
> Clément : La peur.
>
> Fanny : Les licenciements économiques... [...] De tous les salariés si tu veux...
>
> Clément : Et on était interpellé par tout le monde ! »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

La France est entrée dans une série de plans de réouvertures échelonnées et de confinements localisés sur l'automne et l'hiver suivant. Ce qui marque cette période, du point de vue de l'équipe salariée de l'AD, c'est la rapidité avec laquelle un décret pouvait venir annuler des dispositions précédentes. Le gouvernement a mis en place des aides économiques qu'il a fallu par ailleurs solliciter, suivant des protocoles précis, techniques, administratifs. Les salarié·e·s de l'AD ont donc pris la charge de « digérer » pour les associations fédérées les différentes procédures et actualités. Ils diffusaient des « notes Corona » : « il fallait être rapides parce que ce qui était valable là, deux jours après c'était plus valable » (Fanny ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Ce positionnement permet à l'AD d'obtenir auprès des MJC ligériennes une légitimité supplémentaire : il est possible de s'appuyer sur elle, même en temps de crise, pour traduire les dispositions légales et juridiques. Cela alimente une réflexion interne depuis, celle d'engager un·e professionnel·elle formé·e entre autres choses aux fonctions de juriste (Journal de Recherche ; 11/2023 ; discussions de café). Plus largement, cette période semble avoir ancré et/ou révélé le rôle de médiation des fédérations associatives vis-à-vis de l'État. Ici, c'est la traduction de la loi et la réalisation de démarches administratives pour capter des financements qui gagnent à être collectivisées afin qu'un maximum de MJC puisse « s'en sortir ».

> « Clément : En fait, il y a la vision nationale et la vision globale des réseaux associatifs où on (le mouvement associatif) a montré que les associations fédérées s'en étaient mieux sorties dans la période de la crise du Covid que les autres. Mieux sorties parce qu'elles avaient un niveau d'informations digérées, donc utilisables, directement utilisables par les associations, que les autres n'avaient pas. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

L'AD investit aussi d'autres tâches et fonctions auprès des MJC : l'accompagnement à la vie associative, la définition d'un projet politique et associatif. Elle organise par exemple un événement annuel de formation des bénévoles des MJC ligériennes qui s'intitule « les Grandes Rencontres ». Le but est d'abord de socialiser les bénévoles à une certaine vision de la vie associative qui remet le « politique » au centre. Il n'est pas anodin de souligner que ces grandes rencontres sont avant tout organisées et animées par les salarié·e·s de la Fédération, notamment par Célia, l'animatrice de réseau. Les administrateur·ice·s de l'AD y participent souvent en tant que bénévoles, au même titre que les autres. Ce sont donc les thématiques que les salarié·e·s jugent pertinentes de traiter qui sont mises à l'ordre du jour, dont la jeunesse, la participation à la chose publique ou encore : « intégrer les enjeux de société pour adapter le projet associatif » (Journal de recherche ; 11/01/2024 ; AD).

Cependant, l'animation de réseau imprégnée par la culture UNIREG exprime aussi le souhait de construire à partir des demandes et des besoins des bénévoles. Cela aboutit à l'organisation par l'AD d'événement ponctuels portés par l'animatrice de réseau, des membres du CA de l'AD et des bénévoles de MJC. Il est possible de penser à un cycle de conférences et d'ateliers intitulé « 24h Autrement » avec des chercheur·euse·s et des formateur·ice·s sur des thèmes comme « l'institution » ou « mieux communiquer [à l'ère des réseaux sociaux et malgré eux] » (Extrait ; Archive de terrain ; 01/2021 ; *flyer* 24h Autrement). L'animatrice de réseau participe aussi à des groupes de travail portés par des bénévoles qui se sont auto-saisi·e·s de problématiques communes ou d'orientations posées par la fédération nationale : c'est le cas par exemple avec les MJC ligériennes signataires de la « Charte des MJC vertes » à partir de laquelle se sont organisés des événements et propositions comme un « jardin cagette » après les périodes de confinement.

La CAF et l'ADMJC42 : une vieille histoire ?

Depuis 2020, la Présidente de la Caisse d'allocations familiales de la Loire (CAF42) ne manque jamais de saluer l'engagement des salarié·e·s et des bénévoles des MJC à l'assemblée générale (AG) de l'AD. La valorisation de dynamiques comme « 24h Autrement » ou « les MJC vertes » témoigne d'une émulation locale. La CAF42 se montre d'autant plus attentive que cela

concerne souvent des MJC implantées dans les petites villes et villages, portées par des habitant·e·s. Les salarié·e·s de l'AD rappellent que ceci est le fruit d'un travail de longue haleine.

Les relations que l'AD construit avec la CAF42 ont été esquissées dans leur aspect technique un peu plus haut. Il faut noter à ce propos que l'investissement des salarié.e.s de l'association dans les CTG ne représente qu'une partie du projet politique qui structure leur vision de la CAF42 comme un support important de l'action des MJC. Cela mérite d'être souligné, car la CNAF et ses antennes départementales n'ont été mentionnées dans l'histoire des MJC que de manière marginale (à travers le financement du FONJEP). Pourtant, avec la familialisation des MJC (Besse, 2008) et l'acte I de la décentralisation, il aurait été possible de penser que les CAF sont des interlocutrices importantes des Maisons et des Fédérations. En effet, le positionnement de la CNAF en actrice financière du développement des politiques sociales locales n'est pas nouveau (Mengin & Taboury, 2023).

Le développement des relations avec la CAF42 débute par le choix d'investir les groupes de travail du Schéma Départemental des Services aux Familles et à l'Animation de la Vie sociale (SDSFAVS) sur deux années, 2014 et 2015 pour y « [faire] valoir la position des MJC » (Lise ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024). À ce moment, les CAF départementales, suivant les directives de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2013-2017, renforcent leur positionnement entre autres choses sur le soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et sur les dispositifs financiers visant les publics adolescents. Les premières ébauches de ce qui deviendra la « Prestation de Services Jeunes » (PS Jeunes) figurent à l'action n°5 de la fiche n°2 :

> « Dans le cadre d'enveloppes limitatives, mettre en place un financement adapté aux besoins, réactif et visant l'accompagnement et la réalisation des projets. Afin d'atteindre ces objectifs, deux types de soutien sont mis en œuvre :
>
> - un "soutien à des initiatives portées par des jeunes" (création de fonds, de bourses d'initiatives, etc.) afin d'attribuer une aide financière à des projets portés par des jeunes.
>
> - un "soutien à une démarche spécifique en direction du public "jeunes" en direction des projets visant à mettre en place un cadre structurant pour accompagner les adolescents dans leur prise d'autonomie et les associer à l'élaboration des actions les concernant.
>
> Maintenir et développer l'engagement partenarial autour de la problématique adolescente. »
>
> (Extrait de la COG CNAF 2013-2017 ; p. 36)

Cette conjonction – l'investissement de l'AD dans le SDSFAVS et les orientations données par la COG – aboutit à la multiplication des postes d'animateur·ice·s spécialisé.e.s dans le travail auprès des publics adolescents : « Rive-de-Gier il y avait un seul animateur jeunesse. Chazelles, il y avait un seul animateur jeunesse. Charlieu, il y avait un seul animateur jeunesse. La PS jeune a permis d'en avoir 2, 2,5, 3 parfois… » (Lise ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Aujourd'hui, les salarié·e·s de l'AD qualifient ce lien de « relation de coopération » (Lise ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; entretien du 06/12/2024). Ces relations se concrétisent à plusieurs endroits. La CAF42, dans la déclinaison de certains dispositifs comme la PS jeunes ou, plus récemment, l'Aide au Temps Libre (ATL) ou Bons loisirs, sollicite les fédérations d'éducation populaire sur le mode de la consultation, voire de la participation aux premières tentatives de mise en œuvre. La CAF42, à l'instar du Conseil départemental, s'appuie sur ce que ces associations disent des réalités des populations qu'elle a en charge de soutenir. L'AD joue quant à elle tantôt le rôle de relais, elle « fait passer des choses au niveau des associations » (Clément ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024), tantôt de médiateur entre une association en détresse et les services de la CAF concernés. Dans ce dernier cas, l'AD milite pour le développement, voire le retour, de subventions de fonctionnement. Elle parvient notamment à signer une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) en 2022 avec la CAF 42.

L'AD invite chaque année à son assemblée générale, le CA de la CAF ligérienne. Cette dernière est représentée directement par sa présidente ou par son vice-président. La présidence de la CAF est systématiquement venue depuis 2021. Lise et Clément ont le numéro de téléphone direct de la présidente. Ils et elles précisent qu'il a fallu trois ans pour l'obtenir et ajoutent que « la CAF est plus dure à vivre pour les associations locales » (Clément ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; entretien du 06/12/2024). Ce dernier propos et la justification subsidiaire donnée par les salariés de l'AD permet de mieux comprendre leur rôle d'interface accédant aux espaces politiques de la CAF.

> « Lise : En fait elles [les MJC] n'accèdent pas aux mêmes espaces. C'est-à-dire que, eux, leurs interlocuteurs, c'est les chargés de conseil et développement. Donc en fait, les chargés de conseil et de développement, ils déploient la politique publique qui passe par des notes de service, c'est ça qu'ils déploient. Nous on est en interface avec les chefs de service, avec la direction, avec les instances politiques qui eux ont une marge de manœuvre sur comment ça se joue, comment ça s'organise".
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Cette différence d'interlocuteur·ice induit de fortes inégalités en termes de « force de frappe » (Journal de recherche ; 20/01/2023 ; Lise, suivi EMAP) entre les structures locales et la Fédération. Ce faisant, cela légitime plus encore les professionnel·elle·s qui l'incarnent, car il et elle sont véritablement en mesure d'entrer en discussion avec les individus au pouvoir dans les deux principales instances financeuses de l'action jeunesse au niveau départemental : le Conseil départemental et la CAF42. Les ambitions de l'AD vont au-delà du fait de « faire valoir le point de vue des MJC ». Il s'agit pour la co-direction de parvenir à améliorer, de son point de vue, les conditions d'existence des associations fédérées et d'infléchir les politiques locales vers les thématiques qui concernent les jeunes. En témoigne l'investissement des groupes CTG, du schéma directeur ou des groupes de travail autour des dispositifs proposés par la CAF. Cette démarche a porté des fruits (la PS jeunes pour les structures MJC avant même la généralisation de cette prestation en 2020 et une subvention de fonctionnement) qui conforte l'AD dans l'idée qu'elle a les moyens de ses ambitions.

Entre travail interfédéral et mise en concurrence

Lorsqu'il s'agit des liens avec ces partenaires départementaux, la question des collaborations et des discussions avec les autres fédérations d'éducation populaire est omniprésente. Là où la présidente de la CAF42 revendique l'idée d'une complémentarité entre fédérations[19] lorsque qu'elle conventionne avec plusieurs d'entre elles, l'AD dénonce la prétention de la Ligue de l'enseignement à accaparer l'attention des financeurs :

> « Lise : La Ligue de l'enseignement a voulu, dans ce temps un peu formel, où il y avait la présidente de la CAF et la directrice de la CAF, ce qui est très très rare sur les groupes, qui sont venus pour nous entendre, pour qu'on leur parle du territoire, des difficultés, etc. La Ligue de l'enseignement, évidemment, a pris la parole la première et a voulu prendre la parole au titre du collectif [...]. Et nous en fait : « "vous prenez la parole au nom de la Ligue, mais certainement pas au nom du collectif parce que nous on ne partage pas ce que tu viens de dire" ».
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Dans mon terrain, je retrouve clairement le motif de « l'impérialisme de la Ligue » (Jacquot, 2021, p. 142), documenté dans d'autres contextes. Il existe en effet une forme de partition entre les fédérations d'éducation populaire dans l'esprit des salarié·e·s de l'AD. D'un côté se trouvent les fédérations complémentaires à l'école : la Ligue de l'enseignement, le Centre d'Entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) et les Francs et franches Camarades (FRANCAS). De l'autre, il y a les fédérations issues de mouvements associatifs qui se déclarent plus éloignées du monde scolaire : Familles rurales, le Mouvement rural des Jeunesses chrétiennes (MRJC), les Centres sociaux, l'Union française des colonies de vacances

(UFCV) et les MJC. Cette partition représente à mon sens l'expression contemporaine par les acteur·ice·s enquêté·e·s des rivalités historiques et identitaires qui existent plus largement entre les différents mouvements qui se réclament de l'éducation populaire (Jacquot, 2021). Plus encore, le positionnement relevé dans l'extrait d'entretien précédent de la part de la Ligue et des représentant·e·s des autres fédérations, traduit bien le phénomène de mise en concurrence des associations au sein d'un marché de l'animation et de la formation (*Ibid.*).

Le même phénomène se joue au niveau du Conseil départemental autour de sa politique de jeunesse (les Opérations Été Jeunes) et du groupe de travail où l'enjeu, pour l'AD, est « faire valoir les positions des MJC » (Lise ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024), mais aussi de garder des financements :

> « Lise : Moi quand je suis arrivée en 2013, je n'avais pas cette culture de rivalité entre les fédérations de l'éducation populaire. Par exemple, sur l'opération été jeune, il y avait une espèce de pré carré, il ne fallait pas faire entrer d'autres fédérations parce qu'il allait falloir partager le gâteau avec un plus grand nombre et je me rappelle dire : "mais en fait, moi je trouve que c'est bizarre, il y en a d'autres qui font des super trucs avec des ados pendant l'été, c'est quand même bête de pas les faire rentrer". Et puis en fait en 2015 il y a eu la réforme des rythmes scolaires avec l'arrivée TAP[62] où là pour le coup j'ai bien vu et mesuré les écarts d'opposition entre les différentes fédérations. On était invités à des grand-messes avec l'éducation nationale pour préparer les choses et la ligue de l'enseignement était systématiquement collée au recteur, au DSDEN[63], et dans quelque chose qui était de l'ordre de la prestation : "On va vous servir ça parce qu'on sait faire ça". Ce qui n'était absolument pas notre culture et donc comme ils étaient dans un système entre guillemets de ventes, parce qu'il y avait un peu d'argent. Et voilà, cette culture qu'on a voulu transmettre et dont j'ai pas voulu, maintenant je vois ce que c'est, ok je suis d'accord ».
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Le positionnement de l'AD dans les espaces ouverts par les acteurs institutionnels que sont la CAF et le Conseil départemental est donc marqué par une dynamique de concurrence interfédérale. Cette concurrence à l'instar de ce qu'a montré A. Jacquot (2021) est à la fois le fruit d'une rivalité historique et des conditions créées par l'évolution des modalités de financement de l'action publique. Cette dynamique représente un frein à la coordination proposée par le Conseil Départemental ou la complémentarité désirée par la CAF.

Plus globalement, on voit se dessiner un positionnement aux différentes échelles d'action publique. Des CA des associations locales à la CAF et au Conseil départemental, en passant par les intercommunalités, l'AD tente de faire valoir une position vis-à-vis de la jeunesse et de la

[62] Temps d'Activité Périscolaires
[63] Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

vie associative. Avant de conclure ce chapitre, il faut aussi évoquer les efforts réalisés par ses salarié·e·s et bénévoles pour investir les espaces qui s'ouvrent au-delà de l'échelle départementale.

3.4. Investir les niveaux régionaux et nationaux d'action publique : la Région et le réseau national

L'accès au conseil régional est difficile, si ce n'est pour capter quelques subventions des services culturels. Peut-être la signature de la charte des engagements réciproques Culture – éducation populaire par les MJC de France mobilisera davantage les énergies. Pour autant, en ce qui concerne les jeunes, il semble y avoir un consensus à l'AD pour dire que « Région cheffe de fil jeunesse, pour l'heure, il n'y a pas grand-chose » (Journal de Recherche ; 09/02/2023 ; VP. jeunesse CD42 ; CD42). Présidée par Laurent Wauquiez, un élu réputé dans l'espace social étudié pour avoir amputé le monde associatif de plusieurs milliers d'euros de subvention, les MJC de la Loire ne paraissent pas considérer la Région comme partenaire potentiel.

Dès 2016, après le dépôt de bilan de la FRMJC, l'AD se mobilise néanmoins avec des réseaux départementaux voisins pour reconstruire une « plateforme régionale ». Ce processus a mis en exergue le fait que l'adhésion à la fédération régionale avait été un « non-choix » pour les MJC de la Loire et leur Fédération. La plateforme régionale est donc d'abord le fruit d'une réflexion collective – salarié·e·s et administrateur·ice·s des réseaux départementaux en Rhône-Alpes – visant à ne pas reproduire le décalage de la FRMJC avec les réalités locales des associations. Cela étant, le but premier de l'AD à investir ce travail est technique : constituer une entité régionale pour pouvoir discuter avec l'échelon national de la Fédération (alors confédération des MJC de France). Cette dernière refuse d'avoir pour interlocuteurs les échelons départementaux, notamment en ce qui concerne la participation aux événements nationaux et la mise à disposition de certains services. Il s'agissait en 2016 de continuer à avoir accès au dispositif du service civique et d'acheter une malle pédagogique pour les animateur·ice·s du réseau.

Entre avril 2017, date officielle de la création de la plateforme Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), et aujourd'hui, l'ADMJC42 a pris une place prépondérante aux côtés du réseau départemental du Rhône-Ain-Saône (R2AS). Les deux réseaux revendiquent 45 MJC adhérentes. Ils sont, de loin, les plus grands comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Tableau des AD/UD qui composent la plateforme AURA et le nombre de MJC adhérentes en 2024, implantées en région Auvergne-Rhône-Alpes[64].

Association Départementale des MJC de la Loire (42)	45 MJC
Réseau Rhône - Ain - Saône (69/01/71)	45 MJC
Association Départementale des MJC de l'Isère (38)	31 MJC
Union bi-départementale (UD) Drôme-Ardèche (26/07)	22 MJC
Association Départementale des MJC des Savoies (73/74)	14 MJC
Réseau des MJC du Bourbonnais et de l'Auvergne (03/63)	8 MJC

Leurs administrateur·ice·s siègent dans le CA et leurs salarié·e·s sont au travail pour mobiliser les associations départementales des Savoies, de Drôme-Ardèche et de l'Isère. Les MJC d'Auvergne et du Bourbonnais, peu nombreuses et éloignées, sont difficiles à impliquer dans cette plateforme. L'ouvrage de création de la plateforme s'achève sur le recrutement d'un « coordinateur régional » en charge d'incarner la plateforme auprès des MJC.

Les missions propres à cette entité régionale sont de trois ordres. En plus de la gestion du service civique, la plateforme se fait le relais ou l'opérateur de dispositifs nationaux et régionaux comme le « Pass Culture », les juniors associations, le « Guid'Asso » et les malles pédagogiques nationales[65]. Elle porte également une formation BAFA[66]. Elle sert ensuite – et peut-être surtout – à établir le lien entre les têtes de réseaux départementales et la fédération nationale. C'est au titre de la plateforme que Lise a pu siéger à la commission jeunesse de la Confédération des MJC de France (CMJCF). C'est aussi par ce biais que des administrateur·ice·s de l'AD ont pu accéder au CA national. De la même façon, c'est par l'intermédiaire de la plateforme que des animateur·ice·s de réseaux nationaux viennent rencontrer les MJC localement lors d'événements particuliers (des formations notamment). Elle doit enfin constituer un espace de rencontres et de travail collectif entre les MJC de la région. Ce positionnement s'est illustré dans les événements qui ont préparé un certain plaidoyer national : la « marque de fabrique

[64] Chiffres disponibles sur le site des MJC de France. URL : https://www.mjc-aura.org/. Consulté le 13/12/2024.
[65] « K'est-ce t'en sexe », « Non à la Haine », « Desinfox » ou la « malle Radio » sont des outils pédagogiques à l'usages des animateur·ice·s employé·e·s par les MJC. Ils sont créés en internes (par des membres du réseau, des animateur·ice·s jeunes et des animateur·ice·s de réseaux surtout) pour répondre à une question éducative en particulier. Ces outils sont repris, modélisés et fabriqués au niveau national puis diffusés par les fédérations régionales ou départementales, qui assurent aussi la formation des animateur·ice·s à l'utilisation de ces outils.
[66] Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

jeunesse des MJC ». En vue de préparer la rencontre nationale des « 200 professionnels et bénévoles investis avec les jeunes qui fréquentent les MJC » (Extrait ; Archive de recherche ; 13/10/2022 ; Lathus), la plateforme AURA mène un temps de travail collectif, composé de salarié·e·s (animateur·ice·s et directeur·ice·s) des MJC et des associations départementales en Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de mettre en forme une « délégation régionale », avec des propositions d'ateliers animés par des salarié·e·s pendant la rencontre organisée par la Fédération nationale à Lathus en octobre 2022. Les MJC et l'AD ligériennes envoient 14 représentant·e·s sur les 35 que compte au total la délégation AURA. Parmi elles·eux : trois salarié·e·s de l'AD, deux administratrices de MJC et neuf animateur·ice·s jeunes.

Les missions de la plateforme, dans leur esprit et leur mise en œuvre, sont clairement héritées de la culture UNIREG. Là où la FRMJC avait vocation à faire vivre le projet national localement, la plateforme AURA doit constituer un espace de rencontres et de travail collectif entre les MJC. Il est possible de dire que la plateforme et son coordinateur doivent faire vivre le projet des associations départementales en Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est difficile de ne pas se représenter verticalement le système confédéral des MJC, *a fortiori* quand des verbatims comme « tête de réseau » circulent abondamment pour désigner l'entité nationale. Pourtant, la représentation que les salarié·e·s et bénévoles de l'AD ont de la fédération nationale est ainsi résumée par Lise :

> « [La fédération nationale sert à] la représentation dans les ministères en fait. On vient, nous, par la voix de nos salariés nationaux, porter une vision des territoires, des MJC dans les territoires, dans les ministères, et ça marche. »
>
> (Clément ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024).

Le modèle hérité de l'UNIREG, avec le désir d'affirmer la légitimité des visions locales, est perceptible ici. L'esprit fédéraliste induit l'idée d'un écosystème dont la légitimité et donc la force politique repose sur ce qui est fait localement. Pour le dire autrement, il n'est plus question, selon moi, d'intérêt général (service public), mais d'utilité sociale (vie associative). Cela induit un changement dans les relations à l'État : la négociation à bâtons rompus dans un rapport de force avec l'autorité de tutelle (qui s'est soldé par l'affaiblissement de la FFMJC et la scission) se transforme en plaidoyer, appuyé sur les expériences locales.

La question qui se pose alors est celle du choix et de l'arbitrage. Dans la diversité de ce qui se fait à l'échelle d'un réseau aux dimensions nationales qui fédère plus de 1000 associations, que faut-il choisir de montrer, de mettre en avant ? Qui fait ce choix ? Comment ? Le plaidoyer dont les MJC se réclament aujourd'hui forme-t-il ou non un référentiel attendu par « l'État à

distance » (Epstein, 2006), dans la mesure où la régionalisation était d'abord une volonté du ministère de tutelle ?

Afin de comptabiliser et valoriser ces expertises locales, les MJC de France[67] ouvrent des groupes de travail réunissant des représentant·e·s des seize fédérations régionales. Ces commissions sont au nombre de sept : Animation de la vie sociale ; Culture et pratiques culturelles ; Dynamiques internationales ; Emploi, métiers, formation ; Jeunesse ; MJC en transition ; Service civique.

La composition de ces commissions témoigne d'une très grande disparité entre régions dans la mobilisation des différentes fédérations régionales au sein des différents groupes. La plateforme AURA est la plus représentée avec au total 20 sièges occupés, suivie par la FRMJC Bretagne-Pays de la Loire (15) et la FRMJC Île-de-France (15), puis la Fédération des MJC d'Alsace (14). La Région Bretagne mise à part, il est remarquable de retrouver le trio de tête des Régions qui déjà, en 1990, étaient les plus dotées en MJC. Les Fédérations les plus éloignées des commissions sont la Fédération régionale des MJC en PACA[68] (3), la FRMJC Méditerranée (4) et la FRMJC Centre Val-de-Loire (4). L'ADMJC 42 et les MJC de la Loire, au nom de la plateforme AURA, occupent 8 sièges au total : au moins un dans chaque commission, à l'exception du groupe de travail sur le Service civique. Encore une fois, le réseau de la Loire compose près de la moitié des représentant·e·s de la plateforme AURA.

À l'échelle départementale, cet investissement dans la Fédération nationale se traduit aussi dans la manière dont certains réseaux seront plus sollicités et donc plus présents. Concernant la Loire, Lise évoque le volume de MJC : « notre échelle départementale qui pèse une cinquantaine d'associations est plus grosse à l'échelle d'un département que la Bretagne à l'échelle régionale qui elle pèse 32 associations. » (Lise ; Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024). Au-delà du volume, qui induit l'idée de représentativité, elle avance également leur combativité, l'émulation locale importante des MJC qu'elle fédère :

[67] Après la fusion à Port-Leucate de la Confédération des MJC de France et la Fédération française des MJC, la tête de réseau nationale s'appelle « MJC de France ».
[68] Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

> « Lise : En fait notre poids, mais pas dans le sens qu'on est gros. En fait on représente du volume, on a de la représentativité, on a de la lutte, on a du projet en fait elle [la Loire] est intéressante pour le national : on a des choses à dire sur chaque sujet et on a des gens qui travaillent sur chaque sujet.
>
> Clément : Donc notre entrée était bien régionale au début, mais après, quand on a fait cette entrée régionale, c'est visible si tu veux. Les interactions humaines font que c'est pas le régional qui était vu, c'est l'AD de la Loire. »
>
> (Équipe dirigeante de l'ADMJC42 ; Entretien du 06/12/2024)

Les MJC de France viendront spécifiquement solliciter les acteur·ice·s des MJC de la Loire et de l'AD à plusieurs reprises : la construction d'une malle et d'une formation radio, l'intervention dans les tables rondes de la fédération nationale au Conseil des maires 2023 et pour la valorisation de la marque de Fabrique en 2023 également.

Conclusion du chapitre n°3

Pour conclure, ce troisième chapitre tente de montrer comment l'histoire des MJC est liée à celle de l'État et de ses reconfigurations successives. Malgré le manque de données à l'échelle nationale depuis les années 1990, la « petite » histoire de l'AD permet de saisir comment des structures fédératives départementales et régionales se sont adaptées à la transformation du mode de production de la légitimité politique et à l'acte II de la décentralisation. Le processus d'affirmation politique de l'ADMJC42 peut être interprété comme celui de la construction en une quinzaine d'années d'une posture d'actrice associative multipositionnée (Faure & Douillet, 2005).

Aujourd'hui, l'AD investit différents espaces locaux et tisse des liens avec les acteur·ice·s qui en sont à l'origine. Son but est pluriel : répondre aux besoins des MJC, professionnalisées ou non, faire exister ses représentations des questions de jeunesse dans les espaces politiques de formulation et de traitement des problèmes publics qui lui sont ouverts, assurer des liens avec les collectivités et les organismes paritaires qui permettent de donner un avis sur l'action publique locale et d'assurer des négociations de subventions au profit du réseau des MJC. Cela la constitue en un acteur multipositionné aux différentes échelles d'action publique (Faure & Douillet, 2005). Les cadres de l'AD, aux côtés des « cadres territoriaux » dont la figure a émergé dans les années 2000 avec la territorialisation de l'action publique (*ibid.*) incarnent les acteur·ice·s intermédiaires (Douillet & Lefèbvre, 2017) : ces cadres prennent les positionnements de médiateur et de relais entre les associations locales et les autorités publiques. Leur socialisation militante, mais aussi les ressources qu'ils et elles sont capables de mobiliser, les conduisent à aller au-delà pour se positionner en *Policy Entrepreneurs* (Kingdon, 1984 ; Neveu, 2022). Ils et elles participent ainsi à la gouvernance locale, notamment en matière d'action publique en direction de la jeunesse.

Les questionnements de recherche sous-jacents sont nombreux : quelles sont ses ressources ? Quels rapports sociaux sont installés avec les cadres territoriaux (Jacquot, 2023) ? Jusqu'à quel point l'AD peut-elle participer à cette gouvernance suivant les différents échelons locaux d'action publique (communes, intercommunalités, départements) ? Quels leviers, quels freins et quelles limites se présentent alors ?

En tant qu'association, qui plus est héritière de l'histoire des MJC, elle joue de tensions et d'ambivalences : se montrer « subversif » dans les relations financeur-financé avec le

Département et la CAF, « jouer la chaise », « bousculer les satisfaits » dans les espaces politiques sans être catalogué·e·s comme les « emmerdeurs » par les cadres territoriaux. Du point de vue de la sociologie des politiques de jeunesse, les MJC comme les autres organisations de jeunesse qui historiquement ont été mises à contribution par l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse : « n'échappent pas aux mouvements de néolibéralisation et de marchandisation qui touchent l'ensemble du fait associatif » (Chevalier & Loncle-Moriceau, 2025, p. 80). L'exposé qui précède montre comment les cadres de l'AD luttent pour que les MJC ne soient pas réduites au rôle de prestataire de services (de politiques de jeunesse nationales ou territoriales) dans un contexte plus général de transformation des liens entre le monde associatif, l'État et les collectivités territoriales qui tend vers cela (Cottin-Marx, Hély, Jeannot, Simonet, 2017).

L'équipe dirigeante revendique l'appartenance au monde associatif. Elle défend ce modèle notamment pour se singulariser vis-à-vis d'autres mouvements et fédérations qui se réclament de l'éducation populaire (comme la Ligue de l'enseignement). La co-direction de l'AD se réclame également de l'histoire des MJC que nous venons d'explorer. Ces éléments sont à mon sens constitutif du positionnement de l'AD dans les systèmes locaux d'acteur·ice·s. Le chapitre suivant propose de situer cette association et son référentiel dans les deux systèmes locaux étudiés.

Chapitre n°4 : Portrait des systèmes locaux d'action publique enquêtés

La perspective sociohistorique permet non seulement de retracer l'évolution complexe des relations entre les MJC mais aussi de mieux comprendre le discours politique contemporain des salarié·e·s et des bénévoles consistant à présenter l'AD en « entrepreneuse de causes » (Kingdon, 1984 ; Neveu, 2022) positionnée aux différents échelons d'action publique. En s'affirmant comme telle, l'AD participe activement à la définition des problèmes publics de jeunesse à l'échelle départementale et intercommunale.

Pour comprendre comment cette posture d'acteur intermédiaire se traduit dans l'action, il est nécessaire de quitter l'univers MJC pour s'immerger dans les systèmes locaux d'action publique enquêtés. Cette posture, l'identité que l'AD construit, se négocie au quotidien, dans la capacité de ses salarié·e·s et bénévoles à faire valoir dans les espaces de décisions leur référentiel en matière d'action jeunesse. Ainsi, après avoir exploré les fondements idéologiques et structurels du réseau, ce chapitre n°4 propose de brosser le portrait des territoires étudiés. Je mobilise le modèle analytique de Patricia Loncle-Moriceau (2011) des systèmes locaux d'action publique, en examinant comment leurs caractéristiques socio-économiques, démographiques et institutionnelles façonnent aujourd'hui les conditions de production des politiques locales de jeunesse.

La première section du chapitre caractérise les territoires où l'animation mobile est intervenue en utilisant les outils statistiques de l'INSEE et de la géographie sociale à ma disposition. Comme je l'ai évoqué en introduction, je m'appuie sur une définition multidimensionnelle de la ruralité. Cela comprend l'approche statistique actuelle de l'INSEE, qui croise la densité de population avec l'influence d'un pôle d'emplois. J'ajoute l'approche fonctionnelle proposée par Chantal Brutel et David Levy (2012) qui introduisent le concept de bassin de vie. Ce concept se traduit par une typologie des services et des équipements de la vie courante en trois gammes (proximité, intermédiaire, supérieure). L'approche fonctionnelle a pour principal outil la Base Permanente des Équipements (BPE), mise à jour en 2022[69]. Je m'appuie enfin sur la ruralité comme rapport subjectif au lieu de vie, les modes d'habiter (Gambino & Desmesures, 2014), pour rendre compte plus fidèlement de la compréhension que les acteur·ice·s enquêté·e·s (surtout les jeunes) peuvent avoir de la ruralité.

[69] INSEE (19/03/2026). « Base des bassins de vie 2022 ». INSEE. URL : https://www.insee.fr/fr/information/6676988. Consulté le 02/04/2026.

Les sections n°2 et n°3 caractérisent les territoires d'enquêtes à partir du cadre d'analyse des systèmes locaux d'action publique (Loncle-Moriceau, 2011). La section n°2 est consacrée à la présentation et à la description de la composition des réseaux d'acteur·ice·s (interactions, liens, habitudes de travail) ainsi qu'aux modes de régulation de ces derniers. La section n°3 s'attache enfin à rendre compte des référentiels d'action publique : la motivation à agir et le poids des éléments historiques des différent·e·s protagonistes.

I. Étudier (dans) des territoires ruraux dynamiques

La construction de la représentation que je donne des territoires et des systèmes locaux enquêtés est nécessairement située depuis le point de vue de l'animation mobile (EMAP) et du doctorant en CIFRE en raison de l'approche inductive du terrain et l'entrée par la recherche-action. Cela limite la représentation des territoires étudiés aux espaces et aux interactions auxquelles j'ai effectivement eu accès. Toutefois, la méthodologie ethnographique mise en œuvre permet de construire une photographie du paysage local à partir des éléments rapportés par les personnes concernées : les jeunes rencontré·e·s d'abord et les acteur·ice·s de la recherche-action, c'est-à-dire l'ADMJC42, les élu·e·s communaux·ales et intercommunaux·ales ainsi que les agents des collectivités impliqué·e·s.

La recherche prend place dans le département de la Loire et, plus précisément, dans sa partie centrale, entre deux pôles d'emplois et de services, Feurs et Roanne. La présence plus systématique aux réunions du comité de recherche des deux techniciennes enfance/jeunesse des intercommunalités partenaires (la CCFE et la COPLER) m'oriente plutôt, pour développer l'EMAP, vers les communes de ces deux EPCI. De surcroît, il s'agit des collectivités les plus proches, géographiquement, de l'AD, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous :

Carte 4 : Vue départementale avec les principales agglomérations et les tracés des EPCI concernés

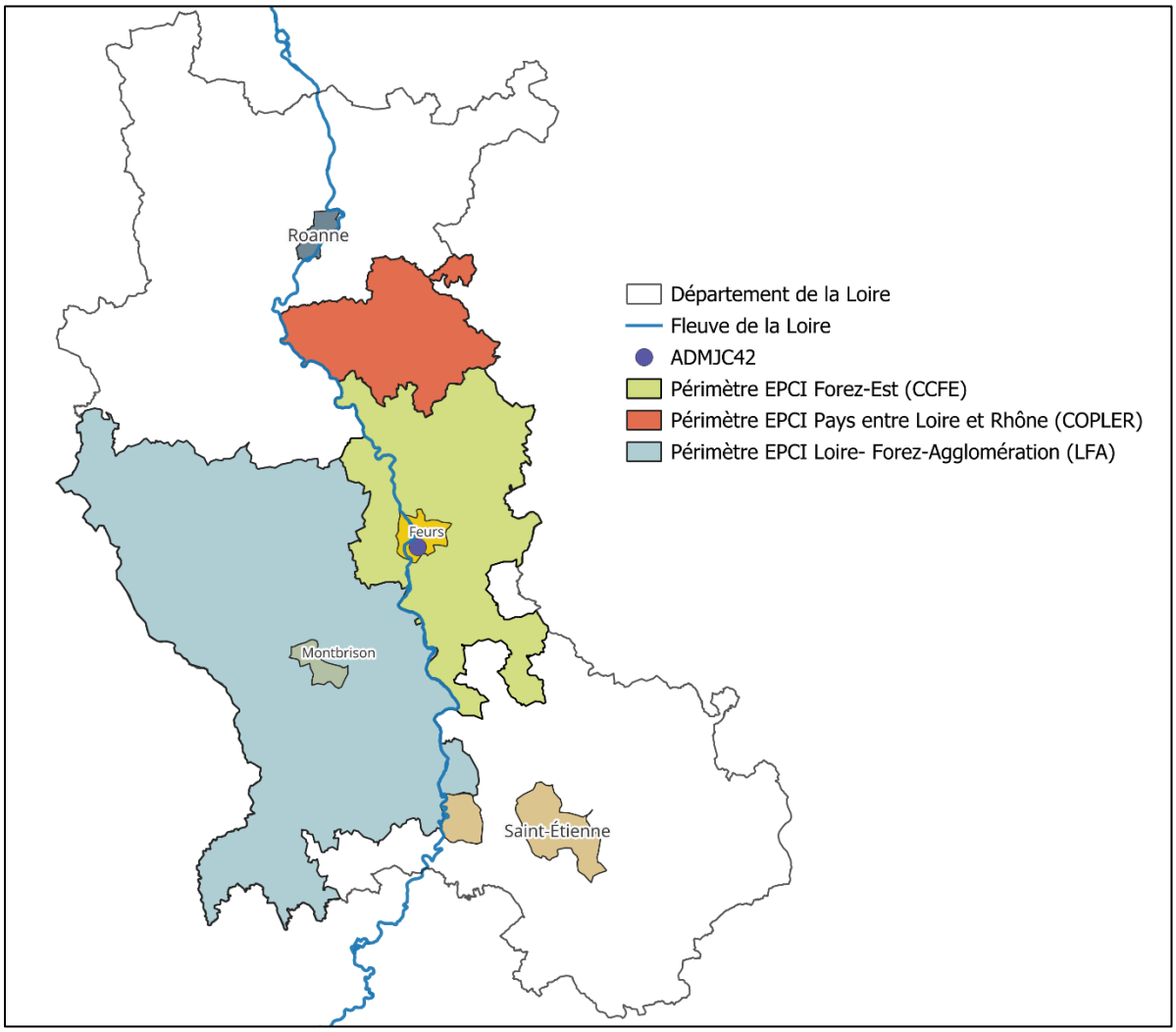

Le département ligérien comprend une agglomération de plus de 100 000 habitant·e·s : Saint-Étienne (406 868 hab.). Avec l'agglomération de Roanne (49 353 hab.), elles sont schématiquement les deux principales zones géographiques urbanisées du département[70]. Le terrain d'enquête, à partir des bureaux de l'ADMJC42 – au premier étage de la gare SNCF de Feurs – se situe au centre du département : dans la plaine du Forez. Il s'agit d'une zone à dominante rurale peu dense sous l'influence de trois principaux pôles d'emplois et de services : Roanne au nord, Feurs au centre et Montbrison au sud-ouest. J'entre davantage dans le détail dans ce qui suit, le but étant d'abord de montrer que les territoires ruraux enquêtés ne sont pas des territoires ruraux en déclin (Coquard, 2019).

[70] Pour être exhaustif, il faut ajouter les communes de Saint-Chamond et de Rive de Gier au sud-est du département ; dans la continuité de Saint-Étienne.

1.1. Caractéristiques socio-économiques des territoires

La recherche-action s'est donc déroulée, depuis 2021, en partenariat avec deux intercommunalités qui ont pour point commun d'être classifiées dans la grille de densité de l'INSEE comme étant rurales[71]. La première (la CCFE) regroupe 42 communes pour un total de 67 000 habitant·e·s. La seconde (la COPLER), 16 communes, 14 000 habitant·e·s. Dans son cadre, l'EMAP est (au total) intervenue dans quatorze communes différentes (cf. tableau n°3) suivant des modalités et des temporalités abordées un peu plus loin.

Outre la différence de taille entre les EPCI, la CCFE compte trois petites villes de respectivement 9000, 8000 et 5000 habitant·e·s avec, entre autres services importants pour des jeunes, des lycées. Le bourg le plus important de la COPLER compte environ 1900 habitant·e·s et un collège. L'unité urbaine[72] la plus proche est Roanne, à plus ou moins vingt minutes en voiture suivant les villages de départ. Quant à Écotay-l'Olme, il s'agit d'une commune de 1200 habitant·e·s, rattachée à une autre intercommunalité : Loire Forez-Agglomération (LFA).

[71] Classifiées ainsi dans la grille de densité 2025 de l'INSEE (sur les données 2024).
[72] Une unité urbaine est selon l'INSEE « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. ».

Tableau 3 : Liste des communes où l'EMAP est intervenue (avec succès ou non) et leur EPCI de rattachement

Communes	**Population municipale (2021)**	**EPCI de rattachement**
Cottance	745	Communauté de communes Forez-Est (CCFE)
Saint-Jodard	392	
Chambéon	639	
Valeille	682	
Cordelle	935	Communauté de communes du pays entre Loire et Rhône (COPLER)
Saint-Priest-la-Roche	338	
Vendranges	384	
Saint-Cyr-de-Favières	1019	
Saint-Victor-sur-Rhins	1187	
Régny	1469	
Fourneaux	571	
Machézal	398	
Chirassimont	394	
Écotay-l'Olme	1265	Loire-Forez-Agglomération (LFA)

Je ne m'attarde pas sur la présentation du cas spécifique de LFA. Cet EPCI ne concerne qu'une commune dont les éléments qui paraissent pertinents pour la démonstration relèvent de l'espace communal. Il est plus utile de commencer par quelques tendances générales concernant les territoires administrés par la CCFE et la COPLER en termes de dynamiques de populations et de niveau de vie. La carte n°5 ci-dessus propose une projection pour situer géographiquement les communes et les EPCI concernés.

Carte 5 : Communes où l'EMAP est intervenue avec le tracé des EPCI COPLER (en orange) et CCFE (en vert)

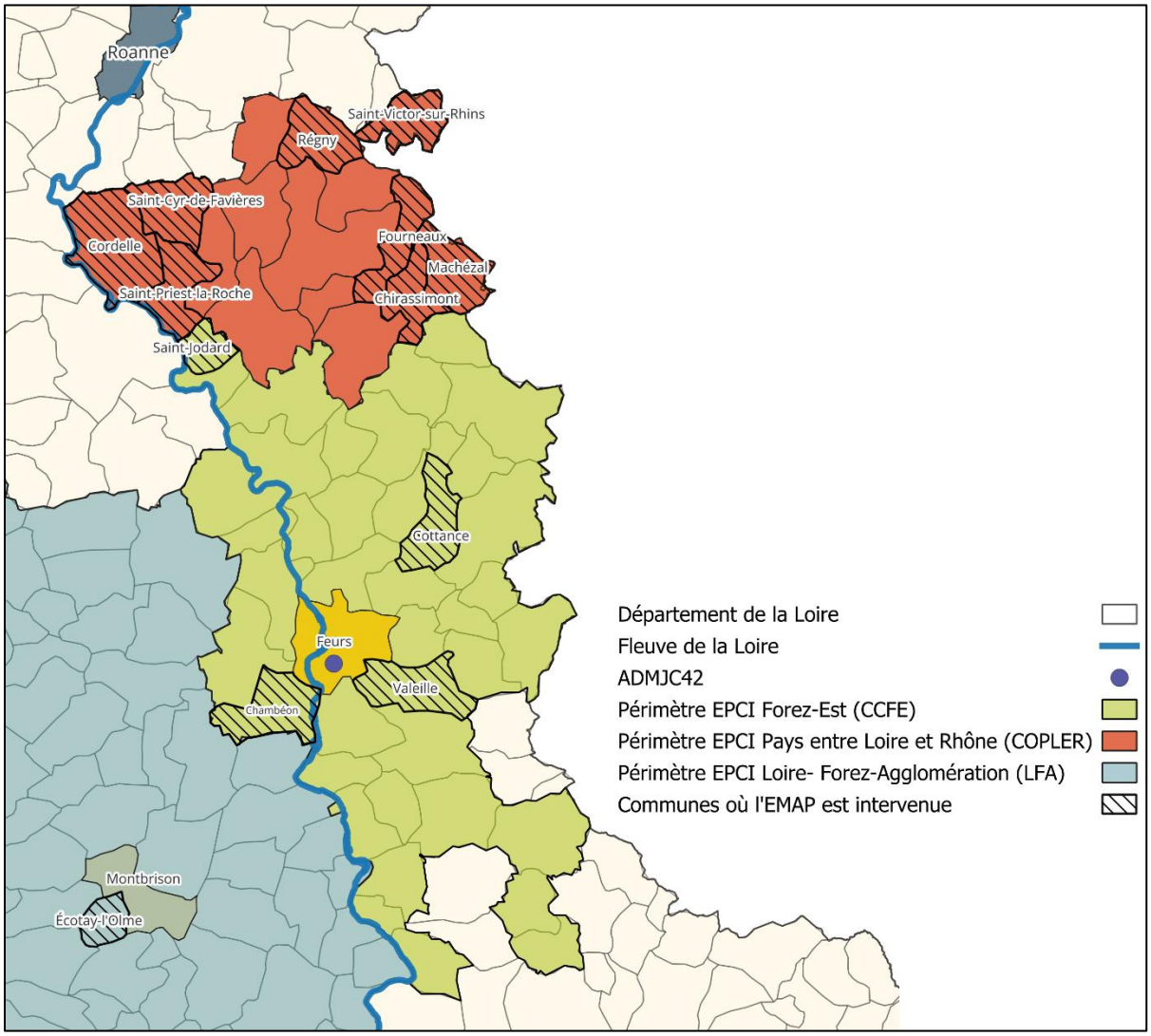

1.1. Des dynamiques populationnelle et économique positives dans les périmètres politico-administratifs intercommunaux

Un certain nombre de données populationnelles produites par l'INSEE ne sont pas disponibles (à ma connaissance) au niveau communal. Par exemple, saisir la répartition des habitant·e·s en catégories socioprofessionnelles n'est pas possible à l'échelle de communes aussi petites que celles présentées ici. Cependant, nous disposons d'informations précieuses sur la structure des ménages, le niveau de diplôme et le taux de chômage des habitant·e·s. Il me semble néanmoins important de saisir ces données d'abord à l'échelle intercommunale dans la mesure où ces deux territoires présentent des similarités remarquables.

Ils gagnent notamment tous deux des habitant·e·s depuis 2009, avec une répartition assez nette de la population dans les catégories d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires. Ces dernières représentent ensemble près de 44 % de la population et près de 80 % des actif·ve·s. Cela correspond avec ce qui a pu être documenté à propos de la structure de la population avec une focale nationale, dans les territoires ruraux (Couleau et al., 2021).

Tableau 4 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle sur le territoire de la COPLER

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	**10 530**	**100,0**	**10 837**	**100,0**	**11 153**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	376	3,6	336	3,1	331	3,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	428	4,1	584	5,4	524	4,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	378	3,6	369	3,4	527	4,7
Professions intermédiaires	1 153	11,0	1 357	12,5	1 558	14,0
Employés	1 465	13,9	1 471	13,6	1 656	14,9
Ouvriers	2 001	19,0	1 814	16,7	1 750	15,7
Retraités	3 492	33,2	3 588	33,1	3 530	31,6
Autres personnes sans activité professionnelle	1 236	11,7	1 318	12,2	1 277	11,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Tableau 5 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle sur le territoire de la CCFE

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	**48 241**	**100,0**	**50 502**	**100,0**	**52 531**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	790	1,6	725	1,4	578	1,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 939	4,0	2 074	4,1	2 386	4,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 376	4,9	2 918	5,8	3 126	6,0
Professions intermédiaires	6 126	12,7	7 099	14,1	7 529	14,3
Employés	7 111	14,7	7 872	15,6	7 459	14,2
Ouvriers	8 676	18,0	8 078	16,0	8 180	15,6
Retraités	14 762	30,6	15 870	31,4	17 320	33,0
Autres personnes sans activité professionnelle	6 462	13,4	5 867	11,6	5 953	11,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Je note une très légère hausse (de 1,1%) de la proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures rapportée à la population générale des 15 ans ou plus. Comme évoqué précédemment, je ne dispose pas de données qui me permette le même découpage par commune. Le rapport « La France et ses territoires 2021 » (Couleau et al., 2021) laisse

néanmoins penser que plus la commune rurale est éloignée d'une zone d'influence, plus la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures diminue.

À l'instar des catégories socioprofessionnelles représentées, le niveau de diplôme moyen des populations résidant dans chacun de ces territoires est remarquablement similaire :

Figure 4 : Population non scolarisée de 15 ans et plus par le plus haut niveau de diplôme obtenu pour la CCFE et la COPLER

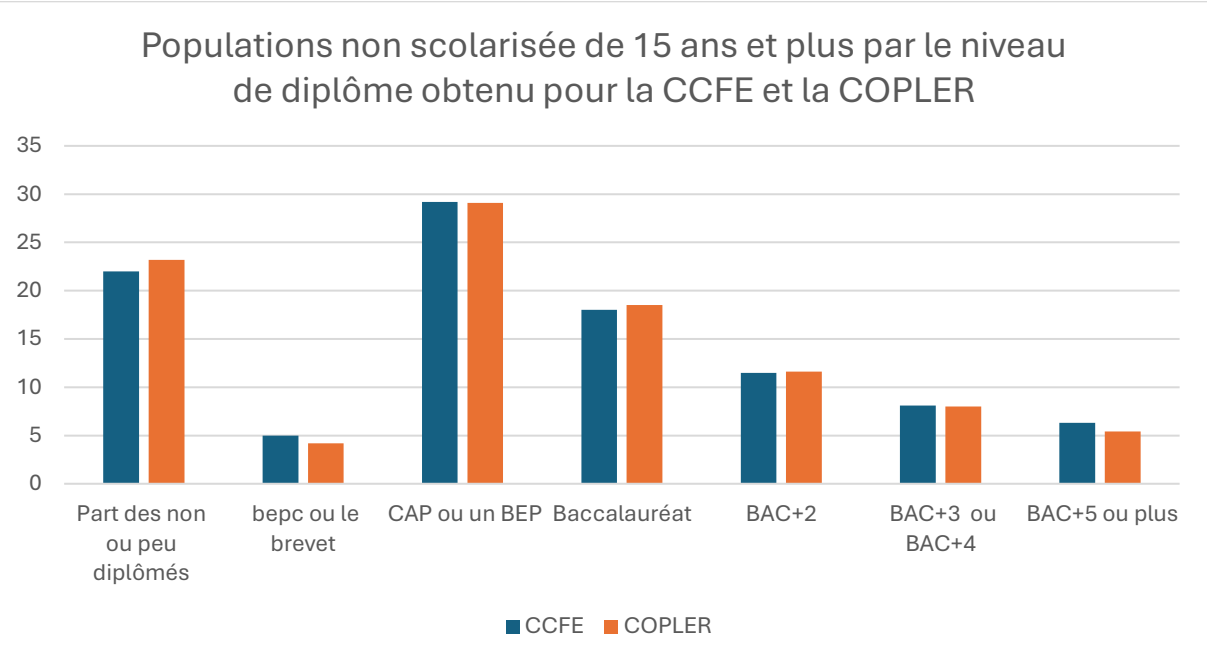

Hormis une différence en termes de nombre de communes et de taille de populations, les structures de ces dernières sur les plans du niveau de diplôme et des catégories socioprofessionnelles sont semblables dans les deux territoires. Cela se vérifie aussi avec le niveau de vie médian qui s'élève respectivement à 23 150 € pour la CCFE et à 22 140 € pour la COPLER, ce qui les place très légèrement au-dessus du niveau de vie annuel médian des ménages résidents en France métropolitaine (22 040 €). Environ la moitié des ménages référencés dans les deux territoires sont imposés.

À l'autre bout du spectre, respectivement 9 % (CCFE) et 10,2 % (COPLER) de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec au sein même de cette catégorie, une surreprésentation des moins de 30 ans[73]. Les deux EPCI se placent en dessous de la moyenne nationale (de plus de cinq points). La part des familles monoparentales dans les communes varie de 3% à 10%, avec pour exception notable Saint-Victor-sur-Rhins et Régny où ce taux atteint 17,9 % pour le

[73] 14.1 % pour la CCFE. Sans donnée pour la COPLER.

premier et 16 % pour le second. Ce, avec une écrasante majorité de femmes seules avec enfant[74]. Là encore, même les communes qui comptent le plus de familles monoparentales sont en dessous des moyennes nationales.

Il ne paraît enfin pas possible de dire que l'activité économique dans ces territoires soit en berne au regard de certains indicateurs comme la création de nouvelles entreprises en hausse depuis 2016 ou comme le taux de chômage qui plafonnait à 6 % en 2020, là où le taux national était de 8%[75]. Comme on va le voir avec le zonage en aire d'attraction, la CCFE compte dans son périmètre plusieurs pôles d'emplois et de services tandis que la COPLER est principalement tournée vers Roanne.

1.2. Des communes globalement sous l'influence de pôles d'emplois et de services

Le taux de chômage plutôt faible en comparaison avec le taux national s'explique, au moins en partie, par la présence de pôles d'emplois et de services de moyenne importance. Seules trois communes sur les quatorze sont considérées comme étant en dehors d'une aire d'attraction d'une ville. Les autres sont assez proches de métropoles et d'agglomérations plus ou moins grandes et attractives comme Roanne, Saint-Étienne ou Feurs. Selon le recensement des Aires d'Attraction des villes (AAV) 2020, traduit en projection cartographique et en tableau dans les pages suivantes, les communes de la COPLER sont majoritairement dans le giron de Roanne. À la CCFE, Chambéon est tournée vers la préfecture ligérienne, Écotay-l'Olme vers la sous-préfecture. Cottance et Valeille enfin, se situent dans l'aire d'attraction de Feurs au centre du département, siège social de mon employeur. Singulièrement, Saint-Jodard regarde plutôt du côté de Roanne que de Feurs, pourtant plus proche géographiquement. Je suppose que la présence d'une gare SNCF d'intérêt local reliant Saint-Jodard à Roanne contribue à ce fait. Plus encore, le bassin d'emploi Roannais est autrement plus développé – 52 016 personnes y travaillent en 2021 – que celui de Feurs, comptant 2 959 personnes dites « actif·ve·s ».

[74] Un ratio de 20 (f) pour 5 (h).
[75] Dossier complet : Intercommunalité – métropole du Pays entre Loire et Rhône URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-244200630. Consulté le 18/04/2025. & Dossier complet : Intercommunalité – Métropole de Forez-Est. URL :https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200065894. Consulté le 18/04/2025.

Carte 6 : Les communes concernées par l'intervention de l'EMAP dans le zonage selon les AAV 2020

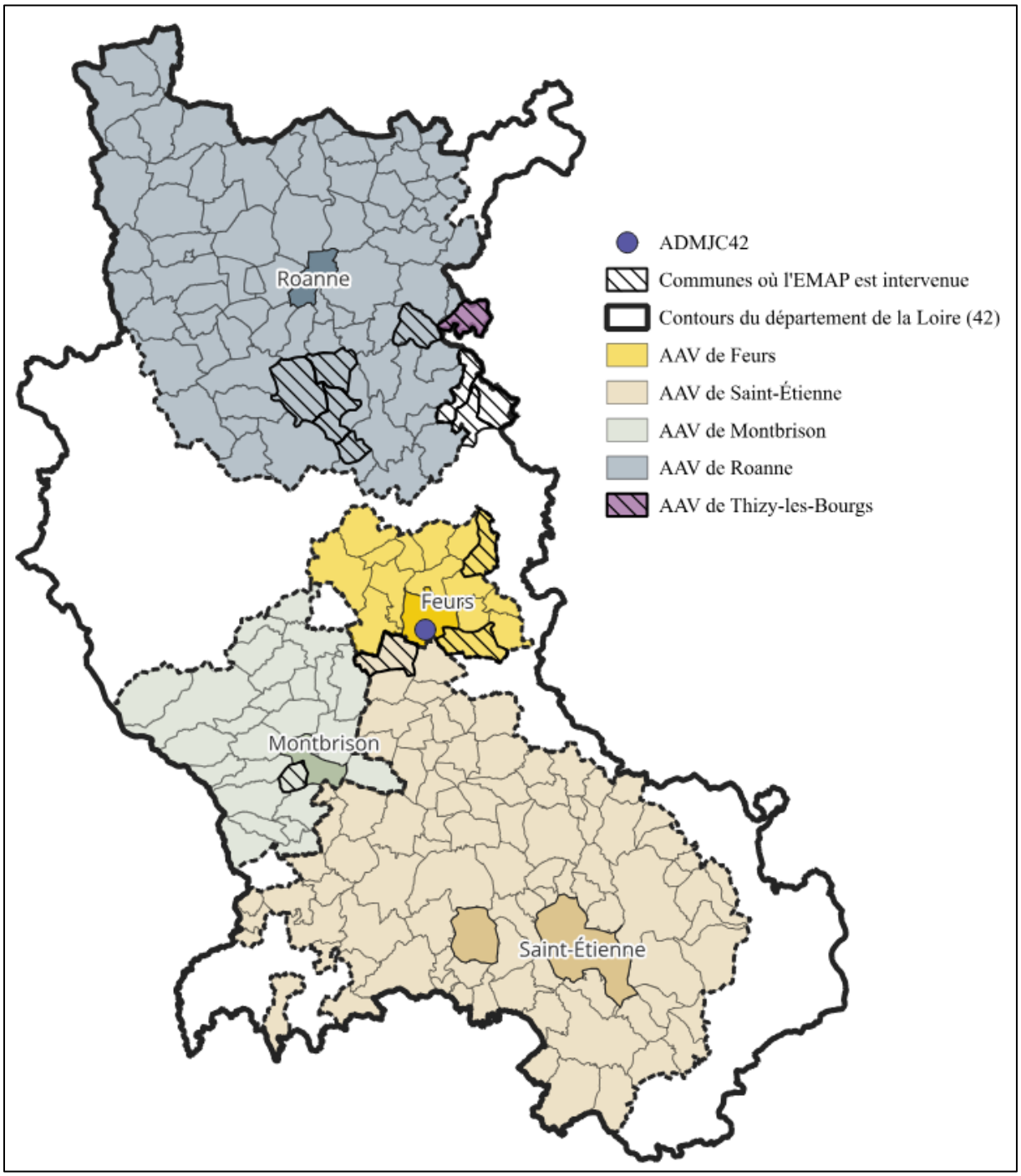

Tableau 6 : Les communes concernées par l'intervention de l'EMAP selon l'EPCI et le zonage en AAV

Communes	EPCI	AAV
Cottance	CCFE	Feurs
Saint-Jodard		Roanne
Chambéon		Saint-Étienne
Valeille		Feurs
Régny	COPLER	Roanne
Cordelle		Roanne
Vendranges		Roanne
Saint-Cyr-de-Favières		Roanne
Saint-Victor-sur-Rhins		Thizy-les-Bourgs
Saint-Priest-la-Roche		Roanne
Chirassimont		Commune hors attraction des villes
Fourneaux		Commune hors attraction des villes
Machézal		Commune hors attraction des villes
Ecotay-l'Olme	LFA	Montbrison

À l'exception de Montbrison, toutes ces villes dont l'air d'attraction s'étend jusqu'aux communes concernées par l'enquête, connaissent un mouvement de périurbanisation, au moins depuis les années 2010. Pour Roanne, le phénomène est massif : 72 % des travailleur·euse·s résident dans une commune aux alentours en 2021. En comparaison, c'est 53.9 % pour Feurs, 35 % pour Saint-Étienne ou 55.8 % pour Thizy-les-Bourgs. Sans surprise, le moyen de transport privilégié par les acitf·ve·s pour se rendre au travail est la voiture.

Il n'est pas possible sur notre petit échantillon d'établir de correspondance nette entre le degré d'influence d'une AAV sur une commune et l'évolution de sa population municipale, comme on aurait pu s'y attendre au regard des tendances nationales rapportées par l'INSEE (Couleau et al., 2021). Ainsi, des villages comme Saint-Jodard perdent des habitant·e·s entre 2015 et 2021, alors qu'ils sont sous l'influence d'un pôle d'emplois et de services. Des communes comme Machézal ou Chirassimont, ne faisant pas partie d'une AAV, voient au contraire leur population stagner sur cette même période. Cela étant, il semble utile de noter que certaines communes perdent des habitant·e·s de manière significative ; Saint-Jodard en particulier dans

l'échantillon enquêté (-2.4 % entre 2015 et 2021) alors que d'autres connaissent une forte hausse de leur population municipale comme Chamboéon (+3.5 %) ou Saint-Cyr-de-Favières (+2.7%).

Tableau 7 : Variation de la population des communes concernées entre 2015 et 2021 avec les AAV et le degré de densité qui correspond.

Intercommunalité	**Communes**	**AAV**	**Variation de la population Taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %**
CCFE	Cottance	Feurs	1,1
	Saint-Jodard	Roanne	-2,4
	Chambéon	Saint-Etienne	3,5
	Valeille	Feurs	-0,8
COPLER	Cordelle	Roanne	0,6
	Saint-Priest-la-Roche	Roanne	-0,3
	Vendranges	Roanne	0,9
	Saint-Cyr-de-Favières	Roanne	2,7
	Saint-Victor-sur-Rhins	Thizy-les-Bourgs	0,2
	Régny	Roanne	-0,8
	Fourneaux	Hors AAV	-0,7
	Machézal	Hors AAV	0,1
	Chirassimont	Hors AAV	-0,5
LFA	Écotay-l'Olme	Montbrison	0,4

La simple mesure de l'intensité des trajets domicile-travail réalisés, unité de mesure permettant de déterminer les AAV, demeure limitée pour saisir ce que les jeunes peuvent expérimenter en lien avec le fait de vivre et de grandir dans l'une de ces communes. À Saint-Jodard par exemple, les collégien·enne·s se dirigent plutôt vers l'établissement scolaire d'une autre petite ville, Balbigny, située entre Roanne et Feurs. Un car assure la navette tous les jours de semaines, aux horaires scolaires. Les jeunes qui fréquentent le lycée vont plutôt à Roanne. Ils et elles sont nombreux·ses à prendre le train matin et soir.

Le zonage du territoire métropolitain en bassin de vie (Brutel & Lévy, 2012) permet d'affiner la description des paysages locaux étudiés. Comme on peut le voir sur la carte n°7 ci-dessous, ce zonage révèle, pour le cas de la Loire au moins, un découpage très différent de celui des intercommunalités, mais aussi de celui des AAV.

Carte 7 : Les communes concernées par l'EMAP dans les bassins de vie 2022

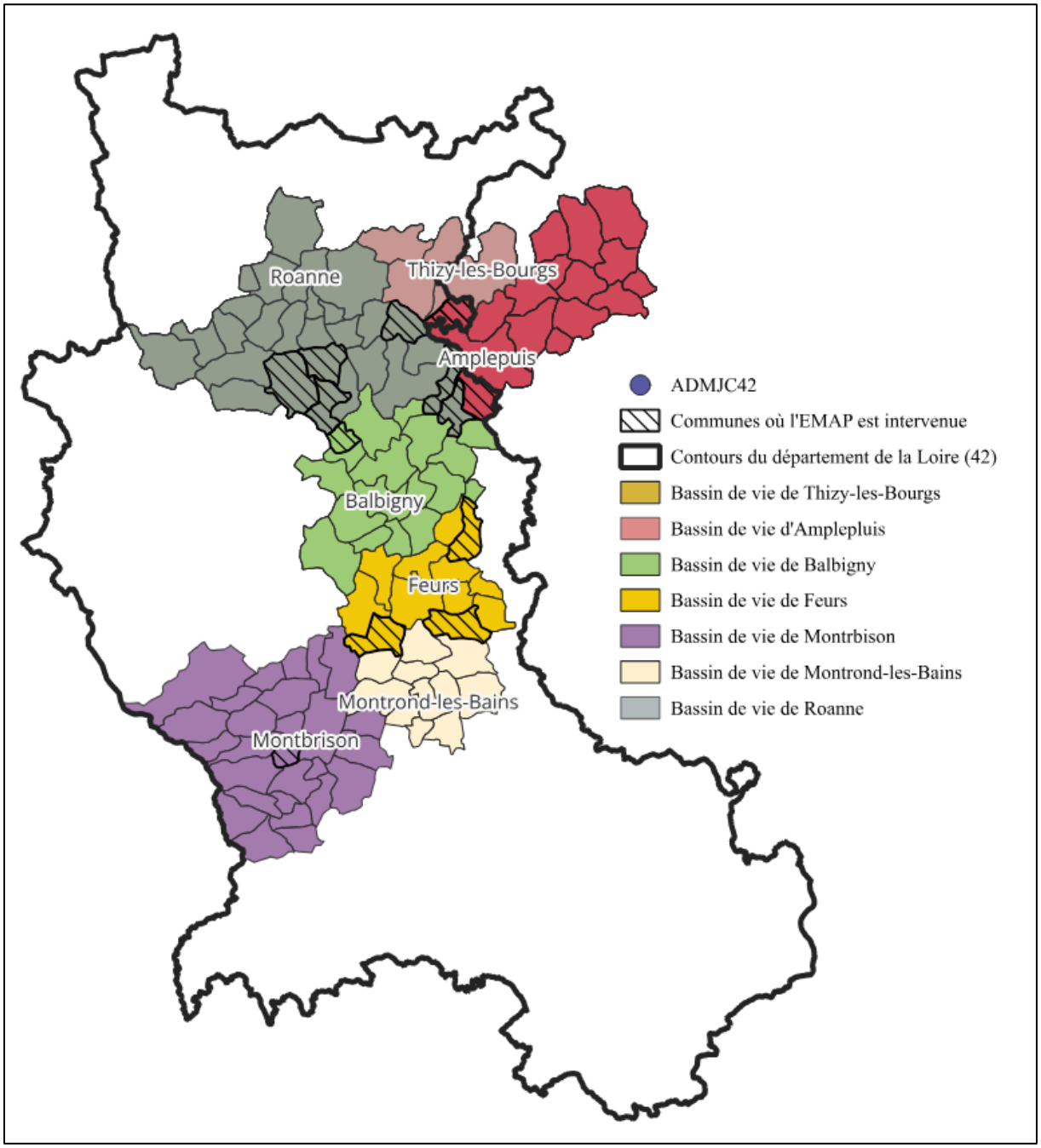

Au sein même de la CCFE existent par exemple six bassins de vie différents. J'en retiens trois, établis autour des unités urbaines de Balbigny (2848 habitant·e·s), Feurs (8338 hab.) et Montrond-les-Bains (5550 hab.). Ces villes recoupent au moins 16 équipements de la gamme intermédiaire (*Ibid.*) et sont les plus proches géographiquement des communes où les jeunes ont été rencontré·e·s.

Il faut ajouter que certaines communes se situent à la frontière de deux bassins de vie à l'image de Saint-Jodard où les jeunes fréquentent les établissements scolaires secondaires de Balbigny

(plutôt pour le collège) et de Roanne (pour le lycée). Dans ce genre de cas, il me paraît pertinent de faire figurer deux bassins de vie de rattachement. La COPLER quant à elle est relativement étendue (environ 25km) d'est et ouest. La plupart des communes relèvent du bassin de vie roannais, à l'exception de celles situées le plus à l'est, qui se tournent plutôt vers Amplepuis (4800 hab.) ou Thizy-les-Bourgs (5800 hab.).

Tableau 8 : Communes, EPCI et bassin de vie de rattachement selon la base de données INSEE des bassins de vie 2022

Commune	EPCI de rattachement	Bassin de vie
Ecotay-l'Olme	Loire Forez Agglomération	Montbrison
Cottance	Communauté de communes Forez-Est (CCFE)	Feurs
Saint-Jodard		Balbigny/Roanne
Chambéon		Montrond-les-Bains/Feurs
Valeille		Feurs
Régny	Communauté de communes du pays entre Loire et Rhône	Roanne
Cordelle		Roanne
Vendranges		Roanne
Saint-Cyr-de-Favières		Roanne
Saint-Victor-sur-Rhins		Roanne/Amplepuis
Saint-Priest-la-Roche		Roanne
Chirassimont		Roanne
Fourneaux		Roanne
Machézal		Amplepuis

Il faut noter que le bassin de vie Roannais est classifié comme étant « urbain de densité intermédiaire », ceux de Feurs et Balbigny en « ruraux non périurbains »[76]. Roanne est en effet le principal pôle d'emplois et de services du nord du département. Elle compte 35 équipements de la gamme supérieure (notamment un pôle universitaire rattaché à l'université stéphanoise), 31 équipements de la gamme intermédiaire et 29 de la gamme de proximité. Elle présente la même diversité d'équipements que la sous-préfecture ligérienne (Montbrison) et à peine dix équipements de moins que la préfecture, Saint-Étienne. C'est à Roanne que la plupart des jeunes rencontré·e·s vont au lycée général ou technologique. C'est aussi à Roanne qu'on sort dans les

[76] Le nouveau zonage en bassins de vie de 2022. INSEE. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455752#graphique-figure2 Consulté le 06/06/2025.

bars, qu'on va à la patinoire, au bowling ou au *lasergame*. C'est dans son centre-ville qu'on trouve les boutiques de vêtements ou de chaussures, de jeux de société, de jeux vidéo, de bandes dessinées. On y trouve aussi les *Hamburger restaurant* type *McDonald*®, une Fnac®, une boutique Normal®, etc. C'est dans sa couronne extérieure qu'il est possible de trouver une grande surface de bricolage, un hypermarché, de grands magasins de prêt-à-porter abordables ou un magasin Action®. Il est possible d'y acheter et d'y faire réparer son véhicule (moto, scooter, voiture, vélo, etc.). Il s'y tient quelques festivals, des concerts, un théâtre, une grande fête foraine annuelle. Le fleuve de la Loire la traverse avec des quais aménagés pour y faire du *jogging* ou de la musculation en plein air, des pique-niques en familles avec des jeux pour enfants et un petit kiosque, servant des rafraîchissements l'été. Au-delà d'être la commune centre du bassin de vie, Roanne, c'est la « grande » ville pour les jeunes du coin. C'est aussi et enfin là que pour la première fois, de nombreux·ses collégien·enne·s et lycéen·enne·s rencontrent des jeunes issu·e· s des milieux populaires urbains résidant·e·s en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les bassins de vie concernés sont relativement dynamiques au regard de l'évolution du nombre d'équipements entre 2013 et 2021 (à l'exception de Thizy-les-Bourgs qui accuse un recul de 10.7 %) :

Tableau 9 : Évolution du nombre d'équipements (en %) des bassins de vie concernés par l'enquête entre 2013 et 2021.

Bassins de vie	**Évolution du nombre d'équipements entre 2013 et 2021 (en %)**
Feurs	18.4
Balbigny	8.1
Montrond-les-Bains	28.3
Roanne	11.5
Montbrison	12.5
Thizy-les-Bourgs	-10.7
Amplepuis	s.d.

Avec les données disponibles, il est difficile de savoir en détail si l'augmentation constatée du nombre d'équipements dans ces bassins de vie relève des équipements de la gamme de

proximité, intermédiaire ou supérieure. Il est néanmoins possible de relever une forte disparité entre des communes comme Balbigny, Feurs ou Montrond-les-Bains en nombre et en diversité d'équipements des gammes intermédiaires et supérieures.

Tableau 10 : Nombre d'équipements des différentes gammes par bassin de vie.

Bassin de vie	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Feurs	29	29	21
Balbigny	29	24	3
Montrond-les-Bains	29	25	10
Roanne	29	31	35
Montbrison	29	30	31
Thizy-les-Bourgs	27	23	14
Amplepuis	29	29	8

Il est enfin intéressant de noter que certains bassins de vie sont plutôt concentrés autour de l'unité urbaine comme Montrond-les-Bains, de laquelle seuls 2% de la population se situe à plus de douze minutes de trajet en voiture ou Roanne, 5%. Balbigny ou Thizy-les-Bourgs sont plus étalés :

Tableau 11 : Part de la population éloignée de plus de 12 minutes par la route de la gamme intermédiaire, par bassin de vie concerné par l'enquête

Bassins de vie	Part de la population éloignée de plus de 12 minutes par la route de la gamme intermédiaire, par bassin de vie (en %).
Feurs	10
Balbigny	37
Montrond-les-Bains	2
Roanne	5
Montbrison	13
Thizy-les-Bourgs	21
Amplepuis	s.d.

Cette donnée est particulièrement intéressante, car l'éloignement vis-à-vis du pôle de services au sein d'un même bassin de vie est structurant dans l'expérience sociale des jeunes. Il est donc pertinent de spécifier pour chaque commune où l'EMAP est intervenue, le temps de trajet moyen par la route (tableau n°12, page suivante). Cette donnée est néanmoins indicative, car construite à partir d'une estimation sur la plateforme *Google map* en renseignant dans la fonction « itinéraire » les deux mairies des communes[77]. Elle sert à donner un ordre d'idée de l'éloignement ou de la proximité du village relativement à la commune centre. Il faut tenir compte du fait que pour de nombreux·ses jeunes rencontré·e·s, un trajet routier (en direction du collège ou du lycée par exemple) se fait en car, en scooter ou en moto. Ils et elles ne se déplacent donc pas à la même vitesse qu'une voiture. Il y a une différence significative du temps de trajet estimé entre les communes rattachées aux intercommunalités CCFE et LFA, allant de 6 à 11 minutes de trajet, et les communes de la COPLER, situées en moyenne à 18,5 minutes de trajet de l'unité urbaine la plus proche.

[77] Cela induit notamment une marge d'erreur (que j'estime raisonnable) liée à la date et à l'heure de la consultation du site. En effet, la plateforme prend en compte des données liées au trafic en temps réel. Je choisis d'établir ces chiffres le 16/06/2025 entre 12h09 et 12h22, moment où le trafic est faible, afin d'avoir une fourchette plutôt basse. L'indication kilométrique doit permettre de donner une représentation plus fine du trajet.

Tableau 12 : Temps de trajet routier estimé entre la commune et le pôle de services le plus proche

Commune	Bassin de vie	Nombre de kilomètres par la route	Temps de trajet moyen estimé (en minutes)
Ecotay-l'Olme	Montbrison	3.5	8
Cottance	Feurs	9.4	11
Saint-Jodard	Balbigny	11.9	13
	Roanne	23.4	24
Chambéon	Montrond-les-Bains	10	11
	Feurs	7	8
Valeille	Feurs	8.8	11
Régny	Roanne	16.1	20
Cordelle	Roanne	13.4	19
Saint-Cyr-de-Favières	Roanne	10.9	16
Saint-Victor-sur-Rhins	Amplepuis	5.3	8
	Roanne	22.2	25
Saint-Priest-la-Roche	Roanne	17.2	21
Chirassimont	Roanne	19.7	25
	Amplepuis	11.2	14
Fourneaux	Roanne	22.5	24
	Amplepuis	9.5	13
Machézal	Roanne	27.2	27
	Amplepuis	9.5	13

Pour résumer, les communes rurales où l'EMAP a été expérimentée sont des villages ruraux qui appartiennent à une AAV dans leur grande majorité, à l'exception de Chirassimont, Fourneaux et Machézal. Le découpage par bassins de vie montre un certain décalage avec les AAV et permet d'affiner la représentation du territoire en question. Il existe des différences significatives entre les bassins de vie (en termes d'éloignement et de niveau d'équipement des pôles notamment), qui sont néanmoins, dans leur ensemble, plutôt dynamiques économiquement. Roanne, en tant que pôle de services, présente une plus large gamme d'équipements que Feurs, Balbigny, Amplepuis et Thizy-les-Bourgs. Les communes associées

à Roanne sont aussi celles à partir desquels le temps de trajet moyen pour atteindre le pôle de service est le plus long. Afin d'entrer plus en détail dans la description des territoires enquêtés, il est nécessaire de s'intéresser au maillage communal et à la composition sociale des différents villages.

Au regard des informations qui précèdent, dont notamment l'évolution de la population et suivant la nouvelle définition des territoires ruraux de l'INSEE (Couleau et al., 2021), les communes concernées par l'intervention de l'EMAP sont catégorisées ainsi :

Tableau 13 : Catégorisation des communes concernées suivant la nouvelle définition du rural croisée avec les AAV et les bassins de vie pour 2021

EPCI	Communes	AAV	Bassin de vie	Catégorisation
CCFE	Cottance	Feurs	Feurs	Rurale autonome peu dense
	Saint-Jodard	Roanne	Balbigny Roanne	Rural sous faible influence
	Chambéon	Saint-Etienne	Montrond-les-Bains Feurs	Rural sous faible influence
	Valeille	Feurs	Feurs	Rural autonome peu dense
COPLER	Cordelle	Roanne	Roanne	Rural sous forte influence
	Saint-Priest-la-Roche	Roanne	Roanne	Rural sous forte influence
	Vendranges	Roanne	Roanne	Rural sous forte influence
	Saint-Cyr-de-Favières	Roanne	Roanne	Rural sous forte influence
	Saint-Victor-sur-Rhins	Thizy-les-Bourgs	Amplepuis	Rural autonome peu dense
	Régny	Roanne	Roanne	Rural sous faible influence
	Fourneaux	Hors AAV	Roanne	Rural autonome peu dense
	Machézal	Hors AAV	Amplepuis	Rural autonome peu dense
	Chirassimont	Hors AAV	Roanne	Rural autonome peu dense
LFA	Écotay-l'Olme	Montbrison	Montbrison	Urbain densité intermédiaire

Notre petit échantillon de quatorze communes se trouve être relativement diversifié. Quatre communes rurales sont sous forte influence d'un pôle d'emploi et de services (à savoir Roanne) vers lequel plus de 30 % des actif·ve·s vont quotidiennement travailler. Quatre communes sont catégorisées par l'INSEE comme rurales sous faible influence d'un pôle, comprenant cette fois les villes de Feurs, Saint-Étienne, Roanne, Montbrison, Thizy-les-Bourgs. Si, en matière de nombre et de diversité d'équipements, Saint-Étienne, Roanne et Montbrison présentent des

similarités, Feurs et plus encore Thizy-les-Bourgs sont beaucoup moins dotés. Enfin, je compte six communes indiquées comme rurales autonomes peu denses. Écotay-l'Olme enfin, fait figure d'exception par sa classification en commune urbaine de densité intermédiaire. Elle sera d'ailleurs une illustration probante de la possibilité de se vivre comme jeune de milieu rural dans un espace qui, du point de vue de la géographie et de la statistique au moins, n'en relève pas.

1.3. La présence des jeunes dans ces territoires et son évolution

Au sein de ces quatorze communes habitent, selon le recensement 2021, 1 512 jeunes âgé·e·s entre 11 et 24 ans. Il faudrait ajouter à ce chiffre les individus de 25 à 30 ans, mais je ne dispose pas de données qui me permettent d'avancer un nombre précis. La part que les 11-24 ans représentent dans la population globale de chaque commune oscille entre 10.5 % (Saint-Jodard) et 16.6 % (Cottance). Cette part diminue quelque peu dans la moitié des communes (cf. tableau n°14 à la page suivante).

Appréhender justement l'évolution de la population des jeunes, à partir des données statistiques compilées par l'INSEE demeure approximatif. En effet, le nombre d'individus âgés entre 11 et 24 à une date précise (le recensement de 2021 nous concernant) est possible à partir du recensement des individus scolarisés selon l'âge, qui compte l'ensemble des 11-14 ans, 15-17 ans et 18 -24 ans au sein d'une commune[78]. Les données relatives à l'évolution de la population entre deux recensements ne prennent pas pour référence ces trois tranches, mais seulement deux : 0-14 ans et 15-29 ans. L'évolution de la part des jeunes dans la population municipale est donc à considérer comme une estimation, un ordre d'idée. Comme on peut le voir dans le tableau n°14, la population des 0-14 ans est en baisse dans neuf des quatorze communes et celle des 15-24 ans, dans sept.

[78] Pour établir la part des 11-24 ans dans la population municipale, j'ai additionné les données pour l'ensemble des trois tranches d'âge (comprenant donc les individus non scolarisés). J'ai ensuite multiplié le résultat par 100 et divisé par la population municipale totale pour une commune. Par exemple pour Cottance : 49 jeunes de 11 à 14 ans, 40 jeunes de 15 à 17 ans et 35 jeunes de 18 à 24 ans soit un ensemble de 11-24 ans à 124 individus. 124 que multiplie 100 donne 12 400. 12 400 divisé par la population municipale (745) donne une part des 11 à 24 ans en 2021 égal à 16.6 %.

Tableau 14 : Population juvénile par la population municipale en 2021 pour chaque commune

Intercommunalité	Communes	Population municipale au recensement 2021	Nombre des 11-24 ans en 2021	Part des 11-24 ans dans la population municipale (en %)	Evolution des 0-14 ans dans la population	Évolution des 15-24 ans dans la population
CCFE	Cottance	745	124	16,6%	↘	↗
	Saint-Jodard	392	41	10,5%	↗	↘
	Chambéon	639	74	11,6%	↗	↘
	Valeille	682	105	15,4%	↘	↘
COPLER	Cordelle	935	113	12,1%	↘	↘
	Saint-Priest-la-Roche	338	47	13,9%	↘	↗
	Vendranges	384	55	14,3%	↗	↘
	Saint-Cyr-de-Favières	1019	121	11,9%	↗	↘
	Saint-Victor-sur-Rhins	1187	235	19,8%	↘	↗
	Régny	1469	220	15,0%	↘	↘
	Fourneaux	571	92	16,1%	↘	↗
	Machézal	398	65	16,3%	↘	↗
	Chirassimont	394	57	14,5%	↘	→
LFA	Écotay-l'Olme	1265	163	12,9%	→	→

Les jeunes de 11 à 24 ans qui résident dans les communes enquêtées par l'EMAP sont au total 1 512. En 2021, les plus nombreux·ses sont les 11 à 14 ans (615), suivis de près par les 18-24 ans (527). Enfin, on recense 370 individus âgés entre 15 à 17 ans. La part des jeunes dans la population municipale dans ces communes est globalement légèrement plus faible que la moyenne nationale : les 15-29 ans représentent 17,6 % de la population française[79]. Parmi l'ensemble de ces jeunes, 1210 sont scolarisé·e·s. 32.4 % des 18-24 ans qui résident encore dans la commune sont inscrit·e·s dans un établissement scolaire d'enseignement supérieur. Les autres sont parti·e·s habiter dans d'autres villes pour leur poursuite d'étude ou bien sont entré·e·s dans le marché du travail. Je n'ai pas réussi à déterminer dans quelle proportion. Je détaille dans le chapitre n°6 le type d'étude et d'emploi dans lesquels les jeunes rencontré·e·s sont inséré·e·s. La part de 18-24 ans résidant dans les communes concernées, inscrit·e·s dans des études supérieures, fluctue significativement en fonction de la commune (cf. tableau n°15). Des communes comme Saint-Jodard plafonnent respectivement à 55,6% pour 2021 là où Régny (22.8 %), Saint-Victor-sur-Rhins (25.9%) ou Vendranges (28.6%) sont en dessous de la moyenne pour l'ensemble de la population considérée : 32,4%.

[79] INJEP. « Les chiffres clés jeunesse 2024 ». 2024. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2024/07/Chiffres-cles-jeunesse-2024.pdf. Consulté le 21/04/2026.

Tableau 15 : Part des 18-24 ans inscrit·e·s dans un établissement scolaire par commune

Commune	Part des jeunes inscrit·e·s en études après 18 ans par commune (en %)
Cottance	28,6
Saint-Jodard	55,6
Chambéon	36,0
Valeille	45,9
Cordelle	36,1
Saint-Priest-la-Roche	46,7
Vendranges	28,6
Saint-Cyr-de-Favières	25,9
Saint-Victor-sur-Rhins	25,6
Régny	22,8
Fourneaux	32,4
Machézal	31,6
Chirassimont	32,0
Ecotay-l'Olme	34,0
Ensemble	32,4

Pour résumer, il est possible de dire que les jeunes rencontré·e·s vivent et grandissent dans des communes peu denses, à l'instar de celles et ceux enquêtés par Mélanie Gambino et Olivier Desmesures (2014) par exemple. Un peu moins de la moitié des communes sont considérées comme autonomes (absence d'influence d'un pôle d'emploi et de services). La majorité sont sous l'influence plus ou moins forte d'un pôle d'emplois et de services. Au contraire des jeunes étudié·e·s par B. Coquard (2019), celleux que je rencontre ne vivent pas dans un territoire en déclin (populationnel et/ou économique). Il existe toutefois des disparités importantes, particulièrement en termes d'éloignement des pôles, ce qui a sans doute un impact sur la mobilité des jeunes et la dépendance aux familles pour les transports quotidiens.

Une centaine de jeunes a été concernée par le dispositif proposé par l'AD, pour l'ensemble des communes concernées, dont je parle plus en détail au chapitre n°6. Cela représente une (toute) petite partie des jeunes et des jeunes adultes présent·e·s dans les territoires enquêtés. L'EMAP rejoint donc sur ce point les dispositifs de participation décrits par V. Becquet et P. Stuppia (2021). Comme j'ai commencé à le décrire, son développement est grandement permis par mon inscription dans des logiques d'expérimentation, avec pour principaux partenaires des technicien·enne·s et des élu·e·s intercommunaux·ales qui mobilisent des élu·e·s de communes intéressé·e·s qui, à leur tour, mobilisent leur réseau d'interconnaissance pour rencontrer les jeunes des villages. La stratégie qui consiste à s'appuyer sur les élu·e·s locaux·ales (particulièrement les maires) et sur l'interconnaissance en milieu rural pour développer une

action publique en direction des jeunes ruraux·ales montre ici une limite. En effet, elle se fonde principalement sur les cercles sociaux des élu·e·s qui, malgré une forte interconnaissance caractéristique des sociabilités locales en milieux ruraux, demeurent limités concernant les jeunes.

II. Composition et régulation des réseaux d'acteur·ice·s des systèmes locaux COPLER et CCFE

J'entre dans les deux systèmes locaux depuis la position de partenaire associatif qui porte une proposition d'animation socioculturelle auprès des jeunes des communes rurales peu denses ou autonomes. Cela situe ce que je peux observer des systèmes locaux, principalement les personnes que je peux rencontrer et le type de rapports que je peux construire avec elles. Si ce positionnement implique certaines limites – je vais peu rencontrer les acteur·ice·s inscrit·e·s dans d'autres secteurs d'action publique (comme la santé, l'emploi ou la culture par exemple) – il conduit à une identification fine des acteur·ice·s concerné·e·s par les questions de jeunesse dans ces territoires et les principes de régulation à l'œuvre. À mon arrivée, je découvre une organisation sectorielle des services intercommunaux. Les questions de jeunesse sont rattachées à celles qui concernent l'enfance et la petite enfance au sein des services dédiés à la population et des commission enfance/jeunesse, voire petite-enfance/enfance/jeunesse.

En ce qui concerne les protagonistes des politiques de jeunesse dans ces deux territoires, les deux intercommunalités n'ont guère en commun que d'être limitrophes et de partager une population aux caractéristiques socio-économiques similaires. Les agents et les élu·e·s des deux EPCI, à ma connaissance, ne travaillent pas ensemble. Le tissu associatif qui prend en charge une partie de l'action jeunesse est, dans la CCFE, éclaté, dispersé dans les petites unités urbaines et dans quelques communes de moins de 1000 habitant·e·s (centres sociaux et MJC principalement). Au niveau de la COPLER, l'action jeunesse est centralisée au niveau intercommunal et confiée à une association presque intégralement financée par l'EPCI : Association Sport Activités Jeunesse (ASAJ).

La différence est significative et impact fortement le déroulé de la recherche-action. À la CCFE, il règne une confusion sur l'attribution des rôles. La coordinatrice enfance/jeunesse qui participe à la recherche-action souligne d'ailleurs à plusieurs reprises le fait que l'intercommunalité n'a pas la compétence jeunesse et qu'à ce titre, elle est limitée dans son intervention. Les villes de la CCFE comme Feurs, Montrond-les-Bains, Veauche ou Chazelles-sur-Lyon mettent en œuvre leur propre politique jeunesse en s'appuyant principalement sur des

partenaires associatifs (dont beaucoup de MJC professionnalisées). Les communes rurales sous influence ou autonomes quant à elles demeurent libres de construire une action ou non.

Les sociologue des politiques de jeunesse posent depuis plus de vingt ans maintenant le constat des inégalités en termes d'action publique d'une commune à une autre, entre autres raisons car l'action municipale en direction des jeunes dépend fortement de la volonté des élu·e·s locaux·ales (Loncle-Moriceau, 2011 ; Labadie, 2020) Il est possible de poser ici le même constat à l'échelle des intercommunalités. D'un côté, la CCFE propose des actions ponctuelles comme un forum « Avenir des jeunes » consacré à la rencontre avec le tissu entrepreneurial local et une aide financière au BAFA (50 € à 110 € selon le quotient familial). Elle lance en 2021 un « Observatoire de la jeunesse » en dehors de son partenariat avec l'ADMJC42. Alors que j'écris ces lignes (en novembre 2025), le site internet n'affiche plus que la bourse au BAFA. De l'autre, la COPLER a pris la compétence jeunesse et finance presque intégralement une association qui assure entre autres choses le fonctionnement d'un Accueil Collectif de Mineurs, comprenant un accueil jeune (12-17 ans), au rayonnement intercommunal. Forte de trois éducateurs sportifs (que des hommes), elle assure dans les écoles primaires et les regroupements pédagogiques des interventions sportives. La plupart des jeunes rencontré·e·s durant l'enquête connaissent cette association (l'ASAJ)[80], d'abord par ses éducateurs. Cette association est fortement identifiée dans le territoire par les personnes que je présente un peu plus loin.

2.1.Conseillères municipales et élus intercommunaux

Parmi les acteur·ice·s locaux·ales des politiques de jeunesse à l'échelle des deux intercommunalités, les élu·e·s tiennent une place centrale, avec un degré d'influence différencié sur les systèmes locaux.

À l'échelle des quatorze communes visitées par l'EMAP, il s'agit dans une très grande majorité de femmes qui ont la charge des questions de jeunesse et plus largement, de toutes les questions qui touchent aux thèmes l'enfance et à la petite enfance. Dans quatre villages, c'est le·la maire qui, fort·e d'une volonté politique spécifique à l'endroit des jeunes, est impliqué·e, au moins au moment de la première rencontre avec les jeunes. Autrement, les vingt-deux élu·e·s que je rencontre sont pour quinze d'entre-elleux des parents, motivé·e·s au premier chef à ce qu'il « se passe quelque chose » dans leur commune pour les jeunes, dont leurs propres enfants. Chacun·e joue un rôle essentiel, à plusieurs niveaux, dans les tentatives de mise en œuvre de l'EMAP, par la mise en lien avec les groupes de jeunes qu'ils et elles connaissent, comme avec le reste du

[80] Association Sport Activités Jeunesse

conseil municipal et le·la maire. Certain·e·s vont jusqu'à mener des plaidoyers au sein du conseil municipal en faveur des jeunes et de la démarche en cours (lorsqu'il s'agit d'obtenir de la mairie un local ou une subvention). Pourtant leur rapport à ce qu'ils et elles entendent comme étant politique est très distancié, préoccupé d'abord par la « bonne gestion » du cadre de vie : « Ce que je fais, ce n'est pas de la politique, c'est de la gestion, au nom de l'attractivité du village » (Journal de recherche ; 16/12/2023 ; EMAP Cottance) me confie par exemple lors d'un échange informel un conseiller municipal de Cottance. Ce positionnement, que je retrouve plus largement chez les conseiller·ère·s municipaux·ales rencontré·e·s, impliqué·e·s sur les questions de jeunesse à l'échelle de leur commune, est documenté par ailleurs chez les élu·e·s de communes rurales par Alain Faure (1989) ou Éric Charmes (2019) par exemple. Pierre Muller résume les choses ainsi :

> « L'observation de l'action des maires en matière de développement économique montre ainsi que celle-ci n'est jamais séparée, notamment chez les maires de petites communes, de la volonté de maintenir la cohésion du tissu social local : l'action en faveur de la réouverture de l'école et la mise en place d'une zone d'activités sont les deux faces d'une même volonté de trouver des débouchés aux "jeunes du village" afin de freiner le dépeuplement ».
>
> (Muller, 2018, p. 107).

Certain·e·s maires de communes comme Cottance, Saint-Jodard et Valeille à la CCFE, Fourneaux, Régny et Machézal à la COPLER, s'impliquent fortement avec les conseiller·ère·s municipaux·ales dans la démarche à l'échelle de leur village. Certain·e·s d'entre-elles·eux ont aussi un siège dans l'EPCI.

Au niveau intercommunal, ce sont les vice-présidents (VP) des services à la population qui prennent en charge les questions relatives à la jeunesse, là encore en fonction de leur volonté politique. Je ne dispose que d'information fragmentées, corrélées au temps que j'ai effectivement passé à leur contact et aux informations disponibles dans mon terrain à leur sujet. Le vice-président du service à la population, Sami, que je rencontre à la COPLER est un ouvrier qualifié à la retraite (65 ans). Il est un des piliers de la politique municipale de Régny (où il est élu au conseil municipal depuis plus de 10 ans). Il a vécu et travaillé dans cette commune presque toute sa vie. Il n'est pas inutile de préciser ici que les questions de jeunesse l'animent politiquement depuis longtemps. Il a notamment fortement contribué à la (re)construction du club de foot Régnyçois en compagnie d'une bande de jeunes garçons du coin. C'est lui qui, en 2016, fait appel à l'AD des MJC de la Loire pour présenter le système des Juniors Associations pour étoffer la politique de jeunesse à l'échelle de l'intercommunalité. Il est enfin moteur dans le développement des conseils municipaux d'enfants et de jeunes dans les communes de la

COPLER. Pourtant, sa position dans la politique locale pourrait être qualifiée de secondaire, toujours dans l'ombre du maire de sa commune ou dans celle du président de l'intercommunalité auprès desquels il cherche l'approbation. Il témoigne d'une aisance plus grande dans ses relations avec des élu·e·s communaux·ales ou des salarié·e·s et des bénévoles de l'ASAJ.

À la CCFE, Bernard (72 ans), travailleur social à la retraite et maire de sa commune, a choisi la 13e vice-présidence (petite-enfance/enfance/jeunesse) au sein du pôle social/services à la population, avec pour ambition politique de développer la politique jeunesse de l'intercommunalité. Il signe la convention de partenariat sur la recherche-action avec l'AD et participe à un comité de recherche. Il m'ouvre les portes de la commission intercommunale petite-enfance/enfance/jeunesse par deux fois, afin que j'y présente la recherche-action et l'EMAP. Il est « évincé » (terme employé par Lise) en 2022 lors d'un changement de présidence de l'intercommunalité et d'un remaniement. Il est remplacé par Jocelyn (75 ans), ancien cadre. Je n'ai que très peu de contact avec ce dernier qui se tient volontairement à distance de la recherche-action. Il se montre proactif de 2023 à 2024 sur un autre dossier : le partenariat avec le Département qui cherche alors des « territoires pilotes » pour élargir sa politique de jeunesse.

Il faut souligner la partition genrée des positions politiques, d'où le titre de cette sous-partie. Les élu·e·s qui prennent effectivement en charge les questions de jeunesse au niveau des communes sont en très grande majorité des femmes, plutôt jeunes, occupant souvent des postes de salarié·e·s ou d'employé·e·s. En isolant la seule variable du genre, je constate que dans les quatorze communes enquêtées, je suis en contact avec quatre conseillers municipaux contre douze conseillères municipales. Parmi les maires rencontré·e·s, seules deux sont des femmes. Cette observation s'inscrit dans une tendance lourde au niveau national notamment mise en lumière par l'INSEE. Les données récoltées après les élections municipales de 2020 permettent de noter une légère progression de la part des femmes dans les conseils municipaux (Niel, 2022). Pour autant, elles représentent 20 % des maires et 45 % des conseiller·ère·s sans fonction (*Ibid.*). Dans un rapport d'information de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (Rixain, 2019), les député·e·s membres de la délégation posent le même constat : une lente féminisation des assemblées politiques locales et une faible féminisation des postes exécutifs. Il ne semble pas exister de base nationale de données qui permettrait de saisir la répartition des femmes et des hommes élu·e·s municipaux·ales ou communautaire en fonction des délégations. Néanmoins, Rémi Lefèbvre (2019) souligne un phénomène d'assignation genrée des responsabilités :

> Les “femmes politiques” tendent à exercer des fonctions toujours considérées comme subalternes, moins valorisées que celles dévolues aux hommes ou renvoyant à des domaines jugés par essence “féminins” (le social, l’enfance, la culture…).
>
> (Lefèbvre, 2019, p.409)

On peut également citer les résultats d’un questionnaire « répartition des délégations par sexe de 2021 » du Haut Conseil à l’Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE). Ces résultats sont présentés dans le rapport « Comment obtenir la parité au sein des communes et des intercommunalités : freins et leviers » (Pierre-Brossolette & al., 2022). Le HCE constate une répartition sexuée des délégations :

> « Les commissions concernant la circulation, les travaux et la sécurité ne sont dirigées par des femmes que dans 9,7 % des cas, les commissions urbanisme, dans 24,5% des cas. À l’inverse, les femmes représentent 78,1 % des adjoint·es en charge des affaires scolaires, 76,1% des adjoint·es en charge de la petite enfance et de la famille ».
>
> (Pierre-Brossolette & al., 2022, p.30).

À l’échelle intercommunale, les tendances susmentionnées s’accentuent. La proportion de femmes au sein des EPCI est plus faible : 35 % dans les conseils, 11 % occupent des présidences (Niel, 2022). D’après le rapport du HCE, le nombre de femmes diminue à mesure que la population des EPCI augmente (Pierre-Brossolette & al., 2022). Dans mon terrain, les vice-présidences dédiées aux affaires de jeunesse (entre autres) sont occupées par des hommes à la retraite. Ces hommes sont secondés au sein de la COPLER et de la CCFE par les fonctionnaires et les contractuelles qui occupent des postes de responsables de service et de coordinatrice enfance/jeunesse.

2.2.Les coordinatrices enfance/jeunesse, les responsables de service et les directeurs de pôle

Mes principales interlocutrices sont deux coordinatrices enfance/jeunesse, chargées par leur hiérarchie d’incarner le lien entre leur institution et l’ADMJC42 au titre du conventionnement sur la recherche-action. Il s’agit de deux femmes peu diplômées, en poste sous un contrat à durée indéterminée côté CCFE (Magalie, 37 ans), et un contrat à durée déterminée, renouvelé depuis six ans, côté COPLER (Chloé, 30 ans). Sous l’autorité de leurs responsables de services respectives (deux femmes également), elles assurent la mise en œuvre des décisions politiques en lien avec les questions de jeunesse dans un cadre qui leur offre peu d’autonomie, de marge de manœuvre et de décision. Leur positionnement dans les temps de rencontre avec les partenaires de l’EPCI en est impacté, jusqu’à susciter des comportements

d'évitement par des personnes impliquées dans la recherche-action, qui préfèrent s'adresser aux responsables de services ou aux élu·e·s.

L'organisation des services de la CCFE et de la COPLER présente des similarités, mais n'est pas identique en raison de la différence de taille et de l'organisation en interne. Le service petite-enfance/enfance/jeunesse de la première est compris dans un pôle plus large : « Pôle social et services à la population ». Ce dernier ne regroupe pas moins de sept services, de la gestion de la piscine intercommunale au service emploi-insertion. L'organisation de la COPLER comprend un niveau de moins : le service qui prend en charge la mise en œuvre des politiques de jeunesse est le même pour toutes les thématiques regroupées dans le pôle « vie locale ». On peut mentionner les responsables de service, « n+1 » des coordinatrices, au titre de leur influence dans les deux systèmes locaux étudiés, en matière de politique de jeunesse entre autres. L'organisation institutionnelle plus complexe de la CCFE induit enfin la mobilisation du directeur du « pôle social et services à la population » (n+2) et du directeur général des services (n+3) à certains points clés du déroulé du partenariat.

Bien sûr, le paysage institutionnel des EPCI concernés est plus vaste que les acteur·ice·s identifié·e·s dans le cadre de la recherche-action avec l'ADMJC42. Pour autant, je peux avancer que l'initiative de l'AD a mobilisé ce que ces institutions comptaient d'élu·e·s et d'agents de la fonction publique territoriale concerné·e·s par les politiques de jeunesse. Leur influence individuelle et collective a été manifeste, en tant que levier ou frein, tout au long de l'évolution de la démarche de recherche-action.

2.3. Les administrateur·ice·s et les salarié·e·s associatif·ve·s

Du côté de la COPLER, le service enfance/jeunesse partage ses bureaux avec ceux de l'Association Sport Activités Jeunesse (ASAJ). Cette association loi 1901, créée en 1986 (sept ans avant la COPLER), est identifiée et reconnue dans le territoire comme le principal acteur jeunesse au rayonnement intercommunal. Comme cela a été évoqué plus haut, elle propose des activités sportives aux jeunes comme aux adultes, dirige un centre de loisirs pour les jeunes et les enfants du territoire. Ses trois animateurs jeunesse/Éducateurs sportifs permanents interviennent dans les établissements scolaires pour la pratique sportive et assurent l'accueil des jeunes à l'année, dans une salle dédiée (appelée PASSAJ), et pendant les périodes de vacances scolaires. Le secteur jeune est dirigé et animé par Marie, qui prendra une place importante à la fin de la recherche-action. Le secteur enfance de l'association est composé d'une directrice, une directrice adjointe et deux animatrices. En plus de ces huit salarié·e·s, certain·e·s

agents employé·e·s par la COPLER sont mis·e·s à disposition pour assurer certaines tâches administratives et renforcer l'équipe d'intervenants en milieu scolaire. Les membres de l'équipe d'animation sont connu·e·s de la plupart des enfants et des jeunes qui ont fréquenté les écoles primaires du territoire.

Le principal financeur de l'ASAJ est la COPLER. Le lien qui unit ces deux entités est si fort que certain·e·s élu·e·s locaux·ales et parents rencontré·e·s confondent l'ASAJ avec le service enfance/jeunesse de l'intercommunalité. Moi-même, je ne prends conscience de la nature associative de la structure qu'au moment où il devient nécessaire d'en rencontrer le président, Noé, au printemps 2023, soit près de deux ans après le début de la recherche-action. D'abord affiliée au réseau associatif des FRANCAS, l'ASAJ rejoint l'ADMJC42 en 2024, à la suite de son implication dans la recherche-action. À l'échelle intercommunale, elle apparaît comme la seule actrice des politiques de jeunesse et d'éducation populaire.

À la CCFE, aucune association ou structure analogue ne rayonne ainsi. Le périmètre politico-administratif de l'EPCI est nettement plus étendu. Il comprend six villes de plus de deux mille habitant·e·s qui financent leurs propres équipements associatifs ou municipaux. Les équipements de ces villes attirent les populations des communes alentour. Cela pose d'ailleurs des problèmes à certains accueils de loisirs, qui voient des populations de certaines communes solliciter des places alors que leur village ne participe pas au financement de l'équipement.

En amont de la recherche-action, des associations communales comme les clubs des jeunes, les sous des écoles ou les comités des fêtes ne sont, à ma connaissance, pas intégrés au réseau local d'acteur·ice·s. Ce n'est qu'à travers leurs liens avec des élu·e·s locaux·ales, au sein des rencontres organisées dans le cadre de la recherche-action, qu'ils et elles deviennent visibles à mes yeux. Je pense par exemple au Club des jeunes de Pradines, qui retient l'attention des élu·e·s des voisines, réunis par la recherche-action en pôle communaux, ignorant manifestement son existence. L'effort de rencontrer localement les élu·e·s puis les jeunes des différents villages conduit également à visibiliser ce que des associations locales, comme les sous ou les comités des fêtes, peuvent faire (ou non) pour les jeunes. Il est possible de penser ici au rôle du sou des écoles de Cordelle dans la mise en récit de la situation d'accompagnement présenté en début de thèse. Cela sera également illustré dans le chapitre n°7 à travers les cas de Valeille et de Saint-Victor-sur-Rhins.

Pour résumer, cette section n°2 met en lumière une composition et des modes de régulation sensiblement différents entre la COPLER et la CCFE. L'action publique en direction des jeunes

dans la première est centralisée autour d'une association largement soutenue par des fonds communautaires. Dans la seconde, les questions de jeunesse sont avant tout du ressort des communes de plus de 2000 habitant·e·s qui maillent le territoire. Je (re)trouve dans la composition du réseau d'acteur·ice·s une répartition sexuée des fonctions et des délégations à l'échelle communale et intercommunale.

Cependant, la seule compréhension de l'architecture de ces systèmes locaux ne suffit pas à expliquer les formes prises par les politiques locales de jeunesse. Après avoir identifié qui sont les acteur·ice·s et les institutions en présence, je propose d'interroger le sens qu'ils et elles donnent à leur action en faveur des jeunes dans une troisième et dernière section. Il s'agit d'explorer les fondements cognitifs et normatifs des politiques locales en examinant comment le poids des éléments historiques (l'héritage des clubs des jeunes et celui des MJC) et la gravité des situations locales (liée aux représentations de la jeunesse) forgent non pas un, mais des motifs d'obligation à agir propres aux territoires et aux acteur·ice·s.

III. Les référentiels locaux d'action publique en direction des jeunes : poids des éléments historiques et gravité des situations locales

La préoccupation liée aux jeunes qui partent faire leurs études ou trouver de l'embauche en dehors du territoire est, en milieu rural au moins, très forte. Elle alimente d'ailleurs le constat selon lequel les jeunes sont minorisé·e·s voire invisibilisé·e·s politiquement dans la mesure où cette population ne représente pas un corps électoral ni des habitant·e·s stables (Vachée et al., 2020). Pourtant, les jeunes représentent aussi historiquement une préoccupation centrale de certain·e·s acteur·ice·s des politiques publiques, dont des élu·e·s. Dans un geste pour le moins ambigu, les jeunes sont tantôt dépeint·e·s comme une menace (source de dégradation et de comportements à risque), une population qu'il faut protéger, accompagner ou comme une ressource (Loncle-Moriceau & Muniglia, 2010). Parfois, ce peut être les trois à la fois en distinguant des sous-catégories d'individus au sein de la jeunesse : les jeunes dit·e·s « en difficulté », les jeunes adultes, les jeunes qui participent, les jeunes qui dégradent, etc.

J'ai pu observer la mobilisation de ces trois sous-ensembles au cours de mon immersion. Lors d'une présentation de l'EMAP en conseil des maires à la CCFE le 15 février 2023, un maire nous interpelle (Lise et moi) : ce qu'il voit des jeunes dans sa commune, c'est qu'ils « plient des voitures » au sens où ils (*a priori* des garçons) ont des comportements d'automobilistes dangereux et préoccupants. D'autres se sont rendus coupables de dégradation d'un abribus. D'un autre côté, au cours de l'expérimentation de l'EMAP dans les territoires de la COPLER,

j'ai l'occasion de faire des points d'étapes avec le VP du service enfance/jeunesse. Lors d'un échange informel après une réunion, il me confie son point de vue sur une finalité particulière qu'il associe à notre démarche : il s'agirait de contribuer à contre-balancer une socialisation politique familiale indésirable. Les résultats du second tour des élections présidentielles de 2022 sont à ce même moment publiés et révèlent un vote pour la candidate du Rassemblement National majoritaire dans la plupart des communes rattachées à l'EPCI. Il faudrait donc préserver les jeunes d'une socialisation aux idées véhiculées par le parti d'extrême droite, de peur qu'ils et elles votent comme leurs parents.

3.1 Le référentiel des élu·e·s : Les jeunes comme une ressource pour le développement social local

La troisième et dernière représentation est apparue avec le plus de force, chez une pluralité d'acteur·ice·s locaux·ales. Cela est en partie dû au cadre posé par la recherche-action, puisqu'il était question d'accompagner des jeunes dans des « projets » à l'échelle de leur lieu de vie. Malgré ce biais, les occurrences qualifiant les jeunes ruraux·ales comme une ressource sont les plus nombreuses. Les jeunes incarnent l'avenir dans des territoires ruraux où les élu·e·s locaux·ales se préoccupent de l'attractivité de leur commune, du développement économique et social ainsi que de la lutte contre le vieillissement de la population, ce qui a été documenté par ailleurs (Muller, 2018). À ce dernier titre, les jeunes sont une ressource pour « faire vivre le village », mais aussi comme une population à attirer : l'augmentation des jeunes ménages par leur installation pérenne dans une commune du territoire est même pensée comme un indice de dynamisme et motive d'autant plus des projets politiques comme la sauvegarde des services de proximité.

L'illustration la plus pertinente de l'affirmation de ce référentiel dans ma recherche est la formulation des objectifs relatifs à la construction d'un poste EMAP par les acteur·ice·s impliqué·e·s dans la recherche-action du côté de la COPLER. Cela comprend majoritairement des élu·e·s communaux·ales et intercommunaux·ales :

> « Préparer ce qui fera la communauté du village et du territoire dans 20 ans ; conserver la cohésion et développer l'engagement ; donner à la jeunesse le plaisir, l'amitié et la joie de vivre et de perpétuer l'ambiance du village ; organiser des choses pour qu'aucun jeune ne reste seul sans l'avoir voulu ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Compte rendu CTG n°2 – Modèle de gouvernance, 09/11/2023).

Dans les comptes rendus des premières rencontres avec les conseiller·ère·s municipaux·ales et les maires des différentes communes se trouvent de nombreuses occurrences et des verbatims suggérant qu'il « faut en faire quelque chose, utiliser leur force », car « les jeunes, c'est la relève ». Pour le maire de la commune de Fourneaux : « des jeunes désœuvrés, sans idées, font mal à voir ». La représentation à l'origine de l'action publique que nous sommes collectivement en train de construire est, chez les élu·e·s rencontré·e·s, globalement structurée autour de cette figure idéalisée du·de la jeune qui se sent concerné·e par la vie locale et la dimension politique de la conservation d'un lien social vivace. En contre point se dessinent les images de l'individu « désœuvré », sans projet – celles et ceux, surtout ceux, qui occupent l'espace public sans y faire quelque chose de particulier – et de celles et ceux qui partent.

L'image plus globale de la réalité qui organise alors la perception initiale du problème par les élu·e·s, renvoie à une population jeune fragmentée. À son endroit, la réponse doit être universelle : « organiser des choses pour qu'aucun jeune ne reste seul sans l'avoir voulu » (Extrait ; archive de terrain ; Compte rendu CTG n°2 – Modèle de gouvernance, 09/11/2023). On devine déjà la logique d'activation d'une partie des individus qui traversent la jeunesse qui, sans être complètement « désœuvrés », rappelle les traits de la jeunesse « inorganisée organisable » des années 1960. Ces jeunes qui peuvent fréquenter les bals de la région et investir les associations de jeunesse sur leur temps libre. Ces jeunes qui surtout, après 11 ans, fréquentent de moins en moins les espaces qui leur sont proposés par les adultes, comme cela est documenté par ailleurs par Olivier David (2014) : les CMJ et les accueils de loisirs en particulier. Des jeunes pourtant essentiels à la conservation du lien social : celles et ceux qui intègrent les réseaux locaux de sociabilité, qui œuvrent effectivement à la préservation du lien social.

Ce raccourci cognitif (Muller, 2015) est un premier niveau de perception du problème qui fait sens plus ou moins immédiatement chez les élu·e·s rencontré·e·s : des jeunes ruraux·ales « désoeuvré·e·s » mais qui souhaitent intégrer les sociabilités locales, participer aux activités du village. Ensuite, le décalage entre le réel perçu – il se trouve des jeunes potentiellement exclu·e·s des espaces de sociabilité qui subissent la situation – et le réel souhaité – tous les jeunes qui veulent participer au développement social local sont effectivement intégré·e·s au réseau de sociabilité local – forme alors la norme qui préside à l'action : il faut rencontrer et aider les jeunes à intégrer le réseau social du village. Le principe supérieur, la valeur, au nom de laquelle il faut effectivement agir est résumé dans cette phrase précédemment citée :

« préparer ce qui fera la communauté du village dans 20 ans ». Il s'agit de la conservation du lien social, d'un « esprit de village », sur fond d'un « droit au village » (Charmes, 2019).

Le dernier niveau de perception, la relation causale, revient à dire que si les jeunes sont bien identifié·e·s, que leurs envies sont connues, ils et elles pourront intégrer le réseau des sociabilités locales par la mise en place d'une démarche de soutien. Je ne parle pas encore d'accompagnement, car ce terme vient plutôt des représentations que je véhicule en tant qu'animateur-chercheur lié à l'ADMJC, dans les rencontres. Cette relation causale est formulée comme ceci dans de la fiche-action « jeunesse » de la CTG de la COPLER : « Enrichir les services en direction des jeunes et le partenariat » ; « Identification de 2 référents jeunesse sur le territoire » ; « Appui aux projets et aux initiatives des 12-25 ans + Des activités et pratiques nouvelles pour les ados ». Cela se décline en propositions d'actions :

> « Un appui technique et financier (subvention contre bénévolat, chantier de jeunes…). Une transition accueil de loisirs et la suite… : dès l'âge de 11 ans la formule accueil de loisirs, la mixité des âges avec les enfants de moins de 10 ans peut provoquer la lassitude. Pour limiter la "fuite" de ces préados, un travail de co-construction aux eux avant qu'ils ne quittent la structure ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Projet social de territoire – COPLER – CTG).

Pour résumer, le référentiel (Faure et al.1995 ; Muller, 2018) des élu·e·s rencontré·e·s repose sur une représentation de jeunes « ressource » pour le territoire, qu'il faut soutenir dans un effort d'intégration sociale. Tout l'enjeu est alors de parvenir à les mobiliser, à les inclure dans la préparation d'une offre de services adaptée, en supposant que leur participation encouragerait cette mobilisation au-delà de 11 ans. Cela, l'EMAP propose de le faire, avec les pratiques d'animation mises en avant par les cadres du réseau associatif des MJC, non sans entrer en tension, voire en contradiction avec ce qui précède. Il est donc temps d'aborder le référentiel qui détermine l'action engagée par l'AD.

3.2 Le référentiel des administrateur·ice·s et des salarié·e·s associatif·ve·s : des jeunes à émanciper

Ce référentiel est contenu dans le projet de recherche initial que Lise et Caroline écrivent. Les jeunes qui vivent et grandissent dans les communes rurales du département veulent conduire des « projets ». Il s'agit à la fois de la mise en mot d'un constat empirique lié à l'accompagnement par l'EMAP des deux premières juniors associations et de l'expérience sociale de Lise, qui a elle-même grandi dans une commune rurale du département. La notion de « projet » est peu stabilisée. Elle renvoie à la notion de « dynamique jeunesse », c'est-à-dire

un ou plusieurs groupes de jeunes inscrit·e·s dans une « dynamique », un mouvement autour d'un agir en commun (Journal de recherche ; 08/02/2022 ; Expérimentation COPLER).

La représentation sous-jacente de la population cible de l'action est construite à partir d'un manque : les jeunes, au moins certain·e·s d'entre elleux, auraient besoin d'une aide professionnelle. Il faut ajouter la vision d'une population dominée socialement, inscrite dans des rapports qui ne leur permettrait pas de se réaliser pleinement (Verne, 2025). À ce maire qui nous interpelle au conseil des maires de la CCFE sur les jeunes qui « plient des voitures », Lise répond que les jeunes des villages sont avant tout le produit de leur environnement. Ils et elles (surtout ils) manifesteraient de tels comportements par ennui et par un empêchement à réaliser leur plein potentiel. Il n'est alors pas question de les occuper mais de leur offrir le soutien qui leur permettra de lever les freins à cette réalisation. En mobilisant la représentation d'individus comme des potentiels, Lise inscrit le référentiel véhiculé par l'EMAP dans les canons de l'éducation populaire politique (Morvan, 2011). L'objectif de la démarche est de politiser par l'ordinaire les jeunes (Carrel & Neveu, 2014) : de les pousser à formuler un jugement collectif sur leurs conditions d'existence au sein du village en vue d'agir pour le transformer, si cela s'avère nécessaire.

L'ASAJ, à travers la coordinatrice de l'accueil jeunes (Marie) et le Président (Noé), construit un discours analogue à un besoin d'accompagnement de projets chez des jeunes du territoire. Si jusqu'ici, l'ASAJ propose des « loisirs collectifs éducatifs et, dans une moindre mesure, de l'accompagnement de projets sur demande de jeunes » (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 03/03/2023), l'association souligne qu'un poste d'animateur·ice mobile représente une « corde qui manque à son arc » pour « approcher davantage les jeunes de 15 à 18 ans, notamment dans des logiques d'accompagnement de projets comme des voyages internationaux » (*Ibid.*). La motivation à agir est formulée dans le compte rendu du point de vue de l'association, dans sa forme la plus formelle. La représentation des jeunes sous-jacente est une population floue (à l'échelle du territoire) que l'association ne parvient plus à mobiliser dans le cadre de l'accueil jeune. Le président, 25 ans, récemment titularisé sur un poste d'ingénieur dans une entreprise lyonnaise, fait régulièrement des allers-retours entre son lieu de travail et la commune de la COPLER où il a grandi, notamment pour son rôle au sein de l'association. Sa motivation personnelle est empreinte de son expérience sociale de jeune rural, telle qu'il me la confie lors d'un échange informel que je retranscris ainsi :

> « On parlait de sa vie de village. Donc bande de potes, sortir zoner au *city*, à l'arrêt de bus, etc. Pour lui l'idée [de l'animation mobile] est bonne et si elle résonne autant dans son esprit, c'est parce qu'il a eu ce sentiment, lui-même quand il était ado ; c'est un ado qui allait beaucoup à l'ASAJ, faire des activités et puis après les projets européens ; il a été socialisé à l'ASAJ, à ces projets, à ces sorties et quand il était adolescent, il avait cette idée, cette envie de, avec ses potes, faire des choses ensemble, de faire des projets, de s'organiser des vacances et ça ne s'est pas fait. Et c'est pour ça que cette idée-là lui plait, qu'il a accroché ».
>
> (Journal de recherche ; 11/07/2023 ; enregistrement audio échange président ASAJ).

Noé évoque lors de cet échange les projets européens et le « projet Maroc ». Il s'agit de voyages d'échange financés en grande partie par la COPLER, avant mon arrivée. Selon Noé, ces projets se sont arrêtés après la période de la COVID-19 du fait du président de l'intercommunalité au motif d'un calcul qui articule le coût pour la collectivité et le nombre trop réduit de jeunes concerné·e·s (un peu moins d'une vingtaine chaque année). En ayant participé à ces projets, l'actuel président de l'ASAJ voit dans l'animation mobile un moyen de retrouver ce type d'action en direction des jeunes et même de l'élargir aux jeunes qui ne fréquentent pas la structure.

3.3 Le poids des éléments historiques : entre phénomène de dépendance au sentier et intrants extérieurs.

La COPLER célèbre ses trente ans en 2023. Elle prend la compétence jeunesse en 2015. À l'instar des intercommunalités étudiées par J. P. Halter (2016), cette compétence se focalise sur la « coordination des actions enfance et jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles (CAF, MSA, DDCS, Éducation nationale…) et [sur la] mise en œuvre d'actions spécifiques auprès des jeunes »[81]. Ses actions se sont grandement concentrées sur la petite-enfance et l'enfance, à travers la création d'un relais petite enfance, le soutien aux cinq crèches associatives locales et la gestion directe d'une sixième. Le service jeunesse est aussi en lien avec les structures d'accueil de loisirs, sept au total, réparties dans huit communes. Le principal pôle est géré par l'ASAJ, dont les bureaux se confondent avec ceux du service jeunesse de la COPLER. La « coordination » s'affirme à travers les Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ, dispositif CAF) dont la COPLER, aux côtés de quatre communes, est signataire. Ces contrats permettent de financer une partie des accueils collectifs de mineur·e·s du territoire. Je suis plongé dans ce réseau d'acteur·ice·s à un moment très particulier de son histoire.

En effet, la branche famille de la sécurité sociale expérimente alors la transformation des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) vers des « conventions territoriales globales » (CTG) évoquée

[81] Statut de la communauté de commune du pays entre Loire et Rhône. URL : https://www.CoPLER.fr/nos-competences/. Consulté le 06 janvier 2026.

en introduction de la thèse. Elle encourage les EPCI, par le biais d'une prime[82], à amorcer cette évolution de la modalité de financement[83]. Cette démarche oblige les EPCI à ouvrir et à animer un espace de concertation avec les acteur·ice·s du territoire. Cet instrument d'action publique laisse une liberté à la collectivité pour construire l'architecture de la gouvernance. Il sert de support à l'élaboration d'un projet éducatif dit « global » comme le PEL ou le PEdT avant lui. Dans le cadre de cette évolution du CEJ vers la CTG, la COPLER engage en 2018, à l'appui d'un consultant extérieur (Territoire Conseil) une démarche « d'autodiagnostic ». Guidé par Territoire Conseil, entre octobre 2018 et septembre 2019, le service enfance/jeunesse de la COPLER chemine à travers quatre phases : « Le regard des élus » ; « Le regard des acteurs locaux » ; « Le regard des jeunes » ; « Restitution finale ».

Grâce au corpus de documents, créé par les agents du service, auxquels j'ai eu accès, il est possible de qualifier précisément les acteur·ice·s investi·e·s sur les questions de jeunesse avant la recherche-action. Dans le compte rendu de la phase n°2 (« le regard des acteurs locaux »), on trouve notamment des représentant·e·s du service emploi/insertion de la COPLER, une assistante sociale de secteur, un médecin coordinateur du SAMEAD[84], une animatrice d'une association culturelle et artistique, une animatrice du réseau des bibliothèques, un responsable de brigade de la gendarmerie, un directeur d'école primaire, la présidente de l'ASAJ (avant Noé), un animateur sportif de la COPLER, une directrice d'un ACM et enfin, Lise de l'ADMJC42 qui, en sa qualité de relais départementale des juniors associations, insiste sur le fait que « les jeunes ont des projets, mais n'arrivent pas à les faire aboutir » (Extrait ; Archive de terrain ; COPIL Jeunesse ; 21/03/2019).

Quant aux jeunes consulté·e·s, il s'agit de groupes identifiés par les élu·e·s et les agents, inscrits dans des structures comme la MJC de Fourneaux, le Club des jeunes de Pradine, un club de sport, l'ASAJ, l'école intercommunale de musique et de danse et le collège de Régny. À Saint-Cyr-de-Favières, deux élu·e·s locales sont allé.e.s rencontrer certain·e·s jeunes qui se regroupent régulièrement sur le *city stade* de la commune. Cette démarche a conduit à faire remonter jusque dans les conclusions générales du diagnostic l'importance de ce type

[82] D'après le compte rendu du conseil municipal du 15/01/2021 de la commune de Fourneaux, il s'agit d'une prime de 20 000 euros. URL : https://www.CoPLER.fr/wp-content/uploads/2025/07/CONSEIL_2021.pdf Consulté le 06 janvier 2026.
[83] Comme évoqué plus haut, la principale évolution entre les deux types de contractualisation est financière. La subvention de la CAF encadrée par la signature des CEJ était d'abord versée à la collectivité qui redistribuait ensuite les fonds aux équipements. Dans le cadre de la CTG, la CAF attribue les fonds directement aux équipements.
[84] Service d'Aide Multi professionnelle pour Enfants et Adolescents en Difficulté

d'équipement. Ces « *city* » sont présentés comme un lieu de regroupement et de sociabilisation important des jeunes des villages qui en sont équipés. Ils sont gratifiés d'une importance en ce qu'ils répondraient en partie à la « volonté d'exister » et de « trouver une place dans les villages » (Extrait ; Archive de terrain ; COPIL Jeunesse ; 21/03/2019).

Plus largement, les conclusions de « l'autodiagnostic » de la COPLER sont rassemblées en thématiques. Elles font largement écho aux données disponibles sur l'expérience sociale des jeunes ruraux·ales. Des freins à la mobilité sont relevés, insistant sur le manque de transports en commun qui tend à limiter l'accès aux loisirs, à l'emploi et aux services des villes voisines. Malgré une offre dite « riche » en matière de loisirs (faisant notamment référence aux ACM, et particulièrement au rôle joué par l'ASAJ), elle est jugée coûteuse et peu adaptée aux attentes des filles. Il est enfin rapporté une consommation d'alcool préoccupante lors des événements festifs, en particulier les bals.

Pour résumer, lorsque la recherche-action est officiellement amorcée en 2021, la COPLER est déjà engagée dans une réflexion large sur les politiques de jeunesse qu'il est possible de développer et de soutenir. Elle a recensé les acteur·ice·s locaux·ales et les problématiques rencontrées par une partie des jeunes de son territoire. Autrement dit, elle élabore un processus de définition d'orientations stratégiques. L'évolution du positionnement national du principal financeur de l'action des associations et des collectivités en matière d'enfance et de jeunesse (la CAF), aux côtés des pouvoirs publics, n'est sans doute pas étrangère à cette inflexion de la politique locale.

La CCFE, sur la même période (2019-2022 précisément) signe avec la CAF et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ardèche-Drôme-Loire, un renouvellement du CEJ et s'engage dans une première mouture d'une CTG. Je ne dispose pas de sources analogues à celles de la COPLER, qui permettraient d'aller aussi loin dans l'effort de qualification de la situation avant mon arrivée dans le réseau d'acteur·ice·s. Dans ce contexte, il semble que les actions en faveur de la jeunesse soient davantage laissées aux communes dans la mesure où l'EPCI n'a pas pris de compétence jeunesse. Pour rappel, la CCFE propose néanmoins une bourse d'aide au passage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et un forum annuel dédié à l'orientation et à l'obtention de jobs d'été pour les jeunes de son territoire. Étant le fruit d'une récente fusion (en 2017) de deux EPCI, rejoints par huit communes, la structuration du réseau d'acteur·ice·s est encore en cours.

La CCFE est un périmètre politico-administratif bien plus étendu que la COPLER. Il regroupe 42 communes contre 16. Les traces d'actions en direction des jeunes qui précèdent mon arrivée sont nombreuses, mais localisées : d'une commune à une autre, il n'existe pas les mêmes précédents. J'ai évoqué plus haut le cas de Saint-Jodard où rien n'avait été mis en place pour les jeunes qui puisse être référencé sur la base de la mémoire des acteur·ice·s rencontré·e·s (comprenant les jeunes). *A contrario*, à Cottance ou à Chambéon par exemple, les élu·e·s et certains parents gardent en mémoire une période où ils et elles fréquentaient le local du club des jeunes du village. À Cottance notamment, certain·e·s se sont ensuite engagé·e·s dans le comité des fêtes et viennent raconter au groupe de jeunes que j'accompagne comment ils et elles ont investi le local.

De plus, comme on l'a vu plus haut, le territoire de la CCFE est maillé par plusieurs villes comme de Balbigny (2848 habitant·e·s), Feurs (8338 hab.) et Montrond-les-Bains (5550 hab.). Il faut ajouter, plus au sud, Chazelles-sur-Lyon (5543 hab.) et Veauche (8984 hab.). Chacune d'entre elles possède des équipements socioculturels, dont des MJC professionnalisées, ainsi que des équipements sportifs, culturels (comme des cinémas, des piscines, des stades et des gymnases), sans oublier des équipements dédiés aux loisirs comme des bowlings. Autrement dit, ces communes, dont les équipements rayonnent sur les villages aux alentours, sont déjà positionnées dans le champ de l'intervention auprès des jeunes. Cela laisse peu de marge à l'intercommunalité pour s'affirmer autrement que comme signataire des Contrats enfance/jeunesse aux côtés des communes qui financent leurs équipements. À l'instar des EPCI enquêtés par J.P. Halter (2016), il semble que la CCFE soit dans une situation de « déficit de gouvernance », cette fois moins en raison d'un échec à fédérer des acteur·ice·s que d'une absence de volonté politique. Cela va néanmoins changer sous une double impulsion du VP du service petite-enfance/enfance/jeunesse d'un côté et la transformation des Contrats Enfance/Jeunesse en Conventions Territoriales Globales de l'autre.

Conclusion du chapitre n°4

Le portrait des systèmes locaux montre que les communes enquêtées, bien que toutes classées comme peu denses, oscillent entre autonomie rurale et influence d'un pôle d'emplois et de services (Roanne notamment). Cette diversité influe sans doute sur l'expérience sociale des jeunes qui vivent et grandissent dans les communes en question, marquée par une proximité distanciée (Aragau et al., 2018) vis-à-vis des services et par une forte dépendance familiale dans l'accès à la mobilité.

À l'échelle des intercommunalités, l'analyse montre que les systèmes locaux d'action publique reposent sur des modèles contrastés. À la COPLER, l'action est centralisée et déléguée à une association en particulier, l'ASAJ. Cette centralisation crée une visibilité importante auprès de la population, mais une dépendance forte aux décisions communautaires. Le système local comprenant la CCFE est, quant à lui, éclaté entre plusieurs villes qui gèrent elles-mêmes leurs équipements, dont plusieurs MJC qui appartiennent au réseau de l'ADMJC42. Cela conduit à d'importantes disparités en matière d'action jeunesse d'une commune à une autre et d'un système local à un autre : une toute petite échelle. Vivre à Feurs ou à Chazelles-sur-Lyon signifie avoir accès à tous les services de la gamme intermédiaire (Brutel & Lévy, 2012), comprenant une offre de loisir. Concernant les communes où j'enquête, l'accès à de tels services implique des déplacements motorisés plus ou moins longs : 10 minutes pour Cottance ou Valeille par exemple, plus de vingt minutes pour Saint-Jodard ou Saint-Priest-la-Roche.

L'étude de la composition des réseaux d'acteur·ice·s au sein de ces deux systèmes locaux permet de relever une partition sexuée et hiérarchisée des rôles et des responsabilités dans les EPCI et les communes. Les observations réalisées dans mon terrain confirment les constats nationaux. Les délégations enfance/jeunesse, au niveau communal, sont significativement plus attribuées à des femmes qu'à des hommes. Le pouvoir exécutif, principalement incarné par les maires, est à l'inverse davantage monopolisé par les hommes. Cette tendance s'accentue à l'échelle intercommunale.

Outre l'impact sous-jacent des normes de genre dans l'attribution des rôles politiques, il est possible de constater que, même dans un EPCI qui a pris la compétence jeunesse (la COPLER), il n'existe pas de portefeuille à part entière. La question de la jeunesse est toujours liée aux affaires scolaires, aux thématiques de la petite-enfance et de l'enfance. Cette configuration tend

à maintenir la jeunesse dans le giron des services aux familles, limitant souvent l'action publique à une offre de garde ou de loisirs.

Enfin, une tension émerge entre les référentiels des élu·e·s locaux·ales et des acteur·ice·s associatif·ve·s enquêté·e·s. Les premier·ère·s perçoivent les jeunes comme une ressource pour le dynamisme futur du village et visent leur intégration dans les sociabilités locales. Les second·e·s défendent une approche par l'accompagnement de projet et se réclament de l'éducation populaire, visant l'émancipation des jeunes et la politisation (Hamidi, 2006) de leur rapport à leur lieu de vie. Il n'y a donc pas, *a priori*, de congruence des visions politiques qui président aux désirs des parties prenantes de développer une action publique en direction des jeunes.

L'évolution de la recherche-action d'un côté et l'avancée des processus CTG de l'autre constituent deux éléments extérieurs qui bousculent les systèmes locaux dans leur configuration, leurs représentations et leurs pratiques en matière de jeunesse. Dans le chapitre n°5, je m'appuie sur ce portrait pour mettre en lumière les différents changements que ces deux « intrants » suscitent : une démocratisation de l'espace politique formé par l'EPCI dans un cas, une stratégie de *lobbying* dans l'autre.

Chapitre n°5 : Expérimenter pour changer l'action publique locale : description et analyse d'un processus de mise à l'agenda dans des systèmes locaux d'action publique ruraux.

Ce chapitre n°5 propose maintenant de déconstruire et d'analyser le motif de « co-contruction » d'une politique de jeunesse à l'échelle locale, dans deux systèmes locaux d'action publique ruraux. Dans le présent contexte, cela revient à analyser deux processus tentatives par un acteur non gouvernemental d'opérer un changement dans l'action publique locale avec comme cadre théorique l'approche cognitive des politiques publiques (Muller, 2015). Comme j'ai commencé à le montrer, le référentiel sectoriel des politiques publiques de jeunesse au sein des systèmes locaux étudiés est le fruit d'une image de la réalité sur laquelle les acteur·ice·s intéressé·e·s et concerné·e·s par la RA (les communautés épistémiques) souhaitent intervenir. Cette représentation globale de la réalité se structure suivant l'approche cognitive en quatre niveaux de perception : les valeurs, les normes, les relations causales et les raccourcis cognitifs (*Ibid.*). Des deux chapitres précédents se dégagent deux visions globales de ce que doit être l'action publique jeunesse que je synthétise dans le tableau n°16 à la page suivante. Dans cette synthèse, deux termes posent encore un problème de définition : « accompagnement » et « projet ». Ils font l'objet d'une analyse à partir de ce que les acteur·ice·s mettent en œuvre concrètement dans la partie n°3 de la thèse. À ce stade, il est possible de dire qu'ils fonctionnent comme deux fétiches rassembleurs (Desage & Godard, 2005) dans les deux référentiels dégagés par le chapitre n°4.

Le chapitre n°5 donne à voir dans sa première section un acteur non gouvernemental (l'ADMJC42) tenter de valoriser sa représentation du monde (en ce qui concerne les jeunes ruraux·ales au moins) auprès des acteur·ice·s des deux systèmes locaux, comprenant des élu·e·s, des agents, des salarié·e·s et des bénévoles associatif·ve·s. Les configurations d'acteur·ice·s au sein des systèmes et les différences d'organisation institutionnelle des EPCI pousse l'AD à adopter deux postures différentes. Elle construit une gouvernance (Le Galès, 2019) en agrégeant les personnes concernées dans les communes par l'intervention de l'EMAP dans le périmètre de la COPLER. Elle adopte une stratégie de ciblage d'agents et d'élu·e·s « clés » dans la CCFE afin de plaider en faveur d'un changement dans l'action publique en direction des jeunes des petites communes du territoire.

Tableau 16 : Déclinaison des référentiels suivant les institutions et les acteur·ice·s concerné·e·s par la RA et les quatre niveaux de perception

Référentiel	EPCI	ADMJC42
Acteur·ice·s	Élu·e·s municipaux·ales et communautaires ; agents	Salarié·e·s directeur·ice·s et animateur-chercheur, administrateur·ice·s
Valeurs	Développement local, maintien du lien social	Émancipation et politisation des jeunes
Normes : écart entre réel perçu et réel souhaité	Les jeunes ne sont pas tous et toutes intégrées aux sociabilités locales (réel perçu) ; Celles et ceux qui désirent participer au développement local sont intégré·e·s (réel souhaité).	Les jeunes ruraux·ales sont dominé·e·s socialement et empêché·e·s de réaliser leur plein potentiel (réel perçu) ; Ils et elles sont émancipé·e·s et peuvent réaliser leurs « projets » (réel souhaité).
Les relations causales	Si les jeunes sont accompagné·e·s dans leur désir de participer, leur intégration aux sociabilités locales sera possible	Si les jeunes sont accompagné·e·s à porter leurs « projets », ils et elles pourront s'émanciper des rapports subis de domination.
Images (raccourcis cognitifs)	Des jeunes « désœuvré·e·s » ; des jeunes ressource pour le maintien du lien social et le développement local ; des jeunes actif·ve·s qui s'impliquent le tissu social.	Des jeunes dominé·e·s socialement ; des jeunes actif·ve·s au sens où ils et elles ont des « projets ».

Chemin faisant, la démonstration montre la place incontournable de la CAF et son positionnement contemporain de *leadership* au sein des politiques sociales et familiales (dont la jeunesse au niveau des EPCI). Elle affirme elle aussi, par ses moyens financiers et ses instruments (CTG, PS jeunes), sa vision de la construction d'un référentiel local d'action publique, sa vision de la jeunesse et des solutions à apporter aux problématiques complexes rencontrées les jeunes. Par ailleurs, je développe également un propos sur le rôle des références au monde académiques induites par le cadre de la RA et sur les méthodes d'animation associée à l'éducation populaire comme deux ressorts de légitimité et comme des appuis à l'élaboration conceptuelle de relations causales.

Comme on va le voir, l'introduction concomitante de la RA et de la CTG dans les systèmes locaux étudiés ouvre une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) à la COPLER qui permet la mise à l'agenda de l'EMAP dans l'espace communautaire. C'est l'objet de la deuxième section du chapitre. Elle se concentre sur la description et l'analyse du processus de construction d'une gouvernance à l'échelle intercommunale par la communauté épistémique qui circule au sein du système local d'action publique. Cela conduit au changement dans le référentiel qui prévaut en matière d'intervention auprès des jeunes ruraux·ales. Cette deuxième section pose l'hypothèse d'une démocratisation des espaces de décision communautaires et de ses conditions.

Le processus de mise à l'agenda de la COPLER est mis en perspective dans la troisième et dernière section du chapitre par la tentative infructueuse de conduire le même processus à la CCFE. Cette section permet de souligner le poids de l'organisation institutionnelle des EPCI, non seulement dans la (re)production des conditions de fonctionnement des systèmes locaux ruraux mais aussi dans les modalités de mise en œuvre des instruments d'action publique localement. Elle met aussi en lumière l'adaptation des cadres territoriaux extérieur·e·s aux intercommunalités en fonction de cette organisation institutionnelle.

Ce chapitre n°5 permet *in fine* de discuter l'hypothèse d'une démocratisation des intercommunalités et de mieux appréhender le rôle de ces institutions dans la construction des référentiels locaux d'action publique à l'heure où certains organismes nationaux comme le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) appellent à renforcer leurs prérogatives en matière d'action jeunesse.

I. Se faire connaître des acteur·ice·s stratégiques, adapter le discours sur l'intervention aux représentations des élu·e·s et des agents

En introduction de la thèse, l'exploration de la littérature grise et scientifique a permis de relever la complexité de l'articulation des visions, des volontés et des acteur·ice·s entre les échelles communales et intercommunales. Pour le cas des missions locales et du PeDT, les figures du maire et d'élu·e·s « clés » apparaissait incontournables. Certaines communes semblent plus enclines que d'autres à céder du pouvoir à l'EPCI, sur les questions de jeunesse. On a également noté l'impact important des « intrants » extérieurs que constituent certains instruments d'action publique comme les contrats enfance/jeunesse (CEJ) puis les conventions territoriales globales (CTG) pour la CAF.

C'est particulièrement à l'appui de la CTG que l'AD peut s'affirmer comme experte des questions de jeunesse auprès de la COPLER et prendre ainsi des responsabilités dans la conduite d'une « fiche-action » : un groupe de réflexion sur une thématique donnée dans le cadre de la convention territoriale. À la CCFE, le processus d'élaboration du diagnostic et des actions envisage bien davantage la participation des acteur·ice·s sur le mode de la consultance que du travail en commun. C'est pourquoi la co-directrice de l'AD et moi-même tentons d'investir d'autres espaces et relations, comme les commissions enfance/jeunesse et les liens qui préexistent entre Lise et le directeur général des services de la CCFE.

Cette différence notable dans le positionnement de l'AD est le fruit d'un premier effort de publicisation (Hassenteufel, 2021) de l'EMAP que cette première section propose de décrire et d'analyser.

1.1. Les dynamiques entre communes et intercommunalité : se faire connaître

Il faut revenir un instant en arrière, en mars 2022. J'anime la sixième séance du comité de recherche avec les résultats que l'on sait (une forte démobilisation). Parallèlement, je rencontre des difficultés à élargir le champ d'intervention de l'EMAP. Le vice-président du service petite-enfance/enfance/jeunesse de la CCFE m'invite à présenter la démarche en commission enfance/jeunesse. Cet espace intercommunal réunit à intervalles réguliers les élu·e·s délégué·e·s aux affaires scolaires, à la petite enfance, à l'enfance et, accessoirement (puisque la compétence n'est pas obligatoire et n'est pas prise par cet EPCI), à la jeunesse. En préparant la séance, d'abord seul puis avec la co-directrice de l'AD, je note dans mon carnet la chose suivante :

> « Un temps de mise en recherche avec pur but d'investir les élus dans la recherche-action. Il faut trouver une activité pour les conduire à s'interroger à propos de leurs manières d'envisager la question de la jeunesse dans leur territoire »
>
> (Journal de recherche ; 18/02/2022 ; préparation commission jeunesse CCFE)

Nous construisons une activité en deux temps. Il est proposé aux participant·e·s de se positionner sur quatre « scénarios » où l'EMAP tenterait de rencontrer des jeunes dans les villages (par le biais d'un dispositif comme le « porteur de parole »[85] ou une rencontre informelle au *city-stade*) : pensent-ils et elles cela envisageable, efficace ? Quelles limites cela comprendrait ?

> « L'objectif de cette présentation est bien d'ouvrir les portes de certaines communes pour expérimenter ces scénarios et tenter d'identifier des dynamiques préexistantes chez les groupes de jeunes ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; réunions Lise-Charli, 04/03/2022).

Dans un second temps, nous leur proposons une interview mutuelle[86] :

> « L'interview a pour but de mettre en lumière et en forme la représentation que nous avons des jeunes (en général) et des jeunes (en particulier) qui habitent dans les communes au sein desquelles les participants sont élus ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; interview mutuelle grille d'entretien, 04/03/2022).

Alors que nous préparons la séance, Lise me prévient :

> « 2 Activités : attention au séquençage du temps. Les élus n'ont pas l'habitude d'être ainsi animés. Il convient donc de donner des consignes claires et d'annoncer la probable frustration liée au fait d'arrêter une activité avant sa fin prévue. »
>
> (Extrait ; archive de terrain ; réunions Lise-Charli, 04/03/2022).

En effet, les élu·e·s rencontré·e·s, dix-huit, deux hommes pour seize femmes, ne sont pas particulièrement receptif·ve·s aux activités proposées. La première n'aboutira pas à des propositions de mise en œuvre d'un scénario. Les réponses à l'interview mutuelle font l'objet d'un compte rendu à part. Il sert à alimenter ma propre réflexion et, plus tard, celle des deux professionnelles engagées avec moi dans l'expérimentation CCFE, pour avancer qu'il existe déjà des groupes de jeunes « engagé·e·s », identifié·e·s par les élu·e·s de certaines communes. Cette précision est importante, car elle entre en contradiction avec le réel perçu de l'AD, suivant

[85] Le « porteur de parole » consiste à se positionner dans l'espace public avec un stand et de grandes feuilles sur lesquelles sont marquées des questions sensées interpeller les passant·e·s pour les inviter à discuter, écrire un avis, une réponse.

[86] Dans notre contexte, il s'agit d'un guide d'entretien (que je construis) comprenant une dizaine de questions choisies que les participant·e·s, par groupes de deux, se posent à tour de rôle.

lequel les jeunes ruraux·ales ont des « projets » qu'ils et elles ne parviennent pas à mettre en œuvre. Les jeunes effectivement connu·e·s par les élu·e·s sont principalement celles et ceux qui fréquentent (suivant les endroits) le local prêté par la mairie, les associations sportives, les clubs et les associations de jeunes (Extrait ; Archive de terrain ; Résultats Interview Mutuelle COJE CCFE ; 18/02/2022). Bien que la rencontre dans les communes d'élu·e·s et de jeunes montre une proximité et une interconnaissance plus forte dans certains endroits (comme à Saint-Victor-sur-Rhins), c'est sur ces premières réponses que se construit en partie l'intervention scolaire. Néanmoins, cette présentation à la commission de la CCFE aboutit à la sollicitation des élu·e·s de Chambéon et de Valeille, préalablement engagé·e·s dans des réflexions relatives à l'action de leur commune en direction des jeunes. Par ailleurs, comme on le verra à Saint-Jodard dans la troisième partie, l'information relative à l'existence de l'EMAP circule surtout par l'intermédiaire de la coordinatrice enfance/jeunesse, alors investie dans la recherche-action, auprès d'élu·e·s spécifiques, à la recherche de solutions sur les questions de jeunesse.

Cette situation illustre à mon sens deux éléments. D'abord, les élu·e·s de la commission découvrent le projet de recherche-action. Il leur est présenté par le vice-président comme un partenariat dont, visiblement, les élu·e·s communaux·ales ne sont pas partie prenante jusqu'alors. Cela renforce l'idée, dans un contexte où la jeunesse n'est pas une priorité, que l'effort de sa mise à l'agenda des espaces de décision intercommunaux repose sur la volonté de quelques élu·e·s, ici le VP, qui, je le rappelle, a une sensibilité particulière à la question, relativement à son ancienne profession d'éducateur. Cela vient préciser la figure des élu·e·s « clés », rapporté par Camille Robert-Bœuf et Vivianne De Lafond (2002) pour le cas d'une Mission Locale : des élu·e·s qui ont atteint une position de pouvoir suffisamment importante pour effectivement engager le service, les élu·e·s et les agents, dans le traitement des questions qui l'intéresse. Deuxièmement, la stratégie déployée par l'AD (ici, Lise et moi) pour se faire connaître repose sur l'apparente originalité de la méthode d'animation. Il s'agit de se démarquer, d'apparaître comme experte de la question traitée, en mobilisant des outils susceptibles d'évoquer ceux du monde académique (l'interview mutuelle, des termes de « recherche » et « d'expérimentation »).

Je conscientise ce positionnement progressivement, à mesure que nous nous appuyons, Lise et moi, sur les avancées de l'EMAP et de la recherche-action. Comme cela est évoqué dans la genèse de la CIFRE, les acteur·ice·s de l'AD sont invité·e·s à se rapprocher du monde universitaire par l'intermédiaire de Caroline, ancienne étudiante en sciences politiques. Le désir premier n'est alors pas d'utiliser des références à la recherche pour légitimer sa place dans les

systèmes locaux. L'objectif d'abord énoncé dans le projet de recherche de l'AD est un désir de connaissances (documenter les réalités sociales des jeunes ruraux·ales) et d'expérimentation. L'utilisation de mon statut de chercheur pour légitimer la place de l'AD et de la démarche de recherche-action dans les systèmes locaux est devenue un recours ponctuel, parfois pour appuyer un point de vue ou avoir accès à certains espaces. Par exemple, l'animatrice jeune de Feurs et moi-même construisons une intervention scolaire en insistant d'abord sur mon statut de doctorant et l'inscription de la démarche dans un cadre d'une recherche scientifique. Voici un extrait de la note d'intention que nous envoyons au conseiller principal d'éducation (CPE) du lycée (également maire d'une petite commune rattachée à la CCFE) pour présenter notre démarche :

> « L'Association Départementale des MJC de la Loire porte depuis le mois de mai 2021 une recherche-action autour de l'accompagnement des jeunes qui vivent en milieux ruraux dans des projets de type associatif (clubs des jeunes, Junior Association). Dans ce cadre, un doctorant est accueilli en CIFRE. Il anime un comité de recherche qui réunit des acteurs liés à la jeunesse, dont la Communauté de communes Forez-Est et la MJC de Feurs.
>
> Le doctorant est aussi chargé de faire vivre une Équipe Mobile d'Accompagnement de Projets (EMAP), un dispositif expérimental créé afin de répondre à la demande de groupes de jeunes d'être accompagnés dans leurs démarches respectives.
>
> Les expériences communes de l'EMAP et des participant·e·s au comité de recherche ont permis de poser le constat que les jeunes (âgé.e.s de 11 à 18 ans) rencontré.e.s dans le cadre de l'accompagnement sont dans leur majorité déjà socialisé.e.s aux pratiques associatives, soit par leurs parents, soit par leurs pairs ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Note de cadrage expérimentation CCFE-MJC de Feurs-ADMJC42, 30/09/2022).

Que cela ait fonctionné ou non, nous cherchons à légitimer notre démarche en insistant sur son lien avec le monde académique à travers des termes comme « doctorant », « CIFRE » mais encore « dispositif expérimental » ou « comité de recherche ». Nous tentons par ce biais d'obtenir, de la part des personnes en position de décider dans le système d'acteur·ice·s, la reconnaissance de notre expertise et donc de notre légitimité à intervenir, sur les questions de jeunesse.

En plus des élu·e·s « clés », nous cherchons également à nous faire connaître d'agents spécifiques et à obtenir leur appui : le CPE pour le lycée, les chef·fe·s de service, pour l'EPCI. Dans ce dernier cas, il s'agit du directeur du service petite-enfance/enfance/jeunesse et surtout, du directeur général des services (DGS), respectivement n+2 et n+3 de la coordinatrice qui travaille avec moi sur la recherche-action. La rencontre du DGS de la CCFE à différentes étapes de la démarche n'est pas anodine. Nous ne rencontrons pas celui de la COPLER. Ces rencontres

sont permises par les liens préexistants entre Lise et l'agent en question. Voilà comment je transcris les explications de Lise sur la facilité avec laquelle elle le sollicite :

> « Lui était Directeur général du service sport à Feurs. Lise était alors directrice adjointe de la MJC de Feurs. Ils portaient ensemble un projet où ils faisaient se croiser les institutions, les jeunes et les associations culturelles, autour de tournois sportifs. Ils ont tous les deux une sensibilité aux questions de jeunesse. Il y a une reconnaissance mutuelle de compétence. À la fusion [de l'EPCI], c'est le président de la nouvelle CCFE qui va le chercher alors qu'il dirige le service des sports pour Saint-Étienne Métropole ».
>
> (Journal de recherche ; 16/11/2023 ; rendez-vous DGS et Lise).

Outre son adresse électronique, la co-directrice a son numéro de téléphone. Nous décidons d'utiliser ce contact à plusieurs reprises pour court-circuiter la chaîne hiérarchique de l'intercommunalité. Il s'agit d'identifier et de trouver des allié·e·s parmi les agents qui auraient une véritable « force de frappe » (Journal de recherche ; 16/11/2023 ; rendez-vous DGS et Lise), c'est-à-dire une marge de manœuvre importante et un poids sur ce qui est discuté dans les espaces de décisions politiques de l'institution comme le conseil des maires ou le bureau communautaire (réunissant l'ensemble des vice-président·e·s). Parvenir à identifier et solliciter ces personnes alimente le constat suivant lequel l'AD est déjà installée dans les réseaux d'acteur·ice·s des deux systèmes locaux. Dans le cas de la CCFE, je lis cette inscription d'abord sur le registre des liens interpersonnels et de l'ancienneté de la présence des personnes dans le territoire.

À la COPLER, les relations préexistantes entre les élu·e·s, les agents et l'AD sont différentes. Les premiers contacts se nouent en 2019, au moment où la COPLER engage son travail « d'autodiagnostic ». Elle sollicite Lise en sa qualité de relais départemental du dispositif des juniors associations et de salariée du réseau départemental des MJC, dont quatre associations adhérentes sont implantées dans le territoire. C'est dans ce premier diagnostic que la représentation des jeunes en besoin d'accompagnement pour réaliser des « projets » est mentionnée, par deux actrices. Lise d'abord, introduit plusieurs éléments qui figurent au compte rendu de la phase n°2 (consultation des acteur·ice·s) :

> « Les jeunes ont des projets mais n'arrivent pas à les faire aboutir. Problème de temporalité : les jeunes ne s'engagent pas, car ils ne savent pas faire ! Des agendas bien remplis : études, sports, … Temporalité différente entre celle des jeunes et celle des adultes/institutions. Les "classards"[87] sont un atout pour le territoire ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Compte rendu phase 2 Politique jeunesse validé par Territoire conseils, 21/03/2019).

Il faut ajouter que dans ce même document, dans la partie dédiée aux « moyens existants et/ou proposition », figure l'équipe mobile d'accompagnement de projets (EMAP) que l'AD souhaite expérimenter ; ce qui devient en 2021, le projet de recherche-action. La représentation de l'AD, comprenant l'obligation à agir, est ici mise à l'ordre du jour dès la phase de diagnostic par un acteur associatif et le principal financeur de l'action publique en direction des jeunes. Ensuite, dans la synthèse du débat à l'issue de la phase finale de restitution, il est inscrit la chose suivante :

> « Les jeunes, à partir de 13/14 ans ne sont pas dans l'âge où ils ont envie d'être encadrés par des adultes. Une conseillère de la CAF parle "d'animateur invisible". C'est-à-dire d'une posture de l'animateur qui puisse permettre de libérer l'initiative du jeune dans un projet choisi par le jeune tout en étant à côté pour l'accompagner »
>
> (Extrait ; archive de terrain ; synthèse débat restitution politique jeunesse, 25/09/2019).

On voit ici le lien causal construit par la conseillère de la CAF. Ce lien est très proche de celui conceptualisé par l'AD. Il n'est toutefois pas identique, notamment du point de vue des valeurs. Je reviens sur cet aspect un peu plus loin.

En 2021, la proposition par l'AD d'inclure la COPLER dans le partenariat autour de la recherche-action s'inscrit donc dans la continuité des actions engagées au titre du diagnostic. Ce partenariat est validé *a priori* par le VP du service à la population (Sami) et par le président de l'intercommunalité, comprenant une enveloppe de 15 000 € sur trois ans. En 2020, l'EPCI change de présidence et, d'après les récits de Lise et de certain·e·s élu·e·s communaux·ales, change également de priorité politique générale. Le nouveau président et sa majorité souhaitent un rapprochement avec la communauté d'agglomération de Roanne. Dans cette optique, certaines politiques engagées par la mandature précédente sont désinvesties, dont la jeunesse. Consécutivement, la participation financière de la collectivité est fortement diminuée (passant

[87] Les « classard·e·s » sont les jeunes impliqué·e·s dans les associations des « Classes » qui réunissent le temps d'une année les jeunes qui atteignent leur 18ème et/ou leur 20ème anniversaire. Suivant les endroits, les associations se composent aussi de l'ensemble des personnes qui célèbrent une dizaine : en 2024, les Classes pouvait par exemple réunir les habitant·e·s né·e·s en 2004, 1994, 1984, etc. L'objet de cet association est d'organiser un événement festif dans le village sur au moins une journée.

de 15000 € à 4500 €). Lise insiste alors pour que Sami participe aux rencontres du comité de recherche et s'implique dans les futures expérimentations.

À l'instar du VP de la CCFE, Sami joue un rôle important d'intermédiaire entre les élu·e·s communaux·ales et moi, par les rencontres des « pôles communaux ». Ici, ce n'est pas l'expertise par l'ancrage universitaire de mon travail que je mobilise. Fort des expériences d'accompagnement des trois premiers groupes (à Écotay l'Olme, Saint-Jodard et Cottance), je valorise d'abord un savoir-faire en termes de rencontre et de mobilisation des groupes de jeunes. La solution proposée par l'AD à la problématique qu'elle a elle-même mise en avant dans le cadre de l'autodiagnostic intercommunal, répond effectivement aux problèmes soulevés par les élu·e·s de certaines communes. Les élu·e·s rencontré·e·s souhaitent développer l'action de leur commune en faveur des jeunes. Les freins soulevés après la formulation de cette intention sont un manque de disponibilité pour rencontrer régulièrement les jeunes ou une indétermination quant à la manière de se comporter vis-à-vis d'elleux. La proposition l'AD comprend justement une solution permettant de lever ces obstacles. C'est, cette fois, par l'élu communautaire en charge de cette question que ladite solution sera présentée aux élu·e·s communaux·ales.

Pour faire connaître la modalité d'intervention proposée par l'AD et les représentations des jeunes que l'accompagnement de projet selon les MJC véhiculent dans les deux systèmes locaux enquêtés, nous empruntons différentes voies que je propose de résumer comme il suit. À la CCFE, l'effectivité première du lien avec le vice-président du service accessoirement concerné par les questions de jeunesse nous permet d'accéder à la commission petite-enfance/enfance/jeunesse. Cet espace de représentation – les élu·e·s communaux·ales siègent au titre de leur mandat communautaire dans ces espaces – ne nous permet pas de développer significativement l'EMAP. La co-directrice de l'AD utilise le partenariat autour de la RA pour mobiliser le vice-président, le directeur et la responsable du service-enfance jeunesse à l'occasion d'un bilan à mi-parcours. Elle utilise aussi ses liens interpersonnels et son inscription longue dans le territoire pour mobiliser le DGS de l'EPCI. Ces démarches nous ouvrent l'accès aux espaces de représentation et de décision (le conseil des maires et, comme on le voit plus loin, le bureau communautaire). Nous structurons nos interventions avec des outils d'éducation populaire (l'*interview* mutuelle par exemple) qui rappellent le monde de la recherche. Nous insistons sur le lien avec le monde académique et mon statut de chercheur à des endroits où nous pensons que cela appuie notre légitimité.

À la COPLER, c'est moins l'AD qui sollicite les élu·e·s et les agents que l'inverse. Dès 2018, l'EPCI engage un travail « d'autodiagnostic » dans le cadre de la signature de la future convention territoriale globale. Elle invite, comme le prévoit le dispositif, les acteur·ice·s que ses agents sont en mesure de connaître et de mobiliser à exprimer leurs points de vue sur les questions de jeunesse. Ce premier acte de mise à l'agenda est suivi d'un engagement oral de la part du service concerné à participer à la recherche. Le changement de mandature conduit à un retrait partiel de l'intercommunalité alors que la recherche-action débute. Pour autant, le vice-président du service demeure volontaire. Il assume un rôle d'intermédiaire entre les élu·e·s intéressé·e·s, réuni·e·s en pôles communaux, et moi. De cette manière, l'EMAP est publicisée (Hassenteufel, 2021) au niveau communal : je formule la demande de pouvoir expérimenter l'EMAP auprès des jeunes des communes aux autorités locales, avec leur concours. Inversement, cette modalité d'intervention apparaît progressivement comme une réponse possible de l'intercommunalité à la volonté chez certain·e·s élu·e·s de développer une action publique de jeunesse à l'échelle de leur commune.

Je vais maintenant prendre comme focale l'instrument d'action public déployé par la CAF (les CTG), dans les deux intercommunalités. Dans un premier cas (la COPLER), il représente une porte d'entrée dans les espaces de décision de l'intercommunalité et un espace privilégié de la construction d'une gouvernance de l'action publique de jeunesse dans un système local rural. Dans un second (la CCFE), il est un espace de consultation dans lequel les acteur·ice·s sont invité·e·s à exprimer un avis et des représentations. La déclinaison par les agents communautaires du dispositif induit chez les acteur·ice·s des comportements et des stratégies différenciées. Le cas de l'ADMJC42 est intéressant à regarder avec ce prisme puisqu'à intérêt égal dans les deux configurations (développer l'EMAP), les stratégies imaginées et mises en œuvre sont très différentes.

1.2. Construire une gouvernance à partir de relais locaux dans l'espace communautaire : la stratégie CTG COPLER

Les problématiques identifiées par les élu·e·s communaux·ales sont globalement contenues dans le référentiel (des élu·e·s) évoqué plus haut : les jeunes comme une ressource pour le développement local. Pour schématiser, les jeunes voudraient participer à la vie locale ou, *a minima*, se retrouver et faire des choses ensemble ; il convient de les y aider. À la COPLER, mon investissement en tant qu'animateur-chercheur dans des situations d'accompagnement avec des jeunes constitue un premier niveau, un premier espace de visibilisation certes des jeunes, mais aussi de la solution EMAP proposée par l'AD. À l'image

de la situation de Cordelle et de celles décrites dans la partie suivante, il vient un moment (si ce n'est dès le début) où le processus devient visible directement par le·la maire, personnalité qui siège dans différentes instances intercommunales, dont parfois le bureau communautaire. Ces situations d'accompagnement mobilisent également des personnalités locales (élu·e·s municipaux·ales, responsables associatif·ve·s, parents), inscrit·e·s dans les sociabilités locales. Il faut préciser que pendant toute la période de l'expérimentation, l'intervention de l'animateur-chercheur ne coûte rien aux communes et presque rien à l'intercommunalité. La quasi-totalité – c'est presque un euphémisme – du coût réel de l'intervention est assuré par les partenariats noués par l'AD, dans le cadre de la recherche-action. Compte tenu de la nature de l'intervention et de son contexte, l'EMAP dépend de la capacité de l'animateur-chercheur et de sa structure à supporter le coût des déplacements, principal poste de dépense après le salaire, dans les différents villages[88].

Nonobstant, certaines personnalités qui ont une voie (consultative et/ou exécutive) dans les différents espaces intercommunaux sont rencontrées dans le contexte communal, au plus proche de leurs préoccupations à l'égard des jeunes. Dans de nombreux cas (Saint-Victor-sur-Rhins, Régny, Cordelle, Saint-Cyr-de-Favières), je travaille même avec elleux à l'animation des groupes de jeunes. À l'échelle des communes et aux yeux de ces élu·e·s, l'accompagnement des projets des jeunes par l'EMAP devient une, sinon la seule action de jeunesse municipale, soutenue par l'intercommunalité. C'est ainsi que, parallèlement, la mise en œuvre du processus de définition et de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) à la COPLER ouvre une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) qui permet de progressivement mettre à l'agenda la question de la pérennisation de ce mode d'intervention. Cela se fait en plusieurs temps.

Le service intercommunal dédié aux thématiques enfance/jeunesse a la charge d'animer le processus de conventionnement. Il convie selon les règles prévues par le dispositif les acteur·ice·s locaux·ales et les partenaires à une première session de consultation au moment où l'expérimentation COPLER débute à peine. Nous sommes le 31 janvier 2022. Dans la salle des fêtes de Saint-Symphorien-de-Lay, la commune du siège de l'EPCI, nous sommes invité·e·s

[88] À titre indicatif : en se basant sur mes notes de frais pour l'année 2023 (la plus importante en termes d'activité), en isolant autant que faire se peut les entrées concernant les déplacements au titre de l'animation des groupes de jeunes dans les villages de la COPLER, j'ai parcouru (avec mon véhicule personnel) 5285 km. Les trajets sont remboursés à hauteur de 0.502 €/km. Les interventions EMAP pour la COPLER seulement, en 2023, ont coûté environ 2653 € à l'AD rien qu'en déplacements.

avec l'animatrice de réseau de l'AD, Célia[89], à prendre place à une table où se trouve une petite affichette « Jeunesse », en tant « qu'acteur·ice·s ». Nous faisons donc partie des professionnel·elle·s identifié·e·s, que la collectivité parvient à mobiliser, sur les thématiques de la CTG fixées par le cadre donné par la branche Famille de la Sécurité Sociale (la CAF). Mes notes de ce moment sont très succinctes, car je ne comprends alors pas les enjeux qui se nouent et connais peu les personnes présentes. Célia me confie que, pour l'heure, il s'agit surtout de faire inscrire aux comptes rendus de la séance notre conception des jeunes et des modes d'intervention à leur endroit (l'EMAP entre autres). Je comprends plus tard que les coordinatrices enfance/jeunesse et leur responsable de service, sous l'autorité du vice-président (Sami), suivent une feuille de route travaillée avec la chargée de conseil et de développement de la CAF. Sur la base de cette série de consultations (des élu·e·s, des habitant·e·s et donc des « acteur·ice·s »), le service dresse un document qui regroupe une série de « fiches-action » au sein de quatre axes : 1. « Favoriser l'amélioration et l'adaptation des services aux familles » ; 2. « Enrichir les services en direction des jeunes et le partenariat » ; 3. « Affiner les services auprès des populations les plus fragiles » et 4. « Soutenir les acteurs de la vie locale pour maintenir/ développer une offre de qualité » (Extrait ; Archive de terrain ; CTG CoPLER 2022-2026). Ces axes donnent corps au « projet social de territoire » ou, pour reprendre les termes de J.P. Halter (2016), à une « approche globale de territoire » qui vient fixer des orientations stratégiques, déclinées en objectifs opérationnels sous la forme de ces « fiches-action ».

Ces « fiches-action » désignent en fait des groupes de « réflexion »[90] relativement ouvert *a priori.* Elles sont construites sur la base des données récoltées dans le cadre des consultations et sont articulées par les agents des services, puis validées (ou amandées) par les élu·e·s communautaires. Le 03 octobre 2022, la COPLER nous invite (Lise, Célia et moi) à une nouvelle rencontre. Il est question de nous y présenter les axes et les fiches-action, puis de proposer aux participant·e·s de se positionner dans les différents groupes. Il faut ajouter que les services paraissent (d'un point de vue d'acteur) libres dans leur manière d'animer le processus et d'ouvrir ou non les différents espaces. Ici par exemple, les nouvellement appelées « chargées

[89] La mission d'accompagnement des MJC locales est assurée par les co-directeur·ice·s et l'animatrice de réseau. Avec le concours des administrateur·ice·s, l'AD couvre toutes les MJC du département en se répartissant des secteurs. En l'occurrence, la COPLER fait partie du secteur d'Evelyne.

[90] C'est le terme choisi par la collectivité. Nous verrons plus tard que la véritable nature de ces groupes pose question et que, pour le cas qui nous intéresse ici, les participant·e·s réuni·e·s par la « fiche-action » liée aux questions de jeunesse ont formé un groupe de pression politique visant le changement du référentiel d'action publique.

de coopération » (ex-coordinatrices enfance/jeunesse)[91] proposent aux participant·e·s de prendre en charge le « pilotage » de certaines fiches-action. Ce n'est pas le cas pour la CTG animée à la CCFE par exemple.

Sur la table dédiée à l'axe n°2 « Enrichir les services en direction des jeunes et le partenariat », il y a quatre fiches-action dont le contenu est retranscrit dans le tableau à la page suivante. Le moment est animé par Chloé, qui travaille avec Sami et moi sur la recherche-action. Je m'inscris comme participant dans les deux premières fiches-action : « Identification de 2 référents jeunesse sur le territoire » et « Appui aux projets et aux initiatives des jeunes 12-25 ans + Des activités et pratiques nouvelles pour les ados ». Le lien possible avec la recherche-action figure déjà, sans doute du fait de Chloé et de Sami, dans le descriptif de la deuxième fiche-action sous l'intitulé : « l'expérimentation de la MJC 42 ». Ces deux fiches ont principalement été investies par des professionnel·elle·s et des élu·e·s : deux directrices d'ACM, le proviseur d'un collège, un volontaire en service civique chargé d'animer un dispositif (les micro-folies), trois élu·e·s communaux·ales, le VP du service, en sa qualité d'adjoint au maire de Régny et moi.

[91] Les postes de coordinateur·ice·s enfance-jeunesse au sein des collectivités territoriales étaient des postes co-financés par la CAF au titre du Contrat Enfance-Jeunesse, remplacé par les CTG. Cette dernière transformation entraîne une évolution des postes, avec un nouveau titre, celui de chargé·e·s de coopération. Je n'ai pas le détail de ce que ce changement modifie concrètement pour les agents. Comme je l'évoque un peu plus loin, cela semble créer un flou quant aux nouvelles tâches et missions affectées aux professionnel·elle·s.

Tableau 17 : Retranscription des fiches-action de l'axe 2 et de leurs descriptions réalisées par les agents du service

Objectifs opérationnels	Fiches-action, projets	Priorité	Précisions/détails
Repenser l'offre de loisirs jeunesse + l'approche et la posture…	Identification de 2 référents jeunesse sur le territoire	2023	L'un sur le pôle est (secteur de rattachement au collège de Régny) et ouest ; lien avec la PS jeune pour les structures porteuses ; animation d'un collectif de partenaires
	Appui aux projets et aux initiatives des jeunes 12-25 ans + Des activités et pratiques nouvelles pour les ados	2024	Appui technique et financier (subvention contre bénévolat, chantier de jeunes…) pour des projets individuels, semi-collectifs, d'intérêt général (festivals, évènements…) Modalités : sollicitation de la PS jeunes CAF… Mise en lien avec l'expérimentation de la MJC 42 Transitions accueil de loisirs et la suite… : dès l'âge de 11 ans, la formule accueil de loisirs, la mixité des âges avec les enfants de – de 10 ans peut provoquer de la lassitude. Pour limiter la « fuite » de ces pré-ados, un travail de co-construction avec eux avant qu'ils ne quittent la structure.
Favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes et leur autonomie vers l'extérieur	Lien entreprises / jeunes	2024	S'appuyer sur le réseau d'entreprises locales souhaitant accueillir des jeunes : en visite, en stage, en alternance, en job d'été, à l'embauche… Faciliter les rencontres et l'organisation des liens entre jeunes et entreprises : forum des métiers, job dating, mise à disposition de *listings*, lien avec les acteurs (collèges, Mission Locale…). *Listing* des logements.
Développer des actions de prévention auprès des parents ou des ados	Co-construction d'une démarche de prévention partenariale + Soutien pour les jeunes les plus fragiles	2025	La sensibilisation des parents aux écrans, au harcèlement, la présentation des acteurs présents sur le territoire et leurs missions et en particulier la Maison des Ados : dans établissements scolaires (primaires/ collèges/ lycées) lors des réunions de rentrée, de visites des établissements (entrée en 6ème, 2nd) dans les accueils de loisirs, clubs ado, lors de rencontres sportives locales (match de basket…) Temps d'échanges entre jeunes au collège notamment. Des thèmes autour de la vie affective et sexuelle, le rapport aux écrans, au vivre ensemble, au harcèlement, l'égalité femmes/hommes, la crise du COVID…

Célia, elle, « accompagne » les administrateur·ice·s de deux MJC présent·e·s (Cordelle et Saint-Victor-sur-Rhins). Elle anime un projet inter-MJC intitulé « Les MJC Vertes » et s'inscrit dans une fiche-action de l'axe dédié au soutien des « acteurs de la vie locale » : « Actions autour du développement durable ». Au titre des activités de la MJC de Cordelle, qui porte un ACM, Célia positionne également l'AD sur « Lutter contre le manque d'animateurs » dans l'axe n°1, visant à améliorer les services aux familles. Les bénévoles de MJC quant à elleux investissent les espaces suivants : « Un (ou des) Services d'accompagnement pour les associations + Diffusion de l'information de l'offre de services et des événements/animation » et « Actions autour du développement durable ».

Une fois positionné·e·s, les acteur·ice·s sont invité·e·s par les chargées de coopération à discuter du « pilotage » des fiches-action (des groupes de travail). Aucune des parties prenantes ne se manifeste pour assurer ce « pilotage » là où je suis inscrit : le terme donne peu à voir la charge qu'une telle responsabilité peut représenter. Ce terme ne permet pas non plus d'apprécier le pouvoir que donne effectivement cette fonction. Cette situation pousse l'ADMJC42 à réagir et à se positionner.

Quelques jours plus tard, le 13 octobre, nous nous retrouvons à l'AD, Lise, Célia et moi, pour établir une « stratégie » : est-il pertinent de prendre le pilotage d'une, voire des deux fiches-action où je suis inscrit ? C'est un moment charnier pour la recherche-action. Cela fait un an que l'expérimentation COPLER a débuté. Elle a commencé à produire une dynamique : une journée qui rassemble quelques jeunes et élu·e·s et la rencontre de deux pôles communaux, avec en perspective, la prise de contact avec deux nouveaux groupes (de jeunes). De la discussion se dégage une feuille de route, validée par le CA de l'association. Sur cinq scénarios envisagés, trois sont écartés. Parmi ceux-là, il faut mentionner le possible désengagement de l'AD, option dans laquelle Lise peut se concentrer sur d'autres dossiers que la recherche-action. À l'inverse, les deux projections retenues impliquent un investissement plus important de sa part : « Rattachement des deux référents jeunesse aux deux MJC (Saint-Victor et Cordelle) » et « Accompagner l'ASAJ vers le réseau MJC » (Extrait ; Archive de terrain ; COPLER – Stratégie CTG 1 – 13/10/2022).

La feuille de route de l'AD pour atteindre ces deux objectifs prévoit une rencontre avec l'ASAJ, pour proposer un co-pilotage des deux fiches-action, l'organisation d'une rencontre avec les deux MJC et la « mobilisation de [Chloé] et des élus (ceux qu'on aime bien et ceux qu'il faut pour la géopolitique) ». (Extrait ; Archive de terrain ; COPLER – Stratégie CTG 2 – 25/11/2022). L'extrait d'archive rapporté en page suivante permet de comprendre la

représentation du contexte qui a cours à l'AD et de la stratégie qui en découle. La recherche-action croise ici les intérêts d'une autre prérogative de l'AD, la principale en fait : l'accompagnement des MJC.

Figure 5 : Extrait ; Archive de terrain ; COPLER – Stratégie CTG 2 – 25/11/2022.

Le contexte

L'AD a accompagné sur cette comcom [communauté de communes] plusieurs Juniors assos depuis 6/7 ans et c'est sur ce territoire là et avec eux qu'a été pensée l'EMAP (Équipe Mobile d'Accompagnement de projet). Ils ont construit avec nous le projet de recherche-action dans le cadre de la thèse CIFRE, mais sous la précédente mandature. Les changements de présidence ont mis à mal le cofinancement du projet, mais pas l'action.

La COPLER nous a largement associés à ses travaux dans le cadre de la CTG et nous retrouvons pleinement le travail des MJC et de l'AD dans l'Axe 2 « Enrichir les services en direction des jeunes et le partenariat ». L'AD se refuse à perdre les fruits du travail entamé et produit par le recherche et l'accompagnement des MJC de ce territoire. Donc on va agir.

La feuille de route

Les propositions 1 et 3 sont retenues, car elles s'inscrivent pleinement dans le prolongement des expérimentations engagées dans le cadre de la recherche et semblent « se rencontrer » avec des envies de 2 MJC de ce territoire.

L'idée c'est de tester le 3ème axe de la recherche qui concerne les alliances stratégiques (ou nouvelles formes de partenariat). L'AD va prendre contact avec l'ASAJ pour proposer de copiloter la fiche action de la CTG avec eux. Les deux MJC pourraient quant à elles rentrer dans la recherche-action comme MJC expérimentant la co-construction d'une politique jeunesse.

De nombreuses questions techniques et politiques se posent et se poseront :

1. Si les référents jeunesse sont positionnés dans les MJC, qui sera l'employeur ? Qui assurera leur suivi ?
2. Quelle place pour les jeunes dans la construction de cette politique jeunesse ?
3. La MJC de Saint-Victor, qui n'est pas employeur, ne risque-t-elle pas de « perdre son agilité associative » en devenant employeur ?
4. La MJC de Cordelle peut-elle porter encore plus de salariés et donc de projets ?
5. Quelle place pour les autres acteurs dans la gouvernance ?

Ici, « accompagner » les MJC se traduit par l'idée de conduire des administrateur·ice·s de MJC locales à consacrer du temps, de l'énergie et de l'argent (je pense aux défraiements divers) à « expérimenter la co-construction d'une politique jeunesse » dans les espaces consultatifs locaux, ouverts par la mise en œuvre de l'instrument d'action publique CTG par l'intercommunalité. De la même façon, « accompagner » l'ASAJ vers le réseau MJC renvoie concrètement à une démarche qui vise à convaincre les administrateur·ice·s et les salarié·e·s de l'ASAJ, une « structure solide [qui bénéficie d'une] reconnaissance et d'une expertise du territoire » (Extrait ; Archive de terrain ; COPLER – Stratégie CTG 1 – 13/10/2022), d'adhérer au réseau des MJC plutôt que celui des FRANCAS.

Pour le dire autrement, l'ADMJC42 envisage d'agréger en un réseau local des acteur·ice·s choisi·e·s qui pourraient, dans le cadre de la CTG, influer sur les politiques de jeunesse de l'intercommunalité. La proposition faite aux acteur·ice·s extérieur·e·s à l'EPCI de « piloter » une fiche-action représente en cela l'ouverture d'un moyen d'y parvenir. Ces fiches-action sont des espaces consultatifs : les institutions et organisations mobilisées par l'EPCI y envoient des agents pour faire exister leurs représentations des jeunes et leurs intérêts. Elles ne sont pas dotées d'un budget spécifique. Les personnes réunies sont invitées à faire des propositions sur différents thèmes d'action publique. Ces derniers sont choisis par les élu·e·s communautaires sur la base de la première phase de consultation puis mis en forme par les services. Le pouvoir législatif et exécutif relève toujours du bureau et du conseil communautaires. Pour autant, l'AD voit dans la prise en main du pilotage un moyen de composer l'espace de la mise en récit du problème social des jeunes ruraux·ales en manque d'accompagnement en un problème public : l'EPCI doit intervenir à ce propos. Elle décide d'y impliquer la principale association historiquement installée sur les questions de jeunesse, l'ASAJ, et des élu·e·s « clé·e·s ». Cette formule empruntée à Camille Robert-Bœuf et Vivianne De Lafond (2002), est ici associée à l'expression employée par Lise : « ceux qu'on aime bien et ceux qu'il faut pour la géopolitique » (Extrait ; Archive de terrain ; COPLER – Stratégie CTG 2 – 25/11/2022). Il s'agit tout à la fois d'élu·e·s communaux·ales impliqué·e·s avec moi dans l'accompagnement des jeunes au sein de leur commune et des maires qui siègent au bureau communautaire. Comme nous le verrons dans la deuxième section, le co-pilotage par l'AD et l'ASAJ des deux fiches-action conduit à l'imposition du référentiel de l'AD, à l'évitement d'acteur·ice·s (comme le proviseur du collège) et à la constitution d'un groupe de pression, dont certain·e·s membres possèdent une voix au bureau et au conseil communautaire.

Par le choix d'ouvrir aux acteur·ice·s extérieur·e·s le pilotage des fiches-action, la collectivité pose un premier jalon de sa propre démocratisation dans l'exercice du pouvoir local. En effet, elle permet auxdits acteur·ice·s (ici associatif·ve·s) de structurer et d'animer un groupe consultatif au sein d'un dispositif dont l'application conditionne la pérennité du financement des accueils collectifs de mineurs. Si la CTG oblige l'EPCI à ouvrir de tels espaces, les agents communaux·ales peuvent choisir de garder la main sur l'animation et la composition des fiches-action. C'est par exemple le cas à la CCFE.

1.3. La CTG CCFE : un instrument d'action publique qui oblige l'EPCI

Pour le cas de la CCFE, aucun travail préalable à l'évolution des CEJ vers les CTG n'a été engagé. Comme nous l'avons vu plus haut, la représentation initiale à l'origine de l'EMAP doit être adaptée. L'EPCI se saisit de l'instrument d'action publique en même temps que les élections législatives de 2022. Le président de l'intercommunalité est élu député Les Républicains. Il est remplacé par le maire de Chazelles-sur-Lyon. Ce dernier décide d'un changement de vice-présidence (et d'un seul) : le VP qui a signé la convention de partenariat avec l'AD est remplacé par M. Hilaire, maire de Bellegarde-en-Forez. Je n'ai pas réussi à déterminer précisément ce qui a conduit à ce changement. Le nouveau VP n'est pas intéressé par la recherche-action. Parallèlement, Magalie, coordinatrice enfance/jeunesse, voit son poste évoluer avec l'arrivée des CTG. Comme toutes les autres personnes sous ce type de contrat, elle devient « chargée de coopération ». Sa hiérarchie décide de changer ses missions des thématiques de la petite-enfance/enfance/jeunesse vers celle de la parentalité. Elle s'efface progressivement des espaces de partenariat liés à la recherche-action.

Dans le périmètre de la CCFE, le système local d'acteur·ice·s est plus important que dans celui de la COPLER, en nombre (répartis sur 42 communes, dont cinq de plus de 2000 habitants) et en diversité. Lors de la « consultation des acteur·ice·s », le 24 juin 2022, et de « l'assemblée des acteur·ice·s », le 10 octobre 2022, il y a par exemple des élu·e·s communaux·ales, deux directeurs de MJC professionnalisées, le directeur du Centre Social de Feurs, des directrices d'ACM, une stagiaire du master Enfance/jeunesse de l'Université de Lyon-Saint-Étienne, et deux chargées de coopération – ex-coordinatrices enfance/jeunesse. Il n'existe pas de structure (associative ou en régit directe) comme l'ASAJ, dont le rayonnement serait intercommunal. De plus, les élu·e·s communaux·ales sont considéré·e·s comme des « acteur·ice·s » des politiques locaux·ales en ce qu'ils et elles sont associé·e·s aux professionnel·elle·s.

Le vice-président du service introduit officiellement la séance, entouré du directeur et de la responsable du service petite-enfance/enfance/jeunesse. Il ne participe pas davantage. L'animation du processus est confiée à un (autre) stagiaire de la CCFE dont le but est « d'apporter de la méthode pour mener la CTG » (Journal de recherche ; 10/10/2022 ; assemblée des acteurs CTG CCFE). La configuration des rencontres est élaborée sur le principe promu par la CAF de la « transversalité ». Concrètement, il y a des tables correspondant à cinq axes thématiques : « Connaissance du territoire et des publics ; Famille/Parentalité ; Cadre de vie ; Accès aux droits/ "aller-vers" ; Santé/ Prévention/ Inclusion » (Extrait ; Archive de terrain ; CTG 2023-2027 Territoire de Forez-Est). Les acteur·ice·s invité·e·s sont appelé·e·s non pas à intégrer des fiches-action mais à « poser des demandes », à « discuter autour d'axes prioritaires communs à tous », en circulant de table en table. Cela signifie, d'après les directeurs de MJC présents (que je considère alors comme des collègues, voire des alliés), que là encore, l'enjeu en tant qu'acteur associatif professionnel de jeunesse, est de faire apparaître la jeunesse un maximum dans les différents axes de la future CTG. La « recherche-action CIFRE : accompagnement des jeunes en milieu rural » figure bien dans le document final, dans l'action n°3 « Tester/ innover/ expérimenter des pratiques collaboratives. S'interroger ensemble sur les pratiques pour proposer des démarches innovantes » (Extrait ; Archive de terrain ; CTG 2023-2027 Territoire de Forez-Est). Voilà comment je décris, du point de vue de l'acteur qui tente de construire une posture réflexive juste après l'événement observé, ces moments :

> « Je ne savais pas trop où me mettre [physiquement, sur quelles tables]. Mais je comprends que cet espace-là, c'est un morceau de l'action publique locale qui se redéfinit. Beaucoup de mots-valises sont utilisés. On finissait par dire des absurdités. Les rapporteuses ont dit dans leur conclusion qu'il fallait "prévenir le handicap". Elles mélangeaient les concepts de promotion et de prévention de la santé. C'était un imbroglio un peu bizarre. Les gens ne savent plus comment formuler les phrases, comment prendre les problèmes. »
>
> (Journal de recherche ; 10/10/2022 ; assemblée des acteurs CTG CCFE).

Cela crée des instants de gêne où, autour d'une table, les personnes réunies attendent le signal pour changer de thématique sans échanger, car ils et elles ne trouvent rien à ajouter. Je termine ma prise de note en soulignant qu'autour des tables, les acteur·ice·s professionnel·elle·s ont largement pris l'ascendant sur les élu·e·s des communes en termes de prise de parole, de mise à l'écrit de formules que je désigne comme « percutantes ».

L'AD et moi-même n'investirons pas davantage la CTG de la CCFE au titre de la recherche-action. Toutefois, avant de clore le sujet, il me semble pertinent de mettre en exergue le

paragraphe suivant, qui résume la démarche sur la page de garde du document final. Je le trouve caractéristique de la position des élu·e·s intercommunaux·ales vis-à-vis de la CAF :

> « La CTG n'est pas un dispositif financier mais, elle optimise l'utilisation des ressources pour un territoire, elle permet de mobiliser les dispositifs financiers spécifiques en fonction des priorités définies, elle s'accompagne d'une réforme importante des financements de la Caf au travers de bonus. En effet, le Contrat Enfance Jeunesse disparaissant en fin d'année 2022, la signature de la CTG par la Communauté de Communes et par les Communes est la condition du maintien des soutiens financiers CAF, aux structures d'accueil 0-17 ans. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CTG 2023-2027 Territoire de Forez-Est).

Cet extrait permet de saisir que c'est par l'évolution des modalités de financement des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire que la CAF influe sur la fabrique de l'action publique intercommunale. Les EPCI demeurent libres de décider du degré de pouvoir qu'ils entendent laisser aux « acteur·ice·s », notamment à travers l'ouverture ou non du pilotage des fiches-action. Pour autant, les élu·e·s, à l'instar des acteur·ice·s associatif·ve·s, ne semblent pas avoir le choix quant à l'inscription dans ce processus s'ils et elles souhaitent conserver les subventions CAF à l'offre de service en direction des familles (crèches, accueils de loisirs, etc.). À cet endroit, la CTG apparaît comme un instrument d'action publique visant la reconfiguration des acteur·ice·s locaux en termes de places et de pratiques à l'instar d'autres programmes, comme celui de « réussite éducative » (Glasman, 2010 ; Pesle, 2016 ; Leproux, 2020 ; Sompayrac, 2020). L'objectif affiché par la CAF est une plus grande participation des acteur·ice·s extérieur·e·s à l'élaboration des stratégies communautaires autour des politiques sociales et familiales, que l'on peut associer à une forme de démocratisation. Les élu·e·s de l'EPCI ne l'envisagent pas sous cet angle. La présentation du dispositif sur le document final se concentre sur l'évolution des financements imposée par la transformation du contrat. La CTG offre un exemple de l'effectivité du gouvernement à distance (Epstein, 2006), à ceci près qu'il ne s'agit pas de l'État mais de la branche famille de la sécurité sociale.

Dans le contexte de la CTG de la CCFE, Lise et moi ferons valoir notre participation à la consultation et à l'assemblée des acteur·ice·s comme un gage de notre implication dans le partenariat avec la CCFE. D'un autre côté, compte tenu de l'effacement progressif de Magalie et de l'impossibilité d'intégrer davantage les actions liées à la CTG, Lise et moi choisissons un autre moyen de rendre visible l'expérimentation. Le « bilan mi-parcours » du 16 décembre 2022 permet non seulement d'obtenir de la part des agents du service petite-enfance/enfance/jeunesse et du DGS un espace de présentation au conseil des maires de l'intercommunalité, mais aussi une réaffirmation de la volonté intercommunale de poursuivre avec nous l'expérimentation par

la voix des agents et, dans une moindre mesure, du nouveau VP. Avec Lise, nous nous engageons alors dans un travail de plaidoyer auprès des maires des villages où je me suis déjà rendu au titre de l'EMAP (Saint-Jodard, Cottance, Valeille et Chambéon) pour solliciter de leur part une prise de parole en notre faveur pendant le conseil. Le 15 février 2022, trois d'entre eux prennent effectivement le micro. Cela débloque la situation avec le CPE du lycée et conduit à la mise en œuvre de l'intervention scolaire avec l'animatrice jeunes de la MJC de Feurs durant le printemps 2023. La démarche ne permet pas à l'EMAP de rencontrer de nouveaux groupes de jeunes mais pose une première pierre du partenariat entre le lycée et la MJC, qui vient désormais animer sur les temps scolaires méridiens un espace qui leur est dédié. Les autres axes du partenariat, notamment la formation des élu·e·s, resteront lettre morte jusqu'à l'automne suivant.

Pour conclure cette première section, il semble important de souligner le principal résultat produit par la démarche de publicisation (Hassenteufel, 2021) de l'EMAP et de la recherche-action au sein des EPCI. La CTG s'inscrit pleinement dans les canons du gouvernement à distance (Epstein, 2006) et du gouvernement par contrat (Gaudin, 1999). Elle oblige les EPCI à s'engager dans des processus de consultation des acteur·ice·s des politiques publiques et des usager·ère·s pour que l'action sociale et familiale en territoire soit financée. La tâche de construire et d'animer les espaces afférents revient d'abord aux agents des services concerné·e·s, principalement aux coordinateur·ice·s enfance/jeunesse, devenu·e·s chargé·e·s de coopération, sous la direction des responsables de services et des élu·e·s intercommunaux·ales. La plasticité des formes intercommunales possibles pour l'attribution des compétences, l'organisation du territoire et des politiques territoriales (Le Saout & Ségas, 2011) ainsi que le caractère constitutif de la CTG (Thoenig & Duran, 1996) induisent nécessairement des différences de mise en œuvre d'une communauté de commune à une autre. La différence relevée dans ce qui précède est le choix d'ouvrir ou non le pilotage des fiches-action aux acteur·ice·s extérieur·e·s par les agents et les responsables de service. Cela a créé, pour le cas le COPLER, une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) avec, en parallèle, la construction d'une communauté épistémique dans le cadre de la recherche-action autour de la publicisation de l'EMAP auprès des élu·e·s communaux·ales. Je m'emploie à montrer dans les sections qui suivent que les agents ont par ce choix, posé les conditions d'une démocratisation de l'espace communautaire. Dans le cas de la CCFE au contraire, l'espace ouvert par la CTG n'est pas apparu aux yeux des acteur·ice·s autrement que comme un espace de consultation où

leur rôle se limite à faire valoir leur point de vue sur la partie de l'action publique qui les concerne.

Pour des acteurs associatifs multipostionnés (Faure & Douillet, 2005), désireux de faire valoir leur référentiel (en matière d'action jeunesse en l'occurrence) au sein de l'espace intercommunal, le positionnement des EPCI sur la question de l'ouverture ou non du pilotage des fiches-action induit des comportements différents. Dans la section n°2, nous verrons plus précisément comment l'AD agrège des élu·e·s autour de son référentiel au sein du dispositif prévu par la CTG afin de pérenniser l'EMAP dans le territoire. La section n°3 est dédiée à l'analyse de la logique de *lobbying* qui fût la nôtre auprès de certains élu·e·s et d'agents de la CCFE, par la mobilisation des liens d'interconnaissance au sein du système local.

II. L'hypothèse de la démocratisation de l'action publique intercommunale par la CTG

Je décris dans cette deuxième section comment la gouvernance s'est structurée à la COPLER au sein des fiches-action dont l'ADMJC42 a pris le pilotage avec le président de l'ASAJ (phase n°1). J'ajoute ensuite la manière dont a été posée en enjeu central du groupe ainsi réuni la « préfiguration » d'un poste EMAP puis la « pérennisation » de cette modalité d'action. Ce processus s'est accompagné d'une répartition des rôles et des responsabilités entre les acteur·ice·s des différents espaces ouverts par la recherche-action et la CTG. Cela correspond à la phase n°2. Enfin, je traite de la conclusion du processus qui introduit effectivement l'EMAP dans l'action publique de la COPLER, avec le soutien de la totalité des communes, sur un modèle économique mutualiste (phase n°3).

Cette section met en discussion les ressorts de la démocratisation de l'espace intercommunal. D'un côté, l'AD pose le fait d'avoir animé l'espace de réflexion CTG suivant les méthodes de l'éducation populaire comme un des principaux leviers de la mise à l'agenda intercommunal par un collectif démocratiquement constitué. D'un autre, l'inscription de l'EMAP comme modalité d'action publique intercommunale en matière de jeunesse doit être positionnée dans un contexte particulier qui peut être résumé par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité. Cette dernière se crée à l'intersection de deux « intrants » extérieurs : la recherche-action et la CTG.

Chronologiquement, les éléments rapportés ci-dessous interviennent après le bilan à mi-parcours provoqué par l'AD (cf. schéma ci-dessous). La construction de la communauté épistémique au sein du cadre formé par la recherche-action permet la multiplication des rencontres avec différents groupes de jeunes par l'intermédiaire des pôles communaux. Il s'agit-là d'une première étape qui va fortement contribuer à l'agrégation des acteur·ice·s choisi·e·s dans l'espace ouvert par la CTG : le « groupe fiche-action ».

Figure 6 : Phase n°1 structuration de la gouvernance au sein de la fiche-action CTG

	Hivers 2022-2023			Printemps 2023				Été 2023
	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23
Expérimentation COPLER	Bilan mi-parcours							
			Rencontre des MJC de Cordelle et de Saint-Victor					
			Présentation Conseil des Maires					
				Rencontre n°1 ASAJ-ADMJC42-COPLER	Rencontre n°2 Fondation du COPIL ASAJ-ADMJC42-COPLER	Rencontre n°3 COPIL	Rencontre n°4 COPIL	Rencontre n°1 Groupe fiche-action CTG (reportée)
					Rencontre n°1 du pôle communal "ChiFouMa"			
EMAP	Accompagnement des jeunes à Régny							
		Accompagnement des jeunes de Cordelle						
		Accompagnement des jeunes de Saint-Cyr-de-Favières						
					Rencontre mairie Saint-Victor-sur-Rhins	Accompagnement des jeunes de Saint-Victor		

2.1. Phase n°1 : Construire la gouvernance au sein de la fiche-action CTG

Après les congés de fin d'année 2022, l'AD met en œuvre la « stratégie COPLER ». Dans ce contexte, l'AD signifie la co-directrice (Lise) et l'animateur-chercheur (Charli). Nous sommes accompagnés par Célia, l'animatrice du réseau, et Gabriel, un administrateur de l'association, pour la rencontre des administrateur·ice·s des MJC de Cordelle et de Saint-Victor-sur-Rhins. Cette rencontre se tient au mois de février 2023 dans les locaux que partage la MJC avec l'école communale de Cordelle, dans une salle dédiée à l'accueil des enfants. L'objectif est de convaincre les administrateur·ice·s qu'ils et elles ont un intérêt à investir la démarche de recherche-action et la fiche-action CTG. Autrement dit, l'AD souhaite savoir si elle pourra compter sur les administrateur·ice·s des deux MJC alors qu'elle engage la construction de la gouvernance des fiches-action. La synthèse que j'écris à l'issue de la rencontre montre que Lise, Gabriel, Célia et moi considérons déjà l'espace de fiche-action comme celui où va se construire la pérennisation du poste EMAP :

> « D'un côté, la démarche d'expérimentation a permis, sur deux pôles (Bords de Loire et Rhins), de lancer des dynamiques de jeunes à Régny, Cordelle et Saint-Cyr-de-Favières. Une démarche similaire est en préparation dans la commune de Saint-Victor-sur-Rhins. D'un autre, la COPLER prépare la signature de la CTG avec une priorisation, dans l'axe n°2 : "Enrichir les services en direction des jeunes et le partenariat", des fiches-action "identification de 2 référents jeunesse sur le territoire" et "Appui aux projets et aux initiatives des 12-25 ans + Des activités et pratiques nouvelles pour les ados". Ces dernières fiches-action seront copilotées par l'ADMJC42 et l'ASAJ.
>
> Il sera demain question de construire un modèle qui permette de salarier un ou plusieurs animateurs/référents jeunesse dans le territoire de l'intercommunalité avec la charge d'animer, d'accompagner les jeunes dans les communes suivant leurs envies et projets, mais aussi de faire du lien entre les différents acteurs intéressés par les questions de jeunesse. Tout est aujourd'hui à construire et les portes sont ouvertes aux MJC et à leur réseau ».

(Extrait ; Archive de terrain ; Notes sur la rencontre MJC Saint-Victor ; MJC Cordelle ; ADMJC42 ; 03/02/2023).

L'ADMJC42 prend ici un peu d'avance sur le co-pilotage avec l'ASAJ, que nous n'avons pas encore rencontrée. L'articulation entre la figue de l'animateur qui « accompagne des dynamiques jeunesse » et celle de « référent·e·s jeunesse » n'est pas encore aboutie. Le cadrage cognitif ferme néanmoins toute possibilité à ce que le·la futur·e référent·e n'ait pas la charge de l'animation mobile, suivant les modalités expérimentées dans le cadre de la recherche-action.

Les co-présidentes de la MJC de Cordelle (ADAJEP) et deux administrateur·ice·s de celle de Saint-Victor sont présent·e·s. L'ADAJEP porte une crèche et un accueil de loisirs. Elle est subventionnée par la mairie et par l'intercommunalité au titre de la politique en direction des familles. Elle compte plusieurs salarié·e·s. La MJC de Saint-Victor est uniquement composée

de bénévoles, quoi qu'elle paie certain·e·s intervenant·e·s pour des activités. Les bénévoles de l'une comme de l'autre sont intéressé·e·s par l'idée de développer une action en direction des jeunes. Ils et elles, en réaction à notre présentation, se demandent quels pourraient être les demandes et les besoins réciproques entre des groupes de jeunes et leur association, puis s'interrogent quant aux manières de « capter les jeunes » (Journal de recherche ; 03/02/2023 ; rencontre MJC Cordelle-St-Victor). Ils et elles ajoutent qu'il y a des échanges au sein des conseils d'administration (CA) relatifs à la difficulté d'aller à la rencontre des jeunes de leur commune. Une difficulté à laquelle l'EMAP propose de répondre. Les administrateur·ice·s de Saint-Victor posent comme un frein la peur suscitée par l'idée de devoir porter un poste mais affirment qu'il serait « quand même dommage de passer à côté » (*ibid*.). Les bénévoles s'engagent à soumettre la proposition à leurs CA respectifs. Concrètement, la peur évoquée par les personnes présentes est celle d'un alourdissement des charges administratives inhérentes à la gestion d'un·e salarié·e et des financements liés à son poste. Plus encore, l'inscription dans la démarche demande aux bénévoles de se décaler par rapport aux préoccupations propres à l'activité de leur association au sein de la commune. Il s'agit de s'engager dans une dynamique au niveau intercommunal : un niveau plus nébuleux, complexe et, déjà, lointain.

Cette crainte alimente le constat suivant lequel la technicisation et la professionnalisation de la construction et de la mise en œuvre de l'action publique au local freinent les associations peu ou pas professionnalisées dans leur possible participation. De surcroit, cette appréhension permet de rappeler que la recherche-action n'est pas pensée ni par, ni pour ces associations, qui pourtant siègent dans les communes enquêtées. L'action envisagée comme le centre de l'expérimentation comprend dès le début la figure d'un·e professionnel·elle de l'animation là où, sans doute, d'autres voies auraient pu être envisagées.

Nous ne le savons pas encore, mais la MJC de Cordelle va connaître d'importantes difficultés financières. Cette crise va mobiliser pendant plusieurs mois les co-présidentes, Lise, la mairie de Cordelle, la COPLER, ainsi que les services de la CAF, en parallèle de l'investissement de la fiche-action. La MJC ne pourra pas prendre part au processus. Les administrateur·ice·s de Saint-Victor décident que deux administratrices suivront l'évolution de la recherche-action. Elles participeront effectivement à une rencontre de la fiche-action, la dernière que j'anime avant mon départ.

Le mois suivant, Lise et moi rencontrons le président de l'ASAJ (Noé) et la directrice du secteur jeune (Marie). La responsable du service enfance/jeunesse, Vanessa, et le VP, Sami, sont également présent·e·s. Nous ne contactons par directement l'ASAJ. Nous demandons d'abord

à la coordinatrice impliquée dans la recherche-action (Chloé) de nous fournir le contact du CA, impliquant l'accord tacite de la COPLER pour cette rencontre. Je ne connais pas les raisons pour lesquelles la responsable du service (Vanessa) est finalement présente plutôt que Chloé. Cela peut être une simple question d'agendas. Je m'autorise aussi à supposer qu'il s'agit-là d'un indice que, du point de vue de l'EPCI, un tel rapprochement peut avoir des impacts qui ne relèvent pas de la chargée de coopération. La rencontre aboutie à l'introduction de l'ASAJ dans la recherche-action :

> « L'ASAJ souhaite approcher davantage les jeunes de 15 à 18 ans, notamment dans des logiques d'accompagnement de projets comme des voyages internationaux. Si nous regrettons collectivement que cet échange n'ait pas eu lieu plus tôt, il n'en reste pas moins possible de travailler ensemble sur les 18 mois restants à la co-construction des conditions d'une action jeunesse unissant nos deux préoccupations. Les espaces de travail aménagés par la recherche-action sont ouverts à l'ASAJ ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 03/03/2023).

À cet instant, il n'est pas encore officiellement question du lien entre l'EMAP et le co-pilotage des fiches-action, mais de l'intégration de Noé au comité de suivi, de Marie au comité de recherche et au groupe de l'expérimentation COPLER, composé de la chargée de coopération Chloé, du VP, Sami, et de moi-même. Les membres de la réunion se projettent :

> « Étape suivante : L'AD, l'ASAJ, la COPLER pourrait se mettre au travail rapidement pour envisager une préfiguration PS jeunes portée à plusieurs sur cette tentative de modélisation de poste d'accompagnateur d'initiatives jeunesse ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 03/03/2023).

Le terme de « préfiguration » apparaît pour la première fois dans mes notes et compte rendus à cette date. Il est alors envisagé par Lise – je ne maîtrise pas, à ce moment, les questions de financement des postes d'animateur·ice·s – de faire une demande spécifique de subvention à la CAF pour imaginer un poste à l'ASAJ. Noé évoque le désir d'un animateur/éducateur sportif à mi-temps d'augmenter son temps de travail (Florian). Une date est prise le 28 avril 2023 pour engager ce travail. À l'ordre du jour, fixé par Lise et moi, figurent les éléments suivants :

> « Présentation par l'ADMJC42 de l'EMAP ; Présentation de [Florian], salarié de l'ASAJ ; temps de préfiguration/co-construction du poste EMAP (animé par l'ADMJC42) ; Mise au point sur la CTG de la COPLER : le co-pilotage de la fiche-action "Référents jeunesse", des liens avec l'expérimentation ? ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 28/04/2023).

Comprenant que le face-à-face avec les jeunes dans le cadre de l'EMAP se déroule principalement sur leurs temps libres (les soirs et les week-end), Florian ne donne pas suite à la proposition. L'animation du temps de préfiguration du poste EMAP consiste en une série de questions/réponses (le PQQOQCC[92]). À l'issue de ce temps, où se mêlent savoirs d'expériences liés à la recherche-action, d'autres à la gestion des ACM ainsi que quelques réflexions, appuyées sur la littérature qui traite des sociabilités juvéniles en milieu rural, une première représentation du poste est posée (cf. tableau n°18 à la page suivante).

La formalisation du fondement cognitif de l'action est achevée : répondre à un besoin non couvert d'accompagnement de collectifs de jeunes. Les représentations sous-jacentes du public sont suffisamment proches pour qu'il y ait une congruence des visions politiques sur la réponse à tenir ainsi que sur la responsabilité de l'EPCI à intervenir. Cette obligation à agir (Loncle-Moriceau, 2011) convient à l'ensemble des acteur·ice·s. Ils et elles forment, à partir de cette date, un « COPIL » pour « comité de pilotage » des fiches-action. Un COPIL qui intègre Sami et Vanessa, puis en certaines occasions, le président de l'EPCI :

> « La fiche-action CTG co-pilotée par l'ASAJ et l'ADMJC42 autour des "Référents Jeunesse" correspond suffisamment aux objectifs de l'EMAP pour faire un lien entre les deux. Une réunion est fixée le 22 mai 2023 dans le but d'élaborer la feuille de route au sein du COPIL. Il est décidé que nous inviterons également acteurs et élus qui nous paraissent pertinents à se joindre à nous ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 28/04/2023).

[92] Qui, quoi, quand, où, comment, combien, pourquoi, avec qui.

Tableau 18 : Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-ADMJC42-COPLER ; 28/04/2023

Qui ?	Animateur·ice (voiture, autonomie/praxis, formation : BPJEPS)
Quoi ?	Accompagner des jeunes dans des logiques associatives et des pratiques collectives.
Quand ?	Les moments de disponibilité des jeunes, les moments de préparation, les moments d'échanges, de formation, de supervision.
Où ?	Dans les villages (locaux des jeunes, salle municipale ou place publique), bureau.
Comment ?	Médiation adultes (élus) – adolescents (jeunes). Animation (renforcer dynamique de groupe, susciter l'expression de besoins, d'envies, de sentiments, faire découvrir) et accompagnement (cheminer avec) des groupes de jeunes (bandes d'amis) dans leurs envies, besoins, projets.
Combien ?	8 à 10 groupes, sachant que certains réclament plus de temps et d'énergie que d'autres. Un indice élevé dans la grille de la convention collective (325). Financement d'un poste (tout compris) estimé dans une fourchette de 40 000 à 45 000 €.
Pourquoi ?	Le besoin non couvert d'accompagnement de collectifs de jeunes dans des logiques associatives, en ce qui concerne pour l'heure les zones rurales où aucune structure ne peut porter cet accompagnement.
Avec qui ?	Supervision/collègues, élus, parents, services intercommunaux et communaux (liés à la jeunesse), tissu associatif local.

Les acteur·ice·s et élu·e·s en question sont les « référent·e·s communaux·ales » rencontré·e·s dans les situations d'accompagnement : des élu·e·s locaux·ales sensibles aux questions de jeunesse, des parents qui s'investissent pour aider les groupes de jeunes à réaliser leurs projets ou encore des élu·e·s d'associations, comme les sous des écoles ou les comités des fêtes. Cette question-là est davantage creusée pendant la session du COPIL du 22 mai où se discute également la nature des rôles des co-pilotes, puisqu'aucun texte ne semble le préciser :

> « Quel rôle des copilotes ? Quels liens et quelle implication des élus et techniciens dans le groupe ? Qui invite le groupe de travail ? Signe l'invitation ? Qui paie les boissons au besoin ? Nous avons pensé que les copilotes préparaient l'ordre du jour et animaient la rencontre mais qui réalise les comptes rendus et les diffuse ? La CAF participe-t-elle au groupe ? Au co-pilotage ? Par quelle démarche l'avancement des travaux du groupe est-il porté à connaissance des instances décisionnaires ? »
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 22/05/2023).

L'indétermination des chargées de coopération de la COPLER ainsi que l'absence d'un·e représentant·e de la CAF à ce niveau laissent aux acteur·ice·s une marge de manœuvre importante pour décider de ce qui leur convient le mieux, suivant leurs intérêts. Cette observation concerne uniquement le processus CTG de la COPLER. Je ne peux affirmer que la situation est la même dans d'autres EPCI.

Dans les faits, les pouvoirs au sein du COPIL sont déjà distribués. Les sessions sont largement animées et prises en main par Lise, qui mobilise son expérience en conduite de réunion et une *hexis* de dirigeante associative. L'équipe de l'ASAJ est représentée par deux membres (Noé et Marie), dix à quinze ans plus jeunes. Noé et Mairie suivent globalement les propositions d'animation de l'AD et laissent la conduite des réunions à Lise. Noé en particulier souhaite que l'ASAJ affirme une identité d'actrice à part entière, distinguée plus clairement de l'EPCI. Il construit progressivement un positionnement analogue à celui de la co-directrice de l'AD dans les espaces de représentation et de décisions. Pour ma part, je prépare les sessions d'animation avec Lise, qui a le mot de validation sur ce qui est finalement proposé. Une division du travail s'opère au sein du duo. Lorsque nous sommes en situation de représentation vis-à-vis des acteur·ice·s institutionnel·elle·s, je présente les « avancées de la recherche-action », c'est-à-dire les situations d'accompagnement dans les villages, et je sers d'appui à la fois pratique et scientifique, au fait que l'EMAP fonctionne. Je suis chargé d'animer certains temps, comme la construction du modèle de gouvernance du futur poste EMAP, quand Lise anime l'élaboration du modèle économique. Comme je le dirai à plusieurs reprises dans des temps de bilans informels avec elle, je me sens incapable de tenir la gouverne quant au chemin à emprunter pour parvenir à pérenniser l'EMAP. J'ajoute régulièrement que « je me ferais bouffer » en face du président ou d'autres élu·e·s intercommunaux·ales.

Ces traces sont à mon sens un indice qu'un rapport de force s'est engagé avec la COPLER, qui voit son influence sur la direction de l'ASAJ bousculée par le rapprochement avec l'AD. Plus encore, une division du travail se dessine entre la co-directrice et moi. Conduire un processus de mise à l'agenda exige des dispositions particulières (connaissance des institutions et des

mécanismes de financement de l'action publique, compréhension des rapports de force sous-jacents à une interaction avec la présidence d'une intercommunalité par exemple) qui me rappellent à ma position : un « animateur-chercheur » et non pas un chercheur-cadre. Je me confronte ici à la technicité de la dimension gestionnaire de l'action publique territoriale, *a fortiori* à l'échelle intercommunale. Malgré l'ouverture de la fiche-action au pilotage par des acteur·ice·s non gouvernementaux, il apparaît nécessaire, pour dépasser la dimension purement consultative de l'espace en question, de maîtriser des compétences autres que celles d'un·e animateur·ice.

Le travail avec les pôles communaux et l'accompagnement des jeunes dans les villages me permet enfin d'identifier les élu·e·s « clés », les parents et les habitant·e·s favorables à notre modalité d'intervention, ainsi qu'aux discours associés (sur la jeunesse entre autres). C'est par ce biais que s'élabore le processus d'agrégation des acteur·ice·s au niveau des communes :

> « Ciblage : à compléter : club de foot/ Club des jeunes de Pradines/ MJC de Cordelle et de St-Victor/maires et/ou élus locaux, acteurs (parents, habitants) en lien avec l'expérimentation de la recherche-action ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 22/05/2023).

Le mois précédent, Sami, Chloé et moi-même rencontrons le troisième pôle communal, baptisé « ChiFouMa » pour Chirassimont, Fourneaux, et Machézal. Lorsque nous demandons aux élu·e·s présent·e·s, dont les trois maires, l'actualité communale à propos de la jeunesse, nous réalisons que, dans ces trois villages, la question des jeunes est déjà à l'agenda des communes. Le maire de Chirassimont d'abord, voit la MJC non professionnalisée de son village perdre en dynamisme, avec des administrateur·ice·s qui souhaitent céder la direction de l'association à une nouvelle génération. Il engage en parallèle avec l'ADMJC42 une rencontre publique à destination des habitant·e·s, et notamment de certain·e·s jeunes qu'il a pu identifier, pour évoquer la possibilité de reprendre la MJC. Le maire de Fourneaux se trouve sensiblement dans la même situation. La maire de Machézal enfin, accompagnée par deux élu·e·s, sont trois parents de jeunes adultes qui s'installent dans le village et ses alentours ou font leurs études. Ces jeunes et leurs ami·e·s forment un groupe d'une dizaine de personnes qui souhaitent animer la vie locale. Ces élu·e·s se montrent intéressé·e·s par une intervention de l'EMAP dans leur commune. De surcroit, les trois maires sont investi·e·s dans l'intercommunalité et, entre autres choses, dans le processus CTG. C'est donc sans difficultés qu'ils et elles rejoignent les fiches-

action dont nous prenons le pilotage et deviennent des allié·e·s de poids dans les discussions futures.

La position de co-pilote nous donne le mandat et la licence (Hughes, 1996) de définir comment doivent être conduites les réunions et leurs contenus mais également de décider qui est invité. Lors de la préparation, les éléments soumis à la discussion et à la décision du collectif ne sont pas la pertinence de l'amalgame entre l'EMAP et la figure de « référent·e jeunesse », ni *stricto sensu* la proposition de nouvelles activités aux jeunes. Ce sont les axes sur lesquels les participant·e·s désirent travailler, relativement à la préfiguration d'un poste EMAP à l'ASAJ :

> « Le partage d'expérience autour de l'accompagnement des jeunes ; la participation au suivi de la préfiguration EMAP ASAJ (pédagogie/modèle économique, …) ; l'identification fine et exhaustive des dynamiques de jeunes dans les villages et les structures ; autres idées ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 19/06/2023).

Cette réunion de préparation acte même la fusion des deux fiches-action sur décision des co-pilotes, validée par le service enfance/jeunesse et le président de l'intercommunalité alors présent. Cette fusion ressert les options politiques sur la seule mise à l'agenda de l'EMAP dans le registre d'action des acteur·ice·s locales des politiques de jeunesse. Le président profite de sa présence pour poser un premier acte de mise à l'épreuve politique du fondement cognitif de l'action. Pour la première fois, le terme « offre de service » est posé :

> « Le Président propose qu'il serait bien de faire un état d'avancement sur le prochain bureau et de voir avec les communes, celles qui n'ont pas répondu, si elles seraient intéressées par cette offre de service ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 19/06/2023).

Le processus d'agrégation, de coordination et de direction des acteur·ice·s connaît ici un premier aboutissement. La fusion des deux fiches-action consacre la préfiguration du poste EMAP – un enjeu qui émerge à partir des travaux de la recherche-action – comme le principal objet du travail du COPIL, en lieu et place d'autres options et thèmes envisagés pendant la séquence « d'autodiagnostic » et celle de l'assemblée des acteur·ice·s. On peut penser par exemple à la proposition d'appui technique et financier à des projets individuels à travers des dispositifs comme les chantiers de jeunes ou de la « subvention contre bénévolat »[93].

[93] Ce qui traduit par ailleurs une conception étrange du bénévolat de la part de celles et ceux qui ont fait une telle proposition.

Le COPIL est stabilisé et validé par la présidence de l'EPCI. Lors de la quatrième rencontre en juin, une salariée du service enfance/jeunesse (Dyane), mise à disposition de l'ASAJ pour réaliser certaines tâches administratives, rejoint le COPIL, qui travaille déjà sur des modèles économiques possibles :

> « Prestation de service jeunes de la CAF ; Aide à l'emploi dans les MJC de la Loire par le Département (réservé aux associations adhérentes du réseau MJC) ; Participation des communes ; Participation de la COPLER. Cependant, nous ne pouvons plus déposer de demande pour la PS Jeunes CAF mais une subvention exceptionnelle peut être demandée à celle-ci. M. [le président de l'EPCI] doit prendre contact avec la présidente de la CAF de la Loire et la conseillère [territoriale]. [Vanessa] fait par du dispositif Grandir en Milieu Rural où il serait possible de prétendre à une subvention de la MSA. Pour rappel, la COPLER a laissé l'excédent 2022 à l'ASAJ de 10 500 € pour financer une partie de ce poste. »
>
> (Extrait ; archive de terrain ; compte rendu de la rencontre ASAJ-COPLER-ADMJC42 ; 19/06/2023).

La réunion inaugurale du groupe de la nouvelle fiche-action, qui garde pour intitulé « Référents Jeunesse » mais qui, dans les faits, travaille sur la préfiguration du poste EMAP à l'ASAJ, doit donc se tenir à Lay, au centre du territoire, le 11 juillet. Une météo défavorable (un violent orage de grêle) conduit à son report au mois de septembre.

Figure 7 : Les acteur·ice·s du comité de pilotage de la fiche-action "Référents Jeunesse"

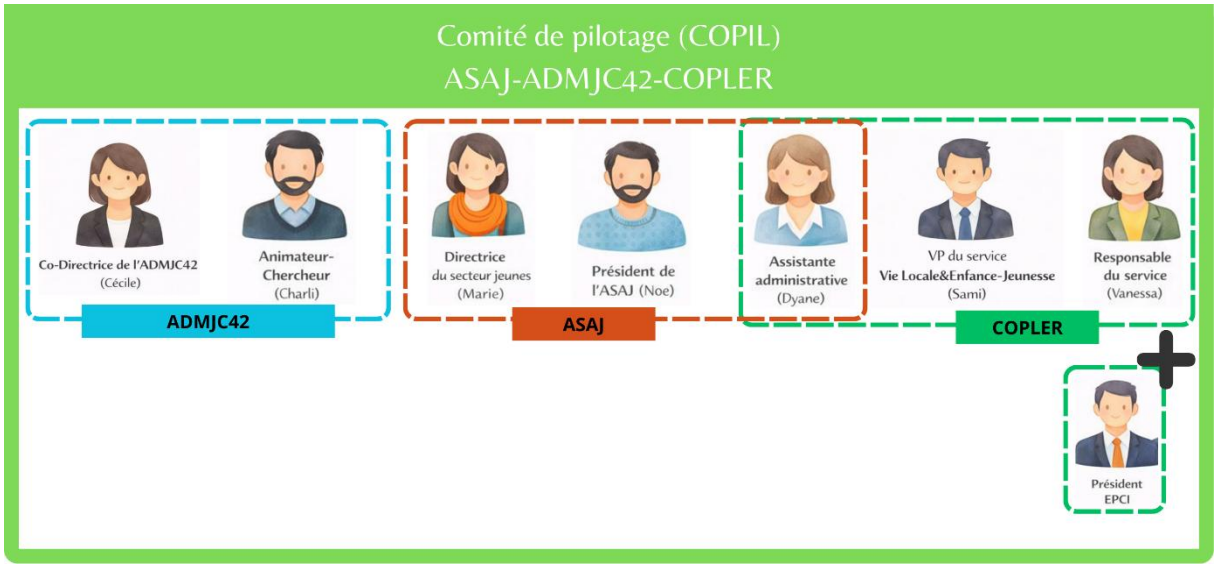

2.2. Phase n°2 : La répartition des rôles et des responsabilités par la construction d'un modèle économique et d'un modèle de gouvernance

La rentrée de l'expérimentation COPLER en septembre 2023 est marquée par plusieurs évènements (cf. schéma ci-dessous). J'associe ces derniers à une deuxième phase de l'introduction de l'EMAP comme modalité d'action publique en direction de la jeunesse à l'agenda de l'intercommunalité.

Schéma 6 : Phase n°2 Répartition des rôles et des responsabilités par la construction d'un modèle économique et d'un modèle de gouvernance

<table>
<tr><th></th><th>sept-23</th><th>oct-23</th><th>nov-23</th><th>déc-23</th><th>janv-24</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Expérimentation COPLER</td><td>Fiche-action CTG n°1</td><td rowspan="2"></td><td>Fiche-action CTG n°2</td><td>Vote au bureau communautaire</td><td></td></tr>
<tr><td>Jury recrutement n°1</td><td>Les candidat.e.s retenu.e.s se désistent</td><td rowspan="2"></td><td>Nouveaux jurys</td></tr>
<tr><td></td><td>Rencontre n°2 ChiFouMA</td><td></td><td>Rencontre n°3 ChiFouMa</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Communes où l'EMAP intervient dans le périmètre de la COPLER</td><td colspan="4">Saint-Victor-sur-Rhins et le projet Francorchamps</td></tr>
<tr><td colspan="4">Saint-Cyr-de-Favières</td></tr>
<tr><td colspan="4">Cordelle et la rencontre avec le maire</td></tr>
<tr><td colspan="4">Régny</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Saint-Priest-la-Roche</td></tr>
</table>

Je compte parmi ces événements les deux rencontres du groupe de travail de la fiche-action « référent jeunesse » mais aussi le lancement d'un premier processus de recrutement, en septembre (2023), d'un·e animateur·ice mobile sur un CDD de 8 mois. C'est la « préfiguration ». Ce processus, de la création de la fiche de poste aux entretiens et tentatives de recrutement, mobilise le COPIL. Le groupe de la fiche-action suit ce processus sans y prendre part. Il fonctionne d'abord comme une chambre d'enregistrement, de validation des orientations prises par le COPIL. Il sert aussi à mettre en discussion les modalités de financement et de gouvernance d'un futur poste, possiblement pérennisé. L'avancée parallèle du COPIL et du groupe de la fiche-action constitue cette deuxième phase durant laquelle la gouvernance est mise à l'épreuve du fonctionnement du réseau d'acteur·ice, de la congruence des représentations qui fondent l'obligation à agir, du poids des éléments historiques et de la répartition des rôles et des responsabilités.

Cette répartition connaît une première concrétisation à travers la création de l'offre d'emploi qui mobilise les acteur·ice·s du COPIL (seulement). L'ASAJ porte le poste et en finance une partie, complétée par la COPLER et l'AD (à hauteur de 5 000 €). Lise, Sami et Vanessa ont un regard consultatif sur le choix du ou de la futur·e candidat·e, la décision finale revenant aux personnes qui vont effectivement encadrer le·la salarié·e·s, c'est-à-dire Marie et Noé. La fiche de poste est élaborée sur la base de l'expérimentation de l'EMAP. Dans un contexte de pénurie d'animateur·ice·s[94], les aspirations du poste sont considérées comme ambitieuses :

> « Vous aurez pour missions :
>
> - D'accompagner les collectifs de jeunes (groupes informels/clubs des jeunes/ Juniors associations).
> - D'accompagner les adultes qui agissent dans l'environnement des jeunes (parents, associations, élus locaux, intercommunaux, techniciens)
> - Créer du lien avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse
> - S'approprier le cadre de travail et s'y investir
>
> Formation/ Qualification :
>
> - Vous devez impérativement être titulaire d'un BPJEPS/DEJEPS
> - Expérience exigée dans ce domaine
> - Intérêt pour la vie associative
> - Connaissance du fonctionnement institutionnel
> - Expérience en portage de projet ou connaissance méthodologique
>
> Permis B exigé – véhicule (mise à disposition des véhicules de service ou prise en charge des frais de déplacement ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Offre accompagnateur de dynamique jeunesse HF ; 29/08/2023).

Ce n'est d'ailleurs pas une offre d'emploi pour un poste d'animateur·ice jeunes mais « d'accompagnateur·ice de dynamique jeunesse ». Elle comprend des aspects, comme l'accompagnement des élu·e·s locaux·ales ou la connaissance du fonctionnement institutionnel, qui ne relèvent habituellement pas des prérogatives des animateur·ice·s. Le poste est proposé à 35 heures, du mardi au samedi. Il a également pour spécificité la condition d'une forte autonomie dans la gestion de l'emploi du temps, avec des disponibilités les soirs et les week-ends. Le jury est organisé à la fin du mois de septembre pour une prise de poste en novembre 2023.

[94] Au moment de la création de la fiche de poste, cela fait un an que l'ADMJC42 mène une étude en parallèle de la recherche-action qui s'appelle « penser l'ACM de demain », soutenue par le service départemental Jeunesse et Sports. La difficulté de recrutement d'animateur·ice·s vacataires est soulignée dès l'introduction. ADMJC42 (2022, Avril). « Penser les ACM de demain : ou plutôt l'ALSH au sein des MJC ». URL : https://www.dropbox.com/scl/fi/1xt5hhxv521a8b0dyzsie/V0-PENSER-ACM-DE-DEMAIN.pdf?rlkey=4mdkioqo6s3yvn4cx612i5t18&e=1&dl=0. Consulté le 19/01/2026.

Conjointement, le groupe fiche-action se réunit pour la première fois le 12 septembre et compte seize personnes. Sept élu·e·s communaux·ales, venu·e·s des trois pôles communaux (voir tableau ci-dessous). Après l'introduction par le VP du service (Sami) qui rappelle le cadre de la CTG, les élu·e·s, le président de l'ASAJ, la chargée de coopération, l'assistante administrative (Dyane), et la directrice de l'ACM de Cordelle, sont animé·e·s par Lise et moi dans une série d'activités. Nous suivons le programme fixé en COPIL avant l'été. Nous proposons un photolangage « jeunesse », outil construit par Lise et Clément à l'ADMJC42. Une cinquantaine d'images et de photographies sont disposées sur une table.

Tableau 19 :Liste des élu·e·s communaux·ales présent·e·s à la première réunion du groupe fiche-action "Référents jeunesse" le 12 septembre 2023

Élu·e·s communaux·ales	
Fonction	Commune de rattachement
Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires	Pradines
Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires	Pradines
Conseillère municipale	Cordelle
Maire et VP (Culture, tourisme et rayonnement territorial)	Saint-Victor-sur-Rhins
Conseillère municipale (Action sociale et Culture)	Saint-Cyr-de-Favières
Maire	Machézal
Maire	Fourneaux
Conseillère municipale (Action Sociale)	Chirassimont

Chacun·e choisi une carte qui lui sert à expliciter une représentation qu'il ou elle a sur les jeunes pour se présenter. Tel que cela est rapporté par la chargée de coopération dans le compte rendu :

> « Objectifs : une meilleure interconnaissance des acteurs et démarrage de la construction du climat de confiance ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 12 septembre 2023).

Un « métaplan » doit ensuite permettre l'expression des attentes des participant·e·s vis-à-vis du groupe de travail de la CTG. Une série de pancartes est disposée avec les titres suivants : objectifs, outils, envies, moyens, propositions, besoins. La méthode invite d'abord chacune et chacun à réfléchir à ses propositions individuellement et à les inscrire sur des p*ost-it*. Ces derniers sont collés sur les différentes pancartes et servent de base aux discussions. Toutes les propositions figurent au compte rendu. Les propositions des participant·e·s (sauf Lise et moi), valident l'amalgame entre l'EMAP et la figure de « référent·e jeunesse » à travers des propos comme : « soutenir et accompagner les projets de nos jeunes » ; « motiver nos jeunes pour relancer les dynamiques associatives » ou « concrétiser le soutien aux projets jeunes (aller jusqu'au bout de l'accompagnement) » (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 12 septembre 2023). C'est aussi ici que le référentiel des élu·e·s développé plus haut apparaît à travers des verbatims tels que « Préparer ce qui fera la communauté du village et du territoire dans 20 ans » et « Donner à la jeunesse le plaisir, l'amitié et la joie de vivre et de perpétuer l'ambiance du village » (*Ibid.*).

J'expose ensuite le travail en cours au niveau communal : la rencontre avec le pôle communal de ChiFouMa (dont les maires de Fourneaux, de Machézal ainsi qu'une conseillère de Chirassimont sont présent·e·s), les « dynamiques jeunes » accompagnées à Cordelle, à Saint-Cyr-de-Favières et à Régny. Surtout, j'insiste sur les perspectives de développement, notamment de la rencontre d'un quatrième pôle à l'automne. Cette présentation enchaîne immédiatement sur une demande de positionnement de la part de l'ensemble des participant·e·s : quels axes de travail (pensés par le COPIL) souhaitent-ils et elles investir ? C'est le « suivi de la préfiguration et du poste » qui remporte les suffrages. Le processus de recrutement à l'ASAJ ayant été initié par le COPIL, il est proposé aux élu·e·s de :

> « Réfléchir ensemble au modèle économique et de gestion et de définir les partenaires indispensables à la concrétisation des choses. Au-delà de la préfiguration de 8 mois, il est bien évidemment espéré pouvoir pérenniser ce poste. Pour cela, les participants font part de quelques suggestions, telles que : l'adhésion des jeunes à l'EMAP, la participation des communes, la prise de connaissance d'autres modèles économiques existants dans des structures alentour (ex : Maison des ados de Roanne) ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 12 septembre 2023).

C'est-là ce qui est fixé pour le programme de la deuxième séance : réfléchir à la gouvernance et au modèle économique d'un éventuel poste d'animateur·ice mobile permanent·e à l'ASAJ. Cette deuxième séance se tient le 07 novembre 2023. Cette fois, c'est Noé, le président de l'ASAJ et non Sami, d'ailleurs absent, qui ouvre la rencontre : le processus de recrutement n'est pas complètement achevé. Un premier candidat a été sélectionné. Il n'est disponible qu'à partir du mois de janvier, ce qui retarde le calendrier initial. Lise interpelle l'assemblée d'élu·e·s, moins nombreuse qu'en septembre, pour insister sur « l'importance de se questionner sur les moyens nécessaires à la pérennisation du poste à long terme » (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 7 novembre 2023 « Référents Jeunesse »). Autrement dit, il faut répartir les rôles et les moyens de manière à installer durablement l'EMAP dans le système local d'action publique. Derrière la pérennisation de l'EMAP, il y a la question de la continuation de l'expérimentation COPLER après la fin de la CIFRE et de l'installation du changement suscité par la phase de test : une association départementale parvient ici à impulser un changement dans l'action publique. L'AD recrée les conditions d'une co-gestion, à l'échelle locale, de l'action publique de jeunesse, là où la relation entre l'ASAJ et la COPLER relève initialement davantage d'une délégation de service public.

Pour ce faire, l'animation est réfléchie par les copilotes. Lise propose aux élu·e·s de Fourneaux, de Saint-Victor, de Machézal et de Saint-Cyr-de-Favières une série de « scénarios », des propositions de modèles économiques à discuter en pointant les avantages et les inconvénients de chaque modèle. Noé et moi invitons celles et ceux qui souhaitent évoquer les questions de gouvernance du futur poste dans une salle annexe. Deux conseiller·ère·s municipaux·ales se joignent à nous. Nous leur soumettons une déclinaison de questions préparées à l'avance :

> « Qui décide s'il faut ou non investir telle ou telle commune ? Seules les communes où les jeunes sont accompagnées siègent dans les espaces de gouvernance ? Une commune souhaite que l'animateur·ice intervienne dans son village, à qui s'adresse-telle ? Intègre-t-on des jeunes (accompagnés ou pas) aux instances de décision ? »
>
> (Journal de recherche ; 07/11/2023 ; animation du groupe CTG « Référents Jeunesse »).

Les élu·e·s présent·e·s sont dans l'expectative. Il et elle attendent des propositions de notre part pour les discuter ensuite. J'improvise une proposition sur la base de ce qui est alors en construction, à savoir deux espaces : un « directoire » dont le rôle serait de superviser le travail de l'animateur·ice et le groupe de travail CTG. Ce dernier aurait un regard consultatif sur le travail déployé dans les communes. La compte rendu final adopte cette option, avec en plus, quelques précisions discutées en groupe :

Tableau 20 : Transcription du compte rendu de la session de travail du groupe CTG "référent jeunesse" du 7 novembre 2023.

Espace	Composition	Rôle
ASAJ – Directoire	Animateur EMAP Professionnel & CA de l'ASAJ	Accompagner l'EMAP dans son quotidien, avec d'éventuels temps spécifiques de supervision
Groupe de travail CTG	Animateur EMAP Élus locaux concernés, impliqués et intéressés par la démarche Accompagnateurs locaux intéressés (parents, habitants). Techniciens de la COPLER. VP du service vie locale. Membres du CA de l'ASAJ Possiblement d'autres acteurs (maisons des ados & clubs sportifs évoqués) Des jeunes accompagnés (ponctuellement).	Orientation du travail en rapport avec les objectifs posés (ci-dessous) : État des lieux des dynamiques jeunesses accompagnées (aussi bien ce qui marche que ce qui ne marche pas) et de leurs évolutions Espace de mise en discussion des éléments de terrain sur les jeunes territoire

Le compte rendu acte l'ouverture du groupe de travail CTG « Référent Jeunesse » à toute personne intéressée par ce qui devient la politique jeunesse intercommunale, y compris les habitant·e·s et les jeunes. La question de la participation des jeunes est intéressante, car elle oblige un échange autour de l'organisation des espaces de discussion : sont-ils vraiment ouverts et adaptés à l'intervention de jeunes personnes ? La notion d'adaptation comprend ici

une dimension temporelle – peut-on organiser les temps de réunion sur des moments qui conviennent à l'emploi du temps d'un·e collégien·enne, d'un·e lycéen·enne ou d'un·e jeune adulte ? – et sociale : les modalités relationnelles entre adultes et jeunes sont-elles encadrées de manière pertinente au regard des rapports de domination structurels entre ces deux populations ? Nous n'avons pas formulé de réponses précises. Nous avons statué sur l'idée de possibles invitations « ponctuelles ». Les jeunes auraient « ponctuellement » un regard consultatif sur un organe consultatif. Cette idée n'exclut pas leur participation mais évacue la question des modalités concrètes de leur intégration.

Autrement dit, dans l'espace intercommunal ouvert par la CTG *a minima*, les acteur·ice·s présent·e·s (moi compris) ne reconnaissent pas aux jeunes accompagné·e·s par l'EMAP une égalité de statut et de légitimité à participer à ce qui devient progressivement l'organe de gouvernance de l'action publique qui leur est destinée. Les efforts qu'il faudrait *a priori* consentir pour les mobiliser ne sont pas envisagés concrètement, à commencer par l'adaptation des horaires aux disponibilités effectives des jeunes et des lieux à leurs contraintes de mobilité. De plus, le cadre proposé est institué dans des termes qui ne correspondent pas aux espaces d'expression démocratique des jeunes enquêté·e·s : les sociabilités villageoises et l'espace public. Ce cadre en question est désigné dans un langage politique a-politique pour reprendre la formule de F. Lebon (2021). En effet, une « fiche-action CTG » est une désignation technocratique qui tend à vider de sa substance politique l'espace de production de l'action publique de jeunesse. La notion même « d'intercommunalité » est éloignée du quotidien des habitant·e·s, plus encore de personnes à la citoyenneté refusée (Chevalier, 2018), déjà largement absentes des espaces de représentation. Les questionnements qui dominent sont davantage liés à « l'impératif partenarial » (Bertron & Boone, 2022) : comment finance-t-on ? Comment travaille-t-on ensemble ? Cette observation interroge la pertinence d'attribuer une compétence jeunesse obligatoire à cet espace, décalé des réalités sociales des jeunes et des formes que prennent effectivement leur demande de participation (décrite et analyse dans la partie n°3 de la thèse).

Du côté du choix du modèle économique par les élu·e·s présent·e·s parmi ceux proposés par Lise, le groupe estime que :

> « La COPLER doit être le financeur majoritaire ; Les communes doivent agir financièrement ; Les subventions partenariales doivent également contribuer au financement du poste ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 7 novembre 2023 « Référents Jeunesse »).

Le scénario retenu est une synthèse de deux des propositions avancées par Lise. Il est le fruit d'une discussion dont les élu·e·s communaux·ales ont été les principaux·ales protagonistes. Le parallèle avec le modèle de financement mutualisé de l'ADMJC42 et d'autres fédérations départementales et régionales de MJC doit être souligné : les associations (ici les communes) cotisent au prorata de leur nombre d'adhérent·e·s (ici les habitant·e·s). Cette modalité de participation de chacune des seize communes doit permettre de :

> « Maintenir l'engagement des communes sur la durée, leur participation au groupe de travail, leur connaissance du fonctionnement de l'EMAP et une connexion importante du terrain. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 7 novembre 2023 « Référents Jeunesse »).

Cette modalité de participation financière des communes, même de celles où aucun groupe de jeunes n'est accompagné, est aussi pensée comme un moyen d'exercer une contrainte à la fois sur les communes et sur l'association qui met en œuvre l'action publique. Concernant les premières, la contribution à l'EMAP est vue comme le moyen d'une mise à l'agenda de la question de la jeunesse chaque année. Pour l'ASAJ, c'est aussi un défi à relever que de prétendre pouvoir accompagner des groupes dans chaque village. En effet, à la fin de mon contrat avec l'AD, j'accompagne neuf groupes. Cela représente un emploi du temps qui excède les 35h par semaine. Cette disposition induit déjà la possibilité d'un deuxième poste.

Le financement envisagé pour la COPLER s'inscrit dans une logique similaire. La légitimation est certes statutaire – elle a la compétence jeunesse – mais surtout politique :

> « La compétence enfance-jeunesse relève de la COPLER. Un financement majoritaire de sa part lui donnerait la place de tête de file et légitimerait sa position de coordination »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de Travail CTG du 7 novembre 2023 « Référents Jeunesse »).

Dans le présent contexte, la « coordination » s'appuie sur l'instrument d'action publique (la CTG) pour ouvrir un espace où le pouvoir est partagé entre l'association qui met en œuvre l'action et l'EPCI qui finance à hauteur de 60% des contributions territoriales au poste. Il apparaît ici que c'est par les justifications données au choix du modèle économique que la légitimité d'être « tête de file » et d'assurer un rôle de « coordination » se construit.

Sur la totalité du coût estimé d'un poste pérennisé (55 200 €), 50 % du coût doit être supporté (dans l'option choisie) par des subventions de la CAF et de la MSA[95] : la CAF par la PS jeunes, la MSA par le programme Grandir en Milieu Rural. Il est précisé que c'est par l'adhésion de l'ASAJ au réseau des MJC que ces subventions pourraient être obtenues. Je ne connais pas les détails qui poussent à une telle affirmation. Cependant, c'est un des arguments qui contribue effectivement ensuite à l'adhésion de l'ASAJ à l'ADMJC42 (cf. tableau ci-dessous).

[95] Mutualité sociale agricole.

Tableau 21 : Transcription du compte rendu de la session de travail du groupe CTG "référent jeunesse" du 7 novembre 2023.

<table>
<tr><td colspan="4">Coût annuel du poste : 55 200 €

(Supervision comprise)</td></tr>
<tr><td colspan="2">50 % Subventions Partenaires (CAF/MSA)</td><td>27 600 €</td><td>L’adhésion de l’ASAJ au réseau des MJC pourrait permettre de prétendre à des financements spécifiques</td></tr>
<tr><td rowspan="2">50 % Territoire</td><td>60 % COPLER</td><td>16 560 €</td><td>La compétence enfance-jeunesse relève de la COPLER.

Un financement majoritaire de sa part lui donnerait la place de tête de file et légitimerait sa position de coordination.</td></tr>
<tr><td>40 % Communes</td><td>11 040 €</td><td>Ce co-financement (calcul d’un coût par habitant*) constitue un moyen de maintenir l’engagement des communes sur la durée, leur participation au groupe de travail, leur connaissance du fonctionnement de l’EMAP et une connexion importante du terrain. Ce financement est envisagé chaque année pour toutes les communes, y compris celle qui ne “bénéficient” pas de l’accompagnement spécifique direct. Cela oblige l’ASAJ, l’animateur et les communes à se mobiliser pour que les jeunes de chaque village soient accompagnés.

**Coût/habitant estimé entre 0,80 € et 1,00 €.</td></tr>
</table>

Le modèle économique ainsi que celui de gouvernance sont discutés et validés par peu d’élu·e·s : six, en comptant le VP (Sami), qui participe au même titre que les autres aux discussions. Les participant·e·s demandent à Sami de mettre à l’ordre du jour et au vote du prochain bureau communautaire (le 30 novembre 2023) ces deux modèles. Le vote en question est favorable, à l’unanimité des dix-huit personnes présentes au bureau.

2.3. Phase n°3 : De la préfiguration à la pérennisation

Je n’ai pas accès à cet espace. Je ne peux rendre compte des échanges qui se sont tenus que par le biais de ce qu’en rapportent le maire de Saint-Victor et de Samie. Le fait que je sois personnellement identifié par onze membres sur dix-huit (dont le président) et que j’ai directement travaillé avec les groupes de jeunes de plusieurs communes aurait aidé à ce que les maires desdites communes prennent position en faveur de la proposition. Telle qu’elle est

présentée au bureau, elle émane d'élu·e·s et non pas directement des partenaires. Ce fait est mis en perspective par la tentative de créer un poste EMAP au sein d'une MJC à la CCFE. Comme on le verra dans la prochaine section, la proposition est reçue par le bureau de la CCFE comme une demande de financement de la part d'un partenaire associatif extérieur. Pour des raisons que j'explicite et analyse plus loin, elle est directement refusée.

À la COPLER, le futur poste EMAP fait maintenant la navette institutionnelle vers le conseil communautaire qui, par son vote, doit inscrire définitivement au budget de l'intercommunalité et des communes la pérennisation du poste d'accompagnateur·ice de dynamique jeunesse. Cela soulève des inquiétudes chez moi au sens où la proposition s'ouvre alors à un ensemble plus large de représentant·e·s. Marianne Dotet, conseillère municipale à Saint-Victor et membre du conseil, tente de me rassurer : d'après elle, le conseil valide presque toujours les décisions du bureau. Une troisième et dernière phase s'ouvre alors à la fin de l'hiver 2024, celle de l'installation pérenne du poste au-delà de la CIFRE.

Schéma 7 : Phase n°3 De la préfiguration à la pérennisation

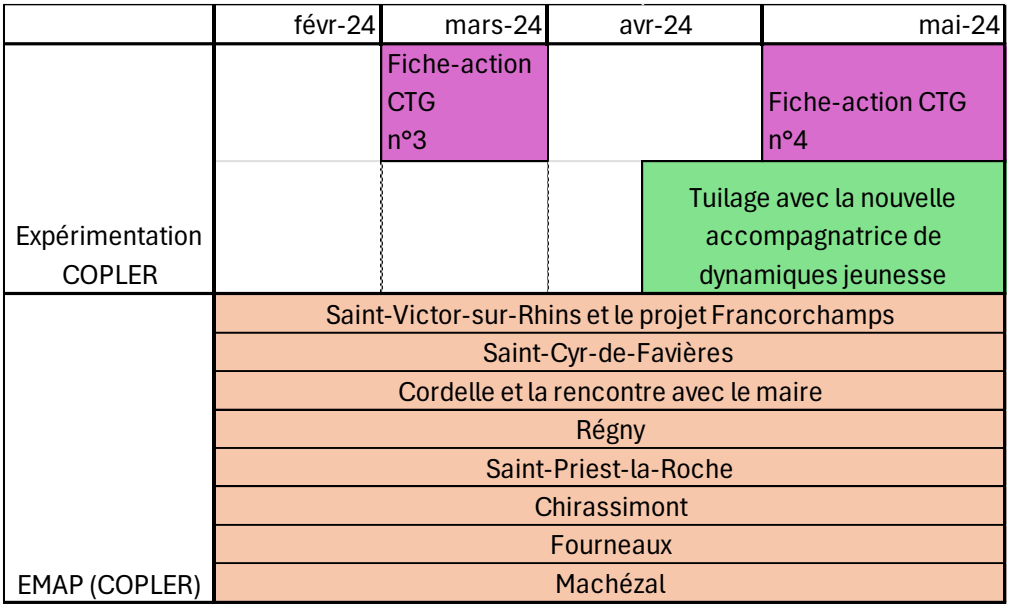

Parallèlement, le processus de recrutement échoue à deux reprises entre le mois de septembre 2023 et la fin d'année. Le premier jury permet de sélectionner deux candidat·e·s. Le premier, disponible seulement au mois de janvier 2024, ne prend finalement pas le poste. Il se désiste au mois de novembre. La seconde candidate dans le classement est alors recontactée. Retenue par un autre emploi, elle se désiste également. L'ASAJ diffuse à nouveau l'offre d'emploi à la fin de l'année 2023. Le lancement du CDD, prévu initialement pour huit mois (octobre 2023 à mai 2024), se décale un peu plus encore. Le 23 mars 2024, le poste n'est toujours pas pourvu alors

que se tient la troisième rencontre du groupe CTG « Référent Jeunesse ». Toutefois, une nouvelle candidate a émergé du deuxième processus de recrutement : Léonie, 23 ans, titulaire d'un BAFA[96] et d'une première expérience en tant qu'animatrice au centre de loisirs d'une commune de la COPLER. Elle accepte de prendre le poste à partir de mi-avril.

Léonie a pour particularité d'avoir grandi à Fourneaux. Les membres du jury et certain·e·s élu·e·s du groupe de la fiche-action CTG se montrent inquièt·e·s quant à son jeune âge. Cependant, ce dernier et son parcours jouent aussi en sa faveur. Les élu·e·s supposent que sa trajectoire sociale et résidentielle (elle tente alors de s'installer à Fourneaux), lui assure une compréhension des problématiques des jeunes qui vivent et grandissent en milieux ruraux, puisqu'elle fait elle-même partie de cette population. La représentation sous-jacente est que le capital d'autochtonie pourra servir à la personne en charge d'animer les groupes de jeunes.

Parallèlement, je rencontre des jeunes de la MJC de Fourneaux, une « bande de potes » de Machézal (par l'intermédiaire des élu·e·s communaux·ales) et deux groupes de filles à Chirassimont. Ces trois « lancements de dynamiques jeunesse » viennent appuyer plus encore, dans les espaces intercommunaux (le COPIL et le groupe CTG), la pertinence de l'EMAP. Sur seize communes, j'interviens dans huit.

La rencontre du groupe CTG n°5, en mars 2024, se traduit par la mise en pratique du modèle de gouvernance : participer au suivi de l'EMAP et de la pérennisation. Les huit situations d'accompagnement donnent de la matière à la discussion : comment intervenir auprès des jeunes adultes ? Comment faire du lien avec les associations locales de bénévoles pour assurer suffisamment de ventes aux jeunes de Saint-Victor ? La composition évolue en intégrant trois nouveaux élus. Le premier est le maire de Chirassimont, qui voit dans l'accompagnement de jeunes dans son village par l'EMAP un moyen de redynamiser la MJC, alors en sommeil. Le second est un conseiller municipal de Croizet-sur-Gand, une commune dont les élu·e·s et les jeunes n'ont pas encore été rencontré·e·s. Enfin, le conseiller municipal de Neulise souhaite que l'EMAP intervienne dans sa commune. Il partage au groupe un retour d'expérience qui me paraît alors stéréotypique de ce qu'il me semble possible d'appeler l'action jeunesse des communes rurales peu denses :

[96] Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur·ice.

> « À Neulise, les dernières expériences remontent à quelques années. Les jeunes s'engageaient bénévolement dans le cadre du festival des Cabotins (bénévolat intergénérationnel). Un local avait été mis à disposition en mairie mais des débordements ont engendré la fermeture du lieu et l'association s'est ensuite arrêtée. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de travail – 28/03/2024 – CTG – Axe 2 – Référent jeunesse).

Lise et moi gardons la responsabilité de la conduite de la réunion, qui se déroule en trois points. Je présente d'abord les « avancées » de l'EMAP dans le territoire. Cela correspond à l'actualité de l'accompagnement de chaque groupe ainsi qu'une exposition des questionnements et des difficultés rencontrés. Dans un second temps, les élu·e·s locaux·ales présent·e·s réagissent, s'impliquent, envisagent des pistes et même, pour certain·e·s, partagent les problématiques qu'ils et elles vivent en lien avec les jeunes dans leur commune. Ce faisant, le groupe de travail CTG devient un espace où les élu·e·s des différentes communes échangent de manière large sur les questions de jeunesse telles qu'elles se présentent localement. Enfin, Sami fait le point quant au processus de recrutement, aidé par la directrice du secteur jeune de l'ASAJ et l'assistante administrative. L'instrument d'action publique (la CTG) par le biais du pilotage de la fiche-action par une association qui se réclame de l'éducation populaire et qui anime les réunions avec les outils associés (Brusadelli, 2023) a contribué à un changement significatif dans la construction de l'action publique. Une gouvernance s'est effectivement structurée, réunissant élu·e·s municipaux·ales, maires, élu·e·s communautaires, bénévoles et salarié·e·s associatifs autour des questions de jeunesse, en dehors des préoccupations liées à l'enfance.

De mi-avril jusqu'à mon départ, Léonie se joint à tous les espaces que j'investis ; à commencer par les situations d'accompagnement des groupes de jeunes. C'est là que nous découvrons ses liens d'amitié avec les jeunes adultes de Machézal qui souhaitent monter un club des jeunes aux traits de comité des fêtes. Je relève alors qu'elle mobilise effectivement les ressources liées à son capital d'autochtonie : connaissance des gens et des associations, des traditions locales comme les bals et les fêtes des classes.

Le 16 mai 2024, la dernière réunion du groupe CTG à laquelle je participe connaît sa plus forte participation (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 22 : Liste des personnes présentes au groupe de travail CTG "Référent Jeunesse" du 16 mai 2024

Communes/ Institutions	Nombre de personnes	Fonctions, raison de la participation
Saint-Victor-sur-Rhins	3	Maire Conseillère municipale et mère d'un jeune accompagné Deux administratrices de la MJC (dont une mère d'une jeune accompagnée)
Pradines	2	Conseillères municipales déléguées aux affaires scolaires
Saint-Cyr-de-Favières	1	Conseillère municipale déléguée à l'action sociale et culturelle
Cordelle	2	Conseillère municipale, présidente du sou des école et mère d'une jeune accompagnée. Mère de deux jeunes accompagnés
Machézal	2	Maire Conseillère municipale
Chirassimont	1	Maire
Fourneaux	1	Maire
Croizet-sur-Gand	1	Conseiller municipal
Neulise	1	Conseiller municipal
ADMJC42	2	Co-directrice Animateur-chercheur
ASAJ	3	Président Directrice du secteur jeunes Accompagnatrice de dynamiques jeunesse
COPLER	3	VP du service vie locale Chargée de coopération Assistante administrative

La conclusion de cette rencontre, rédigée par la chargée de coopération, fixe la pérennisation du poste de Léonie comme l'étape suivante. Elle évoque aussi explicitement le rôle de la recherche-action dans le processus de mise à l'agenda de l'EMAP aux modalités d'action du système local d'action publique :

> « Avec l'important volume de groupes désormais accompagnés sur le territoire, le besoin d'un accompagnement professionnel de ces dynamiques de jeunes n'est plus à prouver. La démarche pédagogique mise en test par l'ADMJC42 puis ajustée dans le cadre de la recherche-action est également confirmée. Le rôle de suivi, de soutien et d'analyse du groupe CTG constitue un réel appui à cette démarche pédagogique. Il faut désormais travailler et finaliser le volet financier (au-delà de la préfiguration), en s'appuyant sur la proposition construite par le groupe CTG sur le modèle de financement. [Sami], en tant que vice-président Vie Locale de la COPLER, abordera ce sujet en réunion des VP prévues le 06 juin prochain. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Groupe de travail – 16/05/2024 – CTG – Axe 2 – Référent jeunesse).

Si on prend pour référence le processus d'autodiagnostic de la COPLER engagé en 2019, le processus de mise à l'agenda de l'EMAP a duré cinq ans et demi. Lorsque nous tentons, avec Lise, de comprendre pourquoi la stratégie qui est la nôtre semble avoir porté des fruits, nous faisons référence au sens politique de notre action :

> « La démarche (associée à l'éducation populaire) a consisté en un processus de conscientisation qui part du "faire ensemble" puis d'un travail ensemble sur la proposition de scénarios et de modèle de gouvernance : "Si la COPLER avait demandé aux communes [de financer], ç'aurait été non". Si les communes avaient demandé à l'interco de financer, ç'aurait été non aussi. En prêtant la parole aux élus "Je pense qu'il faut qu'on s'occupe de nos jeunes parce que…", ça devient "oui" parce que ce sont nos jeunes, c'est important… Parce qu'on veut les socialiser, participer à leur éducation, etc. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; compte rendu des réunions Lise-Charli ; Décembre 2023).

Nous interprétons notre rôle dans le système local d'action publique comme celui de deux acteur·ice·s associatif·ve·s qui, par l'adhésion aux valeurs et par la maîtrise de certaines pratiques – associées à la représentation que nous avons de l'éducation populaire et de la recherche-action – parviennent à réaliser une double médiation. Une première médiation se concrétise d'abords entre les jeunes et les élu·e·s locaux·ales, par le biais de l'EMAP avec la situation des brioches à Cordelle par exemple. Nous considérons ensuite que nous avons permis l'apparition des préoccupations des élu·e·s communaux·ales en matière de jeunesse dans les espaces de décisions communautaires, par la conduite des espaces ouverts par la RA et par la CTG.

Ce dernier élément me paraît, *a posteriori*, fondamental. La construction du fondement cognitif de l'action dans l'espace de la recherche-action s'est inscrite dans un processus déjà engagé par

la COPLER depuis plusieurs années, d'autodiagnostic puis de mise en place de la CTG, « intrant » extérieur lié à l'évolution du positionnement des CAF, pour ce qui concerne le financement de l'offre de services enfance/jeunesse (du CEJ à la CTG). La mise à l'agenda de l'intercommunalité puis la construction de la gouvernance autour de la question de l'accompagnement des projets des jeunes sont en partie, peut-être même surtout, permises par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité.

Le rôle des méthodes mobilisées par Lise et moi pour animer les groupes de réflexion intervient dans un second temps. Il faut d'abord replacer notre démarche dans un contexte plus large. Celui du changement de positionnement de la CAF, mais aussi celui du système local d'action publique centralisé, en ruralité : moins de professionnel·elle·s susceptibles de faire valoir d'autres référentiels sur les politiques de jeunesse ainsi qu'une forte interconnaissance des élu·e·s et des agents, impliquant un réseau réduit d'acteur·ice·s, des habitudes de travail et une communication relativement fluide. Enfin, l'instrument d'action publique que représente la CTG connaît, dans ce territoire, sa toute première mise en œuvre. Les chargé·e·s de coopération, à peine acclimatées à leurs nouvelles missions, comme les élu·e·s qui découvrent alors l'instrument, laissent une grande marge de manœuvre aux acteur·ice·s qui se mobilisent au gré des différentes étapes du processus. Comme nous avons pu le voir, l'attribution des rôles et des responsabilités aux différentes parties, à commencer par la fonction de « pilote » (ici de « co-pilotes »), est soumise à la délibération et à la décision des parties impliquées elles-mêmes. En l'absence de vision alternative, la proposition de l'AD a pu s'imposer. Cette proposition est appuyée par la co-directrice qui a accumulé une expérience importante dans les interactions avec des partenaires institutionnels, pendant tout le développement de l'association qu'elle co-dirige (cf. chapitre n°3).

En passant par la CTG, sur la base que constitue le travail de la recherche-action et de l'EMAP, l'AD se voit reconnue comme légitime à dire comment les réunions doivent se tenir (le mandat). Elle est aussi assurée de ne pas souffrir de concurrence. Aucune autre fédération d'éducation populaire n'est présente et le seul acteur identifié jeunesse du territoire adhère complètement au projet et rejoint même le réseau (la licence). Forts du mandat et de la licence, nous pouvons conduire les réunions des acteur·ice·s en présence suivant le canevas des méthodes associées à l'éducation populaire. Ces dernières posent les conditions d'une appropriation et d'une construction collective de la mise en récit du problème social en problème public. C'est sans doute au moins en partie par le positionnement d'animation choisi par l'AD que les élu·e·s communautaires défendent elleux-mêmes la préfiguration puis la pérennisation du poste EMAP.

Comme on va le voir dans la section suivante, la configuration d'acteur·ice·s et la mise en œuvre de l'instrument CTG ne nous permet pas, à la CCFE, d'agir de la même façon.

III. Analyse du rôle des fonctionnements intentionnels et des relations interpersonnelles dans les changements d'action publique locale en milieu rural

Inspiré·e·s par ce qui se passe à la COPLER, Lise et moi décidons de tenter de mobiliser quelques acteur·ice·s choisi·e·s dans le territoire de la CCFE pour engager là aussi un travail de « préfiguration » de poste EMAP. Dans le même temps, nous décidons d'investir une proposition faite lors du bilan mi-parcours du 16 décembre 2022 : construire une formation à destination des élu·e·s. Les événements mobilisés pour développer cette troisième et dernière sous-partie se déroulent entre juin 2023 et avril 2024 (cf. schéma à la page suivante).

L'EPCI de la CCFE est différent de celui de la COPLER : plus récent, plus d'acteur·ice·s et de communes, des communes qui gardent la compétence jeunesse. Nous travaillons avec les directeurs de la MJC de Feurs (Thomas) et celui de la MJC de Chazelles-sur-Lyon (Maxime). Les acteur·ice·s mobilisé·e·s à la CCFE sont la chargée de coopération (Magalie), sa cheffe, la responsable du service petite-enfance/enfance/jeunesse (Lorie), le directeur du pôle social/Services à la population, qui comprend le service susmentionné (Olivier) et enfin le directeur général des services (Frédéric). Le vice-président n'est pas présent aux réunions de préparation entre technicien·enne·s et salarié·e·s associatif·ve·s. Je le croise lors du bureau communautaire, en janvier 2024, où Lise et moi sommes invité·e·s à présenter le projet de préfiguration de poste. Après le bilan à mi-parcours, le VP engage son service dans un projet parallèle à la recherche-action. Il développe un partenariat avec le Conseil Départemental de la Loire qui cherche des territoires pilotes pour construire une politique jeunesse départementale, sous l'impulsion du Schéma Départemental de Sevices aux Familles (SDSF), un instrument d'action publique de la CAF, similaire aux CTG, à l'échelle des départements. Comme on va le voir, l'EPCI procède à un arbitrage qui privilégie l'investissement dans le partenariat avec le Département plutôt qu'avec l'AD.

Cette troisième section s'appuie sur la description de la tentative de l'ADMJC42 d'installer un poste EMAP pour montrer le poids de l'organisation institutionnelle d'un EPCI sur le positionnement des acteur·ice·s non-gouvernementaux·ales souhaitant imputer à l'intercommunalité une responsabilité à agir en matière de jeunesse. Cette section permet de mettre en perspective et de discuter l'hypothèse de démocratisation de l'espace intercommunal à l'aune de la technicité de ses règles de fonctionnement, de sa taille et de l'organisation du territoire (en système local centralisé ou éclaté).

Schéma 8 : Projection de l'expérimentation CCFE de juin 2023 à avril 2024 (Diagramme de Gantt)

	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24
Préfiguration du poste	Rencontre n°1 : ADMJC42 - MJC de Feurs et de Chazelles	Pause estivale			Rencontre n°2 : ADMJC42 - MJC Chazelle		Rencontre n°3 : ADMJC42 - CCFE- MJC de Chazelle et de Feurs	Bureau Communautaire			
						Visite DGS CCFE à l'ADMJC42					
Formation des élu.e.s						Réunion n°1 : Lancement projet formation des élus		Réunion n°2 : Finalisation des modules			Session de formation des élu.e.s

Figure 8 : Les acteur·ice·s concerné·e·s par l'expérimentation CCFE

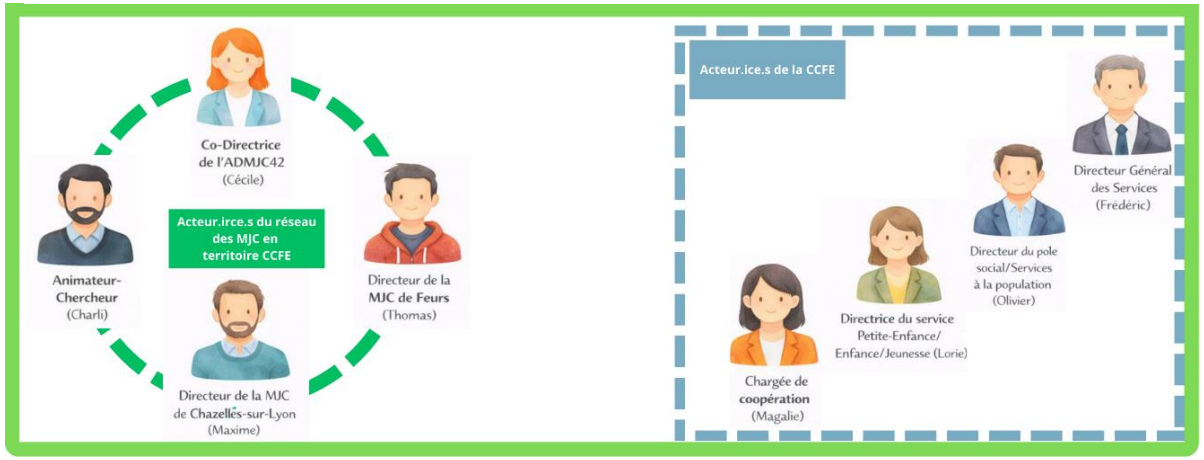

3.1. La « préfiguration » du poste à la CCFE

Les directeurs des deux MJC professionnalisées de Feurs et de Chazelle ont peu investi les espaces ouverts par la recherche-action. Thomas me raconte à mon arrivée à l'ADMJC42, qu'il a déjà tenté de mettre en place une modalité d'animation dans les villages qui n'a, selon lui, pas fonctionné. Maxime, quant à lui intéressé au départ de la recherche-action, ne s'entend pas avec les acteur·ice· de la CCFE présent·e·s aux premières réunions du comité de recherche, qu'il n'investit finalement pas. Ce n'est qu'après l'augmentation du nombre de groupes de jeunes accompagnés à la COPLER qu'il devient possible, pour Lise et moi, de tenter de les remobiliser.

J'adapte mon discours, à partir de ce que je me représente des sensibilités politiques de Maxime et de Thomas. J'avance que l'EMAP devient, à la COPLER, un moyen d'influer sur les politiques de jeunesse intercommunales ou, *a minima*, de faire vivre les questions de jeunesse dans les différents espaces de décision. Plus encore, j'avance que l'EMAP permet de médiatiser les relations entre les jeunes des communes et les élu·e·s en vue d'endiguer le phénomène d'invisibilisation des jeunes ruraux·ales. Les méthodes d'animation doivent permettre de prévenir les rapports de domination. Enfin, je souligne qu'elle permet de réduire les inégalités socio-économiques puisqu'elle offre, aux jeunes des communes isolées du territoire, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement similaire à celui déployer dans les secteurs jeunes des MJC. Maxime me confie qu'il voyait jusqu'ici l'EMAP comme un dispositif « dépolitisé » (Journal de recherche ; 09/06/2023 ; rencontre Maxime). J'interprète cette rencontre comme un des moments déclencheurs du changement de position de la MJC de Chazelles, en la personne de son directeur.

Pour autant, Maxime me rappelle les freins qu'il a identifiés à la création d'une EMAP dans sa structure. Il s'agit des mêmes craintes exprimées par les bénévoles des MJC de Cordelle et de Saint-Victor-sur-Rhins dans l'expérimentation COPLER :

> « Ça pourrait devenir une galère. Déjà, rien que recruter un animateur EMAP, par rapport à ce que tu me dis, les disponibilités, les liens avec les élus… c'est compliqué. Puis ça voudrait dire un salarié en plus et qui serait coupé du reste de la MJ, puisqu'il travaille dehors. En plus, où il interviendrait ? En quoi la MJ serait légitime à intervenir à un endroit où il y a un centre de loisirs ou une MJC comme à Valeille ? Ils auraient l'impression qu'on leur pique leurs jeunes »
>
> (Journal de recherche ; 09/06/2023 ; rencontre Maxime).

La conclusion de l'extrait rapporté ci-dessus indique que le fait même d'envisager un poste d'animation mobile depuis une association socioculturelle locale renforce la conception des

jeunes comme une ressource chez les acteur·ice·s en question. On observe aussi à cet endroit une conséquence de l'éclatement d'un système local d'action publique. Le rayonnement d'un équipement tel qu'une MJC s'inscrit dans une logique de territoire infracommunautaire : les habitant·e·s des communes qui financent l'équipement sont le public privilégié de ce dernier. Inversement, une MJC n'est pas financée pour faire de l'animation jeunesse en dehors de ces communes. À cette raison politique s'ajoute une période d'instabilité pour la MJC dans son équipe d'animation. Maxime, jusqu'ici responsable du secteur jeune, vient de passer directeur. Un stagiaire BPJEPS est absent à la veille des séjours d'été. Cette discussion ne donnera pas de suite avant l'intervention de Lise.

Elle provoque une rencontre sur un temps de repas avec les deux directeurs à la rentrée scolaire 2023. Je ne suis pas présent. Elle rapporte avoir insisté sur le fait qu'une opportunité s'ouvre de « co-construire une politique de jeunesse de territoire : "si vous montez dans le bateau, c'est votre avenir"» (Journal de recherche ; Préfiguration EMAP CCFE ; 08/12/2023). L'opportunité en question est aussi, voire surtout, la traduction d'une participation financière possible de la part de l'EPCI. Solidifier les liens entre la communauté de commune et le tissu associatif des MJC au sein du système local pourrait passer par l'édification d'un partenariat durable autour de l'EMAP. La discussion débouche sur une nouvelle rencontre, le 19 octobre 2023, avec le directeur de la MJC de Chazelles. Ce dernier est d'accord pour préfigurer un poste dans sa MJC. Certains éléments contextuels jouent alors en faveur de cette décision : l'équipe salariée est stabilisée, entre autres choses par le recrutement d'un nouvel animateur jeunesse (Josselin).

D'une part, Maxime confie qu'il considère le profil de Josselin comme adéquat à ce type de poste. D'un autre côté, je croise l'animateur pendant une formation sur un outil d'animation par la radio entre le 09 et le 10 septembre. Dans ce cadre, les animateur·ice·s en formation sont amené·e·s à décrire leurs activités et la manière dont ils et elles projettent d'utiliser l'outil en question. Josselin me pose des questions précises pour comprendre la nature de mon travail d'animation. Lors de cette même formation, je rapporte à chaud une situation vécue avec le groupe de Saint-Jodard le soir du 09 septembre : nous avons parlé de politique avec les jeunes. Ces dernier·ère·s m'ont confié leur sensibilité politique à l'idéologie des partis d'extrême droite (Rassemblement national et Reconquête). Je rapporte un élément choquant pour mes collègues animateur·ice·s (comme pour moi) : pour me provoquer, un des jeunes m'interpelle et dresse son bras droit en l'air, paume et doigts tendus. Au-delà du sentiment de sidération, cela interpelle mes collègues, dont Josselin : comment travailler avec ces jeunes qui, de plus, ne fréquentent pas les MJC ?

J'apprends le 19 octobre que Josselin montre une appétence pour l'animation mobile à son directeur. Cela semble jouer dans le fait que Maxime ne voit plus le recrutement de l'animateur EMAP comme un frein. Lise appuie enfin la faisabilité d'un tel projet sur ce qui est alors en construction avec l'ASAJ et la COPLER. La décision de porter une « préfiguration » de poste à la MJC de Chazelles est prise. Une sollicitation est envoyée à la CCFE, plus précisément à la chargée de coopération initialement investie dans le comité de recherche (Magalie).

Pour résumer, le directeur de la MJC change d'opinion après la levée de deux freins. Le premier est technique : l'équipe d'animation est stabilisée et un animateur serait prêt à essayer de faire de l'animation mobile. Le deuxième est politique. La piste de financement intercommunal pour intervenir dans les petites communes où il n'y a aucun équipement rend l'association légitime à élargir son champ (géographique) d'action. De plus, l'EMAP permettrait d'atteindre des jeunes qui ne fréquentent pas les MJC du territoire pour les socialiser aux méthodes d'animation afférentes. Le comportement de l'AD en tant qu'acteur collectif au sein d'un système local d'action publique rural est ici quasiment inverse à son positionnement dans l'expérimentation COPLER. Elle porte un projet de changement dans les modalités d'action publique en direction des jeunes. Elle mobilise une association locale suffisamment dotée en fonctions de gestions pour assumer l'accueil d'un poste. Elle sollicite ensuite non pas les élu·e·s, mais les agents de l'intercommunalité. Pour parvenir à obtenir une réponse rapide de cette dernière, elle utilise son réseau interpersonnel et court-circuite l'ordre hiérarchique de l'institution.

En effet, face au silence de Magalie et des responsables des services petite-enfance/enfance/jeunesse (Lorie et Olivier), Lise décide de mobiliser son contact dans l'institution : Frédéric, le directeur général des services (DGS). Cela aboutit à une rencontre à trois (Lise, Frédéric et moi) où nous exposons notre constat :

> « La CCFE est partenaire de la recherche-action, mais avance peu. Il y a beaucoup de sollicitations de notre part, mais peu de répondant. La posture de [Magalie] nous renvoie un genre de cloisonnement. Les tentatives d'interroger la n+1 [Lorie] et le n+2 [Olivier] sont restées lettre morte »
>
> (Journal de recherche ; 16/11/2023 ; rendez-vous [Frédéric] et Lise).

Frédéric nous fait comprendre que notre retour sur les dynamiques partenariales engagées avec le service petite-enfance/enfance/jeunesse est similaire à d'autres. Ce même service ne semble pas, selon lui, être une force de proposition dans les instances intercommunales dédiées aux élu·e·s ; il ne demanderait pas d'argent. Enfin, les propos de Frédéric renforcent et précisent l'observation réalisée à la COPLER quant au flou sur le ou les rôle(s) des chargé·e·s de

coopération, entre l'idée de « mettre en relation » et celle de « porter ». Je comprends ce terme par l'idée de porter des propositions, des projets, des initiatives dont il ne serait pas question de déléguer la conduite. L'échange se termine sur les mots de Frédéric, qui s'engage à discuter de cela avec Olivier, le directeur de service.

Le 08 décembre 2023 se tient la réunion de préfiguration EMAP dans le territoire de la CCFE, à l'AD. Elle rassemble Magalie, les deux directeurs de MJC, une administratrice de la MJC de Chazelles-sur-Lyon et de l'ADMJC42, Lise et moi. L'animation que nous proposons pour introduire la séance est un tour de table qui invite à spécifier les attentes et les intérêts à participer à la rencontre : « Je viens pour… et j'attends… ». Maxime et l'administratrice attendent de voir si l'EMAP correspond à un manque à la MJC, en termes d'action jeunesse. Thomas souhaite observer la « suite de l'histoire » (Journal de recherche ; 08/12/2023 ; Préfiguration EMAP CCFE). Magalie demande un éclaircissement quant au rôle attendu par les MJC de la part de l'intercommunalité. Elle s'engage aussi à prendre note des informations et à les faire remonter à ses « supérieurs » (*Ibid*.). Elle précise pendant l'échange les choses suivantes :

> « L'interco a la compétence petite-enfance, mais pas la compétence enfance/jeunesse, mais des choses sont faites [malgré tout, en direction de la jeunesse]. Le Vice-Président du service se réveille sur la question parce qu'on arrive à mi-mandat. La recherche a aussi joué dans la prise de conscience. On veut, mais on ne sait pas comment s'y prendre. Les MJC sont connues et identifiées sur les questions de jeunesse et de culture. L'EMAP, elle, est abstraite à la CCFE, Charli ne relaye pas d'informations ».
>
> (Journal de recherche ; Préfiguration EMAP CCFE ; 08/12/2023).

En effet, les liens avec la CCFE sont inexistants depuis la fin de l'intervention scolaire, c'est-à-dire depuis le mois de mai 2023. À cette période, j'interviens régulièrement dans deux villages (Cottance et Saint-Jodard) et ponctuellement dans deux autres. Nonobstant, elle reprend sa question relative aux attentes des MJC et ajoute que : « si c'est seulement de l'argent [que vous voulez], vous vous ferez retoquer, il y a besoin d'un diagnostic » (*Ibid.*). Ce à quoi les directeurs des MJC et Lise répondent que les éléments de diagnostic sont déjà construits, par la recherche-action.

La stratégie envisagée par le petit collectif d'acteur·ice·s est similaire au chemin emprunté à la COPLER : agréger des acteur·ice·s intéressé·e·s, dont notamment les maires des communes où l'EMAP intervient, les élu·e·s inscrit·e·s sur le projet de formation (des élu·e·s) et les directions des services concernés à la CCFE. Le groupe ainsi formé serait raccroché à une fiche-action

CTG. Les questions relatives à la répartition des pouvoirs sont posées indirectement, par le directeur de la MJC de Chazelle, à l'aune de la construction du modèle économique :

> « On souhaite une co-construction, mais comment on fait ? Nous, on ne lâchera pas la question de la pérennité des postes et le fait que ne sommes pas des sous-traitants. Donc de la co-construction, mais avec notre identité. Mais quand la CCFE mettra 20 000 €, les rapports seront différents. On est ok pour la préfiguration. Si ça fonctionne, il faudra un financement pluriannuel pour que les conditions de travail soient ok et que ça ne dénature pas le projet de la MJC ».
>
> (Journal de recherche ; Préfiguration EMAP CCFE ; 08/12/2023).

Comme cela est porté au compte rendu, le modèle économique fait déjà l'objet d'une projection de la part de Lise et de Maxime. La MJC ferait deux demandes de subvention pour une préfiguration de poste sur douze mois. Une première demande auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sur le dispositif de Grandir en Milieu Rural (GMR) et une deuxième auprès de la CAF sur le « Fonds Publics et Territoire »[97]. La MJC touche déjà une prestation de service Jeune sur le poste de Josselin. L'ADMJC42 contribuerait à hauteur de 5000 €, comme à la COPLER. Il serait proposé à la CCFE de financer la moitié du poste, soit 22 500 €.

Là où le processus de construction de la gouvernance a pris près d'un an à la COPLER, la fin prochaine du contrat CIFRE pousse les acteur·ice·s à aller vite. L'évolution du poste de Josselin, qui fait par ailleurs courir un risque à la MJC[98], est prévue pour le mois de février 2024. Avant les départs pour les congés d'hivers, Lise reçoit, le 22 décembre, une invitation de la part du directeur du service (Olivier) pour participer au prochain bureau communautaire : le 03 janvier à 19h00. Nous (Lise et moi) répondons que nous serons en congé, mais que nous viendrons quand même. Lise demande une confirmation de l'horaire dans sa réponse. Nous rédigeons une synthèse qui précise le fondement cognitif de l'action, appuyé sur des éléments de diagnostic mis en forme par l'expérimentation de l'EMAP dans les villages de la CCFE. Nous y formulons notamment « l'intérêt intercommunal » :

[97] Dans le cadre des politiques sociales et familiales, les CAF proposent ce fonds sur des projets spécifiques dont les objectifs pourraient correspondre à la demande de la MJC.

[98] Pendant la rencontre, Maxime souligne que le passage de Josselin depuis un poste d'animateur jeune à un poste d'animateur mobile qui reprendrait les acquis de la recherche-action, signifierait un changement d'indice et une augmentation de salaire (de plusieurs centaines d'euros). Dans le cas où la préfiguration n'aboutit pas à une pérennisation (par le biais de financements pluriannuels), l'indice du poste de Josselin serait revu à la baisse.

> « L'EMAP vient répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes, soutien l'envie des élus d'aller vers les jeunes et constitue donc, par son caractère mobile et impliqué dans le territoire, une réponse intercommunale à des besoins locaux partagés ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Éléments de synthèse ; 15/12/2023).

Nous y détaillons le processus en cours avec le groupe de travail ainsi que l'esquisse de modèle économique. Le mercredi 27 décembre, Olivier infirme l'horaire. La réunion est en fait prévue à 13h45. Étant en vacances, Lise et moi passons à côté de cette information. Le 03 janvier, je suis à mon bureau à l'AD pour travailler sur d'autres dossiers. À 13h50, l'assistante de direction reçoit un appel de Frédéric, qui nous attend au siège de l'intercommunalité. Lise n'a prévu de venir qu'à l'heure initialement dite. Le siège étant à Feurs, à quelques rues du bureau de l'AD, je m'y rends, seul, avec nos éléments de synthèse. Chemin faisant, je tente sans succès de joindre Lise.

Autour de la table se tiennent le président, le DGS et les vice-président·e·s des différents services. Je connais peu M. Hilaire, le VP du service petite-enfance/enfance/jeunesse. Je connais mieux celui du service culturel, Jérôme Letemps, maire de Cottance, avec qui je travaille à l'accompagnement d'un groupe de jeunes depuis plus de deux ans. Il faut ajouter que le président de l'EPCI est également maire de Chazelles-sur-Lyon. Il n'est, à ma connaissance, pas au courant de la prise de position de la MJC de sa commune.

Je conclus mon propos qui présente notre démarche par une demande : « on a besoin que l'intercommunalité se positionne » (Journal de recherche ; Expé CCFE ; 03/01/2024). Le président m'interroge sur l'intérêt communautaire. Il met en balance sa question avec le fait que la jeunesse ne relève pas de la compétence intercommunale et que, si les élu·e·s acceptent la proposition, ils et elles seraient engagé·e·s à pérenniser le poste. Ma réponse et la suite de l'échange suscitent chez M. Hilaire et le DGS ce que j'interprète comme des signes de gêne :

> « Je ne voyais pas les enjeux en amont. Je lui réponds "l'intérêt communautaire, ce serait à vous de le voir". Ma remarque est reçue comme déplacée, car la situation est présentée par le président comme : "c'est vous qui nous présentez quelque chose". [M. Hilaire] fait des signes de la main et jette des regards inquiets. [Frédéric], nerveux, triture un morceau de carton sous la table ».
>
> (Journal de recherche ; Expé CCFE ; 03/01/2024).

Ma deuxième réponse s'appuie alors sur les éléments de synthèse construits avec Lise, en citant l'extrait sur l'intérêt intercommunal. Dans le cadre du partenariat avec la COPLER, la position prise par Lise et moi conduit *in fine* à ce que des élu·e·s proposent à d'autres élu·e·s de financer une partie du poste. Je me trouve ici en position d'acteur associatif qui demande une

participation à un projet qu'il mène, un projet qui ne relève pas de la compétence de l'institution. La première réponse que je formule est effectivement déplacée, moins par son caractère agacé et provocant que par une lecture erronée des positions réciproques. De mon point de vue d'animateur-chercheur, l'intérêt communautaire est limpide et déjà largement partagé par les agents et les élu·e·s locaux·ales que nous avons rencontré·e·s. Il est le fruit d'une « co-construction ». Si après cela et ma présentation, les élu·e·s « clés » ne comprennent pas l'intérêt communautaire, je reçois cela comme une marque de mauvaise volonté. Inversement, les VP et le président me voient comme un partenaire qui formule une demande de financement. Comme le résume Olivier, dans le dernier comité de recherche que j'organise avec les agents du service, le 04 avril : « Les élu·e·s ont cru que c'était une [demande d'aide] au poste » (Extrait ; Archive de terrain ; CORE n°14 ; 04/04/2024). Une aide au poste qui les engage, qui ne relève pas de leur compétence et qui de plus, concerne en l'état peu d'acteur·ice·s et de communes : six sur quarante-deux.

Enfin, le VP du service tente à ce même moment d'entretenir le partenariat récemment construit avec le Conseil départemental. Dans le cadre du développement du Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF), il travaille à une politique constitutive appelée « Jeunesse 2030 », dont la CCFE est un des territoires pilotes. Notre sollicitation intervient alors que l'EPCI est déjà engagé sur des questions de politique de jeunesse et l'oblige à un arbitrage interne : les élu·e·s ont privilégié le lien avec le Département.

La rencontre se termine rapidement. Je parviens alors à joindre Lise par téléphone pour lui dire ce qui vient de se produire. Je transcris notre échange ainsi :

> « Elle est très en colère et pense [qu'Olivier] a pu tenter de nous écarter. Elle me raconte une manœuvre similaire de la part de [Vanessa ; responsable du service enfance/jeunesse à la COPLER] qui a sollicité une réunion avec l'ASAJ, explicitement sans l'AD. Cela interroge Lise sur la manière dont nous n'avons pas mis à contribution les chefs de service dans la démarche et sur le poids de ces derniers sur la possible émergence d'action publique locale. »
>
> (Journal de recherche ; Expé CCFE ; 03/01/2024).

Quelle qu'ait été l'intention réelle du directeur du service (Olivier), c'est l'interprétation d'une volonté de nous écarter, alimentée par les interactions précédentes – la vision d'un service avec peu de répondant –, qui prime dans notre analyse immédiate du moment. Un propos rapporté par Magalie lors du dernier comité de recherche laisse entendre que cet épisode a également dégradé les liens entre l'EPCI et la MJC de Chazelles. Son directeur (Maxime), sur un temps de rencontre autour du Contrat Local de Santé, aurait avancé en référence à ces événements

que : « la CCFE ne va pas au bout de ses politiques » (Extrait ; Archive de terrain ; CORE n°14 ; 04/04/2024). Pour terminer, la réception de cette séquence par les acteur·ice·s des MJC concerné·e·s (moi compris), les conduit à interroger le poids des technicien·enne·s dans les décisions publiques.

Cette déduction est encouragée par des précédents, comme l'assemblée des acteur·ice·s de la CTG de la CCFE, à laquelle je participe, au mois de mai 2023. J'y retrouve les deux directeurs de MJC, Maxime et Thomas. En les interrogeant sur leur perception du moment, je récolte quelques informations qui témoignent de l'existence préalable de cette représentation : les technicien·enne·s joueraient un rôle de « filtre entre les acteur·ice·s et les élu·e·s » (Journal de recherche ; 25/02/2023 ; Assemblée des acteurs CTG CCFE). Cela rendrait la mise à l'agenda des propositions des acteur·ice·s plus difficile, notamment dans le cadre d'une CTG. Et ce, à plus forte raison, si le VP du service ne voit ce nouvel instrument d'action publique que comme un moyen de conserver les financements CAF pour les structures locales qui assurent l'offre de service enfance et jeunesse.

La lecture que nous faisons de l'événement, à notre niveau d'acteur·ice, repose sur l'idée d'une structure fonctionnant sur elle-même, dans un huis clos entre élu·e·s professionnels de la politique (les VP) et fonctionnaires. Le parallèle avec le constat scientifiquement posé suivant lequel les EPCI incarnent une tendance plus générale de séparation des lieux de représentation (le conseil communautaire) et de délibération (le bureau communautaire) est frappant (Desages, 2020). La séquence finale de demande de financements au bureau communautaire est à mon sens le fruit d'une organisation préalable du territoire (un système local éclaté) et du fonctionnement institutionnel méconnu de la part des acteur·ice·s non gouvernementaux·ales, notamment par l'animateur non-cadre que je suis. Il est enfin pertinent de souligner qu'il se (re)joue au niveau intercommunal pour les MJC les craintes de pertes d'autonomie et d'identité liées au renforcement du pouvoir des maires dans l'action publique locale à destination des jeunes. Cet élément doit être rappeler s'il est question, comme le propose le CESE, d'attribuer la compétence jeunesse aux EPCI (Even & Coly, 2017).

3.2. Former des élu·e·s aux politiques de jeunesse

La tentative pour influer sur les politiques de jeunesse de la CCFE par l'introduction de l'EMAP dans le système local d'action publique s'arrête après cette présentation au bureau communautaire. Elle acte le refus de l'intercommunalité de financer la moitié du poste. Il reste néanmoins le projet de formation des élu·e·s locaux·ales, né au bilan à mi-parcours. Les

éléments qui suivent se déroulent en amont et en aval de la séquence qui vient d'être décrite. Ils permettent de mettre en lumière un dernier aspect important de la fabrique locale des politiques de jeunesse en milieu rural : les différences infracommunautaires entre les petites communes et les pôles d'emplois et de services.

Le fondement cognitif d'une possible action de formation des élu·e·s communaux·ales sur les questions de jeunesse, partagée entre l'AD et la CCFE est posé en ces termes dans le compte rendu du bilan à mi-parcours en décembre 2022 :

> « Durant les échanges, des besoins communs à plusieurs élus locaux sont identifiés par les deux partenaires en matière d'accompagnement dans la prise en charge des questions liées aux jeunesses dans leur territoire. […] Il s'agit d'être soutenu dans la démarche de rencontrer des collectifs de jeunes, puis dans l'accompagnement des dynamiques ainsi créées au quotidien. Un besoin de partage d'expériences et de pratiques est aussi qualifié. Ce dernier peut aller jusqu'à rendre pertinente une formation à des savoir-faire et des savoir-être en matière de jeunesses ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; compte rendu du bilan mi-parcours CCFE ; 16/12/2022).

La (re)mobilisation de la MJC de Chazelles-sur-Lyon à la rentrée scolaire 2023 s'est aussi accompagnée d'une proposition, au titre de la recherche-action, de reprendre cette projection, laissée en jachère. Lise, Magalie et moi organisons une première rencontre où nous sollicitons nos réseaux respectifs. Le 17 novembre 2023, dans les locaux de l'ADMJC42, nous animons une première séance pour qualifier les besoins de formation. À cette rencontre sont présent·e·s Frédéric, Olivier et Magalie de la CCFE, Maxime et Thomas des MJC et cinq élu·e·s locaux·ales. Les élues de Cottance et de Valeille sont venues sur mon invitation. Celleux de Panissières et de Veauche ont répondu présent·e·s à celle de Magalie. Après un jeu d'interconnaissance, nous choisissons d'utiliser la photolangage jeunesse de l'AD pour que chacun mette en avant une représentation qu'il ou elle a sur les jeunes. Je construis un nouveau guide d'*interview mutuelle*. À l'issue de l'exercice, je demande aux binômes de proposer des pistes de réponses au questionnement suivant : « Quels constats pouvons-nous poser à propos des jeunes aujourd'hui ? ». Enfin, un métaplan doit permettre de faire parler les « constats » qui ont émergé, pour les transformer en besoin de connaissances et de pratiques.

Les guides d'*interview* mettent en exergue le caractère approximatif de la connaissance collective que nous sommes capables de produire à propos des jeunes du territoire en termes de proportion dans la population, d'attentes et d'envies. Une hypothèse est rapportée au compte rendu, selon laquelle les jeunes feraient l'objet d'une stigmatisation à partir des caractéristiques d'une partie de cette population visible dans l'espace public. Enfin, nous (re)qualifions un besoin d'aide dans les projets et dans la « mise en lien avec le monde » (Extrait ; archive de

terrain ; Réunion n°1 : Formation des élus locaux du territoire CCFE ; 17/11/2023). Sur cette base, nous formulons les besoins suivants :

> « Étoffer, objectiver nos connaissances des jeunes (locaux) ; Construire sa posture pour entrer et être en relation avec des jeunes ; Objectiver les moyens pour les jeunes de trouver/construire leur place dans le village ; Quantifier les comportements délictueux. Précision : Pouvoir reconduire les contenus de formations dans les conseils municipaux ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Réunion n°1 : Formation des élus locaux du territoire CCFE ; 17/11/2023).

Bien qu'ils soient rapportés au compte rendu, ces besoins font l'objet d'un tri unilatéral par les salarié·e·s de l'AD qui conduisent le processus : la quantification des actes délictueux est effacée des axes qui seront effectivement travaillés. Lors de la deuxième rencontre de préparation de la formation où sont présent·e·s les personnes qui animeront effectivement ce que nous appelons des « modules » (Maxime, Thomas, Magalie, Lise et moi), seuls trois axes sont mis au travail : la connaissance des jeunes locaux·ales, la posture d'élu·e pour construire une relation avec les jeunes du village et les moyens qui permettent aux jeunes de trouver leur place dans les espaces villageois. La toute première mention rapportée au compte rendu explicite les intérêts des MJC à participer à cette première formation :

> « Le processus de recherche-action aboutissant à la possibilité d'intervenir auprès d'élus locaux pour les former à se mobiliser en faveur des jeunes de leurs communes est une porte ouverte aux MJC et à leur réseau pour participer d'une manière nouvelle à la production de l'action publique. Cela peut leur donner une visibilité et une lisibilité (compréhension de leurs modes d'action par les personnes en charge de l'action publique jeunesse) supplémentaire. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Réunion de préparation de la formation des élus CCFE ; 19/01/2024).

Au contraire de la recherche-action, la construction de formation à destination d'élu·e·s par les fédérations d'éducation populaires n'est pas tout à fait inédite : Daniel Frandji et al. (2017) mentionnent en effet que :

> « Selon les territoires, la fabrique des PEDT bénéficie aussi d'expériences antérieures en matière d'ingénierie d'action publique urbaine, et les acteurs ici interviewés, élus comme techniciens, sont d'ailleurs plus ou moins, là aussi selon les communes, informés, formés ou outillés via les grands réseaux qui structurent le champ des politiques éducatives locales : l'ANDEV[99], le RFVE[100], les fédérations d'éducation populaire qui proposent depuis longtemps des actions de formation à visée nationale et locale. »
>
> (Frandji et al., 2017, p.64).

[99] Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes
[100] Réseau Français des Villes Éducatrices

Dans mon terrain, le besoin de formation des élu·e·s locaux·ales n'émane pas spécifiquement des pouvoirs publics pour mettre en œuvre un dispositif comme les PEDT ou les PEL dits « partagés », qui impliquent des procédures de concertations pour lesquels un secteur du conseil et de la consultance se structure (Frandji & al., 2017 ; Mazeaud & Nonjon, 2018). L'AD, par la recherche-action, joue ici un rôle d'aiguillon. Elle interpelle les élu·e·s locaux·ales sur les politiques de jeunesse, à partir de sa propre lecture de la situation et de sa position dans les systèmes locaux d'action publique.

À ce propos, les directeurs des MJC de Chazelles et de Feurs formulent une remarque qui pointe justement un prisme de lecture trop restreint, celui de l'EMAP qui propose de construire une politique publique depuis les problématiques constatées dans les plus petites communes :

> « Il est relevé que l'attention est avant tout portée sur les problématiques exprimées par des élus issus de communes relativement isolées. En matière de jeunesse, leurs préoccupations et leurs prérogatives ne sont pas les mêmes que des élus jeunesse de villages et de villes plus grandes comme Feurs ou Chazelles-sur-Lyon ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Réunion de préparation de la formation des élus CCFE ; 19/01/2024).

Cette remarque permet d'appuyer l'idée selon laquelle les politiques de jeunesse en milieu rural connaissent des disparités au sein d'un même EPCI, des inégalités infraterritoriales. Comme Daniel Frandji et al. (2017), mais aussi l'ensemble du corpus rassemblé pour traiter de la question, le met en exergue, les politiques de jeunesse sont différentes d'une commune à une autre. Plus encore, le degré d'éloignement et d'isolement de la commune joue sur les préoccupations formulées, comme le soulignent ici Maxime et Thomas. La taille et l'isolement des communes impacte également le niveau d'équipement et les personnes qui peuvent prendre en charge, au moins en partie, les questions de jeunesse. Parler des politiques publiques de jeunesse en milieu rural, c'est donc opérer un premier effort de définition et de distinction entre ce qui relève des pôles d'emplois et de services et les préoccupations des élu·e·s des communes peu denses et autonomes. Le travail réflexif que je réalise par l'EMAP met la lumière sur ces dernières et tente de les faire exister dans les espaces de décision intercommunaux. Ici, Maxime et Thomas nous rappellent, à Lise et à moi, que les questions de jeunesse ne sont pas uniformément posées au sein d'un même territoire rural.

La réunion du 19 janvier 2024 conduit le collectif restreint à élaborer, sur la base des trois axes mentionnés plus haut, sept modules de formation de 30 à 45 minutes chacun. Nous nous répartissons les différents modules ainsi :

Tableau 23 : Transcription du compte rendu de la réunion de préparation de la formation des élus CCFE

Module	Titre	Animateur·ice·s
1	Module introductif : l'animation d'éducation populaire par les MJC	Lise & Charli
2	Panorama des acteurs jeunes et possibilités des élus	Lise & [Magalie]
3	Compétence jeunesse	[Magalie], [Lise] et [Lorie] ? voire [Olivier] ?
4	Les outils d'animation MJC	[Thomas] et un membre de l'équipe d'animation
5	Connaissance des jeunes du coin	Charli
6	Donner les moyens aux jeunes de trouver/construire leurs places (Posture de l'adulte qui veut accompagner des jeunes	Maxime & [Chargée de mission du service culture de la CCFE]
7	Être en relation avec les jeunes en tant qu'élu	Charli

Les dates sont prises : les porteur·euse·s de module doivent préparer leurs ateliers avant le 21 mars 2024 où nous devons nous retrouver pour finaliser la préparation. La date retenue pour la formation est le samedi 13 avril suivant. Les tâches sont également réparties. Aurélie tente une demande de financement pour les repas des participant·e·s et pour l'intervention d'un·e facilitateur·ice graphique, puis sollicite une réservation de la salle de l'hippodrome[101]. Elle a aussi la charge de lancer un processus d'inscription auprès des communes de la CCFE. Un mois et demi passe.

C'est ici que les événements de la préfiguration du poste EMAP croisent le projet de formation des élu·e·s. Le 21 mars au matin, je retrouve Lise, le directeur de la MJC de Feurs et les autres membres de l'équipe de l'AD, autour de l'habituel café du matin. Lise avait fixé avec Magalie un rendez-vous avant 9h00 pour travailler le module qu'elles animent en commun. La co-

[101] Il s'agit d'une grande salle (capacité de plusieurs centaines de personnes) à Feurs que l'intercommunalité utilise régulièrement. Les assemblées des acteurs CTG évoquées plus tôt s'y sont par exemple déroulées.

directrice de l'AD arrive à l'heure dite et trouve dans sa boîte mail un message de Magalie qui lui explique son absence en raison « du faible nombre d'inscrits » (Journal de recherche ; « ça me donne envie de vomir » ; 21/03/2024). Magalie spécifie dans son courriel que cette décision est prise en accord avec sa hiérarchie. Cette situation réactive la colère de Lise à l'égard de Magalie et, par capillarité, des responsables de service de la CCFE. La co-directrice est personnellement affectée par la situation : « Ça me donne envie de vomir » dit-elle. Cette séquence déclenche un nouvel échange entre nous (la co-direction de l'AD, Thomas, le responsable de la formation de l'AD et moi) sur le pouvoir des technicien·enne·s ainsi que sur le rôle décisif du binôme avec l'élu·e. Mais encore, cela alimente également le poids de l'implication des vice-président·e·s des services intercommunaux concernés par les questions de jeunesse (en dehors de l'unique question juridique de la compétence). L'exemple de Sami, à la COPLER, est ici mobilisé pour assoir cette représentation d'élu·e·s « clés », qui sont autant de verrous à la participation des acteur·ice·s aux politiques locales de jeunesse, s'ils ou elles n'y sont pas favorables.

Lise rencontre à nouveau le DGS, Frédéric, à l'AD. Ce dernier nous donne à voir ce qui s'est passé au cours du mois précédent et propose son analyse de l'épisode du rendez-vous manqué avec le bureau communautaire, que je transcris ainsi :

> « On m'a fait voter un budget pour l'hippodrome, c'est passé sans soucis. On fait voter ce qu'on veut [en tant que technicien·enne·s]. Si le dossier [de la préfiguration] n'est pas passé, c'est qu'[Olivier] l'a délibérément sabordé, car il était vexé. »
>
> (Journal de recherche ; « ça me donne envie de vomir » ; 21/03/2024).

Frédéric sous-entend que l'initiative de l'AD, en sollicitant directement le DGS, a été interprétée par Olivier comme une intention manifeste de court-circuiter la chaîne de décision de l'EPCI. Il aurait pris personnellement cela comme un désaveu. Nous (acteur·ice·s partenaires) interprétons alors le refus de l'intercommunalité de financer la moitié du poste EMAP uniquement au prisme d'une relation interpersonnelle conflictuelle.

J'appelle Magalie. La formation compte cinq élu·e·s inscrit·e·s sur les dix-sept attaché·e·s à la commission jeunesse de l'EPCI. Une annulation est proposée. Ayant préparé mes propres modules, je propose une version raccourcie, à l'AD, en comité restreint. Les cinq élu·e·s inscrit·e·s sont les mêmes que celles et ceux venu·e·s en novembre pour la première rencontre. Le DGS passe à « l'accueil café ». Magalie est présente également. L'ersatz de formation porte sur 1. la connaissance des jeunes locaux·ales, sur la base d'une recherche à la fois statistique (INSEE) et qualitative (recherche-action) et 2. les différentes politiques publiques de jeunesse,

agrémentées des outils de leurs analyses, à commencer par la proposition théorique de P. Loncle-Moriceau (2011) des systèmes locaux d'action publique. Sur le temps consacré au bilan, interrogeant une possible reconduction de plus grande envergure de la formation, les élu·e·s se montrent enthousiastes, au point de proposer la formation d'un groupe spécifique à l'échelle intercommunale, au sein de la commission jeunesse. Magalie prend note. Le partenariat entre l'AD et l'EPCI, pour ce qui concerne la recherche-action, s'arrête ici.

Conclusion du chapitre n°5

Le travail mené par la recherche-action à l'échelle des intercommunalités met au jour les conditions de production et de transformation de l'action publique locale de jeunesse en milieu rural. La première de ces conditions, contextuelle, trouve une formulation pertinente dans les mots du directeur de la MJC de Chazelles-sur-Lyon, rapportés quelques pages plus haut. Les préoccupations constatées chez les élu·e·s des villages peu denses, plus ou moins éloignés des pôles d'emplois et de services par l'EMAP, sont sensiblement différentes de celle des élu·e·s des villes qui concentrent, dans ces territoires, les principaux équipements socioculturels. S'intéresser aux politiques de jeunesse en milieu rural à l'échelle intercommunale, c'est donc (déjà) constater des inégalités d'équipements et d'acteur·ice·s présent·e·s au sein même d'un périmètre politico-administratif déjà petit, en comparaison à un département ou à une région. C'est aussi repositionner les questions de jeunesse à l'échelle locale dans un contexte plus large de concurrence institutionnelle entre les communes et les coopérations intercommunales (Honta & Besson, 2017 ; Honta, 2020).

Les acteur·ice·s de l'expérimentation COPLER, en tant que communauté épistémique parviennent à construire une gouvernance autour de la mise en récit d'un problème social en problème publique dont la responsabilité incombe aussi bien aux communes qu'à l'EPCI. La mise à l'agenda de l'obligation à agir pour l'intercommunalité est permise par la mise en œuvre, par les agents de l'EPCI, de la CTG. Cet instrument d'action publique déployé par la CAF représente un levier, pour l'AD, de transformation de la configuration locale d'acteur·ice·s. Il permet d'envisager l'hypothèse d'une démocratisation des espaces communautaires. L'ouverture du pilotage des fiches-action aux acteur·ice·s non gouvernementaux·ales permet à l'ADMJC42 et à l'ASAJ, deux associations professionnalisées agrémentées Jeunesse Éducation Populaire, d'imposer leur référentiel, leurs méthodes d'animation et leur feuille de route dans un groupe de réflexion.

A contrario, cette possibilité n'est pas ouverte à la CCFE. Le positionnement de l'AD et de la MJC qu'elle parvient à mobiliser est tout autre vis-à-vis de l'intercommunalité : celui d'un acteur non gouvernemental parmi d'autres qui souhaite que l'EPCI participe au financement d'une modalité d'animation qu'il a lui-même créé et expérimenté. La responsabilité de l'EPCI à intervenir dans un système local d'action publique de jeunesse éclaté n'est pas construite dans le référentiel des élu·e·s du bureau communautaire. La proposition est donc refusée.

Les deux processus résonnent pour interroger la capacité d'éléments extérieurs aux systèmes locaux (ici la CTG et la recherche-action) à démocratiser les espaces de décision communautaires. Ils permettent aussi de mettre en lumière le vécu des différent·e·s acteur·ice·s plongé·e·s dans le quotidien d'un système local alors qu'ils et elles tentent d'impulser un changement dans l'action publique intercommunale à l'endroit des jeunes.

Conclusion de la partie n°2

Cette deuxième partie permet de comprendre le positionnement de l'ADMJC42 en acteur collectif, structuré politiquement, autour d'un référentiel hérité de l'histoire des MJC et de leurs liens avec l'État. Le motif de la « co-construction » des politiques publiques, tel qu'il est utilisé par les salarié·e·s de l'AD, peut se traduire par deux positionnements concrets. Le premier est résumé dans cette formule du co-directeur : « jouer la chaise ». Il s'agit d'être stratégiquement présent·e·s dans les espaces ouverts par les institutions (déconcentrées et décentralisées) effectivement en charge de construire et de mettre en œuvre les politiques de jeunesse. À certains égards, ce jeu des chaises est à l'image des « chaises musicales » où, lorsque la musique s'arrête, un·e des joueur·euse·s est éliminé·e. On voit par exemple dans les liens avec le Conseil départemental comment se nouent des rivalités, historiques et financières, entre fédérations d'éducation populaire. Plus largement, l'enjeu de représentation auprès des collectivités pour des associations largement subventionnées est aussi la poursuite des financements qui permettent leurs activités. Cela est dit explicitement par la co-direction de l'AD dans l'entretien au sujet des Opérations Été Jeunes.

Le deuxième positionnement trouve une concrétisation dans la construction d'une gouvernance pour le poste EMAP au sein du groupe de réflexion CTG. Au terme du processus, des élu·e·s communaux·ales et intercommunaux·ales, des bénévoles et des salarié·e·s d'association, décident ensemble de l'orientation du dispositif, de son financement, échangent sur des situations vécues auprès des jeunes, etc. En plus d'avoir partiellement sorti la jeunesse du portefeuille enfance/jeunesse, le groupe CTG en question incarne un espace co-géré de l'action publique jeunesse au niveau intercommunal. J'emploie ici le terme de cogéré à dessein : l'aboutissement de l'expérimentation COPLER résonne avec l'expérience de la co-gestion mise en place sous Maurice Herzog, rapportée au chapitre n°3, dans un contexte de politique locale. Le pouvoir exécutif est confié aux salarié·e·s et aux élu·e·s de l'ASAJ, qui ont également une voie dans l'espace d'élaboration de la réponse à apporter au problème public collectivement défini.

Le premier positionnement est structurellement induit par les actes successifs de décentralisation, l'introduction du *new public management* et l'évolution des modalités de financement du monde associatif (Hély, 2009 ; Cottin-Marx et al., 2017). Le deuxième est plus complexe à analyser. Comme on vient de le voir, une part peut sans doute être associée à

l'héritage historique des MJC puisque la co-gestion fait partie de l'imaginaire véhiculé à l'AD. D'un autre côté, ce positionnement est permis par l'entremise des deux « intrants » extérieurs que sont la recherche-action et le positionnement contemporain de la CAF.

La recherche-action (et l'EMAP) est largement financée par des sources extraterritoriales : le ministère de la recherche pour moitié, la confédération des MJC de France, etc. La logique de « jouer la chaise », accompagnée d'un enjeu de survie de l'activité, n'a pas de sens dans les systèmes locaux enquêtés. Concernant l'ASAJ, elle ne souffre aucune concurrence en matière d'action jeunesse à l'échelle du territoire : elle est l'option choisie par l'intercommunalité en matière d'action publique sur les thématiques de l'enfance et de la jeunesse. De ce fait, les acteur·ice·s de la recherche-action jouissent d'une grande liberté d'action, avec la l'assurance supplémentaire de pouvoir se tromper, étant donné le caractère expérimental de la démarche. De surcroît, la participation active du vice-président du service (à la COPLER) au sein de la communauté épistémique encourage, pour ne pas dire oblige, le soutien de la responsable de service, techniquement contrainte d'accéder aux demandes de son élu.

Avec la transformation du contrat enfance/jeunesse en CTG, la CAF assoie encore un peu plus son *leadership* sur les systèmes locaux d'action publique. Elle oblige par ses moyens et ses financements les collectivités (prioritairement les EPCI) à mettre en place des consultations d'acteur·ice·s, d'habitant·e·s, d'élu·e·s communaux·ales. Plus encore, le système des « fiche-action » commande l'implication d'acteur·ice·s non gouvernementaux·ales dans l'élaboration des futures politiques publiques. Comme on a pu le constater, les intercommunalités demeurent libres d'animer ces espaces suivant les modalités qu'elles décident. Par conséquent, le degré d'implication admis est différent d'un EPCI à un autre. Dans cette recherche, l'ouverture du pilotage d'une fiche-action à un acteur collectif donne à ce dernier la licence et le mandat (Hughes, 1996) pour conduire les réunions selon ses propres outils. Cela lui permet de construire une gouvernance à partir de son propre référentiel et d'impulser un changement dans l'action publique locale.

Les différents éléments que je viens de soulever s'agencent tout autrement à la CCFE. Le vice-président du service ne soutient pas la démarche de recherche-action. Il investit un autre partenariat, avec le Conseil départemental. Le contact à la CCFE avec la seule coordinatrice enfance/jeunesse ne permet pas de faire exister la recherche-action dans l'intercommunalité au-delà de mes interactions avec elle. La stratégie alors adoptée par Lise est de mobiliser son propre contact, ce qui court-circuite deux niveaux de décisions. Les différents espaces-temps de la

CTG nous sont ouverts, mais la proposition qui est faite à l'AD d'entrer dans une fiche-action reste lettre morte.

Pour conclure, la démocratisation de l'EPCI reste une hypothèse soumise à la volonté d'élu·e·s clé·e·s, d'agents, de la présence d'acteurs collectifs et de leur capacité à comprendre les mécanismes du fonctionnement institutionnel et politique.

De plus, les jeunes sont remarquablement absent·e·s du processus. J'ai évoqué plus haut les représentations sous-jacentes des acteur·ice·s en position d'ouvrir l'espace aux jeunes et les raisons structurelles (un cadre institué marqué par sa rigidité et sa technicité) qui nous ont conduit à abandonner la question. À ce titre, le dispositif alors en pleine institutionnalisation de l'EMAP est discuté et introduit aux modalités d'action du système local d'acteur·ice·s comme le serait un autre programme d'action publique territorialisé : c'est « l'impératif partenarial » (Bertron & Boone, 2022) qui prédomine à l'échelle intercommunale. Pour autant, on ne se trouve pas dans une situation de politique de jeunesse sans jeunes. En effet, tout le travail au sein de la fiche-action est appuyé et légitimé par le travail en face-à-face réalisé par l'animation mobile et les soutiens locaux. Le travail en question tente de qualifier la demande sociale de participation effective des jeunes et de l'articuler aux référentiels des acteur·ice·s locaux·ales d'action publique. C'est tout l'objet de la troisième et dernière partie de la thèse.

Partie n°3 : La participation des jeunes dans les villages ruraux : une voie étroite

L'analyse proposée en partie n°2 permet de mettre en lumière la manière dont les institutions – communes, intercommunalités, organismes financeurs comme la CAF, associations de jeunesse et d'éducation populaire – tentent de produire une action publique qui réponde aux problématiques des jeunes ruraux·ales. À travers le processus de recherche-action et la CTG à la COPLER, les référentiels portés par les différent·e·s acteur·ice·s se mêlent en un cadre cognitif et normatif orienté vers le développement local et la sauvegarde d'une vie sociale d'un côté, vers une certaine idée de l'émancipation des jeunes de l'autre. Dans les deux cas, les jeunes ruraux·ales sont représenté·e·s, perçu·e·s comme une ressource ou comme une population vulnérabilisée. Pour les élu·e·s rencontré·e·s, les jeunes sont l'avenir du village. Du point de vue de l'AD, les jeunes, bien « accompagné·e·s », sont les premiers artisant·ane·s de la politisation de leur expérience sociale.

Cette fabrique locale de l'action publique de jeunesse est largement le fait des adultes, élu·e·s et professionnel·elle·s, dont les logiques d'action répondent à des impératifs institutionnels et à une vision idéalisée et normative de l'engagement juvénile. Si le travail mené par la recherche-action à l'échelle des intercommunalités met au jour les conditions de production de l'action publique locale de jeunesse en milieu rural, il ne dit pour l'instant rien de la manière dont les premier·ère·s concerné·e·s reçoivent, ignorent ou détournent le dispositif proposé (l'EMAP). Les nombreux travaux sur les politiques de jeunesse, notamment ceux relatifs aux dispositifs de participation (Guilloux et al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021), montrent le décalage entre les référentiels et l'expérience sociale des jeunes. En l'état, rien ne permet de dire que l'EMAP est différente.

Pour comprendre comment se négocie concrètement la place des jeunes dans l'espace public villageois, il est nécessaire de changer une nouvelle fois de focale et de s'intéresser à leurs pratiques, à leurs représentations du monde rural et à leurs sociabilités. C'est l'objet de cette troisième et dernière partie.

J'expose et analyse ici le matériau récolté auprès des jeunes qui vivent et grandissent dans douze petites communes du département (moins de 2000 habitant·e·s). Le plus jeune est encore un enfant (9 ans), qui suit son grand frère. Le plus âgé a 26 ans, il est chauffeur de camions poids

lourds. Le cadre proposé par l'EMAP devient un espace d'enquête par l'action, permettant cette fois d'avoir accès aux expériences sociales de jeunes ruraux·ales depuis leur mise en mouvement. Les craintes ou l'enthousiasme que la conduite d'une action suscite (notamment dans l'espace public), les discussions autour des conditions d'intégration du groupe et de l'association ou encore les échanges à propos de l'objet de l'agir en commun sont autant d'opportunités de documenter les normes et les règles sociales, les habitudes et les imaginaires des jeunes. De plus, le rôle d'animateur mobile est un positionnement privilégié pour observer les interactions entre les jeunes et les adultes du village : les élu·e·s, les commerçant·e·s, les parents, les voisin·e·s, les responsables associatif·ve·s, etc.

J'ai été transparent avec l'ensemble des groupes sur ma fonction d'animateur-chercheur. À l'image de la place secondaire du « chercheur » dans la formule, je me suis bien davantage comporté auprès d'elleux comme animateur que comme chercheur. Il me semble néanmoins utile de souligner que ces deux fonctions s'alimentent. Le rôle d'animateur·ice qui consiste à incarner un « adulte significatif » (Poisson, 2018, p. 161), une personne de confiance, ouvre une place au questionnement et à l'écoute dans les moments d'échanges informels. Inversement, la posture ethnographique qui s'appuie en certaines occasions sur des entretiens spontanés, non-formels, consiste à nourrir un échange (par des questions de relance par exemple) et à faire preuve d'une véritable écoute. Cette posture renforce la position d'adulte à qui il est possible de parler sans crainte d'être jugé.

Le chapitre n°6 est consacré au portrait social des jeunes effectivement rencontré·e·s : celleux qui sont déjà plus ou moins visibles aux yeux des élu·e·s. La description des douze groupes accompagnés permet de qualifier assez finement une demande sociale de participation (Blondiaux, 2022) chez les jeunes qui vivent et grandissent dans les petites communes. Le chapitre n°7 s'appuie sur la définition de cette demande pour discuter la notion de « projet » et la pratique d'animation associée (l'accompagnement de projets) et montre que les espaces et modalités de participation proposés par les adultes forment une voie étroite dans laquelle s'engager. Pour ce point de réflexion qui clôt la thèse, je m'appuie sur la mise en récit de situations d'accompagnement. Ces situations ont été sélectionnées, car elles permettent de souligner la position de médiation qui fut la mienne en tant qu'animateur mobile entre les différents référentiels étudiés dans la partie précédente et la demande sociale effective de participation des jeunes.

Il en résulte une tension (attendue) entre référentiel et réalité sociale vécue : les acteur·ice·s visent l'intégration sociale ou l'émancipation (la voie étroite), les jeunes elleux, réclament l'accès au « droit au village » et à des espaces dédiés aux sociabilités juvéniles.

Chapitre n°6 : Être jeune en milieu rural : la demande sociale de participation forgée par l'attachement au territoire vécu et à la morphologie des sociabilités juvéniles en ruralité

Dans le projet de recherche-action de l'ADMJC42, les jeunes ruraux·ales forment un ensemble aux frontières floues en termes d'âge, de genre, de race, de caractéristiques socioéconomiques. Le premier axe du projet de recherche initial de l'AD est consacré à une meilleure compréhension de cette population, de ses pratiques de loisirs, en dehors des cadres familiaux et scolaires, de ses aspirations et de ses représentations du monde. Les données recueillies pendant les trois ans permettent de singulariser la population que le dispositif de recherche m'a en effet permis de rencontrer au sein de douze communes différentes. La population étudiée n'est pas représentative de l'ensemble des individus qui traversent la période de la jeunesse, mais permet d'en caractériser une partie qui a, jusqu'ici, été peu étudiée : celle des jeunes intégré·e·s aux sociabilités locales ou en processus d'acculturation aux espaces sociaux locaux valorisés. C'est tout l'objet de la première section de ce chapitre qui permet, dans une deuxième section, de caractériser une demande sociale de participation.

L'animation mobile, en trois ans, tente de rencontrer des jeunes dans quatorze communes. Sur ces quatorze tentatives, douze ont abouti à des situations d'accompagnement (cf. le tableau et la carte aux pages suivantes). Trois se situent dans le giron de la CCFE et huit dans celui de la COPLER. Seul le village d'Écotay-l'Olme appartient au périmètre d'une intercommunalité qui ne fait pas partie du partenariat construit autour de la recherche-action. Comme cela a été évoqué plus haut, la rencontre avec les groupes à la CCFE a été permise par l'entremise de la coordinatrice enfance/jeunesse (Magalie). À la COPLER, c'est le travail de rencontre des élu·e·s communaux·ales à travers les différents pôles qui aboutit à l'ensemble des rencontres. Concernant Écotay-l'Olme, le lien est fait par la co-directrice de l'AD, alors en contact avec la conseillère municipale en charge des affaires scolaires : un groupe de jeunes du village souhaite avoir accès à un local.

Tableau 24 : Groupes de jeunes rencontrés par communes et intercommunalités

Intercommunalité de rattachement	**Communes**	**Tranche d'âge & nombre de jeunes rencontré·e·s**
CCFE	Cottance	11-15 ans 13
	Saint-Jodard	12-19 ans 8
	Valeille	16-26 ans 14
COPLER	Cordelle	11-14 ans 12
	Saint-Priest-la-Roche	9-17 ans 7
	Saint-Cyr-de-Favières	16-17 ans 8
	Saint-Victor-sur-Rhins	11-14 ans 6
	Régny	13-14 ans 3
	Fourneaux	15-21 ans 8
	Machézal	18-22 ans 7
	Chirassimont	14-20 ans 6
LFA	Écotay-l'Olme	16-17 ans 12

Carte 8 : Les communes accompagnées par l'EMAP et leur implantation géographique suivant le périmètre des EPCI

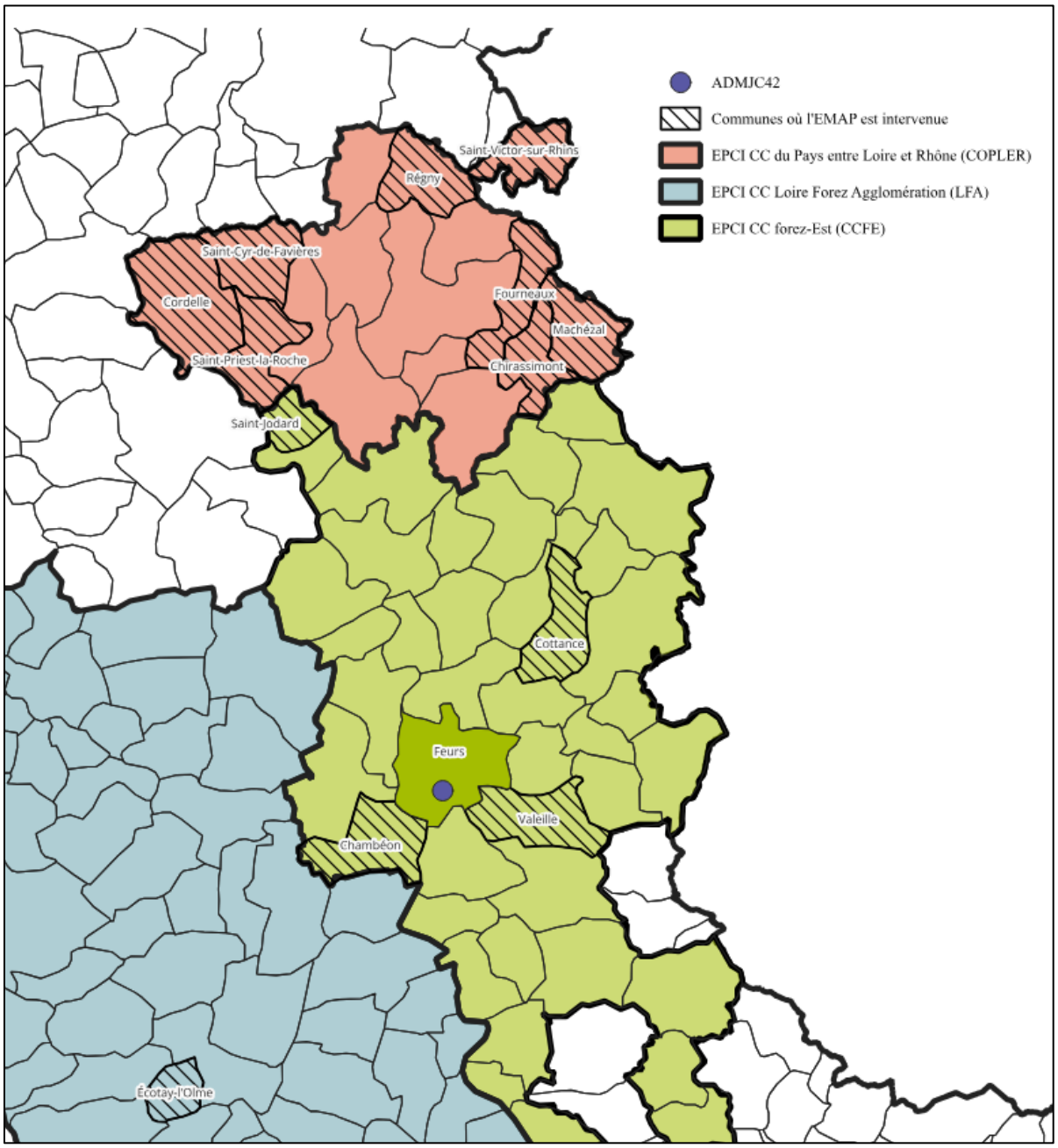

Les deux communes où la rencontre n'a pas abouti à une forme d'accompagnement sont Vendranges (COPLER) et Saint-Laurent-la-Conche (CCFE). Dans la première, le maire et ses adjoints organisent avec moi une rencontre pour les jeunes au bar multiservice de la commune, mais personne ne se présente. Dans la seconde, le lien se fait uniquement sur le registre du suivi annuel de la junior association par le relais départemental des JA (fonction que j'incarne pour l'AD). Malgré mes propositions, les jeunes n'ont pas exprimé de besoins d'accompagnement en dehors d'une aide pour la réhabilitation de leur association.

Le chapitre présente d'abord les caractéristiques socio-économiques et le rapport subjectif au lieu de vie des jeunes rencontré·e·s. La première section se termine par la description de la morphologie des sociabilités juvéniles dans les espaces enquêtés. Elle permet d'appuyer dans une deuxième section l'analyse de la quête d'une citoyenneté ordinaire (Carrel & Neveu, 2014) et d'un « droit au village » (Charmes, 2019) des jeunes ruraux·ales.

I. Portrait social de jeunes ruraux·ales : entre attachement au territoire et morphologie des sociabilités juvéniles

Les informations qui vont suivre ont d'abord été recueillies au gré des discussions informelles avec les groupes de jeunes, puis complétées à l'aide d'entretiens collectifs spontanés auprès de deux groupes. Avant de quitter mon terrain d'enquête, j'ai provoqué une dernière rencontre avec chacun des groupes encore accompagnés au cours duquel j'ai demandé aux jeunes de répondre à un questionnaire. Les questions ont été construites à partir d'une recension des informations qui me manquaient trois semaines avant la fin de la CIFRE. Cette démarche avait pour but de croiser et de compléter les données socio-économiques que j'avais pu collecter jusqu'ici, à la faveur des nombreux échanges informels au stand de crêpes ou au local des jeunes. Les données acquises par la voie de la participation observante étaient parcellaires (je n'avais souvent les informations que pour deux ou trois individus par groupe) et n'avaient pas été formalisées rigoureusement.

Sur les 90 jeunes identifié·e·s, j'ai obtenu 60 réponses. Je n'ai pas réussi à rencontrer les groupes de Chirassimont et de Saint-Cyr-de-Favières à temps. Je n'accompagnais alors plus Régny. Par ailleurs, le tout premier groupe accompagné à Ecotay-l'Olme avait mis fin aux rencontres au terme de la première année et demie d'accompagnement. La dizaine de jeunes qui le composent ne sont donc pas pris·e·s en compte dans ce qui va suivre.

1.1 Des jeunes à l'image des caractéristiques socio-économiques de la population villageoise

Pour moitié, les jeunes rencontré·e·s sont issu·e·s des classes populaires dites « stabilisées », c'est-à-dire des ménages dont les parents sont ouvrier·ère·s ou employé·e·s. Leurs parents ont accédé à la propriété souvent grâce au crédit et/ou à un héritage familial, lui-même fruit du contexte économique exceptionnel des années 1950 à 1970. Alors que trois jeunes sont directement fils ou fille d'agriculteur·ice·s, 39 des 60 répondant·e·s déclarent avoir au moins un grand-parent installé·e dans cette activité. Pour un tiers, les jeunes sont fils et filles d'artisan·e·s, de commerçant·e·s, de chef·fe de TPE ou de PME, de personnes occupant des postes relevant des professions intermédiaires (entre les fonctions de cadre et celles d'agent

d'exécution). Les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures forment les 10 % restants. Bien qu'il ne prétende pas à la représentativité de la population générale des jeunes dans les territoires enquêtés, l'échantillon suit la structure la population résidant dans lesdits territoires dont voici le détail :

Tableau 25 : Structure de la population par catégories socioprofessionnelles pour la CCFE

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	**48 241**	**100,0**	**50 502**	**100,0**	**52 531**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	790	1,6	725	1,4	578	1,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 939	4,0	2 074	4,1	2 386	4,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 376	4,9	2 918	5,8	3 126	6,0
Professions intermédiaires	6 126	12,7	7 099	14,1	7 529	14,3
Employés	7 111	14,7	7 872	15,6	7 459	14,2
Ouvriers	8 676	18,0	8 078	16,0	8 180	15,6
Retraités	14 762	30,6	15 870	31,4	17 320	33,0
Autres personnes sans activité professionnelle	6 462	13,4	5 867	11,6	5 953	11,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Tableau 26 : Structure de la population par catégories socioprofessionnelles pour la COPLER

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	**10 530**	**100,0**	**10 837**	**100,0**	**11 153**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	376	3,6	336	3,1	331	3,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	428	4,1	584	5,4	524	4,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	378	3,6	369	3,4	527	4,7
Professions intermédiaires	1 153	11,0	1 357	12,5	1 558	14,0
Employés	1 465	13,9	1 471	13,6	1 656	14,9
Ouvriers	2 001	19,0	1 814	16,7	1 750	15,7
Retraités	3 492	33,2	3 588	33,1	3 530	31,6
Autres personnes sans activité professionnelle	1 236	11,7	1 318	12,2	1 277	11,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

À la COPLER comme à la CCFE, les employé·e·s, ouvrié·ère·s et professions intermédiaires forment les catégories les plus représentées, comme dans mon échantillon. Toutefois, les jeunes qui ont au moins un parent artisan·e, commerçant·e ou chef·fe d'entreprise totalisent près de

27 % des réponses. Autrement dit, il y a une concentration de cette catégorie à l'échelle des villages dans lesquels je suis intervenu.

Le croisement des méthodes de récolte de données permet de qualifier assez précisément l'âge et les différentes situations scolaires ou professionnelles des jeunes rencontré·e·s. L'échantillon est composé de 41 filles et de 46 garçons. Sur onze groupes, sept comptent davantage de garçons que de filles, avec un décalage d'un à trois comme à Cordelle (5 filles et 7 garçons) ou à Saint-Priest-la-Roche (3 garçons et 4 filles). Saint-Priest justement et Cottance (6 filles et 5 garçons) dénombrent plus de filles que de garçons. Régny et Chirassimont font figure d'exceptions en rassemblant uniquement des filles. Il est intéressant de noter que la mobilisation des jeunes a été réalisée en collaboration avec une habitante, ex-animatrice, pour Régny et par la co-directrice de l'ADMJC42, pour Chirassimont. Il y a nécessairement, dans la composition et la stabilisation des groupes accompagnés, des biais de genre impactant, notamment sur les jeunes qui restent, dans le cas d'accompagnements importants et réguliers. J'en tiens compte dans mes analyses construites à partir des situations d'accompagnement.

Les jeunes scolarisé·e·s au collège sont inscrit·e·s dans les établissements de Roanne, Feurs, Balbigny, Montrond-les-bains et Régny (cf. carte n°9 à la page suivante). Concernant les lycéen·enne·s, une très large majorité fréquente les lycées de Roanne et de Feurs en cursus général. Seulement un est en lycée agricole. Celles et ceux inscrit·e·s en lycées professionnels ou en CFA[102] sont rarement resté·e·s investi·e·s dans les démarches engagées avec les groupes pour des raisons que j'évoque un peu plus loin. Les jeunes adultes en emploi occupent des postes d'ouvrier·ère (5), d'employé·e (7) ou de profession intermédiaire et d'artisan (5) comme comptable, menuisier-charpentier, technico-commercial ou chargé de mission pour une collectivité. Quant à celleux qui déclarent être dans des cursus d'études supérieures (8), ils et elles sont en BTS (4) ou en Licence (4), la dernière personne est en IUT[103].

La plupart des jeunes adultes rencontré·e·s ont choisi une voie de professionnalisation courte. Là où la population d'étude peut surprendre en comparaison de ce que l'on sait de la scolarisation des jeunes de milieux ruraux (Gelet & Vivent, 2011), c'est la proportion très majoritaire de lycéen·enne·s dans des cursus généraux (cf. tableau n°27 ci-dessous). J'explique ce phénomène à partir de mon immersion. Je rencontre les jeunes dans un cadre bien précis, les week-ends, les soirs, les mercredis après-midi.

[102] Centre de formation d'apprenti·e·s.
[103] BTS : Brevet de Technicien Supérieur ; IUT : Institut Universitaire de Technologie.

Carte 9 : Emplacement des établissements scolaires d'enseignement secondaire dans le territoire enquêté

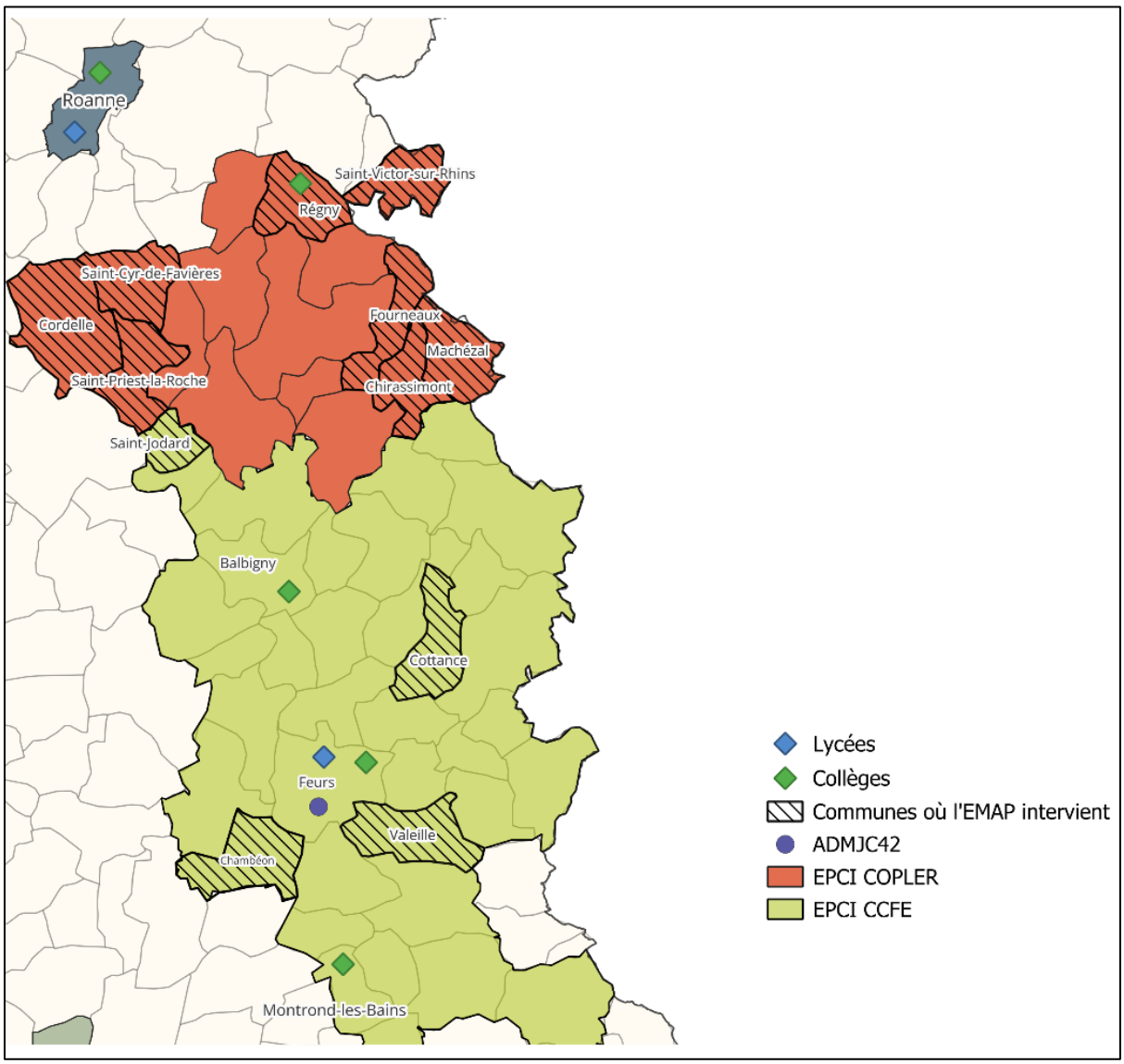

Tableau 27 : Répartition par tranche d'âge, sexe et par situation scolaire et professionnelle des jeunes rencontré·e·s

Nombre de jeunes enquêté·e·s par tranche d'âge	
11-14 ans	32
15-17 ans	28
18 et +	30
TOTAL	90
Sexe[104]	
Filles	41
Garçons	46
Anonyme	3
Situation scolaire ou professionnelle	
Collège	32
Lycée	30
En situation d'emploi	17
En études supérieures (IUT, Licence, BTS)	9
Apprentissage (CFA)	1
CNED (Ecole à la maison)	1
TOTAL	90

Celleux (surtout ceux) qui choisissent une orientation vers un lycée professionnel ou un apprentissage en centre de formation d'apprentis (CFA) comme c'est le cas à Cottance (4), à Saint-Victor-sur-Rhin (5) ou à Saint-Jodard (1), partent en internat ou en appartement dans d'autres villes, dont certaines en dehors du département. Ces jeunes ne sont pas comptabilisé·e·s dans les 90 jeunes rencontré·e·s, car ils et elles sont parti·e·s rapidement des groupes. De retour chez elleux le week-end, ils et elles investissent d'autres espaces de sociabilité que le projet accompagné dans le cadre de l'EMAP. J'en ai parfois des échos de la part de leurs ami·e·s qui les rencontrent dans d'autres contextes informels (les « soirées » principalement) ou des temps familiaux.

[104] Trois répondant·e·s ont répondu de manière anonyme. Il n'y avait pas de question spécifique dans le questionnaire permettant de déterminer le sexe et/ou le genre.

Intuitivement, il nous est arrivé de penser avec la co-direction de l'AD que l'EMAP touchait avant tout les enfants dont les parents sont engagé·e·s dans les conseils municipaux et/ou dans des associations. Les rencontres avec les différents groupes nous ont ensuite conduits à penser que la réalité n'est pas aussi simple. Ce deuxième sentiment s'est vu conforté par les réponses des jeunes au questionnaire. Sur les 60 réponses, 23 déclarent avoir au moins un parent engagé dans un conseil municipal (15) ou une association (8), auxquels s'ajoutent 10 jeunes dont les parents cumulent des responsabilités associatives et municipales. Autrement dit, la moitié (37) des répondant·e·s ont des parents qui n'ont pas pris de tels engagements sur la période où je rencontre les jeunes, ou bien ces dernier·ère·s n'en ont pas connaissance.

La nature et le degré d'interconnaissance entre les élu·e·s locaux·ales et les jeunes sont différents d'un village à l'autre. Par exemple, à Saint-Jodard, les jeunes se sont manifesté·e·s en mairie sur suggestion des familles. L'élue locale qui m'a contacté pour accompagner la dynamique ne connaissait pas spécifiquement les jeunes, sinon son propre fils, qui s'est joint au groupe. À Machézal au contraire, j'ai travaillé avec les enfants de la maire et de deux conseiller·ère·s municipaux·ales, ainsi qu'avec leur cercle d'ami·e·s proches. À Cottance, la première rencontre (avec des jeunes) regroupait deux enfants d'élu·e·s locaux·ales, cinq (dont ces deux) avaient participé au conseil municipal de jeunes et dix avaient un lien indirect avec la mairie : celui de faire partie du réseau amical d'un jeune fils ou fille d'un membre du conseil. C'est ainsi que j'en suis venu à penser qu'au-delà de la socialisation primaire, je rencontrais de manière privilégiée les jeunes inscrit·e·s dans les sociabilités juvéniles locales, plus ou moins connues et reconnues par les adultes suivant les lieux : les bandes de potes (Coquard, 2019) ou les groupes d'ami·e·s. Pour définir ces concepts, il faut d'abord s'intéresser aux représentations partagées par ces jeunes sur leurs conditions d'existence communes en qualité d'habitant·e·s de villages ruraux.

1.2. « Ici, c'est mort » donc il faut « animer le village » : les représentations que les jeunes portent sur leur village

Les jeunes rencontré·e·s tiennent des discours plutôt positifs sur leur village. Ils et elles mettent en avant le calme et les espaces naturels. Lorsqu'il leur est explicitement demandé de dresser la liste de ce qu'ils et elles aiment dans leur village, la notion d'interconnaissance apparaît également prépondérante (cf. figure n°9 ci-dessous). Le fait que « tout le monde » se connaisse est souligné comme un vecteur de confiance, de sécurité, de solidarité. À cet endroit, un parallèle peut se dessiner avec l'expérience de jeunes qui vivent et grandissent dans les quartiers populaires, pour qui la notion d'interconnaissance prend une place tout aussi importante (Bacqué & Demoulin, 2021). Elle y est associée aux mêmes valeurs positives, mais également – d'une manière moins positive – au contrôle social que les habitant·e·s vont exercer les un·e·s sur les autres et notamment, celui des adultes sur les jeunes et de la population sur les (jeunes) femmes. Dans le contexte d'étude qui est le mien, cet aspect est abordé spontanément une seule fois par un enquêté de 22 ans. Il défend alors l'idée qu'il est raisonnable selon lui de prêter le local associatif aux plus jeunes du village, car il les connaît et qu'il « boit des bières avec leurs parents » (Journal de recherche ; 10/02/2024 ; EMAP Fourneaux). Cela sous-entend qu'il peut, en tant qu'habitant et allié, exercer un contrôle permettant d'éviter les « dérapages » (*Ibid.*).

Les jeunes rencontré·e·s soulignent avec enthousiasme les différentes fêtes qui ponctuent chaque année la vie du village ou, *a minima*, avancent le souvenir de ces dynamiques lorsque celles-ci se sont perdues, comme à Saint-Priest-la-Roche. Dans beaucoup de bourgs, il a été par exemple question des « Classes », un événement annuel réunissant toutes les cohortes qui célèbrent leur 20ème, 30ème, 40ème, etc. anniversaire. Nous sommes en 2024 à l'heure où j'écris ces lignes. Ce sont donc les « Classes en 4 ». Les gens nés en 2014, 2004, 1994, 1984 et ainsi de suite, créent ou reprennent une association pour organiser les festivités, à une date fixe pour chaque village. Il arrive ainsi fréquemment que les jeunes se déplacent pour aller « faire les classes » dans un village voisin. Tous·tes ne fréquentent pas ces événements bien sûr. Pourtant, ces rendez-vous sont des points de rencontre importants des sociétés locales, des moments saisonniers qui occupent les discours des jeunes, dans chacune des douze communes. Ils contribuent à l'attachement à la commune et à ses alentours par l'inscription des jeunes dans les sociabilités locales. Cet attachement, le fait de se sentir « être du coin » est renforcé par le désir – et la réalisation de ce dernier – de participer à l'organisation de ces événements, voire de pouvoir les organiser soi-même. Cela était particulièrement saillant chez les jeunes adultes

rencontré·e·s à Valeille et à Machézal par exemple, où les groupes ont construit des associations de type « Comité des fêtes » pour, selon leurs propres mots « animer la vie du village ». Cette observation s'inscrit dans ce que la sociologue Yaëlle Amsellem-Mainguy (2021), dans *Les Filles du coin*, a récemment documenté de la construction du sentiment d'appartenance à son bourg chez les jeunes de milieu rural et notamment chez les jeunes femmes.

Figure 9 : Retranscription des post-it écrits par les jeunes de Chambéon lors de la première rencontre. Infographie réalisée pour le compte du conseil municipal.

D’un autre côté, l’ensemble des jeunes rencontré·e·s déplorent le manque d’activités auquel il leur est possible de participer sans avoir à se déplacer vers une ville. L’espace urbain est rendu difficile d’accès notamment le week-end, en l’absence relative (suivant les endroits) de transports collectifs. Cela relève aussi bien de la subjectivité des jeunes (ils et elles ont le sentiment qu’il y a un manque de transports) que d’une réalité objective dans la mesure où lesdits transports (autocar principalement) sont calés sur les horaires scolaires et ne desservent les villages que deux ou trois fois par jour, en semaine et en période scolaire. Beaucoup ont enfin déploré le peu de commerces et la difficulté d’accès à de la restauration rapide (kebab, *McDonald*) comme on peut le voir dans la figure ci-dessus. Cela participe à un sentiment d’enfermement et alimente un désir de changement.

Mes observations recoupent celles de Mélanie Gambino (2014) réalisées il y a dix ans, qui distinguent trois modes d’habiter. Un premier sentiment, celui d’être « coincés » (Gambino & Desmesure, 2014, p. 28) dans un espace caractérisé par un manque d’offre d’activités alimente des pratiques informelles et non encadrées avec « différents cercles tels que la famille, les amis, les petits amis [qui] renforcent l’attachement au local » (*Ibid.*, p.28). Ce résultat est aussi souligné dans le travail d’Olivier David (2014) évoqué précédemment. Un deuxième sentiment relevé est celui de l’éloignement vécu comme une protection vis-à-vis de la ville. L’espace de faible densité joue alors le rôle d’un « refuge » (Gambino & Desmesure, 2014, p. 29). La qualité de vie est particulièrement mise en avant, avec un point important sur l’appréciation des espaces naturels comme on peut par exemple le voir dans le bilan de l’activité des quatre affiches à Saint-Priest-la-Roche, transcrit dans le tableau n°28 à la page suivante. Mélanie Gambino souligne enfin chez celleux qui désirent s’installer dans un village, un investissement dans les sociabilités locales, les activités culturelles et associatives. L’espace de faible densité devient un signe distinctif qui offre des ressources : le capital d’autochtonie.

Tableau 28 : Transcription des post-it des jeunes de Saint-Priest-la-Roche dans le bilan de la rencontre n°1 ; 18/11/2023

Ce que j'aime dans la vie	Ce que j'aime à Saint-Priest	Ce qui manque à Saint-Priest	Brainstorming : que pourrions-nous faire ?
Jeux vidéo	La faune et la flore	Des activités en commun	Fêtes
Vaches	Se balader	Faire du sport	Minijeux
Pierres	Le silence	Zone centrale	Soirée
La chasse	La solitude	Famille	Intervillage
Le tir	Manger quand on veut (le bar)	Animation	Sorties
Le quad	Jouer au Nerf	Convivialité	Ventes de brioche
La moto		Des jeunes	Entretien des chemins
Le dessin		Transports réguliers vers Roanne	Caritatif
La lecture			Collectes
Les soirées (entre potes)			

J'identifie ces trois modes d'habiter chez les jeunes enquêté·e·s. Au-delà de confirmer la continuité des rapports subjectifs au territoire rural vécu, mes résultats poussent à appréhender ces modes d'habiter au prisme des morphologies des sociabilités juvéniles observées dans les villages.

1.3. Les bandes de potes et groupes d'ami·e·s

Les jeunes avec lesquels j'ai travaillé ont pour caractéristique de se connaître, à quelques exceptions près, depuis l'école primaire. Ils et elles ont grandi dans le même village, ont suivi les enseignements des mêmes professeur·e·s des écoles, ont fréquenté les mêmes lieux (*city-stade*, abri bus, maisons privées, espaces naturels). Ils et elles ont des références communes qui vont du bruit du scooter d'une personne âgée du village qu'ils et elles sont capables de reconnaitre sans le voir à des musiques comme « Le Sanglier ». Ces jeunes se voient sur leurs temps libres, d'abord pour discuter, sociabiliser puis pour diverses activités et la fréquentation en commun à certains événements locaux (dont les fêtes des classes et les bals). Ils et elles partagent aussi un sentiment de vide lié à la faiblesse de l'offre locale de loisirs et d'activités.

Lorsque N. Renahy (2005), Benoit Coquard (2019) et Y. Amsellem-Mainguy (2021) enquêtent dans les univers sociaux des jeunes ruraux·ales (principalement les jeunes adultes), ils et elles constatent que cette expérience sociale commune est au fondement des sociabilités entre pair·e·s. B. Coquard (2019) notamment, à travers son immersion de plusieurs années dans les

campagnes en déclin du Grand Est, renseigne les formes que prennent les rapports sociaux des jeunes entre elleux. Au-delà des interactions qui se tiennent « chez les uns et les autres », dans les domiciles privés, les « bandes de potes » sont, dans les paysages locaux, les principaux espaces de sociabilités juvéniles et vecteurs locaux d'intégration. Ces « bandes », qui n'ont que peu de choses en commun avec l'imaginaire plutôt implanté en ville des « bandes de jeunes », sinon le fait d'être construites autour des sociabilités masculines, remplacent les espaces historiquement dédiés à la socialisation des jeunes au tissu social local, comme le bistrot ou le syndicat, lorsque la commune compte une ou plusieurs entreprise(s). Ces groupements fonctionnent comme de petites institutions sélectives sur des bases affinitaires où les individus partagent des idées, des valeurs, des principes, des histoires qui fondent un commun et l'identification à un « nous » qui s'établit face à un « eux », les jeunes urbain·e·s, par exemple. Il existe dans ces groupes une très forte solidarité, qui se traduit par des liens d'entre-aide où l'idée de pouvoir compter les uns sur les autres tient une place tout à fait centrale et intégratrice. D'après les observations et descriptions de Benoît Coquard (2019), la stabilité sociale (qui passe par la mise en couple et/ou l'inscription dans les activités de la « bande de pote ») et professionnelle, est une source de valorisation très forte qui contribue au fait de vouloir rester et s'installer dans la commune ou dans un village voisin.

Les groupes de jeunes adultes (complétés par quelques jeunes de 16 ou 17 ans, notamment les petit·e·s frères et sœurs) rencontrés à Machézal, Fourneaux et Valeille, correspondent à la description que Benoît Coquard propose des bandes de potes en tant que nouvelles instances de sociabilité juvénile :

> « Les "bandes de potes" viennent pallier l'obsolescence des anciennes structures, qui avaient la capacité de fédérer les individus à l'échelle de leur localité et de produire un sentiment d'appartenance autour d'une condition d'existence commune. Pour composer les équipes de football, on est passé des ouvriers de l'usine du bourg aux "potes" d'une même bande qui se connaissent avant tout sur les scènes festives, puis de loisir, et parfois de travail. »
>
> (Coquard, 2019, p.161).

Il s'agit de jeunes adultes qui décident de s'installer dans les villages où ils et elles ont grandi. Ils et elles ont une situation professionnelle relativement stable ou bien sont encore dans un cursus de formation (souvent court et professionnalisant).

Concernant les plus jeunes, à l'âge du collège et du lycée, les dynamiques que nous avons lancées et accompagnées sont soit parties de la bande d'ami·e·s récemment sortie de l'école primaire ou du collège, soit ont émergé grâce au désir des jeunes d'un même village de se

rencontrer et de renforcer des liens d'amitié. Les codes et les principes, alors en construction, semblent fonctionner comme les prémices de ce qui caractérise les sociabilités des bandes de potes décrites chez les plus âgé·e·s par les sociologues : la quête de la respectabilité, l'appartenance à un groupe, les conditions d'existence communes. Ces groupes préfigurent les bandes de potes, à l'échelle d'un village, là où les bandes de potes formées de jeunes adultes documentées par B. Coquard (2019) dépassent les frontières communales. C'est pourquoi je préfère opérer une distinction entre la « bande de potes » composée de jeunes adultes qui habitent des communes parfois éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres et les groupes d'ami·e·s du village. Certain·e·s parmi leurs membres vont partir pour suivre des études supérieures, d'autres vont rester et travailler dès leur majorité atteinte. Certain·e·s reviennent régulièrement, d'autres ponctuellement, pour les vacances scolaires, les fêtes de famille et quelques événements bien choisis, comme les « Classes ».

Pour résumer, les jeunes renconté·e·s dans le cadre de l'enquête témoignent d'une expérience sociale similaire à celle documentée chez les jeunes ruraux·ales intégré·e·s dans les sociabilités locales par Nicolas Renahy (2005), Benoît Coquard (2019) et Yaëlle Amsellem-Mainguy (2021).

Ce travail de thèse permet de documenter davantage ce que ces jeunes intégré·e·s font et disent dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'EMAP. Certes, ce dernier teinte les rapports interpersonnels par le cadre qu'il propose (celui du projet). Toutefois, les méthodes d'animation employées invitent les participant·e·s à alimenter ce cadre de ce qui compose leur rapport à leurs conditions communes d'existence. Les résultats produits documentent ainsi ce qui peut se passer dès lors que les jeunes sont effectivement invité·e·s à participer à la vie locale, à partir de l'expérience qu'ils et elles font en commun de la vie sociale villageoise. C'est ainsi qu'ils et elles viennent reproduire dans les groupes d'ami·e·s et les bandes de potes accompagnés par l'EMAP des rapports de domination, des critères d'intégration, des représentations du monde et des manières d'agir issus de leur socialisation primaire et de la fréquentation des autres espaces de sociabilité du village. La limite à ce travail d'enquête est liée à la manière dont j'ai pu rencontrer ces enquêté·e·s : je n'ai pas, à quelques rares exceptions, croisé et travaillé avec des jeunes exclu·e·s des sociabilités locales, portant les stigmates renseignés par Coquard (2019) et Amsellem-Mainguy (2021). En revanche, intégrer les groupes d'ami·e·s et les bandes de potes dans des logiques de « faire ensemble » m'a permis d'avoir accès aux critères d'intégration et de marginalisation qui ont circulé dans les groupes accompagnés.

J’ai principalement travaillé, pour lancer et accompagner les dynamiques des jeunes, depuis ces rapports au village et ces formes de sociabilités juvéniles. L’existence préalable d’une bande d’ami·e·s au sein du village et le fait que les élu·e·s locaux·ales puissent y avoir des contacts ont été des facteurs déterminants de la possibilité de rencontrer les jeunes. J’intervenais donc auprès de groupes plus ou moins déjà constitués et de jeunes identifié·e·s par les élu·e·s de la commune. Le chemin par lequel je suis arrivé à établir un premier contact a induit des rencontres avec les populations juvéniles plutôt bien socialisées aux codes, valeurs et normes de la vie sociale locale.

La question qui leur est posée par le biais de mes premières interventions est, en sommes, « que voulez-vous faire ? ». La socialisation professionnelle aux méthodes d’animation employées par Lise conduit systématiquement à demander aux jeunes d’exprimer individuellement puis collectivement leur rapport à leur lieu de vie. Comme cela a été évoqué au chapitre n°2, j’ai comme supports quatre affiches, présentées une par une, dans l’ordre suivant : « Ce que j’aime dans la vie » ; « ce que j’aime dans mon village » ; « ce que je n’aime pas dans mon village » ; « Ce qui manque dans mon village ». Pour chaque affiche, les jeunes sont invité·e·s individuellement à écrire sur des *post-it* leurs réponses. Le travail de l’animateur consiste ensuite à faire des liens entre les propositions, regrouper celles qui sont identiques, bref collectiviser les expériences individuelles.

Cette approche permettait d’avoir accès aux aspirations des jeunes en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, ainsi que d’implications dans la vie du village. Dans un souci de clarté de la démonstration, mais aussi de proposer une représentation cohérente, je choisis de donner à voir ces aspirations à partir d’une catégorisation qui s’est dessinée au fur et à mesure que les rencontres dans différentes communes se sont multipliées.

À Cottance, Saint-Priest-la-Roche, Régny, Saint-Victor-sur-Rhins et Cordelle, j'ai rencontré des groupes de jeunes de l’âge du collège ou de la classe de seconde (entre 11 et 15 ans). À Ecotay-l’Olme, Saint-Jodard, Saint-Cyr-de-Favières, Chirassimont et Saint-Laurent-la-Conche, il s’agit de groupes âgés entre 15 et 18 ans. Enfin, à Machézal, Fourneaux et Valeille, ce sont des bandes de potes : des jeunes adultes.

Voici ci-après une schématisation du type de lien caractérisant la relation d’accompagnement qui se noue entre les groupes de jeunes et moi. Chaque schéma respecte un code couleur correspondant à la tranche d’âge en question : les collégien·enne·s, les lycéen·enne·s et les jeunes adultes.

Tableau 29 : Code couleurs des schémas en fonction de la tranche d'âge

Collégien·enne·s	Lycéen·enne·s	Jeunes adultes

Dans l'en-tête des schémas figurent de gauche à droite le nom de la commune et le nombre d'habitant·e·s, la durée totale de l'accompagnement, le nom que le groupe de jeunes donne à l'organisation qu'il crée, le nombre de rencontres ainsi que le type d'organisation : une junior association (JA) ou une association déclarée sous les statuts de la loi de 1901. Ces premiers éléments permettent de rendre compte de l'hétérogénéité des situations. Des groupes comme la « Biquette team » ou les « gildariens de la table ronde » ont été suivis sur plusieurs années et totalisent un nombre conséquent de rencontres. D'autres, comme le Club des jeunes valeillois·e·s ou la MJC de Chirassimont ont été rencontré moins d'une dizaine de fois.

L'intérieur des schémas regroupe les acteur·ice·s en présence, la composition des groupes de jeunes et le type de lien. Ce dernier élément renvoie à l'aide concrète apportée au groupe.

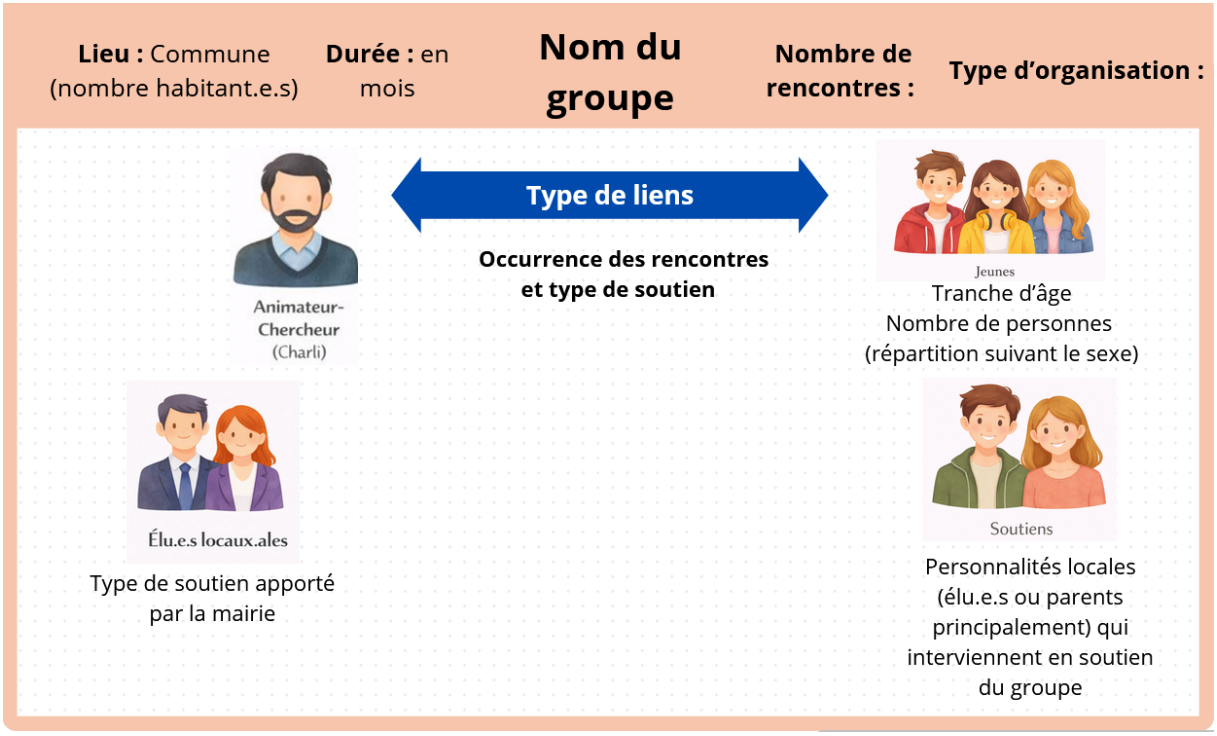

Lieu : Cottance (755 habitant.e.s) | **Durée :** 31 mois | **Nombre de rencontres :** 86 | **Type d'organisation :** JA

La Biquette Team

Rencontre ponctuelles pour prêt du local

Type de liens

Rencontres hebdomadaires et soutient dans les initiatives :

- réfection et aménagement local jeunes
- organisation d'événements (tournois ping pong, chasse aux oeufs, etc.)
- organisation de sorties pour le groupe
- pratique théâtrale

11-16 ans
Nombre : 14 (8 garçons & 6 filles).

Trois élu.e.s locaux.ales dont deux sont des parents de membres du groupe

Lieu : Saint-Victor-sur-Rhins (1141 habitant.e.s) | **Durée :** 12 mois | **Nombre de rencontres :** 16 | **Type d'organisation :** JA

Les chiens mouillés

Rencontres régulières avec le groupe (pour une demande subvention notamment)

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- organisation d'événements (ventes, tournois de foot)
- organisation d'un voyage en belgique

11-14 ans
Nombre : 6 (4 garçons & 2 filles)

Une élue locale et deux mères

Lieu : Régny (2414 habitant.e.s) | **Durée :** 12 mois | **Nombre de rencontres :** 15 | **Type d'organisation :** JA

Les jeunes, le retour

Rencontres ponctuelles, à l'initiative de la démarche

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Investissement du local prêté par la mairie
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Micro-trottoir

13-14 ans
Nombre : 3 (3 filles)

Habitante et ex-animatrice socioculturelle

Lieu : Saint-Priest-la-Roche (341 habitant.e.s) | **Durée :** 7 mois | **Nombre de rencontres :** 11 | **Type d'organisation :** JA

La roche des jeunes

Unique rencontre à la première session à laquelle il invite les jeunes

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation d'événements (Tombola, tournois multijeux)
- Organisation de sorties pour les jeunes

9 -17 ans
7 (4 filles & 3 garçons)

Propriétaires du bar/ épicerie multiservice (prêt de leur salle pour la tombola)

Lieu : Cordelle (944 habitant.e.s) **Durée :** 17 mois

JACORD

Nombre de rencontres : 36 **Type d'organisation :** JA

Unique rencontre à la suite de la vente de brioche

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation de ventes et d'événements (vente de brioches, de plantes, etc.)
- Organisation d'un séjour pour et par les jeunes

11-14 ans
12 (5 filles & 7 garçons)

Élue municipale & présidente du sou des écoles
Parents

Lieu : Saint-Jodard (392 habitant.e.s) **Durée :** 28 mois

Les gildariens de la table ronde

Nombre de rencontres : 53 **Type d'organisation :** JA

Rencontres ponctuelles pour la mise à disposition d'un local

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Investissement du local
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation de ventes aux événements du village (marché de noël, brocantes, etc.)
- Réalisation de séjours et de soirées pour les jeunes du village
- Réalisation de podcasts radiophoniques

14-19 ans
8 (3 filles & 5 garçons)

Élue déléguée aux affaires scolaires
Parents de membres du groupe
Comité des fêtes
Propriétaire du bar/restaurant

Lieu : Écotay l'Olme (1334 habitant.e.s) **Durée :** 22 mois

Le Crew

Nombre de rencontres : 14 **Type d'organisation :** JA

Mise à disposition d'un local, mise en lien avec le groupe de jeunes

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Investissement du local
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation d'événements (Journée des enfants, festival)

16-17 ans
12 (5 filles & 7 garçons)

Lieu : Chirassimont (387 habitant.e.s) **Durée :** 4 mois

MJC de Chirassimont

Nombre de rencontres : 5 **Type d'organisation** Association loi 1901

Mise à disposition d'un local

Type de liens

Rencontres poncutelles :

- Investissement du local
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"

14-20 ans
6 (6 filles)

Lieu : Saint-Cyr-de-Favières (1037 habitant.e.s) **Durée :** 16 mois

Les jeunes Saint-Cyriens

Nombre de rencontres : 15 **Type d'organisation :** Association loi 1901

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation de ventes aux événements du village (fête du village, etc.)
- Préparation d'un bal

16-17 ans
8 (3 filles & 5 garçons)

Élue déléguée aux affaires scolaires

Lieu : Fourneaux (563 habitant.e.s) **Durée :** 4 mois

MJC de Fourneaux

Nombre de rencontres : 4 **Type d'organisation :** Association loi 1901

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Aide à la passation de l'association des jeunes adultes vers des jeuens de la nouvelle cohorte
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation d'une sortie

15-21 ans
8 (4 filles & 4 garçons)

Rencontres ponctuelles

Lieu : Machézal (403 habitant.e.s) **Durée :** 1 mois

Machez'tival

Nombre de rencontres : 4 **Type d'organisation :** Association loi 1901

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Aide à la déclaration d'une association loi 1901
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Organisation de ventes aux événements du village

18-22 ans
7 (3 filles & 4 garçons)

2 élu.e.s locaux.ales, également parents de membres du groupe

Rencontres régulières
Parent de deux membres du groupe

Lieu : Fourneaux (737 habitant.e.s) **Durée :** 3 mois

Club des jeunes Valeillois

Nombre de rencontres : 6 **Type d'organisation :** Association loi 1901

Type de liens

Rencontres régulières et soutient dans les initiatives :

- Aide à la création d'association
- Aide à la définition des "choses à faire ensemble"
- Mise en lien avec le service culture de la CCFE

15-21 ans
14 (5 filles & 7 garçons & 2 anonymes)

Rencontres ponctuelles
Mise en lien avec les jeunes

1 élue municipale, également parent de membres du groupe

Comme on peut le voir, l'entourage immédiat des jeunes varie sensiblement d'une commune à l'autre ; le type de soutien apporté par cet entourage également. Dans la plupart des villages, il est possible d'identifier des adultes (élu·e·s, parents) qui connaissent bien les jeunes. Dans le cadre la recherche-action, un terme est longuement recherché pour désigner ces personnes. Le vice-président du service enfance/jeunesse de la COPLER propose par exemple des « relais locaux ». À l'AD, nous les désignons par le nom et le prénom d'une personne réelle qui incarne selon nous cette figure d'individu habitant la commune, suffisamment impliquée dans les sociabilités locales pour être en lien avec les jeunes, la mairie et moi (l'animateur). Je choisis dans la thèse de parler de « soutiens locaux » pour rendre compte de l'hétérogénéité des profils qui incarnent concrètement ces relais. À quelques endroits, comme à Saint-Priest-la-Roche, on observe un acteur/espace relativement insoupçonné : les bars multiservices.

Dans la section suivante, j'analyse le type de lien qui a été construit avec les différents groupes et ce que cela dit de la demande sociale de participation des jeunes rencontré·e·s.

II. La quête d'une citoyenneté ordinaire et de la reconnaissance d'un droit au village

Les jeunes enquêté·e·s sont rencontré·e·s collectivement (pas individuellement) au sein de leur bande d'ami·e·s ou leur « bande de pote » (Coquard, 2019). Ces jeunes intégré·e·s (ou en passe de l'être) dans les espaces de sociabilité juvéniles locaux sont, par ces mêmes espaces, socialisé·e·s aux codes de et par leurs pair·e·s. La portée heuristique du propos qui suit n'est pas dans le nombre de jeunes enquêté·e·s mais dans la récurrence dans la manière dont les facteurs qui conduisent à la mise en mouvement s'agencent (Longo, 2016) : dans chaque commune, le sentiment d'un manque d'activités et de services, couplé à un attachement pour le territoire vécu, le village comme un « refuge » (Gambino & Desmesure, 2014, p.29) suscitant désir de s'impliquer dans les activités villageoises sont observés. L'analyse à partir de la morphologie des sociabilités juvéniles par bande d'ami·e·s et bandes de potes, montre que ces modes d'habiter (*Ibid*.) trouvent une traduction concrète à travers les actions menées par ces groupes affinitaires.

Cette deuxième section propose donc de s'intéresser à ce que les jeunes font et veulent faire ensemble dans l'espace villageois à partir des groupes de pair·e·s. Pour déconstruire mon regard d'acteur ayant un intérêt à ce que des actions soient menées par et avec les jeunes, j'utilise trois concepts. Le premier est celui de demande sociale de participation (Blondiaux, 2022). Il permet d'opérer une première distinction entre ce que les jeunes expriment et ce que je comprends de

cette expression depuis ma position d'animateur. Cela permet de ne pas confondre ce qui est appelé, dans le projet de recherche initial de l'AD, le « projet » des jeunes et le désir de participation effectivement identifié. L'analyse mobilise ensuite le concept de citoyenneté ordinaire (Carrel & Neveu, 2014) pour mieux comprendre le processus de socialisation politique à l'œuvre dans ces actions collectives. Le lancement de ces actions n'est pas étranger à l'intervention de l'EMAP. Pour autant, ces actions sont composées à partir de l'imaginaire des jeunes, invité·e·s à poser un jugement collectif sur leurs conditions de vie. Comme on va le voir, cet imaginaire est un construit social. Il pose les conditions de reproduction d'un sens commun aux membres de la communauté villageoise que les jeunes souhaitent intégrer. Enfin, je mobilise le concept de « droit au village » (Charmes, 2019). Il s'agit d'une relecture du « droit de cité » (Balibar, 1998) qui pense le droit par la participation dans l'espace public et politique de s'affirmer comme acteur·ice à part entière de la collectivité agissante. Explorer ce que les jeunes font et veulent faire ensemble permet d'aborder une dernière dimension centrale du vécu des jeunes en général : un manque de confiance et de reconnaissance de leur capacité à participer aux affaires de la cité. La quête d'un « droit au village » permet de mettre en mot ce sentiment de manière contextualisée.

1.1.La participation aux sociabilités locales

Les envies et aspirations des jeunes recueillies dans le cadre de ma mission sont principalement de deux ordres : le loisir et l'implication dans la vie du village. Il n'est pas inutile de signaler que ces deux catégories sont relativement perméables. De l'action d'autofinancement[105] pour financer l'organisation d'un voyage à l'animation d'une chasse aux œufs pour les familles de la commune, les réalisations prennent place dans l'espace villageois, pendant les temps libres des jeunes, suivant une modalité de participation librement consentie. L'élan premier, radical et commun à l'ensemble des jeunes rencontré·e·s, est suscité par ce qui constitue le « ciment des cultures adolescentes et juvéniles » (David, 2014, p.85) : le besoin de socialisation avec des pair·e·s, en dehors de l'air d'influence de leurs parents. Il s'agit d'abord d'être ensemble puis, dans la plupart des cas, de « faire des choses ensemble ». Tout mon travail d'accompagnement, à l'instar de celui décrit par S. Rizet (2010), consiste alors à aider les jeunes

[105] Auto-financement est un terme propre au monde de l'animation étudié. Il désigne une forme de travail non déclaré qui permet à un ou des jeunes de gagner de l'argent, en général pour financer un « projet » de loisirs (séjours, vacances, etc.), mais aussi certaines causes. L'action d'autofinancement comme moyen de financer les séjours des jeunes (présentés comme des « projets ») mobilisée dans le champ de l'animation socioculturelle n'est pas anodine et mérite que l'on s'y attarde un peu plus loin dans ce chapitre.

à formuler les besoins sous-jacents – leur faut-il un autre lieu spécifique pour se retrouver par exemple – et à définir collectivement ces choses à faire ensemble.

Cela étant, la traduction concrète de ces envies et aspirations nécessite systématiquement (dans chaque groupe et pour presque chacun.e des membres) une négociation, un arbitrage avec les engagements et les formes d'implication préexistantes des jeunes en question. Romane de Saint-Cyr-de-Favières donne des cours de tennis aux benjamins du club quand Maël et Amir ont des matchs de foot les week-ends, Jules et Maud, des entraînements de natation. C'est ainsi que la mise en forme d'actions collectives est rapidement apparue comme une opportunité pour documenter les différentes formes d'engagement et les pratiques de loisirs dont les jeunes témoignent déjà avant mon arrivée. De manière secondaire, le rapport au monde scolaire a émergé comme une question dans certains groupes (notamment ceux accompagnés juste après la période de la Covid).

Les temps libres et contraints des jeunes ruraux.les

Sur la base des informations récoltées dans les situations d'interactions avec les jeunes, complétées par les réponses au questionnaire, plus de la moitié des jeunes rencontré·e·s pratiquent au moins une activité sportive en club (49) et/ou une activité culturelle (10). Une proportion significative des jeunes, majoritairement des garçons, font partie d'une équipe de football locale (26). Parmi les autres pratiques sportives, on trouve du tennis (4), du basket (4), de la gymnastique (4), de l'équitation (3), de la natation (3), du BMX (2), de la danse (2) et du tir (1). Certains garçons pratiquent également la chasse (4).

Les activités culturelles, auxquels j'ajoute les pratiques artistiques comme le théâtre (2), la musique (4) ou le dessin (1), regroupent l'implication régulière dans l'organisation et le déroulé des événements associatifs : les « Classes » ou les fêtes patronales notamment. Quantifier cette implication (en termes de nombre de jeunes) est délicat au sens où je rencontre justement les jeunes qui manifestent le désir d'aller vers ces formes d'implication. De plus, l'engagement dans les associations communales qui organisent les « Classes » fluctue d'une année et d'un lieu à un autre. En 2024 par exemple, les jeunes de 18 à 20 ans de Valeille et Fourneaux sont impliqué·e·s dans l'association des Classes. À Saint-Jodard ou à Saint-Cyr-de-Favières, les jeunes sont parti·e·s faire les Classes dans des villages voisins.

Globalement, les pratiques sportives sont fortement genrées. Seules deux filles, âgées de 13 ans, pratiquent le foot en club, tant qu'elles ont l'âge permettant de jouer en équipe mixte. L'équitation, la danse, la gymnastique et la natation sont pratiquées, à une exception près, par

des jeunes filles. L'ensemble de ces activités est également géographiquement situé. L'existence de clubs de basket importants à Neulise et à Feurs encourage cette pratique chez les jeunes qui résident dans les communes voisines. Le tennis et la natation sont plus facilement pratiqués par des jeunes de Cordelle et de Saint-Priest-la-Roche, plus proches de Roanne où se situent les équipements adéquats. Un jeune homme de Cottance peut faire du dessin, car la MJC de Feurs, à moins de 10 km, propose cette activité. En cela, les résultats de mon enquête coïncident avec ce qu'Olivier David (2014) a pu montrer à partir d'une enquête plus large sur les pratiques de loisirs et l'occupation des temps libres des jeunes ruraux d'Ille-et-Vilaine.

Figure 10 : Les usages par les jeunes ruraux de leurs temps libres sur une enquête auprès des 12-24 ans dans les communes rurales d'Ille-et-Vilaine (David, 2014)

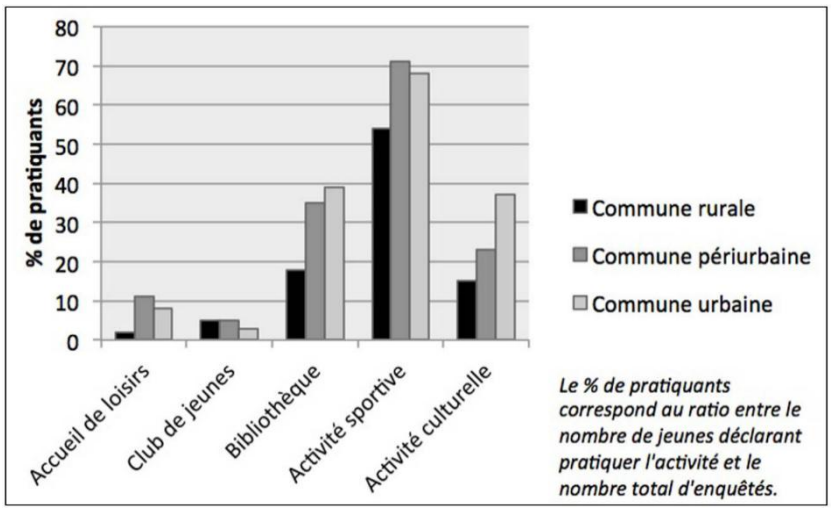

La scolarité est aussi un point dans lequel les jeunes (et leurs familles) mettent en gage beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. En fait, l'espace disponible pour les engagements associatifs, pour les activités sportives et artistiques – qui se définissent d'ailleurs par rapport au temps consacré à l'école (les activités extrascolaires) – est pour ainsi dire résiduel : les mercredis après-midi, les vendredis soir et les week-ends puis les vacances scolaires. Dans ce temps, il faut ajouter les moments en famille, les devoirs, les temps de repos, les temps libres dédiés par les jeunes aux divertissements : jouer à la console, construire des cabanes et bricoler, faire des soirées, aller au bal, faire un foot, de la moto ou du vélo, etc. Les pratiques libres et non encadrées des jeunes ruraux·ales sont nombreuses et diversifiées. Certaines sont liées à un désir de consommation. Ainsi, à Cottance ou Régny par exemple, le fait d'aller chez « McDo » ou au magasin « Action® » représente une véritable sortie qui suscite l'enthousiasme. Souvent, il s'agit de se retrouver entre pair·e·s : au *city-stade*, dans un lieu que les jeunes se sont approprié,

comme les rives d'un lac ou bien le domicile d'une personne du groupe. À Ecotay l'Olme ou à Saint-Jodard, le local prêté par la Mairie a été investi comme un de ces lieux.

Les activités proposées dans le cadre de l'EMAP font l'objet de négociations, d'arbitrages par les jeunes et leurs parents parmi leurs engagements. Alba, de Cottance, renonce par exemple à son activité basket pour pouvoir venir au Club des jeunes le mercredi après-midi. Au même endroit, Jade est à un moment donné interdite de participation par ses parents, car elle n'a pas obtenu des résultats scolaires suffisant à leurs yeux.

Les échanges avec des lycéen·enne·s juste après les périodes de confinement sont venus appuyer ce que certains rapports avaient pu pressentir dès 2020 (International Labour Organization, 2020) en termes d'impact sur la santé mentale des jeunes : une pression scolaire et une incertitude quant à l'avenir accentuée.

> « Les filles me confient la pression qu'elles ressentent au lycée par rapport au travail scolaire. Elles argumentent en citant certain·e·s prof' qui leur expliquent qu'après le Covid, les jeunes de leur génération, particulièrement les 2004, sont les plus touchés par les effets des confinements et développeraient beaucoup d'anxiété et de stress. Je suis atterré par ce qu'elles me rapportent : "Du coup, ils pensent qu'il faut nous charger de beaucoup de travail pour nous faire réagir. Qu'on aurait perdu l'habitude de travailler." ».
>
> (Journal de terrain ; 04/2022 ; EMAP Écotay-l'Olme).

Parmi les arbitrages récurrents qui président au fait de convenir des dates de rencontres et d'événements, il y a la question de l'organisation des devoirs à la maison. J'ai pu observer, notamment chez des collégien·enne·s, que les devoirs pouvaient servir de prétexte commode pour satisfaire d'autres envies comme jouer chez soi (plutôt que de venir au Club des jeunes). Toutefois, globalement, la charge mentale que représente l'école pour les jeunes rencontré·e·s est tout à fait considérable.

Organiser des événements pour et par les jeunes

Malgré cela, pour une partie des jeunes des villages, il est tout de même question de se retrouver pour « faire des choses ensemble ». La définition de ces « choses » a nécessairement mobilisé les modèles, les représentations, les imaginaires des jeunes. Ces imaginaires sont construits à partir de leur expérience sociale, elle-même liée au fait de vivre et de grandir en milieu rural. Les moments forts de sociabilité où les jeunes se retrouvent, mais qui ne leur sont pas spécifiquement réservés, sont les événements du village : les fêtes « patronales »[106], les

[106] Il s'agit de la désignation locale des fêtes annuelles de village dans les communes où j'ai travaillé. Le terme est probablement hérité des fêtes religieuses célébrant un saint-patron. Aujourd'hui, le sens de ces fêtes est sécularisé.

brocantes, les bals, les tournois de pétanque, etc. Tous les villages où je suis intervenu, à l'exception notable de Saint-Priest-la-Roche, comptent un Comité des fêtes, un Sou des écoles et/ou une mairie qui porte ces événements. À Cottance, une fête patronale et une brocante. À Saint-Victor-sur-Rhins et Saint-Jodard, un marché de Noël, une brocante, une fête du village. *Idem* à Saint-Cyr-de-Favières avec en plus, la vente annuelle de boudin noir et le tournoi de pétanque. Cordelle a un statut spécifique en raison de sa proximité avec la Loire, la base de loisirs et le camping. Elle s'est construite au fil des années une image de commune touristique. Elle valorise sur son site internet un label « village sport nature » du Département. Elle accueille ainsi de nombreux événements sportifs (des courses à pied, des courses à vélo) qui mobilisent aussi bien le Sou des écoles, le Comité des fêtes, la mairie que des partenaires extérieurs. Un club de foot local enfin, l'AS Cordelle, organise lui aussi de nombreux matchs tout au long d'une saison, auxquels les jeunes assistent et participent en tant que bénévoles ou joueur·euse·s.

Ainsi, lorsqu'il est demandé aux jeunes ce qu'ils et elles souhaitent faire ensemble, le désir d'organiser en propre un événement a été formulé presque systématiquement : un tournoi de football pour Saint-Victor-sur-Rhins, une chasse aux œufs à destination des enfants pour Cottance, un bal pour Saint-Cyr-de-Favières, une fête de village à Machézal, une « fête des enfants » et un concert pour Écotay l'Olme. Ce dernier exemple est particulièrement éloquent. L'imaginaire des jeunes d'Écotay est puissamment marqué par les récits du groupe d'adolescent·e·s et de jeunes adultes que formaient leurs parents. Ils et elles ont monté une association qui a organisé des concerts sur la commune pendant plusieurs années, la « Kepon ». De cette Kepon a émergé la figure aujourd'hui mythifiée par les jeunes de l'artiste et son groupe de rock Mickey 3D, à la fin des années 1990, originaire de ce même « coin ».

Dans d'autres localités où un tissu associatif est bien présent et actif, les jeunes sont amené·e·s à se positionner par rapport à des événements organisés par d'autres associations. Le cas de Valeille est à cet égard intéressant. La bande de potes (des jeunes adultes) qui a grandi au village, composée d'une dizaine de membres, souhaite participer à la fête patronale annuelle organisée traditionnellement par le Comité des fêtes. Ils et elles désirent faire défiler un char de leur confection. Le conseil d'administration du Comité le leur refuse pour des raisons que je n'ai pas réussi à comprendre. Ils et elles décident de le faire malgré tout, « en sauvage » (Journal de terrain ; 10/02/2023 ; EMAP Valeille). Cet événement déclenche des échanges tendus entre la Mairie et la bande de pote, dont quelques jeunes sont fils et filles d'élu·e·s. Je suis contacté par une de ces élues, mère de deux jeunes de la bande. Lorsque je rencontre le maire pour la première fois, il m'explique qu'il comprend le désir des jeunes, il témoigne même une forme

d'enthousiasme. La commande est donc la suivante : rencontrer les jeunes et définir quels seraient les chemins adaptés, permettant aux jeunes de contribuer à la vie du village en toute légalité. Un chemin est déjà balisé par les jeunes : ils et elles créent le « Clubs des jeunes valeillois ». Ils et elles organisent un premier « repas dansant », un concours de belote et une paella. Les habitant·e·s sont au rendez-vous, à tel point que le nombre de personnes autorisées dans la salle des fêtes est dépassé. Au terme de sa première année d'activité, le Comité des fêtes cède au Club des jeunes, l'organisation de la fête patronale.

Le groupe d'ami·e·s de Cordelle se trouve dans une situation analogue au sens où l'un des parents est à la fois élue municipale et présidente du Sou des écoles. À ces deux titres, elle bénéficie d' entrées dans tous les événements organisés dans (et par) la commune. En plus de la fête annuelle du village, de la brocante et du marché de Noël, elle accueille deux événements de courses à pied, une randonnée ou encore une course cycliste, comme évoqué plus haut. Les jeunes sont ainsi invité·e·s, cette fois directement par les membres de ces associations, à participer aux événements. Voire, comme à Saint-Jodard à plusieurs reprises, ils et elles sont sollicité·e·s pour participer au marché de Noël, au montage et au démontage des barnums pour la fête du village ou encore, à servir le thé et le café lors de la visite d'un membre du diocèse de Lyon en 2023. Pour Cordelle, les jeunes sont sollicité·e·s pour animer une « soirée » à un point particulier d'une course à pied nocturne, pour assurer les inscriptions en lien avec le Sou et vendre des pâtisseries dont les bénéfices vont à la JA.

À travers ces différents exemples, on voit bien que l'imaginaire développé par les jeunes concernant les « choses » à faire ensemble ne peut s'extraire du contexte dans lequel il naît. Plus encore, une partie significative des possibles est déterminée par des éléments contextuels qui ne dépendent pas des jeunes, à commencer par le caractère dynamique ou non de la commune.

S'organiser des sorties et des voyages

La motivation à s'organiser des « sorties » entre groupes de pair·e·s a été un élément rassembleur et mobilisateur dans l'ensemble des groupes accompagnés, à l'exception des bandes de potes de Machézal et de Valeille, pour qui la participation et l'organisation en propre d'événements pour « animer » et « faire vivre » le village forment la principale demande impulsant la dynamique.

Ces « sorties » se définissent par une activité déterminée telles que le bowling, le laser-game, le karting, le cinéma, l'accrobranche ou bien, encore une fois, le « McDo » ou des enseignes

particulières comme « Action® ». Les deux derniers exemples mis à part, je retrouve dans la demande des jeunes le type d'activités proposé dans les programmes de nombreux centres de loisirs à destination des plus grands. Ces activités, dans le milieu professionnel d'animateur·ice·s dans lequel j'évolue alors, sont associées à l'idée de consumérisme : des activités de « conso » pour attirer les jeunes. Ce positionnement résulte selon moi de la conjonction d'une difficulté à sauvegarder la fréquentation des jeunes au-delà de leur douze ans et les critères d'évaluation de l'activité construits par les organismes financeurs. Le déclin de la participation des jeunes aux activités encadrées par l'animation socioculturelle est documenté :

> « Les structures de loisirs encadrés sont globalement beaucoup moins fréquentées, quelle que soit la commune de résidence. Cela confirme la désaffection croissante avec l'âge des formes d'accueil encadrées au profit d'activités davantage choisies par les jeunes, mais aussi plus informelles. Les jeunes ruraux se distinguent néanmoins par une très faible fréquentation des accueils de loisirs alors que le recours aux clubs de jeunes est aussi important qu'en milieu périurbain. »
>
> (David, 2014, p.85)

Il n'est pas surprenant de retrouver une demande pour les mêmes activités dans le cadre de clubs des jeunes ou de JA, l'idée étant qu'un tel cadre réponde au désir de conquête de l'autonomie que les jeunes commencent à manifester (Rizet, 2010 ; Poisson, 2018).

La pratique de telles activités représente un coût conséquent, *a fortiori* quand la sortie se fait en groupe d'une dizaine de personnes. Dans le cadre de loisirs encadrés, ce coût est supporté par la famille et la structure (et ses financeurs, dont la CAF). Dans celui d'une JA ou d'un club des jeunes, la sollicitation des parents est moins automatique : il s'agit de faire par soi-même. Il y a là un premier principe important aux yeux des jeunes. Il véhicule un ensemble de valeurs lié à une traduction de l'idée de mérite et de la valeur travail. La perspective de « gagner de l'argent » pour le compte de l'association dont on est membre – sachant qu'il n'est pas toujours évident pour les jeunes de faire la distinction entre l'argent de l'association et l'argent personnel, plus encore quand il s'agit de leur association – est en soi une motivation à part entière dans bien des cas. Le petit groupe de Régny par exemple formule dans l'objet de sa JA le simple fait de « Faire de l'argent ». Lors de la toute première action d'autofinancement de Saint-Victor-sur-Rhins, Cottance et Cordelle, le moment de compter l'argent récolté est important. Il rassemble tout le monde sans exception et suscite un enthousiasme certain. La constitution de moyens propres au groupe par le biais des « actions d'auto-financement » est

une conquête symbolique forte d'un espace d'autonomie. Au-delà des sorties, cet argent est aussi la clé permettant d'accéder à quelque chose de plus grand : s'organiser des vacances.

Les vacances entre ami·e·s, plus ou moins autofinancées, ont constitué une demande forte de la part des jeunes de Cordelle, de Saint-Victor-sur-Rhins et de Saint-Jodard. Un séjour de quelques nuits dans un camping pouvait suffire à représenter une marche vers le sentiment d'être réellement autonomes.

Lorsque l'objectif à moyen terme du groupe est de s'organiser un séjour en dehors du village, les actions d'autofinancement deviennent prioritaires. Après la création de la JA, les jeunes sollicitent d'elleux-mêmes ou sur suggestion de l'EMAP, ou des parents suivant les endroits, les associations locales qui organisent les brocantes, les marchés de Noël, les courses ou n'importe quel événement local où les jeunes peuvent vendre quelque chose. À Cordelle, une vente de plantes, une vente de brioches et deux ventes de gâteaux pendant des événements ont permis à la JA de récolter près de 1000 €. Pour les jeunes, ces actions ont pour bénéfice secondaire de montrer qu'ils et elles participent à la vie du village d'une manière valorisée par les adultes, c'est-à-dire dans le cadre d'un « projet » identifiable par les adultes : organiser un séjour. La pratique d'actions d'autofinancement par des jeunes est en effet bien identifiée par les gens qui leur demande souvent, en venant acheter quelques cookies, le but de la vente.

Les désirs de voyages plus lointains, comme en Belgique pour Saint-Victor-sur-Rhins ou à Paris pour Écotay l'Olme, nécessitent quant à eux un financement nettement plus conséquent pour lequel une participation de la famille et/ou de la mairie est demandée et des candidatures à des « appels à projets jeunes » sont engagées. On entre alors dans une autre typologie de « projets », davantage considérée par les animateur·ice·s du réseau des MJC de la Loire, comme des projets « exotiques et engageants », la forme la plus valorisée d'animation de jeunes. Le syntagme « exotique et engageant » est ici emprunté à Lise qui singularise par son usage l'accompagnement de projets tel que cette pratique est conceptualisée au sein du réseau. Cette conception est abordée plus précisément dans le chapitre suivant.

Qu'il s'agisse d'organiser des événements pour « faire vivre le village », de participer à des rendez-vous annuels portés par d'autres associations ou bien de s'organiser des sorties et des voyages, ces « choses à faire ensemble » peuvent être traduites par l'idée d'une demande sociale de participation à la vie communale. Ce faisant, ces JA et clubs des jeunes fonctionnent comme des espaces de politisation ordinaire (Carrel & Neveu, 2014). À l'image des sociétés de jeunesse campagnardes décrites par Alexandre Dafflon (2018), où « les manières d'être, de faire et de

penser reposent avant tout sur une conception pratique du monde et des choses » (Dafflon, 2018, p.75), les JA et clubs des jeunes sont les espaces collectifs privilégiés où se construit une vision collective du monde entre pair·e·s partageant une expérience sociale similaire.

Avant de détailler ce dernier aspect dans la sous-partie suivante, voici ci-dessous un tableau récapitulatif (n°29) des groupes accompagnés. Ce tableau reprend les éléments présentés en (1.1), auxquels j'ajoute les objets des JA et des associations loi 1901 créées. J'y transcrit aussi les résultats des premières sessions d'animation dont le but était de rendre plus explicite les projections communes quant à ces « choses » qu'il s'agit de faire ensemble. Il figure enfin les données recueillies auprès d'un groupe que je n'ai finalement pas accompagné, rencontré à Chambéon. Les réponses aux questions « ce que j'aime dans mon village » et ce « qui manque de mon village » apportées par les participant·e·s à la session d'animation (une quinzaine de jeunes âgé·e·s entre 11 et 19 ans) vont dans le sens de la démonstration.

Les données présentées dans ce tableau sont principalement tirées des documents et prises de notes archivés à mesure que ma mission professionnelle d'animateur-mobile s'est développée. Les objets des associations et des JA, cité *in extenso*, sont quant à eux tirés des documents officiels rédigés avec les jeunes. Il faut signaler à cet endroit que certaines formulations ont été travaillées avec les jeunes à partir de leurs propres envies. Si le fond reste le même, les formules « d'action collective » ou « activités culturelles » par exemple, viennent plutôt de moi ou de propositions présentes dans la liste des activités qu'il est possible de déclarer dans le dossier d'habilitation du RNJA.

Tableau 30 : Groupes accompagnés par communes et objets de l'association

EPCI	Village/groupe	Tranche d'âge/nombre de jeunes	Type	Objet de l'association	Résultat des activités : « les choses à faire ensemble »
CCFE	Cottance	11-15 ans 13	JA	« Aménager un local des jeunes à Cottance afin de ce [sic] réunir »	« Avoir un local ; aider les gens ; faire le *city stade* ; animation de la commune (chasse aux œufs) ; aller au bowling ; chantiers ; théâtre ; ramassage de déchets. »
	Saint-Jodard	12-19 ans 8	JA	« Un pour tous, tous pour un. Nous sommes solidaires et nous allons réveiller et (ré)émerveiller le village et échanger et s'amuser »	« Vendre des gâteaux ; tomber amoureux ; faire vivre le village ; manger ; nuit blanche ; se baigner à la rivière ; danser au bal ; tournois de boules ; local jeune ; partir à vélo ; feu de joie ; faire une marche plastique ; rencontrer les autres jeunes. »
	Valeille	16-26 ans 14	Association loi 1901	« Dynamiser et de rassembler les habitants du village de Valeille ; Elle aura pour but de divertir et d'animer à travers la convivialité, l'amitié et la solidarité au cours de différents événements. »	« Concours de belote ; paella ; repas dansants ; local »
COPLER	Cordelle	11-14 ans	JA	« On veut s'autofinancer des sorties et des voyages. On veut faire vivre le village, avant	« Aller voir un match de foot de l'équipe de France, parc d'attractions, séjour ski et luge ; sorties Saint-Étienne (Geoffroy

		12		c'était mieux, il y avait plus de monde, de bals. »	Guichard et concerts) ; vacances ; voyages »
	Saint-Victor-sur-Rhins	11-14 ans 6	JA	« Notre projet est de partie en Belgique pour voir le grand prix de formule 1 à Francorchamps et faire d'autres activités comme du VTT DH »	« Faire un tournoi de foot ; faire du VTT descente ; aller voir un GP »
	Saint-Priest-la-Roche	9-17 ans 7	JA	« Nous sommes les jeunes de Saint-Priest-la-Roche qui s'ennuient. Nous faisons revivre notre village. Nous organisons des événements et des sorties pour se connaître et des séjours »	« Fêtes/soirées, minijeux, intervillages, sorties, vente de brioches, caritatif, collectes, tournois, entretien des chemins »
	Régny	13-14 ans 3	JA	« Nous sommes là, car nous voulons nous autofinancer, pour faire des sorties et plus tard avoir un local. Nous voulons aussi rencontrer les anciens du village, car ça nous intéresse de connaître leur vie et leur vision d'avant »	« Faire de l'argent ; rencontrer les anciens ; faire un barbecue pour recruter du monde ; crêpes party ; » « tant qu'on a de l'argent, on est puissants »
	Chirassimont	14-20 ans 6	Association loi 1901 (MJC)	« La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux »	« Se rencontrer entre jeunes ; avoir un local ; organiser des événements festifs et des soirées conviviales »
	Saint-Cyr-de-Favières	16-17 ans 8	Association loi 1901	« Promouvoir la convivialité et la cohésion au sein du village de Saint-Cyr de Favières ; l'association les jeunes Saint-Cyriens constitue	« Remonter le Club des jeunes ; retrouver le local ; organiser un bal ; les

				un espace de réunion et d'action collective des jeunes du village en direction des habitants de Saint-Cyr-de-Favières et des adhérents à l'association »	classes pour le lien social ; barbecue ; vente de crêpe. »
	Fourneaux	15-21 ans 8	Association loi 1901 (MJC)	« La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. »	« Séjour cohésion ; passer la main. »
	Machézal	18-22 ans 7	Association loi 1901	« Cette association a pour objet de promouvoir la convivialité et l'amitié afin de réanimer le village de Machézal. L'association constitue un espace de réunion et d'action collective des jeunes du village en direction des habitants de Machézal et des adhérents de l'association, quels que soient leurs âges. »	« Organiser un saucisson – patate ; organiser un événement pour la fête d'Halloween. »
LFA	Ecotay-l'Olme	16-17 ans 12	JA	« Nous avons envie de nous rencontrer pour échanger, partager, créer. Nous souhaitons dynamiser la commune et proposer activités culturelles pour nous les jeunes ».	« Musique ; ramassage de déchets ; jeux de société ; sorties loisirs. Marché de Noël ; Fourme ; Fête des enfants (ateliers comme maquillage, cuisine, etc.) ; activités de financement ; voyage ; Organiser un concert, voire un festival. »

1.2.Un nécessaire décalage définitionnel de la participation juvénile

Les désirs de contribuer à l'animation d'un village et de s'organiser des sorties peuvent-ils être compris comme une demande sociale de participation chez les jeunes ruraux.ales ? Parmi toutes les formes documentées de participation des citoyen·enne·s à la chose publique – car l'animation d'un village me semble bien relever de cette chose-là : une manière d'investir l'espace public –, laquelle ou lesquelles paraissent les plus aptes à décrire et à analyser ce désir d'investir la vie locale des jeunes rencontré·e·s ?

Répondre à ces questions ne me paraît pas évident, car, dans une acception finalement assez restreinte de la « participation citoyenne », cela correspond au fait de vouloir « contribuer au pouvoir de décision » (Blondiaux, 2022, p. 75). Selon ce point de vue, il s'agit, en tant que citoyen·enne dans une démocratie représentative, de vouloir peser sur les décisions qui président à l'organisation de la Cité et à la répartition des richesses. Pour Loïc Blondiaux (2022), il existe une demande sociale de participation citoyenne, qu'il illustre à travers les mouvements sociaux récents, comme celui des Gilets jaunes, des Nuits debout, des revendications du référendum d'initiative citoyenne :

> « Cette demande d'une autre démocratie caractérise enfin l'ensemble des mobilisations et initiatives citoyennes locales qui, aujourd'hui, aspirent à des formes de vie plus inclusives, plus solidaires et plus respectueuses du vivant. Face à ce faisceau d'évidences, considérer qu'il n'existe pas de demande sociale de participation aujourd'hui reviendrait à nier la disponibilité des citoyens pour la participation lorsque la garantie leur est donnée que cette contribution pourra avoir une influence »
>
> (Blondiaux, 2022, p. 76).

Les références aux mouvements de place (les Indignés.e., Nuit Debout, etc.) renvoient à une demande de plus en plus prégnante de pratiques de démocratie directe, de participation directe aux décisions. Il s'agit de formes de luttes, de contestations, de revendications, de « participation sauvage » (Gourgues & Segas, 2020) qui s'expriment en dehors des dispositifs gouvernementaux de participation, en résistance vis-à-vis du marché de la participation publique (*Ibid.*). Cependant, même pour les jeunes de Valeille qui, face au refus de leur participation par le Comité des fêtes, organisent malgré tout sauvagement (en dehors des clous administratifs et légaux) leur défilé, le parallèle avec la « participation sauvage » serait difficile à soutenir.

Les jeunes rencontré·e·s ne prétendent pas exercer un droit de participation aux décisions locales, même lorsqu'un conseil municipal considère que les jeunes pourraient avoir leur place

dans les prises de décisions qui les concernent. Pour cela, les collectivités sont plutôt enclines à créer des conseils municipaux d'enfants et de jeunes en lien avec l'ANACEJ[107].

Au contraire, la notion de « démocratie » est rapidement associée à l'idée de « faire de la politique », de prendre part aux institutions liées à l'exercice du pouvoir, à une vision de « la politique » conflictuelle qui suscite une défiance manifeste chez les jeunes, à l'instar de celleux étudié·e·s par Alexandre Dafflon (2018). D'un autre côté, la majorité des jeunes rencontré·e·s sont éloignés des dispositifs de participation destinés aux mineur·e·s : très peu sont (ou ont été) délégué·e·s de classe, moins d'une dizaine ont été élu·e·s d'un conseil municipal d'enfants ou de jeunes. Ce n'est pas seulement le fait d'un éloignement géographique comme le pointent Lise Vachée et al. (2020). C'est aussi un désintérêt à chaque fois plus ou moins explicite pour ces dispositifs.

En donnant à leurs associations et JA des objets comme « promouvoir la convivialité et l'amitié afin de réanimer le village », de le « réenchanter et de (re)émerveiller », « dynamiser et rassembler les habitants du village » ou bien « promouvoir la convivialité et la cohésion » (cf. tableau n°29), les jeunes explicitent un désir de contribuer aux festivités, aux loisirs et à l'animation de la vie sociale comme un patrimoine à faire perdurer, voire à sauvegarder. C'est là leur principal « cri » et « exigence », pour emprunter la formule à Louis Staritzky (2024), qui impulse la dynamique collective, l'agir depuis son lieu d'existence. Mes observations me confortent ainsi dans l'idée que définir ce que veut dire « s'engager » pour des jeunes ruraux·ales ne peut faire l'économie d'un regard compréhensif sur l'expérience sociale (Dubet, 2007) des jeunes en question. Sans cela, nous passons à côté de ce qui fait le sel des logiques d'action qui président aux formes d'engagement dont témoignent les jeunes. Ce faisant, nous prenons le risque d'en invisibiliser une partie, notamment celle qu'il me paraît légitime de désigner comme de la « participation ».

Pratiques de sociabilité juvéniles et occupation de l'espace public

Il ne s'agit pas de formes d'engagement qu'il serait possible de qualifier de « spontanées » comme l'ont fait des recherches portant sur l'engagement des jeunes grenoblois (Mirailles et al., 2006 ; Gratacap & Monte, 2008). Il s'agit de formes d'engagements façonnées par le territoire – ses composantes politiques, géographiques, économiques et historiques – ainsi que le vécu de ces composantes en tant que jeunes.

[107] Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, réseau national de la participation enfance jeunesse.

Une des composantes qui me semble importante à souligner d'abord est le phénomène de « clubisation »[108] des villages (Charmes, 2019) qui entraîne chez leurs habitant·e·s (une part documentée d'entre elleux tout au moins) une transformation profonde du rapport politique au lieu de vie :

> « Beaucoup [de villages] sont devenus des espaces résidentiels, où les habitants ne passent plus qu'une partie de leur vie éveillée. Leur rapport à leur lieu de vie est devenu plus utilitaire et économique que politique. Ils se préoccupent avant tout de la gestion et de l'entretien du cadre de vie offert par leur commune. »
>
> (Charmes, 2019, p.28)

À la différence des enfants qui vivent au quotidien dans la commune dans la mesure où ils et elles sont inscrit·e·s à l'école communale ou dans le regroupement pédagogique, les jeunes (à partir de l'âge du collège) font des trajets quotidiens entre leur lieu de résidence et la petite ville du coin. Ce trajet augmente à mesure que les jeunes gravissent les échelons scolaires de l'enseignement secondaire, jusqu'à partir pour leurs études supérieures ou leur formation professionnelle (Grelet & Vivent, 2011). Ils et elles se socialisent ainsi progressivement au mode de vie de la plupart des adultes actif·ve·s de leur commune et donc à ce rapport utilitariste à leur lieu d'habitation.

En dehors des temps scolaires, le besoin de pratiques de sociabilité entre pair·e·s (Pronovost, 2007 ; Galland, 2022) peu ou pas encadrées (David, 2010) est satisfait par des rencontres informelles chez les un·e·s ou les autres, sur le *city-stade* ou dans n'importe quel autre espace de la commune que les jeunes peuvent s'approprier. Ce peut être un parking, un bois, un parc, une berge, une halle de marché, l'arrêt de car, un banc... Idéalement, il s'agit plutôt d'espaces éloignés du regard des adultes. On y joue au foot ou au basket en fonction de l'équipement. On y fait du vélo, de la pétanque ou de la pêche suivant les endroits. Surtout, on y discute. On y parle du collège, du lycée ou du boulot, des souvenirs de la dernière soirée, du dernier bal. On y « chill », on y écoute de la musique avec des références tantôt *mainstream* comme « Jul » et d'autres musiques ou artistes plus marqués par une culture dite « campagnarde » comme « Le Sanglier », titre évoqué plus haut, ou DJ Matafan. On y joue ensemble à des jeux mobiles

[108] Ce terme renvoie chez E. Charmes à l'idée d'une transformation des priorités politiques de certaines communes rurales suscitée par l'arrivée de nouvelles populations, attirées par l'idée d'un cadre de vie sein (environnement naturel, beauté des paysages, sentiment de sécurité, etc.) qu'il faudrait préserver. Les logiques politiques sous-jacentes sont résumées par l'idée que les communes seraient de plus en plus gérées comme des « clubs résidentiels » (Charmes, 2019, p. 65).

comme Hero Strike® ou Brawl Stars® ou bien Stumble Guys®, si notre téléphone et le forfait internet le permettent. On s'y ennuie aussi.

Les groupes d'ami·e·s et les bandes de potes sont liés par des souvenirs communs qui sont remobilisés régulièrement dans des échanges informels. La capacité à raconter des anecdotes et à y réagir parce qu'on y était ou, au moins, qu'on en connaît les protagonistes, forment un soubassement important au sentiment « d'en être ». On se souvient comment telle professeure des écoles (désignée sous un sobriquet) grondait souvent le même garçon. Il a toujours eu un rapport compliqué à la discipline scolaire : rien d'étonnant à ce qu'il se forme aux métiers de la ferme aujourd'hui. On se rappelle Max, soûl, qui dansait en sous-vêtements sur la table de la cuisine chez Inès, quand les parents sont entrés. On rit ensemble du fait que le conseil municipal nous ait surpris sur les tricycles des élèves de l'école primaire pendant une soirée débutée au local, auquel depuis, nous n'avons plus accès. On se souvient de comment on a appris le décès de trois jeunes de la cohorte précédente, en voiture, après un bal. Un tel était le grand frère ou le cousin d'un·e membre du groupe. Un autre était pompier volontaire. Des tabous surgissent aussi ça et là. Lors d'un jeu où il faut deviner parmi trois affirmations laquelle est mensongère, une fille propose la phrase « j'ai une copine », au sens romantique du terme. La réaction des garçons du groupe (dont son frère) face à un possible *coming out* provoque chez elle un sentiment manifeste de gêne. Il y a des « embrouilles adolescentes » (Dupin, 2021), interindividuelles ou entre deux groupes d'un même village : « ça parle dans le dos », ça regarde de travers voire insulte. Il y a des aventures amoureuses et des ruptures. Derrière ces souvenirs et ces anecdotes, les interactions sont marquées par des enjeux de réputation, une quête de l'appartenance et de la respectabilité. Ces enjeux ont été particulièrement mis en lumière par les travaux de Benoît Coquard (2019) sur les bandes de potes et par ceux de Yaëlle Amsellem-Mainguy (2021), concernent les jeunes femmes.

Construire une représentation homogène de des pratiques juvéniles n'est pas possible tant ces dernières varient d'un groupe – en fonction de l'âge du genre et de l'origine sociale – et d'un village à l'autre. Il est possible néanmoins d'y déceler quelques points communs qui semblent structurer le rapport des jeunes rencontré·e·s à leur lieu de vie. Les codes sociaux et culturels qui traversent les groupes sont hybrides, entre des références plutôt issues de milieux urbains – auxquels les jeunes sont notamment confronté·e·s au collège ou au lycée – et d'autres dont le partage contribue au sentiment d'être du coin et d'appartenir plus largement à une communauté rurale : une forte identité régionale, une interconnaissance structurante, un

environnement naturel, une tradition liée à la chasse ou à la pêche et des événements festifs locaux qui ponctuent l'année.

Ce résultat appuie ainsi l'hypothèse d'une hybridation des pratiques de loisirs des jeunes ruraux·ales autour des standards urbains (David, 2014), mais tend à nuancer l'idée qu'il en serait de même pour les valeurs et les modes de vie. D'un côté, les désirs et pratiques de consommation sont effectivement tournés vers l'offre urbaine. Ce qui manque au village, c'est : « un ciné, un kebab/snack, une piscine, un distributeur automatique, un skate park, une salle de sport » (cf. figure n°9 *supra*). Comme on l'a vu, lorsqu'il s'agit de s'organiser une sortie, on pense plutôt au bowling, au cinéma ou à la patinoire. Lorsqu'il faut aller faire une course en ville pour une activité, le fait de se rendre au magasin Action® est presque célébré par les jeunes cottançois·e·s.

D'un autre côté, « ce qui manque au village », ce sont des activités « pour les jeunes », mais pas uniquement : les villages auraient besoin d'être « dynamisés », « réveillés », « (ré)émerveillés ». Lorsque la Biquette-Team de Cottance organise son premier événement, c'est une chasse aux œufs destinée aux familles et aux enfants ; le Club des jeunes valeillois, un repas dansant et une belote ; Machézal, une vente de saucisson-patate conviviale. À Régny, les filles veulent organiser un barbecue, à Saint-Cyr-de-Favières, il est question d'un bal, à Écotay-l'Olme, d'une fête des enfants. Les pratiques de sociabilité juvéniles et le rapport au village dont témoignent ces jeunes, notamment par l'explicitation des logiques d'action, sont ainsi puissamment structurés par la composante territoriale et familiale. En effet, les jeunes reproduisent-là des schémas et des dynamiques déjà vues et connues, parfois un peu mythifiées, associées fortement à l'histoire locale et aux pratiques des adultes qui désirent elleux aussi conserver, faire perdurer, sauvegarder, perpétuer une convivialité, un « droit au village » (Charmes, 2019).

Un « droit au village » ou la quête de la reconnaissance qui s'exprime par la reproduction des modalités de participation au sein de l'espace social

Autrement dit, il s'agit de contribuer à pérenniser des relations sociales entre habitant·e·s « chaleureuses », « authentiques » et « solidaires », à la différence de l'espace urbain, perçu comme étant plus anonyme et indifférent (Charmes, 2019). La notion de « droit au village » est définie par Éric Charmes en regard de ce qu'il conceptualise comme le « droit à la ville » : le droit des citoyens à disposer des ressources d'une métropole tout en ayant une place dans les décisions liées à l'aménagement de leur lieu de vie (*Ibid.*). Lise Vachée et al.

(2020) mobilisent quant à elleux le concept de « droit de cité », emprunté à Étienne Balibar (1998) : le droit par la participation dans l'espace public et politique de s'affirmer comme acteur à part entière d'une collectivité politique agissante. Au-delà du cadre rural et de l'accès à la propriété individuelle pour les classes moyennes et les classes populaires stabilisées, l'espace du village apparaît comme propice à (re)trouver cette forme de sociabilité intégrative, de collectivité politique agissante : derrière ces qualificatifs (authentique, solidaire, etc.) se trouve la tentative de construction puis d'affirmation d'un « nous » à l'échelle du village.

Ce petit pas de côté permet de montrer la résonance entre ces concepts de « droit au village » ou de « droit de cité » avec cette représentation d'un esprit de village, de sociabilité communautaire désirable, observée depuis mon terrain d'enquête, chez les jeunes puis chez les élu·e·s. En réclamant la possibilité de « réveiller » et de « reémerveiller » le village, les jeunes interrogent la place qui leur est faite dans ce projet de sauvegarde de « l'ambiance du village ». Plus encore, ils et elles revendiquent l'accès à un droit au village, c'est-à-dire le droit d'intégrer les sociabilités locales jugées plus authentiques qu'en milieu urbain et le fait de gagner la maîtrise de leur lieu de vie.

La participation et la construction d'une citoyenneté ordinaire à partir du droit au village

Pour autant, lorsque L. Blondiaux (2022) parle de demande sociale de participation, dans le champ de la sociologie politique des mouvements sociaux, il évoque le référendum d'initiative citoyenne, les Indignés.e. ou encore Nuits debout. Or, la demande exprimée par les jeunes n'est pas la reformulation d'une volonté de peser sur le débat public. Il faut donc décaler le regard, comme le proposent Andreas Walther et al. (2020), pour s'appuyer sur une autre conception de la participation. Une conception élargie, qui postule d'abord que des formes de participation existent déjà, qui ne sont simplement pas reconnues comme telles : le fait de monter les barnums, de vendre des boudins un dimanche matin sur la place du village, etc. Dans cette proposition, toute activité d'un individu ou d'un groupe qui a pour point de référence une communauté plus large (qui n'est pas faite uniquement pour soi) peut être considérée comme de la participation (*Ibid*.).

Avec cette conception comme point de départ, la participation devient le résultat de l'articulation entre l'individu et un collectif, un groupe. En s'intéressant à cette articulation, par les interactions suscitées par la situation de participation, il devient possible d'en élucider le sens. Il faut alors analyser la manière dont les éléments constitutifs de la participation (les discours, les politiques et les parties prenantes) interagissent, dans leurs manifestations

formelles et explicites et, autant que faire se peut, dans leurs manifestations implicites. Le postulat sous-jacent est que les pratiques de participation et les sens qui leur sont associés sont ancrés dans des problèmes concrets et dans la vie quotidienne. Les jeunes évoquent alors le manque d'offre de services accessibles en matière de loisirs, un manque d'espace où vivre les sociabilités juvéniles et un manque d'opportunité (voire des refus) de participer à la vie locale. Ils et elles tentent d'organiser des sorties et/ou des événements locaux. Pour ce faire, il leur faut être reconnu·e·s comme des acteur·ice·s locaux·ales qu'il est possible d'intégrer à la communauté des personnes impliquées dans la vie sociale du village.

La situation d'enquête nous plonge précisément au centre du processus de construction d'une citoyenneté ordinaire : « une relation […] totale, infléchie par l'identité, la position sociale, les suppositions culturelles, les pratiques institutionnelles et un sentiment d'appartenance » (Carrel & Neveu, 2014, p.6), marquée par « la manière dont les membres de la société produisent, dans le monde vécu, une compréhension de leur univers, lui donne du sens » (*Ibid.*). Autrement dit, la capacité des individus à formuler des jugements sur le vivre-ensemble et le bien commun à partir de leur expérience sociale, ici liée à leur lieu de vie, conduit dans mon terrain à formuler un jugement sur le non-accès au droit au village d'une partie de la population : les jeunes.

L'expérience sociale des jeunes ruraux·ales conduit à produire une compréhension d'abord individuelle de leur lieu de vie. L'EMAP contribue parfois à collectiviser cette compréhension et ainsi, à former un collectif dans la communauté villageoise : celui des jeunes du coin. Souvent, ces dernier·ère·s parviennent seul·e·s à former un collectif sur la base de liens affinitaires construits dès l'enfance (par l'intermédiaire de l'école du village). L'EMAP fonctionne plutôt comme un aiguillon vers l'action. La question qui s'est posée, et qu'il me semble pertinent de traiter ici, c'est comment, précisément, l'animateur s'est positionné pour soutenir cette demande sociale de participation des jeunes rencontré·e·s auprès de celleux qui détiennent effectivement les clés du droit de cité, au sein des communautés villageoises ? À quelles conditions les jeunes ont-ils et elles eu le droit de participer ? Suivant quelles modalités ?

Conclusion du chapitre n°6

Ce chapitre permet de répondre à une des questions de recherche que nous nous sommes posées : quelle(s) forme(s) prend la demande sociale de participation des jeunes qui vivent et grandissent dans des petites communes rurales ? Cette demande apparaît en toutes lettres dans la formalisation des objets des associations créées par les jeunes. Ils et elles s'autosaisissent de deux problématiques, qu'il est possible de résumer dans une formule récoltée à la fois dans mon terrain de recherche et dans d'autres (Amsellem-Manguy, 2021) : « ici, c'est mort ». Les jeunes souhaitent compenser le manque d'offre en matière de loisirs et de pratiques culturelles en s'organisant des séjours, des sorties et des activités. La demande se traduit alors dans un désir de se réunir plus régulièrement, dans l'espace public ou dans un local par exemple. Il s'agit de lieux qu'ils et elles peuvent s'approprier, en dehors du regard des adultes. D'un autre côté, on a pu voir que le désir de « reémerveiller le village » peut être associé à un attachement au lieu de vie et à la volonté d'intégrer les sociabilités locales. Pour ce faire, les jeunes se trouvent en quête d'une reconnaissance de leur droit au village : le droit de participer au même titre que les autres catégories de la population à l'animation de la vie locale. Cette quête pourrait être résumée ainsi par les mots de Romane à Saint-Cyr-de-Favières : « On a le club des vieux, on veut le club des jeunes » (Journal de terrain ; 28/02/2023 ; EMAP St-Cyr-de-Favières).

Comprendre cette auto-saisine de problématiques vécues à l'échelle du lieu de vie implique de décaler le regard sur ce qui est considéré comme relevant de la politisation des individus et des formes légitimes de participation. Cette observation s'appuie sur de nombreuses autres études qui s'intéressent spécifiquement aux formes d'engagement et aux modalités de participation des jeunes (voir notamment : Guilloux et al., 2016 ; Walther et al., 2020 ; Becquet et Stuppia, 2021).

Pour saisir davantage les formes concrètes prises par la construction d'une citoyenneté ordinaire et la quête de la reconnaissance du droit au village depuis mon terrain, je propose dans le chapitre suivant de détailler trois situations d'accompagnement. Ces situations permettent de mettre en lumière le hiatus entre la demande sociale de participation des jeunes et les référentiels des adultes (élu·e·s, parents, animateur-chercheur) en matière d'engagement des jeunes ruraux·ales. Je m'appuie ensuite sur ces situations pour analyser les manières dont les adultes s'ajustent ou non à la demande des jeunes et aménagent ainsi une voie étroite de participation.

Chapitre n°7 : L'épreuve du projet : le travail réel de l'animation mobile dans la médiation entre le référentiel des élu·e·s et la demande sociale de participation des jeunes ruraux·ales

Compte tenu de ce qui précède, accompagner les « projets » des jeunes ruraux·ales revient à soutenir une démarche d'intégration des sociabilités locales et une quête de reconnaissance du droit à participer dans l'espace public, à la vie associative locale. Après avoir exploré le référentiel d'action publique des élu·e·s locaux·ales rencontré·e·s, on peut se demander pourquoi ce désir d'intégration et de reconnaissance ne se mêle-t-il pas immédiatement au souhait de maintenir le lien social et à celui de « préparer ce qui fera la communauté du village dans 20 ans » (Extrait ; archive de terrain ; Compte rendu CTG n°2 – Modèle de gouvernance, 09/11/2023) ? Dans le même temps, on peut également interroger la place et le rôle d'un·e animateur·ice chargé de contribuer à l'émancipation de ces jeunes pour qu'ils et elles puissent réaliser leur potentiel dans un tel contexte ?

La section n°1 du chapitre déplie trois situations de terrain particulièrement éclairantes quant aux interactions entre le triptyque formé par les élu·e·s (et plus généralement les adultes qui environnent les jeunes), l'animateur mobile et les jeunes. Ces situations s'ajoutent à celle présentée en ouverture de la thèse, prenant place à Cordelle. Toutes les quatre sont choisies car elles sont autant d'opportunités de voir se construire une médiation entre les jeunes et les élu·e·s dans une logique de facilitation de l'accès au droit au village. Il en découle une nécessaire articulation entre la prescription de l'ADMJC42 (accompagner des projets de jeunes suivant une démarche d'éducation populaire) et le travail réel, en face-à-face avec les jeunes (Lebon & Lima, 2011). Cette articulation est à mon sens constitutive de l'injonction à « accompagner des projets ». Elle est réalisée à hauteur de professionnel·elle et son résultat est socialement déterminé (Camus, 2025). Le premier propos de la section n°1 est de montrer que cette articulation est aussi contextuelle et déterminée par l'ancrage institutionnel du ou de la professionnel·elle. Je souhaite tirer un second fil à partir de ces mises en récit : les chemins autorisés de la participation des jeunes. Comme on va le voir, le travail de médiation abouti à des négociations à travers lesquelles les jeunes sont amené·e·s à se conformer à un certain nombre de codes et de règles. Parallèlement, les élu·e·s sont amené·e·s à considérer les jeunes comme des acteur·ice·s à part entière du tissu associatif local (avec plus ou moins de succès).

Cette perspective permet *in fine* de décrire une voie étroite de participation aménagée par les adultes, l'animateur mobile et, peut-être de manière plus inattendue, les jeunes elleux-mêmes.

Dans une deuxième section, je prends le parti de déconstruire la pratique d'accompagnement de projets au sein des MJC. Jérôme Camus (2025) a récemment ouvert un champ d'étude sur ce qui est à la fois une pratique de l'animation jeunesse encore peu étudiée (Lebon, 2021) et un prescrit des institutions qui financent l'action jeunesse en territoire, en premier lieu la CAF avec la PS Jeunes (Camus, 2025).

Ce choix est en partie dû à un rapport d'étonnement lorsque je commence mon terrain ethnographique : l'accompagnement de projets est omniprésent dans les discours des animateur·ice·s et des cadres du réseau ainsi que dans ma fiche de poste. Il structure même le sens que les professionnel·elle·s donnent à leur action auprès des jeunes. Il est présenté comme une pratique historique des MJC et de quelques autres associations de jeunesse. En cherchant à comprendre d'où cela vient, je découvre les travaux de Francis Tilman (2004), d'Olivier Gratacap et d'Éric Monte (2008) ou encore ceux de Jean-François Mirailles et al. (2006) : « Les jeunes dans la vie locale : la participation par l'action. L'exemple de l'agglomération grenobloise ». Ces écrits tournent autour de la pratique des animateur·ice·s jeune d'une seule et même association : Cap Berriat. En revanche, je ne trouve pas davantage d'informations sur l'accompagnement de projets dans la littérature spécialisée (en histoire ou en sociologie) sur les pratiques professionnelles de l'animation jeunesse (en dehors du constat de F. Lebon mentionné plus haut).

À partir des différents espaces ouverts par mon immersion (des formations, des observations, des échanges de pratiques, etc.) et de ma propre pratique, mise en récit dans la section n°1, j'analyse comment l'accompagnement de projets transforme en profondeur l'action des animateur·ice·s à destination des jeunes. Je rapporte ensuite ce constat à mes situations de travail auprès des jeunes ruraux·ales. Cela conduit à discuter de la finalité de l'accompagnement déployé dans les villages et de la place des jeunes dans la gouvernance de l'action publique locale qui les concerne.

.

I. Mise en récit des situations d'accompagnement

Les trois situations choisies sont celles de Saint-Jodard, de Valeille et de Saint-Victor-sur-Rhins. En plus de représenter des cas particulièrement révélateurs des interactions au sein du triptyque aniamteur/élu·e·s/jeunes, ces trois situations permettent de montrer combien l'âge importe peu dans la formulation de la demande sociale de participation. La première situation met l'accent sur ma position de « complice » auprès des jeunes et le lien de confiance qui se crée. La seconde focalise sur la médiation technique entre le conseil municipal et la bande de potes de Valeille souhaitant animer la vie locale. Enfin, la troisième s'intéresse plus particulièrement à l'objet « projet » lorsqu'il est manipulé par des jeunes. Elle amorce le propos de la section n°2 en montrant le décalage de conceptualisation de ce qu'est un projet entre des élu·e·s et l'animateur.

Les situations de Saint-Jodard et de Valeille se croisent sur l'accueil d'un collectif d'artistes par le service culture de la CCFE. Cet événement est particulièrement intéressant pour donner à voir un lien singulier entre le service d'une intercommunalité (non lié à la jeunesse) et des jeunes de villages. Ce lien peut être analysé à la fois comme un fruit de la recherche-action et de l'interconnaissance des acteur·ice·s au sein du système local d'action public.

Rapidement, il me semble nécessaire de présenter le dispositif junior association pour comprendre ce qui suit. Comme on a déjà pu l'évoquer, le dispositif est porté par le Réseau national des juniors associations (RNJA). Il propose de faciliter la construction d'associations de fait (non déclarées en préfecture) pour des mineur·e·s de 12 à 17 ans, adhérentes au RNJA. Cette adhésion, d'un montant de 15 €, permet la souscription d'un contrat d'assurance avec les assurances « APAC » à moindre frais. Jusqu'en 2022, cette adhésion et l'habilitation délivrée par le RNJA facilitait également l'accès des JA à un compte en banque auprès du Crédit Mutuel suivant un processus encadré par un partenariat sous la forme d'une convention. La banque met fin à cette convention pour des raisons qui ne servent pas le propos ici. Concrètement, pour devenir une junior association, les groupes doivent compléter un dossier qui demande un certain nombre d'informations détaillées un peu plus loin. Une fois le dossier complété et la notification d'habilitation reçue, le groupe forme officiellement une association de fait assurée, avec un objet et des statuts.

1.1. Les « Gildariens de la table ronde » en quête d'un local

Tableau 31 : Composition de la JA de Saint-Jodard

Pseudo	Genre	Âge	Activité	Catégorie socioprofessionnelle des parents	Fratrie
Barbara	Femme	16 ans	Lycéenne (général)	Mère : Sans activité professionnelle Père : Cadre en entreprise	Une sœur (Mélissa)
Mélissa	Femme	14 ans	Collégienne	Mère : Sans activité professionnelle Père : Cadre en entreprise	Une sœur (Barbara)
Valentin	Homme	17 ans	Lycéen (professionnel)	Mère : Directrice de centre de loisirs Père : Artisan	Fils unique
Mathieu	Homme	14 ans	Collégien	s.d	Une petite sœur (11 ans)
Eliot	Homme	16 ans	Lycéen (général)	Mère : Artisane Père : Artisan	Une sœur (Emma)
Emma	Femme	15 ans	Lycée (général)	Mère : Artisane Père : Artisan	Un frère (Eliot)

Prise de contact et mise en mot

À la fin du mois d'octobre 2021, je suis contacté par l'élue municipale de Saint-Jodard (Clara) par téléphone. Après avoir été orientée par la coordinatrice enfance/jeunesse de l'intercommunalité, elle obtient mon contact par le site internet du RNJA où je suis référencé comme « relais départemental » (RD). Elle me sollicite en vue d'animer une rencontre avec un groupe de jeunes qui habitent son village. À la sortie du premier confinement, trois jeunes de la même famille (Eliot, Emma et leur cousine) sont venu·e·s rencontrer la secrétaire de mairie afin d'être informé·e·s des moyens d'obtenir un local et de rencontrer d'autres jeunes du village. J'apprends plus tard que ces trois jeunes ont enclenché cette démarche sur le conseil de la mère d'Eliot et d'Emma, alors directrice d'un accueil collectif de mineur dans une autre commune. Depuis, l'élue et la secrétaire de mairie ont animé deux rencontres avec des jeunes du village, sur lesquels je n'ai pas de retours précis. L'objet de la sollicitation est d'animer un

temps qui permette de monter un dossier d'habilitation pour une JA. Le rendez-vous est pris le lundi 06 décembre 2021, 18h30.

Le soir venu, avant même leur arrivée, Clara précise que « les jeunes ne sont pas très à l'aise avec les adultes ». Elle ajoute que la secrétaire de mairie a jusqu'ici présenté de manière « très stricte » la possibilité pour les jeunes d'obtenir un local, en appuyant notamment sur l'importance de l'écriture d'un règlement. Nous sommes dans la salle du Conseil municipal à côté du bureau du maire. Les chaises ont été réparties en cercle pour accueillir les participant·e·s. Clara leur demande si elle peut rester, les jeunes acceptent. La secrétaire de mairie ne semble pas avoir été conviée. Il y a onze jeunes présent·e·s, entre 13 et 17 ans. La plupart sont inscrit·e·s au collège ou au lycée général, en demi-pension. Deux sont en apprentissage : Valentin (17 ans) en usinage de pièce, Pauline (16 ans) en pâtisserie.

Je suis une feuille de route préparée à l'avance à l'ADMJC42, qui reprend les modalités d'animation mobilisées pour Écotay-l'Olme et Cottance. Après un jeu brise-glace, je lance une question au groupe : « Pourquoi nous sommes-là ? ». Les jeunes ont déjà été amené·e·s à réfléchir collectivement à cette question lors des rencontres précédentes. Les réponses fusent : « Pour faire des actions » ; « pour faire des choses ensemble » ; « pour faire revivre le village » ; « pour s'amuser ». Confiant, je leur propose de dresser la liste des actions qu'ils et elles souhaitent mettre en œuvre en les catégorisant suivant ce que m'avaient inspiré leurs premières propositions : les actions « pour s'amuser » et les actions « pour les autres ». Voici la liste exhaustive des idées qui ont été proposées et validées par le groupe :

> « Course à pied (organisation d'un trail) ; Marche plastique (ramassage de déchets ; Sortie à cheval ; Escape Game/Laser Game ; Aide aux personnes âgées, Animation locale ; Vide grenier ; Vente de nourriture ; Rencontre avec les agriculteurs ; Marche et collecte pour le Téléthon ; Journal jeunes, Rencontre avec d'autres associations ; Faire une rencontre jeux de société ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Saint-Jodard rencontre n°1, 06/12/2021)

Ma contribution à cette liste s'arrête à la reformulation occasionnelle de certaines propositions, avec en tête la complétion du dossier de demande d'habilitation : pour le terme « animation locale » notamment, qui vient remplacer la proposition « on veut fait revivre le village ». Une fois ces idées posées sur des *post-it*, eux-mêmes collés sur de grandes feuilles de papier kraft, je leur propose de construire le dossier. Au regard du nombre de personnes, je leur propose de faire un groupe « logo », un groupe « nom » et un groupe qui remplit le dossier sur mon ordinateur. Dans le compte rendu de la séance, je souligne combien cette deuxième étape fut

laborieuse : trouver un nom, formuler un objet (pour l'association), des projets, décider des modalités d'organisation politique (qui prend les décisions, comment sont choisi·e·s les représentant·e·s, etc.), dresser la liste des membres avec leur adresse postale (les plus jeunes ne connaissent pas toujours cette dernière). À 20h35, alors que la moitié du groupe est déjà partie, la réunion se termine sur un dossier incomplet. Un rendez-vous est pris sur *Instagram*® en appel vidéo le 10 décembre pour le terminer.

Cet échange du 10 décembre permet de fixer l'objet de l'association : « Un pour tous, tous pour un. Nous sommes solidaires et nous allons réveiller et (ré)émerveiller le village et échanger et s'amuser ». Je remplis à partir de nos échanges les champs dédiés aux activités proposées par la junior association dans la partie du dossier relative à l'assurance « APAC » et leur soumet à validation. La troisième rencontre arrive dix jours plus tard, le lundi 20 décembre 2021. Elle est organisée trois jours avant, sur le groupe de discussion *Instagram*® où je sollicite les jeunes pour fixer une date. Thomas, le fils de l'élue locale, demande directement à sa mère s'il est possible d'avoir la salle municipale. Clara nous fait remarquer à la conclusion de la séance que cette manière de fonctionner « au dernier moment » bouscule les habitudes de la mairie.

Après avoir relu collectivement les formulations de l'objet et des activités, il faut remplir individuellement un tableau avec les informations personnelles des futures membres (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) et leur statut au sein de l'association. Dans le vocable du dossier, une seule distinction est proposée entre « membre » et « représentant ». Sur le papier, la différence se matérialise par une demande plus poussée d'informations (e-mail, téléphone, fonction dans la JA) concernant les représentant·e·s. Leur nombre n'est pas limité, si bien qu'une JA peut choisir de faire de tous ses membres des représentant·e·s. Au-delà de cette demande, les jeunes comprennent que c'est avec ces membres en particulier que le RNJA et le·la relais départemental·e vont communiquer de manière privilégiée. Parallèlement, l'étape n°1 du dossier demande les coordonnées de la JA, notamment un e-mail, sur lequel va en fait arriver la quasi-totalité des courriels du réseau. Les représentant·e·s ne seront sollicité·e·s par téléphone ou par mail que dans des occasions particulières (un découvert sur le compte en banque par exemple). Cela induit une discussion sur le mode de désignation des deux personnes qui prennent la responsabilité de représenter l'association : c'est-à-dire de se montrer un peu plus disponibles, un peu plus capables de répondre à d'éventuelles demandes, un peu plus engagées que les autres finalement.

Dans la situation à Saint-Jodard, un premier représentant apparaît tout de suite au groupe : Valentin, le plus âgé, le plus à l'aise à l'oral, « celui qui fait le plus sérieux », pour reprendre les mots d'Eliot. Les autres ne sont pas partant·e·s. L'autodésignation de Barbara se fait sur le mode de la contrainte ; il faut bien deux représentant·e·s. À l'issue de ce processus que je décris à plusieurs reprises comme « fastidieux » et « mal aisant », j'imprime le dossier sur mon imprimante personnelle amenée pour l'occasion. Je note ces quelques phrases dans la fin du compte rendu de la séance :

> « Il reste de menues étapes : des signatures et des choses à remplir à la main. Mener à bien cette finalisation n'est pas facile : les jeunes sont vite fatigué·e·s des différentes étapes. J'impose le partage des tâches et je les guide beaucoup sur ce qu'ils et elles doivent écrire. Sans cela, j'ai le sentiment qu'ils et elles laisseraient tomber. Poser le cadre de la JA et du RNJA m'est difficile. Je pense qu'il faut rendre plus ludique l'approche des engagements que les jeunes prennent afin de rendre cette étape moins fastidieuse, plus accessible, voire discutable (discuter avec les jeunes de ce à quoi ils et elles s'engagent). »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – réunion 3 ; 20/12/2021).

La circulation du dossier pour que chacun·e signe dans la case en face de son nom représente un nouveau défi : tous·tes ne sont pas présent·e·s à cette troisième séance. Nous décidons, après avoir consulté le groupe sur la conversation *Instagram*®, de signer pour les absent·e·s afin de gagner du temps et de l'énergie.

En parallèle, je propose un « travail au "*post-it*" » pour prioriser les idées d'action qui ont émergé à la première séance :

> « Sur des *post-it* orange, notez une idée d'action que vous pensez (individuellement) prioritaire et réalisable. Je propose à un jeune de les lire. Il fallait ensuite les poser sur un support et les prioriser collectivement (discussion de groupe et négociation). Je les invite à se grouper autour d'une table où je dessine une flèche allant de l'action la plus prioritaire et réalisable à l'action la moins prioritaire et/ou réalisable. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – réunion 3 ; 20/12/2021).

Le groupe se projette d'abord dans la marche plastique (le nettoyage du village et des bords de Loire) et réalise une liste du matériel nécessaire. Ils et elles avancent qu'il s'agit de « faire le bien » et mettent en avant l'importance qu'ils et elles accordent à la question environnementale. Les activités priorisées qui figurent *in fine* dans le dossier sont les suivantes : « Marche du plastique ; Marché de Noël ; Réunion d'organisation ; Activité de groupe (bowling, escape game) ; Trail (jogging) ». Après une heure et trente minutes de « réunion », la rencontre se termine. Je dois à présent envoyer le dossier au RNJA. Nous ne nous retrouverons qu'au début du mois de mars.

À l'issue de ces trois premières séances, je note que les jeunes ne se connaissent pas tous et toutes, que les différences d'âge et d'intérêts impactent la discussion avec la prise de pouvoir des plus âgé·e·s sur les décisions finales. Il y a des liens familiaux (Barbara et Mélissa, Eliot et Emma) et d'autres, plus inattendus : les parents de Thomas sont les propriétaires du logement de la mère de Barbara et de Mélissa. Certain·e·s « se retrouvent vite tous seuls » (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – réunion 3 ; 20/12/2021). La situation de Pauline, apprentie pâtissière de seize ans, retient particulièrement mon attention :

> « Une jeune fait, pour venir aux réunions, 14 km (Neulise-Saint-Jodard) seule en scooter, en pleine nuit, par -2°C, après sa journée de travail (alternante en pâtisserie) pour laquelle elle part de chez elle à 4h30 du matin. Cette situation m'inquiète : je trouve ça dangereux de la laisser partir ainsi dans la nuit. Quand je lui demande si ses parents peuvent venir la chercher, elle me répond vaguement en détournant le regard : « Non… ils ne sont pas là ». Je me retiens de lui proposer de la ramener en voiture : je ne me sens pas du tout légitime pour le faire et une telle proposition de ma part me met en insécurité quant à ce qui pourrait être imaginé derrière (par les autres jeunes, par les élu·e·s qui ont fait appel à moi, par ses parents que je ne connais pas et inversement). Ce serait un garçon, je lui aurais proposé sans y réfléchir (en tout cas en ces termes). »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – réunion 3 ; 20/12/2021).

Elle a rencontré une partie du groupe à l'école primaire et souhaite conserver ses liens d'amitié avec certain·e·s des participant·e·s : c'est sa principale motivation. Pourtant, Pauline participera peu par la suite : les créneaux de rencontre avec le groupe ne coïncideront pas avec ses disponibilités et l'éloignement représente un frein évident ici. Elle est la seule à ne plus habiter au village. Cette situation porte en germe des questionnements centraux relatifs à l'expérimentation concrète de l'animation des jeunes ruraux·ales directement dans leur village et, plus généralement, de ce type d'intervention auprès des jeunes qui se traduisent selon les institutions comme de « l'accompagnement de projet », du « soutien aux initiatives » ou même de « l'aller-vers ». Dans cette situation, par exemple, se présentent des interrogations liées au genre de l'intervenant·e et aux inégalités face à l'engagement dans une telle dynamique. Ces dernières se manifestent ici en termes sociaux (l'aide familiale à la mobilité) et professionnels/scolaires (la disponibilité réduite des jeunes en situation d'apprentissage). J'y reviendrai.

Un groupe dans le groupe s'est formé rapidement : des onze jeunes présent·e·s à la première rencontre et des quinze effectivement inscrit·e·s au titre de membres de la JA « Les Gildariens de la table ronde », sept s'impliquent dans les réunions de préparations, dans la réalisation des actions et dans la présentation des « projets » au Conseil municipal. La question initiale de l'accès à un local n'apparaît pas dans mes comptes rendus des trois premières rencontres : ce

qui est assez surprenant pour être remarqué. Il revient néanmoins dans le mail qui fait la synthèse des rencontres et dresse la feuille de route pour les prochaines étapes que j'adresse à l'élue municipale :

> « Pour ce qui est de la demande d'un local, les jeunes ont compris la chose suivante : le Conseil municipal acceptera de leur prêter un local s'ils réussissent à mener à bien plusieurs projets, s'ils montrent leur investissement et une forme d'exemplarité. Dans l'échange, il me semble percevoir un brin de lassitude à ce propos, particulièrement sur le premier aspect. La réussite d'un projet leur paraît lointaine. Ne sachant pas comment se sont passés les premiers échanges entre les jeunes et la mairie, je me demande s'ils sont dans le vrai ? ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Mail à l'élue locale ; 22/12/2021).

Ils et elles sont effectivement dans le vrai. Clara précise dans son retour que la réponse du Conseil municipal à la demande de local de la part des trois premier·ère·s jeunes à s'être présenté·e·s en mairie est de prouver leur sérieux par la présentation de projets qui justifieraient une telle mise à disposition. La construction de la JA est une première étape, nécessaire à l'obtention d'une assurance par le groupe de jeunes.

Tableau 32 : Tableau récapitulatif des rencontres

Hivers 2021-2022			
Lundi 06 décembre	**Vendredi 10 décembre**	**Lundi 20 décembre**	**Janvier 2022**
Rencontre n°1 : salle de la Mairie, premier contact et préparation du dossier			
	Rencontre n°2 : Appel vidéo Instagram. Préparation du dossier (suite)		
		Rencontre n°3 : Salle de la mairie Finalisation et impression du dossier	
			Retour positif du rnja

Le dossier est validé par le RNJA au mois de janvier 2022. J'entre alors dans de « longues négociations qui m'ont mobilisé sur des temps personnels (des dimanches ou des lundis soir par exemple[109]) » (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – réunion 4 ; 01/03/2022) sur la

[109] Les échanges par messages interposés sur des conversations Whats'app®, snap'chat® ou Instagram® avec les groupes les plus autonomes vis-à-vis de leurs parents et de leurs élu·e·s sont incontournables pour fixer des dates de rencontre. Or les jeunes ne répondent pas systématiquement ni spontanément. C'est plutôt le soir et les week-ends, c'est-à-dire sur leurs temps libres, que les discussions s'amorcent et, parfois, s'allongent jusqu'à tard dans

conversation *Instagram*® pour parvenir à fixer avec un maximum de jeunes une nouvelle rencontre. Les problématiques qui émergent aux tentatives de trouver une date s'expriment d'abord en termes de disponibilité. Certain·e·s sont en garde alternée et ne sont présent·e·s au village que la semaine et un week-end sur deux. D'autres, en situation d'apprentissage, ne sont pas disponibles pendant les vacances scolaires. D'autres encore pratiquent des activités extrascolaires (de l'équitation, de l'athlétisme, de l'accordéon, du jogging entre autres choses).

De la marche plastique au local : des élu·e·s, des jeunes, un « accompagnateur ».

Les négociations sur la plateforme aboutissent à une rencontre « pique-nique » fixée le 1er mars 2022 (un mardi de 19h00 à 21h30). Sont présent·e·s Emma, sa cousine Mathilde, Barbara et Valentin (dont j'apprends la mise en couple), Thomas et Mathieu, les plus jeunes du groupe (13 ans). Ils et elles ont unanimement exprimé leur sentiment de ne « pas avancer » sur la conversation *Instagram*®. Je prépare la séance en conséquence en projetant la marche plastique comme projet à réaliser et en leur proposant une série d'étapes à compléter. Un décalage se crée rapidement dans la capacité à se concentrer sur l'exercice que je leur propose. Thomas et Mathieu ont beaucoup de difficulté à rester focalisés sur la discussion qui articule la liste de matériel, la planification, l'organisation. Ils se font rappeler à l'ordre plusieurs fois, par Valentin notamment, lorsqu'ils regardent une *story* sur leur téléphone et rigolent dans leur coin par exemple. Au moment où la tension devient palpable, je leur propose de manger ce que nous avons collectivement apporté.

Ce temps de repas est particulier dont je retranscris ci-dessous le contenu. La stratégie de la proposition d'un repas devient après cette date un *modus operandi* au regard des échanges informels que cela permet de susciter.

la nuit. Au début, j'ai fait le choix d'y participer. Progressivement, cela est venu poser des questions sur mon cadre professionnel.

« Nous mangeons. J'en profite pour aborder la question de leur motivation. Je pose la question de la manière suivante : Qu'est-ce qui vous motive vraiment, vous, à être là aujourd'hui ?

Emma : "Le village est mort, je veux réveiller le village. Des jeunes qui restent chez eux, c'est triste ! C'est une petite commune. On veut pouvoir apprendre à se connaitre et passer du temps ensemble".

Mathilde : "Rencontrer du monde, se retrouver".

Barbara (arrivée à Saint-Jodard avec sa sœur et sa mère il y a une huitaine de mois) : "Je croyais qu'il n'y avait pas de jeunes. Quand on sort, on n'croise personne." Elle enchaîne : "Et puis, j'veux un local, comme dans les films !". Je l'interroge sur lesdits films, mais n'obtiens pas de réponse précise.

Valentin : "J'étais là par obligation et j'avais peur d'être avec des petits. J'ai été surpris finalement, j'ai rencontré des gens sympas".

Melissa (sœur de Barbara) : "Se faire des potes, avoir un local, faire comme dans les films".

Mathieu : "Découvrir le monde, rencontrer des gens, envie de s'organiser un truc dans un local".

Thomas : "Se faire des amis". ».

(Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu rencontre pique-nique ; 01/03/2022).

Je n'aurai pas le nom du film auquel les filles pensent. Cet échange replace l'objet de la motivation des jeunes. Il s'agit d'abord d'obtenir un espace à elleux, pour socialiser. Ce motif est récurrent, mais pas systématique. Je le constate ici (et dans d'autres villages) avec force. Ce qui me paraît plus inédit ici, c'est l'envie d'Emma de « réveiller le village ». Cette dernière idée, comme je l'explique dans le chapitre précédent, revient systématiquement d'un groupe à l'autre et structure à la fois le rapport au village et la demande sociale de participation. Je comprends enfin mieux lors de cet échange les termes du contrat informel entre elleux et le Conseil municipal. Ils et elles s'investissent d'abord dans la démarche de la JA et les activités que je leur propose pour obtenir un local. Quand je leur demande pour quelle(s) raison(s) ils et elles ont opté spécifiquement pour une « marche plastique », je constate néanmoins un véritable désir de sensibilisation de la population locale et décèle même de la colère chez Valentin et Barbara vis-à-vis de la non-considération par leurs concitoyen·enne·s de cette cause qui les touchent. Parallèlement, cette idée est aussi associée à la perspective d'obtenir un local en vue de construire une sociabilité juvénile locale : une marche plastique apparaît comme un projet sérieux, responsable, valorisable auprès des élu·e·s.

Enfin, je leur demande de se représenter et de formuler les attentes des adultes à leur endroit. Cela fait émerger un échange qui témoigne de l'intériorisation de normes sociales qui se traduisent par des expressions vagues comme « il faut être de bons jeunes, des jeunes comme

nous : qui respectent, qui ne fument pas, qui ne boivent pas » (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu rencontre pique-nique ; 01/03/2022). Là encore, je retrouverai cette représentation dans d'autres groupes. Certain·e·s, comme ici à Saint-Jodard, s'y reconnaissent. Incarner la figure de « bons jeunes » renvoie alors au fait de se conformer aux attentes des adultes qui les accompagnent (dont les miennes) pour mieux se distinguer de celle des « cas soc' » - cas sociaux – que les jeunes de Saint-Jodard, associent plutôt aux gens du voyage et, plus encore, aux jeunes des quartiers populaires de Roanne, qu'ils et elles croisent sur les temps scolaires. Ils et elles parleront ainsi des « racailles ».

Le 25 mars suivant, je retrouve Thomas, Valentin, Barbara et l'élue locale dans la salle du Conseil municipal. Clara a une proposition : le Comité des fêtes, présidé par son mari (le père de Thomas), souhaite donner un « coup de pouce aux jeunes » (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu rencontre pique-nique ; 25/03/2022). Le comité leur propose de participer au vide-grenier du 1er mai pour vendre des crêpes et des gâteaux à côté du stand de restauration. Après discussion avec le reste du groupe sur la conversation *Instagram*®, les jeunes acceptent.

Nous nous retrouvons le mercredi 20 avril 2022, de 12h30 à 16h00. La préparation d'une telle action nécessite très concrètement de s'entendre sur une répartition de tâches diverses qui vont des courses et de la cuisine au fait de penser à apporter une nappe, une rallonge électrique ou de quoi écrire les prix. Là encore, il faut lister, planifier, prévoir, organiser, bref se projeter dans un futur plutôt contraint. Il faut aussi constituer un fonds de caisse, ce qui représente une difficulté singulière pour des jeunes qui mènent leur première action, sans compte en banque. Chacun·e prévoit-il de la monnaie ? Combien faut-il ? Comment compter ? Qui est responsable de la caisse ? Confronté à cette situation pour les premières actions de plusieurs groupes, je choisis rapidement de constituer mon propre fonds de caisse sur mon argent personnel que je prête aux groupes au besoin. Nonobstant, la participation à ce type d'action soulève des discussions entre jeunes qui viennent *in fine* toucher aux moyens des familles et marquent tout à la fois les inégalités face à ces démarches d'autofinancement, mais aussi les stratégies mises en œuvre pour y faire face par les jeunes et le·la professionnel·elle qui chemine avec elleux :

> « La question de la participation financière aux courses est un sujet épineux. La question est de savoir si chacun amène des choses de chez lui (et donc ne dépense rien de sa poche) ou si chacun met une certaine somme sur la table afin de participer aux courses (pour acheter notamment les condiments des crêpes). Emma et Eliot veulent faire les courses. Ce dernier va jusqu'à proposer d'avancer la totalité de la somme. J'attire son attention sur le fait qu'elle peut s'élever à un montant supérieur à 50 €, mais cela ne semble pas le perturber. Barbara explique avec émotion qu'elle et sa sœur ne peuvent pas participer de la même manière : "Pour ma mère, c'est hyper chaud financièrement". Elles préfèrent ainsi composer avec ce qu'il y a dans leur cuisine. ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu rencontre prépa 1er mai ; 20/04/2022).

Cette question des moyens de la participation s'est déjà posée avec la situation de Pauline. Elle se posera plus tard pour l'ameublement du local et suscitera des tensions importantes. La question des moyens que la famille peut dédier au soutien aux initiatives des jeunes dans des villages comme Saint-Jodard témoigne d'une inégalité de prise en charge de ce soutien. Dans cette situation, deux stratégies émergent : Eliot propose de régler la question avec son argent de poche, Barbara participe à la hauteur de ses moyens, avec ce que les courses de sa mère lui permettront de préparer. À plusieurs reprises par la suite, je proposerai, comme Eliot, d'avancer la somme des courses aux groupes, certains accepteront. Les actions d'autofinancement forment un sujet en elles-mêmes. Elles soulèvent d'autres types de discussions et d'interrogations abordées dans d'autres situations.

Le dimanche 1er mai 2022, dans un pré qui jouxte la Mairie, clôturé par un vieux muret de pierre, le stand des jeunes est monté depuis six heures du matin. Il y a sur une double table en bois, des gâteaux au chocolat, une crêpière électrique et deux assiettes de crêpes déjà préparées, quelques bocaux de cookies et de fraises Tagada. Barbara et Mélissa ont préparé, imprimé et plastifié des affiches sur *Canevas*® : une spirale blanche et bleue, la phrase « vente de gâteaux et de crêpes » en lettres majuscules et un personnage féminin dessiné qui porte un plateau garni de pâtisseries. Son présent·e·s Emma, Eliot, Barbara, Valentin, Mélissa, Thomas, soit celles et ceux qui forment ce que j'appelle à présent le « noyau dur ». Leurs parents passent également, ce qui me permet d'entrer directement en contact avec elleux pour la première fois depuis décembre 2021. Lors de la session bilan qui se tient une semaine plus tard (le 07 mai), les jeunes soulignent qu'ils et elles se sont senti·e·s « enfin » reconnu·e·s et valorisé·e·s pour ce qu'ils et elles font. Aussi bien les exposant·e·s que les visiteur·euse·s qui leur achètent leurs produits leur demande pourquoi ils et elles font une vente. Les jeunes se présentent alors comme une association et expliquent leur désir d'organiser une marche plastique et d'obtenir un local. La réaction positive des gens de leur connaissance, comme de parfait·e·s inconnu·e·s, vient les conforter dans leur action. Barbara et Emma ont l'idée de fabriquer en début de

matinée un bocal à dons. Un nombre significatif (pour les jeunes) de personnes vont y mettre la monnaie rendue après l'achat d'une pâtisserie. Certain·e·s vont même y glisser une pièce ou un billet de 5 € sans acheter ce que les jeunes proposent, en signe de soutien.

Photo 1 : Le groupe des "Gildariens de la table ronde" et leur stand au vide grenier du Comité des fêtes de Saint-Jodard au 1er mai 2022

Cette première action a aussi pour effet de rendre les jeunes visibles aux yeux des élu·e·s locaux·ales qui passent, notamment du maire avec qui les jeunes peuvent discuter directement. Cette vente amorce alors une démarche plus formelle pour obtenir un local. Quelques jours plus tard, sur proposition du maire, les jeunes et moi rédigeons une lettre :

> « Bonjour Monsieur le Maire,
>
> Nous sommes les membres de la junior association : « Les Gildariens de la table ronde ». Nous nous permettons de vous contacter pour solliciter un rendez-vous concernant notre demande de local. Nous serions disponibles les vendredis soir et les samedis soir.
>
> Merci de votre réponse.
>
> Nos salutations distinguées. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Bilan brocante ; 07/05/2022).

La réponse ne se fait pas attendre. Elle arrive par Clara en sa qualité d'élue municipale : ce sera le jeudi 23 juin à 18h00. Les jeunes s'adaptent. Tous·tes ne sont pas présent. Thomas ne peut pas s'y rendre à cause des horaires des transports scolaires. Mélissa non plus. Je rejoins Barbara, et sa sœur, leur maman, Valentin, Emma et Eliot la veille en fin d'après-midi au café-restaurant du village, en vue de préparer la rencontre :

> « Je demande à Barbara et Eliot s'ils désirent ou pas ma présence à ce rendez-vous. Barbara m'a répondu un grand "non" en me disant : "Ce n'est pas contre toi, mais on préfère y aller nous-même parce que, comme ça, on ne donne pas l'impression d'être coachés par un adulte. Ça nous donne aussi l'idée qu'on fait un peu ça de notre propre chef." Je leur ai répondu : "Mais c'est très bien comme ça. J'suis agréablement surpris que tu me répondes ça comme ça donc très bien". »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Rencontre improvisée ; 22/06//2022).

Le lendemain, au même endroit, je les retrouve content·e·s de leur rencontre :

> « Ce dernier [le maire] leur explique qu'il cherche activement un local aux normes pour eux : où ils puissent avoir accès à l'eau, l'électricité, des toilettes notamment. Il ne leur a pas donné de date. Je leur suggère de "ne pas le lâcher". Voire de lui proposer de chercher avec lui. Les jeunes évoquent la possibilité de réaliser de menus travaux ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – débrief rencontre Maire ; 23/06/2022).

La rencontre se solde également par une invitation à présenter leurs « projets » au Conseil municipal, le 21 juillet 2022 et à participer à la fête du village du 03 juillet en réalisant une deuxième vente. Il faut en effet l'aval d'une majorité d'élu·e·s du Conseil pour voter la mise à disposition d'un local municipal : la participation à un deuxième évènement du village les renforcerait dans leur demande. Après avoir convenu de la même organisation qu'au 1er mai pour cette prochaine vente, je leur propose de préparer la rencontre avec le Conseil municipal :

> « Je commence par leur laisser la main sur la discussion. Ils ne savent pas trop où ils vont, ils sont distraits facilement par d'autres sujets. Le débat principal se trouve autour de la manière de se préparer : construire un exposé quasi scolaire, *PowerPoint* à l'appui ou y aller "au talent". Barbara explique qu'elle se sent bloquée par le format oral "scolaire" : "Je bégaie, je ne me sens pas bien". J'ai le sentiment que l'échange les fatigue un peu. Je leur propose une formule plus dynamique où il s'agit de mettre en scène le Conseil municipal et leur présentation. Cela ne marche pas : ils ne parviennent pas à se répartir spontanément la parole, à présenter (comme ils me le présenteraient à moi de manière naturelle) la JA et ses projets.
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu – débrief rencontre Maire ; 23/06/2022).

Nous nous retrouvons le mardi 12 et le lundi 18 juillet (dans la journée cette fois) pour continuer à préparer ce rendez-vous. Ce sera finalement l'option PowerPoint réalisé par Valentin, dans un format rappelant très fortement l'exposé « scolaire » qui est choisi : c'est le seul que les jeunes ont appris à maîtriser, celui qui, malgré les objections de Barbara, les sécurise le plus. Nous répétons, anticipons les questions que le Conseil pourrait poser. Les plus réactif·ve·s sont les plus âgé·e·s. Ce sont elles et eux qui finalement, prendront le plus la parole. Ils et elles me demandent cette fois d'être présent, pour les soutenir et pour intervenir si besoin.

Parallèlement, les vacances d'été ont commencé. J'apprends que le « noyau dur » passe de plus en plus de temps ensemble, en dehors des moments consacrés à l'association, souvent chez Eliot et Emma qui ont une piscine. Leur mère, la première personne à leur avoir suggéré de s'adresser à la mairie, me raconte lors d'un évènement du groupe que les membres de la JA se sont beaucoup lié·e·s à ce moment-là, « dans ma piscine ». De cela naît une nouvelle envie collective : aller camper tous·tes ensemble.

Le 21 juillet, dans la salle du Conseil municipal, les jeunes se présentent en avance pour installer le diaporama de Valentin. Les élu·e·s arrivent progressivement : ils et elles sont neuf en comptant le maire et Clara, seule femme. Elle est rejointe par la secrétaire de mairie, que je rencontre alors pour la première fois. Elles et moi sommes les plus jeunes des adultes présent·e·s. À l'exception de Clara, les conseillers municipaux ont tous plus de cinquante ans. Nous sommes assis·e·s autour des tables, organisées en un grand rectangle. Le maire préside, appuyé sur chaque côté par ses deux adjoints. Les autres élu·e·s se répartissent autour des tables au fil de leur arrivée. Clara et moi sommes physiquement les plus proches des jeunes, qui font face à l'assemblée, debout. Valentin lance la présentation avec un tremblement dans la voix qui disparait rapidement. Je sens qu'il a répété plusieurs fois en amont. Le déroulé insiste sur le projet de marche plastique et le besoin d'un local pour faire les réunions, stocker du matériel. Valentin est relayé par Eliot pour présenter les deux premières ventes du 1er mai et du 03 juillet

ainsi que d'autres projets que le groupe pense réaliser : organiser un trail, participer à d'autres évènements du village, rencontrer les personnes âgées[110] et les agriculteur·ice·s « du coin ».

Les questions-réponses s'engagent avec les élu·e·s, initié.e.s par le maire qui leur demande de préciser ce qu'est une JA. Les regards de Valentin, Eliot et Barbara se tournent alors vers moi. J'interviens pour dire qu'il s'agit d'une association de fait qui adhère à un réseau associatif national. J'insiste sur le fait que le processus d'habilitation permet aux jeunes de bénéficier à moindres frais d'un compte en banque et d'une assurance. J'invite ensuite le groupe à parler du montage du dossier qui occupa le mois de décembre. Les autres élu·e·s conseillent aux jeunes de réfléchir à d'autres projets et à se rapprocher d'autres associations, puis leur précisent que si la mairie leur prête un local, il faudra rédiger un règlement intérieur, respecter les lieux et ne pas y faire la fête. Les jeunes acquiescent. Le maire leur propose de quitter la salle le temps de la délibération. En sortant, les jeunes libèrent la tension accumulée, commentent les différentes prises de paroles, sautent sur place et courent sur le parking de la mairie. Après quelques minutes, nous sommes de retour : les jeunes, debout face aux élu·e·s, moi assis aux côtés de Clara et de la secrétaire. Le maire leur annonce que le conseil a voté favorablement et à l'unanimité à leur demande de prêt d'un local pour leur association. Il leur propose la salle de l'ancienne école, qu'il faudra vider dans le courant du mois d'août avec le cantonnier et aménager elleux-mêmes. Les jeunes y auront accès à la rentrée scolaire à condition d'avoir rédigé un règlement intérieur et d'avoir signé une convention de mise à disposition avec la mairie (pour laquelle il faut fournir un document qui atteste de l'assurance de l'association). Le mot qui me semble le plus approprié pour décrire la réaction des jeunes après avoir laissé le Conseil municipal à ses autres occupations est celui d'allégresse. L'excitation s'est muée en joie collective d'avoir réussi, d'être allé·e·s au bout de ce pour quoi ils et elles ont travaillé pendant l'hiver et le printemps.

[110] Il y a une maison de retraite à Saint-Jodard.

Tableau 33 : Récapitulatif des rencontres

Printemps - été 2022										
Mardi 1er mars	Vendredi 25 mars	Mercredi 20 avril	Dimanche 1er mai	Samedi 07 mai	Mercredi 22 juin	Jeudi 23 juin	Dimanche 03 juillet	Mardi 12 juillet	Lundi 18 juillet	Jeudi 21 juillet
Rencontre n°4 : Salle de la mairie Préparation de la marche plastique										
	Rencontre n°5 : Salle de la mairie Proposition de vente au 1er mai									
		Rencontre n°6 : MJC de Feurs. Préparation vente								
			Vente du 1er mai							
				Rencontre n°8 : Jardin public. Bilan de la vente Lettre au Maire						
					Rencontre n°9 : Café-restaurant. Préparation de l'échange avec le Maire					
						Rencontre n°10 : Café-restaurant. Bilan échange Maire. Préparation vente n°2 & présentation au Conseil municipal				
							Vente à la fête du village			
								Rencontre n°11 : Jardin public. Préparation de la rencontre avec le Maire		
										Présentation devant le Conseil municipal

L'accompagnateur·ice complice : aider les jeunes à obtenir ce qu'ils et elles veulent

Quelle place le·la travailleur·euse de jeunesse, l'animateur professionnel de MJC prend-il dans cette situation vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis des élu·e·s ? En étant dans l'action, je ne développe qu'une seule lecture de mon positionnement, qui apparaît au fil des comptes rendus : celle du lien que je tente de créer avec le groupe. Je ne suis pas un adulte au même titre que Clara, la secrétaire de mairie, leurs parents ou le maire, ni un membre à part entière du groupe, quoique « nous » rédigions bien la lettre au maire ensemble.

Mon contrat CIFRE avec l'ADMJC a débuté officiellement en mai 2021. Dans les faits, je suis salarié à mi-temps depuis novembre 2020. Celleux qui prendront pour nom les « Gildariens de la table ronde » forment le troisième groupe que je rencontre. Autrement dit, je ressens une pression à ce que la rencontre aboutisse à une forme d'accompagnement sur temps qui dépasse la demande de départ de l'élue, à savoir conduire les jeunes à construire une junior association. D'un autre côté, ma socialisation aux pratiques des animateur·ice·s jeunes de MJC en matière d'accompagnement de projets est encore en cours : je mobilise une feuille de route qui s'inspire des expériences précédentes à Écotay-l'Olme et à Cottance, de mes échanges avec Lise, de la formation « Aller-vers ». Je suis avec attention les conseils que j'ai pu recevoir et cherche à créer un « lien de confiance » tel que me l'ont suggéré plusieurs professionnel·elle·s. Lise notamment m'invite, pour y parvenir, à « me mettre en jeu ». Je partage dans cette optique des éléments personnels en vue de montrer une forme de proximité à la fois sociale et motivationnelle :

> « Apporter ainsi la guitare a plu au groupe. Je leur ai chanté une chanson de ma composition en la leur présentant comme une chanson que nous avions écrite avec mes amis, dans mon village, quand nous avions leur âge. Cela m'a permis d'apprendre que Valentin fait du Ukulélé. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Bilan brocante ; 07/05/2022).

Alors que nous discutons de leurs propres motivations à participer à ce que nous faisons lors de la rencontre « pique-nique » du 09 avril, j'utilise ma propre expérience pour légitimer une intervention de ma part :

> « Je leur partage mes propres motivations [à les accompagner] en leur racontant d'abord mon histoire de jeune dans mon petit village: la bande d'amis rencontrée à l'école primaire, la maison abandonnée, les courts-métrages. Je constate que cette histoire suscite un certain engouement. J'enchaîne : "Parfois, je me demande ce qui se serait passé si un animateur ou une animatrice était venu·e nous rencontrer et nous dire : "regardez, il y a ce festival de court-métrage" puis nous accompagner. Peut-être que nos films seraient devenus quelque chose de plus grand qui sait ? […] Une fois, les élus de la commune nous ont proposé un local. Mais on a dû y aller une fois et on n'y a jamais remis les pieds. Ça ne venait pas de nous ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Compte rendu Pique-nique ; 09/04/2022).

Avec le même l'objectif de créer du lien, je propose des jeux que j'appelle des « petits jeux de dernière minute » ou des « jeux de quai de gare » pour reprendre les termes de Lise. Il s'agit là encore, d'installer (ou de tenter de le faire) une horizontalité par une activité ludique où l'animateur·ice se prête au jeu :

> « Le moment de la pause où nous jouons à deux petits jeux de dernières minutes est révélateur de zones d'humour et de crispation. Le premier jeu (passe-moi ton stylo[111]) suscite de la part des jeunes beaucoup d'amusement lorsqu'il s'agit de faire des accents. Introduire un mot vulgaire dans la demande de l'objet a aussi entraîné beaucoup de rires, plus particulièrement quand il fallait être vulgaire à mon endroit ou, pour moi, d'être vulgaire à l'égard d'un jeune ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Rencontre n°5 ; 25/03/2022).

Je suis très rapidement intégré aux groupes de conversations *Instagram*® dédiés à l'association : un premier où il y a aussi Clara, un second où il n'y a que moi. Il s'agit d'un espace virtuel qui prolonge l'espace de sociabilité que représente la JA. La première est plutôt dédiée à l'organisation des rencontres. À la suite de la remarque de Clara sur la nécessaire anticipation pour la demande de prêt de salle à la mairie, elle y est intégrée. La seconde conversation est alors créée (à l'initiative des jeunes) pour tout ce qui concerne la vie interne du groupe, notamment la régulation des relations interpersonnelles. Il me faut demander l'accès à cet espace pour y être accepté. La symbolique est forte au sens où la personne inscrite sur la conversation fait effectivement partie du groupe. Quitter le groupe, comme le fera Pauline par exemple, est officialisé par son départ de la conversation.

À côté de la construction d'un « lien de confiance » ou, *a minima*, d'une forme de proximité et d'horizontalité dans les relations, je m'emploie à retranscrire les discussions liées à mon rôle « d'accompagnateur » (qui n'est alors pas clair ni pour elleux, ni pour moi) :

[111] En cercle, les participant·e·s se passent un stylo à tour de rôle. L'animateur·ice donne à chaque tour une consigne différente : il faut demander très poliment, très vulgairement, avec un accent, etc.

> « Ils ajoutent une catégorie associée à mon nom : “notre chef”. Mis mal à l’aise par l’attribution d’une telle position d’autorité, je leur demande de trouver un autre titre. Le terme d’accompagnateur ne sortira pas : guide, leader, aidant. La discussion est tournée en dérision et mon titre sera finalement celui de “Maître Yoda”. La notion d’accompagnateur est vraisemblablement intangible pour les jeunes. C’est un terme qu’ils n’emploient jamais de leur propre initiative. Ils me positionnent paradoxalement (et suivant les situations) tantôt comme un adulte à l’autorité dépassant celle des *leaders* (jeunes) du groupe, tantôt comme leur pote. Ni l’un ni l’autre ne me convient. Comment incarner un positionnement d’animateur-accompagnant (finalement assez flou dans mon esprit encore) qui ne soit ni le gourou, ni le pote, ni l’éducateur ? »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Rencontre n°5 ; 25/03/2022).

Ce questionnement de la place de l’animateur·ice s’inscrit complètement dans ce qu’ont documenté Fransez Poisson (2018) et Julien Virgos (2020), le premier mobilisant la figure « d’autrui significatif », le second celle de « tiers facilitateur » :

> « C’est la seule personne qui est mentionnée par tous les jeunes que j’ai rencontrés ; ils soulignent toujours son rôle global dans la construction de leur association. Il y a un lien de confiance qui est clairement identifiable entre le groupe de jeunes et Gwenaël, qui adopte ainsi le rôle d’“adulte significatif” »
>
> (Poisson, 2018, p.161).

> « La médiation, telle qu’elle est envisagée ici par les animateurs, se veut être une pratique qui pourrait […] permettre aux professionnels de légitimer une place de “*tiers facilitateurs*” dans un rapport problématique entre publics et institutions, en s’appuyant sur une façon de faire bien à eux. […] Les animateurs, dans la mesure où ils n’ont pas compétence à octroyer des aides, placer ou radier les publics sont plus facilement sollicités par leurs publics »
>
> (Virgos, Dansac & Vachée, 2017, p. 127).

La figure d’animateur·ice de MJC qui accompagne une junior association de manière « globale » au sein de sa structure s’appuie sur la Maison pour prêter du matériel, des salles ; sur ses relations pour mettre en lien les jeunes avec des personnes susceptibles de les aider ou encore ses compétences pour écrire avec elleux un dossier d’appel à projets. Ce rôle, qui vise à construire une confiance réciproque, vient nourrir le second qui lui, relève de la deuxième lecture possible de la situation qui nous occupe.

Lorsque je comprends que la motivation des jeunes est avant tout d’obtenir un local de la part de la mairie, je réalise également que la demande des élu·e·s leur paraît lointaine, inatteignable : réaliser plusieurs actions. La temporalité pour les jeunes est ici considérable. La première demande qui émane d’Emma et d’Eliot date de la fin du printemps 2020. Un an plus tard, ils et elles réalisent leur première action d’autofinancement, par laquelle le contact direct avec le maire est enfin permis. Ici, le rôle de tiers facilitateur est d’abord assumé par Clara et son mari,

avec la proposition, au nom du Comité des fêtes, de participer à la vente du 1er mai. Je prends le relais en soutenant les jeunes dans leur préparation à rencontrer le Conseil municipal

Il est rare que les animateur·ice·s professionnel·elle·s aient directement accès aux élu·e·s locaux : ils et elles travaillent dans leur structure ; à l'instar de l'enquêté de Fransez Poisson (2018). La situation produite par l'EMAP est à ce sujet inédite. D'un autre côté, je sors du mandat (Hughes, 1996) auquel ces professionnel·elle·s sont assigné·e·s (les loisirs et les pratiques culturelles). J'interviens au cœur des négociations pour l'obtention du local, avec pour objectif de faciliter le processus du point de vue des jeunes et de rassurer les responsables politiques : les jeunes auront une assurance et seront accompagné·e·s par un professionnel. Il s'agit de contribuer au changement de la prise en compte des jeunes dans la politique municipale, notamment de faire entendre, par un exercice de traduction, ce que je comprends comme une demande sociale de participation. Cet élément est aussi particulièrement mis en lumière dans la situation des brioches à Cordelle, rapportée en ouverture de la thèse. La médiation entre jeunes et élu·e·s a pris une autre forme à Valeille qu'il me semble aussi utile de rapporter ici.

1.2. Aider les élu·e·s à cadrer l'action des jeunes : le Club des jeunes valeillois

À la fin du mois de septembre 2022, je suis sollicité par Mme. Celvi, conseillère municipale à Valeille. Il s'agit d'une commune de 620 habitant·e·s, rattachée à la CCFE, située dans l'aire d'attraction de Feurs. Valeille est une commune peu dense sous l'influence d'un pôle d'emplois et de services. Quand j'arrive dans la salle du Conseil municipal le samedi 08 octobre 2022 au matin, c'est un groupe de 17 jeunes qui m'accueille, accompagné·e·s du maire, M. Florent.

Mme. Celvi me contacte pour rencontrer « les jeunes du village ». Elle se souvient de la présentation réalisée dans le cadre d'une commission enfance/jeunesse à la CCFE en mars de la même année. Elle obtient mon contact par Magalie, coordinatrice enfance/jeunesse de l'intercommunalité. Pendant l'été (2022) s'est tenue la fête patronale – la fête annuelle du village – portée et organisée par le Comité des fêtes. Des jeunes ont exprimé le désir de participer en proposant leur propre animation. Le comité le leur refuse. Les jeunes font malgré tout leur animation, sans autorisation ni assurance. Cela provoque une double réaction de la part de la mairie : une première convocation du groupe de jeunes pour rappeler ces dernier·ère·s au cadre législatif en matière d'évènementiel et une seconde, avec moi, pour voir ce qu'il est possible de faire ensuite. Je n'obtiens pas d'autres éléments sur le contexte qui conduit à cette situation. Les 17 jeunes présent·e·s ce samedi matin, principalement des jeunes adultes et

quelques lycéen·enne·s, sont manifestement en colère contre le Comité. L'élu paraît embarrassé par la conflictualité de la situation.

L'aide à la construction d'une association loi 1901

Nous nous tenons assis·e·s autour des tables assemblées en un grand rectangle. Je suis placé sur la chaise aux côtés du maire. Mme. Celvi n'a pas pu se libérer. Je suis introduit par M. Florent, électricien à la retraite, 10ème vice-président délégué à la gestion du Bâtiment et du Patrimoine à la CCFE. Il me demande de me présenter. Après avoir résumé ce qu'est l'EMAP, en insistant sur le fait que je suis là pour les « aider », je demande un tour de table rapide avec la question suivante : « Qu'est-ce que vous attendez de cette rencontre ? » Je n'ai pas gardé de traces précises des réponses. J'ai synthétisé le résultat : ils et elles souhaitent créer leur propre association loi 1901 en vue de se « mettre en règle » (Extrait ; Archive de terrain ; CR Valeille ; 08/10/2022), mais ne savent pas comment s'y prendre. Une nouvelle date est fixée le vendredi 14 octobre, soit six jours plus tard, pour construire les statuts et le règlement intérieur. Les contacts des jeunes sont pris·e·s sur un papier imprimé par la mairie pour l'occasion ; M. Florent accepte de prêter une salle municipale plus grande, adossée à l'école primaire, et accepte également l'idée de ne pas être présent.

Le vendredi 14 octobre, alors que je suis à mon bureau à l'ADMJC42, à Feurs, je reçois un appel de la part de M. Florent. Il est 20h30 et les jeunes m'attendent depuis une demi-heure. Je note sur le compte rendu de la séance que j'avais enregistré la réunion pour 21h sur mon *google agenda* partagé avec les autres salarié·e·s de l'AD. Lorsque j'arrive, une dizaine de minutes plus tard dans la salle municipale, 24 jeunes m'applaudissent et me font remarquer que « ça commence bien ». Je croise Mme. Celvi, qui s'en va. À la manière dont elle interagit avec un jeune homme d'une vingtaine d'années et une jeune femme à peine moins âgée, je comprends qu'ils et elles sont parents. Nous sommes donc 25, puis 26, puis 28. Les jeunes ont entre 16 et 26 ans, avec une proportion hommes/femmes plutôt égale : plus de femmes parmi les 16/17 ans, plus d'hommes dans le groupe des jeunes actif·ve·s.

À l'appui de ma feuille de route, préparée en amont, je propose un « brise-glace » découvert dans le cadre d'une formation d'animateur·ice·s : un tour des prénoms où chaque personne est invitée à associer sa présentation à un signe de la main. J'explicite les objectifs – les accompagner dans la création de leur association, définir avec elles et eux ma place pour la

suite – puis leur fais une proposition de déroulé que le groupe accepte : *Brainstorming*[112] sur les valeurs, le nom de l'association et son objet, travail sur l'élaboration des statuts et du règlement à partir de documents types et élaboration d'un logo. Le premier temps d'animation conduit à faire émerger les éléments suivants :

> « Convivialité, amitié, solidarité (faire ça pour nous et pour les plus jeunes), dynamiser le village, organiser des évènements, animer, divertir, faire découvrir Valeille. Nom retenu : Clubs des jeunes valeillois. Objet formulé : Dynamiser et rassembler les habitants du village de Valeille : l'association aura pour but de divertir et d'animer à travers la convivialité, l'amitié et la solidarité au cours de différents évènements ».
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR Valeille ; 14/10/2022).

La notion de « Club des jeunes » fait l'unanimité. Chacun·e dans la salle semble comprendre de quoi il s'agit. Chacun·e semble également au fait de l'impossibilité d'appeler l'association « Comité des fêtes 2 » ou « Comité des fêtes des jeunes » : il est d'abord question de bien se distinguer du Comité des fêtes du village. Pourtant, la centralité du motif de l'animation de la vie locale rappelle grandement l'objet de ce dernier. Malgré les efforts de certain·e·s jeunes adultes pour faire participer les moins âgé·e·s, ils et elles sont resté·e·s en retrait des échanges, tout en se montrant concerné·e·s. La proposition du deuxième temps suggère une séparation du groupe en deux : celles et ceux qui souhaitent participer activement à la vie de l'association travaillent sur les statuts et le règlement, les autres sur le logo. Cette idée qui figure sur ma feuille de préparation est née de la représentation professionnelle suivant laquelle un engagement dans un Conseil d'administration peut faire peur. Il faudrait donc ouvrir un espace plus distancié et ponctuel de participation. Les mineur·e·s choisissent ce deuxième espace, les jeunes adultes travaillent sur les documents types. De ce deuxième temps, je note dans le compte rendu que les jeunes « savent ce qu'ils veulent », « s'entendent bien » et qu'ils et elles sont « plutôt alertes à l'intégration, notamment des plus jeunes ». À 22h45, le travail est terminé. Sur ma proposition, une date est fixée au vendredi soir suivant (21 octobre) pour l'Assemblée générale constitutive. Nous convenons qu'il est pertinent d'y inviter la mairie. Les jeunes sortent des packs de bières, deux bouteilles de whisky et des biscuits apéritifs. J'accepte une bière et discute avec les plus âgé·e·s, curieux·ses de savoir pourquoi j'effectue ce travail d'animation mobile. Je glane quelques informations : il y a un mécanicien automobile, un ouvrier agricole, un commercial et sapeur-pompier volontaire, un chauffeur routier. Parmi les

[112] Méthode d'animation de groupe qui consiste à poser une question à l'assemblée en vue de faire ressortir le plus de propositions possibles. Ici, les questions étaient les suivantes : « Au nom de quoi on se réunit ici aujourd'hui ? », « Comment appeler l'association ? » et « Comment formuler à partir des valeurs énoncées en une ou deux phrases ce qu'on veut faire ? ».

plus jeunes, deux sont en Bac Pro Agricole, une en commerce, quatre sont en filière générale, trois en Bac technologique sciences et technique de gestion et sciences et technologies de laboratoire. Les jeunes adultes sont pour la plupart encore logé·e·s chez leurs parents. La discussion relative à ma place au sein ou à côté du groupe n'a finalement pas lieu.

L'Assemblée générale (AG) constitutive se tient dans la salle du Conseil municipal. M. Florent, Mme. Celvi ainsi que deux autres conseiller·ère·s municipaux·ales sont présent·e·s. Quelques jeunes se sont ajouté·e·s aux 27 présent·e·s. Le conseil d'administration est élu ainsi qu'un bureau. Les jeunes se partagent les postes à deux : co-présidence, co-présidence adjointe, co-trésorerie, etc. L'AG est animée par celles et ceux qui prennent lesdits postes. Après cette troisième rencontre, je ne revois pas les membres du Clubs des jeunes valeillois avant plusieurs mois. Je ne suis pas sollicité. C'est moi qui, finalement, leur envoie une sollicitation, au début du mois de février 2023.

Les « carpétologues » et le service culture de la CCFE

Après les congés d'hiver, je reçois un message de la part de Sandra, coordinatrice du service culture de l'EPCI CCFE. Dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026 qui regroupe des directions régionale[113], académique[114], départementales[115] et la CAF, Sandra est chargée entre autres choses de mettre en œuvre une résidence d'artiste. À la suite d'un appel à projets, une compagnie qui s'appelle les « Carpétologues » est retenue.

Il m'est difficile, *a posteriori*, d'identifier la ou les raison(s) qui ont poussé à ce contact. Sandra est une jeune professionnelle (25 ans au moment de notre rencontre) issue du territoire. Elle a fréquenté un secteur jeune de MJC pendant son adolescence et connait bien le réseau associatif ligérien (des MJC). Après avoir obtenu un Master, elle a intégré le service culture de la CCFE. Elle est amenée à travailler avec Magalie, qui a déjà permis des liens entre mon activité et les élu·e·s de plusieurs villages, dont Valeille. D'un autre côté, Jérôme Letemps, vice-président du service « Commerce, Évènementiel et Culture » est maire de Cottance, une commune où j'accompagne depuis plus d'un an (octobre 2021) un groupe de jeunes collégien·enne·s. Quel

[113] La Direction Régionale des Affaires Culturelles ; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les services culture de la Région AURA.
[114] L'Académie de Lyon
[115] La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire et le service dédié au conseil départemental

que soit le canal par lequel l'information est parvenue jusqu'à elle, il aboutit à une double collaboration.

Les « Carpétologues » sont un groupe de quatre femmes : une sociologue, une vidéaste et deux artisanes de la laine. Elles parcourent les villages de la CCFE, rencontrent les habitant·e·s et sollicitent auprès d'elleux des entretiens. Elles proposent ensuite des ateliers de confection de tapis à base de laine feutrée. Après un premier mois de résidence, elles formulent le souhait auprès de Sandra de rencontrer davantage de jeunes, qu'elles ne parviennent pas à croiser dans l'espace public. La coordinatrice de la CCFE cherche ainsi des groupes de jeunes ruraux·ales que la compagnie pourrait rencontrer, mais aussi un lieu où exposer les tapis à la fin de la résidence.

N'ayant pas eu de nouvelle du Club des jeunes valeillois, j'utilise cela comme un prétexte pour (re)créer du lien avec le groupe. Les jeunes acceptent une rencontre, le 10 février 2023. J'apprends qu'ils et elles ont rencontré des difficultés pour que la déclaration en préfecture de l'association aboutisse. Le bureau a néanmoins trouvé l'aide (juridique) nécessaire auprès de Mme. Celvi. Les allers-retours avec les services de la préfecture ont finalement permis une publication au Journal Officiel le 27 décembre 2022. Nonobstant, l'association organise un premier concours de belote/paella le 18 février. Ils et elles ont également pour projet d'organiser un évènement pour le 1er mai et un bal (une soirée dansante). Le groupe me demande à ce dernier propos si je suis au fait du système de déclaration à la SACEM[116] pour la musique. Je leur promets de me renseigner.

Les jeunes présent·e·s (les membres du bureau) refusent l'atelier de fabrication de tapis, mais acceptent d'accueillir en leur nom l'évènement de présentation des productions de la compagnie. Je leur propose d'organiser une rencontre avec Sandra. Je me tourne alors vers les Gildariens de la table ronde, à Saint-Jodard, qui viennent d'investir leur local. Le choix de son aménagement – notamment le débat entre dépenser de l'argent de l'association ou amener des éléments de la maison – a fait surgir des « embrouilles adolescentes »[117], pour reprendre la formule de Nathalie Dupin (2021). Sur conseil de la co-directrice de l'ADMJC42, je cherche alors quelque chose de concret à faire ensemble en vue de relancer la dynamique. Entre le

[116] Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique.
[117] Les « embrouilles » est un terme que de nombreux·ses adolescent·e·s utilisent pour parler des conflits qui émergent entre elleux : « Si les "embrouilles" […] dégénèrent assez rarement en (cyber)harcèlement […] cette recherche montre qu'elles sont monnaie courante dans le quotidien relationnel des adolescents, alors que paradoxalement, les dynamiques d'embrouilles adolescentes ont jusqu'ici été très peu étudiées » (Dupin, 2021, p.75).

mercredi 15 mars et le mardi 28 au soir, j'arrive à les convaincre d'accepter d'accueillir les Carpétologues pendant les prochaines vacances scolaires. Le 10, 11, 12 et 13 avril, nous confectionnons un tapis que les jeunes espèrent pouvoir récupérer pour leur local (cf photos ci-dessous)[118].

Photo 2 : Tapis fabriqué par les jeunes de Saint-Jodard et les Carpétologues

[118] Face du tapis sur laquelle figure le résultat d'une animation menée par les carpétologues : « C'était trop bien parce que : on a plein d'idées·tactac·vendre des gâteaux·tomber amoureux·faire vivre le village·manger gras· table ronde·nuit blanche·on revient, on repart, comme des mouches·se baigner·coquelicot·personne ne s'est ennuyé·local jeunes·musique de campagne·ça nous a rapproché·tournois de boules·partir à vélo·à l'improviste·danser au bal·feu de joie. »

Photo 3 : La fabrication du tapis par les jeunes dans leur local

Le 29 mars, les administrateur·ice·s du Clubs des jeunes valeillois rencontrent Sandra à l'ADMJC42, à Feurs. La présentation de fin de résidence est fixée au samedi 13 mai. Les jeunes peuvent réserver la salle des fêtes de la mairie gratuitement et accueillir ainsi l'événement. Ils et elles vendront à cette occasion des boissons et de la petite restauration.

Bilan 2023 : la fin d'une année « test »

Le samedi 13 mai 2023, je passe rapidement à Valeille mais ne prend pas de notes. Ce même jour, je visite trois autres groupes à Régny, Cottance et Saint-Cyr-de-Favières. L'implication dans la mission d'animation mobile est quasi-totale. Les tâches d'accompagnement occultent momentanément celles de la recherche. Je ne reverrai les jeunes de Valeille qu'à leur assemblée générale, le samedi 20 janvier 2024 à 10h00, à laquelle je suis convié par Mme. Celvi (et pas par les jeunes). L'AG se tient dans la salle des fêtes, que le Clubs des jeunes a aménagé pour l'occasion : une ligne de table qui fait face à deux rangées de chaises. Un vidéo-projecteur projette un diaporama qui présente le rapport moral et financier. Ce dernier se concentre uniquement sur les actions réalisées, le nombre de personnes touchées et le solde des opérations.

Tableau 34 : Transcription du rapport financier lors de l'AG du Clubs des jeunes valeilllois, 20 janvier 2024.

Actions	Personnes présentes	Solde
Distribution de lumignons	s.d.	+371 €
Concours de belotte et loto	82	+1469 €
Paëlla/soirée dansante	160	+590 €
Participation à la fête du village (organisée par le Comité des fêtes) et intervillage	s.d.	-10 €

L'association est passée de 31 adhérent·e·s à 80. C'est le « bouche à oreille » qui aurait très bien fonctionné. Avec une adhésion annuelle fixée à 20 €, l'association a un bilan excédentaire de 2315 €. Le président prend la parole pour souligner que toutes les actions seront reconduites. L'association a, de plus, pour projet d'organiser une vente de muguet et un rassemblement de vieilles voitures. Enfin, le Comité des fêtes leur cède l'organisation de la fête estivale du village. Le maire prend la parole pour saluer le « vent de jeunesse » qu'apporte l'association à la commune. Il exige néanmoins que lui soit remis un tableau de compte. Il me remercie pour l'aide apportée au lancement et me propose de prendre la parole. Je félicite les jeunes et leur affirme tout mon soutien et mon aide si cela s'avère nécessaire.

Une fois encore, la sollicitation viendra de moi, au cours du printemps, alors que je quitte mon poste à l'ADMJC42 : je dois récolter quelques données par questionnaire. Le Club des jeunes valeillois fonctionne toujours en 2025. Leur page *Facebook* compte 325 abonné·e·s, leur page *Instagram*, 249, alors que j'écris ces lignes. Ils et elles publient régulièrement des vidéos et des photos des événements organisés.

Dans cette situation, la fonction de médiation s'opère au moment où la mairie a besoin d'un tiers pour intervenir auprès d'une importante partie des jeunes adultes de la commune. Le lien créé avec le groupe est très mince. Il s'affirme à travers une aide ponctuelle au démarrage de la dynamique afin de se « mettre en règle ». Ici, les jeunes s'imposent comme un groupe avec lequel il faut compter, alors même que l'association chargée de l'animation de la vie locale leur a refusé la possibilité de participer. Cela semble placer la mairie dans une position délicate entre le comité et les jeunes, entre deux groupes de pressions. La différence qu'il est possible de mettre en évidence ici, c'est qu'un des groupes n'est pas organisé. Il s'agit d'un groupe informel dont la jeunesse construit paradoxalement une partie de la légitimité : ils et elles correspondent à la représentation des jeunes impliqué·e·s dans la vie locale par attachement à leur territoire, qui désirent s'installer au village ou dans les communes alentours (Gambino & Desmesure, 2014). En comparaison, le maire de Cottance, à l'occasion d'un échange informel où nous évoquons la difficile mobilisation des jeunes souligne que « Je n'ai pas 46 jeunes. Moi, cette ressource-là, je ne l'ai pas ». Il faut donc tenter quelque chose. L'action portée par l'ADMJC, en lien avec l'intercommunalité, apparaît alors comme un outil, un levier qu'il est gratuitement (pour la commune) possible d'actionner.

Le cas du Club des jeunes valeillois permet aussi de montrer le fonctionnement du réseau d'acteur·ice·s au sein de la CCFE : le rôle de la commission enfance/jeunesse et de la coordinatrice d'un côté, celui (probablement) de l'interconnaissance et de la proximité des professionnel·elle·s dans le cas de Sandra, de l'autre. Dans ce second cas, on peut voir se croiser l'action jeunesse expérimentée par l'ADMJC42 et une action publique territorialisée au niveau intercommunal, dans un service « commerce – événementiel – culture » et comment, chacune des parties devient un levier d'action pour l'autre.

L'expérience de Valeille est un moment charnière dans le terrain d'enquête, où les missions d'animateur-chercheur s'accélèrent. Je commence moi-même à vivre l'animation « mobile » comme un outil d'action publique qui peut s'inscrire à l'échelle d'une intercommunalité. Ce

sentiment est conforté en grande partie par le travail mené avec le vice-président du service enfance/jeunesse, Sami, et la technicienne du service, Chloé, de la COPLER.

1.3. Le voyage au Grand prix de Francorchamps : récit d'un échec de la « recette »

Je prends le temps, dans le chapitre n°5, de décrire la démarche par laquelle nous arrivons jusqu'à Saint-Victor-sur-Rhins, avec Sami et Chloé. À la fin du mois d'aout 2022, je rencontre Agnès, enseignante de français dans un lycée, mère de deux adolescentes et administratrice de la MJC du village. Avec Catherine qui n'a pas pu se libérer pour l'occasion, technicienne à Roanne Métropole, elles se demandent ce qu'il serait possible de proposer aux jeunes du village qui ne fréquentent par la MJC. Alors que nous sommes attablés à la terrasse de la petite épicerie, quatre garçons d'une quinzaine d'années passent sur des motos de 50cm^3 qui ronflent jusqu'à couvrir nos voix. Ils feront plusieurs passages. « Ici, les jeunes mecs sont à fond dans la moto » me prévient Agnès. Nous pourrions imaginer un atelier autour de ça, en lien avec le magasin spécialisé en deux roues qui, chaque matin, expose ses produits sur le trottoir, juste en face de la mairie. La MJC, à travers Agnès, est partante pour soutenir toute action de l'ADMJC42 en faveur des jeunes dans le village. Pour autant, elle ne portera pas elle-même la charge de l'animation.

Après cet échange, rien ne se passe. Nous rencontrons, avec Chloé et Sami, les jeunes et les élu·e·s de Régny, Cordelle et Saint-Cyr-de-Favières, puis finalement, après l'hiver, Saint-Victor-sur-Rhins. Le maire, Pierre Diogay, et sa deuxième adjointe déléguée aux affaires scolaires, Marianne Dotet, nous reçoivent dans la salle du Conseil municipal le mardi 25 avril 2023 à 17h30. Notre discours à Sami, Chloé et moi, auprès des élu·e·s commence à se rôder : la COPLER tente de développer son « action jeunesse » en partenariat avec l'AD qui « expérimente » une « EMAP », une modalité « d'animation mobile, directement dans les villages ». Après un tour de table où nous proposons de nous présenter « comme nous étions à seize ans », nous posons la question suivante : « C'est quoi "l'actu" des jeunes dans le village ? ». Ici, Pierre et Marianne nous expliquent que « les jeunes » fréquentent les commerces, notamment l'épicerie et le bar du village : « on en voit aussi quelques-uns au *city* [stade] » évoque Marianne. Certain·e·s sont inscrit·e·s aux activités de la MJC. Pierre et Marianne animent le Conseil municipal des jeunes – il faut comprendre les enfants de 10 à 11 ans élu·e·s par leurs pair·e·s élèves du cours moyen deuxième année (CM2) : « malheureusement, on les perd un peu à l'entrée au collège ». Marianne et Pierre acceptent notre proposition de tenter de rencontrer « les jeunes » du village et, pour ce faire, d'organiser une rencontre au *city stade*, le mercredi 24 mai après-midi prochain.

Un tournoi multisports au *City stade*

Ce jour-là, 16 jeunes se présentent, âgé·e·s de 11 à 14 ans. Le maire et sa deuxième adjointe sont là également. Il et elle ont diffusé l'information dans leur réseau d'interconnaissance du village : il y a deux fils (11 et 14 ans) d'un élu municipal (David), les deux enfants de Marianne, la fille d'Agnès et trois de ses amies (12 ans). Quatre filles pour douze garçons au total. Parmi ces derniers, j'identifie rapidement deux cercles d'amis distincts. Quatre garçons ont entre 11 et 12 ans, sept ont 14 ans. Les premiers arrivent à vélo, les seconds en moto. Ces découpages correspondent aux cohortes successives qui ont noué des liens à l'école primaire du village. Un dernier jeune de 14 ans, arrivé plus récemment à Saint-Victor, reste en retrait : il fait des tours à vélo autour du *City Stade* puis revient. Il participe même à la partie de *foot* avec les autres garçons, le maire et moi, à la fin de la rencontre. La proximité du maire avec les jeunes est frappante, davantage que dans les cas précédemment décrits à Cordelle, Saint-Jodard ou Valeille : il fait la « bise » à la plupart des personnes présentes, se met en situation de jeu avec les jeunes et ne leur parle aucunement d'enjeux réglementaires ou scolaires. Je comprends plus tard combien le réseau d'interconnaissance de Pierre et Marianne a influencé la composition de ce qui devient finalement le groupe des jeunes de Saint-Victor accompagné par l'EMAP. Aucun jeune adulte de l'association « Brise Rhins », qui se lance au même moment dans l'organisation du « défou'Loire festival », n'est par exemple présent·e. De la même façon, après le départ de tous les protagonistes de cette après-midi sur le *city stade*, quatre lycéens, de 16 et 17 ans, viennent jouer au basket. En discutant avec eux, je réalise qu'ils n'ont pas été mis au courant de l'événement.

Pour autant, du point de vue des élu·e·s de Saint-Victor, cette première rencontre est une réussite, puisqu'une date est fixée avec les jeunes collégien·enne·s le mercredi 7 juin dans une salle municipale (la salle dite « des anciens »). Une idée forte est ressortie des échanges avec les garçons : l'organisation d'un tournoi *Foot*-barbecue. Une idée qui ne retient pas l'attention des quatre filles présentes. Sur les douze garçons du 24 mai, dix viennent à la salle des anciens. Il y a les enfants de Marianne et ceux de David. Un camarade de classe au collège, est enfin présent. La date du tournoi est fixée le mercredi 28 juin, après les activités extra-scolaires afin qu'un maximum de jeunes de l'entourage du groupe puisse venir. Marianne s'implique avec moi dans l'animation du moment et sera une personne ressource incontournable : elle connaît quelqu'un à l'antenne du Crédit Mutuel du village qui pourra fournir des gobelets et des assiettes, elle garantit le prêt de tables et de barnums par la mairie ainsi que la tonte du parterre d'herbe autour du *City*. Elle se propose d'imprimer les affiches faite par son fils sur *caneva* et de les positionner aux endroits pertinents. Enfin, elle joue de son capital social pour obtenir une place où vendre des crêpes en amont du tournoi auprès de « Titi », le gérant du bar.

Cette vente se tient le 24 juin, de 7h15 à 9h45, sur la terrasse du bistrot au centre du village. Ce créneau a été choisi par Marianne et le groupe car, en début de période estivale, ce bar/tabac fait le plein. À l'instar des actions d'auto-financement à Saint-Jodard, cette vente conduit à visibiliser les jeunes dans l'espace public. Marianne me confie pendant le tournoi qui se déroule deux jours plus tard le retour de « parents » que je n'identifie pas encore : « J'entends parler que de la vente de crêpes des jeunes ! Les parents me disent : "ça fait trop plaisir de les voir faire quelque chose plutôt que de zoner" » (Extrait ; Archive de terrain ; CR St-Victor-sur-Loire Tournoi ; 28/06/2023).

Le mercredi 28 au matin, je retrouve Yan (14 ans, fils de David) et Jonathan (14 ans, fils de Marianne) dans la ville d'Amplepluis, à 10 minutes en voiture de Saint-Victor-sur-Rhins. Nous allons faire les courses pour le barbecue au supermarché. Arrivés devant les présentoirs de pains, Yan se demande si nous ne ferions pas mieux d'acheter les baguettes chez le boulanger

du village. Ayant vécu à peine un mois auparavant l'épisode des brioches à Cordelle, je m'interroge dans mon compte rendu : « Comment n'y ai-je pas pensé avant ? ». Nonobstant, Yan prend son téléphone portable et appelle directement le boulanger : a-t-il le stock nécessaire ? La réponse est positive. Nous avons la même réflexion devant le stand de saucisses : l'épicière en vend également, des saucisses « du coin en plus » précise Jonathan. De retour à Saint-Victor, nous vidons la réserve de l'épicière. Elle semble ravie et fait un rabais de 10 % aux jeunes en soulignant : « vous me faites bosser, alors voilà ! ».

Au tournoi sont présent·e·s 19 garçons, dont huit participants amenés par les jeunes eux-mêmes. Marianne, Pierre et trois autres élus (David, Laurent et Alain) sont présent·e·s. Je rencontre également à cette occasion quelques parents (des mères principalement), motivé·e·s à « donner un coup de main ». Les jeunes animent eux-mêmes le tournoi, Pierre et un autre élu arbitrent les matchs de *foot* pendant que je suis les parties de molky et de pétanque. Marianne et quelques mamans, dans une répartition des tâches pour le moins genrée, s'occupent de préparer la table. Alain démarre le grand barbecue. Au cours du repas, je suis assis à côté du maire. Il me parle de la cause pour laquelle il s'est engagé dans le parcours d'élu local : l'écologie. Il fait montre d'une défiance à l'égard des gouvernements successifs et se sent pressé par les rapports du GIEC[119]. Il faut selon lui : « essayer de faire bouger les choses là où on est ». Là-dessus, il enchaîne :

> « Pierre : Ce serait bien, on pourrait emmener les jeunes sur la transition, faire des choses pour améliorer les espaces verts ou sensibiliser.
>
> Charli : Il faut voir ce qu'ils en pensent !
>
> Pierre : Ils en pensent ce qu'en pensent les parents »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; CR St-Victor-sur-Loire Tournoi ; 28/06/2023).

Marianne ajoute qu'il faut aussi voir ce qui pourrait intéresser les filles. L'échange se termine sur le fait que les garçons âgés de 14 ans vont entrer en classe de 2nde. Beaucoup d'entre eux seront en internat et ne participeront probablement plus à la dynamique. En effet, à la « réunion de rentrée » s'est tenue sans les plus âgés.

[119] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Partir à l'étranger : Un projet faisable ?

Le samedi 23 septembre matin, nous sommes à la salle des anciens avec Marianne, Antoine (11 ans), Corentin (10 ans), Jeanne (13 ans, la fille d'Agnès) et Léo (13 ans). Je sors les cartes de *Dixit*[120], en proposant à chacun·e d'en choisir une qu'il ou elle associe à l'une de ses qualités personnelles. J'essaie de savoir dans quelle mesure ils et elles se connaissent : tous et toutes ont fréquenté la même école primaire (voire la fréquentent encore pour Corentin). Après ce premier « brise-glace », je sors une grande feuille format A3 et l'étale sur une table avec des feutres : « Dessinez-moi une carte de votre village ». Je reproduis ici une technique décrite dans *Jeunes de quartier, le pouvoir des mots*, coordonné par Jeanne Demoulin et Marie-Hélène Bacqué (2021). J'invite les jeunes à mettre en valeur les lieux importants pour elleux. Dans l'ordre d'apparition : le bar, la mairie, l'espace dédié à la pétanque, l'école, le *City*, leurs maisons respectives.

Photo 4 : Résultat de l'activité "Dessinez-moi une carte de votre village". Extrait ; Archive de terrain ; 23/09/2023 ; EMAP St-Victor.

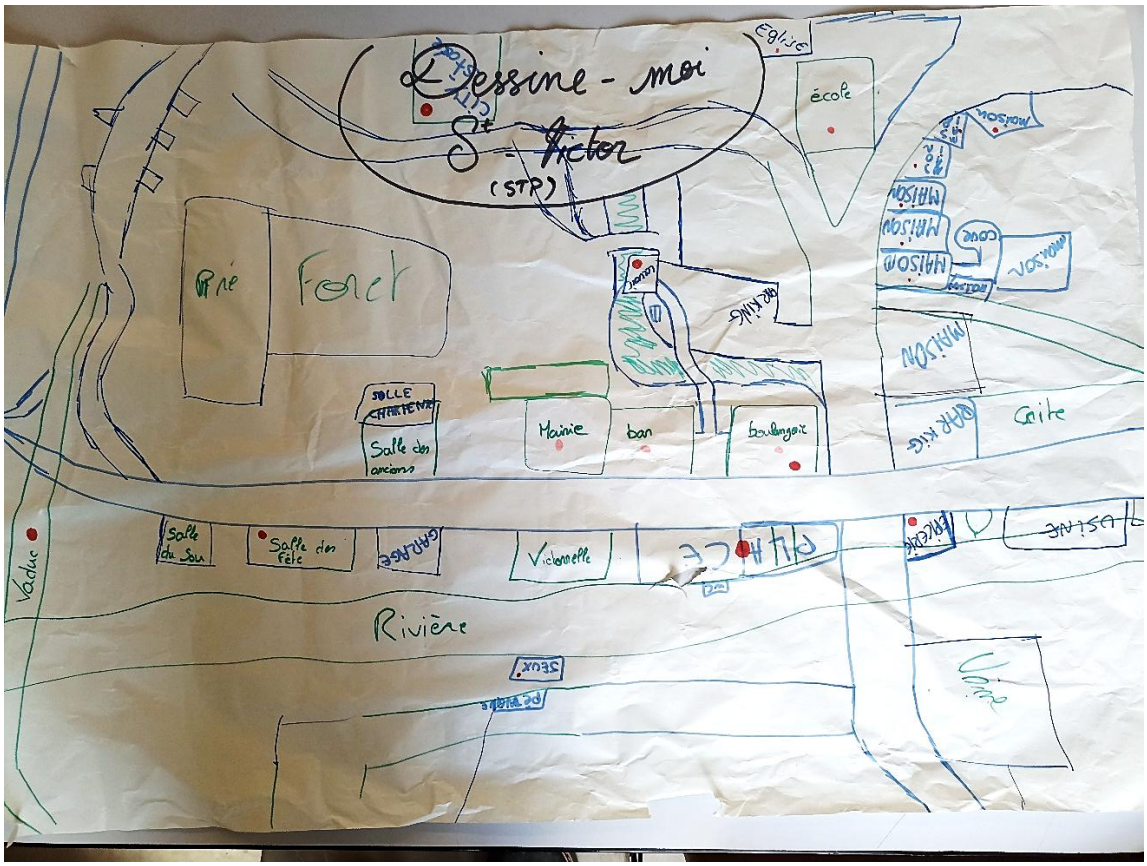

[120] Jeu de cartes. Sur chaque carte figure un dessin évocateur, énigmatique. Découvert en formation d'animateur, ce jeu a rapidement rejoint ma boîte d'animation dans le coffre de ma voiture.

La consigne suivante demande d'ajouter en post-it les événements propres au village auxquels ils et elles se rendent tout au long de l'année : festival Défou'Loire, feu d'artifice, fête foraine, bal, fête de l'école et fête des classes. Je me tourne vers Marianne et lui exprime alors un regret : la fête des classes s'étant déroulée en fin d'année scolaire, nous aurions pu y rencontrer les jeunes adultes.

Après avoir fait l'inventaire des événements locaux auxquels ils et elles pensent spontanément, je leur propose de faire des « scénarios ». Autour d'une autre feuille au format A3, il s'agit de poser des idées de « choses » qu'ils et elles pourraient avoir envie de faire, individuellement d'abord puis collectivement. Il ressort, notamment sous l'impulsion de Jeanne, un scénario de départ pour la Belgique, en vue d'assister au prochain grand prix de formule 1, à Francorchamps. Les autres sont d'accord et enthousiastes. À la fin de la séance, je leur demande le contact de leurs parents et les préviens que je vais organiser un « pot » pour se rencontrer, présenter le projet, convenir d'un créneau régulier de rencontre. Face à la difficulté de poser une date pour la prochaine rencontre, j'insiste sur le fait que préparer un tel voyage va demander du temps. Jeanne répond qu'elle a déjà beaucoup de projets. Marianne, qui semble connaître les emplois du temps des jeunes présent·e·s, propose le mardi 03 octobre en fin d'après-midi, après l'école, avant l'atelier théâtre de Jeanne.

Cet atelier théâtre est assuré par Damien, comédien professionnel, habitant d'un lieu-dit à quelques kilomètres de Saint-Victor, père de Mathilde (13 ans), pour le compte de la MJC. Le 03 octobre, je le croise : l'atelier théâtre se déroule juste au-dessus de la salle des anciens, dans la bien nommée « salle des charpentes », avec poutres apparentes. Il est d'accord pour que les jeunes et moi venions présenter le projet de voyage en Belgique aux autres adolescent·e·s inscrit·e·s à l'atelier. Le mardi suivant, le groupe se compose alors de Léo, accompagné par Axel (13 ans, son ami du club de BMX), Jeanne, Mathilde et Alexandre (11 ans), le petit frère de Yan (cf. tableau n°35 à la page suivante). Nous officialisons le projet de partir pour Francorchamps. Nous définissons une série d'activités qui convienne à tous et toutes, une période et préparons une présentation à destination des parents, dont je (re)prends les contacts.

Tableau 35 : Composition de la JA de Saint-Victor-Rhins à partir de l'automne 2023

Pseudo	Genre	Âge	Activité	Catégorie socioprofessionnelle des parents	Fratrie
Léo	Homme	13 ans	Collège (Régny)	Mère (Olivia) : Employée Père : Ouvrier	Deux petites sœurs
Alexandre	Homme	11 ans	Collégien (Régny)	Mère (Michelle) : Cheffe d'entreprise (taxis) Père (David) : Chef d'entreprise (taxis)	Un frère (Yan)
Mathilde	Femme	13 ans	Collégienne (Régny)	Mère : s.d. Père (Damien) : Comédien	Fille unique
Jeanne	Femme	13 ans	Collégienne (Régny)	Mère (Agnès) : Profession intellectuelle supérieure (professeure de français) Père : Comédien	Une grande sœur
Axel	Homme	13 ans	Collégien (Régny)	Mère : Employée Père : Ouvrier	Une petite sœur

Je ne parviens à fixer une date avec les jeunes et les parents qu'un mois plus tard, le samedi 04 novembre à 14h00. La mère de Léo (Olivia) et celle d'Alexandre (Michelle) se présentent ainsi que Damien et le maire, Pierre, prévenu par son adjointe, Marianne, absente avec la mère de Jeanne, Agnès. Les parents présents soutiennent la démarche et acceptent l'idée de voir leur enfant partir ainsi à l'étranger. Maintenant, il faut « se mettre au travail ».

Dans mes comptes rendus des séances d'animation, c'est la première fois que je note une interrogation, une inquiétude, quant à la faisabilité d'un projet. Cette question, dans la situation à Saint-Victor-sur-Rhins, est centrale en ce qu'elle nécessite un positionnement et un argumentaire particulier. Lorsque je fais pars de cette situation à Lise en novembre 2023, son argument est pédagogique. L'inquiétude qui peut nous traverser (les jeunes et moi), de ne pas parvenir à financer le projet, doit permettre d'installer la relation de confiance avec les jeunes : « On fait ensemble et on fait des choix en fonction (de ce qu'on a réussi à récolter) » (Compte rendu ; réunion tutorat Lise-Charli, Novembre 2023). À l'instar d'autres conceptions

pédagogiques de l'accompagnement de projets, comme dans le cadre du programme « Envie d'Agir » (Lesaunier & Gavarini, 2011) ou des juniors associations (Rizet, 2010 ; Poisson, 2018), l'idée défendue est que l'aboutissement du projet compte moins, d'un point de vue éducatif, que le cheminement par lequel passe le groupe (animateur·ice·s et jeunes) en matière de choix et de discussions. Certain·e·s parents, notamment Agnès, Michelle et Olivia, partagent cette vision des choses et, en cela, se montrent force de proposition, notamment pour ouvrir des espaces au groupe afin qu'il puisse faire des ventes pour financer le voyage. D'autres, comme Marianne ou David, me font part de leur inquiétude à mesure que le projet devient de plus en plus concret : cela ne marchera pas, cela va créer de la frustration chez les jeunes. Le maire soutien la démarche et, en se référant à son expérience d'accompagnateur du Conseil municipal des enfants, comprends l'objectif éducatif sous-jacent à la démarche que je lui présente. Cela étant, il me demande d'aller plus loin, en articulant le voyage avec une action qu'il pourrait valoriser autour de l'écologie. Les jeunes enfin, alors que nous déterminons le budget nécessaire au voyage, comprenant le coût des places pour assister à l'événement (1430 € pour huit places), envisagent spontanément des plans de replis. Je relève alors combien cela m'a soulagé.

Nonobstant, les rencontres successives permettent de construire un budget : hébergement, nourriture, transports, activités sur place, etc. Un planning des activités où figurent un plan A et un plan B est dressé. Les actions et les pistes pour gagner l'argent nécessaire sont envisagées : 1000 € par la vente de crêpes, de repas, de brioches, 1000 € sur un appel à projets jeunes de la CAF42, une participation des familles à 100 € par personnes et, enfin, une demande de subvention à la mairie de 1000 €. Voici ci-après le texte rédigé par les jeunes et moi, avec l'aide du maire, à destination du Conseil municipal :

> « Nous sommes le Clubs des jeunes de st Victor-sur-Rhins. Nous avons un projet qui est de partir une semaine en Belgique pour assister au grand prix de Francorchamps. Nous souhaitons également faire du vélo et des micros-trottoirs pour rencontrer les habitants de la Belgique. Notre projet est prévu du 23 au 29 juillet. Nous projetons de voyager en mini bus que nous louerons. Nous possédons déjà 378 €. 100 € seront demandés à chaque famille ; 600€ par nos actions d'autofinancement. Il nous manque 1000€. Nous vous demandons de nous aider à compléter notre budget, sous la forme d'une subvention de 1000 €. Nous sommes le premier Clubs des jeunes de St-Victor. Votre aide nous serait précieuse pour l'aboutissement de notre projet et l'avenir de notre club. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Demande de subvention JA St-Victor ; 15/04/2024)

Cette demande de subvention est discutée par le Conseil municipal du 23 avril 2024. Marianne, adjointe au maire est absente ce jour-là. Elle donne procuration à David, le père d'Alexandre. Autour de la table de discussions, deux élu·e·s (sans compter Marianne) ont au moins un de

leur enfant impliqué dans le projet. Le maire, accompagnateur pressenti, se retire au moment du débat et de la délibération. Voici la décision prise par le conseil telle que rapportée au procès-verbal du Conseil municipal :

> « Demande de subvention au Clubs des jeunes pour le voyage en Belgique. M. le Maire présente la demande de subvention de 4 jeunes du Clubs des jeunes, qui envisagent de partir en Belgique voire un grand prix de formule 1 au circuit de Francorchamps, accompagnés de deux adultes.
>
> Le budget pour ce voyage est de 2500 €. Les jeunes envisagent des actions pour récolter des fonds, à savoir : brocantes et bénévolat au Grand Prix.
>
> M. le Maire sort de la salle, car il sera accompagnateur si le projet voit le jour.
>
> Le municipal, à l'unanimité des membres présents, juge ce projet démesuré par rapport au nombre de jeunes concernés. Il refuse d'attribuer une subvention pour ce projet, mais informe le Clubs des jeunes que si le projet est revu à la baisse et concerne l'ensemble des jeunes, il acceptera volontiers d'accorder une subvention. Le Conseil municipal demande également les statuts de l'association ».
>
> (Extrait ; archive de terrain ; Procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2024).

Il ne m'est pas possible de rendre compte des débats qui se sont tenus. Je n'ai pas envisagé la possibilité de proposer aux jeunes de présenter elleux-mêmes le projet au conseil, comme avaient pu le faire les jeunes de Saint-Jodard. En tant qu'animateur EMAP, j'interprète cette décision comme le fait des deux pères, opposés dès le début au projet. Je l'associe à un échec du lien avec les élu·e·s de la commune qu'il m'aurait fallu parvenir à construire. Les jeunes quant à elleux, affichent une colère, suscitée par l'incompréhension de la décision et aux informations erronées qui ont été données au Conseil : non pas quatre jeunes, mais six et le projet, selon elleux, n'est pas démesuré. David évoque une aide possible si, par exemple, le groupe part au lac de Cublize, à une heure de route de Saint-Victor-sur-Rhins. Les jeunes, alors que je rapporte cette proposition, pouffent. Ils et elles me font comprendre qu'envisager une telle chose leur ferait abandonner le projet. Ce dernier ne serait plus suffisamment « exotique et engageant », terme emprunté à mes collègues de l'ADMJC42, pour avoir du sens du point de vue des jeunes.

*
* *

L'expérimentation de l'EMAP dans les villages crée des situations originales à plus d'un titre. En premier lieu, elle met en lien l'animateur·ice avec des jeunes non captif·ve·s, en dehors des lieux prévus par les équipements socioculturels. Travailler en soutien de groupes de jeunes depuis leur lieu de vie est un contexte d'enquête singulier, qui permet d'avoir accès à ce qu'ils

et elles veulent faire ensemble à l'échelle de leur lieu de vie. En un sens, il est possible de voir le type de lien créé avec les jeunes comme celui d'une communauté épistémique (Nicolas-le-Strat, 2024) qui travaille à partir des interactions quotidiennes des jeunes avec leur environnement social immédiat. Il ne s'agit pas de faire participer des jeunes à une recherche mais de s'inscrire avec elleux dans un processus de transformation de leurs conditions de vie dans leur village. Les travaux sur la sociologie des jeunes ruraux·ales durant ces vingt dernières années (Renahy, 2005 ; Gambino & Desmesure, 2014 ; Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2021) construisent une connaissance fine sur l'expérience sociale des jeunes qui vivent et grandissent dans les milieux ruraux. En m'appuyant sur ces travaux pour comprendre les problèmes sociaux liés à la jeunesse en ruralité, ma position en complicité consiste à observer la double exigence d'explicitation et de réflexivité pour mieux appréhender non seulement le vécu de ces problématiques sociales mais aussi leur mise en mots par les jeunes elleux-mêmes. Les processus engagés et rapportés *supra* décrivent précisément la place que les jeunes ont dans cette mise en récit et *in fine*, leurs modalités d'implication politique. Mes résultats en la matière s'inscrivent en complémentarité des travaux de Lise Vachée et al. (2020) qui documentent les ressorts de l'invisibilisation des jeunes dans les espaces ruraux et leurs difficultés d'accès aux espaces formels de participation (Guilloux et al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021).

L'EMAP, en second lieu, conduit nécessairement l'animateur·ice à entrer en interaction avec les élu·e·s des communes, notamment les maires. En se plaçant du point de vue de l'univers professionnel de l'animation socioculturelle (Camus, 2008 & 2025 ; Virgos, 2020 ; Lebon, 2021), il n'est pas exagéré de dire que c'est inédit. Les élu·e·s sont habituellement rencontré·e·s par les cadres dirigeants des équipements, dans des contextes institutionnels qui s'attachent à discuter des conditions de financement et de fonctionnement des structures. Ici, l'animateur interagit avec les élu·e·s depuis une double position de complice (on travaille ensemble à proposer une offre d'accompagnement aux jeunes) et d'intermédiaire (entre la demande sociale des jeunes et le référentiel des élu·e·s en matière d'action municipale à destination des jeunes). La dimension politique du travail d'animation devient l'effort d'intégration des jeunes à la fabrique local de l'action publique qui les concerne, par la collectivisation des problématiques individuelles : mettre en forme une demande sociale de participation.

La demande sociale en question est visible dans sa version la plus formalisée dans les objets que les jeunes donnent à leur association : dynamiser et rassembler les habitant·e·s, organiser des évènements, (re)émerveiller le village, etc. Les valeurs de solidarité, de convivialité et d'amitié sont au fondement de leurs démarches. L'engagement des jeunes ruraux·ales tel qu'il

est observé depuis ma position d'animateur-chercheur a un fondement territorial fort : il se construit à partir de la vie quotidienne dans le village. Les formes concrètes de cet engagement sont reproduites depuis les pratiques de leur environnement social proche, ancrées dans une certaine continuité. Avec les formes d'engagement se reproduisent également certains ressorts d'exclusions. On le voit par exemple dans le cas de Saint-Jodard où l'image du « bon jeune » que les membres du groupe tentent d'incarner aux yeux des élu·e·s fait ressortir les figures repoussoirs de « cas social » (Coquard, 2014 ; Réversé, 2025) et de « racaille ».

Les jeunes rencontré·e·s sont attaché·e·s au fait de vivre leur jeunesse dans le village sans doute parce qu'ils et elles sont, par leur environnement social immédiat, poussé·e·s à intégrer les sociabilités locales. C'est sur cet attachement que s'appuient ensuite les formes d'engagement prises par les jeunes ; des formes que j'interprète comme autant de revendications à un droit au village.

Cette revendication est une expression auprès des adultes en situation de responsabilité du type de soutien attendu de leur part : prévoir un espace où les jeunes peuvent se réunir et vivre leurs sociabilité (Saint-Jodard), avoir accès à l'organisation des temps forts de la vie sociale locale (Valeille) et prétendre à une offre de loisirs similaire à celle de leurs camarades qui grandissent dans les pôles de services (Saint-Victor-sur-Rhins, Cordelle). Dans ce dernier type de cas, la commune n'offre pas ce type de service. Les jeunes prennent alors sur elleux de compenser l'inégalité de service. Ils et elles vont principalement faire des actions d'auto-financement et demander une subvention à la mairie.

En publicisant (Hassenteufel, 2021) cette demande sociale formalisée, les jeunes et moi dévoilons les référentiels cognitifs et normatifs liés à l'engagement public de jeunes dans les affaires de la commune. J'ai eu l'occasion de développer ces référentiels dans le chapitre n°4 concernant les élu·e·s dont l'action est motivée par une représentation des jeunes comme une ressource pour la sauvegarde du lien social (entre autres choses). À partir des situations présentées ici, il est possible d'ajouter des principes moraux : il faut que les jeunes montrent leur sérieux et leur sens des responsabilités. À Saint-Jodard, cela se traduit par le fait de s'engager dans des actions, des projets. À Valeille, ce gage de responsabilité est la création d'une association loi 1901. À Saint-Victor-sur-Rhins, les élu·e·s municipaux·ales opposent au séjour un Belgique un argument qui renvoie au principe de rationalité : le projet n'est pas raisonnable et donc, pas faisable. Il se dessine alors la voie étroite suivant laquelle les jeunes de

ces communes peuvent effectivement accéder au droit au village : rationalité, responsabilité et projet.

Je m'emploie à décrire plus finement dans la section suivante cette tension entre la demande sociale de participation et les modalités qui sont effectivement proposées aux jeunes. Pour ce faire, je prends le temps de revenir sur la conception de l'accompagnement de projets par l'AD. Cela permet de mieux comprendre le référentiel sous-jacent. J'aborde ensuite, à partir de mon propre travail d'ajustement aux différentes conceptions de l'action jeunesse et à la demande sociale exprimée par les jeunes, la finalité de l'accompagnement de projets de l'EMAP : la voie étroite de participation des jeunes ruraux·ales.

II. Le « projet » des jeunes : entre ajustement du professionnel et mise en conformité

Quels projets va-t-on soutenir ? Pourquoi aider les jeunes à construire leurs « projets » ? Qu'entend-on par-là ? Comment ces « projets » sont-ils reçus par les adultes qui entourent les jeunes ? Nous appelons, avec Lise, ces situations d'accompagnement des « dynamiques jeunesse ». Il s'agit d'un terme indigène pour désigner largement les projets portés par des jeunes, dans les secteurs jeunes des MJC. Concernant les « dynamiques jeunesse » accompagnées (ou suscitées) par l'EMAP, mises en récit ci-dessus, je tente de mettre en lumière les interactions qui se tiennent au sein du triptyque formé par l'animateur, les jeunes et les élu·e·s locaux·ales. À ce triptyque, il faut ajouter les parents et, suivant les endroits, les élu·e·s des associations du village. Il est enfin possible de penser aux commerçant·e·s : boulanger·ère·s, épicier·ère·s, tenancier·ère du bar, etc.

La réflexion menée en introduction sur le travail des animateur·ice·s conduisait à soulever une inévitable tension chez les professionnel·elle·s en charge de mettre en œuvre cette pratique, notamment entre le travail prescrit et le travail réel. Cette tension se traduit par un questionnement identitaire relatif à la fonction de l'animation : d'une fonction facilitatrice à une fonction réparatrice du lien social. Jérôme Camus (2025) montre alors l'appropriation différenciée de cette pratique suivant le niveau de diplôme, l'ancienneté et la proximité avec les cadres. La situation dans laquelle je suis plongé en tant qu'animateur mobile ne fait pas exception. Elle pousse toutefois à argumenter l'idée que l'appropriation de l'accompagnement de projets en tant que pratique d'animation est aussi conditionnée par le type d'employeur et le contexte dans lequel l'accompagnement est mené.

Ici, la tension se cristallise entre trois pôles : la conception du « projet » véhiculé à l'AD et ses intérêts (à l'endroit des jeunes et de son propre poids dans le système local d'action publique), la demande sociale de participation des jeunes effectivement exprimée et le référentiel de l'action publique des pouvoirs publics locaux (le développement local et le maintien du lien social). La demande de participation des jeunes a été détaillée dans la partie précédente. Elle articule la volonté d'être ensemble et celle de pouvoir effectivement participer à la vie sociale locale, ce qui implique une forme de reconnaissance symbolique et concrète (par le prêt d'un local ou le fait d'être reçu·e par le conseil municipal par exemple) de la part des adultes. Dans cette partie n°3, je reviens sur la conception portée par l'AD et, plus largement, dans le réseau ligérien des animateur·ice·s jeunes en MJC.

Le (2.1) s'attache à rendre compte de ce qu'accompagner des projets de jeunes signifie concrètement pour les animateur·ice·s en poste au sein des secteurs jeunes des MJC, notamment dans les situations de travail contraint posté : le face-à-face avec les jeunes (Lima & Lebon, 2011). Cela met en perspective ce même travail d'accompagnement lorsqu'il est mené avec des jeunes en dehors des MJC, en soulignant l'impact du contexte sur le référentiel idéologique de la pédagogie de projet (selon les acteur·ice·s concerné·e·s). C'est tout l'objet du (2.2) qui propose une rapide plongée dans l'histoire pédagogique des MJC pour mieux appréhender la compréhension contemporaine de la pédagogie de projet que leurs acteur·ice·s mettent en avant. Ce faisant, je parviens à dégager le référentiel de l'action, la représentation des jeunes sous-jacente et la manière dont nous (ADMJC42) nous plaçons politiquement dans les systèmes locaux où nous expérimentons l'EMAP. La mise en exergue de la représentation des jeunes véhiculée par ce positionnement politique permet enfin (2.3) d'expliquer ce que j'appelle les « ajustements » dans ma pratique et mon discours (d'accompagnateur de projets) afin de résoudre (partiellement) la tension inhérente au dispositif.

Cette deuxième section s'inscrit dans la réflexion initialement posée en section IV de l'introduction générale sur la professionnalisation des animateur·ice·s, engagée par Julien Virgos (2020), Francis Lebon (2019) et Jérôme Camus (2008 ; 2025) et la place qu'y tient l'accompagnement de projets. La manière dont j'ai résolu la tension évoquée – incarner une médiation du lien social entre les jeunes et les adultes, dont les pouvoirs locaux – permet de mieux cerner ce que « dynamique jeunesse », à l'échelle d'une commune, signifie : à savoir discuter la place des jeunes dans la mise à l'agenda communal des supports qui leur permettent de faire face au manque d'offres de services et au refus du « droit au village » (problématiques sociales) liées au fait de vivre et de grandir dans des petites communes. Cette formulation correspond *in fine* à la finalité de l'EMAP.

2.1. L'accompagnement de projets et les espaces jeunes dans les MJC

Pour rappel, les « animateur·ice·s » jeunes représentent un segment des animateur·ice·s du secteur socio-culturel (Lebon, 2009 ; Camus, Besse & Herpin, 2025), spécialisé·e·s dans l'intervention auprès des jeunes. Désigné·e·s comme des « animateur·ice·s jeunes » par rapport à leur public, ces professionnel·elle·s travaillent dans les « espaces » ou les « secteurs jeunes ». Il s'agit d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les jeunes jusqu'à treize ans ou d'accueils jeunes, une catégorie d'accueil collectif de mineurs (ACM) avec un règlement plus souple, pour les jeunes de 14 ans à 17 ans. Les ressorts à partir desquels les animateur·ice·s jeunes pensent et donnent du sens à leur travail ne semblent pas très différents de ce qui a été

documenté pour les animateur·ice·s en général : on retrouve les trois fonctions proposées par Jean-Claude Gillet (1996) d'élucidation, de production et de facilitation (Virgos, Dansac & Vachée, 2016). Comme les autres animateur·ice·s, ils et elles peuvent exercer pour plusieurs types d'employeurs (associations, collectivités, comités d'entreprise, etc.). Ces encadrant·e·s ne partagent pas une identité professionnelle commune véritablement stabilisée (*Ibid.*). Plus encore, le type d'employeur, le parcours biographique des individus, le niveau de diplôme et le rapport au capital militant influent sur la professionnalité vécue des animateur·ice·s (Lebon, 2021 ; Camus, 2025 ; Virgos, Dansac & Vachée, 2016). Ce qui singularise ces professionnel·elle·s, c'est l'âge du public avec lequel ils et elles travaillent et une proportion d'hommes plus importante que dans les autres segments de l'animation socioculturelle (Lebon, 2021). En s'adressant spécifiquement aux jeunes, l'animation jeunesse est sollicitée par les pouvoirs publics pour contribuer au traitement des questions relatives à cette catégorie de la population (Camus 2025). L'accompagnement de projets est, dans l'animation socioculturelle, plutôt positionné dans le champ de l'apprentissage de la citoyenneté (*Ibid.*) et y associe des valeurs comme l'autonomie ou le sens des responsabilités.

Je propose d'abord de regarder comment il est pratiqué par les animateur·ice·s rencontré·e·s (en formation notamment) et observé·e·s (en situation) et ce que l'accompagnement de projet transforme effectivement dans leurs pratiques. Afin de pouvoir entrer dans ce niveau de détail, je mobilise spécifiquement ici la stratégie de Francis Lebon et Léa Lima (2011) pour étudier le travail des animateur·ice·s de maisons de retraite et de maisons de quartier : prendre comme cadre d'analyse une typologie du travail enseignant (Lantheaume & Hélou, 2008). Ce cadre d'analyse conduit à anatomiser les espaces-temps du travail quotidien en quatre catégories. Le travail contraint posté d'abord, désigne les temps de face-à-face avec le public. Le travail contraint périphérique ensuite, comprend les demandes de participation à la vie institutionnelle comme les réunions d'équipes et le travail administratif (rédaction de comptes rendus, complétion des bilans par exemple). Le travail contraint libre en troisième lieu, le plus chronophage, qualifie les tâches de coordination, de recherche d'intervenant·e·s et de préparation des activités. Le travail libre enfin caractérise le travail non obligatoire de recherches et de pratiques personnelles qui viennent nourrir la pratique professionnelle.

Le « projet » dans les espaces jeunes

Les expressions « espace jeune » ou « secteur jeune » renvoient à deux catégories d'accueils collectifs de mineurs. Ils sont pris en charge par des associations ou des collectivités.

Cet accueil s'incarne souvent dans un lieu dédié au public jeune au sein de la structure. Il est animé par un·e responsable et des animateur·ice·s spécifiques, dont l'équipe, en fonction de la fréquentation, peut aller jusqu'à trois ou quatre professionnel·elle·s à temps plein. Le secteur jeune est une des incarnations possibles de l'espace/temps de l'éducation non-formelle (Bier, 2011) où la logique pédagogique s'appuie sur l'idée d'apprendre par le « faire ensemble » en passant notamment par la conception et la réalisation de projets collectifs. L'environnement est pensé par les animateur·ice·s et discuté avec les jeunes en vue d'en faire un lieu que le public peut s'approprier.

Pendant mon enquête de terrain, lorsque je prends une plaquette de présentation d'une MJC, il n'est pas rare de voir dans la rubrique « espace » ou « secteur » jeunes la mention « projets des jeunes » à côté voire à la place d'un programme d'activités. Cela signifie concrètement que les animateur·ice·s composent ce dernier à partir de ce que les jeunes inscrit·e·s expriment en termes d'envie et de besoins. Dans certains secteurs jeunes, les animateur·ice·s vont inviter les jeunes en leur envoyant un courrier personnalisé, organiser un repas et animer un temps dont le but est de récolter ces aspirations, ces idées. Ce procédé correspond à la toute première étape de l'accompagnement de projets. Elle appelle ensuite le lancement d'une dynamique collective autour de ces premières projections : « une situation future » dont on ne maîtrise, dans un premier temps au moins, pas les tenants (Daujam, 2002).

Parmi les envies des jeunes récoltées, il peut être question d'organiser un match de foot, une session de jeux vidéo ou bien un atelier cuisine avec les produits locaux. Pour autant, on ne sort pas des « artifices de l'activité » (Camus, 2025) : les jeunes décident d'une série d'activités dont ils et elles peuvent organiser collectivement les modalités, les contenus, etc. La pratique qui fait notamment l'objet d'un prescrit par les cadres du réseau de MJC[3], est l'accompagnement dans des projets qu'ils et elles qualifient « d'exotiques et engageants ». Il est alors question d'organiser un festival de musique, de construire des séjours de solidarité internationale, de monter un spectacle (de musique et/ou de danse) et de le faire tourner dans les organisations de jeunesse en France et à l'étranger. Les jeunes et les animateur·ice·s vont rénover ensemble une caravane en « boîte de nuit mobile » et animer régulièrement des soirées dans la ville et les villages alentours. En lieu et place de la session jeux vidéo, l'animateur·ice va proposer au groupe d'organiser une convention jeux vidéo à l'échelle du département[121].

[121] Exemples tirés du terrain

Des tâches « exotiques » à faire et à faire faire

Lorsqu'il s'agit de construire une compagnie de théâtre en vue de se produire sur les planches, les tâches à accomplir sont d'une autre nature que la pratique culturelle elle-même : il faut réunir un budget, éventuellement ouvrir un compte en banque, avoir une assurance, contacter des espaces culturels, organiser des trajets. Il faut collectivement décider, prioriser, identifier puis répartir des tâches, trouver une forme juridique adéquate pour le groupe. Dans le cas d'un départ à l'étranger, il faudra anticiper la demande d'un passeport, se renseigner sur le pays en question, sur les modes d'hébergement et de transports les plus adaptés au nombre de personnes et à l'épaisseur du budget. Il faudra peut-être trouver une part du financement sous la forme d'actions visant spécifiquement à rassembler les fonds nécessaires : faire des ventes, demander une subvention en mairie, identifier des appels à projet de la CAF ou du Département puis candidater, s'ils existent localement. La notion d'exotisme sert donc d'abord à qualifier un ensemble de tâches considérées comme inhabituelles, qui sortent de l'ordinaire (des jeunes, du point de vue des animateur·ice·s). Elles s'inscrivent dans un processus qui les dépassent : le « projet » en tant que projection rationalisée, fixée, qui demande des connaissances sur le monde, des compétences de gestion, d'organisation et d'anticipation (Daujam, 2002).

Afin de conduire les jeunes à adopter une manière de décider ensemble, de planifier leur voyage, de le budgétiser, l'animateur·ice doit animer des temps aux contenus singuliers pour un face-à-face avec son public comme la réservation d'un lieu de villégiature par exemple. L'animateur·ice·conduit les jeunes à identifier sur internet des lieux potentiels, comparer les prix des hébergements et téléphoner pour réserver. Dans le cas de l'organisation d'une vente de crêpes : le·la professionnel·elle amène le groupe à anticiper ses besoins comme le fonds de caisse, le matériel, l'abri s'il pleut. Le « projet » bouscule le contenu du travail contraint posté (Lebon & Lima, 2011) : les jeunes sont socialisé·e·s à des tâches relatives à la construction de projet en lieu et place de pratiquer une activité pour laquelle l'animateur·ice a préparé les éléments nécessaires. Comme dans l'extrait d'observation n°1 ci-dessous, le contenu de l'animation du mercredi après-midi à l'accueil jeune est la complétion d'un dossier de candidature à un appel à projet CAF, spécifiquement dédié aux jeunes de 11 à 17 ans.

La complétion d'un dossier d'appel à projet

Un animateur jeune dans sa structure un mercredi après-midi reçoit les jeunes inscrit·e·s à « l'accueil jeune » : Vingt-un, âgé·e·s entre 12 et 16 ans, douze filles et neuf garçons. Après un temps d'accueil informel, les jeunes se divisent en trois groupes. Les deux premiers, que l'animateur désigne comme des « groupes projet », doivent travailler ce jour-là à l'écriture du dossier de candidature à un appel à projet jeune de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Ils sont répartis dans deux salles distinctes, dédiées pour l'occasion. Le premier est un groupe de quatre filles de 15 et 16 ans. Elles souhaitent financer un voyage en Islande pour, entre autres choses, réaliser des micros-trottoirs en vue de comprendre le rapport des Islandais·e·s aux mouvements féministes. Le second rassemble six jeunes de 13 ans (autant de filles que de garçons). Ils et elles animent une webradio depuis quelques mois. Les jeunes traitent des sujets d'actualité qui les intéresse dans un registre journalistique. Leur demande de financement correspond à un besoin de matériel. Le troisième groupe composé des onze autres personnes part avec un membre de l'équipe d'animation sur une activité de modelage dans la pièce principale de l'accueil jeunes.

Le cahier des charges d'un tel dossier pose des exigences auxquelles le groupe doit faire correspondre son « projet » : s'inscrire dans au moins une thématique, proposer un projet considéré comme « innovant », faire partie d'une structure jeunesse, respecter une date limite de dépôt. À cela s'ajoute toutes les tâches de compte rendu, de bilan, d'évaluation et de valorisation du « projet ». Elles peuvent prendre la forme d'une présentation publique, d'une vidéo qui restitue les actions menées ou d'un *Fanzine*. L'enjeu est, pour l'animateur·ice, que le choix du format et l'élaboration du bilan soit effectivement prise en charge par les jeunes.

Les tâches contenues dans l'accompagnement d'un projet « exotique » relèvent habituellement du travail contraint périphérique et contraint libre de l'animateur·ice (la budgétisation, la recherche de financements, l'organisation d'un séjour, etc.). Il y a un transfert de ces tâches aux destinataires, motivé par la logique de la prise en charge par les jeunes de l'organisation et du contenu de ce qu'ils et elles font dans l'accueil jeune. Certaines de ces tâches sont parfois jugées trop difficiles par l'encadrant·e. Il arrive par exemple que le·la professionnel·elle souffle aux jeunes ce qu'il faut écrire dans le dossier de candidature, voire le complète lui·elle-même comme cela a été documenté à travers la figure d'accompagnateur·ice de juniors association incarnée par un animateur de MJC (Poisson, 2018). Chacune des tâches nécessaires à l'aboutissement d'un projet est représentée comme une marche que le collectif doit franchir.

L'accompagnement s'inscrit pleinement dans le registre « épique » du travail contraint posté (Lebon & Lima, 2011). Il est conçu et présenté comme une série d'épreuves à surmonter, aussi bien par le public que par le·la professionnel·elle.

L'accompagnement prend place dans un espace-temps qui appartient jusqu'ici au travail contraint libre de l'animateur·ice : la réunion de préparation, d'organisation, de coordination. Cette réunion se substitue à l'activité. L'animateur·ice peut ou non choisir de préparer une animation pour ce temps suivant l'objectif qu'il ou elle se fixe : conduire les jeunes à organiser une action de financement, monter une junior association, s'approprier un logiciel nécessaire au projet radio, préparer une rencontre avec des spécialistes pour s'informer techniquement quant à un aspect du projet. Il s'agit avant tout ici d'assurer la fonction de facilitation de la production (Gillet, 1996), comprenant des styles de conduite de réunion et d'animation qui varient d'un individu à un autre : il faut penser les modalités d'encadrement de la discussion ou bien conduire les jeunes à adopter leur propre modalité de régulation des interactions. Au besoin, il faut proposer des outils de répartition de la parole et/ou d'encadrement des réactions afin qu'une écoute interindividuelle puisse s'installer. L'animateur·ice peut entrer dans la discussion lorsque cela lui paraît nécessaire ou bien fournir au groupe les outils de son auto-régulation.

De la conception à la restitution du projet, l'accompagnement du groupe a enfin cela d'exotique de nécessiter un temps autrement plus long que celui de l'activité. Un projet s'étale sur plusieurs mois voire sur plusieurs années dans certains cas comme en témoignent les extraits d'observation rapportés plus bas. Cette pratique impose de mobiliser les jeunes sur un temps long et d'organiser des rencontres régulières, parfois en dehors des temps formels compris dans l'inscription à un accueil jeunes. Il faudra vendre des pâtisseries un dimanche lors de la brocante organisée par le comité de quartier ou être présent sur toute la durée d'un festival par exemple. L'exotisme d'un projet renvoie donc à l'implication, à l'engagement qu'il demande de la part des groupes de jeunes et des animateur·ice·s. J. Camus (2025) constate que cette dimension du « projet » est comprise par une partie des animateur·ice·s comme un support pour garantir une fréquentation de l'espace jeune. Mon terrain conduit à ajouter que le déploiement du projet « exotique » dans les espaces jeunes conduit à socialiser les inscrit·e·s à des tâches de planification, d'évaluation, de mise en conformité de l'activité (du « projets ») avec les attendus d'un financeur à travers les appels à projets. Cela interpelle tant ces tâches rappellent celles introduites par le *new public management* et l'évolution des modalités de financement des

associations dans le travail quotidien des bénévoles et des cadres associatifs (Hély, 2009 ; Cottin-Marx et al., 2017 ; Pesle, 2025).

Des tâches « engageantes » au-delà du cadre de l'espace jeune

Entre temps libre, loisir et… travail ?

Dans une MJC implantée près d'un quartier politique de la ville, un groupe de 14-17 ans, inscrit·e·s à l'accueil jeune, se lance avec l'équipe d'animation dans la rénovation d'une caravane pour en faire une « caravane sonore ». Une sono mobile qu'il est possible de déplacer pour animer des temps festifs. Depuis 2020, la caravane tourne sur la ville et aux alentours en fonction des occasions mais aussi des demandes que la MJC reçoit de la part d'autres associations de jeunesse, de maisons de quartiers, de centres sociaux, etc. L'animateur qui accompagne ce projet tire avec un camion la caravane pour l'amener sur place et les jeunes passent du son, animent des moments en *DJset*, *open mic* ou des plateaux radio. 34 représentations en 2021, 49 en 2022, 28 en 2023. Dans le courant de l'année 2022, l'animateur me partage son interrogation : est-il possible de faire en sorte que les jeunes puissent être rémunéré·e·s, sinon indemnisé·e·s, au regard du nombre important d'heures qu'ils et elles passent à faire tourner la caravane ?

La première manifestation d'une implication importante, d'abord de la part des jeunes, est la promesse collective de se rendre disponible, d'être présent·e·s sur des temps libres, des week-ends et des jours fériés. Le samedi matin ou le mercredi après-midi, suivant les horaires d'ouverture de l'accueil jeune, sont consacrés aux réunions. Les actions d'auto-financement, les jurys d'appels à projet ou l'animation d'un évènement par les jeunes se tiennent régulièrement en dehors des horaires d'ouverture : les dimanches, les jours fériés ou les soirs principalement. Dans l'extrait d'observation ci-dessus, les jeunes (mineur·e·s en l'occurrence) s'organisent collectivement pour faire vivre une sono-mobile sans contreparties, sinon le plaisir d'être ensemble.

Ce deuxième extrait permet de souligner l'importance du travail libre chez les animateur·ice·s qui accompagnent des projets de jeunes. À l'instar de celleux qui travaillent en maisons de retraites, ils et elles « vont chercher à l'extérieur l'inspiration nécessaire au développement de projets culturels [pour leur public]. Ils disposent souvent d'un domaine d'activité lié à des loisirs personnels réinvestis dans le cadre professionnel » (Lebon & Lima, 2011, p.28). Dans l'extrait en question, ce travail libre consiste ici en un effort d'auto-formation sur le matériel de sonorisation et de montage radio et plus largement, en un appétit pour ce type d'activités. La

co-directrice de l'ADMJC décrit ainsi la nécessité pour l'animateur·ice·s de « se mettre en jeu » : aller puiser dans ses goûts, ses pratiques personnelles, ses repères culturels voire ses opinions politiques pour alimenter la relation avec les groupes de jeunes.

Auto-financement en dehors de l'espace jeune et le rôle de la famille

Dans une structure jeunesse associative implantée en milieu rural, une animatrice, responsable de l'accueil jeune, accompagne onze filles de 13 à 15 ans dans un projet de séjour à Europa-Park. Ce type de projet ne peut faire l'objet d'un financement par appel à projet jeunes de la CAF ou de la MSA. Il ne rentre pas dans les projets éligibles au regard des thématiques comprises dans les cahiers des charges. Les jeunes ont ainsi dû auto-financer une partie importante (plus d'un tiers) de leur séjour dans un temps compris entre la mise en projet et le départ : soit un peu plus d'une année. Elles vont récolter, à raison d'une action par mois environ, un total 4640 € sur les 11860 € nécessaires. Ces actions – vente de pâtisseries, de crêpes et même de parfum sur les marchés et les évènements festifs locaux – sont mises en œuvre en dehors du temps de travail de l'animatrice, à une exception où elle est présente. Étant en territoire rural, dont une des caractéristiques est la faible couverture de transports en commun, les parents sont amené·e·s à prendre le relais de l'accompagnement. Cela s'est traduit ici entre autres choses par le fait de conduire le groupe sur les lieux des ventes.

Le projet « exotique et engageant », quel que soit le degré d'implication qu'il exige des participant·e·s, doit aussi correspondre au cadre de l'emploi de l'animateur·ice, à commencer par son temps de travail. Dans l'extrait ci-dessus à propos du projet Europa-Park, les temps de face-à-face avec les jeunes sont les réunions tout au long de l'année pour préparer les actions d'auto-financement et le séjour final. Ce dernier, à l'instar d'autres formes d'accueils de jeunes en séjours plus ou moins long (comme les colonies de vacances) est programmé sur la période estivale ou sur les périodes de vacances scolaires. Le fait que le projet soit porté par des jeunes inscrit·e·s dans un accueil jeune induit donc une temporalité particulière, un rythme des projets qui s'appuie d'abord sur celui de l'accueil jeune.

Ces deux extraits illustrent la porosité entre l'accompagnement de projets de jeunes et les questions relatives aux politiques de jeunesse comme la mobilité en territoires ruraux (Vachée et al., 2020) ou en quartiers populaires (Bacqué & Demoulin, 2021) ou encore au rôle central des familles dans la prise en charge des jeunes autour des divers aspects de leur vie (Loncle-

Moriceau & Chevalier, 2025). Ce dernier extrait illustre leur possible mobilisation dans le soutien apporté aux projets des jeunes et l'évolution des manières de faire du lien avec les parents.

Francezs Poisson (2018) a déjà montré dans sa thèse le rôle important que peut jouer le cadre familial, notamment sur le maintien de l'implication des jeunes dans leurs projets. L'accompagnatrice du projet Europa-Park souligne aussi le travail de lien qui fut le sien auprès des parents. À la fin de chaque réunion, elle écrit avec les jeunes un compte rendu qu'elle envoie par mail aux pères et mères concerné·e·s. Elle organise, notamment au début du processus, une rencontre dédiée à la discussion des objectifs de la démarche avec les familles et à la répartition des tâches, en soulignant l'importance que les jeunes restent aux commandes de leur projet.

Un projet réclame un engagement de la part des jeunes et des familles dans des tâches qui dépassent le cadre de l'accueil jeune. Dans certains cas identifiés dans mon terrain, l'engagement des animateur·ice·s peut, lui aussi, aller au-delà de ce qui relève du travail libre. Dans le quatrième et dernier extrait (ci-dessous), l'animateur et les jeunes s'engagent dans un processus de récolte de données exigeant où l'animateur dégage du temps dans le cadre de sa vie personnelle pour la mise en œuvre du projet.

Animer la recherche

Un animateur d'une association de jeunesse construit un partenariat avec deux autres structures jeunesse (l'antenne départementale de l'Union Française des Colonies de Vacances (UFCV) et un espace jeune municipal) pour porter une candidature à un appel à projets européen. Le cahier des charges comprend le soutien à des projets de jeunes autour des objectifs du développement durable. Il mobilise 9 filles de 15 à 17 ans inscrites dans sa structure pour proposer un projet de recherche sur l'expérimentation d'une alimentation exclusivement en circuit court pendant un mois. Les jeunes sont amenées à construire et à mettre en œuvre un protocole de recherche par étude cas. Le cas en question, c'est l'animateur lui-même, qui se propose de modifier ses habitudes alimentaires et de consommation. Chaque soir, un entretien téléphonique est convenu entre lui et les membres du groupe afin de tracer l'évolution de ses pratiques alimentaires (achats, cuisine) et du vécu associé à cette transformation.

L'animatrice du projet Europa-Park réunit les jeunes et les parents pour convenir d'une répartition des tâches qui corresponde à son cadre d'emploi et à son temps de travail. L'animateur du projet européen fait le choix de ne pas imposer aux familles l'adaptation des habitudes alimentaires. La mise en dialogue de ces deux situations montre la difficulté de proposer une représentation homogène, cohérente et partagée (Davallon, 2004) de l'accompagnement de projet « exotiques et engageants » comme pratique professionnelle des animateur·ice·s, même à l'échelle d'un réseau de MJC.

Les situations observées permettent néanmoins de caractériser un transfert de tâches qui relèvent initialement du travail contraint périphérique et du travail contraint libre des animateur·ice·s vers le travail contraint posté. Les temps d'activités deviennent des temps de réunion dont l'enjeu central est de conduire les jeunes à prendre en charge les tâches liées à la démarche de projet (la collectivisation des envies, l'organisation collective, la répartition des rôles dans la préparation, la mise en œuvre et la valorisation). Dans la mesure où l'investissement dans de tels cheminements réclame la réalisation par les jeunes d'actions qui ne se limitent pas à l'espace et au temps de l'accueil de loisirs, la dimension engageante du projet – la disponibilité et l'implication nécessaires – commande une discussion des contraintes qu'il pose. L'accompagnement de projets exotiques et engageants conduit en effet les animateur·ice·s à réaliser des tâches qui vont au-delà de celles comprises dans leur travail libre et/ou à en discuter l'accomplissement par les familles.

L'étude micro-sociologique à partir des pratiques mises en œuvre par des animateur·ice·s statutaires dans l'accompagnement des projets de jeunes soulève la question du sens que les professionnel·elle·s donnent à cette pratique. L'étude menée par Jérôme Camus (2025) associe ledit sens à l'appropriation (nécessairement différenciée) des objectifs promus par la prescription institutionnelle portée par des financeurs comme les CAF et par les cadres de l'animation. Étant socialisé au monde de l'animation par une forte proximité avec de tels cadres (co-directeur·ice·s de l'AD, directeur·ice·s de MJC), auxquel·elle·s il est possible d'ajouter des animateur·ice·s expérimenté·e·s comme celleux évoqué·e·s dans les situations observées précédemment, il m'est possible d'accéder directement au sens qu'ils et elles leur donnent. Je tente de le restituer ici.

2.2. De l'émancipation par la culture à l'émancipation par le projet : la domestication de l'éducation populaire en question

Dans mon terrain, la référence à l'éducation populaire est omniprésente. L'AD est une fédération qui se réclame de l'éducation populaire et de son héritage. Les principales missions qu'elles se donnent y sont associées et le syntagme apparaît jusque dans les statuts de l'association. Dans le projet de recherche initialement écrit par Lise et Caroline, la référence à l'éducation populaire est directement mise en regard avec les conditions de travail de l'animateur·ice :

> « Comme dans de nombreuses structures socio-éducatives ou socio-culturelles, les difficultés principales concernent les conditions de mise en œuvre des projets, c'est à dire la capacité effective à faire vivre les valeurs de l'éducation populaire via des actions : difficultés de gestion, de financement, fonctionnement par projet à court terme »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; Projet de recherche en thèse CIFRE de l'ADMJC42 ; 10/2019).

L'ambiguïté de cette proposition vient de la double utilisation du terme « projets ». La « mise en œuvre des projets » renvoie ici à l'accompagnement des projets des jeunes et à ses conditions. Des conditions marquées, entre autres choses, par l'évolution des modalités de financement de l'action des animateur·ice·s vers une systématisation des financements sur candidature à des appels à projets. La thèse sous-jacente au propos ici rapporté permet de constater que l'idée d'une domestication des mouvements d'éducation populaire (Morvan, 2011) contre laquelle il s'agit de lutter, est encore présente dans le réseau par lequel je suis salarié. Pourtant, l'accompagnement de projets des jeunes, tel qu'il est envisagé et pratiqué par les animateur·ice·s des MJC, permettrait de « faire vivre les valeurs de l'éducation populaire ».

Je propose, pour résoudre ce paradoxe, de revenir un instant sur les fondements de la pédagogie historiquement adoptée par les acteur·ice·s des MJC et de regarder comment l'idée d'accompagner des projets de jeunes est devenue, dans le contexte précis qui est le mien, un moyen de faire vivre les valeurs de l'éducation populaire.

Une pédagogie de projet adossée à un usage administratif du syntagme « éducation populaire ».

Sans représenter le même problème de définition que le syntagme « accompagnement de projets », celui « d'éducation populaire » n'est pas unanimement compris de la même manière. Il recouvre en effet une telle pluralité de pratiques que Françoise Tétard (2007) le

qualifie de « terme valise ». L'approche nominaliste proposée par Laurent Besse, Frédéric Chateigner et Florence Ihaddadene (2016) suggère, pour le définir, de partir de ce que les acteur·ice·s qui s'en réclament font et disent de ce qu'ils et elles font. Les auteur·ice·s distinguent alors deux usages de l'expression, un usage administratif et un usage politique. Le premier est observé chez les acteur·ice·s et structures lié·e·s à l'agrément Jeunesse Éducation populaire (JEP) et au ministère du même nom, aujourd'hui rattaché à celui de l'Éducation nationale. Cet usage renvoie alors au monde professionnel de l'animation socioculturelle avec une référence variable à l'héritage des mouvements d'éducation populaire et à leur structuration (Besse & al., 2016). Cette référence est significativement plus forte chez les cadres associatifs qui se vivent comme militants d'une émancipation du peuple par la démocratisation d'une culture populaire. Le second type d'utilisation, qualifié de « politique », fait référence à des mouvements comme ATTAC[122] par exemple, des mouvements de critique sociale qui tentent de s'affirmer sans recourir aux formes traditionnelles de luttes politiques (Besse & al., 2016 ; Morvan, 2011). Cet usage répond à des logiques d'éducation des adultes principalement, avec des visées d'émancipation des minorités opprimées, de transformation des rapports sociaux et de redistribution des ressources à partir de méthodes comme le *community organising* (Talpin, 2018 ; Petitjean, 2019), les « porteurs de paroles » ou la désobéissance civile.

Laurent Besse (2008) montre comment les MJC et leurs fédérations (nationales d'abord, puis infranationales) se sont inscrites dès leur apparition dans un courant pédagogique dont l'objet était la démocratisation d'une culture populaire par la pratique de loisirs. En reprenant la définition qu'en a proposé Peuple & Culture en 1945[123] – une culture commune à tout un peuple sans distinction de classe, qu'il faudrait vivre et expérimenter –, les MJC se réclament d'un projet politique qui se veut plutôt réformiste. C'est par la pratique de loisirs dits « intelligents », « élaborés » qu'elles souhaitent mettre en œuvre cette ambition de démocratisation. Ce courant pédagogique « vise à démocratiser les loisirs et la culture, selon les deux sens du verbe : rendre accessibles au peuple ces privilèges bourgeois, mais également permettre au peuple d'être acteur de ses loisirs, grâce à la libre participation dans un cadre associatif. » (Besse, 2015, p. 28). Cette libre participation au cadre associatif fut en partie incarnée dans les MJC par le Conseil de Maison. Il s'agissait de l'espace dédié aux jeunes où ils pouvaient, lorsqu'ils le souhaitaient, faire l'expérience première de l'action à dimension collective, en lien avec le

[122] Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.
[123] À travers son manifeste, le mouvement d'associations réunies sous le nom de « Peuple & Culture » pose en 1945 ses principes, méthodes et objectifs. Ce document fait date et référence pour un grand nombre d'acteurs qui se réclament de l'éducation populaire.

projet associatif de la structure. Le postulat éducatif proposé est le suivant : à travers la pratique d'une activité, quelle qu'elle soit (ce peut être le judo ou la photographie par exemple), l'individu peut « enrichir ses pratiques et sa vision du monde en passant du loisir simple […] au loisir élaboré » (*Ibid.*). Le loisir dit « élaboré » est un loisir qui dépasse l'activité elle-même pour s'inscrire dans la vie quotidienne de l'association. L'individu est alors socialisé au fait associatif, à ses pratiques, ses valeurs et, notamment, à la traduction concrète d'une culture commune qu'il faut donc vivre et non pas acquérir par un enseignement ou par une confrontation aux productions culturelles jugées légitimes (Fleury, 2016).

Dans les « secteurs jeunes » des MJC, les programmes d'activités pour les temps d'accueil et les séjours forment ce qui peut s'apparenter au loisir simple dans le contexte contemporain de l'animation professionnalisée. Dans le réseau observé, une échelle de valeur est visible avec à sa base les loisirs dits de « consommation » - *laser-game*, accrobranches, vélo – et ceux perçus comme plus élaborés, dans lesquels les jeunes sont invités à s'exprimer, à entrer en relation avec les autres, à faire preuve de solidarité, à prendre des décisions collectives, etc. L'organisation d'un événement, les séjours thématiques autour du graff, de la découverte de la nature, des ciné-débats ou des animations radio, sont autant d'espaces où l'activité se justifie d'abord par le lien social qu'elle crée. Ces activités sont présentées par les animateur·ice·s comme permettant une sensibilisation, une éducation à l'autre, mais aussi une transmission de valeurs comme le vivre et le faire ensemble. Un lien logique est construit entre les deux types d'activités, avec un glissement de « l'activité » vers le « projet » à mesure que les jeunes grandissent :

> « Ça veut dire qu'à un moment on va t'pousser à y aller, à faire un petit peu autre chose. Mais celui qui a 15 ans, ça fait déjà 4 ans qu'il est là, il a déjà fait à peu près tout le panel d'activités qui peut être proposé. Il a juste envie de voir ses potes, il reste une demi-heure s'il a envie. T'façon, il peut aller et venir quand il veut donc, ça, ça permet de garder les [plus] vieux au moins sur les temps d'accueil et on leur favorise, les projets pour eux. Donc les projets à la mobilité internationale, parce qu'on sait que ça matche, ou la mobilité tout court. Et les projets un peu culturels, ceux qui ont envie de s'émanciper un peu là-dedans, c'est possible. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; entretien exploratoire semi-directif avec Pierre, 32 ans, BPJEPS, depuis 12 ans en poste de responsable de l'accueil jeune ; 14/01/2021).

En construisant un lien logique entre animation occupationnelle et animation à vocation éducative, les animateur·ice·s et les directeur·ice·s des Maisons cherchent à sensibiliser progressivement les jeunes au fait associatif pour, entre autres choses, les intégrer aux instances politiques. Lorsque les animateur·ice·s du réseau font référence à cet enjeu, ils pointent

quelques jeunes dont certain·e·s font partie de leurs « groupes projets », qui pourraient se lancer dans l'aventure associative. J'y reviens un peu plus loin.

De la même manière que pour le loisir élaboré d'hier, le projet est considéré par les animateur·ice·s comme le vecteur d'apprentissages divers. Dans la taxonomie proposée par Francis Tilman (2004), le type de projet mobilisé et animé par ces professionnel·elle·s correspond au projet-action de formation, centré sur des thèmes ou des centres d'intérêt. Dans le cas de séjours par exemple, les animateur·ice·s peuvent choisir de lier différentes activités par un thème donné. Le thème de l'éco-responsabilité permet de susciter des pratiques artistiques, des ateliers de cuisines locales, éco-responsables, et de découvrir les rudiments de l'herboristerie en apprenant à identifier certaines plantes comestibles. Sur des projets de plus grande envergure (du point de vue de leur durée, de la conduite du projet et de l'investissement des protagonistes), on retrouve les projets plus ou moins longs de solidarité internationale, de compagnie de théâtre, de boîte de nuit itinérante, évoqués plus haut, pour lesquels c'est un centre d'intérêt commun qui va fédérer le groupe. Parfois à l'initiative de ce dernier, parfois à partir d'une proposition de l'équipe d'animation, il est admis que les jeunes sont aux commandes des projets. Les animateur·ice·s épaulent, soutiennent, guident, répondent de, bref accompagnent les groupes de pair·e·s (Paul, 2004).

C'est-là une, sinon la forme considérée comme étant la plus aboutie – et valorisée – de l'animation jeunesse au sein du réseau des MJC dans lequel j'ai évolué. Les ressorts de cette valorisation sont les apprentissages réalisés par les jeunes, constatés tout au long de la démarche, notamment à travers certaines attitudes et prises de position attendues. Ainsi seront mises en avant : la capacité à s'affirmer dans un collectif, à s'exprimer face à un jury dans le cadre d'une réponse à un « appel à projets jeune », la capacité à résoudre collectivement une problématique. De plus, les jeunes investi·e·s dans un projet tendent à changer progressivement de statut. Ils et elles sont identifié·e·s comme les jeunes « de la radio », « du collectif x », « de la compagnie y » ; du projet dont ils sont les principaux·ales décideur·euse·s.

Ces groupes impactent l'image de la MJC. L'émulation suscitée par la présence de nombreux groupes projets fonctionne comme un indicateur fort du dynamisme de la structure et de la compétence de ses animateur·ice·s. *A contrario,* l'absence d'au moins un groupe de jeunes réunis par un projet-action est souvent considérée par les cadres de l'AD et certain·e·s animateur·ice·s du réseau avec une certaine distance, voire un *a priori* négatif. L'action jeunesse de la MJC serait trop dans la « consommation », dans une conception occupationnelle

de l'animation. À moins que l'activité ne soit pas pensée pour elle-même, mais comme un premier pas :

> « Et puis, des électrons libres qui venaient pour tel ou tel projet. Il y avait un club de kayak, un club de montagne. Après, il y a eu le projet alcool dont on parlera peut-être. Il y avait un certain nombre de projets et des jeunes venaient à la MJ directement pour les projets. C'est comme ça que ça marchait. Et moi, l'idée du camp me va bien en disant : "Je démarre pas très loin, mais du coup je comprends qu'on veut me rendre autonome, je dois choisir mon programme, je dois choisir mon activité. C'est moi qui fais des vrais choix, ce n'est pas un camp déjà tout monté. Je vais partir de plus en plus loin et plus je vais partir loin, plus on va me laisser mes responsabilités. Jusqu'à construire mon voyage, je gérerai totalement mon budget. L'animateur, il est juste là pour amener une veille." Bah ça, je veux dire, on peut le construire dans tous les domaines. »
>
> (Extrait ; Archive de terrain ; entretien exploratoire semi-directif avec Gaspard, 59 ans, responsable de formation BPJEPS ; 16/02/2023).

L'animation dans les « secteurs jeunes » par une pédagogie de projet-action à partir de thèmes et de centres d'intérêt (Tilman, 2004), remplit aujourd'hui la fonction du loisir élaboré d'hier. Un loisir inscrit dans la vie associative de l'équipement et dans une logique pédagogique, dont le principal objet est la socialisation des jeunes aux savoir-être attendus dans le monde associatif. À cet endroit, l'éducation populaire est entendue par les acteur·ice·s (des MJC entre autres) comme le fait de conduire des jeunes à vivre et expérimenter des pratiques culturelles, sportives et associatives afin de faire émerger et de démocratiser une culture populaire, suivant un usage administratif du syntagme.

Cela étant dans les propos de certain·e·s animateur·ice·s ou directeur·ice·s de MJC, la place réservée à l'enjeu d'une démocratisation culturelle est complétée par les préoccupations liées à la formation citoyenne des jeunes par les activités proposées, dont le projet-action de formation. C'est à cet endroit que l'objectif de démocratie culturelle se mue dans ses objectifs vers la remise en cause d'un ordre social. Ce glissement est particulièrement visible à travers le travail de formalisation des objectifs du dispositif expérimental de l'animation mobile, dans la mesure où ce dernier concerne un public saisi comme particulier et lointain : les jeunes des villages ruraux.

La pédagogie de projet par l'animation mobile : un usage politique du syntagme

Les jeunes rencontré·e·s dans le cadre de l'expérimentation de l'animation mobile ne sont pas celleux inscrit·e·s dans les « secteurs jeunes » de MJC. Là où ces dernier·ère·s forment un public (12-18 ans), inscrit·e·s par leurs parents dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM),

les jeunes approché·e·s dans les communes ne sont pas captif·ve·s. Ils et elles ont pour point commun de vivre et de grandir dans des villages ruraux du département. La mise en œuvre expérimentale de cette modalité d'intervention part du postulat que des jeunes, habitant les villages du coin, manifestent une envie de faire des choses ensemble sans trouver l'appui *a priori* nécessaire pour se lancer. Cette représentation, bien qu'elle soit construite sur la base d'observations empiriques de la part des premier·e·s acteur·ice·s de l'AD à tester l'animation mobile, n'en demeure pas moins un regard institutionnel sur une population que les MJC ne touchent pas encore.

La description qui est faite de la volonté des jeunes ruraux·ales correspond à la représentation d'un « désir » d'engagement : une composante des discours institutionnels sur l'engagement des jeunes, décrits par Becquet et Stuppia (2021). Ce discours s'articule avec une représentation des jeunes ruraux·ales qui les assigne à une place – celles de jeunes dans le besoin d'un certain type d'accompagnement – au sein d'un espace social où ils et elles ne seraient pas considéré·e·s et soutenu·e·s de manière satisfaisante. Cette manière de se figurer les jeunes est équivoque car d'un côté, les jeunes sont présenté·e·s comme volontaires, actif·ve·s et d'un autre, ils et elles le sont par un manque (de cadre, de soutien, de méthode) ; ce qui relève d'une représentation régulièrement observée par ailleurs dans le cadre des politiques publiques de jeunesse (Loncle-Moriceau & Chevalier, 2025). Au principe de l'animation mobile se trouve donc un regard institutionnel sur les jeunes ruraux·ales à la fois pro-actif·ve·s et en manque de soutien. Un regard qui détermine, en partie au moins, la manière dont ce dispositif a été pensé.

Comme je l'ai évoqué plus haut, la conceptualisation de ce regard institutionnel renvoie à l'image de jeunes empêché·e·s de réaliser leur potentiel. Ils et elles s'ennuient, cherchent à exister dans cet espace et donc, à l'occasion, dégradent le mobiliser urbain ou « plient des voitures » (Extrait ; Archive de Terrain ; 15/02/2023 ; Expérimentation CCFE ; présentation EMAP en conseil des maires). Cette représentation n'est pas nouvelle. En effet, Alexia Morvan (2011) décrit dans son travail de thèse sur les mouvements d'éducation populaire qui se réclament d'une éducation populaire politique comment la notion de « potentiel » de l'individu est centrale dans l'organisation du discours des acteur·ice·s :

> « Il y a une nature humaine propre à tous les hommes, constituée de potentialités communes (capacités et besoins), simplement spécifiée selon les individus. Doit alors être dit aliéné un individu dont les potentialités ne sont pas actualisées du fait des conditions sociales dans lesquelles il vit, qui est donc autre que ce qu'il pourrait être (ou aurait pu être) dans une autre situation historique, qui l'ignore, voire le désire ».
>
> (Morvan, 2011, p. 249).

Dans de nombreuses situations pédagogiques suscitées par l'expérimentation de l'animation mobile, les jeunes sont représenté·e·s comme une population assignée à une catégorie sociale ainsi qu'à un certain nombre de stéréotypes (les jeunes seraient irresponsables ou incapables de se débrouiller seul·e·s). Les propos du maire autour des comportements délictueux des jeunes de son village rapportés plus haut s'inscrivent dans cette logique. Il est possible aussi de prendre en exemple la manière dont le groupe de jeunes de Valeille s'est vu refuser la possibilité de participer à l'organisation de la fête annuelle par le Comité des fêtes. Le collectif a décidé malgré tout de faire son propre événement sans le déclarer au préalable. La réaction de la mairie et du Comité des fêtes a été celle d'un rappel à la loi du collectif, lui signifiant qu'il est interdit de procéder ainsi. Cette interaction a suscité colère et incompréhension chez les jeunes jusqu'à ce qu'une élue municipale (Mme. Celvi) mobilise l'animation mobile pour accompagner le groupe dans la création d'un « Clubs des jeunes » indépendant. Alors acculturé à l'univers des MJC, j'ai lu cette situation comme le symptôme d'un manque de reconnaissance des jeunes par le Comité des fêtes et une demande sociale de participation (Gourgues, 2013 ; Blondiaux, 2022) restée infructueuse.

Par ailleurs, ce besoin n'est pas simplement le fruit d'une observation de terrain. Il est documenté par Lise Vachée, Sophie Ruel et Christophe Dansac (2020) en creux des difficultés qu'ils et elles analysent chez les jeunes ruraux ; difficultés qui les « éloignent […] de la participation à la vie locale, alors que l'on sait que celle-ci renforcerait leur identité sociale » (Vachée & Al., 2020, p.90). Ce besoin est aussi mis en exergue par les travaux de Benoît Coquard (2019) et Yaëlle Amsellem-Mainguy (2021) qui montrent comment les sociabilités juvéniles dans les espaces ruraux et le sentiment d'appartenance se construisent notamment par la participation aux événements locaux.

La pédagogie de projet-action formation en vue d'une émancipation

La démarche à laquelle je suis socialisé en vue de déployer l'animation mobile auprès des jeunes s'inscrit dans cette dernière logique pédagogique. Elle est légèrement décalée par rapport à celle portée dans les secteurs jeunes, dans la mesure où elle part moins des activités

que de la qualification de l'expérience sociale (Dubet, 2007) des jeunes rencontré·e·s, par les jeunes elleux-mêmes.

Pour ce faire, j'utilise la méthode des quatre affiches, décrite précédemment[124]. Cet exercice doit conduire à mettre l'accent sur les vécus communs – positifs et négatifs – des jeunes, relativement à leur lieu et à leurs conditions de vie, et la manière dont ils et elles y donnent du sens. Le but de la démarche et des outils d'animation mobilisés se rapprochent fortement de ce qu'a décrit Nicolas Brusadelli (2021). On y retrouve cette volonté de susciter « l'acteur », de faire « des volontés individuelles et de leur préservation la pierre angulaire de l'action collective » (Brusadelli, 2021, p.107). Les représentations et les savoirs individuels sur la vie au village s'agrègent pour former une expérience sociale partagée, à partir de laquelle va se construire un projet collectif.

La pratique du projet s'inscrit alors davantage dans une visée politique et militante où l'accompagnement proposé par l'animation mobile peut être associé aux trois niveaux de projets – action de formation présentés par Tilman (2004) : la « résistance », « l'affirmation de soi » et la « transformation ». Le projet comme une « résistance » correspond à une stratégie utilisée par un collectif pour refuser des représentations ou des décisions prises à son encontre. La situation présentée précédemment où les jeunes se sont vu refuser la participation à la fête du village relève de ce niveau d'interprétation. Ensuite, le projet comme « affirmation de soi » doit conduire le groupe à trouver ou à renforcer une estime de soi ou une identité. Lors de la vente de brioches à Cordelle, le groupe de jeunes s'est vu reprocher par certain·e·s adultes, dont le maire et le boulanger du village, le fait d'avoir acheté leurs brioches à la boulangerie du village voisin. L'animateur mobile, sur conseil de sa direction, propose aux jeunes de rencontrer le maire pour exprimer leur point de vue, affirmer leur légitimité en qualité qu'acteur·ice·s associatif·ve·s (ils et elles sont alors en junior association) auquel les élu·e·s peuvent directement s'adresser. Le troisième niveau de projet enfin, se présente comme un instrument d'une transformation concrète en vue d'améliorer sa condition et sa position dans l'espace social. Il est possible ici de penser à un groupe de Saint-Jodard, qui s'est d'abord fédéré autour de l'idée que l'isolement des jeunes les uns par rapport aux autres est problématique. Eliott, Emma et leur cousine Mathilde ont alors sollicité la mairie puis l'animation mobile pour être accompagné·e·s dans la définition et la traduction de ce qu'ils et elles pourraient « faire ensemble ». Le but de la démarche était d'apprendre à se connaître, de tisser des liens d'amitié,

[124] Ce que j'aime dans la vie, ce que j'aime dans mon village, ce que je n'aime pas dans mon village, ce qui manque dans mon village.

de créer un espace dédié aux jeunes dans le village (un local) et donc, de transformer les conditions de leur vie sociale dans le village.

L'accompagnement des projets des jeunes ruraux·ales est mis au service d'un idéal de formation à la citoyenneté. Une citoyenneté ordinaire (Carrel & Neveu, 2014) à travers laquelle les jeunes se représentent leur environnement et leurs conditions d'existence communes comme étant non figés et sujets à des transformations. Par conséquent, il faudrait cultiver la capacité des jeunes à prendre part aux débats sur la chose publique, à identifier les situations aliénantes puis à formuler une critique à leur endroit. Il faudrait donc former des individus auteur·ice·s de leur propre histoire, pour reprendre les termes d'A. Morvan (2011). Il est possible de voir émerger ici le modèle radical de l'*empowerment* (Bacqué & Biewener, 2013), nourri par l'influence de mouvements prenant la défense des opprimé·e·s et des minorités stigmatisées comme celui lancé par les travaux de Paolo Freire. Le concept d'*empowerment* y est associé, entre autres choses, au droit politique à l'expression collective, au droit de cité : le droit par la participation dans l'espace public et politique de s'affirmer comme acteur·ice à part entière d'une collectivité politique agissante (Balibar, 1998).

Le cadrage pédagogique par le projet-action formation, basé sur le partage de conditions de vie insatisfaisantes, dans lequel circulent les termes « d'émancipation », de « transformation sociale », de « lutte contre les rapports de domination », ne se réduit pas seulement à mon travail auprès des jeunes de village. Ces mots et expressions sont aussi visibles plus largement dans le réseau départemental et dans la fédération nationale. Les MJC de France a récemment (2023) publié un document restituant un travail de définition collective de ce qu'est la « La Marque de Fabrique jeunesse des MJC »[125]. Ce document revient sur la définition des objectifs de l'action auprès des jeunes par les animateur·ice·s des MJC. Cette action est nourrie par un double usage du syntagme « éducation populaire » : d'un côté les ambitions de transformation sociale et d'un autre une description de la position institutionnelle des animateur·ice·s (le cadre associatif agréé et l'école notamment). Cette position est caractérisée par « une approche globale qui repose sur la complémentarité, le dialogue et la coopération avec les partenaires du territoire ».[126]Elle est aussi définie par le désir d'agir pour contribuer à l'émancipation des jeunes, à « leur prise de conscience de [leur] pouvoir à transformer [leur] environnement ».

[125] Les MJC de France. (2023). « Marque de fabrique jeunesse des MJC ». Mjc-de-France.fr. Consulté le 04/07/2024. Disponible à l'URL : https://mjc-de-france.fr/wp-content/uploads/2024/01/Marque-de-fabrique-jeunesse-des-MJC.pdf

[126] *Op. Cit.* p.2.

La conception de la citoyenneté véhiculée par la pédagogie de projet-action de formation

L'illustration présentée en introduction de la vente de brioches permet de saisir la manière dont le groupe projet est pensé comme un espace où peuvent se créer des opportunités de pratiques citoyennes (Carrel & Neveu, 2014). Outre la connaissance sur ce qu'est une mairie et un maire, les jeunes sont invité·e·s à construire une attitude politique d'acteur·ice·s associatif·ve·s qui se défend du jugement formulé à son encontre par l'instance politique locale. Autrement dit, cette situation, considérant la désapprobation du maire, du boulanger et de certain·e·s habitant·e·s, peut être lue comme une première confrontation à la démocratie comme une forme de vie sociale. La politisation qui résulte de l'intervention de l'animation mobile s'apparente alors à une « requalification objective » de la situation, afin qu'elle soit saisie par les jeunes comme étant politique (Hamidi, 2006).

Lise et moi avons appliqué cette lecture à d'autres situations, provoquées par l'expérimentation de l'EMAP. Dans plusieurs groupes de jeunes accompagné·e·s, la question s'est par exemple posée d'intégrer de nouvelles personnes au collectif. Les débats internes aux groupes aboutissent à la description précise de figures repoussoirs dont les jeunes ne veulent pas parmi elleux. Une personne qui profiterait des activités récréatives du groupe sans aider à leur financement, ni participer aux réunions d'organisation, serait immédiatement taxée de « profiteuse » et serait exclue à ce titre. De la même façon, les personnes qui ne seraient pas fiables et assidues, ne seraient pas accueillies. Dans ces situations de débat, je prenais à la fois le rôle de médiateur (reformulation, explicitation des positions, garantie du respect des opinions de chacun), mais aussi d'éducateur, au sens où je concevais ces moments comme un temps d'apprentissage de la vie démocratique à l'échelle d'un groupe de pair·e·s. Dans ces moments, la citoyenneté est considérée comme un ensemble de « capacités […] à percevoir, pratiquer et formuler des jugements sur le vivre-ensemble et le bien commun » (Carrel & Neveu, 2014, p.7). La situation est requalifiée, d'une discussion sur les critères d'intégration et de maintien dans le groupe d'ami·e·s à un échange sur les propriétés sociales qui sont attendues chez de potentiel·elle·s nouveaux·elles arrivant·e·s et sur le caractère juste ou injuste des critères de sélection ainsi posés.

C'est par ce type de situation que la pédagogie de projet rend visible les normes qui structurent l'espace social où elle intervient, mais aussi les normes qu'elle véhicule elle-même. Dans l'exemple précédent, ce sont les figures du « bon jeune » et du « mauvais jeunes » telles qu'elles sont conçues par les jeunes rencontré·e·s qui émergent. Benoît Coquard (2019) montre

comment les bandes de potes en milieu rural sont structurées par des logiques affinitaires où la stabilité, la solidarité avec les membres du groupe, le partage d'une représentation du corps social, fondent les pratiques d'inclusion et d'exclusion. Dans ces mêmes collectifs, naissants ou installés, le « déjà nous » se constitue autour de celles et ceux qui participent assidûment aux activités du groupe, face à un « eux » : celles et ceux qui ne sont pas fiables, celles et ceux sur qui il ne serait pas possible de compter.

Par ailleurs, lorsque des groupes, dans plusieurs villages différents, ont souhaité obtenir un local pour se retrouver, les élu·e·s municipaux·ales leur ont presque systématiquement demandé de témoigner d'un sens des responsabilités, d'une autonomie et d'un esprit d'intégration et de solidarité. C'est ainsi que les jeunes étaient régulièrement sollicité·e·s pour « donner un coup de main » au Comité des fêtes ou à la mairie pour monter les barnums du marché de Noël par exemple. C'est-là que les adultes intégré·e·s et impliqué·e·s dans la vie locale donnent à voir les normes auxquelles les jeunes doivent se conformer pour que leur demande sociale de participation (Gourgues, 2013 ; Blondiaux, 2022) obtienne une réponse positive.

Le dernier cadre normatif que l'on peut soulever ici est celui représenté par l'animation mobile elle-même. J'ai souligné plus haut le regard institutionnel porté par l'AD des MJC sur les jeunes de milieux ruraux : des jeunes dans le besoin d'un accompagnement pour satisfaire un « désir » d'engagement (Becquet & Stuppia, 2021). Ce regard a présidé à la construction de l'expérimentation, dans ses modalités et ses objectifs. Ces derniers reposent sur la représentation flottante des jeunes ruraux·ales : elles seraient tout à la fois en manque d'accompagnement, en demande d'engagement et, plus encore, leur potentiel serait aliéné. C'est pourquoi l'animation mobile s'est employée à politiser le vécu des jeunes dans le cadre de l'accompagnement de leurs projets, poursuivant un objectif d'*empowerment* radical (Bacqué & Biewener, 2013). C'est ainsi que l'accompagnement de projet est bien vu comme un support pour faire vivre les valeurs de l'éducation populaire.

2.3. L'ajustement nécessaire de l'accompagnement de projets dans le cadre de l'EMAP

L'animation mobile fonctionne comme une réponse politique à une demande sociale de participation de jeunes ruraux. Or les dispositifs créés dans un tel but sont souvent « incitatifs et présentés comme répondant à une demande, mais non dénués d'ambivalences : de par leur caractère formel, ils sont aussi porteurs de normes d'encadrement et de contrôle de l'expression et de l'action individuelle et collective » (Becquet & Stuppia, 2021, p. 126). Il faut remarquer que si des collectifs ont accepté, voire apprécié leur participation à des animations de groupes

comme les quatre affiches permettant de qualifier le rapport collectif au village, d'autres ont rencontré de véritables difficultés à se prêter au jeu, préférant la discussion informelle à toute forme d'animation. D'autres encore, ont vécu la proposition d'encadrement des discussions par l'animation comme un dérangement ou un détour inutile. Cela s'inscrit dans ce que Nicolas Brusadelli (2021) a pu observer de la mise en œuvre de ces pratiques associées à l'éducation populaire. Ces refus peuvent se lire comme le symptôme des limites des prétentions universalistes des techniques d'animation de l'éducation populaire : « Bien que celles-ci constituent des cadres de socialisation (à certaines formes d'action collectives par exemple), et donc qu'elles participent du façonnement de certaines dispositions […], elles connaissent également des frontières sociales dans tous les cas où les publics résistent à l'entrée dans les dispositifs » (Brusadelli, 2021, p.110).

Les groupes qui ont refusé ces outils et/ou la médiation de l'animateur y ont vu tantôt une tentative d'ingérence illégitime dans les affaires du groupe, tantôt des méthodes inappropriées au regard de leurs habitudes de fonctionnement. Dans ce dernier cas, je souscris à l'affirmation de N. Brusadelli (2021) selon laquelle ces méthodes sont socialement situées et connotées. Elles se sont heurtées à ces « frontières sociales » ou, dans le cas qui nous occupe, à des représentations différentes de la manière de faire groupe et de conduire un collectif vers un agir ensemble. Francis Tilman (2004) conforte enfin dans cette idée car il précise, à mesure qu'il développe sa théorisation du projet-action de formation, que les processus de mobilisation, d'ancrage du collectif dans un vécu commun et de choix d'actions, sont facilités si le groupe est homogène socialement et que l'animateur·ice est personnellement engagé·e dans le cheminement.

Ces résistances forment l'expression concrète, la partie émergée, de la tension plus profonde que je ressens dans la mise en œuvre de l'animation mobile. Une tension qui a nécessité de ma part un ajustement.

Ce qu'un accompagnement réussi veut dire pour les MJC

À Saint-Victor-sur-Rhins, je mobilise l'idée proposée par les cadres du réseau des MJC selon laquelle le chemin parcouru compte davantage que l'aboutissement du projet. Dans le contexte de l'EMAP toutefois, le projet ne s'arrête pas au refus du jury de soutenir financièrement le projet candidat, ou, dans le cas présent, à celui du Conseil municipal. Tout l'enjeu de l'animateur·ice est de parvenir à garder les jeunes mobilisé·e·s en dépit des difficultés qui se présentent, à commencer par celle de financer son projet. Plus à la manière dont est

conceptualisé l'accompagnement des Juniors associations (Rizet, 2010 ; Poisson, 2018), le projet apparaît secondaire. Il s'agit d'un moyen (une méthode) pour mettre au jour une idée, une expérience partagée, qui met en mouvement le groupe : l'envie de participer à la fête de la commune pour Valeille, l'envie de rencontrer les autres jeunes du village pour Saint-Jodard ou bien encore celle de s'organiser des loisirs et des séjours pour Cordelle.

Dans le cadre des MJC du réseau, un secteur jeune qui fonctionne est un ACM où les jeunes sont mobilisé·e·s durablement (c'est-à-dire sur un an au moins) et où ils et elles sont fédéré·e·s autour d'un projet exotique et engageant. Cela est particulièrement visible à travers les récits que les animateur·ice·s mettent en avant dans les espaces (de formation principalement) où ils et elles sont invité·e·s à partager leurs pratiques avec les nouveaux·elle·s arrivant·e·s. Lorsqu'au début de ma mission pour l'AD, je leur demande sur quoi ils et elles travaillent, les projets de jeunes sont l'une des premières choses spontanément abordées par les animateur·ice·s jeunes. Lucas (30 ans, BPJEPS, depuis 7 ans en poste de responsable de l'accueil jeune) explique par exemple qu'il a emmené un groupe de dix jeunes jusqu'à Auschwitz pour la réalisation d'un documentaire sur la mémoire des déporté·e·s et des résistant·e·s, en lien avec un musée local. Il a également organisé avec des jeunes un projet de solidarité internationale avec des échanges interculturels au Sénégal. Mathéo (32 ans, Master, depuis 5 ans sur un poste d'animateur) met quant à lui en avant qu'il a réussi, pendant les différents confinements, à mener avec des jeunes un projet de podcast radio sur leur vécu des évènements. Ce « projet radio » a été repris par la fédération nationale (des MJC) de sorte qu'il existe aujourd'hui des « malles radios »[127] et deux cycles de formation pour les animateur·ice·s souhaitant, précise-t-il, utiliser la radio comme un outil « d'éducation populaire » et « d'émancipation ». Enfin, valorisant l'aspect collectif, cinq animateur·ice·s, salarié·e·s par trois MJC accueillant des jeunes dits « de quartier » (Bacqué & Demoulin, 2021) ont construit avec les groupes de leurs trois structures un spectacle qui a tourné durant un été dans des MJC de France et des Maisons de jeunes en Belgique.

Ces récits, en tant qu'ils sont rapportés à un nouvel arrivant pour présenter le contenu du travail, constituent un idéal à atteindre. En effet, dans un contexte où les « apprentissages professionnels informels » (Virgos, 2020) – la transmission du métier par l'imprégnation des manières de faire des collègues plus expérimenté·e·s, qui transmettent les « ficelles du métier » – sont centraux

[127] Ce terme de « malles » désigne des caisses contenant du matériel semi-professionnel de radio à l'usage des animateur·ice·s et des groupes de jeunes que les MJC ou les fédérations départementales ou régionales de MJC peuvent acquérir auprès de la fédération nationale. Ces malles radio font partie d'un ensemble de malles pédagogiques développées par les MJC (Maisons locales et fédérations des différents niveaux territoriaux).

dans la socialisation professionnelle, ces récits mis en avant laissent deviner les formes de l'excellence professionnelle : donner accès aux jeunes, par l'expérience, à des savoirs (comme l'histoire de la Shoah), des causes (comme la solidarité internationale) ; produire des effets sur les jeunes, les « aider à grandir » en leur montrant qu'ils et elles sont en mesure de dépasser leur cadre de vie ordinaire (par exemple en réalisant un spectacle).

Ce qui convainc l'AD que l'EMAP fonctionne

Dans le contexte de l'EMAP, la méthodologie consiste à mettre l'accent sur l'expérience sociale que les jeunes font de leur lieu de vie, sur leur « mode d'habiter » (Gambino & Desmesure, 2014). L'idée est sensiblement la même : identifier un élément qui suscite une envie d'agir sur une expérience commune, suffisamment puissante pour mobiliser des jeunes dans un processus qui les conduira à dépasser des conditions d'existence aliénantes. Pourtant, je n'arrive pas à emmener les groupes de jeunes dans des projets de solidarité internationale, dans la construction d'un festival ou d'un voyage, au moins sur les deux premières années.

Ce qui va marquer un tournant dans la manière de percevoir l'EMAP à l'AD, c'est la multiplication des situations accompagnées. De mai 2021 (début de la CIFRE) à novembre 2022 (la période des bilans-miparcours), j'accompagne deux groupes de manière régulière, deux autres ponctuellement. À partir de l'hiver 2022, les travaux dans le cadre de la recherche-action à la COPLER permettent de rencontrer de nouveaux groupes de jeunes : le ratio passe à cinq groupes dès janvier 2023, six à la fin du mois de juin puis dix à l'hiver 2024. Concrètement, cela se voit par un agenda partagé avec les membres de l'AD qui se remplit sur des plages horaires comme les soirs, les samedis, voire certains dimanche et jours fériés. Mes notes de frais mensuelles manquent de cases pour prendre en compte l'ensemble des déplacements suscités par les rendez-vous avec les jeunes dans les différents villages, avec des montants qui oscillent entre 300 € et 500 € par mois.

Au-delà de ces aspects quantitatifs, l'EMAP est considérée comme un succès par les acteur·ice·s de l'ADMJC42 lorsque qu'un groupe se mobilise effectivement et se met en mouvement, en dynamique, pour un temps plus ou moins long. L'objet de la mobilisation reste secondaire pourvu que le discours produit par l'animateur parvienne à articuler le travail réel avec le référentiel politique de l'action qui sous-tend l'accompagnement des projets exotiques et engageants. L'idée selon laquelle l'EMAP fait bien vivre les valeurs de l'éducation populaire, qu'elle montre aux jeunes qu'ils et elles peuvent dépasser l'assignation sociale à une position dominée, dans le champ des sociabilités locales (en obtenant un local, en montant leur

association, etc.), se construit à travers la médiation des groupes avec les élu·e·s locaux·ales. La transformation des regards réciproques à Cordelle, la validation par le Conseil municipal du prêt du local à Saint-Jodard ou encore la construction de l'association loi 1901 des jeunes de Valeille, sont désignées comme autant de « dynamiques jeunesse » (et non plus de projets) où l'EMAP contribue à la transformation sociale ; c'est-à-dire à l'évolution de la manière dont sont perçu·e·s les jeunes au sein de la communauté villageoise.

À l'issue de l'expérimentation de l'EMAP, le terme de « projet » disparaît même partiellement. En effet, il n'est pas retenu pour désigner l'activité principale de l'animation mobile. Lorsqu'une offre de poste est créée dans une association de jeunesse de la COPLER (cf. chapitre n°5), l'emploi s'intitule « accompagnateur·ice de dynamiques jeunesse ». En 2026, le poste s'appelle même « accompagnateur·ice·s d'initiatives jeunesse ». La substitution du mot « projet » pour d'autres formules qui couvrent un champ sémantique finalement tout aussi large, est le fruit de l'interrogation du projet comme canevas, en réaction au travail réel avec les jeunes ruraux·ales.

Entre intégration sociale et émancipation : la finalité de l'accompagnement

Ce qui mobilise les jeunes ruraux·ales rencontré·e·s, on l'a vu, c'est de participer à la vie locale et de trouver au sein du village des espaces où se rassembler en dehors, autant que faire se peut, du regard des adultes. Si cette seconde motivation relève plutôt d'un élan propre à la jeunesse en tant que période de la vie, la première est plus spécifique aux jeunes qui vivent et grandissent en milieux ruraux. L'enjeu derrière la participation à la vie locale est l'intégration du réseau de sociabilités et la constitution d'un capital d'autochtonie. Autrement dit, il s'agit d'un besoin d'intégration sociale.

Le référentiel véhiculé par la pédagogie de projet selon les MJC est une relecture de l'héritage du projet d'émancipation par la démocratisation des pratiques culturelles, associé à un usage à la fois administratif et militant de la référence à l'éducation populaire. Ce référentiel pose comme enjeu central l'émancipation des populations dominées dans le corps social, dont le potentiel serait aliéné par cette position et à leurs conditions de vie. Comment répondre au besoin des jeunes de s'intégrer dans les sociabilités locales tout en militant pour leur émancipation des rapports de domination qui structurent ces mêmes sociabilités ? *A priori*, il y a là encore une tension entre deux objectifs antagonistes.

Lorsque je « prépare » les jeunes de Cordelle à rencontrer le maire à la suite du conflit né de la vente de brioche, les deux finalités coexistent de front. Conduire les jeunes à rencontrer directement le maire en organisant une rencontre médiatisée, telle que pensée au niveau de l'ADMJC42, est bien représenté comme une stratégie d'émancipation. Cette démarche est associée à l'idée d'une opportunité éducative de contribuer à la mise en lien de la junior association avec le pouvoir politique local, tout en maîtrisant l'espace de la rencontre pour endiguer les rapports de domination. C'est la transformation du regard que l'élu porte sur le groupe et inversement qui est recherchée. Les jeunes semblent percevoir le maire comme une autorité lointaine. Une entité floue qui ne comprend pas les réalités qui les ont poussés à se tourner vers le plus offrant. Le maire ne paraît pas encore considérer les jeunes comme des acteur·ice·s à part entière, auxquel·elle·s il peut s'adresser directement.

Pour ce faire, j'anime une séance en face-à-face avec les jeunes qui vise à fixer la manière dont ils et elles vont aborder le sujet. Je guide les jeunes (je tiens le gouvernail) dans la formalisation de leurs représentations de la situation, dans la préparation de leurs arguments, dans ce qu'il faut (ou pas) mettre en avant, dans les termes à utiliser (au détriment d'autres). Nous mettons en scène la situation, dans laquelle j'incarne le maire et où les jeunes jouent un rôle où ils et elles respectent les règles du jeu social et institutionnel, telles que je me les représente. La désignation des membres de l'association qui vont effectivement rencontrer l'élu s'opère enfin sur des critères d'aisance à l'orale et de maîtrise des codes qui permettent d'avoir un échange avec lui : arriver à l'heure dite, s'exprimer avec des mots choisis, donner des gages de sérieux.

Du point de vue de l'EMAP, à travers lequel transparaît celui de l'AD, les jeunes manifestent le vécu d'une assignation à une catégorie sociale à laquelle on ne reconnaît que peu de crédit : le reproche est adressé à l'élue qui accompagne le groupe à mes côtés. Le désir des jeunes d'être reconnu·e·s et entendu·e·s peut être lu comme un besoin de s'émanciper de ce mécanisme d'assignation. En ce sens, l'effort de médiation de l'EMAP est interprété comme une contribution à l'émancipation individuelle et collective des individus et du groupe : requalifier la situation du conflit comme quelque chose sur lequel il est possible d'agir en rencontrant le maire, donner aux jeunes les outils pour s'affirmer comme acteur·ice·s, c'est-à-dire développer leur « autonomie » vis-à-vis de moi dans leurs futures interactions avec la mairie.

Du point de vue des adultes qui entourent le groupe (parents et élu·e·s), le travail de préparation des jeunes peut être regardé comme une tentative de transmission des codes qui permettent de soutenir une discussion contradictoire : organiser ses idées, choisir ses mots, etc. Il faut encourager les jeunes à comprendre – prendre avec elleux – les codes et les cadres de la

discussion entre une municipalité et un acteur associatif. Avec cette lecture, la démarche mise en œuvre contribue à l'intégration sociale des jeunes qui apprennent les ressorts du fonctionnement démocratique de nos institutions pour devenir des citoyen·enne·s « responsables » et « autonomes ».

Dans le cas de Saint-Jodard, la demande de mise en conformité du désir d'engagement des jeunes avec l'image de personnes « responsables » relève également de l'intégration de codes sociaux langagiers et comportementaux. Après avoir compris la nature de leur motivation à s'engager dans la démarche de demande d'un local – se retrouver et faire des choses ensemble –, je comprends pourquoi les jeunes parlent, avant même mon arrivée, de « projet » (de marche plastique en l'occurrence). L'accompagnement consiste à cheminer avec elleux dans les actions d'auto-financement proposées par le Comité des fêtes, puis à élaborer un discours qui corresponde à la représentation que les élu·e·s se font de jeunes à qui il est possible de confier la gestion d'un local. Cette situation suscite un échange sur ce que peut être un·e « bon·ne jeune ». Pendant l'échange les membres du groupe montrent une compréhension fine des codes sociaux dont la maîtrise est nécessaire à l'intégration du réseau de sociabilité local : il faut témoigner d'un sens des responsabilités et d'une « autonomie ». Se lever tôt pour assurer la vente, être présent·e·s aux vœux du maire, ne pas être surpris·e·s en situation de comportements déviants – les jeunes alcoolisé·e·s sur les tricycles de l'école surpris·e·s par le Conseil municipal – ou encore aider le Comité des fêtes à démonter les barnums après l'événement, sont autant de comportements attendus (par les adultes, mais aussi par les jeunes). Ils témoignent de l'intériorisation des règles qui déterminent l'intégration ou la marginalisation des espaces de sociabilités légitimés par les adultes.

Dans tous les groupes disposant d'un local (dont Saint-Jodard), la question de ma réaction face à la consommation d'alcool par les jeunes mineur·e·s (dans l'espace prêté par la mairie) s'est posée. La construction d'un discours de ma part fut laborieuse. Elle aboutit à la logique suivant laquelle cette situation constitue aussi une opportunité éducative : une occasion d'échanger avec elleux sur 1. Leur rapport à la loi et à l'autorité et 2. Leur rapport à la consommation d'alcool. L'idée sous-jacente est de construire avec les jeunes une réflexion sur les raisons qui les conduiraient à proscrire par elleux-mêmes ces comportements jugés déviants par la collectivité en vue de contribuer à la construction d'un sens des responsabilités sans recourir à l'interdiction.

À Valeille, la rencontre des jeunes adultes qui se sont vu·e·s refuser le droit de proposer leur animation à la fête du village provoque une sollicitation de l'EMAP où l'impératif de mise en

conformité de la participation spontanée des jeunes avec les règles du jeu social et juridique est encore plus évident. Le collectif se montrerait presque trop autonome, au sens radical du terme *autonomos* – se donner sa propre loi (Foray, 2017) – puisqu'il s'est affranchi de tout cadre en proposant malgré tout leur activité, contre l'avis de l'association organisatrice. L'accompagnement consiste alors ici à montrer le chemin au groupe qui permet de se mettre en conformité avec la loi – créer une association, souscrire à un contrat d'assurance, ouvrir un compte en banque – et ainsi d'être autonomes et responsables (au regard de la loi) dans leurs modalités de participation à la vie locale.

On l'aura compris, les notions de responsabilité et d'autonomie parlent aussi bien aux instances dont le projet politique est l'intégration sociale et à celles qui souhaitent contribuer à l'émancipation des jeunes. C'est bien le caractère flottant du signifié de ces termes, et de celui « d'accompagnement » qui permettent à ces deux finalités de cohabiter dans un même discours qui appuie l'idée que l'EMAP fonctionne et qu'elle peut être institutionnalisée.

Conclusion du chapitre n°7

La tension créée par le hiatus entre travail prescrit et travail réel auprès des jeunes ruraux·ales commande de ma part un exercice d'articulation des pratiques avec le discours rapporté aux différentes parties prenantes de l'accompagnement ; à savoir l'ADMJC42, les pouvoirs publics locaux et les parents. Cette articulation a pour objet l'élargissement de la conception de la participation, pour correspondre à la demande sociale de participation effectivement identifiée chez les jeunes rencontré·e·s. Elle exige aussi une prise de distance vis-à-vis de la notion de projet telle qu'elle est appréhendée politiquement et pédagogiquement par les MJC : le projet exotique et engageant ou, pour le dire avec les mots de F. Tilman (2004), le projet-action de formation. Les acteur·ice·s de l'AD et des collectivités impliquées dans la recherche-action lui préfèrent en fin de compte le terme de « dynamique jeunesse » puis « d'initiatives jeunesse » pour couvrir plus largement l'idée de jeunes actif·ve·s, mobilisé·e·s, fédéré·e·s dans un mouvement initié par un jugement porté sur les conditions de vie ordinaire, ce qui fait du commun pour les jeunes qui vivent et grandissent dans les villages.

Cette expérience sociale commune est tout à la fois un attachement au territoire vécu, aux sociabilités tissées dans cet espace et le sentiment d'un manque : un manque d'offres de loisirs et d'activités, un manque d'espaces pour se retrouver, un manque d'occasions de participer effectivement aux évènements locaux. L'accompagnement que je mets en œuvre dans le cadre de ma mission d'expérimentation de l'EMAP pour le compte de l'AD conduit, entre autres choses, à médiatiser les liens – représentations réciproques et situations d'interactions – entre les élu·e·s locaux·ales et les jeunes. L'effort d'articulation susmentionné met en exergue la manière dont l'accompagnement de projets de jeunes est nécessairement influencé par les conditions de son exercice. Ces conditions doivent être rapportées aux caractéristiques du milieu (la ruralité), à l'employeur et à ses intérêts, à la manière enfin, dans la jeunesse est prise en compte (ou pas) par les pouvoirs locaux. À ces conditions, il faut ajouter celle du processus qui sert de cadre général à l'ensemble et qui justifie ma présence dans les villages : la recherche-action. Cela induit une attitude réflexive qui conduit à interroger les représentations, les structures, les discours, au service d'un projet de production de connaissance et/ou de transformation sociale.

Je m'appuie sur les travaux en sociologie de la jeunesse qui ont mis la focale sur les jeunes ruraux·ales (Renahy, 2005 ; Coquard, 2019 ; Vachée et al., 2020 ; Amsellem-Mainguy, 2021)

pour comprendre les problèmes sociaux liés à la jeunesse en ruralité. Ma position en complicité consiste à observer la double exigence d'explicitation et de réflexivité pour mieux appréhender la mise en récit locale de ces problématiques sociales en problème public par les jeunes elleux-mêmes. Les processus engagés et rapportés *supra* décrivent précisément la place que les jeunes ont dans cette mise en récit et *in fine*, leurs modalités d'implication politique. Mes résultats en la matière s'inscrivent en complémentarité des travaux de Lise Vachée et al. (2020) qui documentent les ressorts de l'invisibilisation des jeunes dans les espaces ruraux et leurs difficultés d'accès aux espaces formels de participation (Guilloux et al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021). En effet, on voit bien dans les situations de terrain décrites ci-dessus que l'implication se construit d'abord dans les espaces les plus informels créés par les sociabilités juvéniles (les bandes d'ami·e·s et les bandes de potes).

Enfin, l'intervention de l'EMAP proposée aux jeunes ruraux·ale·s rencontré·e·s se fait dans le cadre d'un partenariat avec deux EPCI qui s'interrogent (ou sont amenés à s'interroger) sur le volet jeunesse de l'action publique locale. Autrement dit, cette activité s'inscrit dans deux systèmes locaux d'action publique en mouvement sur ces questions.

Conclusion de la troisième partie

Les jeunes enquêté·e·s n'ont pas tant le sentiment de subir les contraintes liées au fait de vivre et de grandir en milieu rural. Ils et elles tentent de s'accommoder des contraintes, principalement en fonction des moyens des familles, et développent un attachement à leur lieu de vie. Agir auprès et surtout avec elleux dans le cadre d'une enquête de terrain permet de voir en action les manières dont les jeunes transforment ces contraintes en problème(s) collectif(s) à résoudre. Les jeunes reproduisent des formes de participation observées chez leurs ainé·e·s, leurs parents, chez les personnes intégrées dans les espaces de sociabilité valorisés localement : le comité des fêtes, le sou des écoles, l'association sportive ou culturelle du coin par exemple. La quête de reconnaissance d'un droit à participer aux activités sociales du village passe par l'intégration des codes sociaux et des comportements attendus, avec, pour les jeunes, une attente supplémentaire : il faut faire la preuve de son sérieux, d'un sens des responsabilités, de projets, de son caractère proactif. La voie de l'engagement des jeunes en milieux ruraux est donc étroite à deux titres. Les jeunes doivent se conformer à ce qu'attendent les adultes mais aussi, leur imaginaire en matière d'action dépasse finalement assez peu les imaginaires sociaux qui circulent déjà dans village. D'ailleurs, les aspirations en matière d'engagement, attachées à la construction de la citoyenneté ordinaire, ne dépassent guère les frontières du lieu de vie immédiat. Comment, dès lors, imaginer intégrer les jeunes à des espaces déjà pointés pour leur déficit démocratique ?

Le ou la professionnel·elle de l'animation mobile, par son ancrage au niveau communal et intercommunal, pourrait sans doute contribuer à l'introduction des jeunes dans l'espace communautaire dédié à la gouvernance de l'action publique de jeunesse locale. L'objectif d'émancipation des jeunes porté par l'AD est principalement centré sur la lutte contre les rapports de dominations et les représentations négatives des jeunes. Il pourrait être décalé vers l'intégration des jeunes aux processus de décision politique qui les concernes à l'échelle communal et intercommunal et/ou vers l'adaptation des espaces de décision aux réalités sociales et formes d'expression des jeunes. Pour l'heure, comme je l'ai rappelé dans la conclusion de la partie n°2, le cadre et les représentations des acteur·ice·s en présence sur les jeunes n'ouvre qu'une petite fenêtre, « ponctuelle », à leur participation. À l'image des projets territoriaux étudiés par Anaïs Bertron et Damien Boone (2022), le poids du cadre et de « l'impératif partenarial » prend le pas sur le fait même d'envisager une production des politiques de jeunesse avec les premier·ère·s concerné·e·s.

Ce résultat me conduit à envisager la possibilité d'intégrer à la conceptualisation des systèmes locaux d'action publique un élément supplémentaire. Pour rappel, dans ce cadre d'analyse, la production locale de l'action publique jeunesse est déterminée par les référentiels des acteur·ice·s et la congruence des visions politiques relatives sur l'action à mener, les manières de la mener et la distribution des responsabilités à assumer. Elle est aussi déterminée par le poids des éléments historiques internes aux systèmes d'acteur·ice·s et soumise aux phénomènes de dépendance au sentier (Palier, 2019). La composition et les régulations internes au réseau d'acteur·ice·s impacent également la production locale de l'action publique. Enfin le poids des différents acteur·ice·s et les rôles qui leurs sont attribués au sein du système local détermine si, par exemple, il s'agit d'une régie directe ou d'une délégation.

En 2011, date de publication du cadre d'analyse, trois figures sont identifiées : les associatifs, les élu·e·s et les expert·e·s des questions de jeunesse. Aujourd'hui, il me semble nécessaire d'ajouter la CNAF et les CAF en territoire qui prennent un poids considérable dans les systèmes locaux. Ce poids est particulièrement visible dans leur capacité à imposer aux communes et aux EPCI la consultation et l'implication d'acteur·ice·s non gouvernementaux·ales dans la définition des principaux axes de la future politique locale. Elle impose ici un référentiel par l'instrument. Il est possible aussi de penser à la prestation de service jeunes par laquelle elle tente d'influer directement le travail des animateur·ice·s jeunes. En effet, le co-financement des postes de ces professionnel·elle·s est aujourd'hui en partie conditionné au fait d'accompagner des projets de jeunes.

La prise en compte de la CAF et du référentiel véhiculé par les instruments qu'elle utilise permet de mieux prendre en compte la rencontre des facteurs nationaux (et supranationaux potentiellement) et la sociologie politique du territoire et *in fine*, la production locale des politiques de jeunesse.

Conclusion générale

Une association départementale de MJC dont les bénévoles et salarié·e·s sont socialisé·e·s à l'histoire des Maisons des Jeunes et de la Culture souhaite « co-construire » les politiques publiques de jeunesse. La thèse a montré que l'idée d'une « co-construction » avec des EPCI, dans le cas présent, renvoie à l'idée d'impulser des changements dans l'action publique déployée dans les systèmes locaux ruraux. Elle développe un projet de recherche-action. Elle s'appuie sur un doctorant en CIFRE qui conduit une recherche-action et sur un instrument d'action publique pour y parvenir.

Au terme de l'immersion de trois ans dans le terrain et des deux années de digestion et d'écriture, deux principaux résultats émergent.

Les acteur·ice·s extérieur·e·s aux EPCI qui composent les systèmes locaux d'acteur·ice·s peuvent impulser des changements dans l'action publique rurale. La recherche-action permet de mettre en lumière les freins et les leviers de cette ouverture des espaces intercommunaux aux acteur·ice·s non gouvernementaux·ales et aux préoccupations des élu·e·s des petites communes. Plus largement, la thèse contribue à documenter les caractéristiques des politiques de jeunesse en milieu rural.

Le référentiel d'action publique élaboré durant l'enquête par les acteur·ice·s associatif·ve·s et les élu·e·s à la COPLER renseigne sur la voie étroite à la participation des jeunes ruraux·ales aux affaires des villages. Entre projet d'émancipation et d'intégration, l'animateur·ice en charge d'articuler ces différents objectifs dans sa pratique doit d'abord prendre en compte le travail réel : les conditions de vie et la demande sociale de participation des jeunes.

C'est donc logiquement que cette conclusion détaille ces résultats en deux temps : l'hypothèse de la démocratisation des EPCI et la participation des jeunes ruraux·ales à la chose publique. J'expose enfin quatre pistes de recherche ouvertes par ma thèse.

L’hypothèse de la démocratisation de l’action publique intercommunale : le rôle des acteur·ice·s extérieur·e·s

La gouvernance contemporaine des politiques publiques est complexe. La multiplication des acteur·ice·s, aux différentes échelles d’action publique, comprenant des entités supra et infra étatiques, produit chez les acteur·ice·s et les institutions financeuses un besoin de coordination. L’État se dote d’outils qui permettent, à distance, d’imposer cette coordination aux acteur·ice·s. Les politiques constitutives (Thoenig & Duran, 1996) et les logiques de contractualisation (Gaudin, 2007) caractérisent son positionnement. En matière de jeunesse, l’État donne le chef de file aux régions (Audren, 2023 ; Parisse & Moalic, 2022). Le Conseil économique social et environnemental et la CAF privilégient l’intercommunalité dont le modèle se développe et « doit être considéré comme l’un des vecteurs majeurs des transformations contemporaines du pouvoir et de l’action publique » (Desage, 2020, p. 298).

Un des premiers constats que je tire de mon terrain est que la branche famille de la Sécurité sociale, organisme paritaire, s’inscrit dans ces mêmes logiques de contractualisation et de promotion de la coordination en territoire, au moins en ce qui concerne les politiques de la petite-enfance, de l’enfance et de la jeunesse. Cet organisme prend aujourd’hui une position inédite dans son histoire. Par les moyens et les outils à sa disposition, la CAF s’affirme comme un partenaire incontournable qui impose localement un mode de gouvernance des politiques sociales et familiales. Les CTG apparaissent en milieux ruraux comme l’expression actuelle et concrète de cette volonté. À travers l’imposition de la construction d’une convention-cadre, la CAF oblige les EPCI à construire un processus de consultation des usager·ère·s, des élu·e·s municipaux·ales et des acteur·ice·s non gouvernementaux·ales. Plus encore, elle contraint les communautés de communes à ouvrir et à animer des groupes de réflexion où ces personnes sont invitées à s’impliquer. La définition des modalités d’animation en question est à la charge des agents de l’EPCI. Ces dernier·ère·s peuvent choisir de porter elleux-mêmes la conduite des réunions, la définition des ordres du jour et la répartition de la parole ou bien laisser cela à des acteur·ice·s extérieur·e·s à l’EPCI, ici associatif·ve·s.

In fine, les élu·e·s communautaires votent sur ce qui sera effectivement gardé dans la future politique de l’EPCI. Cela étant, suivant les configurations des systèmes locaux d’acteur·ice·s et l’organisation intercommunale, l’imposition par les CTG d’impliquer des acteur·ice·s extérieur·e·s et des élu·e·s communaux·ales dans les groupes de travail thématiques peut

contribuer à l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) et à initier un changement dans l'action publique locale.

La démarche empirique rapportée dans cette thèse nous informe des conditions qui rendent possible ou au contraire entravent cette démocratisation.

Les systèmes locaux d'action publique sont marqués par une forte hétérogénéité dans leur composition, leur mode de régulation et leur taille. Ils sont aussi caractérisés par le poids plus ou moins fort d'éléments historiques qui viennent teinter la production finale de l'action publique. Il est possible de poser un constat similaire pour les EPCI (Le Saout & Ségas, 2011).

Dans les systèmes en milieux ruraux, on constate une différence entre les préoccupations des élu·e·s des petites communes et celleux des municipalités qui concentrent localement les équipements et les services de la vie courante. En matière de jeunesse, ces dernières rassemblent les principaux dispositifs d'accueils et de prise en charge de la jeunesse (de l'accueil de loisirs à la mission locale en passant par les établissements scolaires du secondaire). Elles rayonnent sur les communes alentour, peuplées de moins de 2000 habitant·e·s. Pour autant, cela induit une forte inégalité d'accès pour les jeunes à ces services à un niveau inférieur à celui des intercommunalités : une animation mobile semble pertinente pour intervenir auprès de jeunes qui habitent les petites communes, pas pour celleux qui vivent et grandissent dans les pôles d'emplois et de services où siègent les EPCI et les principaux équipements.

Dans un système local centralisé (la COPLER) et composé essentiellement de petites communes rurales de moins de 1000 habitant·e·s, l'animation mobile est un moyen d'action dont le manque est ressenti par une majorité d'élu·e·s communaux·ales intéressé·e·s et concerné·e·s par les questions de jeunesse. Au sein d'un EPCI qui rassemble seize communes, ce manque est davantage représenté. Autrement dit, la mise en récit d'un problème social en problème public concernant les jeunes est accommodée par une congruence des visions politiques. Dans un système local éclaté et composé de pôles d'emplois et de services (la CCFE), ce besoin apparaît dilué dans les préoccupations des élu·e·s de communes moins nombreuses, mais plus dotées. Les visions politiques en matière de jeunesse sont concentrées à l'échelle des villes. À l'image des intercommunalités documentées par J.P. Halter (2016), la responsabilité d'agir de l'EPCI s'en trouve impactée alors même qu'il y a une majorité de petites communes. Une des conditions à la démocratisation des espaces intercommunaux tient donc à la composition et à l'organisation même du territoire. Au plus il est petit, plus il semble

possible pour des élu·e·s de petites communes de mettre à l'agenda intercommunal leurs préoccupations.

Ensuite, il faut s'arrêter sur ce qu'il a fallu de moyens et de temps à l'ADMJC42 pour construire une gouvernance à la COPLER. J'ai pu insister sur le temps long d'abord, plus de sept ans si on prend pour point de départ la finalisation du projet de recherche initial de l'AD. Il a aussi été question d'une division du travail de mise à l'agenda entre la co-directrice et moi (animateur-chercheur et non pas chercheur-cadre). Cette division du travail se situe entre l'expérimentation de la mission auprès des jeunes et des élu·e·s et la lecture des dynamiques institutionnelles en vue d'imposer sa conception de l'action jeunesse en territoire au sein du système d'acteur·ice·s. Cette division des tâches est un indice des connaissances que les associations doivent avoir des temporalités, des procédures, des codes, des hiérarchies ainsi que des personnes (élu·e·s et agents) « clés » des EPCI lorsqu'ils·elles souhaitent initier un changement de l'action publique locale. Cette technicité est déjà pointée comme l'un des freins à la démocratisation des EPCI (Desage, 2020). La présente recherche donne une représentation précise du vécu des acteur·ice·s associatif·ve·s confronté·e·s à cette technicité dans leur désir de faire valoir leur propre logique dans l'administration des politiques de jeunesse. Plus encore, la thèse met l'accent sur les différences contextuelles liées aux enjeux de financement. L'expérimentation coûte très peu d'argent aux EPCI d'un côté, l'AD peut se positionner dans les débats avec la COPLER ou la CCFE sans se préoccuper de son propre financement. Dans ses relations avec le Conseil départemental de l'autre, on constate que le motif de la co-construction est, dans les actes et les discours des salarié·e·s de l'AD, plus ambivalent : entre faire valoir sa vision de l'action publique de jeunesse et sauvegarder sa position d'experte largement subventionnée, dans un contexte de mise en concurrence des fédérations d'éducation populaire (et plus largement des associations). Ce résultat vient conforter l'idée que les modalités de financement des associations jouent un rôle majeur dans leur capacité à s'impliquer effectivement dans l'élaboration des référentiels d'action publique à l'échelle locale.

Pour parvenir à introduire un changement dans l'action publique dans les deux systèmes locaux ruraux enquêtés, l'AD s'appuie sur sa dimension d'acteur collectif – elle représente des associations locales – et sur un raisonnement politique structuré par l'histoire de l'adaptation des MJC aux évolutions du positionnement de l'État à leur endroit. La vision ici analysée d'une action publique locale de jeunesse coconstruite avec les collectivités locales ne se satisfait pas des mécanismes de consultation des acteur·ice·s. L'idéal développé par les membres de l'AD

se décline plutôt sous les traits de la co-gestion sous Maurice Herzog (Maurel, 1992 ; Loncle-Moriceau, 1997 ; Besse, 2008), à l'échelle d'un système local. Le modèle de gouvernance du poste pérennisant l'intervention de l'EMAP dans le périmètre de la COPLER prévoit en effet une gestion partagée entre des élu·e·s communautaires, des élu·e·s communaux·ales, des bénévoles associatif·ve·s et, le parallèle avec la co-gestion est ici très fort, les salarié·e·s.

L'élaboration d'un tel référentiel dans l'espace politique communautaire est permise par deux choses. Premièrement, la possibilité pour l'AD de piloter la fiche-action (le groupe de réflexion thématique institué par la CTG) lui donne le mandat et la licence (Hughes, 1996) de conduire les rencontres suivant des méthodes associées à l'éducation populaire. Ces méthodes, en dépit des ambivalences qu'on leur trouve (Brusadelli, 2023 ; Verne, 2025), posent comme préalable à l'action l'expression de tous·tes et la construction collective sur la base d'une égalité des statuts (chaque point de vue doit être écouté et pris en compte). Elles ont indéniablement contribué à ce que les élu·e·s présent·e·s, *a fortiori* les maires qui siègent au bureau communautaire, s'approprient la mise en récit de l'EMAP comme réponse à un problème public dont l'EPCI partage la responsabilité avec les communes. Ensuite, la communauté épistémique formée par le vice-président du service à la population, la coordinatrice enfance/jeunesse et moi, a rencontré les élu·e·s communaux·ales directement et les a impliqué·e·s dans la réflexion localisée d'une action en direction des jeunes. Le travail déjà engagé auprès de plusieurs groupes au moment de la construction du modèle de gouvernance apporte un fort crédit à la solution envisagée.

La démocratisation de la politique intercommunale tient donc également à la présence dans son périmètre d'associations suffisamment dotées en professionnel·elle·s et en fonctions de gestion et structurées politiquement autour d'un idéal de participation aux décisions et à la mise en œuvre de l'action publique. Ces associations sont plus rares en milieu rural. De fait, la place sur la fiche-action à la COPLER était peu soumise à des jeux de concurrence entre associations. D'un autre côté, cela conduit à penser que la plus faible présence d'acteurs collectifs capables d'interpeller les élu·e·s intercommunaux·ales contribue à perpétuer le fonctionnement à huis clos des EPCI (Desage & Guéranger, 2011).

La présence et l'activité de telles associations ne suffisent pas pour que les populations aient véritablement une voie dans l'espace intercommunal. Ces associations se font plus volontairement les représentantes, le relais, les médiateur·ice·s de la parole des premier·ère·s concerné·e·s, au-delà des espaces consultatifs ouverts par les EPCI (d'abord par obligation contractuelle). Cette situation leur permet de gagner en légitimité, de se positionner en experte

d'un problème d'action publique. Cela conduit également à ne pas interroger les cadres institutionnels (suffrage indirect, faible publicisation des débats, usage d'un langage technique, etc.) qui, à l'origine, provoquent la confiscation du politique par les EPCI (Desage, 2020).

Or, l'un des principaux axes défendus par les acteurs institutionnels extérieurs aux EPCI, portant un discours sur les politiques de jeunesse (associations, CESE, CAF, ou même le centre européen de la jeunesse) est une meilleure prise en compte des personnes concerné·e·s par leur participation directe à l'élaboration des politiques publiques. Nous avons évoqué les ressorts de l'exclusion des jeunes des espaces qui leur sont pourtant ouverts dans cette logique (Guilloux & al., 2016 ; Becquet & Stuppia, 2021). La thèse analyse plus précisément les ressorts de ces phénomènes en milieu rural.

La participation des jeunes à la chose publique dans les petites communes rurales : une voie étroite

L'intérêt des sociologues de la jeunesse pour les jeunes qui vivent et grandissent en milieu rural a aujourd'hui une vingtaine d'années. Les connaissances sur leurs caractéristiques socio-économiques et les problématiques sociales auxquelles ces individus sont confrontés, dues à leur ancrage territorial, forment un premier socle solide (Renahy, 2005 ; Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2021). Depuis des ancrages disciplinaires différents, certain·e·s auteur·ice·s se sont intéressés spécifiquement aux représentations que les jeunes construisent à propos de leur territoire et comment ces représentations influent sur leur façon de l'investir et de l'habiter (Gambino & Desmesure, 2014). D'autres encore, depuis une entrée thématique, examinent l'usage par les jeunes ruraux·ales de leurs temps libres (David, 2014) ou leur rapport aux espaces formels de participation (Vachée et al., 2020).

L'approche empirique choisie dans le cadre de cette thèse prend pour point de départ les aspirations des jeunes ruraux·ales à agir ensemble : une aspiration quotidienne. La spécificité les concernant, c'est qu'ils et elles veulent faire des choses ensemble à l'échelle de leur village ; l'aspiration est territorialement ancrée et déterminée. L'analyse qui découle des trois ans d'immersion aboutit à affirmer l'existence d'une demande sociale de participation de la part des jeunes ruraux·ales sur la base des aspirations documentées. Cette demande se traduit concrètement par la tentative de compenser le manque d'offre de loisirs, de pratiques sportives et culturelles et la quête d'accès à un droit au village : le droit d'investir l'espace public et de

maîtriser son espace de vie sans être perçu comme une source potentielle de dérangement ou de dégradation. Le principal ressort à la mise en gage de temps, d'énergie voire d'argent est l'attachement au lieu de vie, confronté à un sentiment d'atonie de la vie sociale et au manque d'offres et de services dont leurs homologues urbain·e·s bénéficient.

Le fondement de ma méthode d'animation, transmise par la co-directrice de l'ADMJC42 et des collègues animateur·ice·s jeunes en MJC et donc associée à l'éducation populaire, consiste d'abord à pousser les jeunes à formuler un jugement collectif sur leurs conditions de jeunes au sein du village. C'est en cela qu'il est possible de dire que la construction de l'EMAP en dispositif d'action publique se fonde sur les aspirations de jeunes non captif·ve·s.

Ma position dans le terrain incarne aussi la persistance et la diffusion du soutien à l'initiative des jeunes comme politique institutionnalisée de jeunesse (Guilloux et al., 2016). Les référentiels véhiculés par les dispositifs afférents, même lorsqu'ils sont portés par des acteur·ice·s associatif·ve·s qui se réclament de l'éducation populaire, se confrontent au travail réel. Cela crée un hiatus, une tension entre les objectifs institutionnels et les aspirations exprimées : pousser les jeunes à se conformer à des raccourcis cognitifs (Muller, 2018) d'un côté et soutenir les jeunes par une aide à la transformation des représentations des adultes à leur endroit (en vue de leur permettre l'accès au droit au village).

Le référentiel des élu·e·s locaux·ales est orienté vers le développement local et le maintien du lien social au nom de l'attractivité du territoire, motif récurrent chez les maires ruraux·ales depuis les premiers actes de décentralisation (Faure, 1992). Dans ce référentiel, le raccourci cognitif renvoie l'image de jeunes souvent désoeuvré·e·s mais ressource pour le maintien du lien social. Le réel souhaité est de faire d'elleux des citoyens « responsables » et « autonomes », capables de s'insérer socialement dans les sociabilités villageoises instituées.

Le référentiel de l'AD, associé à l'éducation populaire vise « l'émancipation ». Il considère les jeunes comme une catégorie d'individus dominés socialement dans l'espace du village. Le lien causal (Muller, 2018) est structuré par l'idée que l'inscription et l'accompagnement dans un projet « exotique et engageant » représente le support de transformation des représentations des jeunes chez les adultes (et chez les jeunes elleux-mêmes). Cet accompagnement permettrait, *in fine*, l'évolution des conditions d'existence juvéniles au sein des villages où l'animation mobile intervient.

Cette animation mobile constitue le trait d'union entre ces référentiels en s'appuyant sur ce qui fait plus largement le cœur du métier d'animateur·ice·s : l'incarnation d'un « adulte

significatif » (Poisson, 2018), de « tiers facilitateur » (Virgos, 2020). L'intervention traduit la demande sociale des jeunes en « projets » lisibles par les institutions et, dans le même temps, peut interroger chez les acteur·ice·s en présence leur conception du « projet des jeunes » en vue d'élargir le champ de ce qu'ils et elles considèrent comme une modalité de participation effective et acceptable. Concrètement, cela peut être formulé dans les termes suivants. Pour obtenir un local, une subvention ou le droit d'organiser un événement, les jeunes sont conduit·e·s à se conformer au fait de donner des gages de « sérieux » : monter une association et présenter des projets de marche plastique par exemple. Dans le même temps, l'animation mobile s'efforce de politiser ces moments, de les faire apparaître comme une opportunité d'exercer sa capacité de jugement sur le vivre-ensemble et le bien commun : exercer la dimension ordinaire de la citoyenneté (Carrel & Neveu, 2014).

Le succès de la pérennisation du poste à la COPLER en juin 2024 montre que la médiation peut contribuer à une transformation d'un système local d'action publique par le bas. L'échec de ce même processus à la CCFE met en lumière les freins à cette transformation.

Vers une nouvelle gouvernance de l'action publique de jeunesse rurale ?

Cette recherche ouvre plusieurs perspectives pour approfondir la compréhension de l'agir des jeunes et des politiques publiques de jeunesse en milieu rural.

La CIFRE s'arrête à la finalisation de l'institutionnalisation de l'EMAP à la COPLER. Une piste majeure consiste à étudier comment le modèle de gouvernance de l'action publique de jeunesse communautaire a perduré et évolué. Comme pour beaucoup de dispositifs poursuivant un objectif de soutien aux initiatives des jeunes, l'évaluation de l'impact de l'action dans le temps long sur les jeunes est difficile à réaliser (Guillaux & al., 2016). Face à la complexité de l'expérience sociale des individus à l'échelle de plusieurs années, il pourrait être pertinent d'examiner, *a posteriori,* les situations d'accompagnement avec une approche processuelle des parcours de vie (Longo, 2016). Cela permettrait de saisir la place que les jeunes donnent à cette séquence biographique et des facteurs qui ont conduit à lui donner cette place.

D'un autre côté, la recherche-action a, sinon transformé, introduit dans les imaginaires des acteur·ice·s concerné·e·s les possibilités ouvertes par le rapprochement de pratiques de recherche avec les problématiques rencontrées. Il y a désormais sur le site de l'ADMJC42 un

onglet « lien avec le monde universitaire ». Elle continue aujourd'hui à s'appuyer sur la recherche pour faire face à une pénurie d'animateur·ice·s et pour mieux comprendre les épreuves traversées par les personnes qui occupent les fonctions d'encadrement et de direction dans les MJC (Pesle & Grand, 2025).

J'ai pu pointer l'impact de la familialisation sur l'engagement des jeunes ruraux·ales à deux endroits : le soutien à la mobilité et le maintien de l'implication des jeunes dans le temps, également pointé par F. Poisson dans sa thèse (2018). Le rôle central de la famille dans la mobilité et le financement dans l'accession à la reconnaissance d'un droit au village mérite une étude dédiée. Comment les inégalités liées aux différentes formes de capitaux, dont celui d'autochtonie, créent-elles des barrières à l'entrée dans les groupes de sociabilité juvéniles à l'échelle du village ? Aborder ainsi la question permettrait de s'intéresser aux jeunes exclu·e·s des sociabilités locales, auxquel·elle·s je n'ai pas eu accès dans le cadre de mon enquête.

De la même façon, j'ai peu évoqué les déterminants liés au genre, à l'origine sociale ou à l'âge dans l'implication des jeunes. Il s'agit à la fois d'un résultat et d'une limite. La composition des groupes rencontrés montre que les femmes ont toute leur place dans les groupes de sociabilité juvéniles informels : elles ne sont pas contraintes à une invisibilisation systématique ni à être la « copine de… » ou « la sœur de… ». Plus encore, l'aspiration à l'accès au droit au village et à l'exercice de la citoyenneté ordinaire émergent dans chaque commune, à l'exception d'une où l'interconnaissance entre les élu·e·s et les jeunes n'est pas suffisante pour déboucher sur une rencontre. Les termes de cette aspiration ne sont pas les mêmes suivant l'âge des jeunes rencontré·e·s. Cela étant, une recherche spécifique sur la manière dont les jeunes femmes négocient leur accès au droit au village face au contrôle social et à la domination des sociabilités masculines, particulièrement documentée chez les jeunes adultes (Amsellem-Mainguy, 2021 ; Coquard, 2019) m'apparaît nécessaire.

Une piste importante de réflexion consiste enfin à poursuivre l'étude du positionnement de plus en plus important des EPCI et de la CAF sur les questions de jeunesse. La proposition du CESE de rendre obligatoire une compétence jeunesse à ce niveau d'action publique interroge. Si l'obligation de prendre en compte les jeunes dans les politiques intercommunales amoindrirait sans doute le risque d'oubli de la jeunesse localement, une telle mesure fait planer un risque. On l'a vu, le passage à l'intercommunalité s'accompagne d'une technicisation des dossiers et d'une probable confiscation du politique (Desage & Guéranger, 2011). Comment les jeunes pourraient-ils et elles mettre à l'agenda communautaire leurs revendications alors qu'il semble (déjà) nécessaire d'assurer une médiation entre elleux et les élu·e·s à l'échelle des communes ?

Bibliographie

Allard-Poesi, F., & Perret, V. (2003). La Recherche-Action. Dans Y. Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*. Éditions EMS. ⟨hal-01490609⟩

Amsellem-Mainguy, Y. (2021). Les filles du coin : Vivre et grandir en milieu rural. Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.amsal.2021.01.

Amsellem-Mainguy, Y. et Vuattoux, A. (2018). Enquêter sur la jeunesse : Outils, pratiques d'enquête, analyses. Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.inguy.2018.01.

Aragau, C., Bouleau, M., & Mangeney Catherine. (2018). Les bassins de vie ont-ils un sens ? Une interrogation de la proximité en périurbain francilien. *Revue d'Ecnomie Regionale & Urbaine*, (5-6), 1261-1286.

Audoux, C., & Gillet, A. (2015). Chapitre 4. Recherches participatives, collaboratives, recherches-actions. Mais de quoi parle-t-on ? Dans *Les recherches-actions collaboratives* (p. 44-47). Presses de l'EHESP.

Audren, M. (2023). *Le chef de filât de la Région en matière de politiques jeunesse. Un rôle à prendre au sein d'un écosystème complexe.* [Mémoire, EHESP].

Augustin, J.-P., & Gillet, J.-C. (2000). *Animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*. L'Harmattan. https://doi.org/10.3406/debaj.2000.1064

Bacqué Marie-Hélène & Jeanne Demoulin (coor). (2021). *Jeunes de quartier. Le pouvoir des mots*. C&F éditions : Caen.

Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? *Idées économiques et sociales*, *173*(3), 25-32. Cairn.info. https://doi.org/10.3917/idee.173.0025

Balibar, E. (1998). *Droit de cité. Culture et politique en démocratie*. Editions de l'Aube : La Tour-d'Aigues. URL : www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_1998_num_12_1_1613_t13_0154_0000_4

Béal, V., Epstein, R., & Pinson, G. (2015). La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie. *Gouvernement et action publique*, *4*(3), 103-127.

Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. La Découverte : Paris. URL : www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1999_num_40_2_5182

Beck, U. (2008). *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Flammarion : Paris.

Becquet, V. (1999). Françoise Tétard, la co-gestion promue par Maurice Herzog : Un modèle ? *Les cahiers du Germe*, (11/12). URL : https://www.germe-inform.fr/?p=499.

Becquet, V. (2012). Les « jeunes vulnérables » : Essai de définition. *Agora débats/jeunesses*, *3*(62), 51-64. https://doi-org.ehesp.idm.oclc.org/10.3917/agora.062.0051.

Becquet, V., & Stuppia, P. (2021). *Géopolitique de la jeunesse. Engagement et (dé)mobilisation*. Le Cavalier Bleu. https://doi.org/10.3917/agora.092.0146a.

Bertron, A., & Boone, D. (2022). Une politique de jeunesse sans jeunes ? Le poids de « l'impératif partenarial » au sein de deux projets territoriaux sur la jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, *92*(3), 79-96. https://doi.org/10.3917/agora.092.0079.

Besse, L. (2008). *Les MJC de l'été des blousons noirs à l'été des Mainguettes 1958-1981*. Presses universitaires de Rennes.

Besse, L. (2015). L'action des maisons des jeunes et de la cutlure. *Informations sociales*, *4*(190), 26-35.

Besse, L., Chateigner, F., & Ihaddadene, F. (2016). L'éducation populaire. *Savoirs*, *3*(42), 11 à 49. https://doi.org/10.3917/savo.042.011

Bier, B. (2010). Un dispositif-passerelle. *Cahiers de l'action*, *2*(28), 5-6.

Bier, B. (2011). Le temps des loisirs, enjeux éducatif et démocratique. *Revue et projet*, *320*(1), 39-46.

Bizeul, D. (2007). Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe. *Revue Française de science politique*, *57*(1), 69-89.

Blondiaux, L. (2022). Le participatif en actes : Quel avenir pour l'injonction à la participation ? *Questions de communication*, (41), 76-86.

Bock, C. (2021). Transformation des formations d'animateurs socioculturels : de l'héritage de l'éducation populaire aux injonctions politico-économiques. Dans M. Meziani, G. Canet et C. Bock Les espaces formatifs et transformatifs : Approche interdisciplinaire (p. 50-65). Champ social. https://doi.org/10.3917/chaso.mezia.2021.01.0050.

Bock, C. (2022). L'animation socioculturelle : Émergence et structuration des diplômes comme indicateurs de la professionnalisation. *Agora débats/jeunesses*, *90*(1), 7-20.

Bonny, Y. (2015). Chapitre 3. Les recherches partenariales participatives : ce que chercher veut dire. Dans *Les chercheurs ignorants Les recherches-actions collaboratives : Une révolution de la connaissance* (pp. 36-43). Presses de l'EHESP. https://doi.org/10.3917/ehesp.lesch.2015.01.0036.

Boughaba Yassine, Dafflon Alexandre, & Masclet Camille. (2018). Introduction, socialisation (et) politique : Intériorisation de l'ordre social et rapport politique au monde. *Presses de Sciences Po, Sociétés contemporaines*, *4*(112), pp. 5-21.

Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Editions de Minuit.

Bozonnet, J.-P. (2012). Jeunes ruraux : L'inversion des valeurs avec la ville ? Dans Galland, O. & Roudet, B. (Dirs). *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes français depuis 30 ans.* (pp. 179-186). La documentation française. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/2012_Une-jeunesse-differente.pdf.

Brusadelli. (2023). La centralité paradoxale des « méthodes » d'éducation populaire. *Cahiers de l'action*, *2*(61), 66-73. https://doi.org/10.3917/cact.061.0066.

Brusadelli, N. (2021). L'éducation populaire en pratique. Dans Besse, L., Lescure, E., Porte, E. (dirs.), *La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation*. (pp. 103-118). INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/05/rapport-2021-08-Fabrique-de-leduca-pop.pdf.

Brutel, C. (2019). *Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques* (Fiches repères). INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/FR45_jeunes_ruraux.pdf.

Brutel, C., & Levy, D. (2012, décembre). *Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012*. INSEE. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281020.

Caillé, A., & Chanial, P. (2010). Préface. Comment peut-on (ne pas) être wéberien ? Dans S. Kalberg (dir.). *Les idées, les valeurs et les intérêts : Introduction à la sociologie de Max Weber* (pp. 5-39). La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.kalbe.2010.01.

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dnas la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, *36*, 169-208.

Camus, J. (2008). En faire son métier : De l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle. *Agora débats/jeunesses*, *2*(48), 32-44.

Camus, J. (2025). Accompagner des projets de jeunes : Le travail d'animation face aux prescriptions institutionnelles. *Formation Emploi*, *3*(171), 55-72.

Camus, J., Besse, L., & Herpin, L. (2025). *L'animation jeunesse Histoire, publics, métiers*. INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-2025-06_Histoire-animation.pdf.

Carrel, M., & Neveu, C. (2014). *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*. Karthala. 328p.

Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Editions du Seuil. https://doi.org/10.4000/sociologies.3276.

Catroux, M. (2002). Introduction à la recherche-action : Modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique. *Cahiers de l'APLIUT*, *XXI*(3), 8-20. https://doi.org/10.4000/apliut.4276

Cefaï, D. (2006). Chapitre 2 : Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain. In *La méthodologie qualitative : Postures de recherche et travail de terrain* (Armand Colin, p. 33-62). https://doi-org.ehesp.idm.oclc.org/10.3917/arco.paill.2006.01.0033.

Cefaï, D. (2010). *L'engagement ethnographique*. Editions de l'EHESS.

Céroux, B., & Crépin, C. (2014). Construire une offre de loisirs avec les adolescents ; Etude d'un dispositif expérimental de la CNAF. *Agora débats/jeunesses*, *1*(66), 107-118.

CESER, P. de la L. (2022). *JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir*. CESER Pays de la Loire.

Champollion, P. (2018). *Inégalités d'orientation et territorialité : L'exemple de l'école rurale montagnarde*. Conseil national d'évaluation du système scolaire. URL : https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/10/181026_Cnesco_Champollion_ecole_rurale_montagnarde.pdf.

Chantal Brutel. (2019). *Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques.* INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/FR45_jeunes_ruraux.pdf.

Charmes, É. (2019). *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*. Seuil.

Chevalier, J. (2016). La « Modernisation de l'action publique » en question. *Revue française d'administration publique*, *2*(158), 585-598.

Chevalier, T. (2018). La jeunesse dans tous ses États. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.cheva.2018.02.

Chevalier, T., & Loncle, P. (2021). *Une jeunesse sacrifiée ?*. Presses universitaires de France. 120 p.

Chevalier, T., & Loncle-Moriceau, P. (2025). *Les politiques de jeunesse*. Presses universitaires de France.

Ben Ayed, C. (2009). Le nouvel ordre éducatif local : Mixité, disparités, luttes locales. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.bena.2009.01.

Cohen, J., & Fung, a. (2011). Le projet de la démocratie radicale. *Raisons politiques*, *2*(42), 115-130.

Coquard, B. (2019). *Ceux qui restent : Faire sa vie dans les campagnes en déclin.* La Découverte. 216 p.

Cottin-Marx, S. (2019). Les relations entre associations et pouvoirs publics. Dans C. Cottin-Marx (Dir.). *Sociologie du monde associatif* (p. 45-69). La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.cotti.2019.01.

Cottin-Marx, S. (2021). Être employeur bénévole dans une crèche associative et parentale. *Le Sociographe*, *73*(1), 53-35.

Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G., & Simonet, M. (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : Désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, *163*(3), 463-476.

Couleaud, N., Lenseigne, F., & Moreau, G. (2021). *La France et ses territoires*. INSEE. URL : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5040030/FET2021.pdf&ved=2ahUKEwjl7_LKj46UAxVOVKQEHQyxBiMQFnoECAQQAQ&usg=AOvVaw24_LiD9IajYMfv22Xy_ESX.

Crépin, C. (2008). La politique temps libre, enfance et jeunesse : Un projet national d'évaluation de politiques locales. *Informations sociales*, *6*(150), 150-159.

Dafflon, A. (2018). « On n'est pas là pour faire des théories ». La socialisation politique des jeunes en milieu rural en Suisse. *Sociétés contemporaines*, *4*(112), 74-96.

Daujam, M. (2002). Le projet ou l'histoire d'une méprise. *EMPAN*, *1*(45), 15-18. https://doi.org/10.3917/empa.045.0015.

Davallon, J. (2004). Objet Concret, objet scientifique, objet de recherche. *C.N.R.S. Edition*, *1*(38), 30-37.

David, O. (2010). *Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux.* [HDR]. Université Rennes 2. URL : https://theses.hal.science/tel-00574271/file/2_Temps_libre_des_enfants_et_des_jeunes.pdf.

David, O. (2014). Le temps libre des jeunes ruraux : Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activité de loisirs. *Revue de géographie et d'aménagement, Territoire en mouvement*, (22). pp. 82-97. https://doi.org/10.4000/tem.2423.

De Feraudy, T., Gaboriau, A., Petit, G., & Thyrard, A. (2021). *Faire une thèse en Cifre en Sciences Humaines et Sociales* (p. 66) [Rapport d'enquête]. EHESS ; Université Paris 1. ⟨hal-03420635⟩.

Desage, F. (2020). Intercommunalité. Dans R. Pasquier, S. Guigner, A. Cole. *Dictionnaire des politiques publiques : 5è édition entièrement revue et corrigée* (2e éd., p. 293-299). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.

Desage, F., & Godard, J. (2005). Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. *Revue française de science politique*, *55*(4), 633-661. https://doi.org/10.3917/rfsp.554.0633.

Desage, F., & Guéranger, D. (2011). *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*. Éditions du Croquant. 247 p.

Douard, O. (2003). Introduction : Les cadres de l'animation à travers leurs écrits professionnels. *Agora débats/jeunesses*, (12), 11-21.

Douillet, A.-C. et Lefebvre, R. (2017). Sociologie politique du pouvoir local. Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.douil.2017.01.

Dreyfus, J.-D., Groud, H., & Pugeault, S. (2009). *Associations et collectivités, les liaisons dangereuses*. L'Harmattan. 180 p.

Dubet, F. (2007). *Sociologie de l'expérience*. Editions Points. 368 p.

Dubet, F. (2010). La jeunesse n'est-elle qu'un mot ?. Dans J. Hamel & al. *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était* (pp. 13-21). Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.10842 .

Dupin, N. (2021). Chapitre 3. Quand les relations entre adolescents, en présence et en ligne, dérapent : Des « embrouilles » au (cyber)harcèlement. Dans O. Beraud Martin & al. *Les liens sociaux numériques* (pp. 73-93). Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.marti.2021.01

Eliasoph, N. (1998). *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*. Cambridge University Press.330 p.

Eliasoph, N. (2001). Citoyens du quotidien. *Espace Temps*, 76-77, 110-121.

Epstein, R. (2006). Gouverner à distance. *Esprit*, (11), 96-111.

Even D. & Coly (2017). Place des jeunes dans les territoires ruraux. *Journal officiel de la République Française*. Janvier 2017. URL : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_02_jeunesse_territoires_ruraux.pdf.

Faure, A. (1989). Le trousseau des politiques locales. *Politix*, *Revue des sciences sociales du politique.* (7-8), 73-79.

Faure, A. (1992). *Le village et la politique. Essai sur les maires ruraux en action*. L'Harmattan. 224 p.

Faure, A. (1995). Les politiques locales, entre référentiels et rhétorique. Dans A. Faure & al. (Dirs). *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*. (p. 69-84). L'Harmattan. 191 p.

Faure, A., & Douillet, A.-C. (2005). *L'action publique et la question territoriale*. Presses Universitaires de Grenoble. 300 p.

Faure, A., Pollet, G., & Warin, P. (1995). *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*. L'Harmattan. 191 p.

Fleury, L. (2016). Sociologie de la culture et des pratiques culturelles. (3e éd.). Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.fleur.2016.01.

Foli, O., & Dulaurans, M. (s. d.). Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte. *Études de communication*, *40*(1), 59-76.

Fontaine, A. (2013). Le travail de rue : Accompagner les jeunes au fil de leurs aléas existentiels et quotidiens. *Lien social et Politiques*, (70), 189-203.

Foray, P. (2017). *Devenir autonome, apprendre à se diriger par soi-même.* Éditions ESF. 200 p.

Lebon, F. (2009). Les animateurs socioculturels. La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.lebon.2009.01.

Frandji, D., Douchy, M., Fournel, Y., Morel, R., & Rancon, S. (2017). *Le projet éducatif de terrtitoire (PEDT) : Ses chiffres, ses mots, son rapport au monde social, en l'étape de sa généralisation : Rapport scientifique de l'Observatoire PoLoc* [Rapport de recherche]. Observatoire PoLoc.

Gaglio, G. (2008). En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat. *Socio-logos [En ligne]*, (3).

Galland, O. (2022). *Sociologie de la jeunesse* (7e éd.). Dunod Editeur.

Gallenga, G., & Pesle, M. (2023). *La thèse Cifre en SHS. L'art de la double contrainte.* Presses Universitaires de Provence. 208 p.

Gambino, M., & Desmesure, O. (2014). Habiter les espaces ruraux : Les enjeux des formes de mobilité des jeunes. *Norois, Regards interdisciplinaires*, *233*(4), 25-35.

Gaudin, J.-P. (2007). Gouverner par contrat. (2e éd.). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.gaudi.2007.01.

Gillet, J.-Cl. (1996). Praxéologie de l'animation professionnelle. *Recherche & formation*, (23), 119-134.

Glasman, D. (2010). La Réussite éducative dans son contexte sociopolitique. *Les Cahiers de l'action*, *1*(27), 9-20.

Godrie, B., Juan, maïté, & Carrel, M. (2022). Recherches participatives et épistémologies radicales : Un état des lieux. *Participations*, *32*(1), 11-50. https://doi.org/10.3917/parti.032.0011.

Christian Gonzalez-Laporte. Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?. Rapport de recherche. Labex ITEM. 2014. URL : https://shs.hal.science/hal-01022115.

Gourgues, G. (2013). *Les politiques de démocratie participative*. Presses universitaires de Grenoble. 150 p.

Gourgues, G., & Segas, S. (2021). Chapitre 10 : La démocratie participative : Entre technique de gouvernement et pratiques sauvages. Dans T. Frinault & al. (Dirs). *Nouvelle sociologie politique de la France*. (p. 137-150). Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.frina.2021.01.

Gratacap, O. (2014). De la prise d'initiative à l'institutionnalisation de l'initiative jeunesse. Dans V. Becquet (Dir.). *Jeunesses engagées* (p. 169-185). Syllepses. 232 p.

Gratacap, O., & Monte, E. (2008). Accompagner des projets impulsés par les jeunes. Expérience de Cap Berriat dans l'agglomération grenobloise. *Les cahiers du DSU*, *Printemps-été 2008*, 44-45.

Greenwood, D. J., & Levin, M. (1998). Action Research, Science, and Co-Optation of Social Research. *Organization and Societies*, (4), 237-261.

Grelet, Y., & Vivent, C. (2011). *La course d'orientation des jeunes ruraux*. Cérec. URL : https://www.cereq.fr/la-course-dorientation-des-jeunes-ruraux.

Guilloux, K., Loncle, P., & Guillemard, S. (2016). Les dispositifs de soutien aux initiatives des jeunes : Des outils au service de la démocratie locale ? Dans N. Gallant, S. Garneau (Dirs.). *Les jeunes et l'action politique : Participation, contestation, résistance*. Presses de l'Université Laval. 274 p.

Halpern, C., Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2019). Instrument. Dans L. Boussaguet & al. (Dirs.). *Dictionnaire des politiques publiques : 5è édition entièrement revue et corrigée* (5e éd., p. 321-330). Presses de Sciences Po.

Halter, J. P. (2016). *Politiques de jeunesse et intercommunalités. Monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron* (No. 1). INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/jph_marennes_def_ok.pdf.

Hamidi, C. (2006). Éléments pour une approche interactionniste de la politisation Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration. *Revue Française de science politique*, *56*(1), 5-25.

Hassenteufel, P. (2021). Sociologie politique de l'action publique. (3e éd.). Armand Colin. https://shs.cairn.info/sociologie-politique-de-l-action-publique--9782200624767?lang=fr.

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.hely.2009.01

Honta, M. et Basson, J.-C. (2017). La fabrique du gouvernement métropolitain de la santé L'épreuve de la légitimation politique. Gouvernement et action publique, 6(2), 63-82. https://doi.org/10.3917/gap.172.0063.

Honta, M. (2020). La fabrique intercommunale de l'équité territoriale : Tension et renoncements. *Gérontologie et société*, *42*(162), 233-248. https://doi.org/0.3917/gs1.162.0233

Hughes, E. C. (1996). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Editions de l'EHESS. 344 p.

Ion, J. (2012). *S'engager dans une société d'individus*. Armand Colin. URL : https://journals.openedition.org/lectures/9794

Jacquot, A. (2021). *Les ateliers relais, sociologie d'un partenariat entre éducation populaire et Éducation Nationale* [Thèse de doctorat]. Aix-Marseille.

Jacquot, A. (2023). Mises en œuvre et variations locales d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire : Les ateliers relais. *Agora débats/jeunesses*, *3*(95), 69-86. https://doi-org.ehesp.idm.oclc.org/10.3917/agora.095.0069

Janvier, R. (2023). *« L'aller-vers » en travail social : Une mutation des pratiques des organisations*. Champ Social. 176 p.

Kingdon, J. W. (1984). *Agendas, Alternatives and Public Policies* (1re éd.). Brown and Co.

Labadie, F. (2020). L'action publique en direction des jeunes : À quand le changement ? *Agora débats/jeunesses*, *86*(3), 77-95. Cairn.info. https://doi.org/10.3917/agora.086.0077

Laforets Véronique. (2016). *L'éducatif local : Les usages politiques du temps libre des enfants.* [Thèse de doctorat]. Université Grenoble Alpes.

Lantheaume, F., & Hélou, C. (2008). *La souffrance des enseignants. Une sociologie pragmatique du travail enseignant*. Presses universitaires de France. 173 p.

Le Bart, C., & Lefebvre, R. (2005). *La Proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*. Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.9681.

Le Galès, P. (2019). Gouvernance. Dans L. Boussaguet & al. (Dirs.). *Dictionnaire des politiques publiques : 5è édition entièrement revue et corrigée* (5e éd., p. 297-304). Presses de Sciences Po.

Le Saout, R., & Ségas, S. (2011). La domination politique par les dispositifs financiers L'exemple de la dotation de solidarité communautaire (DSC). *Politix*, *93*(1), 141-165.

Lebon, F. (2013). *Les animateurs entre précarité, militantisme et gestion politique des quartiers*. *1*(32), 61-71.

Lebon, F. (2020). Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire. Champ social. https://doi.org/10.3917/chaso.lebon.2020.01.

Lebon, F., & Lima, L. (2011). Les difficultés au travail dans l'animation. *Agora débats/jeunesses*, *1*(57), 23-36.

Lebon, F., & Simonet, M. (2017). La réforme des rythmes scolaires, ou quand les associations font la loi et (dé)font le travail dans les services publics. *Revue française d'administration publique*, *163*(3), 575-586.

Lefèbvre, R. (2019). La politique, une affaire de « professionnels » ? Dans Fondation Copernic (Dir.). *Manuel indocile de sciences sociales*. (pp. 408-417). La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.coper.2019.01.

Leproux, O. (2020). La « réussite éducative » : Un instrument de réforme de la politique éducative. *Agora débats/jeunesses*, *2*(85), 39-54.

Lévêque, A., & Parisse, J. (2023). Enquêter dans l'administration municipale : La carrière du doctorant en contrat Cifre au service d'une ethnographie de l'action publique. Dans M. Pesle & G. Gallenga (Dirs.). *La thèse CIFRE en SHS.* (pp. 33-44). Presses universitaires de Provence.

Loncle, P. (2007). Evolution des politiques locales de jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, *1*(43), 12-28.

Loncle-Moriceau, P. (1997). *Politiques de jeunesse et territoires : Un siècle d'action publique à la marge.* [Thèse de doctorat]. Rennes 1.

Loncle-Moriceau, P. (2013). Jeunes et politiques publiques : Des décalages croissants. *Agora débats/jeunesses*, *2*(64), 7-18.

Loncle-Moriceau, P., & Muniglia, V. (s. d.). Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique. *Revue des politiques sociales et familiales*, *102*, 9-19.

Longo, M.-E. (2016). Les parcours de vie des jeunes comme des processus. Les Cahiers Dynamiques, 67(1), 48-57. https://doi.org/10.3917/lcd.067.0048.

Marquié, G. (2005). Des ressources pour l'engagement et la participation des jeunes. *Jeunesse éducation territoires. Les Cahiers de l'action*, (1). URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/06/CA1_BAT.pdf.

Maurel, C. (1992). *Les Maisons des jeunes et d ela culture en France depuis la Libération : Genèse et enjeux* [Thèse de doctorat]. EHESS.

Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*. Éditions du Croquant. 400 p.

Mengin, S., & Taboury, S. (2023). Contractualiser et évaluer les politiques sociales locales : L'exemple de la convention territoriale globale des Caf. *Informations sociales*, (209-210), 81-89.

Métailié, A.-M. (1978). *Les jeunes et le premier emploi*. Association des Ages. 540 p.

Michel Liu. (1997). *Fondements et pratiques de la recherche-action.* L'Harmattan. 351 p.

Mignon, J.-M. (2012). *Les métiers de l'animation*. Dunod. 352 p.

Mirailles, J.-F., Joanny, J., Gaillat, E., & Andrique, O. (2006). Les jeunes dans la vie locale : La participation par l'action. L'exemple de l'agglomération grenobloise. *Cahiers de l'action*, (04). URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/ca4.pdf.

Moalic, M., & Parisse, J. (2020). *Les politiques de jeunesse des conseils régionaux. Entre recomposition des compétences et affirmation inégale d'un rôle de coordination.* No. 37. Etudes et recherches. INJEP. URL : https://injep.fr/publication/les-politiques-de-jeunesse-des-conseils-regionaux/.

Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : Vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue Française de science politique*, (2), 189-208.

Muller, P. (2015). Expliquer le changement : L'analyse cognitive des politiques publiques. Dans P. Muller (Dir.). *Les politiques publiques.* (pp.53-86). Presses Universitaires de France. URL : https://shs.cairn.info/les-politiques-publiques--9782130591047-page-53?lang=fr.

Muller, P. (2015). Les politiques publiques. (8e éd.). Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.mulle.2009.01.

Muniglia, V. (2015). *Devenir adulte quand le soutien familial fait défaut. Sociologie d'une jeunesse vulnérable* [Thèse de doctorat]. EHESS.

Neveu, E. (2022). *Sociologie politique des problèmes publiques*. Armand Colin. 296 p.

Nicolas-Le Strat, P. (2024). *Faire recherche en commun*. Editions du commun. 180 p.

Palier, B. (2019). Path dependency. Dans L. Boussaguet & al. (Dirs.). *Dictionnaire des politiques publiques : 5è édition entièrement revue et corrigée* (5e éd., p. 446-452). Presses de Sciences Po.

Parisse, J., & Moalic, M. (2022). *La jeunesse dans les politiques des conseils départementaux. Un Enjeu de coordination au défi de la fragmentation des interventions*. No.59. INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/06/IAS59_conseils-departementaux.pdf.

Parisse Jordan. (2019). *Réforme territoriale et réorganisation de l'Etat : Quels enjeux pour les politiques de jeunesse ? Analyses et synthèses*. No.21. INJEP. URL : https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/02/IAS21_reforme-territoriale_BD.pdf.

Patricia Loncle. (2011). La jeunesse au local : Sociologie des systèmes locaux d'action publique. *Sociologie*, (2), 129-147. https://doi.org/10.3917/socio.022.0129

Paul, M. (2004). L'accompagnement : Une nébuleuse. *Education permanente*, *4*(153), 43-56.

Pelt, V., & Poncelet, D. (2011). Une recherche-action. Connaître, accompagner et provoquer le changement en sciences de l'éducation. *Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften*, (33), 495-510. URL : https://www.pedocs.de/volltexte/2015/10125/pdf/SZBW_2011_3_Pelt_Poncelet_Une_recherche_action.pdf.

Pesle, M. (2016). *La petite fabrique de l'action éducative*. [Thèse de doctorat]. Université Grenoble Alpes.

Pesle, M. (2025). Transformations contemporaines des associations d'éducation populaire : Vers une managéralisation et une gestionnarisation accélérée. *Tréma*, (63), [En ligne].

Pesle, M., & Grand, D. (2025). *Tenir au travail. Les épreuves des directeurs et des coordinateurs des Maisons des jeunes de la culture de la Loire* (No. 2024/04 p. 74). INJEP. URL : https://injep.fr/publication/tenir-au-travail/.

Pfadenhauer, M. (2005). Ethnography of Scenes. Towards a Sociological Life-world Analysis of (Post-traditionnal) Community-building. *Qualitative Social Research*, (6), [En ligne].

Pierre-Brossolette, S., Arcier, A., Chaudouët-Delmas, M., & Muracciole, M. (2022). *Comment obtenir la parité au sein des communes et des intercommunalités : Freins et leviers* (Nos. 2022-02-02-PAR-51). HCE. URL : https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/283626.pdf.

Piriou, O. (2006). *La Face cachée de la sociologie. À la découverte des sociologues praticiens*. Belin. 260 p.

Poisson, F. (2018). *Collectivités locales et action publiques en direction des jeunes : Les relations entre adolescents et adultes dans les expériences nouvelles d'engagement en France et au Québec* [Thèse de doctorat]. EHESP.

Poisson, F., & Maunaye, E. (2017). L'action collective des adolescents : Premiers pas d'entrepreneurs ? *Agora débats/jeunesses*, *75*(1), 89-101.

Poisson, F., & Porte, E. (2015). *Juniors associations : La participation au prisme de la mixité*. INJEP. URL : https://injep.fr/publication/juniors-associations-la-participation-au-prisme-de-la-mixite/.

Poisson, F., & Porte, E. (2016). *La place des filles dans les juniors association.* INJEP Notes & Rapports (No. 2016/04). URL : https://injep.fr/publication/la-place-des-filles-dans-les-juniors-associations/.

Poujol, G. (2005). Education populaire : Une histoire française. *Hermès, La Revue*, *2*(42), 126 à 130.

Poujol, V., & Suhas, M. (2018). *L'engagement dans une Junior Association entre insertion socio-professionnelle et politisation*. RNJA. URL : https://extranet.juniorassociation.org/download_ressource.php?type=public&file=f43_rnja_etude-des-20-ans_synthese.pdf.

Pronovost, G. (2007). *L'univers du temps libre et des valeurs chez les jeunes*. Presses de l'Université du Québec. 194p. URL : https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1606_9782760521896.pdf.

Renahy, N. (2005). *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*. La découverte. 288 p.

Resweber, J.-P. (1995). *La Recherche Action*. Presses universitaires de France. 128 p.

Rixain, M.-P. (2019). *Rapport d'information sur la proposition de loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires* (Rapport d'information No. 1491). Assemblée Nationale. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b1736_rapport-information#

Rizet, S. (2010). Jeunes mineurs en Associations : Quel impact sur leurs parcours. *Cahiers de l'action*, (28), 67.

Robert-Boeuf, C., & De Lafond, V. (2002). La Mission Locale du Bassin granvillais comme opérateur territorial : Un réseau solidaire qui allie enjeux socio-écologiques et générationnels. *Norois*, (264-265), 151-172.

Schnapper, D. (2011). L'expérience-enquête au Conseil constitutionnel. Réflexion sur la méthode. *Sociologie*, *2*(3), 295-309.

Simonet, M. (2010). Le travail bénévole. La Dispute. https://shs.cairn.info/le-travail-benevole--9782843032042?lang=fr.

Sompayrac, L. (2020). *Les arrangements du quotidien : Comment les acteurs locaux reconfigurent les politiques publiques : Analyse de la mise en oeuvre d'un Programme de Réussite Educative* [Thèse de doctorat]. Limoges.

Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives*, (27), 127-140. ⟨hal-02345795⟩.

Staritzky, L. (2024). *Pour une sociologie des tentatives*. Editions du Commun. 216 p.

Talpin, J. (2016). *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*. Raisons d'agir. 320 p.

Tétard, F. (2007). Vous avez dit éducation populaire ? Itinéraire chronologique. *Agora débats/jeunesses.* No. 44. URL : https://injep.fr/publication/education-populaire-une-actualite-en-question/.

Tilman, F. (2004). *Penser le projet. Concepts et outils d'une pédagogie émancipatrice*. Le Grain. 204 p.

Vachée, C., Ruel, S., & Dansac, C. (2020). Invisibilité des jeunes en milieu rural, comment les « jeunes sans Cité » « s'en sortent » ? Effet des pratiques de citoyenneté sur la mobilité géographique et la reconnaissance sociale. *Vie sociale*, *1-2* (29-30), 89 à 106.

Van de Velde, C. (2008). Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.vande.2008.01.

Van de Velde, C., & Loncle, P. (2016). Sous la colère, les épreuves du devenir adulte en monde néolibéral. *Informations sociales*, *4*(195), 48-53.

Verne, C. (2025). La tension entre démocratisation culturelle et *empowerment* radical dans la pédagogie de projet mise en œuvre par les MJC. *Tréma.* No. 63 [En ligne]. https://doi.org/10.4000/13r5b.

Virgos, J. (2020). *Socialisation professionnelle des animateurs jeunesse : Une approche processuelle et compréhensive* [Thèse de doctorat]. Toulouse 2.

Virgos, J., Dansac, C., Vachée, C. Animateurs jeunesse : Identités professionnelles en conflit, entre valeurs de l'éducation populaire et impératifs économiques. 15èmes Journées Internationales de Sociologie du Travail, May 2016, Athènes, Grèce. URL : https://hal.science/hal-01520270v1/document

Virgos, J., Dansac, C., Vachée, C. Créer du lien pour émanciper, quand la fonction de facilitation devient un marqueur identitaire pour les animateurs. L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?, ISIAT-IUT Bordeaux-Montaigne et UMR 5319 PASSAGES/CNRS, Jan 2017, Bordeaux, France. URL : https://hal.science/hal-01520279/document.

Walther, A., Batsleer, J., Loncle, P., & Pohl, A. (2020). *Young people and the struggle for participation. Contested practices, power and pedagogies in public space.* Routledge. 240 p.

Walther, A., du Bois-Reymond, M., & Biggart, A. (2007). Participation in Transition. Motivation of Young Adults in Europe for Learning and working. *Diskurs Kindheits - und Jugendforschung*, *2*.

Weber, M. (2002). *Le Savant et le politique*. Editions 10/18. 192p.

Articles de journaux

Benasayag, M., & Leguem, M. (2017, avril 24). Pourquoi faut-il relancer la dynamique des maisons des jeunes et de la culture. *L'Humanité*. [En ligne]. URL : https://www.humanite.fr/en-debat/mjc/pourquoi-faut-il-relancer-la-dynamique-des-maisons-des-jeunes-et-de-la-culture.

Carpentier, L. (2024, janvier 23). Les MJC prennent Rachida Dati au mot. *Le monde*. [En ligne]. https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/01/22/les-mjc-prennent-rachida-dati-au-mot_6212251_3246.html.

Delaporte, I. (2015, avril 20). À Savigny, le maire brade la jeunesse. *L'Humanité*. [En ligne]. URL : https://portes-essonne-environnement.fr/maison-des-jeunes-et-de-la-culture-mjc-de-savigny-sur-orge-un-autre-lieu-patrimonial-liquide-par-eric-mehlhorn/.

Duquesne, P. (2012, mars 23). Des MJC en faillite, l'éduc' pop' en sursis. *L'Humanité*. [En ligne]. URL : https://www.humanite.fr/societe/-/des-mjc-en-faillite-leduc-pop-en-sursis.

Guerrin, M. (2023, décembre 16). Pas assez de soutien pour les MJC. *Le Monde*. [En ligne] : https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/01/20/qui-veut-la-mort-des-mjc_5065738_823448.html.

Guerrin, M. (2017b). MJC : silence, on ferme ! *Le Monde*. [En ligne]. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/06/16/que-fait-l-etat-contre-la-fermeture-des-mjc-rien-il-regarde-sans-lever-le-petit-doigt_5145555_3232.html.

Guerrin, M. (2017a). Qui veut la peau des MJC ? *Le Monde*. [En ligne]. URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/01/20/qui-veut-la-mort-des-mjc_5065738_823448.html.

Lacreuse, M., Ropars, G., & Charbonné, M. (2012, juillet 6). L'éducation populaire a de nouveau son ministère : Entretiens croisés réalisés par P.Du. *L'Humanité*. [En ligne] : URL : https://www.humanite.fr/societe/front-de-gauche/education-populaire-une-ambition-enfin-relancee.

Table des figures

Figure 1 : Principales modifications des modalités de financement entre le CEJ et la CTG (Moncorgé, 2025) 31

Figure 2 : Schéma de la recherche-action selon G.I. Susman dans l'article de M. Catroux (2002) 98

Figure 3 : Schéma de la recherche-action selon S. Kemmis & R. McTaggart dans l'article de M. Catroux (2002) 98

Figure 4 : Population non scolarisée de 15 ans et plus par le plus haut niveau de diplôme obtenu pour la CCFE et la COPLER..... 197

Figure 5 : Extrait ; Archive de terrain ; COPLER – Stratégie CTG 2 – 25/11/2022..... 246

Figure 6 : Phase n°1 structuration de la gouvernance au sein de la fiche-action CTG 254

Figure 7 : Les acteur·ice·s du comité de pilotage de la fiche-action "Référents Jeunesse" ... 263

Figure 8 : Les acteur·ice·s concerné·e·s par l'expérimentation CCFE..... 282

Figure 9 : Retranscription des post-it écrits par les jeunes de Chambéon lors de la première rencontre. Infographie réalisée pour le compte du conseil municipal..... 314

Figure 10 : Les usages par les jeunes ruraux de leurs temps libres sur une enquête auprès des 12-24 ans dans les communes rurales d'Ille-et-Vilaine (David, 2014)..... 327

Table des annexes

Annexe n°1 : Questionnaire soumis aux jeunes des groupes accompagnés……..453

Annexe n°2 : Projet de recherche en thèse CIFRE à l'ADMJC42…….455

Annexe n°3 : Tableau de classification des observations…… 467

Annexe n°4 : Liste des entretiens retranscrits…….469

Annexe n°5 : Offre d'emploi d'accompagnateur de dynamique jeunesse à l'ASAJ……..471

Annexe n°6 : Guide d'entretien avec l'équipe dirigeante de l'ADMJC42…….473

Annexe n°1 : Questionnaire soumis aux jeunes des groupes accompagnés

Ce questionnaire a été conçu pour être accessible à des jeunes dès 11 ans en vue de lisser les données récoltées par participation-observante.

Des infos pour ma thèse…

Frère et sœurs : 1 2 3 & plus

Nom

Prénom

Age

Etablissementscolaire

Travail/emploi

Vos parents font quoi comme métier ?

Mère Père

Ils sont engagés dans une ou plusieurs associations ? Si oui, lesquels (entourer la réponse qui convient) ? Oui Non NSP

……

Sont-ils au conseil municipal ? Oui Non Ne sait pas

Vos grands-parents faisaient quoi comme métier ?

……

……

Vous vivez dans une maison ou un appartement ? Maison Appartement

Vos parents sont propriétaires du logement ? Oui Non NSP

Combien de voiture(s) ont tes parents au total ?.....

Avez-vous votre propre moyen de transport (vélo, trottinette, moto, voiture, etc.) ? Oui Non

Si oui lequel ? ……

Des activités extra-scolaire (inscription clubs de sports, arts, activités diverses en dehors du groupe) ? Pouvez-vous préciser ?

……

Annexe n°2 : Projet de recherche en thèse Cifre de l'ADMJC42

Présentation du projet de recherche en thèse CIFRE de l'ADMJC 42

Sur les modalités d'accompagnement de projets jeunes

Version – Octobre 2019

L'association départementale des MJC de la Loire souhaite porter un projet de thèse CIFRE au sein de sa structure, sur une durée de trois ans, afin de l'accompagner à travailler sur l'évolution de ses formes d'intervention auprès des publics jeunes du département.

Ce document, à destination des potentiels partenaires du projet, présente le contenu de la future recherche (axes de travail, problématique, hypothèses) et la méthodologie proposée (démarche de recherche-action, instances de suivi, terrain de recherche) afin d'évaluer les possibilités d'implication de chacun.e dans ce projet.

1. Le contexte général

1.1 Sociologie de la jeunesse

L'engagement des jeunes est un sujet qui est ces dernières années abondamment étudié, tant dans la sphère professionnelle, médiatique qu' universitaire. Ce nouvel entrain pour ce sujet se base sur une idée encore assez débattue selon laquelle les jeunes ne s'engageraient plus et auraient déserté les engagements politiques. Que ce soit les modalités d'engagement, les motifs ou leur degré de radicalité[128], les formes des engagements politiques sont davantage en mutation – qu'ils soient ceux des

[128]Voir PLEYERS G, (Co), « Jeunes alteractivistes : d'autres manières de faire de la politique ? Perspectives internationales » *Agora débats / jeunesse* n°67, Presses de Sciences Po Paris, 2016.

jeunes ou non d'ailleurs – qu'en perte de vitesse[129].

De manière plus approfondie, il s'agit plutôt ici de venir s'interroger, comme d'autres, sur les raisons et les leviers qui permettent aux catégories floues de jeunes, entre 16 et 25 ans, de s'engager dans des projets de société, à la recherche de sens dans leurs engagements, individuel et collectifs[130].

Dans cette perspective, certains publics jeunes peuvent être empêchés : dans la poursuite de leur formation, de leurs projets, de leur « devenir adulte ». En opposé, il s'agit alors ici de comprendre les origines de ces freins : origine sociale, géographique, accès à des ressources éducatives, etc[131].

La sociologie de la jeunesse se retrouve donc dans un double mouvement dans l'analyse de l'engagement politique : la jeunesse serait à la fois une catégorie dans laquelle se trouveraient des potentialités (capacités à ré-inventer les formes de l'engagement) tout en souffrant, pour une partie d'entre elles, de manques qui la freineraient dans cette réalisation.

Cette jeunesse, connaîtrait donc des manques et des potentialités auxquels les acteurs publics[132], les acteurs de la jeunesse n'arriveraient plus à capter les modalités, à comprendre les besoins et, à fortiori, à les accompagner.

1.2 Politiques publiques de la jeunesse

Fortes de cette grille de lecture, les politiques de jeunesse se construisent aujourd'hui principalement sous la forme d'une offre publique qui a pour objectif de répondre aux besoins de cette jeunesse : soit en améliorant substantiellement ces conditions objectives de vie dans le domaine de la formation, de l'emploi, du logement ou dans une démarche d'accompagnement dans la réalisation de projets[133].

---

[129]A ce titre, voir les travaux de Jacques Ion : ION J, *S'engager dans une société d'individus*, Armand Colin, Paris, 2013.

[130] Entretien avec Cécile Van Velde, réalisé par Patricia Loncle « Sous la colère, les épreuves du devenir adulte en monde néolibéral », Informations sociales 2016/4 (n°195), p.48-53

[131]A ce titre, nous ne sommes pas en mesure de définir la jeunesse qui sera étudiée dans cette recherche : définition sur une base territoriale (la jeunesse en milieu rural) ou sur une base sociale (la jeunesse des classes populaires). Ce choix de définition se fera en fonction de l'intérêt porté par les partenaires sur ce qu'ils souhaitent regarder dans l'engagement des jeunes

[132]Nous nous intéresserons ici plus particulièrement aux acteurs publics locaux : communes, intercommunalités.

[133]LONCLE P, « Évolutions des politiques locales de jeunesse», *Agora débats/jeunesses*, n°43, Presses de Sciences Po, 2007, p 12-28

Dès lors, un des grands enjeux aujourd'hui dans l'élaboration des politiques publiques de jeunesse - et portés également par les associations et fédérations de jeunesse - c'est la question des enjeux de développement et d'autonomie de cette catégorie. Il ne suffirait plus simplement de répondre par une logique d'offre (de dispositifs, d'actions, de locaux) mais aussi de réfléchir à la manière de travailler leur accompagnement, comment faire en sorte qu'illes s'approprient ces actions dont illes sont les bénéficiaires.

2. Le contexte de structuration de la thèse

2.1. Les questionnements de l'ADMJC42 : l'exemple de l'expérimentation EMAP (Equipe Mobile d'Accompagnement de Projet) :

L'Association départementale des MJC 42 a dans son cœur de métier la question de l'accompagnement des publics jeunes. Dès lors, elle se retrouve également confrontée à l'évolution des publics jeunes et à leurs modalités d'engagement et est à la recherche

de nouvelles formes d'accompagnement. D'autant plus que, dans les territoires, l'association constate de nombreuses envies de montage de projets de la part des publics jeunes, de « l'envie d'être utile » . Mais ces groupes n'arrivent pour autant pas à mettre en forme leurs aspirations ni à trouver les formes d'accompagnement adéquat pour les structurer.

C'est dans ce contexte que, en 2016, elle reprend à son compte la gestion des juniors associations, tenue depuis 2015 par la fédération régionale des MJC. Deux expérimentations sont mises en place. Dans la première, l'accompagnement des juniors associations se construit de manière assez classique : le projet se construit entre les professionnel.les de l'animation pour aboutir au financement d'un temps de travail d'un animateur d'une MJC. L'expérimentation ne semble pas aboutir auprès des publics.

Dans cette deuxième expérimentation, un nouveau fonctionnement est envisagé : les jeunes sont partie prenante de la structuration du projet, au même titre que l'association et les collectivités locales où sont implantées les JA. Une fois définis les besoins et les attentes des publics cibles, l'équipe mobile d'accompagnement de

projet est mise en place (EMAP). La démarche consiste en l'accompagnement de groupes de jeunes par un.e animateur.ice pour le montage de projets, sur des territoires où ne sont pas présentes des structures socio-éducatives. Le besoin d'accompagnement est défini de manière tri-partite entre les groupes de jeunes, l'ADMJC et les communes concernées en précisant la place et l'engagement de chacun.

2.2 Questionner cette expérimentation

C'est le relatif succès de cette deuxième expérimentation (des projets des JA aboutissent, les jeunes s'impliquent) au printemps 2018 qui amène l'association à s'interroger sur la nécessité de repenser les modalités d'accompagnement de ces groupes. Ces interrogations sont de plusieurs ordres :

➢ Le travail du / des professionnel.les ;

➢ Les formes de partenariats ;

➢ Le format de l'expérimentation : les possibilités de tester, de se tromper ont-elles un impact sur la réussite de l'accompagnement ? Une généralisation peut-elle être valable dans d'autres contextes, dans d'autres structures ?

3. **Un projet de recherche-action dans le cadre d'une thèse CIFRE : quels objectifs de la recherche ?**

3.1 Les motivations de cette nouvelle recherche

Ce projet de thèse s'inscrit dans l'envie d'approfondir l'analyse de ces enjeux. D'une part, il s'agit de construire une réflexion sur le long terme qui puisse venir nourrir la construction de nouvelles formes d'accompagnement, au-delà de l'expérimentation, et des changements que cela implique (organisation interne, partenariat, etc..). D'autre part, il s'agit de produire des analyses qui soient diffusées et utiles à de nouvelles pratiques des MJC.

La thèse, par le dispositif CIFRE, semble adéquate pour répondre à cette double implication, dans un monde des praticiens (professionnels de la jeunesse) et celui de la recherche.

3.2 Des enjeux d'actualité : Quels apports de cette nouvelle recherche ?

Nous l'avons évoqué plus haut, les interrogations sur les formes d'engagement des jeunes sont nombreuses dans le milieu des professionnels de la jeunesse et de la

production des politiques publiques. Malgré de nombreuses recherches ces dernières années sur ce sujet, cette proposition de thèse CIFRE viendra enrichir notre connaissance des actions en faveur de la jeunesse et ce, pour plusieurs raisons :

➢ Des travaux universitaires de ces dernières années portent sur l'analyse des publics jeunes, leurs formes d'engagement et des dispositifs cherchant à inventer de nouvelles formes d'accompagnement. Pour autant, cette recherche croiserait des domaines de recherches connexes mais qui sont aujourd'hui peu en lien, lorsqu'il s'agit d'analyser l'engagement de publics jeunes : sociologie de la jeunesse, sociologie du monde associatif et sociologie de l'action publique locale[134].

➢ Par ailleurs, dans ces recherches, les acteurs publics sont centraux : ce sont eux qui portent les expérimentations étudiées, les impulsent et décident de leur pérennité[135].

➢ Les recherches portant sur ces domaines ont pris principalement la forme de rapports d'études ou de suivi d'expérimentation. Dans ce suivi, le ou la chercheur-e accompagne la réflexion des professionnel.les avec un œil extérieur mais ne s'y trouve pas directement impliquée[136].

➢ Dans le cas des thèses CIFRE engagées ces dernières années, elles portent sur des sujets annexes : les politiques éducatives locales[137], la co-éducation entre les acteurs éducatifs[138], etc.

L'ensemble de ces recherches démontrent un vif appétit pour ces enjeux de jeunesse dans les territoires, tant du côté des universitaires que des praticien.nes. Elles seront des sources bibliographiques essentielles qui viendront alimenter ce travail de

[134]Pour exemple, la thèse de Léo Venin porte sur l'éducation populaire avec une approche par la socio-histoire.

[135]On peut citer une thèse CIFRE également en préparation, dans le département de l'Ardèche qui porte justement sur les politiques de jeunesse dans ce territoire. Ici, c'est bien le département, en lien avec d'autres acteurs du territoire, qui impulse la dynamique de recherche et qui accueillera le/la doctorant.e.

[136]On peut citer ici le travail mené des structures comme l'INJEP à Paris ou le POLOC à Lyon dont l'une des missions est bien d'accompagner, par le suivi, l'analyse universitaire les actions des praticien.nes. Sur ce point, on peut citer le travail de chercheurs.ses de l'INJEP qui ont accompagné une recherche-action menée dans sept villes de Bretagne. Le Poloc a été lui missionné par le département de Seine Saint Denis pour travailler sur le projet éducatif départemental portant sur la jeunesse.

[137]On peut citer les thèses CIFRE, en cours ou soutenues, de Renaud Morel sur la comparaison internationale de politiques éducatives locales, de Manon Pesle sur l'étude ethnographique de la création d'une politique éducative locale au niveau métropolitain.

[138]Dans ce dernier cas, on peut citer la thèse de Sidonie Rancon, portée par le POLOC, les Francas et les Céméa.

thèse.

Par ailleurs, ce projet ne viendra pas faire doublon avec ces études en cours. Premièrement, au vu des angles morts de la recherche constatés précédemment, cela pourra venir enrichir la recherche dans ce domaine.

Deuxièmement, le/la chercheur-e sera en charge de l'animation du dispositif EMAP, ce qui lui permettra d'être en prise directe avec le terrain d'étude et d'apporter une toute autre réflexion sur ce type de dispositif ou expérimentation.

3.4 Le fonctionnement de la thèse : une recherche universitaire sur la base d'une démarche de recherche-action

L'association souhaite mener un véritable travail de recherche-action. Il s'agira de répondre avant tout aux enjeux des praticiens, dans une visée praxéologique: en partant de la réalité de leurs pratiques, la recherche cherche à les transformer139.

En ce sens, plusieurs pré-requis sont à préciser :

➢ La posture des différents professionnels est à interroger. Le praticien n'est pas uniquement un objet d'étude mais il est aussi acteur de la recherche tandis que le chercheur n'est plus dans une posture surplombante de la sociologie savante140.

➢ Pour les choix méthodologiques, la recherche-action part davantage d'une méthode inductive : il s'agit de partir avant tout des constats et des questionnements des praticien.nes sur le terrain. Pour autant, pour constituer un travail de thèse à part entière, les angles sous lesquels travailler ces questionnements seront bien définis par le/la chercheur-e pour apporter une véritable analyse universitaire sur les pratiques en cours141.

➢ Il y aura plusieurs temps dans la recherche : cela fera partie du travail que d'expérimenter et de modifier en cours de route la réalité de l'expérimentation. Dans ce sens, il y aurait donc deux temps à la recherche : celui de la recherche-action qui vise à expérimenter, modifier l'accompagnement auprès des jeunes tout au long des

[139]BATAILLE M., « Méthodologie de la complexité », *POUR,* n° 90, 1983, p 32

[140]BARBIER R, *La recherche-action dans l'institution éducative*. Gauthier-Villars, 1977, p 73.

[141]Voir ici les témoignages des praticien.nes ayant fait appel à des doctorant.es dans le cadre d'une thèse CIFRE via le programme « 1 000 doctorants pour les territoires » : www.hesam.eu

trois années du dispositif CIFRE. Et un temps long, celui de la recherche universitaire, qui aboutira davantage après les quatre ans de travail approfondi. En ce sens, il est important de prendre en compte le temps long de la recherche qui diffère d'un temps d'élaboration de projet par exemple.

➢ Le travail de recherche-action ne permet pas de définir a priori, seule, la problématique et les axes de travail. Pour cela, l'objet de recherche et les détails de la méthodologie sont à définir avec les praticien.nes qui seront impliqué.es dans le projet. La proposition de recherche présentée ci-dessous constitue une base de travail à partir de laquelle discuter et élaborer le projet final avec les acteurs qui souhaitent s'impliquer dans la recherche (MJC, acteurs locaux, autres partenaires).

4. Les axes de travail

Les premières rencontres avec l'ADMJC42 ont permis de faire émerger les axes de travail que seront au cœur de la thèse avec, pour chacun d'eux, de multiples questionnements.

Plutôt que d'aborder séparément et successivement ces trois axes de travail, il s'agit de développer une problématisation qui permette de les articuler. Il s'agira plutôt :

- D'articuler ces trois axes, les penser ensemble et de faire émerger les liens de causalités (causes, conséquences, etc…)qui les unissent.
- De prioriser un des axes comme clé d'entrée de l'analyse. Cela se fera dans un deuxième temps, en fonction des intérêts des structures impliquées dans la recherche et du projet de recherche déposé par la le chercheur.e retenu.e.

4.1 L'accompagnement des jeunes

Le premier axe de travail concerne le travail direct auprès des jeunes et les modalités d'intervention des professionnel.les qui les accompagnent. Dans cet axe, les questions suivantes ont été abordées :

➢ Quels types de jeunesse allons-nous aller chercher à accompagner ? S'agit-il des jeunes non accompagnés par les structures éducatives (en l'occurrence, en dehors des MJC) ? Celleux qui témoignent de l'envie de créer des projets et verbalisent le besoin d'être accompagnés ? En terme d'appartenance sociologique

et géographique, s'agit-il d'aller chercher une jeunesse dite « empêchée » qui n'aurait pas accès à certaines ressources éducatives (capital social, capital culturel, accès à des structures socio-éducatives, etc) ?

➢ En fonction de ces choix, la question des modalités de mobilisation et d'accompagnement mis en œuvre dans l'EMAP se pose également : quelle souplesse d'organisation ? Quelle présence physique sur le territoire / avec les publics ?

➢ Quelles sont les finalités de l'accompagnement mises en place ? Nous l'avons évoqué, le domaine de l'accompagnement dans la jeunesse est aujourd'hui un sujet central dans bon nombre de dispositifs à destination du public 16-25 ans. Pour autant, les finalités visées par ces actions sont tout aussi diverses. Les politiques de jeunesse se sont construites en lien avec des enjeux autres que ceux du secteur socio-culturel142: participation des jeunes, prévenir une jeunesse « à problèmes », accompagner l'insertion socio-professionnelle, prévenir les risques psycho-sociaux, etc. Le projet politique de l'association étant en pleine re-structuration, il s'agit donc d'interroger les finalités de cette expérimentation.

4.2 Le travail des professionnel.les et les méthodologies employées.

Ce travail d'accompagnement est avant tout le fruit des professionnel.les qui le mettent en place :

➢ Quel est donc le profil de ces accompagnateur-trices et quelles ressources mobilisent-illes (savoir-faire, savoir-être) ? Est-on dans un profil type de l'animateur socio-culturel ou est-ce de nouveaux savoirs qu'il serait opportun de mobiliser143?

➢ Par ailleurs, il n'est pas possible de faire l'impasse sur les conditions de mise en œuvre de ce travail. Comme dans de nombreuses structures socio-éducatives ou socio-culturelles, les difficultés principales concernent les conditions de mise en œuvre des projets, c'est à dire la capacité effective à faire vivre les valeurs de l'éducation populaire via des actions : difficultés de gestion, de financement, fonctionnement par projet à court terme144 (Coti, 2016). Quels peuvent-être les impacts des choix de mise

[142]LONCLE P, « Évolutions des politiques locales de jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, n°43, Presses de Sciences Po, 2007, p 12-28

[143]Sur ce point, de nombreuses réflexions, portées par des structures d'éducation populaire ou des instituts de recherche sont déjà en cours : quels savoirs sont mobilisés dans le métier d'accompagnateur-trice ? Voir par exemple BOUKHARI H « Les centres sociaux et les jeunes : d'une logique de service à une logique d'accompagnement », *Les cahiers du DSU,* Printemps-été 2008.

[144]COTI G, « Faire « avec » les habitants. Pouvoir d'agir » et renouvellement des pratiques des centres sociaux », *Mouvements,* février 2016, n °85, p. 80-86.

en œuvre dans la réalisation de cette expérimentation ?

4.3 *Les évolutions des partenariats et la gouvernance locale*

Comme dans d'autres domaines de l'action publique locale, les actions en faveur de la jeunesse se trouvent partagées entre de nombreux acteurs locaux : collectivités, services déconcentrés de l'État, associations, fédérations d'éducation populaire, etc. Ces multiples acteurs n'agissent pas de manière isolée et s'organisent en partenariats, qui recouvrent des formes de collaborations très diverses : convention, délégation de service public, réseau informel d'acteurs jeunesse, etc.

➢ Ces évolutions sont très liées aux débats actuels sur l'autonomie, financière et politique, des structures jeunesse vis-à-vis de l'action publique. Les acteurs publics se retrouvent souvent à porter les multiples casquettes de partenaires, financeurs, régulateur, ce qui entretient l'ambiguïté sur la nature de ces collaborations et leurs finalités. A travers le conventionnement tri-partite entre l'association départementale des MJC, les collectivités et les JA, quelles formes de gouvernance locale sont à l'œuvre ici ?

5. Les hypothèses de travail

A la suite de la structuration de ces trois axes de travail, des premières hypothèses ont émergé. Elles pourront être la base de travail sur laquelle débuter le travail de recherche.

➢ Les modalités d'accompagnement des jeunes connaissent des invariants : (présence physique, proximité sociale, implication des jeunes, écoute des besoins) qui, malgré les évolutions sociétales, nécessitent d'évoluer mais ne changent pas *structurellement*.

➢ Le métier d'accompagnateur-trice de projets jeunes est en train d'émerger et nécessite des savoir-être et des savoir-faire différents de ceux d'animateur-ice socio-culturel.

➢ Les conditions de mise en œuvre ont un impact sur la réussite de tels projets :

souplesse d'organisation dans le pilotage interne de l'association, passage de la méthodologie par projet (élaboration, mise en œuvre, évaluation) à celle de l'expérimentation.

6. Le porteur, les acteurs et les partenaires de la recherche

6.1 Le porteur de la recherche

L'ADMJC 42 sera le porteur de la recherche. Elle en est à l'initiative et elle en ressent la nécessité pour relever les défis qui se présentent à elle concernant l'accompagnement des jeunes.

Elle affiche une réelle volonté politique de conduire cette recherche et inscrit ce projet de recherche-action dans une démarche qui se veut ouverte, tournée vers l'extérieur et vers l'avenir. Elle assurera le portage politique, administratif, juridique, économique de cette recherche-action.

6.2 Les instances de la recherche

Pour mener à bien cette recherche, deux instances sont, à l'heure actuelle, envisagées : un comité de recherche et un comité de suivi.

- Terrains de recherche/Les acteurs de la recherche/comité de recherche :

-Le premier terrain de recherche qui constituera le point de départ de la recherche est l'expérimentation EMAP (Equipe Mobile d'Accompagnement de Projet). Deux des Juniors Associations (JA) créées en juin 2019 sont volontaires pour intégrer la recherche ; la le chercheur.e sera le professionnel qui va accompagner ces deux groupes. Les deux communautés de Communes d'implantation de ces JA ont validé leur participation à la recherche et exprimé une motivation forte.

- Le deuxième terrain envisagé est celui d'une ou plusieurs MJC qui s'interrogent sur le fonctionnement de leurs actions jeunesse[145]. Dans ce cas les animateurs seraient des véritables acteurs de la recherche sur l'un des terrains.

-Le troisième terrain envisagé est celui de la MJC de Rive de Gier mais avec une entrée

[145] Les MJC Charlieu, Feurs et Montbrison ont été identifiées. Toutes trois sont dans des questionnements liés à l'accompagnement des jeunes. Elles montrent un intérêt fort sans toutefois pouvoir se positionner comme un terrain de recherche.

projet ciblée sur une seule de leur action. Dans ce cas le principal animateur de cette action d'envergure nommée « les Hauts Parleurs » serait acteur de la recherche.
-Une quatrième voie est envisagée, il s'agirait d'aller chercher un autre terrain de recherche en dehors de notre réseau. Un terrain qui expérimente également d'autres formes d'accompagnement des jeunes et d'autres formes de coopération.

Les acteurs de la recherche sont les animateurs et/ou directeurs de structures souhaitant s'impliquer dans la démarche de recherche-action pour leur structure/territoire. Il s'agit de professionnels de l'animation dont le travail constituera également de la matière pour la recherche. Ils sont pleinement engagés dans la démarche de recherche-action avec la le chercheur.e. Une ou plusieurs de leurs missions constituent un des terrains de recherche.
Si le premier terrain est validé le choix du ou des autres terrains n'est pas fait. L'avis des directeurs de thèses et les opportunités de terrains hors réseau MJC seront vraisemblablement déterminants pour ce choix.

- *Les partenaires de la recherche/comité de suivi :*

Sont définis comme les partenaires l'ensemble des institutions (associations, collectivités, services de l'état) qui souhaitent participer à cette recherche en alimentant la recherche lors de suivis réguliers (questionnements, retours, etc..)
Des acteurs locaux et nationaux sont déjà engagés :

- Des directions de MJC[146] :
- Des collectivités[147]:et cela pourra faciliter les questionnements notamment sur l'axe 3.

[147]La Communauté de Commune COPLER et celle de Forez-Est ont validé leur participation à la démarche, notamment en lien avec leurs réflexions actuelles sur la jeunesse. Toutes deux viennent de terminer un diagnostic jeunesse dont les conclusions (malgré leurs intérêts) ne sont pas suffisantes pour construire une politique jeunesse adaptées. Les Juniors Associations accompagnées par le doctorant sont implantées sur ces deux territoires.
Le Conseil Départemental de la Loire est également intéressé par cette démarche innovante sans toutefois avoir validé son implication dans le projet.

- Les services de l'état : la DDCS de la Loire ;
- Les réseaux nationaux : La confédération des MJC de France tout comme le Réseau National des juniors Associations viendront également nourrir et se nourrir des rendus intermédiaires qu'ils pourront questionner au regard de leur méta vision à l'interstice entre les associations et les espaces de construction des politiques publiques.

S'ajoutent à ces partenaires les membres de l'ADMJC 42 et le laboratoire de recherche :

- Des élus associatifs de l'ADMJC 42 : ils sont les « référents » du projet au sein du CA de l'Association départementale.
- La directrice de thèse : Particia Loncle du laboratoire Arnèes de Rennes.
- La co-directrice de thèse : Manon Pesle du laboratoire Pacte de Grenoble.

7. Description du travail de thèse

7.1 Le travail du salarié.e chercheur.e

Une première version de la fiche de poste a été élaborée par l'ADMJC 42 (en pièce jointe du document). Celle-ci doit encore évoluer, en lien notamment avec les terrains de recherche pour définir les modalités d'implication du chercheur.e dans les projets des structures.

Mots clés : Animation sociale de proximité, politiques jeunesse, gouvernance, autonomie, éducation populaire

Cadre d'analyse : sociologie de l'action publique, sociologie de l'éducation, sociologie du monde associatif, politiques urbaines, politiques éducatives.

Domaines d'action : mjc, collectivités, associations d'éducation populaire.

Annexe n°3 : Tableau de classification des observations

Famille	Mots-clés	Précisions
Employeur	ADMJC42	Vie interne, observation de réunions d'équipes, de temps de préparation en collectif, des Conseils d'administration et des assemblées générales
	Temps à 4	Observation des temps partagés entre les directrices de thèse et la co-directrice de l'ADMJC42, responsable des missions liées à la CIFRE
	Suivi EMAP	Prises de notes relatives à la relation de tutorat entre la co-directrice et moi au titre de l'accompagnement de projets des jeunes
	Discussions de café	Corpus des observations réalisée durant les échanges informels, principalement avec les acteur·ice·s de l'AD, durant les temps de pause.
	Formations	Formations auxquelles je suis invité à participer en tant qu'animateur par mon employeur
	COSUI	Observation des rapports entre les institutions partenaires au titre de la recherche-action de l'AD
Recherche-action	Expé COPLER	Observations dans le cadre de la recherche-action déployée à la COPLER
	Expé CCFE	Observations dans le cadre de la recherche-action déployée à la COPLER
	CTG	Observations des processus CTG auxquels je participe au titre de partenaire institutionnel
	Réflexions EMAP	Entrées réflexives sur le dispositif EMAP, observations relatives aux interactions avec jeunes ruraux·ales
	Réflexion objet de recherche	Entrées réflexives sur l'objet de la recherche doctorale en lien avec les événements observés dans le terrain
	RA-posture	Entrées réflexives méthodologique sur l'articulation entre position dans le terrain (RA) et posture ethnographique

	Organisation professionnelle	Entrées réflexives sur les adaptations et les affects liées à la socialisation au contexte professionnel de l'ADMJC42
Institutions partenaires	PAEJ	Point d'Accueil Écoute Jeunes
	CD42	Conseil Départemental de la Loire
	CMJCF	Aujourd'hui MJC de France : fédération nationale des MJC
	MJC	Maisons des Jeunes et de la culture du réseau
	Événements MJC	Fusion des deux réseaux nationaux de MJC à Port-Leucate en novembre 2021 ; Rencontres nationale autour de la « Marque de Fabrique MJC » à Lathus en novembre 2022.
	Salon des Maires	Participation au Salon des Maires édition 2023 pour le compte des MJC de France : Présentation de la RA.
	SDJES	Entrées dans le cadre des rencontres avec le service départemental Jeunesse et Sport
	Accompagnement	Entrées confrontant les théories sur l'accompagnement avec les pratiques dans le cadre de l'EMAP et des MJC
	Politiques publiques	Entrées confrontant la littérature sur les politiques publiques de jeunesse avec les événements qui se déroulent dans les expérimentations COPLER et CCFE
	Élus ruraux	Observations sur les élu·e·s ruraux·ales rencontré·e·s par l'EMAP et/ou par les expérimentations COPLER et CCFE
	Liens université-association	Observations sur les liens et les interactions entre les acteur·ice·s de l'ADMJC42 et de l'université durant mon immersion.

Annexe n°4 : Liste des entretiens retranscrits

Entretiens	**Date**
Animateur.ice.s de l'EMAP au début du dispositif (Élodie et Julien)	01/12/2020
Animateur-responsable d'un secteur jeune	14/01/2021
Animatrice d'accueil jeune en MJC	07/05/2021
Parent de jeune à Cottance	27/02/2024
Parent de jeune à Saint-Jodard	01/03/2024
Élue déléguée aux affaires scolaires de Cottance	20/03/2024
Responsable de formation BPJEPS	16/02/2023
Conseillère technique et thématique de la CAF42	28/01/2024
Équipe dirigeante ADMJC42	06/12/2024
Co-rédactrice du projet de recherche en thèse CIFRE de l'AD	03/02/2025

Annexe n°5 : Offre d'emploi d'accompagnateur de dynamique jeunesse à l'ASAJ

L'ASSOCIATION SPORT ACTIVITES JEUNESSE
RECRUTE

1 Accompagnateur de dynamique jeunesse H/F

Créée en 1986, l'Association Sport Activités Jeunesse est une association loi 1901 qui intervient en secteur rural. Ses activités répondent aux différents besoins des habitants d'un territoire constitué de16 communes : secteur « Développement du sport » tous publics - Secteur « Animation Jeunessepour les 11-17 ans », et secteur « Animation enfance pour les 4 -11 ans ».

Vous aurez pour missions :

- ✔ **Accompagner des collectifs de jeunes (groupes informels /clubs des jeunes / juniors associations**
- ✔ **Accompagner les adultes qui agissent dans l'environnement des jeunes (parents, associations, élus locaux, intercommunaux, techniciens)**
- ✔ **Créer du lien avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse**
- ✔ **S'approprier le cadre de travail et s'y investir**

Formation / Qualification :

Vous devez impérativement être titulaire d'un BPJEPS / DEJEPS

- Expérience exigée dans ce domaine
- Intérêt pour la vie associative
- Connaissance du fonctionnement institutionnel
- Expérience en portage de projet ou connaissance méthodologique

PERMIS B exigé – véhicule (Mise à disposition des véhicules de service ou prise en charge des frais de déplacements)

Compétences et capacités requises :

Connaissances attendues :

- **Connaissance de l'adolescence et de son environnement**
- **Connaissance de l'organisation des collectivités locales**
- **Connaissance du fonctionnement associatif**

Aptitudes et qualités attendues

- **Capacité d'analyse, d'observation et de réflexivité**
- **Capacité d'organisation**
- **Curiosité et ouverture d'esprit**
- **Autonomie dans son travail**
- **Capacité à se remettre en question**

Lieu : Saint Symphorien de Lay – territoire CoPLER

Type de contrat : CDD 8 mois

Vol horaire : 35h

- **Disponibilités en soirées et week-end.**
- **Poste du mardi au samedi (sauf exceptions dimanche/lundi).**

Date de prise de poste : Novembre 2023

Salaire : selon la convention collective ÉCLAT

Pour postuler : envoyer lettre de motivation et CV avant le 27 Septembre 2023 à l'attention de Monsieur Nicolas BERCHOUX -Président
Par mail uniquement contact@asaj.fr

Annexe n°6 : Guide d'entretien semi-directif avec l'équipe dirigeante de l'ADMJC42 06/12/24

Structuration & développement de l'AD	Naissance – 2010	Quand l'AD est-elle née ? Sous l'impulsion de qui ? Pour répondre à quel(s) besoin(s) ? Qui y a travaillé & quand ? (Adrien Chêne ?). Des administrateurs de l'époque à part Abad et Sylvain ? Quels étaient les liens avec les MJC / les fonctions que remplissaient l'AD ?
	2010 – 2020	Les fonctions de la FRMJC ? Pourquoi a-t-elle disparue ? Fédérait-elle toutes les autres AD/UD ou y avait-il encore une partition au niveau régional ? Comment s'est passé la recomposition des postes de Lise et Clément ? Comment l'AD a-t-elle pu prendre en charge ? Quel modèle économique ? Qu'est-ce que la disparition de l'UNIREG change pour l'AD (outre la fonction de RD) ? Gagne-t-elle en autonomie ? En visibilité ? La prise en charge des salaires des salariés a transformé quoi dans l'AD ? • L'adhésion de l'AD à la confédération en directe date-t-elle de ce temps-là ? Cycles de déménagements (dates) ? Quand est-ce que Clément puis Lise arrivent à l'AD ? Puis Fanny ? Puis Célia ? Puis Elise ? Puis Gaspard : Quand l'AD devient-elle un OF ? L'évolution des finances : • Pourquoi C et G, avez-vous décidé de développer l'AD (le lien avec le CD notamment) ? Cela s'est-il fait dans la continuité d'une décision du CA ? • La subvention du CD, depuis quand ? Quelles évolutions ? Quelles modalités de subvention (fonctionnement) ? Une exception ?

		• A quel moment l'AD s'est-elle mise à faire les paies ? Pourquoi ? Qu'est-ce que ça a changé pour l'AD ? Est-ce que ces transformations font de l'AD une « exception » parmi les autres AD/UD et unions régionales ? En quoi l'AD est-elle une fédération particulière ? (Dominante rurale ; les paies ; la subvention du CD, … D'autres choses ?). Comment a évolué le CA sur cette période ? Qu'est-ce qui a motivé la transformation du CA « classique » en CA collégial ? Le projet politique de l'AD : favoriser les liens des MJC avec les collectivités locales et autres acteurs du territoire en vue de… Participer à l'élaboration des politiques publiques jeunesses, culturelles, etc. ? [Demande de confirmation]. Votre poids dans la structuration et les orientations actuelles de la plateforme régionale ?
L'AD Aujourd'hui	2020-2024	« Le COVID a montré à quoi on servait » (Clément) : C'est-à-dire ? Assistance technique, juridique, relais des mesures gouvernementales ? ça a crédibilisé l'AD aux yeux de MJC qui ne lui reconnaissait pas une vraie utilité ? Quels sont les dossiers qui vous prennent du temps et de l'énergie ? Mis à part le départ à la retraite de Clément et Gaspard ?
L'AD dans le système plus ou moins local d'action publique	Les connexions réseau internes au monde associatif	MJC de France : Liens ? Utilité ? Collabs autour des MJC en AURA : Des raisons qui ont poussé à se structurer en Régional ? R2AS/ Savoie/ Auvergne, etc. Qui est autour de la table ? Collabs avec les autres fédérations d'éducation populaire : « La ligue qui accapare tout » VS des relations de connivence face au pouvoirs publics avec l'UFCV, les Francas, les Centres sociaux ? • A par les OEJ ? Collabs notables avec d'autres acteurs associatifs locaux ? (Monde asso, etc.).

		Et moins locaux ? J'ai en tête Jet d'Encre, RNJA notamment. Pensez-vous à d'autres assos ? Comment le réseau voit-il les « appels à projets jeunes » issus de la CAF ou de la Région par exemple ? Quel usage en font les animateurs ?
	Les connexions externes au réseau	CD 42 : OEJ, subvention, mais surtout : • « Jeunesse 2030 » & les groupes de travail/réflexion réunissant les fédérations d'éduc pop ? • Comment lisez-vous la position du département ? • Quelle position voulez-vous y tenir ? Quelle position arrivez-vous à y tenir ? SDJES ? La fusion de ministère a-t-elle changé quelque chose de votre pdv ? La CAF : • Quels sont les dossiers sur lesquels vous avez affaire à la CAF ? (Aide MJC, PS Jeune, …). • Comment qualifiez-vous vos rapports avec vos interlocuteurs (de la CAF) ? • Comment s'organise la CAF de la Loire ? (acteurs) Est-ce clair ? Facile d'accès ? Quid pour les collègues directeurs/coordinateurs des MJC ? • Conventionnement € directeurs ACM – un lien avec reche ACM de Demain (?) • Retour sur la PS jeunes : un vrai impact observable sur l'action en faveur de la jeunesse ? Comment c'était avant ? • Comment les structures vivent le passage Contrat E/J – CTG ? Liens MSA ? Communes et Intercos ? • Où sont implantées des MJC. Des exemples de dossier ? • Cas Cordelle : La Mairie, l'interco, la MJC, l'ADMJC, quels rôles ont joué les uns et les autres ?

		• Le lien avec les intercos COPLER et CCFE avant la RA ? D'autres niveaux auxquels je ne pense pas ? Pour moi, co-construire les politiques publiques selon l'AD = participer aux instances politiques aux différents échelons d'action publique, avoir son mot à dire dans les décisions. Les OEJ en seraient une manifestation concrète.
La Recherche-action	La fonction RD	Pour quelles raisons l'AD a-t-elle repris la fonction de RD ? • Qu'est-ce qu'elle a fait lorsqu'elle l'eut reprise ? Pourquoi est-ce Lise qui s'en est chargé ? • Comment la publicisation du dispositif des JA s'est passé ? • Pourquoi a-t-elle été la présenter dans auprès des élus ? D'où venait ce lien ? Qui y est allé ? Un échange avec la Ligue là-dessus à ce moment-là (la répartition du territoire) ? Les premières JA : • Des JA dans des secteurs jeunes ? • Qui étaient les AL à … [ces deux villages où se sont montés les 2 premières JA] ? Caroline me dit : Lise travaillait à l'accompagnement en direct. = Fonction RD ou plus ?
	EMAP	D'où vient cette idée de l'EMAP ? Pourquoi l'AD n'a pas simplement laissé courir ? D'où vient cette volonté (et cette ténacité) de développer ce type d'intervention, à la base ? Comment et par qui est réfléchie la première EMAP ? Lise, comme as-tu rencontré Caroline ? (Caroline ne s'en souvient pas).

COLLEGE DOCTORAL BRETAGNE ESPACES SOCIETES CIVILISATIONS

EHESP | Université de Rennes

Titre : La fabrique territoriale des politiques de jeunesse en milieu rural

Mots clés : Jeunesse, territoire, action publique, éducation populaire, participation, rural

Résumé : Ce travail de thèse en CIFRE a pour objet la fabrique des politiques publiques de jeunesse dans les territoires ruraux. À partir d'une recherche-action dans deux systèmes locaux d'action publique, il analyse la gouvernance des politiques de jeunesse à l'échelle locale et vise à comprendre les déterminants du changement dans l'action publique en direction des jeunes qui vivent et grandissent dans des espaces ruraux. La thèse est le fruit d'une ethnographie par participation observante de trois ans dans les fonctions « d'animateur-chercheur ». Elle met en lumière la diversité des systèmes locaux d'action publique et le rôle des acteurs non gouvernementaux dans la prise en compte des questions de jeunesse au niveau des communes et des intercommunalités. Elle montre également la place de plus en plus centrale prise par la Caisse d'allocations familiales dans les configurations d'acteurs et la construction d'une gouvernance dite « partagée ». Elle documente enfin la demande sociale de participation exprimée par les jeunes ruraux·ales et le travail de médiation nécessaire à sa prise en compte aux différentes échelles d'action publique.

Title : The local development of youth policies in rural areas

Keywords : Youth, local communities, public policy, informal education, rural

Abstract : This CIFRE doctoral thesis examines the making of youth public policies in rural areas. Drawing on action research conducted within two local public policy systems, it analyses the governance of youth policies at the local level and seeks to understand the factors driving change in public action targeting young people living and growing up in rural areas. The thesis is the result of a three-year ethnographic study involving participant observation, carried out in the role of "practitioner-researcher". It highlights the diversity of local public action systems and the role of non-governmental actors in addressing youth issues at the level of local authorities and intermunicipal institutions. It also highlights the increasingly central role played by the French family allowance fund (*Caisse d'allocations familiales*) within stakeholder configurations and the development of so-called "shared" governance. Finally, it documents the social demand for greater participation among rural youth and the mediation work required to ensure this is taken into account at the various levels of public policy.